



Conseil Général Département du Nord

CONSEIL GENERAL

REUNION DES 19, 20 ET 21 DECEMBRE 2011

PROCES-VERBAL

Le Conseil Général s'est réuni à l'Hôtel du Conseil Général les 19, 20 et 21 décembre 2011 sous la présidence de Monsieur Patrick KANNER, Président du Conseil Général.

Nombre de membres en exercice : 79

Etaient présents : Jean-Pierre ALLOSSERY, Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Marie FABRE, Alain FAUGARET, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Jacques MICHON, Luc MONNET, Jacques PARENT, Rémi PAUVROS, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Gérard BOUSSEMART donne pouvoir à Didier MANIER, Jean-Pierre DECOOL donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Jean-Claude QUENNESSON, Olivier HENNO donne pouvoir à Dany WATTEBLED, Jean JAROSZ donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Fabien THIEME, Aymeric ROBIN donne pouvoir à Albert DESPRES

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) :

LUNDI 19 DECEMBRE 2011 - MATIN

Monsieur le Président ouvre la séance à 11 heures et demande à Madame Alexandra LECHNER de procéder à l'appel nominatif.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée Départementale peut valablement délibérer.

Monsieur le Président signale que les Conseillers Généraux vont recevoir une motion, concernant la situation de Sevelnord et la désindustrialisation du Nord, qui sera soumise à la Commission ad hoc.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Départementale ne peut délibérer que si à l'appel de chaque dossier, le quorum est atteint.

Monsieur le Président adresse ses félicitations à Monsieur Jean-Marie RUANT qui a été nommé Officier dans l'ordre des palmes académiques.

En application de l'article 12 du Règlement Intérieur, Monsieur le Président informe l'Assemblée Départementale que, sur proposition de Monsieur Didier MANIER, Président du Groupe Socialiste et Apparentés :

- Monsieur Bertrand RINGOT devient membre de la Commission « Culture, Sports, Tourisme, Vie associative » en lieu et place de Monsieur Jean SCHEPMAN ;
- Monsieur SCHEPMAN devient membre de la Commission « Personnes âgées, Personnes en situation de handicap » en lieu et place de Monsieur RINGOT.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président informe des décisions prises en vertu de la délibération du 31 mars 2011 lui donnant délégation pour agir dans certains domaines. Il souligne ainsi un arrêté instituant une régie d'avance pour le paiement de timbres fiscaux installée auprès de la Direction des Etudes et des Affaires Juridiques.

Monsieur le Président indique qu'une vidéo, retraçant rapidement quelques événements départementaux, va être projetée dans l'hémicycle et précise que cette nouveauté interviendra désormais à chaque Séance Plénière.

Monsieur le Président apporte des éléments d'information concernant les réunions de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Monsieur le Président rend compte à l'Assemblée Départementale de décisions prises en vertu de la délibération du 31 mars 2011 lui donnant délégation pour agir dans certains domaines et fait ainsi observer que, pour la période du 1^{er} mars au 31 juillet 2011, il a signé 9 arrêtés concernant des donations d'œuvres, des modifications de tarifs et une mise à disposition de locaux.

Monsieur le Président fait part avec regret du suicide de Monsieur et Madame COULIER à Esquelbecq le 29 novembre 2011 et signale qu'une de leurs filles est membre du Conseil Départemental des Jeunes pour le

canton de Wormhout. Il précise que Madame Alexandra LECHNER, Conseillère Générale déléguée au Conseil Départemental des Jeunes, a pris toute mesure et diligence pour être au côté de cet enfant et indique que le Département est attentif à l'évolution de la situation familiale.

Monsieur le Président met en exergue la création d'un document relatif au projet de mandat 2011/2014 et intitulé « Les 3 documents constitutifs de notre réflexion et de notre engagement pour l'action ». Il salue l'investissement de Monsieur le Directeur Général des Services ainsi que celui de ses collaborateurs et signale que cet outil extrêmement important sera prochainement largement diffusé.

Monsieur le Président évoque la question du contournement du Cateau-Cambrésis et se réjouit que Monsieur le Préfet ait décidé, le 5 décembre dernier, de déclarer d'utilité publique la réalisation de ce contournement.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur la table ronde relative à la protection de l'enfance qui s'est tenue le 7 décembre dernier.

Monsieur le Président signale que les Conseillers Généraux seront régulièrement informés de l'avancée de la politique de démocratie participative, notamment en ce qui concerne la création des Conseils Cantonaux de Concertation, et précise que le premier d'entre-eux a été installé le 14 décembre dernier dans le canton de Lille Sud-Ouest. Il salue Monsieur Jérôme HESSE, Directeur de la Mission Démocratie Participative, qui est présent dans les tribunes de l'hémicycle.

Monsieur le Président met en exergue la modification de l'organisation des cérémonies de vœux aux agents départementaux. Il souligne que cette évolution permet d'économiser environ 100 000 € par rapport aux manifestations précédentes et indique que cette somme sera intégralement affectée à l'Agenda Social.

Monsieur le Président annonce les dates des différentes cérémonies de vœux.

Monsieur le Président évoque également la visite privée de l'exposition Stein le 7 janvier 2011 et ajoute que la Commission Permanente se réunira le 9 janvier.

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2011 qui, sans observation, est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES**DOSSIERS DU PRESIDENT**

Monsieur le Président signale que le rapport n°3 relatif à l'Agenda Social sera examiné mardi matin.

Intervenant sur le rapport n°2, Monsieur Alain BRUNEEL soulève la question du changement climatique qui menace

déjà les populations les plus vulnérables et aggrave les inégalités sociales. Il fait observer que la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux conséquences du changement climatique sont une nécessité qui a, malheureusement, bien du mal à s'imposer.

Monsieur BRUNEEL souligne le besoin de refonder le pilier environnemental au sein de l'ONU, avec la création d'une organisation mondiale de l'environnement. Il estime que l'Union Européenne et la France doivent aujourd'hui témoigner de leurs capacités à mettre en œuvre une transition juste de leurs économies sur leurs propres sols.

Monsieur BRUNEEL fait remarquer que l'urgence climatique ne peut se concevoir sans justice sociale. Il propose de promouvoir la création d'une taxe internationale sur les transactions financières et le prélèvement, chaque année, de 2 % sur les dépenses militaires afin d'alimenter un fonds mondial auprès de l'ONU, géré par l'organisation mondiale de l'environnement, qui permettrait de contribuer à un nouveau développement social humain.

Monsieur le Président répond qu'il partage beaucoup d'éléments évoqués par Monsieur BRUNEEL, mais note que ceux-ci ne relèvent pas de la compétence directe du Conseil Général du Nord.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 1

DGAS/2011/1656

OBJET :

**TARIFICATION DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES
SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX
OBJECTIF ANNUEL D'EVOLUTION DES DEPENSES POUR
L'ANNEE 2012**

La tarification relève d'un pouvoir propre du Président du Conseil Général, elle est mise en œuvre par les services départementaux sur la base du budget primitif adopté par le conseil Général.

L'objectif annuel ou pluriannuel d'évolution des dépenses est une disposition prévue dans le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il est défini ainsi : « un objectif annuel ou pluriannuel d'évolution des dépenses délibéré par la collectivité concernée en fonction de ses obligations légales, de ses priorités en matière d'action sociale, et des orientations des schémas départementaux ».

Cet objectif est opposable aux établissements et services :

- ✓ dans le processus d'autorisation des activités nouvelles : les projets nouveaux, soumis ou non à l'avis d'un Comité de sélection d'appel à projets sociaux et médico sociaux peuvent être refusés, pour

tout ou partie de la capacité prévue, lorsqu'ils sont susceptibles d'entraîner, pour les budgets des collectivités territoriales, des charges injustifiées ou excessives, compte tenu d'un objectif annuel ou pluriannuel d'évolution des dépenses délibéré par la collectivité concernée en fonction de ses obligations légales, de ses priorités en matière d'action sociale et des orientations des schémas départementaux (article L.313-8 alinéa 2 CASF).

- ✓ dans le processus de tarification si les moyens sollicités par l'établissement ou le service sont incompatibles avec l'objectif annuel de dépenses (article L314-7 CASF)
- ✓ lors de contentieux de la tarification

La publication de la délibération du Conseil Général fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses déclenche en outre un délai de 60 jours, à l'échéance duquel les budgets doivent avoir été notifiés aux établissements et services.

I/ BILAN DE LA TARIFICATION DE L'EXERCICE 2011 :

L'évolution des masses budgétaires tarifées en 2011 tient compte des taux d'évolution des dépenses de reconduction prévus par la délibération du 14 février 2011 et englobe les effets reports ainsi que les mesures nouvelles 2011 : création de places, conventions tripartites (Personnes Agées), contrats d'objectifs territoriaux (Clubs de Prévention).

A) Secteur Enfance Famille Jeunesse :

1- Etablissements et services tarifés hors Aide à Domicile et Centre d'Action Médico Social Précoce.

Masse budgétaire tarifée 2011 : 259 861 253 €

Evolution de la masse budgétaire tarifée par rapport à 2010 :

- + 0,97 % d'évolution des dépenses nettes
- + 0,01 % d'évolution des budgets après incorporation des résultats de l'exercice 2009, bien supérieurs à ceux de l'exercice 2008 (soit +2 447 497 € d'évolution)

Prix de journée moyens 2011 :

- ✓ Services d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) : 7,14 €, soit + 3,65 % par rapport à 2010.
- ✓ Services d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) renforcée (ouverture d'un premier service en octobre 2010) : 45,08 €, soit -24,80 %.
- ✓ Maisons d'Enfants à Caractère Social : le prix de journée moyen global, tous types de prise en charge confondus, est de 148,71 €, soit -0,66 % par rapport à 2010.

Principaux modes d'accueil :

- Internat : 160,97 €, -0,31 %
 - Accueil de jour : 100,61 €, -1,37 %
 - Appartement : 101,50 €, +4,11 %
 - Service d'Accueil et d'Accompagnement avec Maintien A Domicile : 53,03 €, +4,08 %
- ✓ Foyers de l'Enfance : le prix de journée moyen global, tous types de prise en charge confondus, est de 147,16 €, soit -5,27 % par rapport à 2010.

Principaux modes d'accueil :

- Internat : 172,45 €, +2,62 %
 - Accueil de jour : 112,77 €, -5,28 %
 - Appartement : 68,89 €, +6,16 %
 - Service d'Accueil et d'Accompagnement avec Maintien A Domicile : 49,49 €, -3,98 %
- ✓ Centres Maternels Associatifs et Publics : 148,50 euros par groupe familial, tous modes de prise en charge confondus, soit -2,91 % par rapport à 2010.
- ✓ Services de Placement Familial Spécialisé (PFS) Publics et Associatifs : 129,30 €, soit -0,64 % par rapport à l'exercice 2010.
- ✓ Villages d'Enfants : 121,23 €, soit -2,52 % par rapport à l'exercice 2010.
- ✓ Pouponnière : 167,60 €, soit -21,35 % par rapport à l'exercice 2010.

Dotations globales 2011 :

- ✓ Clubs de Prévention : les budgets alloués représentent un montant total de 17 974 967 € soit +0,29 % par rapport à l'enveloppe 2010 (si l'on isole le transfert de crédits résultant de la création de la Maison des Adolescents)
- ✓ Services d'Accompagnement Parental : les budgets alloués sont en forte évolution, 2 580 192 €, soit +3,84 % par rapport à la dotation 2010. Ces augmentations d'activité ont intégralement été financées par redéploiement de places d'internat.

2- Centre d'Action Médico Social Précoce.

Les budgets CAMSP arrêtés en 2011, représentent un montant total de 11 181 714,50 €.

La part financée par le Département sous forme de dotation globale correspond à 20 % des budgets (80 % des dépenses étant financés par l'A.R.S), soit 2 236 342,90 €, + 0,53 % par rapport au montant alloué en 2010.

3- Aide à Domicile Enfance-Famille

Les budgets alloués en 2011 s'élèvent à 7 922 826,88 euros, soit une augmentation de 128 667,43 euros par rapport aux budgets 2010 (+1,65 %). Cette augmentation est liée à la

prise en compte de résultats moins excédentaires sur l'exercice 2009 que sur l'exercice 2008.

B) Secteur Personnes Agées :

Tarifs moyens 2011 :

Hébergement :

- Etablissements Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) :

Secteur public : 53,08 € soit + 2,64 % par rapport à 2010

Secteur privé habilité à l'aide sociale : 57,01 € soit + 1,91 % par rapport à 2010

Ces augmentations représentent une hausse moyenne par rapport à 2010 de 1,28 € par jour et par personne soit + 2,43 %.

- Unité de Soins de Longue Durée (USLD) :

Secteur public : 54,86 € soit + 2,78 % par rapport à 2010

Cette augmentation représente une hausse moyenne par rapport à 2010 de 1,48 € par jour et par personne soit + 2,78 %.

Dépendance :

- Etablissements Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) :

Secteur public : 16,54 € soit + 3,03 % par rapport à 2010

Secteur privé : 13,97 € soit + 2,31 % par rapport à 2010

Ces augmentations représentent une hausse moyenne par rapport à 2010 de 0,43 € par jour et par personne soit + 2,83 %.

- Unité de Soins de Longue Durée (USLD) :

Secteur public : 22,09 € soit + 3,06 % par rapport à 2010

Cette augmentation représente une hausse moyenne par rapport à 2010 de 0,66 € par jour et par personne soit + 3,06 %.

Ces augmentations tiennent notamment compte des moyens supplémentaires accordés aux établissements dans le cadre des conventions tripartites pour améliorer la qualité de prestation auprès des personnes âgées et des travaux de réhabilitation effectués afin de respecter les normes de sécurité et de confort en vigueur.

D'autres facteurs influent également pour partie sur les tarifs : reprise des résultats des exercices antérieurs, variation d'activité prévisionnelle, ouvertures et transformation de places, augmentation globale de la

dépendance des résidents pris en charge dans les établissements.

Plafond à 22,11 € (+ 10 % du tarif de référence)
Plancher à 18,09 € (-10 % du tarif de référence)

C) Secteur Personnes en situation de Handicap :

Prix de journée moyens 2011 :

- Foyers d'hébergement : 111,05 € soit + 0,09 % par rapport à 2010,
- Foyers logement : 52,04 € soit -9,17 % par rapport à 2010,
- Foyers de vie : 143,27 € soit + 2,18 % par rapport à 2010,
- Foyers d'accompagnement : 127,86 € soit + 2,47 % par rapport à 2010,
- Foyers d'accueil médicalisé : 149,05 € soit + 2,96 % par rapport à 2010,
- Accueil de jour : 66,20 € soit + 7,30 % par rapport à 2010.

Ces variations prennent principalement en compte les éventuelles mesures nouvelles accordées afin d'améliorer l'encadrement et la sécurité. Les créations de places ont également eu un impact sur les prix de journée, notamment dans le cas d'ouvertures en cours d'année.

D) Secteur Aide à Domicile PA PH :

Tarifs horaires moyens 2011 :

- Activité PA seule
Aide Ménagère : 18,94 € soit + 2,10 % par rapport à 2010
Geste au corps : 21,20 € soit + 1,68 % par rapport à 2010
- Activité PH seule
Geste au corps : 24,78 € soit -3,28 % par rapport à 2010
- Activité PA PH
Aide Ménagère : 18,71 € soit + 0,65 % par rapport à 2010
Geste au corps : 21,36 € soit + 0,95 % par rapport à 2010
- Tous types d'activité confondus
Aide Ménagère : 18,77 € soit + 1,02 % par rapport à 2010
Geste au corps : 21,65 € soit + 0,98 % par rapport à 2010

Tarifs plafond et plancher de convergence 2011 (Activités PA seules et PA PH) :

- Tarifs Aide Ménagère :
De référence à 17,57 € soit + 1,00 % par rapport à 2010
Plafond à 19,33 € (+ 10 % du tarif de référence)
Plancher à 15,82 € (-10 % du tarif de référence)
- Tarifs Geste au corps :
De référence à 20,10 € soit + 1,00 % par rapport à 2010

II/ HYPOTHESES DE TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2012 :

Dans un contexte très particulier de difficultés économiques et sociales, de désengagement de l'Etat et de nécessaire optimisation des dépenses publiques, l'année 2012 sera marquée à nouveau par une nécessaire maîtrise de l'évolution des tarifs concernant les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Aussi les dépenses de fonctionnement des établissements et services des secteurs personnes âgées, personnes en situation de handicap et enfance famille seront-elles indexées sur un taux d'évolution de + 1 %.

Les demandes de mesures nouvelles seront analysées au cas par cas en fonction des engagements pris antérieurement et des négociations à venir notamment dans le cadre des conventions tripartites pour les EHPAD, des contrats d'objectifs et de moyens, des arrêtés d'autorisation, des programmes pluriannuels d'investissement. Ces mêmes mesures tiendront compte de l'objectif annuel de dépenses du budget 2012. Le taux d'évolution ainsi défini résulte de la nécessité de cadrer les priorités du Département dans un contexte économique difficile. Ainsi le Département entend malgré tout poursuivre sa politique volontariste afin de répondre aux besoins des usagers et d'adapter l'offre de service aux besoins.

III/ DETERMINATION DE L'ENVELOPPE DEPARTEMENTALE POUR 2012 :

Le financement départemental ne représente pas la totalité des budgets tarifés. En effet, la part financée par le Département est variable et dépend des prises en charges accordées chaque année au titre de l'aide sociale. Les enveloppes départementales présentées ci-après tiennent compte :

- d'une reconduction des dépenses de fonctionnement des établissements à hauteur de 1 %,
- de la prise en compte des résultats 2010 des établissements et services,
- des effets reports des mesures nouvelles autorisées au cours de l'exercice 2011,
- des crédits limitatifs alloués aux mesures nouvelles pour l'exercice 2012,
- des hypothèses d'activité calculées à partir des éléments connus à la date d'élaboration du budget,
- de l'ouverture des places autorisées antérieurement.

En 2012, la part du budget du Département consacrée aux établissements et services tarifés est la suivante :

A) Secteur Enfance Famille Jeunesse : 261 498 054 €

- **242 313 911 € pour le budget Enfance**
Etablissements et services tarifés par le Département du Nord

✓ AEMO : 26 935 454 €

- ✓ Maisons d'Enfants à Caractère Social associatives : 141 041 175 €
- ✓ Foyers de l'Enfance (public) et Centres Maternels (associatifs et publics) : 62 415 319 €
- ✓ Pouponnières : 1 631 536 €
- ✓ CAMSP : 2 311 427 €
- ✓ Aide à Domicile Enfance Famille : 7 979 000 €

- **19 184 143 € pour le budget Jeunesse:** Clubs de Prévention et postes d'Acteurs de Liaison Sociale.

Ces enveloppes départementales Enfance Famille et Jeunesse, prennent en compte :

- l'activité constatée en 2011
- le montant prévisionnel pour 2012 des budgets tarifés : 269 299 609 €
- Reconduction de moyens : 267 722 620 €
- Effets reports : 510 692 €
- Incorporation des résultats 2010 des établissements et services : 206 297 € (Déficit à ajouter)
- Incorporation du budget de la Fondation Warein dans la tarification des établissements (ce budget est déjà compris dans l'enveloppe départementale Enfance Famille) : + 860 000 €

Des mesures nouvelles pourront, en outre, être financées au-delà des enveloppes ci-dessus pour ces différents services dans la limite des crédits inscrits sur le montant total du fonds d'accompagnement du Schéma Enfance Famille qui s'élève pour l'exercice 2012 à 600 000 €.

B) Secteur Personnes Agées :

- **99 313 774 € pour le budget Personnes Agées**
Etablissements et Services tarifés par le Département du Nord
- **65 607 843 € pour le budget APA en établissements**
- **119 672 936 € pour le budget APA à domicile**

Les enveloppes départementales Personnes Agées et Dépendance prennent en compte :

- l'activité constatée en 2011
- le montant prévisionnel pour 2012 des budgets tarifés :

Enveloppe Hébergement : 348 336 743 €

Reconduction de moyens : 337 100 391 €
Effets reports : 7 167 254 €
Mesures nouvelles : 3 614 679 € (impact budgétaire de 1 077 942 €)
Incorporation des résultats : -454 419 € (Déficit à ajouter)

Enveloppe Dépendance : 110 530 138 €

Reconduction de moyens : 100 710 854 €
Effets reports : 1 981 127 €

Mesures nouvelles : 6 295 717 € (impact budgétaire de 4 249 609 €)
Incorporation des résultats : -1 542 440 € (Déficit à ajouter)

Le Département entend poursuivre ses efforts afin d'adapter l'offre d'hébergement aux besoins des personnes âgées dépendantes :

- L'année 2012 supportera ainsi l'impact en année pleine des 566 places d'EHPAD créées en 2011 ;
- Elle comptera aussi 714 ouvertures de places en EHPAD et Accueil de Jour dont 690 par création et 24 par transformation.

Parallèlement, le Département maintient sa politique d'attribution de moyens supplémentaires dans le cadre des conventions tripartites par le renforcement du taux d'encadrement auprès des personnes. La collectivité respectera ainsi les engagements pris antérieurement dans les conventions tripartites signées et poursuivra son accompagnement des EHPAD dans le financement partagé des postes d'aides soignants lors du renouvellement des conventions tripartites. A cet effet, le Département mobilisera en 2012 :

- 2 669 503 € pour l'hébergement,
- 4 475 065 € pour la dépendance.

Le Département s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des services d'aide à domicile. La convention signée conjointement avec l'Etat et la CNSA permettra de mobiliser des moyens supplémentaires pour moderniser les services d'aide à domicile. Dans le cadre de cette convention, le Département mobilisera 491 960 € sur trois ans dont 296 800 € en 2012. La tarification des services d'aide à domicile devra elle aussi intégrer cette logique de reconduction des moyens de l'année précédente afin de pouvoir bénéficier de mesures nouvelles.

C) Secteur Personnes en situation de Handicap :

- **174 132 872 € pour le budget Personnes en situation de Handicap**
Etablissements et Services tarifés par le Département du Nord – Hors Belgique

Cette enveloppe départementale tient compte :

- de l'activité constatée en 2011
- du montant prévisionnel pour 2012 des budgets tarifés, soit 192 608 077 € :

Reconduction de moyens : 181 773 057 €
Hors SAVS-SAMSAH : 170 746 314 €
SAVS-SAMSAH : 11 026 743 €

Effets reports : 3 007 481 €

Mesures nouvelles : 7 532 706 €
Hors SAVS-SAMSAH : 6 590 746 € (impact budgétaire de 5 632 943 €)
SAVS-SAMSAH : 941 960 €

Incorporation des résultats : -294 833 € (Déficit à ajouter)

Hors SAVS-SAMSAH : -48 890 €
SAVS-SAMSAH : -245 943 €

Dans ce secteur, le Département mène également une politique volontariste qu'il entend poursuivre en 2012 en mettant en place les dispositifs nécessaires à la satisfaction des besoins non couverts. 188 nouvelles places autorisées les années précédentes ouvriront ainsi l'an prochain :

- 30 places d'accueil de jour,
- 8 places d'accueil temporaire,
- 65 places en foyers d'accueil médicalisé,
- 35 places en foyers de vie,
- 16 places en foyers d'accompagnement,
- 34 places en foyer d'hébergement.

D) Secteur Aide à Domicile PA PH :

La réactualisation des tarifs plafond et plancher de convergence pour les activités PA seul et PA PH portent en 2012 les :

- Tarifs Aide Ménagère :
De référence à 17,75 € (+ 1 % par rapport à 2011)
Plafond à 19,52 € (+ 10 % du tarif de référence)
Plancher à 15,97 € (-10 % du tarif de référence)
- Tarifs Geste au corps :
De référence à 20,30 € (+ 1 % par rapport à 2011)
Plafond à 22,33 € (+ 10 % du tarif de référence)
Plancher à 18,27 € (-10 % du tarif de référence)

IV/ APPLICATIONS DES TARIFS 2012

Conformément à l'article R 314-35 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le tarif arrêté l'année précédente continue à s'appliquer jusqu'à la sortie de l'arrêté de l'année en cours. Les prix de journée 2011 sont donc applicables jusqu'à la notification des arrêtés 2012.

En conséquence, il est proposé au Conseil Général :

- d'adopter les propositions définies dans le rapport relatif à l'objectif annuel d'évolution des dépenses pour l'année 2012 dans le cadre de la tarification des services sociaux et médicosociaux.

N° 2

DPAE/2011/1667

OBJET :

PROJET DE SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE (SRCAE)

Contexte juridique

L'article 68 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Loi « Grenelle 2 », prévoit l'élaboration conjointe par le Préfet de région et le Président du Conseil régional d'un Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE) dans un

délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la loi et après consultation des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements.

Consultation pour avis et concertation du SRCAE

Au terme d'un processus d'élaboration engagé depuis septembre 2010, une consultation publique sur le projet de schéma a été lancée du 15 septembre au 15 novembre 2011 afin de pouvoir recueillir toutes contributions. Quatre réunions territoriales de concertation ont eu lieu à Arras (13 octobre), Valenciennes (18 octobre), Dunkerque (19 octobre) et Lille (le 8 novembre).

Le Conseil Général du Nord a été sollicité par le Préfet de région et le Président du Conseil régional afin d'émettre un avis sur le projet de schéma conformément aux dispositions de l'article R.222-4 du Code de l'Environnement.

Un bilan de la consultation pour avis et de la concertation sera réalisé d'ici fin 2011, avant d'être soumis à l'approbation de l'organe délibérant du Conseil régional début 2012. Le projet de schéma, le cas échéant modifié, sera ensuite arrêté par le Préfet de région et pourra ainsi s'appliquer, après publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et publicité dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans les départements concernés.

Portée juridique du SRCAE

L'ensemble des documents de planification devront être compatibles avec les orientations du SRCAE et contribuer à l'atteinte de ses objectifs (Schémas de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme, Plans Climat Energie Territoriaux, Plans Locaux de l'Habitat, Plans de Déplacements Urbains, Plan de Protection de l'Atmosphère, Zones de Développement de l'Eolien...).

Evaluation et révision du SRCAE

Au terme d'une période de cinq ans, le schéma fera l'objet d'une évaluation et pourra être révisé.

I – Les objectifs du SRCAE

Le SRCAE fixe des objectifs « à l'échelon du territoire régional » et à « l'horizon 2020 et 2050 ». Plusieurs objectifs sont poursuivis pour la mise en place du schéma :

- maîtrise de l'énergie,
- mise en œuvre de techniques performantes d'efficacité énergétique,
- atténuation et adaptation aux effets des dérèglements climatiques,
- prévention et réduction de la pollution atmosphérique,
- valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération.

En effet, aux termes de l'article L.222-1 du code de l'environnement, le SRCAE fixe :

1° Les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter, conformément à l'engagement pris par la France, à l'article 2 de la loi de programme du 13 juillet 2005

fixant les orientations de la politique énergétique, de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050, et conformément aux engagements pris dans le cadre européen. A ce titre, il définit notamment les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie ;

2° Les orientations permettant, pour atteindre les normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L. 221-1, de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets. A ce titre, il définit des normes de qualité de l'air propres à certaines zones lorsque les nécessités de leur protection le justifient ;

3° Par zones géographiques, les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération et en matière de mise en œuvre de techniques performantes d'efficacité énergétique telles que les unités de cogénération, notamment alimentées à partir de biomasse, conformément aux objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat. A ce titre, le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie vaut schéma régional des énergies renouvelables au sens du III de l'article 19 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Un schéma régional éolien qui constitue un volet annexé à ce document définit, en cohérence avec les objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat, les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne.

A ces fins, le projet de schéma s'appuie sur un inventaire des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, un bilan énergétique, une évaluation du potentiel énergétique, renouvelable et de récupération, une évaluation des améliorations possibles en matière d'efficacité énergétique ainsi que sur une évaluation de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé publique et l'environnement menés à l'échelon de la région et prenant en compte les aspects économiques ainsi que sociaux. »

A l'horizon 2050, l'objectif à atteindre est la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à celles de 1990, comme inscrit dans la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique de 2005.

A l'horizon 2020, les objectifs ont été construits à partir d'un scénario « Objectif Grenelle » qui vise à atteindre les objectifs européens des « 3 x 20 » et traduits au niveau français pour 2020 (par rapport à des consommations ou émissions de 2005) par :

- 20 % de réduction des émissions de GES,
- 20 % de réduction de la consommation énergétique,
- 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.

II – Contenu du SRCAE

Il comprend trois volets :

Premier Volet :

- un **diagnostic** présentant un bilan énergétique, un inventaire des émissions directes de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, une évaluation de la qualité de l'air, une évaluation des potentiels d'amélioration de l'efficacité énergétique et de développement de chaque filière d'énergies renouvelables, ainsi qu'une analyse de la vulnérabilité de la région aux effets du changement climatique.

Ainsi, le Nord/Pas-de-Calais est une des régions françaises les plus consommatrices d'énergie. Les émissions de GES par habitant y sont supérieures de 30 % à la moyenne nationale. La part d'énergie renouvelable dans la consommation y est quatre fois moins importante qu'au plan national. L'importance de ses réseaux routiers, de son activité industrielle (50 % des émissions de GES du Nord/Pas-de-Calais) et sa densité urbaine en font une région dont la population est fortement exposée à la pollution atmosphérique.

L'enjeu de la qualité de l'air est notable puisqu'elle contribuerait à provoquer la perte de 5 à 10 mois d'espérance de vie des Nordistes (maladies respiratoires, cardio-vasculaires et cancers) par le dépassement, sur l'ensemble du territoire régional, des valeurs limites recommandées. C'est notamment le cas pour les poussières fines en suspension et les oxydes d'azote provoquées par les moteurs de véhicules, les installations de combustion, les pratiques agricoles et industrielles.

Le total des émissions de GES en Nord/Pas-de-Calais est estimé à 44 millions de tonnes équivalent CO₂ (MtepCO₂) en 2007 en baisse de près de 8 % par rapport à 1990. Ces émissions rapportées au nombre d'habitants du Nord/Pas-de-Calais représentent environ 11 tepCO₂/habitant. Par comparaison, le bilan français était en 2007 de 530 MtepCO₂, soit rapporté au nombre d'habitants environ 8,5 tepCO₂/habitant.

Trois secteurs représentant 65 % du bilan énergétique du Nord/Pas-de-Calais (hors sidérurgie, chiffre 2007), connaissent une hausse de leurs émissions de GES depuis 1990 : le tertiaire (+ 32,8 %), les transports (+ 23 %) et le résidentiel (+ 11 %). Les autres secteurs connaissent une baisse régulière depuis 1990 : l'industrie manufacturière (-17 %), la transformation d'énergie (-3,4 %), l'agriculture (-27 %) et les déchets (-25,4 %).

Deuxième volet :

- un **document d'orientations** exposant les orientations et objectifs pour réduire les émissions

de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air, orienter qualitativement et quantitativement le développement de la production d'énergie renouvelable, et adapter les territoires et les activités socio-économiques aux effets des dérèglements climatiques ;

Afin d'atteindre les objectifs des « 3 x 20 », le projet de schéma propose 42 orientations classées en cinq grandes catégories :

- 9 orientations transversales liées à l'aménagement du territoire et aux modes de production et de

consommation,

- 19 orientations sectorielles relatives au bâtiment, au transport et à la mobilité, à l'industrie et à l'agriculture,
- 3 orientations spécifiques aux énergies renouvelables, en complément des orientations sectorielles qui intègrent leur développement,
- 4 orientations spécifiques à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction de ses impacts, en complément des orientations sectorielles qui intègrent les émissions de polluants atmosphériques,
- 7 orientations liées à l'adaptation des territoires aux dérèglements climatiques.

Principales orientations proposées	Exemples d'objectifs associés à l'horizon 2020
Achever la réhabilitation thermique des logements antérieurs à 1975 d'ici 2030	Réhabiliter 60 000 logements par an en moyenne
Densifier les centralités urbaines bien desservies par les transports en commun	Construire 20 000 logements et 45 000 m ² de locaux tertiaires dans les aires d'accessibilité aux gares
Amplifier le développement de l'efficacité énergétique et la maîtrise des rejets atmosphériques par les industries	Réduire de 40 % les consommations d'énergies thermiques pour les usages transverses. Economiser 25 % d'énergie à partir d'une amélioration des procédés
Réduire les apports minéraux azotés en lien avec les évolutions des pratiques agricoles	Réduire de 15 % la totalité des apports azotés
Encourager l'usage des véhicules les moins émetteurs de GES et de polluants atmosphériques	Réduire de 15 % les émissions moyennes du parc roulant régional
Favoriser les alternatives au transport routier, en développant les capacités de multimodalités et les chaînes multimodales sur le territoire régional	Accroître la part modale du fret ferroviaire et fluvial pour qu'il atteigne 30 % des parts modales totales
Freiner l'étalement urbain, en favorisant l'aménagement de la ville sur elle-même	Limiter à 500 ha / an l'extension de l'artificialisation des sols, et donc diviser par trois la dynamique observée entre 1998 et 2005
Favoriser l'indépendance aux énergies fossiles en adoptant des technologies performantes (hors bois)	Réorienter les taux d'équipement des ménages et locaux tertiaires vers des modes de chauffage sobres en carbone
Atteindre les objectifs les plus ambitieux inscrits dans le schéma régional éolien	Atteindre 1 346 MW de puissance installée sur le territoire régional (soit + 78 % de 2011 à 2020)
Favoriser le développement des énergies renouvelables	Porter de 3 (en 2009) à 12 % la part des énergies renouvelables dans les consommations régionales
Favoriser le développement local des réseaux de chaleur et de froid privilégiant les énergies renouvelables et de récupération	Connecter 85 000 équivalents logements supplémentaires
Consommer mieux et moins grâce à des modes de consommation et de production repensés	Diminuer de 20 % la part de l'empreinte carbone des ménages liée à l'alimentation
Elaborer et mettre en œuvre des stratégies d'aménagement et de gestion foncière adaptées à l'importance du risque de submersion marine	Réalisation d'études de caractérisation des aléas et prise en compte effective dans les documents de planification et stratégies d'aménagement

Troisième volet :

- un volet annexé intitulé « schéma régional éolien » identifie les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne compte tenu d'une part du potentiel éolien du territoire et d'autre part des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que du

patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

Il est accompagné de quatre cahiers techniques, qui précisent l'analyse qui a déterminé les éléments présentés dans ces trois volets (points de repère sur la région Nord/Pas-de-Calais ; périmètres de comptabilisation et

méthodologie ; qualité de l'air et impacts en Nord/Pas-de-Calais ; stratégie de développement du photovoltaïque régional).

III – Avis du Conseil Général du Nord

Ce projet de schéma permet d'actualiser le diagnostic et de réaffirmer les objectifs à atteindre à horizon 2020.

L'objectif principal de réduction des niveaux de consommation d'énergie dans tous les secteurs de 20 % d'ici 2020 s'inscrit dans les dynamiques de lutte contre les dérèglements climatiques au niveau mondial (Kyoto 1997), européen (paquet Energie/Climat 2007), national ou local depuis le Sommet de Rio en 1992.

Au niveau national, le Plan Climat National 2004-2012 ainsi que la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique de 2005 visent à limiter le niveau des émissions de GES à celui de l'année de référence 1990 et atteindre la division par 4 d'ici 2050, soit dans un objectif de réduction de 20 % en 2020 comme repris par le présent du projet de Schéma Régional Climat Air Energie.

Le Département souscrit à cet objectif et y participe de longue date.

Dès 2001, dans le cadre de son Agenda 21, le Département a mis en place des actions visant à limiter les émissions de GES concernant son patrimoine et son fonctionnement ou concernant ses politiques (aménagement, urbanisme, développement économique, déplacements, précarité énergétique, logement, etc). Le futur Plan Climat Départemental, qui intégrera les objectifs et orientations du Schéma Régional Climat Air Energie adopté, permettra de rendre plus visible son action et ses résultats.

Le Département partage les grandes orientations et les objectifs du présent projet et les intègrera dans ses politiques.

Le Département propose que l'application du schéma soit renforcée par l'établissement d'un diagnostic et d'objectifs territorialisés afin de pouvoir mieux cibler les secteurs et territoires d'action. De même, le schéma pourrait être complété par un diagnostic de vulnérabilité climatique et d'adaptation des territoires aux effets du dérèglement climatique.

Le Département propose que les mesures comportementales liées aux économies d'énergie (au travail, à la maison, dans les déplacements, etc) puissent faire l'objet d'une orientation et d'objectifs spécifiques afin d'atteindre à court terme et sans investissement majeur une réduction significative de nos consommations d'énergie.

Le Département propose d'ajouter au projet de schéma les objectifs du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA) en terme d'énergie et d'émissions totales de GES.

Le Département propose également de compléter le volet annexé « schéma régional éolien » par une stratégie globale concernant l'ensemble des énergies renouvelables

sans se limiter à la seule énergie éolienne. Cela permettrait, de plus, de développer une stratégie de structuration économique des énergies renouvelables afin d'implanter dans le Nord/Pas-de-Calais l'ingénierie et les outils de production locale.

Afin de faciliter une mise en œuvre efficace après l'adoption du schéma, chaque objectif pourrait s'accompagner de mesures concrètes et d'engagements financiers des acteurs compétents. A ce titre, en fonction de l'évolution du Contrat de projets 2014-2020, les objectifs du projet de schéma devraient être inscrits dans une contractualisation multipartite.

Enfin, pour des raisons de convergence et d'intégration des stratégies et des actions Climat-Energie, le Département souhaite que la mise en œuvre et le suivi dès 2012 du schéma soient portés par la dynamique du Plan Climat Nord/Pas-de-Calais en cours depuis 2008, dont le Département du Nord est un des cinq fondateurs avec le Conseil Général du Pas-de-Calais, le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, l'Etat via la DREAL et l'ADEME.

Il est proposé au Conseil Général du Nord :

- d'émettre un avis favorable au projet de Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE) sous réserve de la prise en compte des observations énoncées dans le présent rapport,
- d'inviter Monsieur le Préfet de région et Monsieur le Président du Conseil régional du Nord/Pas-de-Calais à venir présenter le Schéma Régional Climat Air Energie une fois adopté, lors d'une réunion du Conseil Général du Nord en 2012.

N° 4

DRIPE/2011/1488

OBJET :

ACCORD DE COOPERATION ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD ET LA VOÏVODIE DE LODZ (POLOGNE)

I – Le partenariat mis en place avec la Voïvodie de Lodz

Depuis 2005, les échanges avec la Voïvodie de Lodz n'ont cessé de progresser. Initialement engagée par une mise en relation de l'Ambassade de France en Pologne, la coopération entre le Nord et Lodz se développe aujourd'hui de façon indépendante et dynamique.

Les deux territoires présentent en effet de nombreuses similitudes : même taille, même population, même passé industriel et minier. La population d'origine polonaise installée dans le Nord donne également beaucoup de sens à ce partenariat.

Les travaux entre les deux institutions ont permis d'avoir aujourd'hui une connaissance plus fine des compétences et des méthodes de chacun.

L'année 2008 a permis un véritable tournant de la coopération par la concrétisation de projets communs et la signature de la déclaration d'intention de coopération à Lille, le 3 novembre 2008, en présence de M. Włodzimierz FISIĄK, Maréchal de la Voïvodie de Lodz.

II – Travaux effectués

A ce jour, plusieurs projets concrets ont été développés.

a- le concours photos « *Mon idée des frontières en Europe* »

Le concours photos « *Mon idée des frontières en Europe* » s'est inscrit dans la dynamique lancée par Lille3000 en 2009 avec « Europe XXL ». Le Département du Nord a initié ce concours à destination des 11-15 ans scolarisés dans le Nord, mais aussi à Lodz (en Pologne), Suceava (en Roumanie), Varna (en Bulgarie) et Baranya (en Hongrie). Les participants devaient produire une photo sur le thème « Mon idée des frontières en Europe », accompagnée d'un texte de présentation.

Le concours photos a été lancé dans la Voïvodie à l'automne 2008, et s'est terminé début 2009. Lodz a sélectionné 5 lauréats ; leurs dossiers ont été transmis au Département du Nord en mars 2009. Le vernissage de l'exposition « *Mon idée des frontières en Europe* » réalisé à Lille le 15 mai 2009, a réuni des représentants des collectivités partenaires, dont une délégation de la Voïvodie de Lodz.

L'exposition a ensuite été itinérante dans chacune des collectivités partenaires dont Lodz.

Par ailleurs, l'exposition a également été installée au Val Joly du 17 décembre 2010 au 5 janvier 2011, à l'occasion du Festival « La Pologne au Val Joly ».

b- Le projet « *Mieux vieillir en Europe : regards croisés de collectivités locales* ».

Officiellement lancé le 11 septembre 2009 à Lille, et réunissant les partenaires du Land de Styrie (Autriche), de la Municipalité de Varna (Bulgarie), du Département de Baranya (Hongrie), de la Voïvodie de Kujawsko-Pomorskie (Pologne), de la Voïvodie de Lodz (Pologne) et du Judet de Suceava (Roumanie), le projet « *Mieux vieillir en Europe : regards croisés de collectivités locales* » avait pour but d'aider à anticiper les conséquences (notamment économiques, financières et sociales) du changement démographique à venir, en permettant aux collectivités locales partenaires d'échanger sur leurs politiques et leurs bonnes pratiques.

Afin de répondre aux objectifs du projet, 3 ateliers de travail ont été organisés courant 2010 (2 thèmes par atelier), par 3 des partenaires du projet.

Le Département de Baranya, la Voïvodie de Lodz et le Land de Styrie se sont portés volontaires pour organiser

un des ateliers du projet :

- le Département de Baranya a organisé à Pecs, les 16 et 17 février 2010, l'atelier sur les thématiques « logement » et « infrastructures »,
- la Voïvodie de Lodz a organisé à Lodz, les 28 et 29 juin 2010, l'atelier sur les thématiques « Inclusion des personnes âgées » et « Défi éthique de l'apprendre à bien vieillir »,
- le Land de Styrie a organisé à Graz, les 4 et 5 octobre 2010, l'atelier sur les thématiques « réponses nécessaires aux populations spécifiques » et « emploi des seniors ».

En parallèle, des représentants du Nord et de la Voïvodie de Lodz se sont également rencontrés du 6 au 9 juin, lors du forum franco-polonais de la coopération décentralisée à Poznan. En effet, le Département du Nord et ses partenaires polonais (Lodz et Cujavie Poméranie) avaient été invités par les Sénats français et polonais à venir présenter le projet « *Mieux vieillir en Europe : regards croisés de collectivités locales* », en tant qu'exemple de bonne pratique de la coopération franco-polonaise.

La conférence de clôture a été organisée le 24 juin 2011 à Lille, dans le but de réunir les professionnels du Nord, des collectivités partenaires, des réseaux français et européens, des institutions françaises et européennes.

A cette occasion, le guide « Défi du vieillissement, une coopération en action » a été diffusé. Il présente les résultats et les conclusions de ce projet européen.

Outre ces deux projets, les relations entre le Département du Nord et la Voïvodie de Lodz se sont normalisées et ont pris plus d'ampleur. Ce rapprochement a été favorisé par de multiples rencontres.

Ainsi, du 1^{er} au 4 mars 2010, une mission technique a été organisée à Lodz dans le but d'effectuer une mise en relation entre le musée Matisse et le musée Sztuki de Lodz, d'une part, et entre le musée/site archéologique départemental de Bavay et le musée archéologique de Lodz d'autre part.

Cette mission a permis :

- d'identifier les pistes de coopération intéressant les quatre structures ;
- de procéder à un rapprochement entre la Direction de l'Action Culturelle du Département du Nord et la Direction Culture et Education de la Voïvodie de Lodz.

Suite à cette rencontre entre les musées, une seconde réunion, dans le Nord a été organisée les 17 et 18 février 2011 et a porté sur les politiques pédagogiques en faveur du jeune public.

Depuis 2010, dans le cadre de la foire de la Voïvodie

de Lodz, le Département du Nord, avec l'aide du Comité Départemental du Tourisme tient un stand de promotion. De très nombreux habitants de Lodz s'intéressent à la coopération en cours entre nos deux collectivités et à notre territoire.

Compte tenu des excellentes relations de travail entre le Département du Nord et la Voïvodie de Lodz, l'ouverture d'une « bibliothèque Département du Nord » au sein de l'Alliance française a été décidée en 2010 (l'idée étant de permettre aux personnes qui fréquentent l'Alliance de pouvoir se familiariser avec un territoire partenaire de la Voïvodie de Lodz). Une quarantaine d'ouvrages du Nord (principalement issus des musées du Département du Nord et de la Médiathèque départementale) ont été remis au Directeur de l'Alliance.

La présence du Département du Nord a été saluée par M. Gilles Carasso, Conseiller de l'Ambassadeur pour la coopération, et par le nouveau Maréchal de la Voïvodie de Lodz, M. Stepień.

III – Perspectives du partenariat

Conformément à leur déclaration d'intention commune signée le 3 novembre 2008 à Lille, le Département du Nord en France, et la Voïvodie de Lodz en Pologne, poursuivent leurs actions et leurs travaux communs.

Forts des projets et des échanges déjà menés, certains thèmes ont été identifiés comme étant particulièrement porteurs pour la période 2012-2017. La définition de ces thèmes constitue une trame de travail commun qui pourra être complétée par d'autres échanges ou d'autres projets si nécessaire. Ils servent de « cadre » général à la coopération entre le Département du Nord en France et la Voïvodie de Lodz en Pologne.

Pour la période 2012-2017, il est convenu que les partenaires se fixent les axes suivants :

- Coopération entre les services des collectivités ;
- Art et culture ;
- Sport et tourisme ;
- Politique sociale ;
- Education et sciences ;
- Coopération économique ;
- Transport multimodal, politique de déplacement, contrats de territoires.

Ces axes figurent et sont développés dans le protocole d'accord de coopération et seront menés pendant les cinq prochaines années. Ils constituent la feuille de route de la coopération pour cette période.

Le protocole d'accord – ci-joint – pourrait être signé à Lodz en février 2012.

Je propose au Conseil Général :

- d'autoriser la signature du protocole d'accord ci-joint entre le Département du Nord et la Voïvodie de Lodz ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Général du Nord à signer ces actes et les documents en découlant.

Les projets de délibérations correspondants sont adoptés à l'unanimité.

N° 5

DGAAFJEI/2011/1662

OBJET :

**RAPPORT D'ACTIVITES DU DEPARTEMENT
ANNEE 2010**

L'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « chaque année, le Président rend compte au Conseil général, par rapport spécial, de la situation du département, de l'activité et du financement des différents services du département et des organismes qui dépendent de celui-ci (...) ».

Le rapport ainsi établi est organisé de la façon suivante :

- les rapports des services départementaux qui permettent de prendre connaissance des actions menées,
- le rapport financier qui retrace les tendances globales d'évolution des finances départementales,
- l'activité des principaux organismes associés au Département du Nord.

Dans un souci de respect de l'environnement, ce rapport est désormais disponible sur le site Internet du Département du Nord www.cg59.fr. Toute personne qui le souhaite peut ainsi le consulter.

Le Conseil Général prend acte du rapport d'activités du Département – Année 2010.

Monsieur le Président fait observer que des Conseillers Généraux quitteront la salle au moment du délibéré et du vote de certains projets de délibérations.

Monsieur le Président suspend la séance à 12 heures.

Etaient présents : Jean-Pierre ALLOSSERY, Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Gérard BOUSSEMARY, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Alain FAUGARET, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Jacques MICHON, Luc MONNET, Jacques PARENT, Rémi PAUVROS, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Absent(e)s représenté(e)s : Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Jean-Claude QUENNESSON, Marie FABRE donne pouvoir à Didier MANIER, Olivier HENNO donne pouvoir à Dany WATTEBLED, Jean JAROSZ donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Aymeric ROBIN donne pouvoir à Albert DESPRES

Absent(e)s excusé(e)s :

Absent(e)s :

Monsieur le Président reprend la séance à 14 heures.

QUESTIONS D'ACTUALITE

Monsieur André FIGOUREUX note qu'en 2010, le FEDER, le Conseil Régional et le Conseil Général du Nord ont permis à la Communauté de Communes du canton de Bergues de réaliser une magnifique plateforme multimodale d'échanges de bus. Il ajoute qu'un collège, un terrain de football synthétique et un centre d'incendie et de secours sont appelés à s'implanter à proximité de cette plateforme.

Monsieur FIGOUREUX fait observer que deux sites semblent idéals pour l'implantation du futur collège de Bergues et du centre d'incendie et de secours. Il souhaite avoir quelques informations de la part de Monsieur le Président.

Monsieur le Président confirme la décision de principe relative à la reconstruction d'un nouveau collège et d'un nouveau centre d'incendie et de secours sur le territoire de la commune de Bergues.

Monsieur le Président fait remarquer que le projet est complexe et doit être mené en concertation avec plusieurs partenaires. Il appelle Monsieur FIGOUREUX à un peu de patience et indique que des informations précises seront apportées lorsque les conditions de faisabilité des différents dossiers seront complètement bouclées.

Monsieur Didier MANIER met en exergue les chiffres relatifs aux suppressions de postes dans l'Education Nationale pour la rentrée scolaire 2012 et fait observer que

l'Académie de Lille est la plus durement touchée. Il souhaite connaître l'opinion de Monsieur le Président sur cette nouvelle inacceptable.

Monsieur le Président souligne que l'annonce de 1 020 suppressions de postes dans l'Académie de Lille est une très mauvaise nouvelle. Il rappelle que la dernière rentrée scolaire a vu, pour la troisième année consécutive, l'accroissement des effectifs dans les collèges du Nord et revient, par ailleurs, sur la question des fermetures de classes en Primaire.

Monsieur le Président indique que le Département poursuit une démarche qui est aux antipodes de la logique gouvernementale, en renforçant les moyens consacrés à l'éducation selon une répartition juste et équilibrée.

Monsieur le Président propose d'écrire, dans les prochains jours, au Ministre de l'Education Nationale et à Madame le Recteur afin de faire part du rejet du Département quant à ces annonces. Il ajoute que cette question sera examinée, dès ce soir, en conférence des exécutifs avec Monsieur PERCHERON, Président du Conseil Régional, et Monsieur DUPILET, Président du Conseil Général du Pas-de-Calais.

Monsieur Fabien THIEME note que le département du Nord compte désormais une CAF unique et estime qu'il s'agit d'une mauvaise nouvelle. Il souligne la situation difficile du département en matière sanitaire, économique et sociale et réaffirme avec force la volonté de voir l'Etat assumer ses responsabilités, payer ses dettes et traiter le Nord de manière positivement inégalitaire.

Monsieur THIEME s'interroge sur les crédits spécifiques qui étaient auparavant territorialisés et demande des informations précises à Monsieur le Président.

Monsieur le Président fait observer que la départementalisation des CAF appelle des inquiétudes de la part notamment des centres sociaux.

Monsieur le Président indique qu'il aura des relations régulières avec la CAF du Nord de manière à préserver les intérêts territoriaux et exigera des réponses précises si les moyens sociaux venaient à diminuer.

Monsieur Jean-Marc GOSSET pense que le Département pourrait peut-être proposer une politique volontariste d'aide au maintien du commerce et de l'artisanat dans l'ensemble des communes rurales du Nord. Il demande à Monsieur le Président s'il est favorable à la constitution d'un groupe de travail et précise que plusieurs pistes pourraient ainsi être creusées comme celle de l'attribution d'un prêt d'un montant de 15 000 € remboursable sans intérêt, par trimestre, pendant cinq ans, après un différé de remboursement d'un an.

Madame Martine FILLEUL signale que le Fonds Local d'Adaptation du Commerce Rural est par excellence un outil de soutien au commerce et à l'artisanat dans le monde rural, mais rappelle que celui-ci va disparaître puisqu'il était alimenté par la taxe professionnelle.

Madame FILLEUL fait observer que le Département est présent aux côtés des artisans et des commerçants et met en exergue les partenariats qui existent avec la Chambre de Métiers, la Région, les associations.

Monsieur Bertrand RINGOT attire l'attention des Conseillers Généraux sur les conditions de financement des Commissions Locales d'Information (CLI) des installations nucléaires de base, qui ne sont pas réglées à ce jour. Il souhaite que Monsieur le Président saisisse à nouveau le Président de la République, le Premier Ministre et les Ministres concernés afin d'exiger la mise en œuvre de ce financement voté par les parlementaires depuis maintenant 5 ans.

Monsieur RINGOT regrette que le Département doive suppléer, par une subvention aux CLI de 40 000 € au budget 2012, la carence de l'Etat sur ce sujet et le non respect des engagements pris devant les parlementaires.

Monsieur Jean SCHEPMAN estime que l'information de la population est nécessaire et indispensable et souligne le traumatisme vécu suite à l'incident nucléaire qui s'est produit au Japon.

Monsieur SCHEPMAN souhaite également que Monsieur le Président puisse, au nom de l'Assemblée Départementale, demander des moyens supplémentaires à Monsieur FILLON, Premier Ministre, et à Madame KOSCIUSKO MORIZET, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Monsieur le Président précise qu'il interpellera officiellement, par un courrier qui sera rendu public, les

instances gouvernementales sur cette question.

Monsieur Jacques MICHON met en exergue la situation économique et sociale catastrophique de la France. Il indique que le Groupe Communiste – Front de Gauche partage les revendications des salariés qui ne veulent pas payer la crise des riches banquiers et des capitalistes, et refuse le diktat des agences de notation et des marchés, ainsi que d'être dirigé par des techniciens de l'Europe.

Monsieur MICHON signale que le Groupe Communiste – Front de Gauche invite tous ceux qui souhaitent un autre avenir à le rejoindre dans la lutte contre l'austérité qui est programmée.

Monsieur le Président note que le Pays traverse aujourd'hui la crise la plus grave depuis la fin de la seconde guerre mondiale et considère que le Gouvernement est, malheureusement, en train de l'aggraver. Il estime que la politique voulue par le Président de la République est un échec.

Monsieur le Président fait observer que les réponses à la crise existent au niveau européen et national, mais signale qu'il faut un peu de volonté politique.

Madame Françoise POLNECQ attire l'attention des Conseillers Généraux sur la Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), dont le montant définitif pour 2011 n'a été communiqué que très tardivement aux Exécutifs locaux, et soulève la question du coût de la suppression de la Taxe Professionnelle. Elle souhaite connaître l'impact de la réforme pour le Département du Nord.

Monsieur Bernard HAESBROECK souligne que la facture de la suppression de la taxe professionnelle est très lourde. Il précise que le produit de la CVAE s'est avéré très inférieur aux premiers effets d'annonce.

Monsieur HAESBROECK fait remarquer que toute la lumière n'a pas été faite en ce qui concerne la CVAE. Il s'interroge, par ailleurs, à propos de la logique économique de la réforme.

Monsieur HAESBROECK indique que le Département, outre son autonomie fiscale, a perdu, avec la taxe professionnelle, une recette dynamique en lien avec le développement des entreprises.

Monsieur le Président illustre l'intervention de Monsieur HAESBROECK en évoquant les propos tenus par le Président de la Fédération Régionale des Travaux Publics lors de l'assemblée générale de cette fédération.

Monsieur Jean-Luc PERAT porte à la connaissance des Conseillers Généraux que les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) d'Avesnes-sur-Helpe et de Maubeuge devraient être regroupés à Maubeuge à compter du 1^{er} janvier 2012. Il fait observer que cette nouvelle disparition d'un service public de proximité au cœur d'un territoire en difficulté est particulièrement inquiétante et demande à Monsieur le Président d'intervenir auprès du Rectorat.

Monsieur le Président affirme, une nouvelle fois, son attachement à la préservation d'un service public d'orientation de proximité et de qualité pour tous.

Monsieur le Président signale que la définition de la carte des CIO incombe exclusivement à l'Education Nationale et précise que le Département n'est pas consulté, mais informé à posteriori.

Monsieur le Président revient sur le regroupement des CIO d'Avesnes et de Maubeuge et indique qu'il saisira, dans les prochains jours, Madame le Recteur pour lui demander le rapport relatif à ces fusions ainsi qu'un dialogue avec le Département, les élus locaux.

PROJET DE BUDGET 2012 - RECETTES

Monsieur le Président note que ce budget sera le premier du Conseil Général issu des élections cantonales de mars dernier et s'inscrit à l'opposé des orientations du projet de loi de finances 2012. Il revient sur le Débat d'Orientations Budgétaires du 7 novembre 2011 ainsi que sur le Débat d'Orientation Politique du 4 juillet 2011.

Monsieur le Président salue l'important travail effectué par l'administration départementale et rappelle qu'il a souhaité que le budget 2012 soit voté avec 3 mois d'avance sur le calendrier habituel.

Monsieur le Président précise que ce budget s'élève à 3,409 Md€, soit une augmentation de 1,9 % par rapport à 2011, mouvements d'ordre compris, et souligne les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Il indique que le budget 2012 donne les moyens au Département de poursuivre et d'amplifier son action pour l'année qui s'annonce et exprime sa fierté d'être à la tête d'une majorité qui porte une telle ambition.

Monsieur le Président fait observer que les dépenses liées à la solidarité occupent toujours une place très importante dans le budget départemental et met également en exergue le choix de maintenir le niveau des dépenses des politiques volontaristes. Il ajoute que la fiscalité locale ne subit aucune hausse et que l'investissement est maintenu à un niveau très élevé.

Monsieur le Président note, par ailleurs, que plus de la moitié des 10 mesures arrêtées le 4 juillet 2011 ont, d'ores et déjà, été lancées et signale que de nouveaux engagements seront issus du second Débat d'Orientation Politique qui aura lieu à la fin du mois de juin 2012.

Monsieur le Président indique que la préparation du cadre budgétaire pour 2012 n'a pas été aisée, compte tenu des difficultés financières rencontrées par le Département avec, d'une part, des dépenses sociales insuffisamment compensées à la hausse et, d'autre part, une capacité d'agir limitée par la politique gouvernementale. Il souligne ainsi l'incroyable dégradation du taux de couverture par l'Etat des allocations sociales confiées aux Départements et fait, par ailleurs, remarquer que la réforme de la fiscalité locale est venue réduire leur autonomie financière.

Monsieur le Président signale que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) sont fluctuants et soumis aux aléas du marché immobilier et d'une économie en crise. Il note, par ailleurs, que le Département sera très certainement contributeur au fonds de péréquation sur ces ressources, alors que le Nord est confronté à des difficultés sociales importantes.

Concernant les dépenses, Monsieur le Président précise que le budget du Département apparaît clairement maîtrisé, alors que la population connaît une vulnérabilité sociale qui implique une intervention publique plus forte.

Monsieur le Président signale aux Conseillers Généraux du Groupe Union Pour le Nord qu'il réprovoque avec la plus grande vigueur la stigmatisation de la dépense publique et des collectivités orchestrée par le Gouvernement, et notamment les récentes critiques de François FILLON sur leurs dépenses de personnels.

Monsieur le Président considère que le Président de la République et son Gouvernement sont responsables de la situation catastrophique des finances publiques qui vient impacter celle des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président indique que le cadre budgétaire proposé pour 2012 par le Département s'inscrit dans une démarche de bonne gestion financière, de volontarisme et de respect des engagements pris devant les Nordistes en mars 2011.

Monsieur le Président précise que l'épargne brute s'élèvera à 158 M€, soit une hausse de 3,2 % par rapport au budget primitif 2011, afin de garantir le maintien d'une capacité d'investissement pérenne pour le Département. Il ajoute qu'une démarche visant à stabiliser l'encours de dette est aussi menée.

Monsieur Bernard HAESBROECK souligne le souhait d'avoir, cette année, un document didactique présentant la stratégie budgétaire et remercie Messieurs Patrick REIX, Directeur Général des Services, Jean-Robert JOURDAN, Directeur Général Adjoint chargé des Affaires Financières et Juridiques, de l'Evaluation et de l'Informatique, ainsi que l'ensemble des services des finances.

Monsieur HAESBROECK fait observer que la cohérence, la crédibilité et la conviction définissent le budget 2012.

Monsieur HAESBROECK évoque les mauvais sorts réservés par le Gouvernement au Département.

Monsieur HAESBROECK indique que le budget repose sur 4 axes : aucune augmentation d'impôt, un effort d'investissement maintenu, des dépenses de fonctionnement maîtrisées et un encours de dette stabilisé.

Monsieur HAESBROECK signale que depuis le Débat d'Orientations Budgétaires du 7 novembre 2011, des éléments extérieurs sont venus compliquer les engagements du Département et précise ainsi que celui-ci a reçu la notification de son nouveau panier fiscal de référence, à un

niveau significativement inférieur à celui qui était annoncé au départ.

Monsieur HAESBROECK fait observer qu'aujourd'hui, le Département n'a plus la maîtrise de ses recettes.

Monsieur HAESBROECK note que la progression des dépenses réelles de fonctionnement a été plafonnée à l'évolution des recettes.

Monsieur HAESBROECK souligne qu'avec ce budget 2012, le Département répond aux besoins d'équipement et d'investissement exprimés par les Nordistes, conformément aux engagements du mandat. Il met, par ailleurs, en exergue la stabilisation de l'encours de dette.

Monsieur HAESBROECK attire l'attention des Conseillers Généraux sur plusieurs priorités qui seront mises en œuvre en faveur des Nordistes.

Monsieur HAESBROECK présente l'équilibre général du budget.

Monsieur HAESBROECK indique que le Département, avec ce budget 2012, fait en sorte que les Nordistes ne pâtissent ni de la conjoncture actuelle, ni de l'attitude de l'Etat. Il fait toutefois remarquer que la question est de savoir si cela sera suffisant à l'avenir.

Monsieur Jean-René LECERF signale que le budget primitif 2012 est le premier de la mandature 2011/2014 et intervient dans un contexte particulier marqué par les échéances politiques nationales du printemps prochain.

Monsieur LECERF note que la nouvelle gouvernance départementale se caractérise plutôt, pour le moment, par une volonté d'ouverture et d'écoute, y compris à l'égard de son opposition. Il rappelle que le Débat d'Orientation Politique du 4 juillet 2011 a été adopté à l'unanimité.

Monsieur LECERF précise que le Groupe Union Pour le Nord est en harmonie avec certains aspects de ce budget et approuve différentes affirmations de Monsieur le Président reprises dans la préface du rapport budgétaire ainsi que les 4 axes sur lesquels s'appuie ce budget.

Monsieur LECERF fait remarquer qu'il n'a pas trop d'inquiétude en ce qui concerne les risques d'envolée de la fiscalité locale.

Monsieur LECERF indique que le Groupe Union Pour le Nord approuve également la règle fixée par ce budget selon laquelle l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement ne saurait excéder celle des recettes réelles de fonctionnement, soit cette année 2,1 %.

Monsieur LECERF revient sur la question de la politique de l'Etat ainsi que sur celle des dépenses de solidarité.

Monsieur LECERF fait observer que la crise comporte des effets immédiats sur les Collectivités Locales qui ne seront désormais plus épargnées par les mesures d'austérité budgétaire que l'Etat est tenu d'engager sur son propre budget.

Monsieur LECERF soulève la question de l'emprunt qui est mobilisé à hauteur de 279 M€ et souhaite obtenir davantage de précisions. Il souligne ainsi la très grande inquiétude de Lille Métropole Communauté Urbaine concernant la disponibilité des emprunts souhaités.

Monsieur LECERF signale qu'il a rappelé, à de multiples reprises, que la situation financière du Département, en dépit d'une évolution des dépenses de fonctionnement non maîtrisée, est convenable et fait remarquer que cela est imputable à une politique d'accumulation de ressources.

Monsieur LECERF note que les recettes de fonctionnement augmentent de 54 M€ par rapport au précédent budget primitif et pense que le temps est venu de prendre acte de la situation financière pérenne du Département.

Monsieur LECERF conclut en précisant que le Groupe Union Pour le Nord n'exclue pas d'adopter les dispositions budgétaires relatives aux recettes.

Monsieur Didier MANIER fait observer que toutes les Collectivités Locales souffrent du manque douloureux de moyens.

Monsieur MANIER met en exergue une note de Dexia sur les finances locales dans la Région et souligne que la situation n'est pas fameuse.

Monsieur MANIER signale que la bonne gestion au Conseil Général du Nord consiste à organiser la solidarité en contestant les cadeaux fiscaux.

Monsieur MANIER souligne la responsabilité de la Droite, au pouvoir depuis 10 ans, dans la crise.

Monsieur MANIER note que le Groupe Union Pour le Nord n'a jamais eu la lucidité, voire la bonne foi, de reconnaître les difficultés financières qui touchent tous les Départements et a toujours préféré justifier les choix iniques du Gouvernement.

Monsieur MANIER précise que la Majorité de Gauche du Conseil Général du Nord présente un budget 2012 sans augmentation d'impôt.

Monsieur MANIER évoque la situation calamiteuse des recettes du Département. Il souligne la dette de l'Etat au titre des compensations pour les transferts de charges, le gel scandaleux des dotations, le manque à gagner après la réforme de la taxe professionnelle ainsi que la perte du levier fiscal.

Monsieur MANIER indique que la Majorité de Gauche gère efficacement et avec prudence le budget du Département. Il félicite Monsieur Patrick REIX, Directeur Général des Services, ainsi que les services départementaux.

Monsieur MANIER précise que le Département du Nord peut ainsi prévoir un montant de recettes de 2,447 Md€, soit une évolution de 2,1 % par rapport à 2011. Il rappelle que l'équation budgétaire est maîtrisée sans hausse d'impôt et

ajoute que l'autofinancement atteint 158 M€ en 2012, soit une progression nette de 3,2 %.

Monsieur MANIER fait observer que les élus de Gauche et ceux de Droite ont 2 conceptions différentes de la responsabilité politique.

Monsieur MANIER conclut en signalant que le Groupe Socialiste et Apparentés approuve les recettes du budget primitif 2012.

Monsieur Charles BEAUCHAMP note que le Département est confronté à des besoins en hausse, alors que ses moyens d'actions pour aider les Nordistes n'ont jamais été aussi restreints. Il précise que sa marge de manœuvre fiscale ne compte plus que pour 13,5 % des recettes de fonctionnement dans le budget 2012.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que l'action du Groupe Communiste – Front de Gauche a été déterminante dans la décision de la Majorité Départementale de geler, dès le budget 2010, la fiscalité locale.

Monsieur BEAUCHAMP soulève la question de la compensation liée à la suppression de la taxe professionnelle.

Monsieur BEAUCHAMP met également en exergue la dette de l'Etat en direction des Nordistes, depuis 2004, pour défaut de compensation des allocations de solidarité ainsi que le gel en valeur des dotations de l'Etat. Il fait observer que le Gouvernement a poursuivi ses annonces intolérables et estime que le fait de priver les collectivités de ressources est un choix idéologique de la Droite.

Monsieur BEAUCHAMP considère que les propos de Monsieur COPE, Secrétaire Général de l'UMP, qui s'est élevé contre une augmentation des effectifs dans les Collectivités Territoriales, sont scandaleux.

Monsieur BEAUCHAMP fait remarquer que le Département doit, pour financer sa politique, affronter une autre difficulté, celle du rapport aux banques et de l'accès au crédit.

Monsieur BEAUCHAMP indique que le Groupe Communiste – Front de Gauche revendique un traitement inégalitaire de l'Etat en faveur des Nordistes, exige l'abrogation complète de la réforme territoriale, demande la création d'un nouvel impôt territorial sur les entreprises ainsi que d'un pôle public financier. Il pense également qu'il faut obliger la Banque Centrale à prêter à taux zéro aux collectivités et imposer, pour cela, une nouvelle orientation à la construction européenne.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que la nouvelle Majorité de Gauche au Sénat a voté, fin novembre 2011, un contre-projet de loi de finances pour 2012, avec une hausse de 450 M€ des moyens en faveur des collectivités, dont 100 M€ pour un fonds exceptionnel de soutien aux Départements en difficulté.

Monsieur BEAUCHAMP estime qu'une véritable politique alternative, tournée vers la satisfaction des besoins des collectivités et des populations, est possible.

Monsieur Bernard HAESBROECK répond aux inquiétudes de Monsieur Jean-René LECERF sur le financement des investissements du Département.

Monsieur HAESBROECK indique qu'il comprend l'irritation de Messieurs Didier MANIER et Charles BEAUCHAMP devant la posture de circonstance du Groupe Union Pour le Nord.

Monsieur HAESBROECK signale que le contexte politique électoral ne constitue pas un élément de la gestion du Conseil Général et précise, en effet, que la méthode et la stratégie n'ont pas changé.

Monsieur HAESBROECK revient sur la question de l'augmentation fiscale que le Département a eu à assumer pendant quelques années à partir de 2004.

Monsieur le Président fait observer aux membres de l'Opposition Départementale que ceux qu'ils soutiennent au niveau national ont plongé le Pays dans une forme de désastre économique.

Suite à la demande de Monsieur Jean-René LECERF, Monsieur le Président suspend la séance à 16 heures 25.

Monsieur le Président reprend la séance à 16 heures 30.

Monsieur le Président rappelle la valeur du vote que le Conseil Général va émettre dans quelques minutes.

Monsieur le Président présente les propositions qui sont faites au niveau des recettes.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au budget pour l'exercice 2012 en ce qui concerne les recettes. Celui-ci, conforme à l'avis de la Commission « Qualité du Service Public, Finances, Ressources Humaines, Relations Internationales, Affaires Européennes », est adopté à l'unanimité.

Budget primitif pour l'exercice 2012 – Transports et Infrastructures

Monsieur le Président fait remarquer que le budget Transports et Infrastructures est l'un des plus gros budgets du Département, que ce soit en investissement ou en fonctionnement. Il exprime sa fierté sur la manière dont les routes nationales transférées sont devenues des routes départementales de qualité.

Concernant les transports, Monsieur Rémi PAUVROS rappelle la mise en place des Délégations de Services Publics (DSP) et des nouveaux services aux usagers. Il signale une augmentation de la fréquentation commerciale de près de 10 %.

Monsieur PAUVROS évoque la billettique mise en œuvre par le réseau Arc-en-Ciel en septembre 2011, ainsi que l'aménagement des pôles d'échanges sur le territoire. Il attire l'attention sur les principaux postes du budget 2011 concernant les transports.

Monsieur PAUVROS souligne qu'en 2012, la gratuité des transports concernera toujours les collégiens, les lycéens interurbains et les élèves en situation de handicap. Il fait observer que le Département du Nord est quasiment une exception en France quant à cette politique volontariste de gratuité.

Evoquant la voirie pour l'année 2011, Monsieur PAUVROS attire l'attention sur la mise en œuvre du nouveau plan routier départemental 2011/2015. Il fait remarquer la réalisation des premiers travaux de sécurisation des passages à niveau avec Réseau Ferré de France (RFF).

Monsieur PAUVROS indique que 9 grands projets sur les 25 inscrits au plan régional sont engagés ou terminés. Il annonce que les Conseillers Généraux auront à arbitrer ensemble sur la priorisation des programmes d'investissement.

Monsieur PAUVROS rappelle que face à l'urgence des problèmes de sécurité rencontrés sur le réseau des routes nationales transférées, le Département du Nord a pris ses responsabilités et a instruit les dossiers financièrement et techniquement lourds des contournements. Il précise que l'ensemble des grands projets a été réalisé sur la démarche « Nord Routes Durables ».

Monsieur PAUVROS évoque le programme d'amélioration des routes et la campagne pour la viabilité hivernale 2010-2011.

Monsieur PAUVROS souligne que les transports en commun représentent moins de 10 % des déplacements domicile-travail dans le Nord Pas-de-Calais et que cette situation va aboutir à l'asphyxie des agglomérations. Il fait observer le désengagement de l'Etat ainsi que son désintérêt pour le département du Nord et ses habitants.

Monsieur PAUVROS propose de travailler à la mise en cohérence et à l'optimisation de l'offre de mobilité sur 2 niveaux, d'une part en interne sur des choix ciblés en matière de moyens, notamment la billettique, le développement du réseau cyclable et la mise en place d'un plan de sécurisation du réseau routier, et d'autre part en externe, avec les partenaires pour mutualiser les moyens par des actions communes.

Monsieur PAUVROS suggère d'augmenter et de diversifier l'offre de transport vers les zones d'activités, de mettre en place des services aux voyageurs et d'adapter la politique tarifaire aux besoins et moyens des Nordistes.

Concernant le budget 2012 pour les Transports, Monsieur PAUVROS indique qu'il s'élèvera à 111 millions d'euros en dépenses de fonctionnement. Il souligne la forte augmentation des recettes de fonctionnement.

Monsieur PAUVROS propose de maintenir le niveau d'investissement en matière de voirie à hauteur de 125 millions d'euros. Il fait observer qu'il est indispensable de maintenir l'état des routes, de les moderniser, mais aussi de soutenir l'action économique de la région.

Monsieur PAUVROS considère que le Conseil Général du Nord va peut-être représenter pour les entreprises du BTP du Nord Pas-de-Calais et en particulier du Nord, une possibilité de sauvetage car il sera au rendez-vous pour maintenir sa politique d'investissement.

Monsieur PAUVROS mentionne les grands projets qui seront démarrés en 2012. Il indique que le programme de travaux d'amélioration permettra de maintenir en état les ouvrages d'arts départementaux, d'engager le programme de renforcement de la RD 300, et de programmer plus de 500 chantiers plus ordinaires.

Monsieur PAUVROS fait remarquer que cette politique extrêmement forte ne peut se réaliser au-delà des chiffres que grâce à la compétence, le dévouement, l'efficacité remarquable de l'ensemble des agents et de l'encadrement qui assurent la maîtrise du dossier.

Monsieur le Président remercie Monsieur PAUVROS de mener de main de maître ces politiques infrastructures et transports.

Monsieur le Président invite les Conseillers Généraux à aller voir les travaux menés pour l'accessibilité au Grand Stade.

Monsieur Vincent LANNOO indique que le rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Transports et Infrastructures », le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote. Il évoque le débat qui a eu lieu.

Concernant le transport scolaire des lycéens, Madame Joëlle COTTENYE rappelle que les membres du Groupe Union Pour le Nord n'étaient favorables au désengagement du Département que si un accord pérenne avec la Région et les AOT était conclu pour prendre le relais. Elle fait remarquer que la gratuité prendra fin au 1^{er} janvier prochain pour 23 000 lycéens.

Madame COTTENYE signale que la Région a accepté de prendre une décision pérenne pour accompagner les AOT mais pas, ou pas encore, concernant le transport interurbain. Elle porte à la connaissance de l'Assemblée Départementale que les membres du Groupe Union Pour le Nord sont prêts à participer au travail auprès de la Région afin d'amener celle-ci à garantir définitivement le transport gratuit pour tous les lycéens.

Madame COTTENYE pense que même si le Conseiller Territorial n'existe pas encore, cela n'empêche pas les Conseillers Généraux de travailler de concert avec leurs homologues du Conseil Régional.

Evoquant l'augmentation des dépenses de fonctionnement, Madame COTTENYE estime qu'elle met en relief l'importance d'optimiser la fréquentation du réseau Arc-en-Ciel encore trop boudé par les usagers autres que les scolaires. Elle souligne la réalisation à venir d'un schéma départemental de la mobilité durable, basé autour du droit à la mobilité des Nordistes.

Madame COTTENYE suggère qu'une place soit faite dans le schéma départemental de la mobilité durable au co-voiturage et au développement du véhicule électrique. Elle cite quelques expériences menées dans d'autres collectivités et pouvant être tentées au Département du Nord.

Madame COTTENYE soulève la question de l'engorgement de la Métropole Lilloise. Elle estime qu'elle nuit au développement économique, à l'emploi, ainsi qu'à la qualité de l'air.

Madame COTTENYE souhaite que le Département ait une vision globale porteuse d'une volonté politique pour sortir à terme de cette situation d'engorgement de la Métropole. Elle pense que l'opportunité proposée par le Préfet doit être saisie afin d'aider à trouver une solution car elle estime que seul un consensus permettra d'avancer sur cette problématique.

Monsieur le Président rappelle aux Conseillers Généraux la nécessité de respecter leur temps de parole pour ne pas devoir prolonger les débats de manière un peu délicate pour les uns et les autres.

Monsieur Gérard BOUSSEMART fait remarquer que le Département du Nord est le premier transporteur du département. Il souligne l'engagement du Département auprès des Nordistes et particulièrement auprès des publics scolaires par la mise en place d'une politique volontariste permettant à de nombreux élèves d'effectuer gratuitement leurs trajets jusqu'à leur établissement scolaire.

Monsieur BOUSSEMART rappelle que le Département a décidé en 2007 de recentrer son action sur son cœur de compétence, le transport interurbain et les collégiens. Il fait observer qu'à compter du 1^{er} septembre 2012, le Département du Nord ne financera plus le transport des lycéens scolarisés et domiciliés en périmètre urbain, mais poursuivra son engagement auprès des 38 000 collégiens, des 26 000 lycéens interurbains et des 3 000 élèves en situation de handicap.

Evoquant la politique de fermeture de classes par l'Etat, Monsieur BOUSSEMART explique que les décisions unilatérales de l'Etat se font au détriment des finances départementales et des citoyens.

Monsieur BOUSSEMART souligne le rôle du Département vis-à-vis des élèves en situation de handicap.

Monsieur BOUSSEMART indique que les membres du Groupe Socialiste et Apparentés voteront en faveur de l'adoption de ce budget.

Monsieur Jacques MICHON estime que le département du Nord a besoin d'une grande politique de mobilité et que le Conseil Général du Nord a un rôle moteur à jouer, particulièrement en direction de la jeunesse pour l'accès aux activités sportives et de loisirs.

Monsieur MICHON pense que le droit à la mobilité devient une question essentielle pour s'intégrer dans la vie.

Concernant le réseau Arc-en-Ciel, Monsieur MICHON considère qu'il est indispensable de veiller aux conséquences de certains manquements dans les DSP qui privent des collégiens de transports gratuits, surtout en milieu rural.

Monsieur MICHON demande une explication concernant une différence de traitement pour les contributions des AOT.

Monsieur MICHON indique qu'il soutient totalement la position du Groupe Communiste et Républicain de LMCU et des militants qui se battent contre l'abandon de la gratuité du transport scolaire pour les lycéens de l'agglomération lilloise. Il estime que ce traitement inégalitaire conduira à des renoncements d'inscription dans des filières de formation souhaitées par la jeunesse de l'agglomération lilloise.

Monsieur Jacques HOUSSIN exprime son inquiétude devant la tendance à la baisse des investissements sur le réseau routier.

Monsieur HOUSSIN renouvelle le souhait, non encore satisfait du Groupe Union Pour le Nord, d'obtenir le récapitulatif des sommes investies dans chaque canton de manière à pouvoir constater, en toute transparence, que l'équité territoriale était respectée dans le temps.

Monsieur HOUSSIN considère qu'il n'a pas de lisibilité sur la priorisation des grands projets. Il sollicite une information, voire un débat sur les méthodes de priorisation des grandes réalisations.

Monsieur HOUSSIN pense que le Département a un rôle à jouer sur les grandes problématiques d'infrastructures routières structurantes. Il demande à ce qu'en 2012, le Département s'exprime sur les sujets majeurs relatifs aux thromboses des grandes agglomérations du département du Nord.

Monsieur HOUSSIN souhaite connaître l'intention du Département en ce qui concerne la participation financière du Département sur la mise à 2x2 voies de la RN 2 au niveau des contournements d'Avesnes et Maubeuge.

Monsieur HOUSSIN annonce que les membres du Groupe Union Pour le Nord s'abstiendront lors du vote de ce budget infrastructures.

Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY souligne le rôle incontournable d'aménageur du Département du Nord. Il fait observer que les projets d'aménagement sont des leviers de développement économique et d'attractivité régionale, voire nationale.

Evoquant la démarche « route durable », Monsieur ALLOSSERY explique qu'il s'agit pour le Conseil Général de garantir une contribution positive à la vie sociale commune et économique, comme à l'aménagement de l'espace et à la qualité de vie. Il ajoute que cela prend en compte notamment une démarche de démocratie participative active.

Monsieur ALLOSSERY signale que l'année 2012 sera l'occasion de poursuivre les efforts. Il cite plusieurs grands projets que seront menés en 2012.

Monsieur ALLOSSERY constate que cette politique Infrastructures montre à quel point la proximité entre une institution et les besoins locaux sont primordiaux. Il indique que les membres du Groupe Socialiste et Apparentés voteront en faveur de l'adoption du budget infrastructures.

Monsieur Alain BRUNEEL rappelle les enjeux auxquels doit répondre la politique Transports - Infrastructures mise en œuvre au Département du Nord.

Concernant le réseau d'infrastructure de transport, Monsieur BRUNEEL fait observer qu'il nécessite d'importants moyens financiers pour le maintenir en bon état, le rendre performant et développer des modes alternatifs à la route.

Monsieur BRUNEEL constate que les choix politiques du Gouvernement rendent l'exercice de l'équilibre financier départemental de plus en plus périlleux.

Monsieur BRUNEEL estime que la politique gouvernementale démantèle progressivement les services publics pour mieux les livrer au secteur marchand. Il attire l'attention des Conseillers Généraux sur la plus grande libéralisation du transport ferroviaire, avec notamment l'ouverture à la concurrence pour la vente au secteur privé de sillons disponibles pour le transport de marchandises et le transport international de voyageurs.

Monsieur BRUNEEL pense que la réduction des transports routiers doit être une priorité afin de répondre au constat partagé d'une urgence écologique.

Monsieur BRUNEEL évoque le report modal. Il fait remarquer que la taxe « poids lourds » n'est pas encore en vigueur que les exonérations et les compensations se multiplient.

Monsieur BRUNEEL signale le rejet par la commission européenne du plan de recapitalisation de Seafrance.

Monsieur Rémi PAUVROS rappelle que le Département transportera au 1^{er} janvier prochain plus de 70 000 collégiens, lycéens en dehors des zones urbaines ainsi que les collégiens frappés de handicap. Il signale que le Conseil Général du Nord est encore dans le tableau de tête de la prise en charge de la gratuité et propose de maintenir cette politique volontariste portée depuis les années 80.

Concernant le transport des lycéens, Monsieur PAUVROS estime que l'offre proposée par la communauté urbaine de Lille correspond à un vote de son assemblée et sur lequel il n'est possible que d'acter. Il espère que le Département parviendra à relancer le débat dans les mois à venir pour essayer d'harmoniser cette politique.

Monsieur PAUVROS revient sur la problématique de l'engorgement de la Métropole lilloise. Il indique que le Département ne désire pas participer au financement de la connexion dite de Templemars sur l'autoroute A1.

Monsieur PAUVROS fait remarquer que le Conseil Général répond présent lorsqu'il s'agit de contournements où sont connectées des départementales. Il attire l'attention des Conseillers Généraux sur l'abandon par l'Etat de la politique de voirie et d'infrastructures routières au niveau national.

Monsieur PAUVROS indique qu'il souhaite le développement de la voiture électrique. Il porte à la connaissance des Conseillers Généraux qu'une étude est en cours sur le co-voiturage et qu'elle fera partie de l'actualisation du plan routier.

Evoquant la demande de Monsieur HOUSSIN concernant la répartition des investissements par arrondissement, Monsieur PAUVROS fait observer que ce n'est pas le meilleur moyen d'assurer une unité de vision du Département en ce qui concerne l'ensemble des intérêts de la population.

Monsieur PAUVROS signale que le financement de l'ensemble des opérations est assuré pour l'année 2012. Il souligne les incertitudes pesant sur l'année 2013 et l'éventuelle priorisation rendue nécessaire si le Département n'a plus les moyens de sa volonté politique.

Monsieur le Président rappelle que la question de la mobilité sera partie prenante des contrats de territoires. Il fait remarquer que si les allocations universelles à caractère social étaient compensées, le Département pourrait assumer ses investissements sans emprunter.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DVD-I/2011/1633

OBJET :

**POLITIQUE DES TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES
BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2012**

Le présent rapport a pour objet de présenter les dispositions budgétaires 2012 en investissement et fonctionnement pour les politiques départementales des Transports et de la Voirie concourant à un objectif global en faveur de la mobilité des Nordistes.

C'est ainsi que la délibération du 4 juillet 2011, relative au Débat d'Orientation Politique, est venue affirmer la volonté du Conseil Général d'envisager la conduite de ces politiques sous l'angle d'une transversalité renforcée, matérialisée dans le cadre d'un Schéma Départemental de la Mobilité Durable, dont les études supports sont d'ores et déjà engagées et seront complétées en 2012.

Le rapport présente successivement les propositions d'actions pour, d'une part, les Transports et, d'autre part, la Voirie.

La présentation conjointe des budgets de ces deux politiques est une nouveauté qui participe de l'affirmation de cette vision innovante de la Mobilité et de

sa lisibilité.

I Politique des Transports

La politique des transports est une compétence obligatoire du Département. Il a en effet la charge de l'organisation du transport routier interurbain de voyageurs, pour les scolaires et l'ensemble des usagers. La loi Handicap de 2005 lui donne également l'obligation de mettre en accessibilité son réseau. Enfin, il a l'obligation de financer, sur l'ensemble de son territoire, le transport des élèves et étudiants en situation de handicap.

Au-delà de ses obligations, le Département met en œuvre des politiques volontaristes :

- gratuité, sous certaines conditions, relevant notamment de la domiciliation et de la distance, du transport des élèves sur l'ensemble du territoire, urbain et interurbain ;
- organisation du transport des élèves et étudiants en situation de handicap ;
- financement de pôles d'échanges sur l'ensemble du territoire afin de développer, à travers l'intermodalité, l'usage du transport collectif.

Le réseau départemental de Transport Collectif est géré sous la forme de 4 délégations de service public. Le Département conçoit son action dans une dynamique de complémentarité avec celle des 7 autres autorités organisatrices de transport sur le territoire départemental, en charge de l'organisation du TER, pour la Région, et des transports urbains, pour les 6 Autorités Organisatrices de Transport Urbain (AOTU). Au-delà, il participe activement aux travaux du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports (SMIRT).

Les orientations de la politique transport, affirmées par la délibération du 4 juillet 2011, relative au Débat d'Orientation Politique portent :

- la traduction d'une vision transversale de la politique des transports, avec les autres politiques départementales (infrastructures, éducation, social, développement des territoires, environnement...);
- la conception du transport comme une des composantes de la dynamique, plus large, de la mobilité des nordistes (en lien avec les infrastructures, l'ensemble des modes de déplacements collectifs, dont, par exemple, le co-voiturage, ou individuels actifs tels la marche ou le vélo...);
- l'inscription de l'action départementale dans un dialogue avec celle des autres acteurs de la mobilité, tant en matière de construction de l'offre, que de réflexion sur l'accès à l'offre, notamment tarifaire.

Ainsi, les actions mises en œuvres visent à la recherche, à travers l'offre départementale, combinée avec celle des autres acteurs du transport, d'une desserte des territoires au plus près des besoins des habitants et de l'évolution de ces besoins ; qualité, accessibilité, et intermodalité du réseau départemental ; interrogation, dans l'objectif d'un accès garanti à la mobilité pour tous, sur la pertinence d'une tarification sociale en complément de la grille tarifaire, attractive, déjà mise en œuvre sur le réseau Arc en Ciel ; interrogation sur la pertinence des critères du Droit au

Transport au regard de l'évolution des besoins éducatifs, de la nécessaire mixité sociale des établissements, et des pratiques de déplacements des plus jeunes ; contribution à l'élaboration du Schéma Départemental de la Mobilité Durable.

Le budget proposé en 2012 est le suivant :

- 111 M€ en dépenses de fonctionnement (106,1M€ en 2011)
- 17,6 M€ en recettes de fonctionnement (11,5M€ en 2011)
- 0,8 M€ en dépenses d'investissement (1,1M€ en 2011)

Réseau transport Arc en Ciel

Dépenses de fonctionnement

65,3 M€ en 2012 – 57,8M€ en 2011

Le réseau départemental est organisé en 4 périmètres, Flandres, *Pévèle-Weppes*, Cambrésis et Avesnois. Pour chacun d'eux, une Délégation de Service Public (DSP) d'une durée de 8 ans à compter d'août 2010, pour les périmètres 1, 2 et 4, et d'août 2011, pour le périmètre 3, a été conclue avec un Groupement Momentané d'Entreprises.

Pour les Délégations de Service Public, l'inscription budgétaire proposée au Budget Primitif (BP) est de 65,3 M€.

57,8 M€ étaient inscrits au BP 2011. L'augmentation s'explique notamment par l'application des formules de révision et les résultats de la vente réelle des titres sur le réseau, en augmentation de 10 % environ par rapport aux prévisions. En effet, la contribution du Département comporte une part fixe et une part variable, adossée aux recettes commerciales.

Les DSP feront, à la fin de la seconde année d'exploitation, soit, mi-2012, l'objet d'une évaluation, par, notamment, les résultats des enquêtes origine/destination et des enquêtes ménages-déplacements, dont les résultats interviendront à partir de juin 2012.

L'étude visant à mesurer l'efficacité du dispositif actuel de gratuité, en lien avec la grille tarifaire et l'intérêt d'une tarification sociale, lancée début 2012, devrait également venir impacter les prévisions au-delà de 2012.

Recettes de fonctionnement

5,4 M€ en 2012 – 3,6M€ en 2011.

Le Département réalisant, par les lignes de son réseau pénétrant dans les centres urbains, des services urbains, une participation des AOTU concernées est prévue, pour un montant estimé à 5,4 M€ en 2012, qui viennent ainsi diminuer la charge nette des DSP. 3,6 M€ étaient inscrits au BP 2011. L'ensemble des négociations avec les AOTU n'ayant pu aboutir lors de cette année, la prévision 2012 intègre une année de contribution de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) et de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) et deux années de contribution du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD), du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de la Région de Valenciennes (SITURV), du Syndicat Mixte du Val de Sambre (SMVS) ou de la

Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC).

Dépenses d'investissement

0,8 M€ en 2012 – 0,4M€ en 2011.

Une Autorisation de Programme (AP) de 4,3 M€ (2008-2013) est prévue pour les travaux de mise en accessibilité des arrêts du réseau, en maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée, dans le cadre du Schéma Départemental d'Accessibilité, voté en février 2009, en application de la Loi « Handicap » de 2005.

0,82 M€ sont proposés en 2012 pour les travaux de mise en accessibilité du réseau. 0,4 M€ étaient inscrits au BP 2011 ; 0,94 M€ ont été réalisés en tenant compte des reports.

Transports scolaires hors réseau Arc en Ciel

Dépenses fonctionnement

44,4 M€ en 2012 – 47,1M€ en 2011.

Le Département met en œuvre deux politiques volontaristes propres à favoriser la mobilité du plus grand nombre.

Si la loi lui donne compétence pour le financement du transport des élèves et étudiants en situation de handicap, il a choisi d'organiser ce transport, à travers des marchés dédiés, afin de diminuer la charge qui pèse sur les quelques 3 000 familles concernées. Le coût de ce service est estimé, pour 2012, à 12,7 M€, comme cela était déjà le cas au BP 2011.

Le transport scolaire est, par ailleurs, gratuit pour environ 110 000 élèves, collégiens et lycéens, chaque année. Le coût de cette gratuité est estimé à 31,7 M€ en 2012, contre 34,4 M€ en 2011, du fait de l'arrêt de la prise en charge de la gratuité du transport des lycéens urbains par le Département, conformément aux orientations de la délibération cadre de 2007.

Recettes de fonctionnement

12,2 M€ en 2012 – 7,8M€ en 2011.

La participation de la Région, des AOTU, et du Pas-de-Calais à la gratuité des élèves entraîne l'inscription d'une recette prévisionnelle de 12,2 M€ pour 2012, contre 7,8 M€ au BP 2011. L'augmentation est essentiellement due à la mise en œuvre du nouvel accord de réciprocité entre le Nord et le Pas-de-Calais qui prévoit explicitement le versement direct de recettes par le Pas-de-Calais au Département du Nord pour ses élèves transportés sur le réseau Arc-en-Ciel.

Qualité du service transport et intermodalité

Dépenses de fonctionnement

1,2 M€ en 2012 – 1,2M€ en 2011.

Afin de mesurer la qualité du service public, le Département met en œuvre des contrôles sur son réseau. Il lance également des enquêtes, ou participe à celles menées par les autres organisateurs de transport, pour mesurer l'adéquation de l'offre aux besoins. Seront ainsi

lancées deux enquêtes ayant fait l'objet d'une délibération de la Commission Permanente en septembre dernier. L'enquête relative à la politique tarifaire, au droit au transport, et à la mise en œuvre d'une tarification sociale, permettra d'interroger la pertinence des systèmes actuels, et l'incidence que toute modification pourrait entraîner, tant pour les usagers, que pour le budget départemental. L'enquête relative aux habitudes des usagers du réseau Arc-en-Ciel (enquête Origine/Destination/Déplacements) a pour objectif d'adapter, si nécessaire, le réseau aux besoins.

Dépenses investissement

0 en 2012 – 0,7 M€ en 2011.

Dans le même temps, la politique de participation à la réalisation des pôles d'échanges se poursuit, même si, du fait des reports, aucune nouvelle inscription de crédits n'est proposée au BP 2012.

II Politique de la Voirie

Le Département du Nord, avec 5 311 km de routes départementales, est l'un des plus importants gestionnaires de voirie en France. Le réseau, comptant notamment depuis le transfert des routes nationales d'intérêt local des voies rapides dénivelées, se caractérise par un trafic très élevé et une inscription en tissu urbain très étendue, 45 % du linéaire se situant en agglomération.

Le Conseil Général a approuvé le 28 juin 2010 le nouveau Plan Routier Départemental 2011-2015, confirmant l'ambition du Département pour l'aménagement du territoire et le développement d'un réseau d'infrastructures performant. Ce Plan Routier Départemental développe une vision à moyen et long terme, tout en s'adaptant aux ressources disponibles. Il permet en outre de finaliser l'intégration du réseau national transféré, démarche volontariste du Conseil Général pour garantir un même niveau de qualité pour l'ensemble du réseau départemental.

Le plan est construit selon l'architecture suivante :

- deux programmes pour le volet modernisation du réseau routier, avec des opérations identifiées pour la durée du plan routier ;
- un programme d'études ;
- un programme opérationnel ;
- un programme d'amélioration pour la conservation du réseau routier, avec des opérations identifiées chaque année.

Une démarche d'actualisation et d'adaptation aux conditions économiques est également prévue chaque année pour le programme d'études et le programme opérationnel.

Le programme opérationnel distingue deux volets, d'une part les projets courants correspondant aux besoins locaux actualisés chaque année en commission d'arrondissement et d'autre part les « grands projets » intéressant l'accessibilité du Nord et qui font l'objet d'un pilotage centralisé.

Au-delà de ses obligations réglementaires, le Conseil

Général a souhaité que le plan s'inscrive dans les orientations générales de la collectivité en faveur du développement durable, de la solidarité, de l'innovation et de la complémentarité de l'action publique pour un développement harmonieux des territoires.

Le plan est ainsi porté par les valeurs suivantes :

- la mise en œuvre de la Route Durable, dont l'esprit peut ainsi être résumé : « Faire aujourd'hui la route de demain » et qui a vocation à se généraliser à l'ensemble des opérations du plan ;
- l'insertion de personnes éloignées de l'emploi ;
- la sécurité du réseau ;
- la contribution des projets routiers à l'aménagement urbain et au cadre de vie ;
- le développement de la mobilité durable (soutien à la complémentarité et à la multimodalité des transports, développement des modes doux de déplacement, covoiturage,...).

Par rapport aux plans routiers précédents, des thématiques nouvelles y sont particulièrement valorisées :

- le maintien de la qualité du réseau comprenant, outre le programme d'amélioration, un programme spécifique aux ouvrages d'art ;
- la sécurisation des passages à niveau ;
- l'information des usagers, comprenant des équipements de gestion de trafic en temps réel.

Le budget proposé au titre du BP 2012, tant en matière d'investissement que de fonctionnement, concourt à la mise en œuvre du Plan Routier Départemental 2011-2015.

Il se répartit ainsi, par section :

- **Investissement : 125 M€** (122,3 M€ en 2011). Cette augmentation de 2,24 % résulte principalement de la nécessité de poursuivre les travaux de grands projets structurants engagés en 2011 et traduisant ainsi l'effort particulier consenti par le Département en faveur de l'aménagement et du développement des territoires.
- **Fonctionnement : 24 M€** (26,4 M€ en 2011). La diminution de 10,07 % porte sur le service hivernal, en corrélation avec les charges avérées pour la campagne hivernale 2010/2011 et avec la reprise en régie d'un circuit de salage supplémentaire auparavant réalisé par une entreprise prestataire.

INVESTISSEMENT

125 M€ sont inscrits au projet de budget primitif 2012 au titre de l'investissement.

Le tableau ci-dessous récapitule les besoins en crédits de paiement en investissement. On distingue les opérations relevant du Réseau Routier Départemental de celles spécifiques aux Infrastructures Fluviales Maritimes et Portuaires et des participations au solde du Contrat de Plan État-Région (CPER).

Plan Routier Départemental, dont	114,1 M€
Travaux d'aménagement des RD	85,2 M€
Travaux d'amélioration des RD	28,9 M€
Travaux destinés à améliorer la sécurité	1,4 M€
Études générales	0,9 M€
Divers	6,2 M€
Infrastructures fluviales maritimes et portuaires	1,4 M€
Participation CPER	1 M€

I – RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL

Travaux d'aménagement des routes départementales

Les travaux réalisés sous cette rubrique visent à développer, sécuriser et moderniser le réseau, dans le cadre du Plan Routier Départemental 2011-2015, y compris les études et acquisitions foncières et les avances pour acquisitions de terrains, et terminer les travaux en cours sur les anciens programmes.

85,2 M€ sont proposés au BP 2012, dont :

- 77,3 M€ pour le plan routier 2011-2015 – Travaux projets courants et grands projets dont notamment parmi les principaux projets retenus :
 - le lancement des travaux de la RD 642 : 4 M€ ;
 - le contournement d'Auby : 3,1 M€ ;
 - la liaison Tourcoing Wattrelos 2^{ème} section 1^{ère} phase : 3,2 M€ ;
 - la poursuite de l'aménagement pour l'accessibilité au Grand Stade de Lille : 7,6 M€ ;
 - la poursuite du contournement de Pont-à-Marcq : 6,3 M€ ;
 - la poursuite de la phase III du tramway de Valenciennes : 1 M€ ;
 - la poursuite de l'entrée ouest de Denain : 2,9 M€ ;
 - l'aménagement du centre bourg de Maroilles : 0,8 M€ ;
- 5 M€ pour les études et acquisitions sur le plan routier 2011-2015 (dont la mise à l'enquête publique du contournement nord de Valenciennes et la poursuite des études du contournement du Cateau-Cambrésis ;
- 2,6 M€ pour les opérations en cours sur le plan routier départemental (2005-2010) ;
- 0,1 M€ pour les opérations en cours sur le plan du réseau routier national transféré (2006-2011) ;
- 0,2 M€ pour les avances pour acquisitions de terrains (notamment pour compenser l'impact sur le parcellaire agricole de l'opération DK1501 – Mise à 2x2 de la RD 642).

Il est à noter les faibles montants proposés en 2012 pour les deux anciens plans. Cette diminution traduit la

finalisation prochaine des deux précédents plans.

Le programme spécifique « ouvrages d'art » identifié au sein du volet des Projets Courants du PRD 2011-2015 permet de faire face d'une part, à l'accroissement important du nombre d'ouvrages en gestion suite aux transferts de compétences et d'autre part, au vieillissement général des structures.

Travaux d'amélioration des routes départementales

Le programme des travaux d'amélioration vise à assurer la sauvegarde du patrimoine et plus généralement le niveau de service aux usagers, avec une logique de plus-value à long terme sur la qualité du réseau par le renouvellement et le renforcement des structures et couches de roulement.

28,9 M€ sont proposés en crédits de paiement au BP 2012, respectivement pour 28,4 M€ sur le plan routier 2011-2015 et 0,5 M€ pour terminer les opérations inscrites au programme 2011 sur l'enveloppe 08P1007.

Les 28,4 M€ du programme 2012 permettront :

- de maintenir en état les ouvrages d'art départementaux à hauteur de 4,2 M€, qui s'ajoutent aux opérations spécifiques réalisées au titre du programme opérationnel du plan routier départemental ;
- d'engager le programme de renforcement de la RD 300 entre l'agglomération de Saint-Omer et celle de Dunkerque pour un montant de 2,3 M€ ;
- pour le reste, de programmer plus de 500 chantiers plus « courants », essentiellement de renouvellement de revêtement, en intégrant la réfection du marquage au sol.

Travaux destinés à améliorer la sécurité

De longue date, le Département met en œuvre une politique ambitieuse de mise en sécurité du réseau routier. Cette politique, en complément des projets inscrits au plan routier, se traduit par un programme annuel d'opérations de sécurité permettant d'apporter une solution rapide, souvent en réponse à un besoin nouveau à caractère d'urgence, par des aménagements simples dans leurs modalités d'exécution.

Le cadre d'intervention est le suivant :

- les opérations de sécurité ont un coût inférieur à 51 K€TTC, en application de la délibération n° 02-02 des 25, 26, 27/2/2002 ;
- pour les opérations de sécurité, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par d'autres collectivités avec cofinancement du Département, la part départementale est limitée à 43 K€HTVA ;
- lorsque les travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale avec une participation financière d'autres collectivités, la part du Département est limitée à 51 K€TTC, à laquelle s'ajoute la part TVA de la collectivité.

Chacune de ces opérations est autorisée par la Commission Permanente après avis de la Commission Transports, Infrastructures.

Une autorisation de programme de 3 M€ sera créée pour financer les projets qui seront retenus.

1,4 M€ de crédits de paiement sont inscrits au projet de BP 2012 pour réaliser les opérations de sécurité sur le réseau routier départemental.

Études générales (dont Certification et expérimentation à la démarche « Route Durable » et Système d'Information Géographique)

L'enveloppe études générales est constituée pour les besoins d'analyse de l'état du réseau départemental et la définition des orientations de son aménagement. Ces études permettent d'alimenter les outils de connaissance du patrimoine et ainsi de réaliser la programmation des interventions. En 2012, ces études porteront notamment sur la **mobilité (0,2 M€)** et sur le **barrage du ValJoly (0,1 M€)**. Le budget tient également compte des études ponctuelles nécessaires aux services de la Voirie Départementale et ne rentrant pas dans le cadre d'opérations programmées. Enfin, il permet la poursuite et le développement du référentiel « Route Durable » et la certification d'opérations, mais aussi du Système d'Information géographique.

La démarche vers la constitution d'un **référentiel de certification « Route Durable »** a abouti le 20 avril 2010.

Ce document fixe des exigences à suivre pour la construction d'une route dite « durable » ; il s'applique progressivement à l'ensemble des activités relatives à l'aménagement, mais aussi à l'exploitation du réseau routier.

Ceci implique des innovations afin de développer des nouvelles pratiques, l'évaluation et la certification des opérations engagées en application de la démarche « Route Durable ».

Ainsi, 12 opérations font l'objet d'une certification à court terme.

Il y a lieu de prévoir une inscription budgétaire de **0,2 M€**.

Le Système d'Information Géographique est un outil indispensable de mutualisation et d'échange d'informations au sein du Département et du Département vers ses partenaires.

Certaines données, notamment cartographiques, nécessitent d'être adaptées afin d'intégrer et d'enrichir la base de données départementales.

Une inscription budgétaire de **4,3 K€** est nécessaire pour les prestations de vectorisation et numérisation cartographique.

En outre, afin de faire face aux dépenses en matière de brevets et licences (cartographie et divers) et sauvegarde par numérisation des données relatives aux cavités souterraines, il y a lieu de prévoir une inscription budgétaire de **0,4 M€**, hors AP.

0,9 M€ de crédits de paiement sont ainsi globalement inscrits au projet de BP 2012 pour les dépenses d'études générales.

Divers

En accompagnement des études et travaux, un ensemble de prestations, services, acquisitions, droits à acquitter et aides aux collectivités sont nécessaires, pour un montant global de **6,2 M€**.

Signalétique directionnelle et touristique et équipements de sécurité – Hors AP

Il y a lieu de prévoir une inscription budgétaire de **0,1 M€** afin de poursuivre les études de mise en place de la signalisation directionnelle et touristique et de la signalisation horizontale sur le réseau départemental.

Une inscription budgétaire de **2,1 M€** est nécessaire pour la poursuite de la mise en place de la nouvelle signalisation directionnelle et touristique et le renouvellement de la signalisation de police et directionnelle. Il s'agit ainsi de répondre à la fois à l'objectif de maintien de la qualité du réseau, mais aussi de renforcer l'attractivité des territoires (signalisation touristique).

Enfin, il y a lieu de prévoir une inscription budgétaire de **0,5 M€** pour poursuivre l'équipement du réseau routier en dispositifs de sécurité.

Acquisition de matériel exploitation

Une AP sur 5 ans de 10 M€ est inscrite, soit une inscription budgétaire de **2 M€** en 2012 au titre de l'exploitation du réseau pour l'acquisition de matériel et outillage (tracteurs...).

Divers infrastructures (Carrières souterraines, publications légales,...)

Pour permettre la réalisation de mesures conservatoires des **carrières souterraines**, une inscription budgétaire pour 2012 d'un montant de **30 K€** est nécessaire.

Pour les **frais de publication et d'insertion** relatifs aux procédures d'appel d'offres, il y a lieu de prévoir une inscription budgétaire de **0,29 M€**.

Enfin, **50 K€ et 25 K€** sont inscrits, respectivement pour les études de reconstruction du **Pont de Blaringhem** et pour les **interventions ponctuelles sur voirie départementale**.

Participation aux travaux réalisés par des tiers (pose de bordures caniveaux et assainissement sur routes départementales)

Lors de travaux de voirie engagés par le Département et de travaux d'initiative communale ou communautaire, le Département subventionne les Communes, Groupements de Communes et Syndicats Intercommunaux, pour les

travaux de pose de bordures, de caniveaux et d'assainissement ainsi que pour la réalisation de trottoirs le long des RD. Ces aides sont rattachées à chaque opération.

Il y a lieu de créer une autorisation de programme 12P031 de 2,4 M€ qui couvrira les projets qui seront retenus au titre de l'année 2012 par la Commission Permanente après avis de la Commission Transports, Infrastructures.

1,2 M€ de crédits de paiement sont inscrits au projet de BP 2012 pour les programmes antérieurs de subvention et une partie du programme 2012.

II – INFRASTRUCTURES FLUVIALES MARITIMES ET PORTUAIRES

Travaux d'infrastructures pour le Port de Gravelines – Grand Fort Philippe

A la demande du conseil portuaire, les travaux suivants sont prévus pour 2012 :

- le dragage de la passe d'accès ;
- le balisage du chenal ;
- la réfection des défenses de berge ;
- la reconstruction des portes d'écluses ;
- la remise aux normes des équipements.

Il est à signaler également que se prolongent en 2012, les études relatives à la modernisation des écluses et celles concernant le dragage général du Bassin Vauban et la valorisation des boues.

Pour réaliser le programme d'investissement envisagé, il est nécessaire de prévoir une inscription budgétaire de **1,4 M€**.

III – PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU RESEAU ROUTIER NATIONAL

La participation du Département aux travaux d'aménagement du réseau routier national, au titre de ses engagements dans le cadre du CPER, est estimée à **1 M€ pour 2012**.

RECETTES

Subventions d'équipement non transférables aux Communes, Structures Intercommunales, État et FEDER

Des recettes, pour un montant total d'environ **1,3 M€** sont attendues pour les opérations suivantes :

- pour la participation de l'État, de la Région Nord/Pas-de-Calais et de la Communauté d'Agglomération de Cambrai à l'opération du contournement Sud de Cambrai ;
- pour la participation de Voies Navigables de France pour les travaux sur la RD 120 à Auby ;
- pour la participation de la Commune de Somain sur le carrefour des RD 645 et 957 à Aniche et Somain ;
- pour la participation de diverses communes à la réalisation d'opérations de sécurité cofinancées.

Travaux d'aménagement des routes sous mandats

Dans le cadre des opérations prévues au plan routier départemental et des opérations de sécurité cofinancées, des recettes sont attendues également.

Produits des cessions d'immobilisations

Des recettes pour la vente des terrains issus d'anciennes voies ferrées d'intérêt local d'un montant de 2 k€ sont attendues.

Produits des amendes des radars automatiques

Des recettes pour les radars automatiques d'un montant de 0,4 M€ sont attendues.

FONCTIONNEMENT

RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL

24 M€ sont inscrits au projet de budget primitif 2011 afin d'assurer l'entretien du réseau routier départemental.

VOIRIE	13,9 M€
SERVICE HIVERNAL	10,1 M€

Entretien et exploitation de la Voirie Départementale

Les opérations d'entretien sont essentielles pour assurer la préservation et le maintien de la qualité du patrimoine routier départemental et garantir aux usagers de la route un niveau satisfaisant de confort et de sécurité au cours de leurs déplacements.

13,6 M€ sont proposés au BP 2012. Cette dotation permettra notamment la réalisation des travaux d'entretien courant des chaussées et des dépendances (réparations localisées, interventions d'urgence, balayage, fauchage, ...), la maintenance des équipements routiers, l'entretien et la maintenance des véhicules et matériels d'exploitation et la réalisation des programmes de curage-dérasement et d'entretien des ouvrages d'art et ouvrages hydrauliques.

Service hivernal de la Voirie Départementale

10,1 M€ sont proposés en inscription au BP 2012 pour faire face aux intempéries hivernales et garantir les meilleures conditions de circulation et de sécurité aux usagers du réseau routier départemental. Estimés sur la base des deux derniers hivers, ces crédits permettront de couvrir la fin de campagne 2011/2012 pour la période de janvier à mars 2012 ainsi que le lancement en novembre 2012 de la campagne 2012/2013.

Autres participations (A.D.A.V.)

Une subvention de **35 k€** est prévue pour les études nécessaires à l'aménagement du réseau cyclable à réaliser

par l'A.D.A.V (Association Droit au Vélo).

Entretien des carrières souterraines

Il y a lieu de prévoir une inscription budgétaire de **12 k€** pour la maintenance des équipements des puits d'accès aux carrières souterraines, la location mobilière pour droit d'accès aux puits et pour diverses fournitures.

Frais de colloques et de séminaires pour la « Route Durable »

Il y a lieu de prévoir une inscription budgétaire de **70 k€** dans ce cadre.

RD 120 à Auby

Durant les travaux de reconstruction de l'ouvrage de franchissement du canal à grand gabarit par la RD 120, des navettes vont être mises en service pour compenser la gêne aux usagers. Une inscription de **50 k€** est nécessaire à ce titre.

Pont de Blaringhem

Au titre de la location de l'ouvrage provisoire se substituant au pont de Blaringhem démolé, une inscription budgétaire de **0,100 M€** est nécessaire.

RECETTES

1,5 M€ sont attendus au titre des redevances d'occupation temporaire du domaine public. **81 k€** supplémentaires pour la redevance domaniale de la station Total de l'Épinette et des opérateurs de radiotéléphonie, ainsi que **21 k€** de participation de Voies Navigables de France pour la mise à disposition de navettes à Auby.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Transports, Infrastructures » :

- d'approuver les propositions budgétaires, relatives à la voirie et aux transports présentées dans le rapport ci-dessus, dans le cadre de la délibération générale adoptant le budget primitif 2012 par fonction et par chapitre.

Le projet de délibération correspondant, conforme aux avis des Commissions « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes » et « Transports, Infrastructures », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste-Front de Gauche ainsi que Madame LEMPEREUR et Monsieur SIEGLER, non inscrits, votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord s'abstiennent. Monsieur WATTEBLED a quitté la salle au moment du délibéré et du vote).

Budget primitif pour l'exercice 2012 – Enfance et Famille

Monsieur le Président signale que Monsieur Didier MANIER donnera l'avis de la commission, Monsieur Marc GODEFROY ayant dû s'absenter.

Monsieur Fabien THIEME estime que le budget proposé en direction de l'Enfance et de la Famille est offensif. Il fait remarquer que la jeunesse continue d'être la première victime d'une politique conduisant à une précarité accrue.

Monsieur THIEME rappelle que le Département, à travers cette politique Enfance-Famille, a l'ambition d'offrir aux familles nordistes des conditions de vie qui touchent à la dignité.

Concernant la protection de l'Enfance, Monsieur THIEME signale la création de 53 postes dans ce secteur depuis juillet ainsi qu'un travail de fond sur les missions des travailleurs sociaux.

Monsieur THIEME salue le travail des services départementaux et l'apport des divers partenaires.

Monsieur THIEME évoque les 418 millions d'euros inscrits en dépenses de fonctionnement, les 3,6 millions d'euros en dépenses d'investissement et enfin les recettes de fonctionnement estimées à 6 millions d'euros.

Monsieur THIEME souligne que le budget élaboré pour renforcer la politique de solidarité consacrée à l'Enfance et la Famille a été construit autour de trois axes : l'intervention précoce pour favoriser le développement des enfants, l'action en amont de la protection de l'Enfance et l'amélioration de la prise en charge.

Monsieur THIEME signale l'amélioration de l'offre d'accueil de la petite enfance avec l'objectif de mailler le territoire en soutenant financièrement les projets de structures d'accueil collectif et en continuant à accompagner la professionnalisation des assistantes maternelles. Il ajoute que le Département continuera à soutenir la parentalité en veillant au développement harmonieux des enfants de moins de 6 ans au sein de leur famille.

Monsieur THIEME informe l'Assemblée Départementale que le Département développe des actions de prévention pour prévenir la judiciarisation des situations et maintenir les enfants et leurs familles dans les dispositifs de droit commun.

Monsieur THIEME évoque l'amélioration de la prise en charge des enfants dans le cadre de la protection de l'Enfance.

Monsieur THIEME souligne la volonté départementale de développer la prévention et d'éviter la rupture que représente le placement des enfants. Il informe les Conseillers Généraux que face aux situations de plus en plus complexes, il est proposé de consacrer un budget de 200 000 € pour développer des vacations de psychiatres

dans les UTPAS.

Monsieur THIEME attire l'attention sur l'ambition départementale de renforcer la qualité de l'accueil familial.

Monsieur Didier MANIER indique que le rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé », le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote.

Madame Brigitte LHERBIER fait observer que dans le Nord, plus de 21 000 enfants bénéficient d'une mesure de protection, dont 11 000 accueillis par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Elle souligne que le Département emploie 2 800 assistants familiaux qui ont la charge de 5 000 enfants, soit près de la moitié des enfants confiés à l'ASE.

Madame LHERBIER fait remarquer que tous les groupes politiques de l'Assemblée Départementale sont tenus informés par les organisations syndicales de la très grande souffrance des enfants suivis par l'ASE et des difficultés qui en découlent pour les adultes qui sont investis à leurs côtés.

Madame LHERBIER revient sur les propos tenus par Monsieur THIEME lors de la dernière séance plénière ainsi qu'à l'observatoire départemental de l'enfance en souffrance et qui proposait d'améliorer les dispositifs d'accompagnement d'assistants familiaux par le biais notamment des Unités d'Accueil Familial. Elle indique que ces dernières suscitent bien des réserves de la part de ces assistants et de leurs représentants.

Madame LHERBIER souhaite également mettre l'accent sur les actions de prévention à travers le soutien à la parentalité. Elle explique qu'il s'agit d'accompagner les parents et les enfants afin d'éviter la rupture que représente le placement.

Madame LHERBIER considère que le travail de prévention doit être également complété et coordonné au moyen d'une action transversale avec d'autres délégations, comme celle de la prévention santé, qui agit sur le volet médico-social de la PMI, ainsi que celle de l'éducation et des collèges.

Madame LHERBIER pense qu'il serait judicieux que le Département sensibilise les gestionnaires des établissements à la nécessité de prendre en compte, de manière prioritaire, le problème de l'accès à la demi-pension pour les enfants les plus défavorisés en cas de non solvabilité des parents.

Concernant le plan de développement des modes d'accueil qui sera établi en lien avec la politique des contrats de territoires, Madame LHERBIER constate qu'il est intéressant mais insuffisamment chiffré.

Evoquant le projet de développer l'accueil des enfants de 2 à 3 ans en apportant un soutien particulier au développement des jardins d'accueil, Madame LHERBIER estime que c'est une bonne idée. Elle pense néanmoins qu'une telle initiative pourrait avoir des effets difficiles à maîtriser.

Madame LHERBIER indique que les membres du Groupe Union Pour le Nord voteront en faveur de l'adoption de ce projet de budget « Enfance - Famille ».

Madame Françoise POLNECQ fait observer que la protection de l'Enfance est plus qu'une affaire d'humanisme. Elle considère que c'est l'éthique du Département qui est mise en jeu à travers les efforts, les actions et la façon de s'occuper des enfants qui lui sont confiés.

Madame POLNECQ souligne que le Département dépasse le champ de ses obligations pour mener une politique Enfance irréprochable, exemplaire et innovante.

Madame POLNECQ estime que les Maisons Vertes représentent une aide précieuse pour les personnes démunies, seules face à leurs responsabilités de parents.

Madame POLNECQ fait remarquer que la politique départementale va au-delà de l'accès aux soins et des aides matérielles et prend en compte les aides psychologiques ainsi que l'importance de l'environnement affectif et intellectuel des enfants.

Madame POLNECQ évoque l'aide à la parentalité. Elle pense que c'est en travaillant le plus tôt avec les familles que le Département peut le mieux répondre et compenser efficacement les difficultés.

Madame POLNECQ souligne l'augmentation de 15 % du nombre d'agrément d'assistants maternels et la professionnalisation de ce métier.

Madame POLNECQ indique que les membres du Groupe Socialiste et Apparentés soutiennent et approuvent l'ensemble des dispositifs relevant de la politique Enfance - Famille.

Monsieur Serge VAN DER HOEVEN remarque que le budget présenté constitue un signe fort, volontariste en direction des familles nordistes et de l'ambition du Département de leur offrir des conditions de vie digne.

Monsieur VAN DER HOEVEN cite les grands axes recherchés à travers le budget proposé. Il constate que ces axes sont soutenus par un budget en hausse, tant sur le fonctionnement que sur l'investissement.

Monsieur VAN DER HOEVEN indique que les membres du Groupe Communiste-Front de Gauche soutiennent le budget particulièrement volontariste qui a été présenté. Il précise qu'ils voteront en faveur de l'adoption de ce budget consacré à l'Enfance et à la Famille.

Monsieur Fabien THIEME s'interroge sur la mise en œuvre du futur schéma Enfance – Famille 2012-2015, notamment la façon de l'affronter dans le cadre des compétences des différents partenaires.

Monsieur THIEME fait observer que les difficultés liées à la crise économique et sociale ont entraîné la décision de proposer l'augmentation du budget consacré à l'Enfance et la Famille.

Monsieur THIEME évoque la création de 53 postes pour renforcer les équipes de travailleurs sociaux.

Concernant les Unités d'Accueil Professionnel, Monsieur THIEME indique qu'après une année de fonctionnement, une évaluation du dispositif sera conduite en 2012. Il annonce que la présentation de la politique petite enfance en assemblée plénière aura lieu normalement en mars prochain.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DEF/2011/1622

OBJET :

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2012 RELATIF A LA POLITIQUE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Le présent rapport a pour objet de présenter les moyens mis en œuvre dans le cadre de la politique départementale envers les enfants et les familles.

Ces domaines d'intervention se répartissent en trois secteurs : la Protection Maternelle et Infantile, la prévention de la maltraitance et la prise en charge et accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le Département développe des interventions en faveur de la famille et de l'enfance au titre du code de l'action sociale et des familles et du code de la santé publique.

La mission de protection de l'enfance est une mission de service de public qui a pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés, d'accompagner les familles, le cas échéant, de prendre en charge de façon partielle ou totale les mineurs et les majeurs de moins de vingt et un ans connaissant des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.

Le service départemental de Protection Maternelle et Infantile est un service de santé publique qui développe des actions de prévention et exerce la surveillance et le contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et des assistants maternels.

Au cours des dix dernières années, les compétences sociales du Département ont été considérablement élargies. Il doit aujourd'hui exercer une fonction stratégique d'anticipation des besoins de la population et assurer une approche individualisée des situations.

Du fait de sa taille, le département du Nord doit concilier traitement de masse et accompagnement de situations individuelles complexes. Ceci est particulièrement vrai en protection de l'enfance. L'accroissement des difficultés de la population et la crise du financement de l'action publique engendrent un climat d'incertitude. Certains choix nationaux en matière de santé, de protection sociale, de pouvoir d'achat, d'emploi viennent impacter les politiques liées à la famille et à l'enfance.

Plus de 21.000 enfants bénéficient à ce jour d'une mesure de protection de l'enfance et plus de 11.000 sont accueillis par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ces missions mobilisent des moyens importants pour la réalisation de cette politique obligatoire.

Malgré un partenariat dense et dynamique qui a permis de renouveler nos modes d'accueil, la création de réseaux d'acteurs sur les territoires et une forte augmentation des capacités de l'accueil familial, notre collectivité se trouve en difficulté pour répondre à l'ensemble de ses obligations. Les tensions sont fortes dans les équipes enfance dont les charges de travail se sont alourdies.

Il est donc prévu sur la durée du mandat d'allouer des moyens humains supplémentaires. Des travaux s'engagent par ailleurs avec les organisations syndicales sur les conditions d'exercice de la mission de protection de l'enfance.

Pour autant le Département entend maintenir son engagement de solidarité avec les familles nordistes. Il continue à mettre en œuvre une politique forte pour l'enfance et la famille qui se décline dans le schéma d'organisation médico-sociale.

Un nouveau schéma Enfance Famille 2012-2015 sera présenté à la délibération du Conseil Général. Ce schéma s'inscrit dans la continuité du précédent mais intègrera des orientations nouvelles en matière de jeunesse et d'adoption. Le budget 2012 est donc construit pour renforcer cette politique de solidarité consacrée à l'enfance et aux familles, il s'articule autour de 3 axes :

- intervenir précocement pour favoriser le développement des enfants
- agir en amont de la protection de l'enfance
- améliorer la prise en charge des enfants dans le cadre de la protection de l'enfance

Le Budget 2012

Les crédits proposés pour la délégation enfance et famille sont de :

- 418,4 M€ en dépenses de fonctionnement, correspondant à une augmentation de 2,76% par rapport au BP 2011
- 3,6 M€ sont inscrites en dépenses d'investissement, soit une hausse de 12,40% par rapport au BP 2011.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 6 M€ soit une hausse de 19,96%.

1. Intervenir précocement pour favoriser le développement des enfants

Le Département propose divers dispositifs et actions aux familles nordistes pour les accompagner dans leurs fonctions parentales au quotidien. Pour ce faire, 4,4 M€ en fonctionnement et 2,2 M€ en investissement sont inscrits au projet de budget.

1.1. Développer et améliorer l'offre d'accueil de la petite enfance

L'accueil collectif et individuel des enfants de moins de 6 ans est une priorité de la collectivité départementale avec l'objectif de :

- Mailler le territoire en soutenant financièrement les projets de structures d'accueil collectif sur les territoires déficitaires en offre d'accueil.

En 2011, 33 projets ont fait l'objet d'une subvention pour un total de 1 183 115 €. Les structures porteuses des projets restent majoritairement des personnes morales de droit public (76,5% des subventions accordées). Ce sont 826 places nouvelles qui sont mises à la disposition des Nordistes et viennent s'ajouter à l'offre de 11 361 places déjà existantes soit une augmentation annuelle de 7,27%.

Le projet politique du mandat conduira à développer l'accueil de la petite enfance dans le Département du Nord. La politique globale de la petite enfance doit davantage intégrer la notion d'équité territoriale. Il est proposé de construire un plan de développement des modes d'accueil, ciblé territorialement en lien avec la démarche de contractualisation départementale. Les subventions d'investissement seraient alors majorées lorsqu'elles concerneraient les territoires déficitaires repérés préalablement.

Afin de développer plus particulièrement l'accueil des enfants de deux à trois ans pour lesquels une socialisation et une adaptation progressives à l'école maternelle sont recommandées, le Département souhaite développer les jardins d'enfants en majorant l'investissement pour ce type de structure.

- Accompagner la professionnalisation des assistants maternels au travers de la formation obligatoire

Pour les assistants maternels agréés après le 1^{er} janvier 2007, la durée de formation obligatoire est passée de 60 heures à 120 heures. Deux dispositifs complémentaires permettent au Département d'assurer ces obligations légales :

- le dispositif des puéricultrices des services de PMI,
- le dispositif de formation par un prestataire externe via la passation d'un marché public.

Le nombre d'assistants maternels ne cesse de progresser : entre 2007 et 2009, 1 925 assistants maternels ont été nouvellement agréés. La croissance annuelle est de plus de 10% en 2010 et autour de 15% en 2011.

De plus en plus, Pôle emploi oriente les demandeurs d'emploi vers le métier d'assistant maternel, augmentant les instructions de demandes et en conséquence les sessions de formation. Il a été nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires en DM2 en 2011 pour faire face à cette situation à hauteur de 280.000 euros.

En 2012, le Département continuera à accompagner les assistants maternels dans l'exercice de leurs métiers : le budget consacré à la formation des assistants maternels est

en hausse (33 % du budget PMI soit 0,35% du budget enfance famille) et le marché public doit être renouvelé.

1.2. Agir pour soutenir la parentalité

Le service départemental de PMI met en œuvre diverses actions d'accompagnement de la parentalité veillant au développement harmonieux des enfants de moins de 6 ans au sein de leur famille.

Le Développement de l'accueil d'éveil s'inscrit dans les orientations du schéma Enfance Famille au titre de la prévention précoce et du soutien de la parentalité.

L'accueil d'éveil est un dispositif de prévention précoce visant à favoriser l'éveil et le développement de l'enfant de 0 à 6 ans et à promouvoir les compétences parentales, dans le but d'éviter l'installation d'un retard, d'une déficience ou d'un handicap chez l'enfant.

Ce dispositif repose sur une intervention éducative et une socialisation précoce de l'enfant, menées par une structure d'accueil de jeunes enfants ou par un assistant maternel.

Le Département apporte également son soutien aux Lieux d'Accueil Parents Enfants (LAPE) : 15 LAPE conventionnés.

Les lieux d'accueil parents-enfants sont des lieux d'accueil type « maison verte » pour les enfants jusqu'à 4 ans accompagnés d'un adulte. Ils permettent une socialisation des enfants et des échanges entre les adultes sur leurs éventuelles difficultés.

Ce sont des dispositifs qui permettent de développer une action de prévention précoce et de soutien à la parentalité.

Au titre de l'enfance handicapée, le Département finance à hauteur de 20%, 13 Centres d'Action Médico - Sociale Précoce (CAMSP) : 2.311.427 € pour 2012

Ces centres permettent d'améliorer le dépistage précoce et le traitement ambulatoire des enfants de 0 à 6 ans présentant un risque de handicap ou un handicap avéré.

La précocité de la prise en charge permet de réduire les difficultés et handicaps.

1.3. Mettre en place l'Intervention de Prévention Précoce

L'Intervention de Prévention Précoce est l'accompagnement renforcé d'une famille par le service de PMI.

Elle concerne un enfant âgé de moins de 6 ans ou un enfant à naître pour lequel des facteurs de vulnérabilité ont été repérés, chez l'enfant / chez les parents / dans la qualité du lien parent-enfant.

Les problématiques existantes risquent de compromettre le bon développement de l'enfant.

L'intervention proposée est une intervention organisée, de proximité, utilisant à un rythme soutenu les outils classiques de la PMI (consultation, visite à domicile, entretien psychologique, accueil d'éveil...).

Le rôle et la place de chacun (parents, professionnels et entourage) sont définis. Les objectifs de l'accompagnement sont explicités et partagés avec la famille. L'adhésion de la famille est nécessaire.

La situation fait l'objet d'une évaluation pluridisciplinaire régulière.

Cette intervention est mise en œuvre progressivement dans les 8 DTPAS.

2. **Agir en amont de la protection de l'enfance**

Afin de prévenir la judiciarisation des situations et de maintenir les enfants et leurs familles dans les dispositifs de droit commun, le Département du Nord développe des actions de prévention. 4,6 M€ sont proposés en 2012 pour mener ces actions.

2.1. Promouvoir la prévention

Le Département a signé des conventions triennales avec 13 associations pour un montant de 624 500 € œuvrant préventivement dans le champ de la protection de l'enfance. L'estime de soi, le renforcement du lien parents-enfants, la socialisation sont autant d'objectifs recherchés et affichés.

Il favorise, en outre, le maintien ou la reconstruction du lien parental en finançant 9 lieux de rencontres à hauteur de 80 000 euros. Ce sont des lieux de rencontre pour les droits de visites médiatisés sur ordonnance du Juge des Affaires familiales ; lieux neutres où les enfants et leurs familles viennent lorsque l'exercice d'un droit de visite est interrompu, difficile ou conflictuel.

L'objectif après séparation du couple parental est de permettre à l'enfant de se situer dans son histoire, par rapport à ses origines. Ce sont des lieux de transition où se prépare l'avenir.

La convention de tous les lieux JAF du département va être renouvelée en 2012 pour les trois années à venir.

2.2. Accompagner les familles dans leurs fonctions parentales

De nombreuses initiatives visent à accompagner les parents éprouvant des difficultés éducatives, ou souhaitant développer leurs compétences parentales. Ainsi, le Département a développé un partenariat avec les Associations de Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) pour accompagner les parents déficients intellectuels et fragilisés.

Il existe 9 associations APEI sur le territoire nordiste. Le Département a mis en place une convention pour huit d'entre elles : Métropole Lille, Métropole Roubaix-Tourcoing, Douai, Denain, Dunkerque, Hazebrouck, Maubeuge et Cambrai.

Il est prévu de conventionner celle de Valenciennes en 2012.

Chaque convention permet d'accompagner jusqu'à 36 familles.

Par ailleurs, dans le cadre d'une démarche d'aide à la parentalité, il a été créé les Services d'Accompagnement Parental (SAP) : 8 SAP ont été développés par redéploiement de moyens. Il s'agit d'un dispositif innovant dont le but est de prendre en charge le plus tôt possible les familles dans lesquelles des carences éducatives ont été détectées et de

casser la spirale amenant au placement.

Le Département compte actuellement 195 places en SAP ce qui correspond à 2,6 M€ de crédits.

3. Améliorer la prise en charge des enfants dans le cadre de la protection de l'enfance

Le Département a la responsabilité de mettre en œuvre une politique de protection de l'enfance, elle s'exerce soit par une intervention à domicile, soit dans le cadre d'un accueil physique des jeunes : 409,4 M€ sont consacrés à cette politique (hors charge directe de personnel).

Après un recours indemnitaire contre l'Etat afin d'obtenir la compensation financière prévue par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, estimée à 9,5 millions, le fonds national de financement de la protection de l'enfance a attribué en 2011 un financement de 1 732 240 euros au Département.

La volonté du Département est de développer la prévention et d'éviter la rupture que représente le placement des enfants. Des moyens importants seront consacrés en 2012 afin d'assurer la protection des enfants en qualifiant le dispositif d'hébergement.

En 2010, 9 730 enfants et jeunes étaient accueillis soit une augmentation de 7% entre 2006 (1^{ère} année du schéma) et 2010.

3.1. Mobiliser les moyens de l'aide à domicile en prévention du placement

➤ l'AEMO Renforcé

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance privilégie la diversification des modes de prises en charge ainsi que le schéma enfance famille en cours. Fin 2010 a été créé un nouveau mode de prise en charge, l'AEMO renforcée. Il s'agit d'un dispositif permettant de conjuguer l'AEMO et l'hébergement. Le projet vise à favoriser la prise en charge d'adolescents en difficultés multiples qui ont besoin d'un accompagnement spécifique soutenu et pour lesquels l'accueil seul n'est pas une réponse adaptée.

Ce nouveau dispositif auquel il est proposé de consacrer 500.000 euros, a trouvé sa place dans le panel des outils proposés. En 2011, le taux d'occupation est proche des 100% pour les 36 places créées en octobre 2010 à titre expérimental au sein du service SEPIA de l'EPDSAE.

En 2012, 27,1 M€ sont proposés pour l'AEMO soit une progression de 2.20% par rapport à 2011.

➤ Les Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) et les Auxiliaires de Vie Sociale (AVS)

Le Département accompagne 14 services associatifs d'aide à domicile répartis dans chacun des 8 Directions Territoriales. Leurs champs d'interventions couvrent l'ensemble du territoire nordiste.

Pour permettre aux services de mener à bien leurs actions, le Département alloue, chaque année, une

participation financière substantielle.

Ainsi, dans un contexte d'évolution maîtrisée et raisonnée des dépenses, une enveloppe de 7,9 M€ est demandée au titre de l'année 2012 (total alloué en 2011 : 7 900 000 euros).

Versés aux services d'aide à domicile sous forme de dotation globale, ces crédits permettront de financer plus de 200 intervenants professionnels (chiffres 2010 : 184,34 TISF ; 28,86 AVS).

➤ Médiation et thérapie familiale

Le Département souhaite poursuivre le travail visant à développer les Interventions Educatives A Domicile (IEAD) auprès des familles qui le sollicitent. Ces interventions favorisent le maintien ou le développement des compétences éducatives des familles, afin de permettre aux parents de mieux répondre aux besoins de leurs enfants, parfois d'éviter des dégradations de situations pouvant conduire à la séparation de l'enfant et de sa famille. Afin de soutenir ces interventions, le Département finance des actions de médiation ou de thérapie familiale à hauteur de 30.000 euros. Elles représentent un étayage complémentaire dans certaines situations familiales particulièrement complexes.

➤ Vacances de psychiatres

Face aux situations de plus en plus complexes, relevant souvent d'une prise en charge pédopsychiatrique et un manque de réponse du secteur sanitaire, il est proposé afin d'aider les équipes à construire les projets des enfants accueillis, de consacrer un budget de 200 000 euros afin de développer des vacances de psychiatres dans les UTPAS.

3.2. Renforcer la qualité de l'accueil familial

Le Département du Nord emploie aujourd'hui 2 800 assistants familiaux qui accueillent dans le cadre de la protection de l'enfance plus de 5 000 enfants. Il est proposé un budget de 134,2 M€ soit une progression de 2,23 % par rapport à 2011.

La loi du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et familiaux et la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance imposent de structurer et d'améliorer le dispositif d'accueil familial.

Le Département poursuivra en 2012 sa politique d'accompagnement et de formation des assistants familiaux.

La mise en place de 8 Unités Accueil Familial dans chaque DTPAS a été réalisée en 2010. L'UAF, qui s'inscrit dans le dispositif de protection de l'enfance, participe à l'optimisation de l'accueil familial et à l'intégration des assistants familiaux dans les équipes départementales.

L'UAF a trois missions :

- assurer la fonction ressources humaines auprès des assistants familiaux
- accompagner professionnellement dans l'exercice de leurs missions les assistants familiaux notamment à travers la formation diplômante.
- mieux coordonner les besoins et l'offre en matière

d'accueil familial.

3.3. Adapter l'accueil en établissement au projet pour l'enfant

Les établissements sont tarifés par le Département qui fixe les objectifs d'évolution des dépenses. Depuis plusieurs années, les taux de reconduction des budgets tarifés sont très maîtrisés.

En 2011, ils ont été fixés à 1 % pour les dépenses de fonctionnement et de personnel. Cet objectif a pu être respecté, l'évolution des dépenses nettes étant de 0.97%.

La maîtrise de ces dépenses sera poursuivie en 2012 et l'objectif annuel d'évolution des dépenses de fonctionnement et de personnel des établissements reste fixé à 1% pour l'exercice 2012. Les crédits proposés en 2012 sont de 218,4 M€.

Le volet Enfance Famille du Schéma d'Organisation Sociale et Médico-sociale (SOSMS) 2007-2011 privilégie la diversification des prises en charge. Les nouveaux services ont été créés depuis plusieurs années principalement par redéploiement de places d'internat. La dynamique de diversification des modes de prises en charge, préconisée dans le Schéma Enfance Famille, a été poursuivie en 2011. Ce budget marque aussi un effort du département avec une progression de 2,04%.

Au 1^{er} janvier 2011, ce sont, au total, 472 places de dispositifs diversifiés (SAAMAD, SAP, Accueil de jour, AEMO renforcée) qui ont été créées grâce au redéploiement de 202 places d'internat pendant la durée du schéma.

Par ailleurs, le Département du Nord oriente depuis de nombreuses années dans des établissements belges des enfants ou jeunes qui ont été confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les placements en Belgique répondent à des besoins spécifiques non satisfaits par les établissements français (troubles du comportement, éducation spécialisée) et/ou à une proximité géographique. Ils accueillent le plus souvent des enfants ou des jeunes relevant de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Une nouvelle convention a été élaborée pour définir les conditions de prises en charge des enfants confiés à l'ASE, en précisant le mode de tarification retenu sur chaque structure et fixant la durée de la convention à cinq ans.

Ce sont 150 places d'hébergement qui sont ainsi identifiées.

Au 1^{er} octobre 2011, le dispositif d'hébergement départemental sur l'ensemble du territoire représente 4 217 places, dont 2 616 places d'internat.

102 places de SAAMAD ont été créées sur la période 2010-2011. Cette mesure d'accompagnement, réalisée par un plateau technique pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, éducateurs, psychologues,...), s'inscrit dans la volonté de favoriser le maintien, même partiel, à domicile et permet a contrario des accueils séquentiels en établissement le cas échéant. Elle a aussi vocation à pallier l'impossibilité de réaliser un placement.

Le Département recense 546 places réparties sur l'ensemble de son territoire.

Le Département envisage également de mettre en place des projets dits « innovants » en vue d'apporter une palette de réponses adaptée aux besoins non seulement éducatifs et sociaux des jeunes, mais également sanitaires.

En 2012, la création d'un centre éducatif et de soins, par le biais de la procédure d'appels à projets, est envisagée pour accompagner les jeunes les plus en difficulté et qui ont besoin d'interventions thérapeutiques et dont les prestations ne sont à ce jour proposées dans aucun établissement ou service existant.

3.4. L'exercice des Droits de visite

Le Département du Nord souhaite mettre en œuvre une politique de maintien des liens parents-enfants adaptée aux besoins, soucieuse du droit de l'enfant d'entretenir des relations avec sa famille et au respect de la vie privée. Ces visites en protection de l'enfance doivent permettre de garantir l'intérêt supérieur de l'enfant et les droits des familles.

Les lieux de rencontre parents-enfants (LRPE) permettent, lors d'une mesure de placement, la rencontre des parents et de leurs enfants dans le cadre de l'exercice des droits de visite en protection de l'enfance. Celle-ci est ordonnée par le juge des enfants et organisée par les services de l'Aide Sociale à l'enfance ou associatifs.

Les visites sont médiatisées par la présence d'un tiers neutre et n'ont pas vocation à se pérenniser, le but étant de retrouver une relation satisfaisante entre les parents et l'enfant sans l'intervention d'un tiers.

Il existe sept LRPE en régie directe et huit LRPE conventionnés pour trois ans ce qui représente un budget de 320 000 euros.

En 2012, le dispositif des lieux de rencontre parents-enfants sera revu et de nouvelles conventions présentées.

En conséquence, il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Lutte contre les exclusions, enfance, famille, jeunesse, santé » :

- d'approuver les propositions budgétaires relatives à l'enfance et à la famille, présentées dans le rapport ci-joint, dans le cadre de la délibération générale adoptant le budget primitif 2012 par fonction et par chapitre.

Le projet de délibération correspondant, conforme aux avis des Commissions « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes » et « Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé », est adopté à l'unanimité.

Budget primitif pour l'exercice 2012 – Jeunesse

Monsieur Fabien THIEME constate que les jeunes Nordistes continuent d'être durement touchés par la précarité et le chômage. Il indique que le Département a

décidé de mener une politique volontariste pour soutenir, responsabiliser, valoriser les jeunes de 11 à 25 ans.

Monsieur THIEME explique que le budget proposé s'articule autour des dispositifs de loisirs et de promotion de la citoyenneté, de l'insertion et du logement des jeunes, ainsi que de lutte contre l'exclusion et la marginalisation.

Monsieur THIEME souligne l'augmentation de 5 % des dépenses de fonctionnement et la baisse de 27 % des dépenses d'investissement qui s'explique par l'achèvement de la réalisation du site internet « Jeunes en Nord ». Il signale la hausse de 19 % de l'enveloppe consacrée à l'accompagnement des jeunes vers de nouvelles activités.

Evoquant le « chéquier jeunes », Monsieur THIEME salue le travail effectué par les services départementaux.

Monsieur THIEME souligne la volonté de soutenir l'accès à la culture, au sport, aux loisirs, de développer la citoyenneté et la prise de responsabilité, d'accompagner des jeunes dans le parcours professionnel d'insertion et favoriser l'accès au logement. Il ajoute que le renforcement de la prévention et la lutte contre la marginalisation des jeunes seront également des priorités.

Monsieur le Président félicite Monsieur THIEME pour cette politique essentiellement volontariste et qui doit être poursuivie.

Monsieur Laurent COULON remarque que lorsqu'elle n'est pas stigmatisée ou victime de la politique sécuritaire, la jeunesse oscille entre désillusion et sentiment d'abandon des dirigeants de la majorité nationale et du Gouvernement. Il fait observer que la jeunesse représente un enjeu important et d'avenir pour les membres de la majorité du Conseil Général du Nord.

Monsieur COULON estime que la généralisation du « chéquier jeunes » va permettre aux Nordistes des classes de troisième ou de 14 ans, de bénéficier d'activités de qualité autour du sport ou de la culture.

Monsieur COULON souligne l'intérêt du Département à valoriser les talents et les initiatives des jeunes.

Monsieur COULON évoque différentes actions mises en œuvre au titre de la politique jeunesse, notamment le développement de l'autonomie sociale et professionnelle et les actions menées autour du fonds départemental d'aide aux jeunes.

Monsieur COULON annonce que les membres du Groupe Socialiste et Apparentés voteront en faveur de l'adoption du projet de budget consacré à la jeunesse.

Madame Brigitte LHERBIER fait observer que le budget consacré aux politiques destinées à la jeunesse augmente de manière significative en 2012. Elle estime cette progression surprenante dans un contexte où le Département devrait stabiliser, voire diminuer ses dépenses de fonctionnement.

Madame LHERBIER estime que l'augmentation de

certains postes budgétaires n'est pas toujours justifiée.

Madame LHERBIER approuve les choix budgétaires concernant les actions de prévention et d'accompagnement en direction des jeunes les plus en difficulté, notamment les politiques d'accès à l'autonomie, les subventions accordées aux foyers de jeunes travailleurs, et les mesures destinées à la prévention et à la lutte contre la marginalisation des jeunes.

Madame LHERBIER estime que la prévention et le soutien aux dispositifs d'accompagnement et d'insertion des jeunes sont les fondements de l'action qui doit être menée et développée auprès des jeunes les plus fragiles.

Concernant la généralisation de la nouvelle politique d'attribution d'un « chéquier jeunes », Madame LHERBIER indique qu'elle suscite des réserves, également partagées par la population. Elle pense que l'intention de départ était louable mais qu'aujourd'hui, sa généralisation à tous les jeunes d'une même classe d'âge, quels que soient les revenus des parents, retire toute dimension sociale à l'opération.

Madame LHERBIER considère que le budget inscrit pour l'opération « chéquier jeunes » aurait pu être consacré à des dépenses d'accompagnement pour des jeunes en situation fragile. Elle déclare que les membres du Groupe Union Pour le Nord s'abstiendront lors du vote de ce budget jeunesse.

Monsieur le Président fait observer que le « chéquier jeunes » contribue aussi à l'économie départementale. Il annonce qu'un bilan de cette généralisation sera fait pour savoir si la dimension sociale a été oubliée dans cette démarche.

Monsieur Serge VAN DER HOEVEN fait observer que les politiques menées par le Département du Nord sont multiples et révèlent une grande diversité d'intervention. Il souligne que cette approche transversale associe aussi bien l'éducation, l'insertion professionnelle, que la santé, le sport, la culture et les loisirs.

Monsieur VAN DER HOEVEN fait remarquer que le chéquier jeunes généralisé a immédiatement rencontré son public. Il souhaite que l'implication de nouveaux partenaires ouvre encore davantage de possibilités aux jeunes concernés, notamment dans le champ des pratiques sportives et culturelles.

Monsieur VAN DER HOEVEN attire l'attention sur le souci du Département envers les jeunes les plus en difficulté qu'il accompagne dans leurs accès à l'emploi et au logement.

Monsieur VAN DER HOEVEN exprime le souhait au nom du Groupe Communiste-Front de Gauche qu'un groupe de travail réunissant l'ensemble des élus concernés par les politiques « Jeunesse », sous l'autorité du Vice-Président en lien avec les services, puisse travailler à améliorer les 66 dispositifs existants et étudier les nouvelles propositions afin qu'elles rencontrent les besoins et aspirations des jeunes nordistes.

Monsieur VAN DER HOEVEN indique que les membres du Groupe Communiste-Front de Gauche voteront en faveur de l'adoption du projet de budget Jeunesse.

Concernant le « Chéquier jeunes », Monsieur Fabien THIEME porte à la connaissance des Conseillers Généraux que les avis sont certes partagés mais favorables en ce qui concerne les jeunes. Il annonce que dans un an, le point sera fait sur cette démarche innovante.

Evoquant la maison des adolescents, Monsieur THIEME signale qu'une seconde maison doit bientôt s'ouvrir à Maubeuge avec une antenne à Valenciennes. Il ajoute que le Département s'appuie également, pour les politiques Jeunesse, sur les 130 centres sociaux dans le cadre des politiques de proximité.

Monsieur THIEME propose qu'un point soit fait dans le premier trimestre 2012 sur les politiques existantes.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DEF/2011/1624

OBJET :

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2012 RELATIF A LA POLITIQUE JEUNESSE

Le présent rapport a pour objet de présenter les moyens mis en œuvre dans le cadre de la politique publique départementale consacrée à la jeunesse.

Par délibération en date du 2 juillet 2007, en approuvant les grandes Orientations pour la Jeunesse pour la période 2007-2011, le Conseil Général a défini une politique globale autour de 3 axes en faveur de la jeunesse. :

- l'accompagnement des collégiens en dehors des temps scolaires vers de nouvelles sources de socialisation et d'éveil (sport, culture, loisirs...);
- le soutien à l'autonomie et à l'accès à la vie d'adulte des 16/25 ans ;
- le rapprochement des jeunes les plus en difficultés des dispositifs de droit commun.

Le Conseil Général a décidé de mener une politique volontariste pour soutenir, responsabiliser, valoriser les jeunes nordistes de 11 à 25 ans.

Le budget 2012 traduit cette volonté politique par des moyens financiers conséquents. Le budget s'articule autour de trois axes : les dispositifs de loisirs et de promotion de la citoyenneté, l'insertion et le logement des jeunes et enfin, la lutte contre l'exclusion et la marginalisation des jeunes.

Le Budget 2012

Les crédits inscrits pour la délégation jeunesse sont de :

- 36,2 M€ en dépenses de fonctionnement,

correspondant à une augmentation de 5,02% par rapport au BP 2011

- 195 201 € en dépenses d'investissement. Cette baisse de 27,25 % par rapport au BP 2011 correspond à l'achèvement de la réalisation du site internet « JeunesenNord.fr ».

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 228 305 € et celles d'investissement à 4 162 €.

1. Accompagner les jeunes vers de nouvelles sources de socialisation et d'éveil

Le sport, la culture, les loisirs de groupe peuvent être considérés comme des vecteurs privilégiés pour l'apprentissage et la découverte de la vie en groupe. Connaître ses limites, mais aussi celles de l'autre, est une condition de l'émergence des compétences et du respect d'autrui nécessaires à la vie en société.

Le Département a décidé de mobiliser des moyens importants pour accompagner les jeunes vers de nouvelles activités.

L'enveloppe budgétaire consacrée à ces actions est en hausse de près de 19% pour un montant total de 3 188 740 euros liée notamment à l'extension à l'ensemble des jeunes nordistes de 3^{ème} du dispositif « chéquier jeunes ».

1.1. Conforter l'accès aux loisirs

L'opération « Un Eté en Nord », à hauteur de 272 055 €, donne l'occasion à 1 000 jeunes de devenir les véritables acteurs de leurs vacances. Chaque année, les collégiens qui ne peuvent pas partir en vacances pendant le mois d'août bénéficient de séjours sportifs et culturels de découverte du patrimoine local dans différents centres du département.

Le respect des droits et des devoirs, l'apprentissage de la vie en collectivité, la prise de responsabilité, l'épanouissement du jeune et sa participation dans les activités sportives et culturelles favorisent l'expression et l'échange des jeunes entre eux. Cette année ce sont 846 collégiens qui ont pu bénéficier de cette opération. Le marché public relatif à l'organisation de l'opération sera renouvelé en 2012. Un travail particulier sera engagé sur le séjour franco-flamand dans le cadre du projet INTERREG avec la Province de Flandre Occidentale.

L'opération « Loisirs jeunes dans le Nord » permet le soutien d'activités de loisirs menées par des associations et des communes, durant toute l'année et sur l'ensemble du territoire. Le Département inscrit ces interventions en cohérence avec d'autres programmes nationaux, notamment les OVVV (Opération Ville-Vie-Vacances).

Un budget de 960 000 € en 2012 permettra de soutenir les projets qui poursuivent un objectif de mixité sociale et culturelle au travers d'actions réalisées dans les domaines suivants : pratiques sportives et culturelles, éducation à l'environnement notamment sensibilisation au développement durable, prévention et sécurité routière, pratiques citoyennes. Ce sont 219 projets portés par des structures associatives, communales ou intercommunales qui sont soutenus en 2011.

1.2. Renforcer la communication en direction des jeunes : « jeunesennord.fr »

Afin de répondre à un besoin de plus en plus croissant des jeunes de pouvoir communiquer sur des sujets qui les préoccupent, l'interactivité du portail internet intitulé « jeunesennord » a été engagée. Un module de discussion de type « Forum » a complété l'offre déjà existante du site durant l'été 2011. Bien que les jeunes continuent à privilégier les contacts directs par mail avec la Mission jeunesse, le Forum commence à générer des débats entre eux notamment sur le thème du « Chéquier jeunes en nord ». D'autres ajouts tels que des diaporamas, ou des contenus multimédias permettent de rendre le site plus attractif. Le Forum héberge également un espace privé pour les Conseillers Départementaux Juniors qu'ils utilisent comme un lieu d'échanges et de réflexions sur les projets menés. En parallèle, des pages du site sont dédiées à la communication du CDJ (lettre d'information, Actualités, diaporama des jeunes élus). Les informations concernant le prix du CDJ sont accessibles depuis cet espace.

D'autres développements sont en cours pour garantir la sécurité du site ainsi que sa facilité de navigation. Le portail Internet a également été adapté aux personnes porteuses de handicap.

Les liens avec les jeunes Flamands devraient se mettre en place durant l'année 2012. Les développements à mener sont en cours de réflexion.

En parallèle, l'architecture du portail sera retravaillée pour faciliter la navigation et la recherche d'informations. De plus, un projet nouveau visant à mettre en avant l'offre territoriale des partenaires fédérés dans les plateformes sera formalisé par la constitution d'un guide jeunesse dématérialisé de l'offre de service des acteurs locaux.

1.3. Soutenir l'accès à la culture, au sport grâce au chéquier jeune

Conformément à la décision du Conseil Général du 17 mai 2010, le dispositif chéquier jeunes en Nord a été expérimenté sur les territoires de la Flandre Intérieure et de l'Avesnois. Ce chéquier d'une valeur de 50 €, a permis de faciliter l'accès des élèves de troisième aux clubs sportifs et à des associations de loisirs et de favoriser leur éveil culturel au sein d'un réseau de partenaires affiliés.

Ce réseau de partenaires évolue chaque semaine en fonction des demandes des partenaires eux-mêmes et des souhaits des familles, notamment dans le domaine de la pratique sportive et de loisirs.

Cette expérimentation est généralisée à l'ensemble des jeunes nordistes de la classe d'âge des troisième de collège soit 35 000 jeunes. Le Portail Jeunes en Nord est l'interface permettant de s'inscrire et de commander son chéquier via un formulaire. L'ensemble des tâches fonctionnelles et administratives ont été confiés à un prestataire externe.

Les appels téléphoniques et les mails des usagers demandant des précisions sont traités en interne. Ces échanges traduisent une forte satisfaction de la part des nordistes.

Le budget pour cette opération est évalué à 680 000 € pour 2012.

1.4. Développer la citoyenneté et la prise de responsabilité

En mars 2010, le projet Interreg « pour une jeunesse transfrontalière » a été déposé en partenariat avec la Province de Flandre Occidentale. Ce projet vise à développer le partenariat entre les acteurs de la jeunesse des deux côtés de la frontière et à faire participer les jeunes à des actions de mobilité et de prévention santé.

Le Département a décidé de favoriser l'émergence et la mise en œuvre d'actions impliquant fortement les jeunes dans une démarche citoyenne. Cette démarche permet de porter la notion de citoyenneté à travers différents projets.

Les Actions citoyennes sont des projets montés par des jeunes avec le soutien des structures, en direction d'autres jeunes ou de publics en difficulté. L'année 2012 sera consacrée à développer des actions impliquant fortement les jeunes en relation avec les compétences départementales autour de 3 axes :

- citoyenneté jeunesse/ culture
- citoyenneté jeunesse/ solidarité (intergénérationnelle, de proximité, internationale)
- citoyenneté jeunesse/ développement durable

Les crédits proposés pour 2012 sont de 400 000 €.

1.5. Animation Territoriale Jeunesse :

L'animation des plateformes sur les territoires d'expérimentation a permis d'enrichir la démarche de projet jeunesse de territoire. De nouvelles thématiques y sont développées telles que l'intégration des jeunes porteurs de handicap dans la sphère du « Loisirs » : Forum Handicap du 21 mai à Wattrelos ayant réuni 300 animateurs issus des communes du versant Roubaix-Tourcoing-Vallée de la Lys.

En ce qui concerne le domaine de la participation des jeunes, un forum d'arrondissement se tiendra à la ruche de Beauvois en Cambrésis le 26 novembre 2011. 25 projets de jeunes sont enregistrés à ce jour sur les thèmes du Sport, de la Citoyenneté, de la santé....

En 2012, un forum d'arrondissement est prévu sur le Valenciennois avec l'ensemble des partenaires de la plateforme jeunesse.

2. Construire une autonomie sociale et professionnelle

La recherche d'un emploi ou simplement d'une orientation professionnelle est parfois difficile pour les jeunes adultes qui décident d'accéder à l'autonomie. L'accès à l'emploi ou à la formation professionnelle relève des politiques départementales volontaristes à l'exception des actions menées dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ). Toutefois, le Département, conscient de ces enjeux majeurs s'est largement associé aux partenaires locaux pour répondre au mieux aux besoins des jeunes Nordistes afin de les accompagner dans un parcours les menant à la vie active.

Le Département consacrera, en 2012, 5,9 M€ à l'accompagnement des jeunes dans le parcours d'insertion professionnelle, notamment à travers le FDAJ, les crédits spécifiques ainsi que les aides au logement.

2.1. Aider à la concrétisation d'un projet grâce au FDAJ

Le Département vient en aide aux jeunes qui ont besoin d'une aide ponctuelle afin de leur donner un coup de pouce dans leur insertion sociale et professionnelle. Le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes vise à réaliser cet objectif pour tous les jeunes de 16 à 25 ans du Nord. Afin d'assurer une plus grande réussite de cette politique, une attention particulière a été portée à la coordination avec les autres dispositifs mis en place par d'autres collectivités.

Si le FDAJ permet de délivrer des prestations financières, il représente avant tout pour le jeune, une aide à la concrétisation d'un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle dans le cadre d'un suivi partenarial personnalisé. Au 1^{er} octobre 2011 ce sont 2 113 aides accordées aux jeunes en urgence, 2 579 au titre du FDAJ ponctuel et renforcé. De plus, une centaine de jeunes ont bénéficié d'un FDAJ collectif.

Il est proposé de renforcer l'intervention du FDAJ dans le cadre du financement du permis de conduire, du BAFA et du dispositif d'aide au départ autonome.

2.2. Accompagner les jeunes dans l'accès progressif à l'emploi via le dispositif des crédits spécifiques

Dans le cadre des « Crédits Spécifiques », le Département du Nord soutient l'insertion des jeunes, en cofinçant des actions d'insertion sociale et professionnelle mises en place pour des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté. Les subventions accordées permettent de renforcer l'accompagnement social et technique, qui facilite l'inscription de ces jeunes dans des dispositifs qui leur restaient fermés jusqu'alors ainsi que l'accès progressif à l'emploi. En 2011 36 projets ont permis d'accompagner environ 800 jeunes dans leurs parcours d'insertion. Il est prévu 682 000 € pour soutenir ce type d'action.

2.3. Favoriser l'accès au logement

Le Département mène une politique volontariste et active auprès des jeunes afin de favoriser leur insertion dans la vie sociale, en les accompagnant à la fois dans l'hébergement en Foyers de Jeunes Travailleurs ainsi que par la mise en œuvre d'actions leur permettant d'accéder au logement.

Ainsi, il subventionne 14 Foyers de Jeunes Travailleurs, répartis sur l'ensemble du territoire, pour un budget prévisionnel en 2012 de 3,1 M€.

Ce budget, en progression de plus de 13 % par rapport à celui de l'exercice 2011, prend en compte le financement de 289 places supplémentaires en 2012 au sein des Foyers. En effet, il est important d'accroître la capacité d'accueil de ces structures, fortement sollicitées, y compris pour accueillir des jeunes sortant de l'ASE. Il marque ainsi la volonté du Département de développer une politique de soutien et d'accès au logement en faveur des jeunes.

Par ailleurs, le Département s'appuie sur un partenariat actif avec l'UDHAJ (Union Départementale pour l'Habitat des Jeunes) afin d'animer le réseau des FJT tout en donnant de la cohérence et de la lisibilité à la participation départementale auprès de ceux-ci.

Enfin, 394 500 € sont inscrits au budget pour soutenir l'action de partenaires dans le cadre du logement des jeunes, tant en accompagnement dans les démarches que lors de l'entrée dans un logement.

En investissement, 50 000 euros sont prévus au BP 2012 pour la réhabilitation et l'aménagement des FJT.

3. **Renforcer la prévention et lutter contre la marginalisation des jeunes**

Aider les jeunes à surmonter des situations de rupture avec l'environnement familial, scolaire, professionnel, ou social est un enjeu majeur dans le département du Nord.

Malgré des contraintes financières importantes, le Département a toujours souhaité garder un partenariat privilégié avec les acteurs de la prévention spécialisée. Le Département du Nord réaffirme son soutien à cette politique de prévention en augmentant le budget alloué de 3,33%, soit 27 M€ pour 2012.

3.1. Accompagner les jeunes dans leurs projets avec les AILE (Animateurs d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions)

Afin d'intervenir auprès des jeunes et de porter un attention particulière à leur difficultés d'insertion, le Département développe des logiques de complémentarité entre les interventions des clubs de prévention spécialisée, les centres sociaux et les postes de prévention jeunesse, les Animateurs d'Insertion et Lutte contre les Exclusions (AILE).

Les actions des Postes AILE visent à favoriser le lien social et l'insertion des jeunes non intégrés dans le centre social ou dans les structures de droit commun. Ils apportent des réponses aux besoins identifiés des jeunes par le biais de réalisation d'actions collectives ou d'accompagnement individuel.

La promotion du partenariat local et la coordination des interventions des différents acteurs de liaisons sociales sont très largement mises en avant.

Ce sont 130 postes soit 5,4 M€ qui sont actuellement financés sur le territoire départemental, leur action est définie par un référentiel mission et leur activité détaillée au sein d'un bilan-type. Un projet est engagé avec la Fédération des Centres Sociaux du Nord, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), la Région Nord/Pas de Calais pour favoriser l'égalité et la mixité au sein des centres sociaux dans le cadre d'un programme d'actions liées aux discriminations.

L'année 2012 permettra de retravailler le contenu du Protocole de collaboration (2006-2013) avec la fédération des Centres Sociaux du Nord dans le but de renforcer le partenariat en matière de jeunesse.

3.2. Renforcer la prévention par un accompagnement au plus près des jeunes les plus en difficultés par la prévention spécialisée et par les Postes de Prévention jeunesse (PPJ)

Afin de prévenir ces risques, il est nécessaire d'aller à la rencontre du public, d'engager une relation éducative, afin de faire évoluer positivement les situations difficiles.

Le Département du Nord finance les clubs de prévention dans la mise en œuvre de soutien de proximité aux jeunes des quartiers à hauteur de 19,2 M€. La prévention spécialisée se distingue des autres modes d'intervention sociale par le fait que ce sont les éducateurs qui vont à la rencontre des jeunes : la « rue » est considérée comme un espace de socialisation.

Différents modes d'intervention ont été développés : actions individuelles, collectives. Les actions d'insertion ou de logement seront retravaillées au regard des nouveaux dispositifs existants. Le Département finance 19 clubs de prévention ce qui représente 255 postes, répartis sur l'ensemble du territoire départemental qui accompagne 7 000 jeunes. Des contrats d'objectifs Département/ ville/ club de prévention d'une durée de 5 ans permettent de structurer leurs interventions sur les territoires.

La prévention doit se faire également dans des milieux scolaires et s'avère nécessaire, pour des publics très jeunes.

Suivant cette orientation, le Département s'est engagé à financer des postes « d'Acteurs de Liaison Sociale dans L'Environnement Scolaire » (A.L.S.E.S), 30 postes ont été financés aux clubs de prévention pour mener des interventions spécifiques dans les collèges en réseau d'éducation prioritaire. L'objectif est de faciliter les liens entre le collège, son environnement, les partenaires locaux. Le Département du Nord a bénéficié d'un financement dans le cadre du Fond d'Expérimentation Jeunesse pour évaluer l'impact de l'action des ALSÉS dans le cadre du décrochage scolaire. Cette évaluation mise en place au cours de l'année scolaire 2010-2011 a été restituée le 28 septembre. Elle montre l'intérêt de ce type d'intervention pour les jeunes en risque de décrochage scolaire notamment dans l'appui à une solution alternative à la scolarisation (apprentissage, stage en entreprise, accueil de jour...). Une communication large de cette étude sera effectuée.

Les actions éducatives s'appuient sur les ressources et potentialités du jeune, ainsi que sur son environnement (quartiers, pairs, famille...). Elles doivent amener les jeunes à intégrer les dispositifs de droit commun.

Ces actions s'articulent sur les territoires où apparaissent les plus fortes difficultés de prise en charge des jeunes avec les interventions des éducateurs dans le domaine de la prévention jeunesse. Le financement par le Département de ces postes de prévention jeunesse

soit 1,24 M€ permet d'agir également sur des sites où les incivilités et la petite délinquance de cette tranche d'âge ont été repérées comme préoccupantes. Fin 2010, une délibération cadre a autorisé le principe de pluri-annualité du financement de 36 postes PPJ et validé un référentiel mission permettant de préciser leur cadre d'interventions. Il est prévu le renforcement des relations partenariales entre les structures portant ces postes et le Département, par la signature de contrats d'objectifs conclus pour 3 ans.

3.3. Accueillir des jeunes dans les Maisons des Adolescents

Le Département s'est engagé dans la mise en œuvre d'un Dispositif Départemental Maison des Adolescents à hauteur de 1,19 M€, un premier équipement a ouvert ses portes à Lille en janvier 2010. Au 1^{er} septembre 2011 ce sont 665 jeunes, 257 parents et 305 professionnels qui ont été accueillis à la Maison des Ados.

Il conviendra d'établir une évaluation et un bilan de fonctionnement de la maison des adolescents qui s'inscrit dans un dispositif national. Sur la base de cette évaluation, et de la clarification des complémentarités d'intervention avec les acteurs du champ sanitaire, le développement du dispositif départemental pourra être étudié.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Lutte contre les exclusions, enfance, famille, jeunesse, santé » :

- d'approuver les propositions budgétaires relatives à la jeunesse présentées dans le rapport, dans le cadre de la délibération générale adoptant le budget primitif 2012 par fonction et par chapitre.

Le projet de délibération correspondant, conforme aux avis des Commissions « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes » et « Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste-Front de Gauche ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord s'abstiennent. Messieurs SIEGLER et WATTEBLED, non inscrits, ont quitté la salle au moment du délibéré et du vote).

Monsieur le Président suspend la séance à 18 heures 25.

Etaient présents : Jean-Pierre ALLOSSERY, Jean-Jacques ANCEAU, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Gérard BOUSSEMART, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Marie FABRE, Alain FAUGARET, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Jacques MICHON, Luc MONNET, Jacques PARENT, Rémi PAUVROS, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL

Absent(e)s représenté(e)s : Delphine BATAILLE donne pouvoir à Didier MANIER, Jean-Pierre DECOOL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Jean-Claude QUENNESSON, Olivier HENNO donne pouvoir à Dany WATTEBLED, Jean JAROSZ donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Fabien THIEME, Brigitte LHERBIER donne pouvoir à Didier DRIEUX, Aymeric ROBIN donne pouvoir à Albert DESPRES, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Sylvie LABADENS

Absent(e)s excusé(e)s :

Absent(e)s : Eric RENAUD

Monsieur le Président reprend la séance à 9 heures et constate que le quorum est atteint.

Budget primitif pour l'exercice 2012 – Education

Monsieur le Président note que le budget d'investissement est important et souligne le travail exceptionnel mené par le Département depuis de nombreuses années, toutes Majorités confondues, afin d'améliorer l'accueil des collégiens dans le Nord. Il évoque, par ailleurs, le lancement du Projet Educatif Global Départemental.

Monsieur Bernard BAUDOUX fait remarquer que l'éducation représente une fonction stratégique forte pour le Nord. Il précise que le Conseil Général a décidé de poursuivre, malgré un contexte budgétaire difficile, ses efforts selon 3 axes d'intervention : une politique en faveur des bâtiments des collèges, une politique d'accompagnement éducatif, une politique éducative à vocation sociale.

Concernant le premier axe, Monsieur BAUDOUX note que des crédits importants sont consacrés à l'environnement des collégiens, selon un plan pluriannuel d'investissement élaboré sur 3 années. Il revient sur le chapitre relatif à l'entretien, la maintenance et la mise aux normes réglementaires et fait observer que pour 2012, deux particularités nécessitent la création d'autorisations de programme correspondantes.

Monsieur BAUDOUX signale qu'une part importante de la politique éducative est consacrée aux études et à la construction de collèges. Il mentionne, par ailleurs, les crédits inscrits en ce qui concerne les collèges numériques.

Monsieur BAUDOUX attire l'attention des Conseillers Généraux sur le Plan de Maîtrise de l'Energie et fait remarquer que cette politique ambitieuse et novatrice porte ses fruits.

Monsieur BAUDOUX précise qu'une réflexion est en cours pour augmenter le montant des subventions pour la réalisation des salles de sports à proximité des collèges ainsi que pour aider à la construction de piscines.

Monsieur BAUDOUX évoque les financements relatifs aux travaux d'aménagement des abords des collèges, aux travaux dans les collèges privés ainsi qu'à l'utilisation des salles de sports municipales.

S'agissant du deuxième axe, Monsieur BAUDOUX attire l'attention sur les moyens de fonctionnement des collèges, le forfait d'externat ainsi que sur le FDAPE.

En ce qui concerne le troisième axe, Monsieur BAUDOUX revient sur les bourses départementales, l'aide à l'accès à la demi-pension ainsi que sur l'engagement du Département s'agissant des dictionnaires de langues pour les collégiens. Il note également que la réflexion se poursuit concernant la constitution d'un kit de rentrée scolaire.

Monsieur BAUDOUX précise que la politique éducative nécessite l'inscription de 142 M€ en investissement et de 71 M€ en fonctionnement.

Monsieur BAUDOUX constate, enfin, que l'Etat poursuit une politique de suppression de postes.

Monsieur le Président attire l'attention sur la programmation de l'inauguration des collèges de Tourcoing et de Hem. Il signale, par ailleurs, qu'il a participé, hier, à la conférence des exécutifs avec les Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général du Pas-de-Calais et précise qu'une initiative va être prise par rapport aux menaces de suppression de postes dans l'Education Nationale.

Monsieur Philippe LETY revient sur l'action du Conseil Général en direction des collégiens. Il indique que la Commission « Education » a émis un avis favorable à l'unanimité sur le budget primitif de l'exercice 2012 relatif à la politique de l'Education, le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote.

Monsieur LETY ajoute que la Commission « Education » a émis un avis favorable à l'unanimité sur le rapport relatif aux collèges numériques – plan d'actions 2011/2014.

Monsieur Fabien THIEME note que ce budget confirme la priorité accordée par le Département au service public d'éducation. Il précise que cet attachement revêt une importance particulière en cette période et souligne les suppressions massives de postes d'enseignants ainsi que les menaces de fermetures d'établissements.

Monsieur THIEME signale qu'au cours des 6 dernières années, 1 Md€ a été investi dans les collèges du Nord à travers une politique d'avenir sur le plan humain et écologique.

Monsieur THIEME salue l'effort consenti afin que le budget de fonctionnement soit maintenu et met en exergue l'augmentation des dotations aux collèges et la prise en compte de la maintenance informatique. Il se félicite également de la hausse de la bourse départementale, de l'aide à la demi-pension ainsi que celle concernant la mise à disposition des installations sportives.

Monsieur THIEME indique que le Groupe Communiste – Front de Gauche sera attentif à l'évolution, en cours d'année, du niveau des investissements en fonction de celle des recettes. Il salue la mise en place du Plan Informatique.

Monsieur THIEME précise que le Groupe Communiste – Front de Gauche votera favorablement le budget de l'éducation du Conseil Général du Nord.

Monsieur Alain POYART fait remarquer que, malgré un contexte budgétaire difficile, le budget 2012 relatif à l'éducation est ambitieux, comme celui de l'année passée. Il revient sur le programme d'investissement des collèges.

Monsieur POYART pense qu'à l'image d'autres Départements, le recours au financement privé pourrait être envisagé. Il met en exergue les avantages du contrat de partenariat public-privé et souhaite qu'une réflexion

argumentée, approfondie, sans à priori idéologique, soit développée sur cette question.

Monsieur POYART considère qu'il serait judicieux de fermer quelques établissements à faible effectif, à l'exception de ceux situés en zone rural, et de procéder à des regroupements.

Monsieur POYART estime que la politique de construction de salles de sports à proximité des collèges s'essouffle et précise que le Groupe Union Pour le Nord est favorable à une fusion avec la politique Equipements sportifs dans les communes et groupements de communes. Il souhaite que le Département s'implique largement dans la réalisation du Schéma régional d'équipements sportifs.

Monsieur POYART note avec satisfaction que les retombées économiques du Plan de Maîtrise de l'Energie semblent réelles. Il signale toutefois que tous les collèges seraient aujourd'hui concernés si le Département s'était engagé globalement lors du plan de relance avec l'Etat préconisé par Nicolas SARKOZY.

Concernant les subventions attribuées aux collèges publics, Monsieur POYART fait observer que certains chapitres n'ont pas évolué depuis au moins 2005 et pense qu'une réévaluation semble s'imposer.

Monsieur POYART revient sur certaines difficultés auxquelles se heurtent les nouvelles structures scolaires et considère qu'une dotation supplémentaire en fonctionnement devrait être accordée au moins les 2 premières années.

Monsieur POYART souligne l'engagement de Monsieur le Vice-Président Bernard BAUDOUX envers la politique de l'éducation.

S'agissant des propos de Monsieur le Président sur la conférence des exécutifs, Monsieur POYART rappelle que les collèges du Nord ne seront pas concernés par les réductions de postes parce qu'ils ne connaîtront pas une baisse d'effectif en 2012. Il conclut en précisant que le Groupe Union Pour le Nord votera favorablement le budget Education.

Concernant l'intervention de Monsieur POYART sur l'évolution des postes dans les collèges du Nord, Monsieur le Président lui donne acte de cette bonne nouvelle potentielle, mais signale que la situation sera regardée avec précision.

Madame Alexandra LECHNER souligne les multiples atteintes menées par le Gouvernement, ces dernières années, contre la communauté éducative.

Madame LECHNER précise que les conditions de travail des enseignants se sont dégradées et met en exergue une crise des vocations. Elle évoque également la remise en cause de la carte scolaire et de la formation des enseignants.

Madame LECHNER estime que l'Etat n'assume plus ses missions de service public et fait remarquer que la part du PIB consacrée à l'Education Nationale est en chute libre

depuis 10 ans.

Madame LECHNER note que le Département a fait le choix d'augmenter légèrement son budget par rapport à l'année dernière, poursuit ses efforts en matière d'éducation et continue à promouvoir sa volonté d'innover.

Madame LECHNER signale que le Groupe Socialiste et Apparentés votera favorablement le budget Education.

Monsieur Bernard BAUDOUX se félicite de ce consensus sur la politique en faveur des collégiens du Nord.

Monsieur BAUDOUX attire l'attention des Conseillers Généraux sur la question des fonds de réserve.

Monsieur BAUDOUX note qu'effectivement, certaines subventions n'ont pas été revalorisées. Il fait, toutefois, observer que des choix sont faits et met en exergue les crédits qui sont nécessaires en ce qui concerne les collèges numériques.

Monsieur BAUDOUX évoque le Schéma régional des équipements sportifs. Il revient, par ailleurs, sur la question du Partenariat Public-Privé.

Monsieur BAUDOUX signale que le regroupement des collèges se fera toujours dans l'intérêt des collégiens et dans le cadre d'un projet éducatif et structurant pour l'établissement et la ville concernés.

Concernant le Plan de Maîtrise de l'Energie, Monsieur BAUDOUX fait remarquer qu'un gros travail a été réalisé et pense que l'essentiel de celui-ci sera terminé dans 4 ans.

Monsieur le Président revient sur le problème du Partenariat Public-Privé et confirme qu'il n'y a pas de positionnement idéologique du Département sur ce sujet.

Monsieur le Président souligne le travail réalisé pour régler définitivement la question du collège Pailleron, par rapport au secteur de Roubaix-Wattrelos.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

EPI/DOT/2011/1642
OBJET :
BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2012
POLITIQUE DE L'EDUCATION

L'éducation est un élément fort d'une politique de développement durable pour un territoire : elle participe à l'épanouissement des jeunes, à leur inscription dans la vie professionnelle et personnelle, et donc à la construction d'un territoire et de sa population.

L'éducation est d'autant plus importante dans notre département qu'il porte les stigmates de l'histoire, qui lui a légué des forces et des faiblesses : une importante vulnérabilité sociale, mais une natalité dynamique ; un taux

de chômage élevé, mais un ancrage territorial, au cœur de l'Europe, porteur d'un potentiel économique incontestable.

L'éducation représente donc une fonction stratégique forte sur un territoire qui se doit de développer ses atouts. Cette fonction a été renforcée par les différentes lois de décentralisation qui sont venues conforter le rôle vital du Département dans ce domaine. Ces différentes composantes apparaissent et se concrétisent dans le Projet Educatif Global Départemental, projet solidaire, qui permet ainsi au Département de mener une politique cohérente dans les différents secteurs d'intervention dont il a la responsabilité en faveur des collégiens, de leurs familles, ainsi que des équipes éducatives.

Fort de ce constat partagé, le Conseil Général a décidé de poursuivre, malgré un contexte budgétaire difficile, ses efforts en faveur de l'éducation, selon plusieurs axes d'intervention :

- une politique en faveur des bâtiments des collèges : ils sont l'élément incontournable d'un environnement propice à l'éducation et même si la loi oblige les Départements à prendre en charge les bâtiments des collèges, chacun d'eux, sur le territoire national, conduit différemment son action ;
- une politique d'accompagnement éducatif, qui permettra de donner à chaque collégien toutes les chances de réussir ;
- une politique éducative à vocation sociale, grâce à des mesures mises en œuvre autour de la vie scolaire et qui sont un vecteur de solidarité et d'égalité.

I- UNE POLITIQUE EN FAVEUR DES BATIMENTS DES COLLEGES

Chaque année, des crédits importants sont ainsi consacrés à l'environnement des collégiens, selon un Plan Pluriannuel d'Investissement, élaboré sur trois années, qui permet :

- de maintenir un niveau d'investissement constant et maîtrisé ;
- d'avoir une visibilité de plus long terme sur la politique d'investissement ;
- de prendre en considération l'ensemble des actions développées par le Département.

I.1 Entretien, maintenance et mise aux normes réglementaires :

Même si le Conseil Général mène une politique ambitieuse visant à offrir les meilleures conditions d'éducation à travers sa politique de reconstruction, il est nécessaire de mener une politique régulière d'investissement afin de conserver en état son patrimoine, composé de 200 collèges.

Sur ce point, certains crédits sont dédiés à l'investissement pour maintenir à niveau les équipements et le bâti. A titre d'éclairage, il s'agit :

- de l'amélioration du cadre de vie (réfection des sols, remise à neuf des peintures,...) ;

- des travaux sur le bâti (réfection des toitures, des installations électriques, des cours de récréation,...) ;
- de travaux à caractère pédagogique (réfection du C.D.I, de salles de sciences, de technologie,...) ;
- des travaux d'hygiène et de sécurité (remplacement de matériels de cuisine, de centrales incendie, dispositifs d'évacuation... ;
- des travaux de mise aux normes (respect de la réglementation favorisant la circulation des personnes handicapées, les murs d'escalade,...).

A ce titre, ce sont **25 979 800 €** qui sont nécessaires pour l'année 2012 en investissement.

Enfin, un collège peut subir des désordres qui nécessitent des interventions rapides et ponctuelles. Cet aspect est essentiel à la vie quotidienne des collèges et leur permet de fonctionner au mieux. Sur ce point certains crédits sont dédiés au fonctionnement :

Dans ce cas, il s'agit :

- des réparations quotidiennes (fuites de toiture, dépannages des installations thermiques,...).
- de la maintenance obligatoire des installations techniques (sécurité incendie, ascenseurs, installations thermiques, extincteurs, portails automatiques,...) ;

A ce titre, ce sont **6 153 500 €** qui sont nécessaires pour l'année 2012 en fonctionnement.

L'année 2012 connaît toutefois deux particularités qui nécessitent la création des autorisations de programme correspondantes.

Sollicité par les collèges à propos des restructurations de SEGPA, le Département a demandé, aux services du Rectorat, de réfléchir à l'élaboration d'un programme global afin de couvrir le territoire départemental de manière cohérente et pérenne.

A cet effet, une A.P. d'un montant de 4 000 000 € est sollicitée, avec l'affectation de 2 000 000 € en crédits de paiement en 2012.

Le Conseil Général va également s'inscrire dans la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui pose la problématique du handicap pour les collectivités territoriales : à partir du 1^{er} janvier 2015, l'ensemble des bâtiments dont le Département a la responsabilité devra être accessible aux personnes handicapées, quelque soit l'origine et la nature du handicap.

C'est pourquoi une A.P. de 10 000 000 € est sollicitée, avec l'affectation de 500 000 € en crédits de paiement en 2012 pour la réalisation des études.

Au total, **32 133 300 €** sont donc demandés pour répondre à ces impératifs.

I.2 Etudes et construction de collèges :

Une part importante de la politique éducative est consacrée aux études et construction de collèges sur l'ensemble du territoire départemental. Plusieurs programmes ont été votés pour distinguer les différentes opérations réalisées par le Département : le collège en lui-même, mais aussi les demi-pensions ou les salles de sports de manière spécifique. En fonction des caractéristiques du site et du bâtiment, le Conseil Général a opté soit pour une reconstruction, soit pour une réhabilitation.

Aujourd'hui, plus d'une centaine de collèges ont été reconstruits, d'autres sont en cours de réalisation ou font l'objet d'études. Pour certains projets aussi, le Département procédera cette année à l'achat de terrains.

Parallèlement, depuis 2006 et selon les objectifs fixés par le Conseil Général, le Département a développé la certification H.Q.E pour l'ensemble de ses bâtiments en construction neuve, permettant ainsi d'inscrire les collèges dans une dynamique positive pour l'environnement, tant pour leur construction que pour leur utilisation, grâce à une sensibilisation forte des acteurs du collège.

S'agissant des reconstructions, 11 collèges ont été livrés en 2010-2011. Pour l'année 2012, plusieurs opérations sont prévues :

- opérations en cours de réalisation,
 - **HELLEMMES**, Saint Exupéry ;
 - **TOURCOING**, Lucie Aubrac ;
- opérations qui vont démarrer en 2012,
 - **VILLENEUVE D'ASCQ**, Léon Blum ;
 - **NIEPPE**, création ex-nihilo ;
 - **LILLE**, « Moulin » ;
- opérations en études,
 - **ARMENTIERES** : collège Desrousseaux ;
 - **LE QUESNOY** : collège Eugène Thomas ;
 - **TOURCOING** : collège Albert Roussel ;
 - **STEENVOORDE** : collège Saint Exupéry ;
 - **WATTRELOS** : collège Pablo Neruda ;
 - **CAMBRAI** : collège Paul Duez ;
 - **WAVRIN** : collège Léon Blum ;
 - **ANZIN** : collège Jules Ferry ;
 - **ROUBAIX** : collège Samain ;
 - **BERGUES** : collège Cobergher.

Selon le même schéma, les opérations de réhabilitation suivantes seront concernées pour l'année 2012 :

- opérations en cours de réalisation :
 - **MARLY** : collège Alphonse Terroir ;
 - **SOMAIN** : collège Victor Hugo ;
 - **RONCHIN** : collège Gernez Rieux ;
 - **ROUBAIX** : collège Maxence Van Der Meersch ;

- opérations qui vont démarrer en 2012 :
 - **HALLUIN** : collège Robert Schuman ;
 - **BAILLEUL** : collège Maxime Deyts (demi-pension) ;
 - **AULNOYE-AYMERIES** : collège Felix Del Marle (extension de l'internat) ;
 - **VIEUX-CONDE** : collège Jean Jaurès (construction de logements de fonction) ;
- opérations en études :
 - **ROUBAIX** : collège Sévigné (demi-pension) ;
 - **LILLE** : collège Carnot (demi-pension) ;
 - **LILLE** : collège Franklin (demi-pension) ;
 - **HAZEBROUCK** : collège Fernande Benoist (réhabilitation complète),
 - **MARCQ-EN-BAROEUL** : collège Rouges Barres.

Ainsi, au total **82 246 800 €** sont nécessaires en 2012 à la poursuite de cette politique en investissement.

1.3 Collèges numériques :

Par la délibération du 4 juillet 2011, le Conseil Général a adopté le projet collège numérique pour l'ensemble des établissements de notre département. Déclinaison du Projet Educatif Global Départemental, il a vocation à éviter la création d'une rupture numérique entre les classes sociales et les territoires et pour objectif de donner aux collégiens les plus grandes chances de réussite.

Progressivement, le Conseil Général a pris une part de plus en plus importante dans cette politique, démontrant son dynamisme et sa volonté d'accompagner la jeunesse nordiste, passant du concept de « classe pupitre » à l'« Espace Numérique de Travail ». C'est pourquoi aujourd'hui, le Département assure le câblage, la dotation en mobilier, en ordinateurs, en vidéoprojecteurs interactifs (ou tableaux numériques), ainsi que la maintenance du matériel.

A ce titre, les besoins en crédits s'élèvent en 2012 à **7 500 000 €** pour la partie investissement, et à **1 000 000 €** en fonctionnement.

Dans le cadre du développement du collège numérique, le Département aura à assurer une connexion internet des établissements homogène et de débit satisfaisant. Par ailleurs, la mise en place d'un Espace Numérique de travail, plateforme d'échanges de documents et de services en lignes accessibles à l'ensemble de la communauté éducative constituera le socle du nouvel environnement pédagogique dont disposeront les collèges. Une Autorisation de programme de 45 000 000 € est à prévoir à cet effet. De même, une Autorisation d'engagement de 4 500 000 € doit être inscrite pour financer la maintenance informatique sur 3 ans et une Autorisation d'engagement de 13 500 000 € sur 3 ans doit permettre de prendre en charge les connexions internet et la mise en œuvre de l'ENT.

1.4 Maîtrise de l'énergie :

En 2005, le Conseil Général a décidé de s'inscrire dans

une politique en faveur des économies d'énergie. Dans ce cadre, le Département a développé un Plan de Maîtrise de l'Energie qui concerne les bâtiments qui n'ont pas fait l'objet d'une opération de reconstruction mais qui sont néanmoins consommateurs d'énergie. Ainsi, 89 collèges ont été sélectionnés selon 4 volets :

- volet 1 : remplacement des menuiseries extérieures et double-vitrage,
- volet 2 : réfection des installations de chauffage,
- volet 3 : mise en place d'un système informatisé des consommations à distance sur 190 collèges,
- volet 4 : isolation et traitement esthétique des façades.

Aujourd'hui les volets 1, 2 et 3 sont achevés.

Au sein du volet 4, plusieurs phases ont été définies. La phase A (8 collèges) est aujourd'hui achevée, alors que la phase B, qui concerne 10 établissements repris ci-dessous, est entrée en phase travaux en 2011 :

- **WAZIERS** : collège Romain Roland ;
- **CAUDRY** : collège Jacques Prévert ;
- **WATTIGNIES** : collège Jean Moulin ;
- **LAMBRES LEZ DOUAI** : collège André Malraux ;
- **BOURBOURG** : collège Jean Jaurès ;
- **SAINT AMAND** : collège Moulin Blanc ;
- **WATTEN** : collège Jacques Prévert ;
- **LOUVROIL** : collège Jacques Brel ;
- **CAPPELLE LA GRANDE** : collège Maxence Van der Meersch ;
- **TRELON** : collège Denis Saurat.

Quant à la phase C, étendue à 12 établissements repris ci-dessous, les maîtres d'œuvre seront désignés en 2012 :

- **LEERS** : collège Alphonse Daudet ;
- **LOOS** : collège Debeyre ;
- **AULNOY LEZ VALENCIENNES** : collège Mme d'Epinay ;
- **WALLERS** : collège Jean Moulin ;
- **VILLENEUVE D'ASCQ** : collège Molière ;
- **MOUVAUX** : collège Van der Meersch ;
- **COUDEKERQUE** : collège Westhoek ;
- **PERENCHIES** : collège Monod ;
- **HOUPLINES** : collège Salengro ;
- **POIX DU NORD** : collège Montaigne ;
- **SAINS DU NORD** : collège Jean Rostand ;
- **VALENCIENNES** : collège Chasse Royale.

A terme, une soixantaine d'établissements seront concernés par ce dispositif.

Ainsi, au total **13 301 700 €** sont nécessaires en 2012 à la poursuite de cette politique en investissement.

1.5 Subventions pour travaux à des tiers :

Dans le prolongement de ses interventions directes sur le patrimoine, le Département mène également une politique auprès des collectivités ou des organismes privés.

1.5.1 Financement des salles de sports à proximité des collèges

Les programmes pédagogiques prévoient l'enseignement de l'éducation physique et sportive pour les élèves. Les seules installations propres aux établissements ne pourraient satisfaire les besoins. Le Département a donc recours aux équipements communaux dont il encourage la création ou la rénovation.

Les constructions de salles de sport sont financées à hauteur de 540 000 € pour un type C (44m x 24m) ou 460 000 € pour un type B (36 x 20). Les autres types de travaux sont subventionnés à 50 % du coût total HT, à l'exception des projets d'agrandissement de salles pour lesquels l'aide est plafonnée à 160 000 €.

4 899 149 € de crédits de paiement sont nécessaires en 2012 au paiement de ces subventions pour lesquelles une autorisation de programme de 8 000 000 € est prévue

1.5.2 Financement des travaux d'aménagement des abords des collèges

Les opérations de reconstruction des collèges donnent souvent lieu à l'aménagement des abords immédiats de l'établissement.

Le Département est ainsi amené à financer la réalisation de travaux concourant à la sécurité des collégiens ; création de dépose-minute, de parvis, aménagement de parkings ou de pistes cyclables.

Un montant de 900 000 € est proposé hors AP pour financer ce type de projets en 2012.

1.5.3 Financement des travaux dans les collèges privés

Dans le cadre de la loi Falloux, le Département accorde des aides financières aux collèges privés qui réalisent des travaux d'investissement sur les bâtiments d'enseignement : mise en conformité, rénovation, extension...

Les subventions sont réparties entre les établissements, sur proposition de la Direction diocésaine.

Une Autorisation de Programme de 1 875 000 € est à créer au titre de l'année 2012. Pour assurer les paiements des subventions accordées précédemment et en 2012, 1 887 500 € doivent être inscrits au BP 2012.

A ce titre, ce sont **7 686 549 €** qui sont demandés en investissement.

1.5.4 Financement de l'utilisation des salles de sport municipales par les collèges

Les communes mettent leurs équipements sportifs à disposition des collégiens. Pour cela, le Département rétribue la collectivité à raison de 12,50 € par heure d'utilisation, pour participer aux frais de fonctionnement de l'installation. A compter de l'année scolaire 2011/2012, cette aide est revalorisée à 13 € de l'heure.

Un crédit de **4 900 000 €** en fonctionnement est demandé au BP 2012 pour financer cette politique qui bénéficie aux élèves du public et du privé.

1.6 Equipement des collèges publics :

Afin d'accompagner l'ensemble de ces actions et programmes d'envergure, le Conseil Général a la responsabilité d'équiper les collèges en mobilier (salles de cours, demi-pensions, bureaux administratifs, salles de sports) et en matériel de cuisine. Il a également vocation à les équiper à travers le Fonds de Renouvellement du Matériel des Collèges (F.R.M.C) afin d'assurer leur fonctionnement quotidien (tondeuses, auto-laveuses,...).

A ce titre, ce sont **5 235 000 €** de crédits qui sont nécessaires à la mise en œuvre de cette politique d'équipement en investissement.

1.7 Divers :

Afin d'assurer en responsabilité civile les bâtiments des collèges, de payer les loyers des logements de fonction situés hors de l'enceinte des collèges et l'ensemble des taxes foncières, **583 500 €** sont à prévoir pour l'année 2012.

1.8 C.I.O et I.U.F.M :

Par délibération en date du 28 juin 2010, le Conseil Général a choisi de se désengager des Centres et d'Information et d'Orientation. Toutefois, un certain nombre de charges restent de la responsabilité du propriétaire pour l'année 2012. Aussi, à ce titre, des crédits à hauteur de **428 400 €** permettront de payer les contrats de maintenance, les dépenses en fluides et des frais divers.

II- UNE POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Cette politique vise à donner aux collèges publics et privés des moyens de fonctionnement importants afin d'apporter aux élèves des conditions optimales pour leur réussite éducative.

Les moyens de fonctionnement des collèges

II.1. La dotation de fonctionnement aux collèges publics

Lors de sa séance plénière du 10 octobre 2011, le Conseil Général a adopté à l'unanimité la délibération visant à définir l'enveloppe consacrée au fonctionnement des collèges publics en 2012 ainsi que les critères de répartition de cette enveloppe entre les établissements.

L'Assemblée Départementale a maintenu l'effort consenti les années précédentes au profit des collèges et a décidé d'augmenter de 4% la dotation de viabilisation.

Par ailleurs, l'analyse des comptes financiers a conduit à prendre en compte les montants des fonds de réserve des établissements et à proposer pour les collèges dont les fonds de réserve au 31 décembre 2010 sont supérieurs à 3 mois de fonctionnement une réduction de la subvention du montant

excédant ces 3 mois.

Un crédit de 22 000 000 € est nécessaire pour couvrir cette dépense auquel il convient d'ajouter une somme de 377 018 € pour faire face à des dépenses ponctuelles liées à l'activité des établissements.

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire 200 000 € pour le financement des transports vers les piscines.

II.2. Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges privés

Conformément à la réglementation, le Département accorde des subventions aux collèges privés sous contrat d'association au titre de leur fonctionnement :

– Forfait d'externat « part matériel »

Le département participe aux dépenses de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, sur la base du coût moyen d'un collégien de l'enseignement public.

Il est proposé au Conseil Général d'inscrire au Budget 2012 un crédit de 13 500 000 € au titre de la participation au fonctionnement matériel des collèges.

– Forfait d'externat « part personnel »

Dans le cadre de la loi de décentralisation du 13 août 2004, relative aux transferts de compétence, le Département verse depuis le 1^{er} janvier 2007 un forfait d'externat « part personnel » à tous les collèges privés en compensation des dépenses de personnels TOS dans les collèges publics.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le Département détermine ses propres critères de calcul de ce forfait en s'appuyant sur la compensation versée par l'Etat actualisée en fonction de l'évolution de l'indice servant au calcul de la rémunération des agents de la fonction publique.

L'Etat a accordé au Département en 2010 une compensation financière de 9 010 000 €, identique à celle de 2009. Le département a versé en 2011 une somme de 9 300 000 € aux établissements privés. L'indice n'ayant pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2011, le crédit à inscrire au Budget 2012 s'élève en conséquence à 9 300 000 €.

II.3. Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges hors du Département du Nord

Une participation est versée au Département du Pas de Calais qui accueille dans ses collèges publics des collégiens domiciliés dans le Nord, dès lors que cet effectif est supérieur à 10 % de l'effectif du collège. Un crédit de 15 250 € est proposé au Budget 2012 en dépense.

II.4. Le fonds départemental d'appui aux projets éducatifs (FDAPE)

Dans le cadre de sa volonté de concourir à la réussite

scolaire des collégiens, le Conseil Général attribue aux collèges publics et privés une dotation leur permettant de développer les projets qu'ils décideront. Véritable politique éducative en lien avec les projets d'établissements et les orientations départementales, elle répond au plus près aux besoins des collégiens. Chaque établissement scolaire peut ainsi mettre en œuvre des projets, déclinés en actions, adaptés aux attentes des collégiens.

Au titre du 2^{ème} appel à projets lancé en 2011, 274 établissements ont répondu. 1 189 projets (hors projets inter établissements) déclinés en 1 750 actions vont être mis en place au cours de l'année scolaire 2011/2012, majoritairement sur les thèmes de la citoyenneté, du développement durable et de la culture.

Il est proposé d'inscrire un crédit de 2 100 000 € réparti de façon suivante :

- 529 000 € pour le paiement des vacances
- 71 000 € pour le paiement des cotisations URSSAF
- 1 500 000 € pour le versement des subventions.

Dans le cadre du débat d'orientation politique présenté à l'Assemblée Départementale lors de sa réunion du 4 juillet 2011, la mise en œuvre d'un **Projet Educatif Global Départemental** a été évoquée. Le FDAPE servira de socle à ce projet dont l'objectif vise à mettre en cohérence les politiques départementales en faveur des collèges et des collégiens au profit de la réussite scolaire et de l'épanouissement des élèves.

Par ailleurs, le Département souhaite maintenir son soutien aux **associations socio éducatives** partenaires. Au titre du FDAPE, elles sont subventionnées directement par les collèges.

Toutefois certaines associations à rayonnement départemental, comme les associations de parents d'élèves ou les associations qui organisent des manifestations inter établissements, ne peuvent rentrer dans ce nouveau dispositif.

C'est pourquoi il est proposé d'inscrire au Budget 2012 un crédit de 100 000 €.

II.5. Projets « Agenda 21 » et « Assiette Durable »

Avec la définition d'un dispositif « Agenda 21 » qui se décline dans les collèges, le Conseil Général a décidé d'inscrire la question de la restauration collective et de la santé, dans une politique soucieuse de l'environnement. C'est à ce titre que le Département développe dans les établissements l'opération « Assiette Durable » visant à garantir pour les élèves une assiette équilibrée, respectueuse de l'environnement, intégrant des produits locaux, frais ou issus de l'agriculture biologique.

Qu'il s'agisse de l'« Agenda 21 » ou de l'« Assiette Durable », le Département a décidé d'accompagner les collèges qui se lancent dans ce type de démarche. A cet effet, un crédit de 50 000 € est proposé au Budget 2012 sachant qu'une Autorisation d'Engagement de 100 000 € est prévue à cet effet.

II.6. Les missions d'accueil, de restauration, de maintenance, d'entretien dans les collèges

Pour la mise en œuvre des missions transférées par la loi du 13 août 2004, le Département a développé un partenariat avec les collèges. Un certain nombre d'objectifs de progrès ont été définis en vue d'optimiser la gestion de ces missions et un soutien aux établissements est prévu pour le financement de certaines démarches.

Afin de créer des outils, d'apporter une expertise pour l'évolution des missions, tant au niveau des services du Département que des collèges et de prendre en charge les frais de déplacement des agents, 150 000 € sont proposés au budget 2012.

II.7. Les charges de personnel

Participation départementale aux salaires des agents techniques travaillant dans les cités mixtes

Dans le cadre de la loi du 13 août 2004 et conformément à la convention intervenue avec la Région, une participation départementale compense les nouveaux recrutements effectués par la Région.

100 000 € sont proposés pour cette action.

Part employeur sur les contrats aidés dans les collèges

Le département assure le recrutement et la gestion des personnels techniques exerçant leur mission dans les collèges et à ce titre le financement de la part employeur des contrats aidés affectés à ces missions. 1 400 000 € sont proposés au budget 2012 pour cette action.

II.8. Les séjours des élèves de SEGPA

Le Département finance les séjours des élèves de SEGPA à raison de 20 € par jour et par enfant. Un crédit de 100 000 € est inscrit pour financer cette action

A ce titre, pour réaliser ces politiques, une inscription de **49 392 268 €** est proposée en fonctionnement.

III- UNE POLITIQUE EDUCATIVE A VOCATION SOCIALE

Grâce à des mesures mises en œuvre autour de la vie scolaire, le Conseil Général affirme sa volonté d'accompagner les élèves et leurs familles durant les quatre années passées au collège.

III.1. Les bourses départementales

Afin d'aider 25 100 collégiens dont les familles disposent de ressources limitées, une bourse est accordée à chaque rentrée scolaire. D'un montant de 66 € pour l'année scolaire 2011/2012, elle sera portée pour l'année 2012/2013 à 70 € ce qui représente une dépense totale de 2 025 000 €.

III.2. L'aide à l'accès à la demi-pension dans les collèges

Près de 61 % des collégiens déjeunent aujourd'hui au restaurant scolaire.

Parmi ceux-ci, 34 000 collégiens bénéficient d'une aide départementale à la demi-pension, calculée en fonction du revenu fiscal des familles. Celle-ci est d'un montant de 0,85 €, 1,37 € ou 1,78 €, à la rentrée scolaire 2011 ; en progression de 3 % par rapport à la rentrée scolaire 2010. Pour la rentrée scolaire de 2012, une majoration de l'aide de 3 % devrait également être opérée pour la porter respectivement à 0,87 €, 1,41 € ou 1,83 €.

6 663 940 € sont demandés en 2012 afin de poursuivre cette politique.

III.3. Les dictionnaires de langues pour les collégiens

En 2002, le Conseil Général a souhaité offrir à chaque élève scolarisé en 4^{ème} un dictionnaire de langue.

Pour tenir compte des évolutions dans l'apprentissage des langues, il est apparu opportun de remettre cet ouvrage dès l'entrée au collège. C'est pourquoi, en 2008, le Département a décidé d'attribuer le dictionnaire aux élèves de 6^{ème}.

En septembre 2011, 43 000 collégiens ont reçu un dictionnaire choisi parmi 6 langues les plus pratiquées : anglais, espagnol, allemand, russe, néerlandais, chinois.

Un crédit de 390 000 € est prévu pour assurer l'attribution de ces ouvrages.

III.4. La participation aux frais de transport des internes

Le Département prend en charge une participation au frais de transport des élèves internes attribuée en fonction des ressources des familles. Un crédit de 32 000 € est inscrit pour prendre en compte cette dépense.

Pour la politique éducative à vocation sociale, **9 110 940 €** sont demandés en fonctionnement.

En section d'investissement, l'ensemble de ces politiques nécessite l'inscription de **142 M€**. Pour la partie fonctionnement, **71,56 M€** sont sollicités, qui permettront de mener les politiques obligatoires et volontaristes décidées par le Conseil Général.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Education » :

- d'approuver les propositions budgétaires relatives à l'éducation présentées dans le rapport ci-dessus, dans le cadre de la délibération générale adoptant le budget primitif 2012 par fonction et par chapitre.

Le projet de délibération correspondant, conforme aux avis des Commissions « Education » et « Qualité du Service Public, Finances, Ressources Humaines, Relations Internationales, Affaires Européennes », est adopté à l'unanimité.

COLLEGES NUMERIQUES – PLAN D’ACTION 2011/2014

Monsieur le Président fait observer que les collèges numériques sont une réponse forte, lourde financièrement, à la faiblesse des moyens dévolus par l’Etat en la matière. Il estime qu’il est impensable de faire supporter aux jeunes, en plus des discriminations sociales qui les touchent, des inégalités numériques potentielles.

Monsieur le Président évoque le budget consacré aux collèges numériques et fait remarquer qu’il s’agit aussi d’un marché important pour des entreprises privées du département. Il attire, par ailleurs, l’attention des Conseillers Généraux sur le Schéma national haut débit.

Monsieur le Président souhaite un partenariat confiant, renouvelé, avec le Rectorat, l’Inspection Académique et toute la communauté éducative.

Monsieur Bernard BAUDOUX signale que la mise en place du collège numérique est une des composantes du Projet Educatif Global Départemental, dont il souligne l’appel à la contribution lancé sur Internet.

Monsieur BAUDOUX fait remarquer qu’un processus de co-construction est mené avec les différents partenaires dans le cadre du collège numérique.

Monsieur BAUDOUX note l’absence de suivi des classes-pupitres mises en place par l’Etat.

Monsieur BAUDOUX met en exergue la place de l’outil informatique dans la société d’aujourd’hui. Il fait observer qu’il est donc important que le Département s’inscrive, aux côtés de ses partenaires, dans une démarche novatrice dans ce domaine et rappelle les principaux objectifs qui pourraient être développés.

Monsieur BAUDOUX souligne que les solutions techniques, qui seront co-élaborées entre les équipes éducatives, les services académiques et le Département, seront donc variées et évolutives, mais note, cependant, qu’une trame commune est envisagée pour les collèges.

Monsieur BAUDOUX indique que l’enseignement est au cœur de cette évolution et précise qu’un accord de formation pour les professeurs volontaires a été obtenu.

Monsieur BAUDOUX note que dès 2011, des sommes importantes ont été consacrées pour le démarrage du projet.

Monsieur BAUDOUX signale qu’en 2012, les appels à projets seront lancés et analysés et ajoute qu’une liste de collèges « pilote » sera déterminée. Il met en exergue les propositions budgétaires consacrées à ce dispositif.

Monsieur Jacques MICHON rappelle que le Groupe Communiste – Front de Gauche a porté avec force, lors de la campagne électorale des dernières cantonales, le projet des collèges numériques du 21^{ème} siècle.

Soulignant l’importance de l’informatique, Monsieur MICHON considère, cependant, que le rôle de l’enseignant demeure fondamental et ajoute que l’utilisation de cet outil ne doit pas conduire les élèves à une individualisation

disproportionnée. Il s’interroge, par ailleurs, sur la capacité de l’Education Nationale à offrir rapidement les temps de formation nécessaires pour les professeurs.

Monsieur MICHON note que le Nord accuse un retard en matière de technologie de l’information et de la communication et signale que l’Etat, après avoir lancé le dispositif des classes-pupitres, a, une nouvelle fois, abandonné sa mission régaliennne. Il indique que le Département a pris ses responsabilités afin de ne pas pénaliser les collégiens et leurs enseignants.

Monsieur MICHON souligne avec satisfaction que le pré-câblage des établissements, pour le développement du numérique, sera terminé au cours du premier semestre 2012. Il se félicite de la concertation qui sera menée avec les usagers et espère, par ailleurs, que tous les collèges soient connectés au haut débit, puis au très haut débit, y compris en zone blanche.

Monsieur MICHON constate que le plan s’étalera sur plusieurs années et souhaite vivement que l’ensemble des collèges puissent avoir les équipements nécessaires avant la fin de la mandature. Il remarque, également, que le rapport ne fait pas mention de crédits affectés à l’achat de matériel.

Monsieur MICHON précise que le Groupe Communiste – Front de Gauche votera favorablement ce projet de délibération.

Monsieur Jean-Claude DEBUS note que le dispositif du collège numérique est un projet ambitieux pour le Nord qui s’inscrit entièrement dans le cadre des orientations du Gouvernement.

Monsieur DEBUS fait observer que le passage au numérique révèle de nombreux avantages. Il précise qu’il approuve la proposition de Monsieur Bernard BAUDOUX et estime effectivement que, dans le cadre du développement durable, il serait peut-être judicieux de mettre un terme à la distribution de dictionnaires.

Monsieur DEBUS indique que tous les acteurs concernés doivent jouer un rôle actif dans la mise en place de ce dispositif afin que celui-ci soit une réussite. Il pense qu’un agent TOS pourrait être formé afin d’assurer la maintenance informatique et assister les professeurs responsables.

Monsieur DEBUS fait remarquer que Monsieur Bernard BAUDOUX a parlé d’un ordinateur par professeur, alors que le rapport mentionne un ordinateur par classe. Il exprime, par ailleurs, son accord avec les propos de Monsieur Jacques MICHON concernant la question du haut débit.

Monsieur DEBUS signale que le Groupe Union Pour le Nord votera favorablement ce projet de délibération.

Monsieur Michel MANESSE indique que toutes les familles n’ont pas encore accès aux outils informatiques et à Internet. Il note que la fracture du numérique est bien réelle.

Monsieur MANESSE rappelle que le 4 juillet 2011, le Conseil Général du Nord a décidé du principe de

déploiement de la technologie de l'information et de la communication dans les collèges du Nord. Il précise qu'un crédit global de 9,7 M€ a été réservé au budget 2011 pour la mise en place des premières mesures.

Monsieur MANESSE fait observer qu'il convient désormais de décliner l'ensemble du dispositif de l'opération « collèges numériques » et d'adapter le plan d'actions 2011/2014. Il souligne que 63 M€ sont inscrits au budget pour mettre en œuvre l'ensemble de ce projet ambitieux.

Monsieur MANESSE indique que tous les moyens mis en place par ce dispositif seront au service des collégiens et de leurs enseignants.

Monsieur MANESSE note le contraste qui existe avec les gouvernants qui ont d'ores et déjà prévu des suppressions de postes supplémentaires pour l'année 2012.

Monsieur MANESSE précise que le Groupe Socialiste et Apparentés votera favorablement ce projet de délibération.

Monsieur Bernard BAUDOUX signale que le renouvellement du matériel informatique est prévu dans l'investissement global.

Monsieur BAUDOUX revient sur la question de la formation des personnels TOS.

Monsieur BAUDOUX confirme qu'il s'agit bien d'un ordinateur par classe et d'un tableau blanc interactif par matière.

Monsieur BAUDOUX remercie l'ensemble des services départementaux qui ont fait un travail remarquable sur ce dossier.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur leurs matériels informatiques et précise qu'il a demandé au Directeur Général des Services d'examiner les réalités des différents besoins.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

EPI/DE/2011/1555
OBJET :
COLLEGE NUMERIQUE
PLAN D' ACTIONS 2011/2014

Lors de sa séance du 4 juillet 2011, le Conseil Général a décidé du principe de déploiement des technologies de l'information et de la communication dans les collèges du Nord.

A cet effet, il a adopté les premières mesures en cours proposées au titre de l'exercice 2011 :

- le câblage de l'ensemble des salles de classe des collèges

- le remplacement des matériels obsolètes des salles pupitres existantes ainsi que l'installation de nouvelles salles.
- l'acquisition de tableaux blancs interactifs pour équiper une première série d'établissements.

Un crédit global de 9,7 M€ est réservé à cet effet au budget 2011 (3,2 M€ au B.P. + 6,5 M€ en DM1).

Il convient désormais de décliner l'ensemble du dispositif qui concourt à l'opération « collège numérique ».

Les premières actions votées en 2011 doivent être poursuivies jusqu'en 2014. A ce titre, l'infrastructure numérique des établissements (câblage, serveur...) devra être adaptée.

Par ailleurs, il conviendra d'équiper les établissements en matériel numérique adéquat. A cet effet, un appel à projets sera lancé auprès des 200 établissements pour faire le point sur leurs moyens actuels et présenter leur projet numérique. Différents dispositifs peuvent être envisagés : tableau blanc interactif, classes pupitres ou mobiles, ballado-diffusion, visioconférence..., en fonction du projet pédagogique.

Le déploiement du matériel correspondant sera étalé sur plusieurs exercices.

Parallèlement, le Département doit s'assurer d'une connexion internet des établissements, homogène et de débit satisfaisant. Le raccordement de l'ensemble des collèges au haut débit s'avère indispensable pour utiliser les matériels et développer des usages variés à l'avenir.

A l'initiative de la Région, une étude associant les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, visant à la mise en place du haut débit dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) de la Région a été réalisée. La consultation auprès des opérateurs pourrait être lancée en janvier 2012, pour permettre un déploiement du haut débit, à partir de septembre 2012.

Le Département pourrait faire partie du groupement de commandes, ce qui réduirait notablement les coûts de déploiement.

Cette prestation s'élèverait à la somme 2,5 M€/an, sachant que le Département récupérerait auprès des collèges les sommes qu'ils consacrent actuellement à ce type de dépenses et estimées à 300 000 €.

La convention à intervenir entre collectivités dans le cadre de la constitution de ce groupement de commandes sera prochainement présentée à la décision de la Commission Permanente.

Le collège numérique comportera également la mise en place d'un espace numérique de travail (ENT).

Il s'agit d'une plate-forme d'échanges de documents et de services en ligne, accessible à l'ensemble de la communauté éducative. Il permet notamment de faciliter les relations entre parents et collège (consultation du cahier de

texte, relevés de notes, gestion des absences de l'élève en ligne), de simplifier la gestion de ressources partagées dans l'établissement (réservation de salles ou de matériels,...), d'accéder à un outil commun de collaboration et de communication (informations, messagerie), d'améliorer l'échange entre professeurs et élèves (cours et devoirs en ligne).

Le Département devra tout prochainement lancer les appels d'offres nécessaires à la désignation de la société ou des sociétés assurant l'hébergement, l'édition des logiciels et l'intégration de la solution technique.

Enfin, le marché de maintenance passé par le Département devra être adapté pour intégrer l'évolution de l'équipement des collèges. La dépense annuelle est estimée à 1,5 M€.

A terme l'équipement informatique de base dont disposera chaque collège devrait comporter :

- un ordinateur (fixe ou mobile) par classe,
- un tableau blanc interactif par discipline, soit 8 au total par collège,
- une dotation informatique permettant de disposer d'un poste pour 4 élèves.

Pour assurer la mise en œuvre de l'ensemble de ce dispositif, une autorisation de programme de 45 M€, une autorisation d'engagement de 4,5 M€ pour permettre la maintenance du matériel sur 3 ans et une autre de 13,5 M€ pour payer les connexions internet et l'Espace Numérique de Travail sur cette même période, sont prévues au budget primitif 2012.

La mise en œuvre du collège numérique s'inscrit dans un projet global dont la conception est le fruit d'un large processus de concertation.

Les partenaires sont multiples : collègues (principaux, professeurs), collectivités territoriales (Région, Département du Pas-de-Calais), Etat, élèves, parents d'élèves. Un groupe de travail est mis en place pour suivre l'évolution de ce programme et s'assurer de sa bonne mise en œuvre.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Education :

- de se prononcer sur le dispositif complet du collège numérique décrit dans le rapport,
- d'autoriser Monsieur le Président à lancer les procédures d'appels d'offres ouverts, à procéder à la signature des marchés, à signer tous les actes et plus généralement tous les documents concourant à la mise en œuvre du programme « collège numérique »,
- de solliciter auprès du Préfet de Région la participation financière du FEDER sur l'ensemble du programme. Un premier dossier sera déposé sur

l'exercice 2011 où 9,7 M€ sont consacrés à ce dispositif.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Education », est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

DOSSIERS DU PRÉSIDENT – MESURES RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA SOCIAL

Monsieur le Président indique qu'un fonctionnaire territorial, qui commence sa carrière au premier grade du cadre C, dispose d'un revenu inférieur au SMIC. Il précise, toutefois, qu'une allocation différentielle existe, mais pense que le symbole est fort.

Monsieur le Président fait observer qu'une négociation a été engagée afin de mettre en œuvre l'Agenda Social de manière progressive, réaliste, juste.

Concernant les rémunérations et l'action sociale à l'intention des agents départementaux, Monsieur le Président souligne que différentes pistes d'amélioration sont soumises à l'Assemblée Départementale et évoque ainsi une prime exceptionnelle de rattrapage du pouvoir d'achat, une augmentation de la valeur faciale des chèques déjeuners et une prise en charge de la hausse de la cotisation du contrat collectif de prévoyance. Il signale que le coût de ces trois mesures est estimé à 2,58 M€.

Madame Marie FABRE note que, dans un contexte financier contraint, le Département a voulu manifester son soutien aux agents, et en particulier aux plus modestes d'entre-eux.

Madame FABRE précise que, conformément aux orientations politiques adoptées le 4 juillet 2011, une négociation a été engagée avec les organisations syndicales afin d'arrêter, pour le mandat en cours, un Agenda Social qui doit permettre l'examen des questions relatives à la situation individuelle et collective des agents, dans le prolongement de la démarche du Projet d'Administration Départementale.

Madame FABRE souligne que, depuis le lancement de l'Agenda Social, trois tables rondes ont été initiées en ce qui concerne les rémunérations et l'action sociale, l'avancement et les promotions, ainsi que les assistantes familiales.

Concernant les rémunérations et l'action sociale, Madame FABRE indique que les arbitrages ont été rendus par le Comité Technique Paritaire qui a donné un avis favorable le 14 décembre 2011.

Madame FABRE attire l'attention des Conseillers Généraux sur la prime exceptionnelle de rattrapage du pouvoir d'achat.

Madame FABRE évoque également les deux mesures pérennes relatives à l'augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant et à la prise en charge de la hausse de la cotisation du contrat collectif de prévoyance.

Madame FABRE met en exergue une réelle volonté politique de prendre en compte la situation des agents départementaux les moins rémunérés, dans un contexte social qui continue de se dégrader.

Monsieur Charles BEAUCHAMP signale que le Groupe Communiste – Front de Gauche exprime sa satisfaction concernant ces premières mesures de l'Agenda Social qui témoignent de la volonté du Département d'apporter une réponse aux revendications légitimes des organisations syndicales.

Monsieur BEAUCHAMP revient sur les deux premières mesures relatives à l'attribution d'une prime exceptionnelle et à l'augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant.

Monsieur BEAUCHAMP note, par ailleurs, que le Département prendra également à sa charge, en 2012, la hausse du taux de cotisation du contrat collectif de prévoyance. Il dresse, à ce sujet, le parallèle avec l'augmentation de la taxe sur les contrats solidaires et responsables en matière de santé, décidée par le Gouvernement FILLON dans le cadre de ses multiples plans de rigueur.

Monsieur BEAUCHAMP considère que les rémunérations des fonctionnaires et les dépenses publiques sont des créations de richesse collective qui visent la satisfaction des besoins humains sur lesquels il est impensable d'économiser.

Monsieur BEAUCHAMP pense qu'une véritable alternative gouvernementale est plus que jamais nécessaire en 2012 et estime que la priorité devra être la réévaluation globale des salaires pour tous les travailleurs qui doivent être indexés sur le coût de la vie afin d'endiguer la montée des inégalités de richesses en France.

Monsieur BEAUCHAMP salue les premières mesures de l'Agenda Social départemental et appelle à la poursuite des discussions avec les syndicats afin d'avoir d'autres avancées sur les conditions de travail du personnel. Il souligne le soutien du Groupe Communiste – Front de Gauche concernant ce rapport.

Monsieur Christian POIRET fait observer que ce rapport est surprenant dans la situation économique actuelle. Il souligne que l'augmentation de la masse salariale est un choix strictement volontariste.

Monsieur POIRET revient sur les mesures envisagées et note, concernant l'indemnité exceptionnelle, que le montant de 1 811 € net a été pris comme niveau de bas salaire. Il pense que les salariés du privé apprécieront le fait que cette somme est un bas salaire.

Monsieur POIRET constate que ces mesures coûteront au

total 2,6 M€ au Département, dont 1 M€ pérenne, et pense que, pour arriver à un tel résultat, la négociation avec les partenaires sociaux n'a pas dû être trop difficile.

Monsieur POIRET indique que le Groupe Union Pour le Nord n'aurait pas accepté une telle évolution de la masse salariale et s'abstiendra donc sur ce projet de délibération.

Monsieur Jean-Marie RUANT évoque la politique des ressources humaines pratiquée par l'Etat et met en exergue ses effets dévastateurs.

Monsieur RUANT rappelle que le Département du Nord s'est engagé, à la rentrée, dans une démarche permettant de répondre aux besoins et aux préoccupations de ses agents. Il précise que la négociation entamée avec les partenaires sociaux s'est concrétisée par la mise en place de 3 mesures.

Monsieur RUANT attire l'attention des Conseillers Généraux sur la première mesure et souligne que cette indemnité exceptionnelle est primordiale pour soutenir les agents départementaux et donc récompenser leur travail.

Monsieur RUANT évoque également les deux autres mesures relatives à l'augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant et à la prise en charge de la hausse de cotisation du contrat collectif de prévoyance.

Monsieur RUANT signale que le Groupe Socialiste et Apparentés affirme son respect pour le travail réalisé au quotidien par les agents départementaux et votera favorablement ce projet de délibération.

Madame Marie FABRE revient sur la question du coût de cette politique volontariste et fait remarquer que des économies ont été réalisées en raison de la stagnation du point d'indice et des nombreux départs en retraite, cette année, de mères de famille de 3 enfants. Elle souligne également que les agents départementaux avaient besoin d'un signe fort.

Madame FABRE estime que Monsieur Christian POIRET est de mauvaise foi lorsqu'il évoque le salaire moyen et précise que les agents, qui ont une rémunération bien plus basse, ne doivent pas être oubliés.

Madame FABRE signale que des économies ont été réalisées volontairement sur certaines mesures, à l'instar de la cérémonie des vœux, et ont été versées à l'Agenda Social.

Madame FABRE souligne la volonté du Département de poursuivre le dialogue avec les organisations syndicales.

Monsieur le Président fait remarquer qu'un Attaché Territorial gagne, en début de carrière, entre 1 500 et 1 600 €.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 3

DGC/2011/1682

OBJET :

MESURES RELATIVES A LA MISE EN OEUVRE DE L'AGENDA SOCIAL

Le Département s'est engagé depuis la rentrée 2011 dans une démarche « d'agenda social ».

Les négociations entamées avec les partenaires sociaux, visant à améliorer la situation individuelle et collective des agents départementaux, ont abouti à la définition de plusieurs orientations qui pourraient se concrétiser dès 2012 par la mise en œuvre :

- 1) d'une revalorisation exceptionnelle de régime indemnitaire,
- 2) de l'augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant,
- 3) de la prise en charge de l'augmentation de la cotisation du contrat collectif de prévoyance de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).

Le Comité Technique Paritaire a été consulté sur ces mesures lors de sa réunion du 14 décembre 2011.

1) Mesure exceptionnelle de revalorisation du régime indemnitaire

Par délibération en date des 25 et 26 février 2008, l'Assemblée plénière avait acté le principe d'indexation des régimes indemnitaires du personnel départemental sur la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, date de la dernière revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique, aucune décision d'augmentation n'a été constatée alors que sur cette même période l'inflation connaissait une augmentation proche des 3 %.

Cette absence de revalorisation a particulièrement impacté le pouvoir d'achat des agents départementaux disposant des rémunérations les plus modestes.

Au regard de ce constat, il est proposé d'accorder une revalorisation de régime indemnitaire exceptionnelle et unique aux agents dont la rémunération nette mensuelle s'avère inférieure à 1 811 € (montant correspondant au salaire net moyen constaté en 2011 au Département).

Cette disposition serait appliquée selon la répartition et les montants bruts suivants :

- 200 € pour les agents bénéficiant d'une rémunération brute inférieure ou égale à 1 875 €,
- 180 € pour les agents bénéficiant d'une rémunération brute comprise entre 1 876 € et 2 264 € mensuels.

Les seuils de rémunérations bruts seront évalués au regard de la rémunération perçue par chaque agent départemental au titre du mois de décembre 2011, convertis à plein traitement.

Cette revalorisation serait accordée sous la forme d'un

versement unique durant le courant du premier trimestre 2012, sur la base des références indemnitaires de chaque cadre d'emplois et selon les modalités de versement afférentes au régime indemnitaire du personnel départemental (congé longue maladie, congé longue durée, etc.).

Les montants individuels seraient appliqués dans la limite des plafonds indemnitaires nationaux existants et sous réserve que l'application de cette disposition ne modifie pas le cadre indemnitaire précédemment défini par le Conseil Général dans ses délibérations du 26 janvier 2004 et du 13 décembre 2010.

Ce dispositif a vocation à s'appliquer aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires recrutés sur un emploi de la nomenclature statutaire et rémunérés en décembre 2011.

Par ailleurs, dans un souci de parité avec l'ensemble du personnel départemental, le bénéfice de cette indemnité exceptionnelle s'appliquerait également aux assistants familiaux, conformément aux seuils et montants précédemment définis.

Cette mesure est évaluée à 1,6 millions d'euros.

2) Augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant

La valeur faciale des tickets restaurants des agents départementaux est aujourd'hui définie à hauteur de 6,20 € avec un financement partagé pour moitié entre la collectivité et l'agent.

Dans le cadre des différentes mesures sociales engagées par le Département en faveur de ses agents, il est proposé d'augmenter d'un euro la valeur faciale du titre restaurant. Cette augmentation sera financée à 50 % par l'employeur.

Le coût de cette mesure est estimé à 620 000 euros.

3) Prise en charge de la hausse de cotisation du contrat collectif de prévoyance

Le Département finance la part patronale du contrat collectif de prévoyance souscrit auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) par le biais d'une subvention auprès du Comité des Œuvres Sociales (COS). Cette participation patronale est estimée à 865 000 € pour l'année 2011 et concerne environ 5 200 agents.

La MNT a relevé le taux de cotisation de 0,26 point en 2011. Cette première augmentation a été assumée par les agents eux-mêmes tant pour le traitement brut, la nouvelle bonification indiciaire que le régime indemnitaire. En janvier 2012, le taux de cotisation connaîtra une nouvelle augmentation de 0,26 point.

Afin que ces hausses de cotisations ne conduisent pas à une baisse du salaire net des adhérents, il est proposé que le Département prenne en charge ces augmentations en versant au Comité des Œuvres Sociales le montant estimé qu'elles représentent.

Cette disposition a vocation à s'appliquer uniquement pour l'augmentation prévue au titre de l'année 2012. Cette mesure a été évaluée à 360 000 euros.

Le Comité Technique Paritaire a été consulté lors de sa réunion du 14 décembre 2011.

Je propose au Conseil Général, au vu de l'avis du Comité Technique Paritaire émis le 14 décembre 2011 :

- d'approuver les mesures relatives à l'agenda social présentées dans le rapport,
- de m'autoriser à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste – Front de Gauche, ainsi que Madame LEMPEREUR et Monsieur WATTEBLED, non inscrits, votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord, ainsi que Monsieur SIEGLER, non inscrit, s'abstiennent).

**GENERALISATION DE LA POLITIQUE CONTRACTUELLE
D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLES A
L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT DU NORD**

Monsieur le Président fait remarquer que malgré le contexte de crise économique, le Conseil Général du Nord innove et fait face aux enjeux croissants liés à l'environnement et au développement des territoires. Il estime que le Département est une collectivité de soutien et d'accompagnement des territoires, à l'appui d'un partenariat avec les communes et les intercommunalités.

Evoquant une nouvelle manière de penser et d'agir avec les partenaires, Monsieur le Président estime que l'action du Département doit être adaptée de manière pragmatique, concertée et confiante. Il souligne que le Département, avec les élus locaux, souhaite tenir compte du contexte local et que la contractualisation par objectif est un moyen d'inscrire les relations dans un nouvel espace de coopération.

Monsieur le Président fait observer que l'expérimentation du contrat de territoire dans le Cambrésis a été bien menée.

Monsieur le Président annonce que Madame Martine FILLEUL va présenter un programme d'actions particulièrement pertinent, permettant d'être plus réactif et davantage dans la proximité et l'équité territoriale.

Monsieur le Président informe les Conseillers Généraux que la démarche sera lancée dans l'Avesnois et l'arrondissement de Dunkerque en janvier et février prochains, en mars-avril 2012 dans le Douaisis et le Valenciennois, et avant l'été 2012 dans la Métropole

lilloise. Il précise que cette action ne sera pas faite dans la précipitation mais dans la concertation, le travail collectif et l'élaboration commune des projets, tout en tenant compte de la réalité budgétaire pour 2013.

Madame Martine FILLEUL pense qu'il faut tirer les enseignements généraux de la démarche menée dans le Cambrésis pour augmenter la qualité de ce travail pour les autres territoires.

Madame FILLEUL souligne que d'une manière générale, la démarche a été plébiscitée et reconnue pour la souplesse et la co-construction.

Madame FILLEUL propose de faire évoluer la démarche sur la transversalité pour mieux articuler les différentes politiques, la co-élaboration des contrats et la communication en tenant informés les citoyens.

Madame FILLEUL souhaite également faire évoluer la méthode de l'appel à projets, notamment en sensibilisant les communes et éventuellement en travaillant en amont pour le préparer afin que chacun puisse se sentir à égalité de moyens dans cette démarche.

Madame FILLEUL revient sur le calendrier proposé pour la mise en œuvre de la généralisation de la politique contractuelle.

Madame FILLEUL indique qu'avec Monsieur le Président elle a rencontré tous les périmètres concernés, à l'exception de la Métropole lilloise où la rencontre aura lieu prochainement. Elle porte à la connaissance des Conseillers Généraux que lors de ces réunions, tous ont été unanimes pour considérer le périmètre du SCOT pertinent car celui-ci permet une vision stratégique et bénéficie de différents acquis ou études.

Madame FILLEUL fait remarquer que l'évolution des travaux de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) devront être pris en compte pour définir les contours de la généralisation dans les autres territoires.

Concernant la Pévèle, Madame FILLEUL propose de travailler à l'échelle du SCOT pour le diagnostic, et attendre la conclusion des travaux de la CDCI pour décider de la mise en place des plans d'action qui pourraient trouver des variantes.

Madame FILLEUL évoque l'exception du Dunkerquois avec une première phase de diagnostic à l'échelle de la Flandre Intérieure et de la Flandre Littorale et une deuxième phase avec des plans d'action distincts pour tenir compte des projets des communes et des intercommunalités.

Monsieur le Président signale que dans le nouvel organigramme des services départementaux présenté au CTP, la création d'une mission contrat de territoire a été décidée et que celle-ci se transformera par la suite en direction.

Monsieur Roméo RAGAZZO indique que le rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat ».

Monsieur Jean-Claude QUENNESSON souligne que l'expérience du Cambrésis a permis de démontrer que les méthodes devaient être améliorées afin de ne pas mettre en concurrence les porteurs de projets. Il estime que la concertation entre les élus locaux, les acteurs de la société civile et les citoyens doit être privilégiée.

Monsieur QUENNESSON estime que le Département doit mettre en place tous les moyens d'une démocratie participative active pour faire de cette généralisation des contrats de territoire un exemple, et une école de la pratique démocratique.

Monsieur QUENNESSON exprime l'inquiétude des membres du Groupe Communiste-Front de Gauche concernant les sources de financement nécessaires et indispensables devant être mobilisées pour la mise en œuvre des projets qui vont émerger.

Monsieur QUENNESSON évoque la dette de l'Etat envers le Département du Nord. Il pense qu'il faut réclamer de l'Etat une participation exceptionnelle dans la réalisation des projets.

Monsieur QUENNESSON considère qu'il faut faire de ces contrats de territoire le miroir des souffrances, des difficultés et des attentes des concitoyens pour y répondre mais aussi et surtout pour mettre le Gouvernement devant ses responsabilités.

Monsieur QUENNESSON annonce que les membres du Groupe Communiste-Front de Gauche voteront en faveur de l'adoption de ce projet de délibération.

Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER se réjouit de la généralisation des contrats de territoire. Il indique qu'il sera attentif aux bonnes conditions de leur mise en œuvre.

Monsieur DETAVERNIER estime que la logique des contrats de territoire doit faire prévaloir la nécessité du développement économique car les intercommunalités sont les échelons détenteurs de cette compétence obligatoire. Il ajoute que la caractéristique des contrats de territoire doit être de créer de la valeur ajoutée.

Monsieur DETAVERNIER fait observer qu'il existe à présent un Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (FDAN), section innovation territoriale. Il s'interroge sur la définition du caractère nécessairement innovant du projet, l'essentiel étant selon lui de créer du développement local et de l'emploi.

Soulignant la difficulté pour évaluer le montant de l'intervention financière, contrat par contrat, Monsieur DETAVERNIER rappelle qu'il conviendra de définir une clef financière garante de l'équité territoriale, sachant que l'équité ne veut pas dire égalité. Il considère qu'il ne serait pas anormal que les contrats de territoire ne soient pas destinés à LMCU et à la Communauté urbaine

de Dunkerque dont les niveaux de ressources sont incomparables aux autres territoires.

Monsieur DETAVERNIER estime que la dotation des territoires ruraux en ingénierie est une priorité. Il suggère la création d'un FDAN, aide à l'embauche d'ingénierie.

Monsieur DETAVERNIER pense que les contrats de territoire doivent prendre en compte les périmètres des nouvelles intercommunalités car celles-ci seront les vrais pilotes des territoires et non les Présidents des SCOT.

Considérant la proposition de suivi par un Conseiller Général délégué et désigné de la mise en œuvre des contrats de territoire, Monsieur DETAVERNIER suggère que cette disposition ne soit pas mise en place avant discussion préalable en commission.

Monsieur DETAVERNIER annonce que les membres du Groupe Union Pour le Nord voteront en faveur de l'adoption de ce projet de délibération.

Monsieur Georges FLAMENGT exprime sa satisfaction quant à la mise en œuvre de la généralisation de la politique contractuelle.

Concernant le Cambrésis, Monsieur FLAMENGT souligne que l'initiative prise par le Département a été très appréciée. Il évoque les projets figurant dans le plan d'action.

Monsieur FLAMENGT fait remarquer que la réussite de la démarche a rencontré un vif succès et emporté l'adhésion de l'ensemble des acteurs.

Monsieur FLAMENGT indique que la délibération présentée prévoit la participation au Comité de pilotage des Vice-Présidents et des Conseillers Généraux délégués. Il souligne que cela permet de relayer les attentes du Territoire auprès des Vice-Présidents et d'attirer leur attention sur les projets concernant leur délégation.

Monsieur FLAMENGT constate que dans le Cambrésis, le contrat est déjà suivi d'actes concrets et d'engagements forts auprès des acteurs, comme en témoigne le projet de contournement du Cateau.

Monsieur le Président remercie Monsieur FLAMENGT d'avoir apporté une réponse claire aux inquiétudes de Monsieur DETAVERNIER sur le rôle d'un élu, coordinateur et animateur de contrat de territoire.

Madame Martine FILLEUL souhaite poursuivre et mener à bien les 280 projets en perspective sur le territoire du Cambrésis. Elle attire l'attention sur la valorisation du territoire qui ressort de cette démarche de contrat.

Concernant les modalités de financement du Département, Madame Filleul signale qu'une grande majorité des projets rentre dans les lignes budgétaires départementales. Elle précise que pour les projets hors cadre du Département, un fonds d'innovation territoriale a été mis en place.

Madame FILLEUL fait observer la cohérence du projet mis en place, notamment les axes de travail du Département qui sont croisés avec les volontés locales et exprimés dans la phase de recueil des projets. Elle souligne l'équilibre du contrat de territoire du Cambrésis qui croise l'ensemble du territoire, rural et urbain, ainsi que les typologies de population.

Evoquant le fonds d'innovation territoriale, Madame FILLEUL explique que certains projets peuvent être qualifiés d'innovants parce qu'ils correspondent à des besoins du territoire auxquels le Département n'a pas l'habitude de répondre dans le cadre des politiques actuelles.

Madame FILLEUL indique qu'il existe divers types de financements selon les territoires. Elle souligne que la mobilisation des acteurs est un aspect déterminant dans le cadre de cette démarche de rééquilibrage des territoires.

Considérant les besoins en ingénierie, Madame FILLEUL signale que les personnels du Département sont à disposition pour aider à la mise en œuvre de projet.

Concernant le Conseiller Général délégué, Madame FILLEUL explique que celui-ci contribuera à veiller à la bonne marche de tous les projets. Elle précise qu'il ne s'agit pas de contrôle ou de main mise sur un territoire.

Monsieur Alain VANWAEFELGHEM intervient en soulignant qu'il est simpliste de qualifier le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral comme étant à haut niveau de revenus. Il évoque la situation sociale de la population dunkerquoise et la péréquation horizontale qui va fortement impacter ce territoire après la suppression de la taxe professionnelle.

Monsieur le Président remercie Monsieur VANWAEFELGHEM pour cette précision.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

MCT/2011/1680

OBJET :

**GENERALISATION DE LA POLITIQUE CONTRACTUELLE
D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLES A
L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT DU NORD**

Préambule

La délibération cadre pour une **Politique Contractuelle d'Aménagement et de Développement Durables des territoires**, votée à l'unanimité le 14 décembre 2009, a suscité un renouveau de l'action du Département avec ses partenaires dans les territoires.

Le déploiement de la politique contractuelle à l'ensemble du département est une des priorités du mandat. Elle a pour objectif de renforcer le dialogue avec les

territoires grâce à la mise en place d'une nouvelle gouvernance. Les Contrats de territoire permettent de définir une stratégie commune avec les partenaires, en partageant les priorités des territoires dans leurs diversités et en promouvant celles du Département. Chaque Contrat doit contribuer au développement de territoires plus durable et plus solidaire.

Cette nouvelle approche, expérimentée dans le Cambrésis, a suscité un véritable intérêt. La présente délibération met en lumière les enseignements de cette première démarche, afin de déployer la politique contractuelle à l'ensemble des territoires dès le début de l'année 2012.

I. L'évaluation de la démarche menée dans le Cambrésis

De manière générale, l'élaboration du Contrat de Cambrésis a été appréciée par les partenaires du Département. Les documents qui composent le Contrat ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil Général et signés par l'ensemble de ses partenaires.

1) Une démarche partenariale et pragmatique appréciée sur le territoire

Le dialogue partenarial, politique et technique, est un des piliers de la démarche. Une instance partenariale, le Comité Politique de Contrat, a réuni l'ensemble des élus et des partenaires du territoire aux étapes clés afin de débattre et de valider les grandes orientations et projets du Contrat. Cela a permis de faire émerger des axes de développement partagés.

La méthodologie souple et pragmatique mise en œuvre a également été appréciée. Selon les besoins et les contraintes du territoire, elle a été adaptée et revue au fil de l'eau. Cette souplesse devra donc être conservée à l'avenir.

La démarche menée dans le Cambrésis a permis également d'identifier les deux grandes étapes d'élaboration du Contrat, l'une stratégique et l'autre opérationnelle :

- **Le diagnostic partagé et la définition des enjeux et orientations stratégiques** : cette phase primordiale a permis de croiser la vision départementale et la vision locale, en prenant en compte les démarches et les schémas existants (Schéma de Cohérence Territoriale, Charte de Pays, schémas départementaux et régionaux, etc.). Suite au diagnostic, des enjeux prioritaires ont été dégagés par les élus, ce qui a abouti à l'écriture du Cadre d'Action Stratégique. L'élaboration et la signature de ce document ont été perçues comme une étape essentielle pour construire ensuite un plan d'actions cohérent.
- **Le recueil et la définition des projets** : l'objet est de bâtir des projets cohérents avec les élus du territoire. Les porteurs de projet, particulièrement les communes, ont bénéficié d'un accompagnement de l'ingénierie départementale et des groupes de travail

techniques se sont tenus, afin de renforcer l'ambition des projets et de proposer leur mutualisation et leur priorisation aux élus. Cette étape aboutit au deuxième volet du Contrat de territoire : le Plan d'actions.

Cette démarche a permis d'élaborer un Contrat de territoire qui ne soit pas qu'un engagement financier, mais bien un partenariat durable sur des projets et des axes de travail communs. Il définit les partenariats à renforcer ou à développer sur le territoire afin de mener des actions concertées dans les différents domaines d'intervention du Département. Pour cela, des engagements réciproques ont été signés. Cette dynamique sera recherchée sur les autres territoires.

Enfin, les acteurs locaux et les élus du Département considèrent l'échelle du SCoT du Cambrésis comme pertinente pour le Contrat. En effet, le SCoT représente l'échelle des réflexions stratégiques, un lieu de dialogue entre l'urbain, le périurbain et le rural. La négociation politique qui a abouti à la définition de ce périmètre a aussi été très appréciée, illustrant la volonté du Département de ne pas imposer une démarche conçue unilatéralement aux acteurs du territoire.

2) Des évolutions nécessaires pour généraliser les Contrats de territoire

Dans le Cambrésis, le Département s'est mobilisé pour améliorer la transversalité tout au long de la démarche. Dans le cadre de la généralisation, l'implication de l'ensemble de la structure départementale sera renforcée, tant au niveau administratif que politique.

Lors de la phase de recueil des projets, l'appel à propositions a permis de faire émerger des projets sur un territoire relativement peu pourvu en ingénierie. Cela a cependant été jugé relativement complexe et pouvant engendrer une forme de concurrence entre porteurs de projet. D'autres méthodes, plutôt fondées sur le dialogue avec les élus du territoire, pourraient être mises en œuvre afin d'améliorer la priorisation et la mutualisation de certains projets.

Enfin, en termes de gouvernance, la démarche gagnerait à davantage associer certains partenaires (Région, Etat, ...). La délibération cadre de décembre 2009 prévoyait également d'associer la société civile. Le Président du Conseil de Développement du Pays du Cambrésis a contribué à la démarche, la participation de cette instance de concertation pourrait être renforcée pour l'enrichir encore.

II. Une démarche ambitieuse à déployer sur l'ensemble des territoires

1) Une gouvernance de la démarche réaffirmée

Les Vice-Présidents, garants de l'équité territoriale et de la cohérence entre la démarche territoriale et les politiques thématiques, jouent un rôle fondamental dans la réussite de la démarche. Un Comité de pilotage réunissant les Vice-Présidents, sous l'égide de la Vice-Présidente à

l'Aménagement du territoire, au Développement économique et au Développement rural, se tiendra régulièrement au cours de l'élaboration des Contrats.

Le Comité Politique de Contrat évoluera pour devenir la Conférence Partenariale. Composée des élus du territoire (Maires et Présidents de structures intercommunales) et du Département et des chambres consulaires, elle sera mise en place sur chaque territoire pour débattre et valider le Contrat. Selon les territoires et l'objet de la réunion, d'autres partenaires pourront être associés (Parc Naturel Régional, Associations, etc.), afin d'enrichir le débat sur les grands enjeux du territoire. La Région et l'Etat y seront associés autant que de besoin.

Par ailleurs, la concertation pendant l'élaboration des Contrats de territoire sera renforcée. Les travaux menés dans le cadre de la nouvelle politique départementale de démocratie participative alimenteront les Contrats de territoire. Les Conseils de Développement présents sur le territoire seront davantage associés et seront invités à produire une contribution au Contrat.

2) Une méthodologie de projet confortée

La négociation entre les élus du territoire et ceux du Département sur les périmètres géographiques sera menée à l'échelle du SCoT, comme cela a été le cas dans le Cambrésis. D'un Cadre d'Action Stratégique pourront éventuellement découler plusieurs plans d'actions. Dans tous les cas, un dialogue sera recherché entre les Contrats, lorsque des enjeux communs existent, afin d'éviter un cloisonnement des démarches ou de rompre des dynamiques existantes.

Le recueil des projets fera l'objet d'un dialogue approfondi avec les partenaires du Département afin de favoriser la mise en œuvre de projets de territoire cohérents. Suite à cette phase de recueil, les projets seront appréciés par le Département au regard d'un référentiel développement durable (accessibilité, haute qualité environnementale, biodiversité, emploi, etc.).

3) Une approche transversale et territoriale de l'intervention départementale

Toutes les politiques départementales qui concourent à l'aménagement et au développement des territoires seront mises en synergie dans une logique de développement durable. L'ensemble des projets portés par le Département (voirie, collèges, espaces naturels sensibles, ruches d'entreprises...) ainsi que ceux portés par le territoire et soutenus par le Département seront inscrits au Contrat. Les projets relevant des politiques de solidarité seront pleinement intégrés, confortant le Département dans son rôle de chef de file.

Les futurs Contrats comporteront des projets d'investissement, mais pourront aussi concerner des accompagnements en fonctionnement (ingénierie, études stratégiques, soutien à des acteurs du développement économique ou à des réseaux culturels, etc.), lorsque cela est jugé structurant pour le territoire.

Afin de conduire une action publique plus performante et responsable, la priorisation des projets du territoire doit être renforcée, dans une logique de développement et d'aménagement durables. Une grande cohérence entre les objectifs inscrits dans le Cadre d'Action Stratégique et les projets sera donc recherchée. Cela suppose également une adaptation des politiques départementales de soutien aux territoires, en veillant à garantir une équité territoriale et à poursuivre le soutien aux petites communes les moins favorisées.

Dans cette optique, un nouvel outil, le FDAN Innovation Territoriale, a été institué par le Département lors de la séance plénière du 10 octobre 2011. Ce nouveau Fonds vise à accompagner des projets innovants répondant aux caractéristiques du territoire, mais ne pouvant pas être soutenus dans le cadre des dispositifs départementaux existants. Ces projets font l'objet d'une concertation et d'une priorisation avec les partenaires du territoire dans le cadre des Contrats de Territoire.

4) Des ressources adaptées

Afin que la démarche puisse être généralisée en 2012, la Mission Contrats de Territoire a été mise en place à un niveau stratégique de l'organisation du Département. Un chef de projet pilotera la démarche sur chaque territoire, en interne et en externe. Afin de renforcer la transversalité entre l'ensemble des services du Département, un Comité technique, rassemblant l'ensemble des directions concernées par la démarche, se réunira régulièrement.

Il n'existe pas d'enveloppe financière propre aux Contrats. Chacun est financé au travers du budget des politiques thématiques et sur les outils généralistes que sont le FDAN volets « Grands Projets » et « Innovation Territoriale ». Dans un contexte budgétaire contraint, la bonne utilisation des fonds publics est recherchée, ainsi que la durabilité des projets (coûts de fonctionnement pris en compte dans les projets d'investissement, priorisation ou mutualisation de projets similaires sur le territoire, etc.).

5) Une stratégie de communication ambitieuse

Afin de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés, tant en interne qu'en externe, une vaste campagne de communication sera lancée dès janvier 2012. La communication en direction des partenaires du Département et des Nordistes sera renforcée, avec une rubrique régulière dans le journal le Nord, un espace dédié sur le site Internet, et l'élaboration de différents outils : charte graphique, plaquette de présentation, newsletter, vidéo explicative en ligne sur le site Internet.

III. La mise en œuvre et le suivi des Contrats de territoire

Le Contrat de territoire est avant tout une démarche qui perdure dans le temps. Après la signature, le travail technique mené entre le Département et les partenaires sur le territoire se poursuit. La Conférence partenariale continue à se réunir régulièrement afin d'assurer la bonne mise en œuvre du Contrat, débattre sur l'actualité du territoire et les priorités du Département.

Après la signature du Contrat, un Conseiller Général délégué est désigné, afin qu'un interlocuteur unique puisse relayer les problématiques de l'ensemble du territoire et assurer la bonne mise en œuvre du Contrat. Il participe au Comité de pilotage des Vice-Présidents pour relayer les attentes du territoire.

Dans un contexte budgétairement maîtrisé et afin d'assurer un suivi efficace des Contrats, un outil de suivi financier par territoire sera mis en place. Dans cette optique, chaque projet qui relève d'un Contrat sera identifié lors de son passage en Commission Permanente ou en Séance Plénière. Si un projet évolue et ne répond plus aux engagements qui ont été inscrits au Contrat, la participation de chacun pourra faire l'objet d'un débat entre les élus. Les montants financiers affichés dans le Contrat sont des estimations, l'essentiel étant l'engagement à travailler ensemble sur des projets de qualité pour le territoire.

Enfin, tout nouveau projet non inscrit au Contrat ne pourra a priori être retenu, sauf de façon exceptionnelle si un véritable intérêt est avéré pour le territoire. Après trois ans, chaque Contrat fera l'objet d'un bilan et d'une révision, afin de prendre en compte les évolutions du territoire et réinterroger la pertinence des projets.

Conclusion

L'élaboration de l'ensemble des Contrats de territoire au cours de l'année 2012 permettra de garantir une équité entre tous les territoires et de mettre en œuvre les priorités du nouveau mandat.

La démarche sera lancée dans l'Avesnois et les Flandres, Maritime et Intérieure, au premier trimestre. Les territoires du Douaisis et du Valenciennois seront immédiatement lancés au printemps. Viendra ensuite le territoire métropolitain avant la fin du deuxième trimestre.

Le déploiement rapide de cette nouvelle politique est la perspective d'une modernisation de l'action du Département, pour construire ensemble un Nord plus solidaire et plus attractif.

Il est proposé au Conseil Général :

- d'approuver la délibération généralisant la Politique Contractuelle d'Aménagement et de Développement Durables à l'ensemble du département du Nord

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat », est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION QUALITE DU SERVICE PUBLIC, FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, RELATIONS INTERNATIONALES, AFFAIRES EUROPEENNES

Monsieur Didier MANIER indique que le rapport a reçu

un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Qualité du service public, finances, ressources humaines, relations internationales, affaires européennes ».

Monsieur MANIER évoque l'évolution des conditions d'octroi des garanties d'emprunt.

Monsieur le Président fait remarquer l'obstination du Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis à ne pas intégrer ces dispositions de garantie.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 1.1

DPAE/2011/1094

OBJET :

**DÉTERMINATION DE NOUVEAUX CRITÈRES
GARANTIES D'EMPRUNT ACCORDEES AUX ORGANISMES DE
LOGEMENT SOCIAL POUR LA CONSTRUCTION,
L'ACQUISITION-AMÉLIORATION ET LA REHABILITATION
DE LOGEMENTS SOCIAUX
DELEGATION DE LA 8^{ÈME} VICE-PRESIDENCE
QUALITE DU SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL ET
FINANCES**

I- Le fonctionnement actuel des garanties d'emprunt

Les garanties d'emprunt accordées par le Conseil Général aux organismes pour la construction, l'acquisition-amélioration et la réhabilitation de logements sociaux répondent actuellement à des conditions qui ont été adoptées dans une délibération du Conseil Général de 1988 et sont les suivantes :

- garantie à 100 % pour toutes les opérations de Partenord Habitat ;
- garanties de 5 à 50 % en fonction de la taille de la commune pour les opérations réalisées dans des communes n'excédant pas 5 000 habitants ;
- les offices municipaux ou communautaires sont exclus du dispositif, de même que les opérations situées sur le territoire d'une communauté urbaine.

Or, depuis la loi du 13 août 2004 qui permet aux EPCI d'être délégataires des aides à la pierre, les modalités d'attribution des garanties du Département ne sont plus adaptées.

II- Les délégations de compétences « aides à la pierre » aux EPCI

La situation dans le département du Nord

Dans le département, les 2 communautés urbaines et 4 communautés d'agglomération sont délégataires des

aides à la pierre :

- la Communauté Urbaine de Dunkerque,
- la Communauté Urbaine de Lille,
- la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole,
- la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut,
- la Communauté d'Agglomération du Douaisis,
- la Communauté d'Agglomération de Maubeuge.

En tant que « chef de file » Habitat-Logement sur leur territoire, les EPCI délégataires de l'aide à la pierre accordent pour la plupart sous des modalités diverses, des garanties d'emprunt aux organismes de logement social (sauf à Partenord Habitat qui est garanti par le Département).

III- Propositions pour de nouveaux critères dans l'attribution des garanties d'emprunt

Etant donné l'étendue de la couverture du département par les EPCI délégataires des aides à la pierre, il est proposé que le Département réoriente l'attribution de ses garanties d'emprunt afin de réaffirmer son rôle en matière d'équité et de solidarité territoriale.

1) La territorialisation des garanties d'emprunt sur les territoires hors délégation aides à la pierre

Près de 95 % des dotations de l'Etat dédiées au logement social pour 2011 se répartissent sur les territoires des EPCI délégataires. Ces derniers, pour la plupart, apportent leur propre garantie aux organismes de logement social sur leur territoire. En conséquence, il paraît souhaitable de concentrer à l'avenir l'intervention du Département sur les territoires non couverts par un EPCI délégataire qui ne bénéficient donc que de 5 % des dotations de l'Etat.

2) Proposition de taux de garantie départementale.

- Les catégories existantes de logements locatifs sociaux

Trois catégories de logements sociaux sont offertes à la location :

- le logement de type PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), ou logement à usage très social est dédié aux ménages qui cumulent des difficultés financières et des difficultés d'insertion,
- le logement de type PLUS (prêt locatif à usage social), ou logement à usage social est dédié aux ménages présentant des revenus moyens,
- le logement de type PLS (prêt locatif social), accueille les ménages dont les ressources sont supérieures à celles des ménages éligibles à un logement de type PLUS, c'est le type de logement le moins social de ceux décrits dans le présent rapport.

- Taux de garantie proposés

La vocation de solidarité du Département pourrait se traduire par une modulation des taux de garantie d'emprunt en fonction des types de logements (PLAI, PLUS et PLS) afin de développer notamment la production des logements destinés aux plus démunis et aux ménages modestes (les logements de type PLAII et PLUS) tout en maintenant un objectif de mixité sociale.

Les taux de garantie accordés pourraient être les suivants :

- 100 % pour la production, l'acquisition-amélioration et la réhabilitation des logements de type PLAII,
- 100 % pour la production, l'acquisition-amélioration et la réhabilitation des logements de type PLUS,
- 20 % pour la production, l'acquisition-amélioration et la réhabilitation des logements de type PLS compris dans les programmes mixtes (programmes de logements comportant au moins 2 types de produits locatifs parmi les PLUS, PLAII et PLS).

3) Les organismes concernés

- La garantie du Département serait accordée aux Offices Publics de l'Habitat (OPH) et aux entreprises sociales pour l'habitat,
- Concernant Partenord Habitat, l'Office départemental, la garantie à 100 % pour les 3 types de logements sur tout le territoire du Département est maintenue.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes :

- d'adopter les nouveaux critères de garantie d'emprunt pour le logement social :
 - la garantie du Département ne pourra intervenir pour la construction, l'acquisition-amélioration et la réhabilitation, qu'uniquement sur les territoires non couverts par un EPCI délégataire des aides à la pierre, sauf pour Partenord Habitat,
 - la garantie interviendra pour les Offices Publics de l'Habitat et les Entreprises Sociales pour l'Habitat pour la construction, l'acquisition-amélioration et la réhabilitation de :
 - logements de type PLAII : à hauteur de 100 %
 - logements de type PLUS : à hauteur de 100 %
 - logements de type PLS : à hauteur de 20 % uniquement dans les programmes mixtes (programme de logements comportant au moins 2 types de produits locatifs parmi les PLUS, PLAII et PLS)
 - pour Partenord Habitat : maintien de la garantie à hauteur de 100 % pour les 3 types de logements

(PLAII, PLUS, PLS) sur l'ensemble du territoire départemental.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité (Monsieur MANIER quitte la salle au moment du délibéré et du vote).

COMMISSION TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES

Monsieur Vincent LANNOO indique que les 3 rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Transports, Infrastructures ».

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 2.1

DVD-E/2011/1635

OBJET :

**AMELIORATION DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE
PROGRAMMATION 2012**

Par délibération du 28 juin 2010, le Conseil Général a approuvé le Plan Routier Départemental 2011-2015.

Celui-ci intègre désormais, en plus des opérations de développement et de mise en sécurité du réseau qui constituaient les plans routiers départementaux antérieurs, les opérations de maintien et d'amélioration des routes départementales. Elles sont programmées annuellement sur la base du suivi technique de l'état de vieillissement des chaussées et des demandes de gros entretien recueillies.

L'autorisation de programme relative au Plan Routier Départemental prévoit une enveloppe spécifique pour ces travaux de 160 M €, correspondant à une moyenne annuelle de 32 M €. Dans les limites des crédits alloués dans le cadre du Budget Primitif de 2012, il est proposé un programme principal d'amélioration d'environ 30 M € pour l'année 2012, dont environ 4,1 M € pour la seule réhabilitation des ouvrages d'art qui s'ajoutent aux reconstructions d'ouvrages déjà intégrées au programme opérationnel du Plan Routier Départemental. C'est en moyenne 12 M € qui sont investis chaque année sur les ouvrages d'art départementaux.

Le présent rapport présente en annexe 1 les opérations qui pourront être réalisées. Elles consistent en un programme de gros entretien de couches de roulement (enduits superficiels, coulis, produits spéciaux de type tapis

minces phoniques, revêtements en enrobés plus épais) et un programme de réparations ponctuelles, des réparations sur ouvrages d'art ou hydrauliques. De manière exceptionnelle, il est prévu la réfection d'aires de stockage.

L'essentiel de ces travaux sera traité en utilisant des marchés généraux à bons de commande. Néanmoins, il est proposé de lancer des marchés spécifiques pour certains chantiers dont les conditions d'exécution, par exemple, nécessitent des clauses contractuelles nouvelles. Les conditions de passation de ces marchés sont précisées en annexe 2 du rapport.

Enfin, si des économies sont réalisées suite aux résultats des appels d'offres ou si le budget le permet, le programme complémentaire également décrit dans l'annexe 1 pourra être exécuté en totalité ou en partie en 2012. Ce programme complémentaire a vocation à constituer la base du programme principal de 2013.

Le Conseil Général, sur avis de la Commission « Transports, Infrastructures », est invité à statuer et le cas échéant à :

- approuver le programme 2012 d'amélioration de la voirie départementale conformément au rapport et à ses annexes ;
- autoriser Monsieur le Président à :
 - engager les opérations du programme principal tel que défini en annexe 1 du rapport dans le cadre des marchés généraux existants et signer les bons de commande correspondants ;
 - engager les opérations du programme complémentaire en fonction de la disponibilité des crédits dans le cadre des marchés généraux à bons de commande existants et signer les bons de commande correspondants ;
 - lorsque leur réalisation ne peut être assurée dans le cadre des marchés généraux à bons de commande existants, lancer les procédures de consultation nécessaires, par appels d'offres ouverts, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, ou par procédures adaptées et à signer les marchés correspondants ; l'annexe 2 du rapport identifie les marchés spécifiques à lancer ;
 - en cas d'appels d'offres infructueux, à relancer des appels d'offres ouverts ou des procédures négociées si nécessaire en application des articles 35-I-1° et 35-II-3 du Code des Marchés Publics et à signer les marchés ;
 - en dehors du programme principal et du programme complémentaire 2012 établis, engager tous travaux d'urgence de sauvegarde du patrimoine routier ;
 - signer les décisions entrant dans le cadre de l'application des C.C.A.G. nécessaires à la réalisation des projets ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 90621, natures comptables 23151, 2152, 238, 2031, 2151 et 23152 – Programme C02A10P1090 (10P1090APD3) du budget départemental 2012.

N° 2.2

DVD-E/2011/1639

OBJET :

**ENTRETIEN DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE
PROGRAMMATION 2012**

Au titre de l'année 2012, il est inscrit un crédit de 24 millions d'euros sur les articles 93621 et 93622 pour assurer l'entretien et l'exploitation du réseau départemental.

Les principaux postes de ce budget concernent :

➤ **Le service hivernal**

Estimée sur la base des deux derniers hivers, une enveloppe de 10 100 000 € sera consacrée aux interventions de viabilité hivernale pour couvrir la fin de campagne 2011-2012 pour la période de janvier à mars 2012 et assurer en novembre 2012 le lancement de la campagne 2012/2013. A noter que 25 % des prestations de salage et de déneigement sont prises en charges par les unités de salage départementales.

➤ **L'entretien des chaussées**

En complément des actions menées quotidiennement par les équipes départementales, 1 370 000 € seront nécessaires à la réalisation de réparations localisées et de travaux d'urgence (suite aux dégâts occasionnés au domaine public notamment).

➤ **L'entretien des dépendances**

L'entretien des dépendances vertes et bleues mobilisera une enveloppe de 3 690 000 € avec notamment les postes suivants :

- le fauchage à hauteur de 500 000 €, ce qui représente 1/4 du volume total des interventions, les équipes des centres d'entretien départementaux réalisant en effet 75 % de cette activité ;
- le curage-dérasement pour 1 250 000 €, auxquels viennent s'ajouter les prestations de l'Agence Routière de Cambrai-Avesnes pour un volume d'activités évalué à 440 000 € ;
- l'élagage et l'entretien des aménagements paysagers pour 900 000 €, prestations complétées par l'intervention des équipes départementales pour un volume d'activité sensiblement égal.

➤ **L'entretien des ouvrages**

Pour les ouvrages hydrauliques, un programme prioritaire comprenant 26 opérations pour 318 770 € est détaillée dans le tableau repris en annexe 1 au rapport.

Pour l'entretien des ouvrages d'art, un programme prioritaire comprenant 26 opérations pour 1 470 000 € est détaillée dans le tableau repris en annexe 2 au rapport.

➤ **La gestion des équipements**

Une dotation de 2 640 000 € sera consacrée à la gestion des équipements, dont 1 900 000 € pour les travaux de marquage avec pour objectif le renouvellement de 50 % du réseau.

➤ **La gestion des matériels et véhicules d'exploitation**

Une dotation de 2 460 000 M € sera consacrée principalement aux prestations de réparation et de maintenance des véhicules et matériels, ainsi qu'à l'acquisition des pièces détachées pour les opérations réalisées par l'atelier du parc à matériels départemental.

➤ **La fourniture de matériaux**

Une dotation de l'ordre de 800 000 € sera nécessaire pour l'acquisition des matériaux nécessaires aux travaux réalisés en régie (peintures, enrobés, ...).

Par ailleurs, il convient de prendre en compte dans le programme d'entretien 2012 :

- la poursuite et l'achèvement des travaux programmés antérieurement non achevés au 31 décembre 2011 ;
- la réalisation des programmes complémentaires d'ouvrages hydrauliques et d'ouvrages d'art repris dans les listes annexées au rapport, si des économies peuvent être réalisées suite aux résultats des appels d'offres ou si le budget le permet.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à engager :

- les opérations du programme d'entretien tel que défini dans le rapport ;
- les dépenses d'entretien courant (fournitures diverses pour les travaux en régie, la location de petits matériels, les petites interventions ponctuelles, etc.) ;
- les réparations à effectuer dans le cadre des dommages au domaine public départemental occasionnés par des tiers ;
- tous travaux de sauvegarde du patrimoine routier et les travaux d'urgence.

La réalisation des travaux, prestations de service et fournitures sera assurée comme suit :

- pour les prestations de curage et dérasement : marchés généraux existants ;
- pour les prestations d'élagage, d'abattage et de replantation d'arbres : marchés généraux ou spécifiques existants ou des marchés de travaux divers routiers existants ;
- pour les travaux de signalisation horizontale : marchés généraux existants ;
- pour les travaux de réparation ou de remplacement des garde-corps dans le cadre des procédures des Dommages au Domaine Public (DDP) : marché à bons de commande d'un an renouvelable 3 fois, avec des montants annuels à lancer :
 - minimum de 75 000 € ;
 - maximum de 300 300 €.
- pour les ouvrages d'art (ouvrages >2 m) repris dans

les tableaux annexés : marchés à bons de commande existants ou marché spécifique pour les travaux repris en annexe 4 ;

- pour les ouvrages hydrauliques (ouvrages < 2 m) : marchés de travaux divers routiers ou marchés à bons de commande existants ou marché spécifique pour les travaux repris en annexe 3 ;
- pour les inspections détaillées des ouvrages d'art : marchés par appels d'offres ouverts, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, pour un montant estimé à 230 000 euros ;
- pour les inspections détaillées des ouvrages d'art gérés par la SNCF : convention avec la SNCF dans la limite d'un montant de 10 000 € par inspection détaillée ;
- pour les visites par plongeurs des ouvrages d'art et ouvrages hydrauliques : marchés à bons de commande à relancer, par appel d'offres ouvert, en vue de la passation d'un marché à bons de commande d'une durée d'un an renouvelable 3 fois en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics suivant les montants annuels ci-après :
 - montant minimum : 30 000 € TTC
 - montant maximum : 120 000 € TTC
- pour les interventions d'urgence sur chaussée ou dépendances : marchés généraux d'enrobés existants ou marchés de travaux divers routiers ou marchés spécifiques par appels d'offres ouverts ;
- pour les interventions d'urgence sur ouvrage (ouvrages d'art ou ouvrages hydrauliques) : marchés à bons de commande existants ou marchés de travaux routiers ou marchés spécifiques par appels d'offres ouverts selon la nature de l'intervention, conventions particulières à passer avec la SNCF et/ou RFF pour les ouvrages de franchissement des voies ferrées dans la limite d'un montant de 50 000 € ;
- pour les missions de coordination en matière de sécurité et protection de la santé : marchés généraux ou spécifiques existants ;
- pour les prestations de géomètre : marchés spécifiques passés dans le cadre d'un accord cadre existant ;
- pour les prestations de services météorologiques : marché spécifique existant ;
- pour les dépenses d'entretien courant (petites interventions ponctuelles) et les réparations à effectuer dans le cadre des dommages au domaine public départemental : marchés généraux d'enrobés, marchés de travaux divers routiers, marchés généraux de signalisation de police, de signalisation directionnelle et de glissières existants ;
- pour les études, contrôles ou travaux nécessaires au Service d'Expertise et d'Ingénierie des Sols et Matériaux : marchés généraux existants pour les études et contrôles, marchés généraux existants ou marchés de travaux divers routiers ou par appels d'offres ouverts pour les travaux ;
- pour les prestations d'entretien des passages à niveau relevant du Département : convention à établir avec la SNCF.

Le Conseil Général, sur avis de la Commission « Transports, Infrastructures » est invité à statuer et le cas échéant à :

- approuver le programme 2012 d'entretien de la voirie départementale conformément au rapport ;
- autoriser Monsieur le Président à :
 - * poursuivre les travaux programmés antérieurement et non réalisés au 31 décembre 2011,
 - * lancer les marchés de travaux, de prestations de service et de fournitures et engager les procédures de consultation des entreprises et à signer les marchés correspondants :
 - sous la forme d'un marché par procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, pour les travaux d'ouvrages hydrauliques repris en annexe 3;
 - sous la forme d'un marché par appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, pour les travaux d'ouvrages d'art repris en annexe 4 ;
 - sous la forme de marchés par appels d'offres ouverts, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, pour :
 - les inspections détaillées des ouvrages d'art pour un montant estimé à 230 000 € ;
 - sous la forme de marchés par appels d'offres ouverts en vue de la passation d'un marché à bons de commande d'une durée d'un an renouvelable 3 fois en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics suivant les montants annuels ci-après, pour les visites par plongeurs des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques :
 - montant minimum : 30 000 €TTC ;
 - montant maximum : 120 000 €TTC.
 - sous la forme de marchés par appels d'offres ouverts en vue de la passation d'un marché à bons de commande d'une durée d'un an renouvelable 3 fois en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics suivant les montants annuels ci-après, pour les travaux de réparation ou de remplacement des garde-corps dans le cadre des procédures des dommages au domaine public :
 - montant minimum : 75 000 €TTC
 - montant maximum : 300 000 €TTC
 - * lancer les marchés de travaux, de prestations de service et de fournitures et engager les procédures de consultation des entreprises :
 - sous la forme de marchés par appels d'offres ouverts, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, pour :
 - les interventions d'urgence sur chaussée ou dépendances, pour les opérations de nature spécifique non visées par les marchés généraux ;
 - les interventions d'urgence sur ouvrages (ouvrages d'art ou ouvrages hydrauliques), pour les opérations de nature spécifique non visées par les marchés généraux ;
 - les études, contrôles et travaux réalisés par le Service d'Expertise et d'Ingénierie des Sols et Matériaux, pour les opérations de nature spécifique non visées par les marchés généraux;
- * engager les travaux du programme d'entretien tel que défini dans le rapport ;
- * engager les dépenses et travaux d'entretien courant (fournitures diverses pour travaux en régie et location de petits matériels, petites interventions ponctuelles, etc...) et les réparations à effectuer dans le cadre des dommages au domaine public départemental occasionnés par des tiers ;
- * engager tous travaux de sauvegarde du patrimoine routier ;
- * signer les conventions à passer avec :
 - la SNCF pour l'entretien des passages à niveau relevant du Département,
 - la SNCF et/ou RFF pour les interventions d'urgence sur les ouvrages de franchissement des voies ferrées dans la limite d'un montant de 50 000 € ;
 - la SNCF pour les inspections détaillées des ouvrages gérés par la SNCF dans la limite de 10 000 € par inspection détaillée ;
- * engager, le cas échéant, les travaux ou prestations de service, prévus dans le programme complémentaire dans le cadre des marchés généraux existants ou dans le cadre des marchés de travaux divers routiers ;
- * signer les décisions entrant dans le cadre de l'application des C.C.A.G. nécessaires à la réalisation des projets ;
- autoriser Monsieur le Président, en cas d'appels d'offres infructueux, à relancer des appels d'offres ouverts ou des procédures négociées si nécessaire en application des articles 35-I-1° et 35-II-3 du Code des Marchés Publics et à signer les marchés ;
- autoriser Monsieur le Président à signer les bons de commande relatifs aux travaux, prestations de service ou fournitures dans le cadre des marchés généraux existants ;
- autoriser Monsieur le Président à signer les contrats, les conventions et tous les actes correspondants ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental 2011 sur les articles 93621 et 93622.

N° 2.3

DVD-E/2011/1640

OBJET :

PORT DEPARTEMENTAL DE GRAVELINES

GRAND-FORT-PHILIPPE

CANTON DE GRAVELINES

APPROBATION DU PROGRAMME D'ETUDES, TRAVAUX ET
PRESTATIONS DIVERSES DE 2012

AUTORISATION DE LANCEMENT DE NOUVEAUX MARCHES

Dans le cadre du budget de l'exercice 2012, il est proposé d'approuver les opérations suivantes concernant le port départemental de Gravelines.

Sur le budget de fonctionnement, le programme 2012 s'élève à 120 000 €. La décomposition prévisionnelle de cette enveloppe est la suivante (les lignes étant fongibles) :

Fournitures diverses pour travaux en régie pour un montant de 35 000 €

Il s'agit notamment :

- de bois pour la reconstruction des balises ou la réparation sur les portes d'écluses ;
- de métal pour la réparation des portes d'écluses ou la création de passerelles de sécurité ;
- de peinture, de quincaillerie, de matériel électrique ou de matériaux de construction pour divers travers d'entretien.

Travaux à l'entreprise et prestations de service pour un montant de 80 000 €

Les travaux et les prestations envisagés portent notamment sur les rubriques suivantes :

- nettoyage des seuils des écluses et déblocage de vannes (interventions par plongeurs) ;
- réparations sur les portes d'écluses (remplacement des pivots, des palets d'usure, réparations sur colliers, mise en place de pièces d'usure, etc...) ;
- remise en état de l'éclairage public des quais ;
- désensablement des jetées par voie terrestre ;
- réfection des revêtements des quais ;
- réparations de sécurité sur le pont Vauban ;
- réfection ou mise en place de treuils de manœuvre ou de cabestan aux écluses ;
- interventions pour réfection des descentes à bateaux et pour nettoyage de l'écluse 63bis ;
- maintenance des équipements du pont mobile P13.

Et également sur diverses interventions ponctuelles sur l'ensemble des ouvrages portuaires qui ne peuvent pas être identifiées actuellement avec précision.

Prestations diverses pour un montant de 4 806 €

Ces prestations portent notamment sur l'évacuation des déchets collectés sur le domaine portuaire, des travaux topographiques hors opérations d'investissement, des dépenses de contrôle des installations, des travaux d'analyse hors opérations d'investissement, d'enregistrements sonores dont le détail est précisé ci-après :

- relevés topographiques et suivi de la stabilité des jetées ;
- analyses diverses (sable, vase) ;
- annuaire des marées ;
- visites de sécurité – contrôle des installations ;

- levés bathymétriques de contrôle ;
- mise à disposition de bennes et évacuation des déchets collectés ;
- petites études pour dimensionnement d'accessoires mécaniques, hydrauliques et électriques sur ouvrages.

Une provision de 150 € est prévue pour les consommations électriques de feux de balisage.

Sur le budget d'investissement, des crédits de paiement à hauteur de 1 400 000 € sont prévus pour le programme 2012 afin de permettre les études et travaux suivants :

Dragage du Chenal et du Bassin Vauban

Il convient de poursuivre les études de dragage général du chenal et du bassin Vauban en prévoyant le traitement à terre des sédiments dont l'état écologique ne permet pas l'immersion en mer.

A ce stade d'étude, il est prévu un scénario de traitement par lagunage et conservation sur place dans le cadre d'un aménagement paysager, sur des terrains situés à proximité du port départemental de Gravelines – Grand-Fort-Philippe.

Pour mener cette opération, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a d'ores et déjà été confiée à un prestataire extérieur. Le marché, dont le montant s'élève à 60 000 €, doit permettre de réaliser les études d'incidence ainsi que le dossier d'autorisation au titre de la « Loi sur l'eau ». L'intervention du prestataire devrait s'achever en 2012. Les crédits de paiement nécessaires en 2012 sont de 6 000 €.

Un marché de maîtrise d'œuvre a également été notifié à un bureau d'études privé pour l'opération de dragage, de traitement et l'aménagement paysager définitif des terrains. Le montant des missions de maîtrise d'œuvre est de 350 000 €. Les crédits de paiement nécessaires en 2012 sont de 106 000 €.

Au total, les crédits de paiement nécessaires en 2012 pour cette opération sont de 112 000 €.

Dragage de la passe d'accès

Le dragage de la passe d'accès est à réaliser annuellement afin d'évacuer et immerger le sable qui s'accumule à l'entrée du chenal.

Un nouveau marché à bons de commande est nécessaire pour réaliser les travaux des campagnes 2012 à 2015. De même, une déclaration au titre de la « Loi sur l'eau » devra être effectuée auprès des services de l'Etat. Cette déclaration sera établie dans le cadre des études d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatives au dragage du Chenal et du Bassin Vauban

Le coût prévisionnel annuel est de 300 000 €. Ce coût comprend les analyses de sable à réaliser au titre du dossier « Loi sur l'eau ».

Les crédits de paiement nécessaires en 2012 pour cette opération sont donc de 300 000 €.

La modernisation des écluses

Des études sont conduites depuis 2010 pour moderniser les écluses portuaires. Ces réflexions permettront en 2012 d'arrêter le programme des travaux à engager et de retenir un maître d'œuvre.

Le coût estimatif des missions de maîtrise d'œuvre est estimé à 300 000 €. En 2012, les crédits nécessaires pour engager les études de conception s'élèvent à 60 000 €.

Ainsi, en 2012, les crédits nécessaires pour engager les études de conception s'élèvent à 60 000 €.

Les travaux de conservation des ouvrages portuaires

Ces travaux permettent de réparer les « dégâts d'usure » occasionnés notamment par les phénomènes liés à la houle. Ils concernent également les travaux de petites réparations à effectuer sur les écluses (portes, seuils d'écluse, pertuis et bajoyers).

Les réparations réalisées entre 2008 et 2011 se sont élevées à près de 4 M €, soit une moyenne de près de 1 000 000 € par an.

L'apparition en 2011 d'une fissuration préoccupante sur les perrés situés au niveau de Grand-Fort-Philippe nécessite une intervention urgente. Les travaux de réparation correspondante ont été estimés à 1,4 M €. Au regard des capacités financières engageables, il est proposé d'étaler cette réparation sur deux exercices budgétaires, c'est-à-dire en 2012 et 2013.

En outre, suite au résultat satisfaisant de l'opération « test » de réalisation et de pose d'une balise bois dans le Chenal en 2011, il est proposé de poursuivre en régie la confection de balises. L'acquisition du bois nécessaire à ces travaux et le recours à un prestataire pour effectuer la pose des balises seront envisagés en fonction des économies financières réalisées sur les travaux de conservation des perrés.

S'agissant des travaux liés aux équipements électro-mécaniques des ouvrages portuaires, les installations hydrauliques du pont mobile P13 ayant été remplacées en 2011, il convient aujourd'hui de remplacer l'automate qui assure la commande de ces équipements, pour un montant de 90 000 €.

De même, la vétusté des vannes électriques équipant les 2 portes d'èbe du pertuis de 8 m de l'écluse Vauban nécessite un remplacement. Les travaux correspondants sont donc prévus au cours de l'année 2012 ; un marché spécifique sera lancé à cet effet.

Ainsi, en 2012, les crédits nécessaires pour engager ces travaux de conservation s'élèvent à 928 000 €.

Ces différents travaux nécessitent notamment la

passation de trois nouveaux marchés nécessitant une publicité préalable :

- pour le dragage de la passe d'accès : un marché à bons de commande d'une durée de un (1) an, renouvelable trois (3) fois, par appel d'offres ouvert :
Montant mini annuel : 20 000 m3
Montant maxi annuel : 50 000 m3
- pour les travaux de grosses réparations et de renforcement des perrés et des jetées : un marché à bons de commande d'une durée de un (1) an, renouvelable trois (3) fois, par appel d'offres ouvert :
Montant mini annuel : 300 000 €HT
Montant maxi annuel : 1 200 000 €HT
- pour les travaux de remplacement des équipements électro-mécaniques des ouvrages portuaires : un marché de remplacement de trois (3) vannes des portes d'èbe du pertuis de 8 m de l'écluse Vauban, par procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le montant global des travaux à réaliser dans le cadre de l'opération « entretien du Port de Gravelines – Grand-Fort-Philippe » pour un montant estimé à 90 000 €.

Le Conseil Général, sur avis de la Commission « Transports, Infrastructures » est invité à statuer et le cas échéant à :

- approuver le programme d'études, de travaux et de prestations diverses pour l'année 2012 tel que défini dans le présent rapport ;
- approuver la poursuite des travaux engagés au titre des programmations antérieures ;
- autoriser Monsieur le Président à engager les procédures de passation de travaux, fournitures et prestations de service, conformes au Code des Marchés Publics, comme suit et à signer les marchés correspondants :
 - * Dragage de la passe d'accès : un marché à bons de commande d'une durée de un (1) an, renouvelable trois (3) fois, par appel d'offres ouvert :
Montant mini annuel : 20 000 m3
Montant maxi annuel : 50 000 m3
 - * Travaux de grosses réparations et de renforcement des perrés et des jetées : un marché à bons de commande d'une durée de un (1) an, renouvelable trois (3) fois, par appel d'offres ouvert :
Montant mini annuel : 300 000 €HT
Montant maxi annuel : 1 200 000 €HT
 - * Remplacement de trois (3) vannes des portes d'èbe du pertuis de 8 mètres de l'écluse Vauban et des équipements électro-mécaniques des ouvrages portuaires par procédures adaptées ;

- autoriser Monsieur le Président à engager les dépenses et travaux d'entretien courant (fournitures diverses pour travaux en régie, location de petits matériels, petites interventions ponctuelles) et les réparations à effectuer dans le cadre des dommages au domaine public occasionnés par des tiers ;
- autoriser Monsieur le Président à signer les bons de commande relatifs aux travaux, prestations ou fournitures dans le cadre des marchés généraux ;
- autoriser Monsieur le Président en cas d'appels d'offres infructueux à relancer des appels d'offres ouverts ou des procédures négociées si nécessaire en application des articles 35-I-1° et 35-II-3 du Code des Marchés Publics et à signer les marchés ;
- autoriser Monsieur le Président à signer les contrats et tous les actes correspondants ;
- imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget départemental à l'article 9064, natures comptables 23153 et 2031 – Programme C02A00P075 (00P075APD) et à l'article 9364 – Programme C01H01P625 (08P625CFD).

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité.

COMMISSION LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS, ENFANCE, FAMILLE, JEUNESSE, SANTE

Monsieur Marc GODEFROY indique que le rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé ».

Monsieur Charles BEAUCHAMP constate qu'au-delà de l'augmentation du prix de l'immobilier que renforce l'absence d'une politique de construction de logements à la hauteur des demandes, l'augmentation spectaculaire des prix de l'énergie et de l'eau sur les 5 dernières années, accroît chaque jour les difficultés rencontrées par les familles.

Considérant les tarifs d'électricité et d'eau, Monsieur BEAUCHAMP estime que la structure tarifaire continue de taxer davantage les familles les moins favorisées, et d'accroître les inégalités.

Concernant l'accompagnement social des familles, Monsieur BEAUCHAMP pense qu'avec une contractualisation mieux adaptée, l'accompagnement des locataires pourrait être plus efficace pour les familles, redonner confiance aux propriétaires privés et remettre davantage de logements vacants en location.

Monsieur Roger VICOT fait remarquer que si EDF cotise au FSL à peu près l'équivalent de ce qu'il reçoit par le biais de celui-ci, ce n'est pas le cas de GDF qui reçoit environ 3 fois plus que ce qu'elle cotise. Il informe l'Assemblée Départementale que plusieurs rencontres avec GDF ont eu

lieu, mais que la réponse qui sera apportée prochainement sera probablement très loin des attentes et des besoins.

Monsieur le Président annonce qu'il demandera un rendez-vous à Monsieur MESTRALLET, Président du Groupe GDF Suez.

Monsieur VICOT signale que le rapport propose une rémunération des diagnostics sociaux. Il pense que le Département aura ainsi un suivi plus individualisé, plus précis et plus approfondi pour les familles concernées.

Monsieur VICOT souligne la volonté départementale d'obtenir un suivi plus important, plus individuel des familles en accompagnement social, et de mobiliser les fournisseurs d'énergie sur un axe Solidarité dont ils bénéficient très grandement par le biais du FSL.

Monsieur le Président souhaite une coordination entre les Vice-Présidents Logement-Habitat, et Solidarité-lutte contre les exclusions, leurs services affectés et les partenaires, de façon à faire du droit au logement une réalité dans le Département du Nord qui soit un peu différente de l'application de la loi Dalo et son triste résultat effectif.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 3.1

DLES/2011/1603

OBJET :

AVENANT MODIFICATIF AU REGLEMENT INTERIEUR DU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Par délibération du Conseil Général en date du 27 mars 2006, a été adopté le règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement (FSL), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

Par délibération de la Commission Permanente, ont été adoptés deux avenants :

- le premier en date du 16 octobre 2006,
- le deuxième en date du 11 décembre 2006.

L'Assemblée plénière a adopté un 3^{ème} avenant le 19 octobre 2009.

Le FSL, outil financier essentiel à la mise en œuvre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), a pour objectif d'aider les ménages en difficulté à accéder et à se maintenir dans un logement décent.

En 2011, le budget prévisionnel du FSL s'élève à 20,6 millions d'€. Le Département contribue au financement du Fonds à près de 55 % (11 339 741 €). La compensation de l'Etat à hauteur de 4 851 721 €, porte la charge nette du Département à 6 488 000 €.

Durant l'année 2010, plus de 27 500 aides financières ont été accordées aux ménages en difficulté pour payer leur loyer, dépôt de garantie, factures d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone pour un montant total de près de 12 000 000 €.

Le FSL s'appuie aussi sur 42 opérateurs associatifs qui ont été financés pour accompagner plus de 9 700 ménages dans leur recherche de logement ou dans leur difficulté pour s'y maintenir (difficultés budgétaires, de comportement, ...).

En vue d'améliorer le dispositif, les partenaires du Département ainsi que les services en charge de sa mise en œuvre ont fait part de remarques portant sur les règles et modalités d'attribution des aides du FSL.

L'instance partenariale permettant une remontée et un échange sur ce type de remarques est le Comité Technique d'Harmonisation (CTH). Cette instance est une émanation du Comité Directeur du FSL qui réunit des techniciens, représentants du Département et des partenaires du FSL. Elle est chargée par le Comité Directeur du FSL :

- d'échanger sur les modalités de mise en œuvre locale, sur les difficultés d'application du règlement intérieur et de les évaluer ;
- de formuler des propositions ;
- d'harmoniser la mise en œuvre du dispositif sur l'ensemble du territoire, afin de garantir l'égalité de traitement des ménages ;
- de faire évoluer le règlement intérieur du FSL.

Le CTH s'est réuni à plusieurs reprises pour proposer des évolutions du règlement intérieur du FSL qui visent à :

- prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires ;
- assurer une cohérence entre les différentes aides ;
- traiter équitablement les usagers ;
- répondre au mieux aux besoins des ménages en difficulté.

Ces propositions sont reprises dans le tableau de synthèse joint en annexe. Le règlement intérieur du FSL est téléchargeable sur le site internet du Conseil Général (www.cg59.fr/fsl-partenaires).

Le Comité Directeur du FSL réuni le 13 octobre 2011 a émis un avis favorable sur les modifications proposées par le CTH.

Ces modifications ne concernent que des aspects techniques visant à préciser des règles existantes ou à les modifier très légèrement dans un souci de cohérence et d'équité de traitement des ménages.

Les principales modifications concernent :

- 1- la redéfinition de la Gestion Locative Adaptée ;
- 2- la rémunération des diagnostics sociaux réalisés par les associations non suivis d'une mesure d'accompagnement logement ;
- 3- le cumul action collective et suivi individuel de l'accompagnement à la recherche de Logement.

Il est précisé que les évolutions proposées n'entraînent pas de dépenses budgétaires supplémentaires pour les fonds.

- En conséquence, il est proposé au Conseil Général,
- d'approuver les termes de l'avenant n° 4 au Règlement Intérieur du FSL du 27 mars 2006 modifié ;
 - d'intégrer au règlement intérieur du FSL les modifications apportées par l'avenant n° 4 ;
 - de fixer au 1^{er} janvier 2012 la date d'entrée en vigueur du règlement intérieur du FSL modifié par l'avenant n° 4.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité.

COMMISSION PERSONNES AGEES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Monsieur Erick CHARTON indique que les 4 rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Personnes âgées, Personnes en situation de handicap ».

Concernant la motion sur les retraites, Monsieur CHARTON précise que le Groupe Union Pour le Nord n'a pas pris part au vote et que les membres du Groupe Socialiste ont souhaité réserver leurs votes afin que ce sujet d'ordre national soit débattu en séance plénière.

Monsieur Jean-Claude QUENNESSON signale que cette motion contient des propositions humanistes qui consistent à reconnaître au nom du travail le droit à la dignité et à une vie décente. Il ajoute que celles-ci permettront aux jeunes d'accéder plus vite au travail.

Monsieur Jean-René LECERF pense que cette motion paraît marquée par le mirage d'un paradis communiste. Il souligne qu'il ne reconnaît en rien dans cette motion et dans le départ dès 60 ans à la retraite sans décote, les propositions du candidat socialiste aux prochaines élections présidentielles.

Monsieur LECERF indique que les membres du Groupe Union Pour le Nord voteront contre l'adoption de cette motion.

Monsieur Didier MANIER exprime son accord avec la philosophie du texte de la motion.

Monsieur MANIER explique comment le candidat socialiste aux élections présidentielles abordera le problème des retraites.

Monsieur MANIER précise que les membres du Groupe Socialiste sont d'accord sur la revalorisation des retraites, le retour à l'âge légal de départ à 60 ans lorsqu'il y a eu un travail à 18 ans et l'introduction de la notion de pénibilité. Il annonce que le Groupe Socialiste votera en faveur de la motion du Groupe Communiste.

Monsieur le Président pense que la question du droit à la retraite sera un des éléments majeurs du débat national dans les prochaines semaines.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 4.1

DSPAPH/2011/1356

OBJET :

DEMANDES D'UNE REMISE GRACIEUSE D'UNE CREANCE FORMULEES PAR DES USAGERS AU TITRE DE L'ALLOCATION COMPENSATRICE TIERCE PERSONNE (ACTP), LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH), L'ALLOCATION D'ACCUEIL FAMILIAL (AAF)

Le Département du Nord a étudié les demandes de remises gracieuses qui lui ont été présentées par les allocataires ou leurs héritiers pour des indus générés lors du paiement des diverses prestations.

Ces indus résultent notamment des changements de situation suivants :

Révision de l'allocation, décès de l'utilisateur, hospitalisation, placement (établissement, famille d'accueil), non cumul d'allocations, double paiement, contrôle d'effectivité, changement de département, sortie du territoire Français, annulation de la demande par l'allocataire.

En application de la délibération du Conseil Général n° DSPAPH/2007/384 en date du 2 avril 2007 établissant les critères de gestion des remises gracieuses et suite à l'examen des justificatifs transmis par les demandeurs, il apparaît que les personnes reprises dans le tableau ci-joint se situent en dessous de la moyenne économique journalière fixée à 6 € par personne.

En conséquence, il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Personnes âgées, Personnes en situation de handicap »

- d'accorder une remise gracieuse partielle ou totale de la créance due au titre de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP), la prestation de compensation du handicap (PCH), l'allocation d'accueil familial (AAF) pour les personnes reprises dans le tableau ci-joint ;

Ces décisions entraîneront l'annulation ou la réduction des titres de recettes et/ou des mandats d'annulation correspondants, repris dans le tableau ci-joint.

N° 4.2

DSPAPH/2011/1354

OBJET :

DEMANDES D'UNE REMISE GRACIEUSE D'UNE CREANCE FORMULEES PAR DES USAGERS AU TITRE DE L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE FORFAITAIRE, A DOMICILE, EN ETABLISSEMENT (APA), LA PRESTATION SPECIFIQUE DEPENDANCE (PSD), L'ALLOCATION D'ACCUEIL FAMILIAL (AAF)

Le Département du Nord a étudié les demandes de

remises gracieuses qui lui ont été présentées par les allocataires ou leurs héritiers pour des indus générés lors du paiement des diverses prestations.

Ces indus résultent notamment des changements de situation suivants :

allocation personnalisée d'autonomie forfaitaire, révision de l'allocation, décès de l'utilisateur, hospitalisation, placement (établissement, famille d'accueil), non cumul d'allocations, double paiement, contrôle d'effectivité, changement de département, sortie du territoire Français, annulation de la demande par l'allocataire.

En application de la délibération du Conseil Général n° DSPAPH/2007/384 en date du 2 avril 2007 établissant les critères de gestion des remises gracieuses et suite à l'examen des justificatifs transmis par les demandeurs, il apparaît que les personnes reprises dans le tableau ci-joint se situent en dessous de la moyenne économique journalière fixée à 6 € par personne.

En conséquence, il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Personnes âgées, Personnes en situation de handicap »

- d'accorder une remise gracieuse partielle ou totale de la créance due au titre de l'allocation d'autonomie forfaitaire, à domicile, en établissement, de la prestation spécifique dépendance ou l'allocation d'accueil familial, pour les personnes reprises dans le tableau ci-joint ;

Ces décisions entraîneront l'annulation ou la réduction des titres de recettes et/ou des mandats d'annulation correspondants, repris dans le tableau ci-joint.

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité.

N° 4.3

DSPAPH/2011/1557

OBJET :

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL DU NORD DE TELEASSISTANCE

Le service de téléalarme a été créé en octobre 1986 à l'initiative du Département avec le concours des communes ou groupements de communes. Géré par une association à but non lucratif, l'« Association pour la Téléalarme du Nord » (A.T.N.), ce service avait pour objectif de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées du département.

Lors de sa séance en date du 29 juin 2009, le Conseil Général a décidé, après avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative des Services Publics du Département du Nord et du Comité Technique Paritaire :

- la reprise en régie par le Département de l'activité du service départemental de téléassistance avec les objectifs d'un meilleur service public à un coût moins élevé pour les usagers, à compter du 1^{er} juin 2010, la fin des activités de l'Association pour la Téléalarme du Nord (A.T.N.) intervenant le 31 mai 2010 ;
- la reprise des personnels de l'A.T.N., à compter du 1^{er} juin 2010 ;
- le principe de gestion déléguée du service départemental de téléassistance conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération en date du 26 mai 2010, le Conseil Général a désigné la société GTS/Mondial Assistance comme société titulaire de la délégation du service public départemental du Nord de téléassistance pour une durée de trois ans à compter de la date de notification de la convention.

Depuis le 26 juillet 2010, la société GTS/Mondial Assistance assure donc le service public de téléalarme et a repris dans ses effectifs le personnel de l'Association pour la Téléalarme du Nord à compter du 1^{er} janvier 2011.

Conformément aux dispositions des articles L.1411-3 et R.1411-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le délégataire du service public a remis au Département du Nord un rapport concernant le service public de téléassistance pour lequel il a reçu délégation.

Le rapport contient les éléments relatifs aux comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La partie sur l'analyse de la qualité de service n'a pas été fournie par le délégataire car les résultats de l'enquête annuelle menée par la société GTS/Mondial Assistance ne sont pas encore disponibles.

En application de l'article L.1411-3 du CGCT, dès la communication du rapport annuel, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le rapport annuel du délégataire et la synthèse de celui-ci sont joints à la présente délibération

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Personnes Agées, Personnes en situation de handicap » :

- de prendre acte du rapport annuel 2010/2011 de la société GTS/Mondial Assistance en charge de l'exécution de la délégation du service public départemental du Nord de téléassistance.

Le Conseil Général prend acte.

N° 4.4

DGAS/2011/1675

OBJET :

MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE COMMUNISTE – FRONT DE GAUCHE RELATIVE A LA SITUATION DES RETRAITES

Les Conseillers Généraux du Groupe Communiste – Front de Gauche considèrent que l'ampleur de la dégradation du pouvoir d'achat des français, aggravée par les plans d'austérité mis en place par le Gouvernement, rend encore plus vulnérable la situation des personnes retraitées.

Ils estiment que les retraités ne doivent pas être perçus comme représentant une charge pour la société mais, au contraire, comme des personnes participant à l'économie du pays.

Ils sollicitent la mise en application de mesures destinées à améliorer la situation des retraités et des veufs et veuves de retraités.

Pour ces raisons, le Groupe Communiste – Front de Gauche a déposé une motion relative à la situation des retraités lors de la séance plénière du 28 novembre 2011.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Personnes âgées, personnes en situation de handicap » de se prononcer sur la motion présentée par le Groupe Communiste – Front de Gauche, jointe au présent rapport.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à la majorité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste-Front de Gauche ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord ainsi que Monsieur SIEGLER, non inscrit, votent contre. Monsieur WATTEBLED, non inscrit, avait quitté la salle au moment du délibéré et du vote).

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE RURAL, LOGEMENT, HABITAT

Monsieur Roméo RAGAZZO indique que le rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat ».

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 6.1

DPAE/2011/1368

OBJET :

**CREATION ET TRANSMISSION D'ACTIVITES
RESEAU DEPARTEMENTAL DES RUCHES D'ENTREPRISES :
MODIFICATIONS DES STATUTS, AVENANT A LA
CONVENTION TRIENNALE ET MODIFICATION DE GRILLE
TARIFAIRE
DELEGATION DE LA 3^{EME} VICE-PRESIDENCE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE, DEVELOPPEMENT RURAL**

Le Département a maillé le territoire de 9 ruches d'entreprises, accompagnant les entreprises en création et jusqu'à leur 4^{ème} année. Ces ruches sont regroupées au sein d'un Réseau. Elles accompagnent en moyenne 130 entreprises (représentant environ 650 emplois) et contribuent à fixer chaque année sur les territoires une quarantaine d'entreprises (soit 200 emplois). Les ruches sont positionnées sur l'accueil d'entreprises à potentiel de création d'emplois ou d'innovation.

Les relations contractuelles entre le Département et le Réseau des ruches (établissement public administratif) sont régies par des statuts qui fixent également les règles de fonctionnement de l'établissement et concrétisées par une convention triennale (2010-2012).

Il est proposé dans le présent rapport de :

- procéder à deux modifications statutaires, l'une portant sur la possibilité pour le Réseau d'avoir accessoirement une activité d'hôtel d'entreprises et l'autre sur les modalités de vote du Conseil d'Administration du Réseau,
- modifier la convention triennale signée entre le Département du Nord et le Réseau des ruches par voie d'avenant, pour l'année 2011,
- d'approuver la modification de la grille tarifaire de la ruche Technologique du Nord d'Hellemmes.

1 – Modification des statuts du Réseau départemental des ruches d'entreprises du Nord

Modification portant sur l'utilisation des locaux et la possibilité d'inclure une fonction d'hôtel d'entreprises

L'activité principale du Réseau des ruches est dédiée à la promotion de la création d'entreprises et au développement d'activités nouvelles. Pour l'exercer, le Département met à sa disposition des locaux pour accueillir principalement des entreprises en création.

Or, certaines ruches possèdent des locaux de grande taille (supérieure à 400 m²) de type atelier et le Réseau rencontre de grandes difficultés à les louer à des entreprises nouvelles et qui débutent leur développement. La ruche d'Armentières est particulièrement concernée avec 4 ateliers de 442 à 997 m².

Afin de pouvoir assurer une occupation optimale des

locaux, il est proposé de permettre au Réseau d'accueillir des entreprises ayant plus de deux années d'existence et n'exerçant pas d'activité concurrente aux entreprises en création hébergées. Ces locaux seront bien dissociés en termes de signalétiques. Par ailleurs, le choix des locaux qui seront destinés à ces entreprises sera validé préalablement par le Conseil d'Administration du Réseau et demeurera marginal par rapport à l'ensemble des surfaces proposées aux créateurs.

Les entreprises seront locataires au prix du marché et toute prestation effectuée à leur demande par le Réseau sera facturée.

Les statuts actuels du Réseau des ruches ne prévoyant pas la possibilité de mettre à disposition des locaux pour des entreprises de ce type, il est nécessaire de modifier l'article 1 des statuts (les statuts modifiés sont repris en annexe).

Modification portant sur les modalités de vote des membres du Conseil d'Administration du Réseau

Les statuts actuels ne prévoient pas la possibilité pour les membres du Conseil d'Administration d'accorder une délégation de vote en cas d'indisponibilité à un autre membre. Or, pour délibérer valablement, la majorité des membres ayant voix délibérative doit être présente. Si ce quorum n'est pas atteint, le Conseil d'Administration doit être convoqué à nouveau dans un délai maximum de 15 jours (sans règle de quorum)

Pour éviter ces situations d'absence de quorum qui mobilisent inutilement les membres, il est proposé de prévoir la possibilité pour les administrateurs de se faire représenter au travers d'une délégation de vote par un autre membre du Conseil d'Administration. Les autres règles de vote resteraient inchangées. Les statuts actuels doivent être modifiés dans leur article 12 pour inclure cette possibilité (les statuts modifiés sont repris en annexe).

2 – Avenant à la convention triennale (2010-2012) d'objectifs et de moyens conclue entre le Réseau des ruches et le Département du Nord

Le Réseau des ruches poursuit son développement dans le cadre d'une stratégie renouvelée, qui donne priorité à la prospection et à l'accueil d'entreprises à forte valeur ajoutée ou à fort potentiel au regard du développement local.

L'engagement du Département en faveur du Réseau des ruches apparaît dans une convention triennale d'objectifs et de moyens (2010-2012), signée le 21 juin 2010. Il porte sur deux aspects :

- **Pour la mission d'accompagnement des créateurs** menée par le Réseau, le Département a conclu une convention triennale et verse une subvention d'exploitation au Réseau, lui permettant de couvrir les frais liés à la promotion de la création d'entreprises et au soutien des créateurs.

L'engagement du Département prévu pour 2011 dans le cadre de cette convention est de 1 220 500 €. Cependant, il

est proposé de porter, par voie d'avenant, **cette somme à 1 346 050 €**. Cette **augmentation de 125 550 €**, soit 10 % est due :

- au lancement d'une étude pour l'amélioration des services rendus par les ruches.
En effet, dans un contexte de forte concurrence avec d'autres acteurs de la création d'entreprises mais surtout des pôles territoriaux spécialisés, incluant des fonctions de pépinières, il est impératif que le Réseau puisse revoir en profondeur les prestations qu'il propose afin qu'elles soient différenciantes, attractives et innovantes pour les créateurs.
- au développement de la communication au sein du réseau (recrutement d'une personne sur les missions de communication). La notoriété du Réseau doit être entretenue par des actions de communication ciblées et la présence dans des salons ou lors d'événements incontournables.

Au total, pour la période 2010-2012, la subvention d'exploitation est portée à 3 925 322 € au lieu

de 3 799 772 € prévus initialement.

- **Pour la mission de gestion immobilière des ruches** mise en œuvre par le Réseau, le Département prend en charge les frais qui ne sont pas couverts par les recettes propres du Réseau (loyers versés par les entreprises). Au titre de l'année 2011 et dans le cadre de la convention triennale, le coût de cette mission pour le Département avait été estimé à 692 500 €. Une maîtrise des dépenses et une légère augmentation des recettes doit permettre au Réseau de porter **cette somme à 463 585 €, soit une diminution de 228 915 € (33 %)**.

Au regard de ces éléments, il est proposé :

- de porter à 1 346 050 € la subvention d'exploitation du Réseau des ruches au titre de 2011, au lieu de 1 220 500 € prévus dans la convention initiale,
- de modifier par voie d'avenant le coût global d'intervention du Département, comme proposé dans le tableau ci-dessous :

	2010*	2011*	2011 modifié	2012*	2012 prévisionnel
Recettes Gestion Immobilière (a)	1 126 050	1 132 300	1 276 210	1 283 000	1 274 400
Dépenses Gestion Immobilière (b)	760 885	784 000	741 690	800 500	694 750
Différentiel (a-b)	365 165	348 300	534 520	482 500	579 650
Masse salariale Gestion Immobilière	1 025 710	1 040 800	998 105	1 058 500	1 053 326
Coût Gestion Immobilière	660 545	692 500	463 585	576 000	473 676
Promotion, Accompagnement	250 955	237 500	340 570	237 500	387 160
Masse salariale Promotion, Accompagnement	1 133 217	1 146 000	1 149 880	1 164 000	1 195 079
Recettes Promotion, Accompagnement	189 400	163 000	144 400	17 000	104 400
Coût Promotion, Accompagnement (Montant de la subvention d'exploitation)	1 194 772	1 220 500	1 346 050	1 384 500	1 477 839
INTERVENTION GLOBALE DU DEPARTEMENT	1 855 317	1 913 000	1 809 635	1 960 500	1 951 515

* prévu dans la convention triennale

3 – Modification de la grille tarifaire « redevances d'hébergement accompagné » de la ruche Technologique du Nord

L'article 20 des statuts du Réseau départemental des ruches d'entreprises prévoit que « le montant des redevances d'occupation dues par les usagers des ruches d'entreprises est proposé par le Conseil d'administration de l'établissement public et déterminé par le Département ».

Ainsi, chaque ruche dispose d'une grille tarifaire reprenant le prix et la superficie de tous leurs locaux. La grille de la ruche Technologique du Nord d'Hellemmes actuellement en vigueur intègre notamment trois locaux qualifiés de « laboratoires » d'une surface totale de 169 m².

Ces locaux étant difficiles à louer du fait de leur taille, des travaux ont été réalisés dans l'un d'entre eux afin d'aménager ces surfaces en zone de bureaux. Ce local serait

loué en tant que bureau au prix de 12,47 €/m² (contre 9,83 €/m² pour les laboratoires).

En revanche, pour les deux autres laboratoires, il est proposé, dans l'attente de la réalisation des travaux, de les louer en tant que surface de stockage et d'ajuster leur prix en conséquence à 6,29 € le m².

Sur proposition du Conseil d'Administration du Réseau départemental des ruches d'entreprises, en date du 24 juin et du 3 octobre 2011, il est demandé de modifier la grille tarifaire. Cette grille est reprise en annexe et sera effective pour toute nouvelle entreprise, dès son approbation par le Conseil Général.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat » :

- d'approuver les statuts modifiés du Réseau

départemental des ruches d'entreprises du Nord, annexés au présent rapport,

- d'approuver l'avenant à la convention triennale 2010-2012 conclue avec le Réseau départemental des ruches d'entreprises du Nord,
- d'approuver, au titre de 2011, l'augmentation de la participation du Département à la subvention d'exploitation du Réseau des ruches, cette participation étant portée de 1 220 550 € à 1 346 050 €,
- d'approuver la modification de la grille tarifaire « redevances d'hébergement accompagné » de la ruche Technologique du Nord d'Hellemmes,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant ainsi que tous les actes correspondant à la délibération.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
9391 6568 (10P0069OV004)	3 925 322	3 799 772	125 550	125 550	0

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité.

COMMISSION CULTURE, SPORTS, TOURISME ET VIE ASSOCIATIVE

Monsieur Serge VAN DER HOEVEN indique que les 7 rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Culture, Sports, Tourisme et Vie associative ».

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 7.1

DAC/2011/1490

OBJET :

AIDE A LA RESTAURATION ET A LA MISE EN VALEUR DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DU PATRIMOINE REMARQUABLE
ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT POUR LA RECONSTRUCTION DE L'EGLISE SAINT-VAAST DE WALLERS

Le Conseil Général a décidé d'intervenir en faveur du patrimoine public ou privé, protégé ou non au titre de la législation sur les monuments historiques par ses

délibérations des 25 juin 1990, 20 mai 2000 et 29 mars 2010.

Dans le cadre des orientations de la politique culturelle départementale adoptées le 23 novembre 2009, est parallèlement apparue la nécessité de renforcer l'équité dans l'accompagnement des communes et intercommunalités dans leurs projets d'investissements culturels, et également de privilégier les opérations contribuant au rayonnement du territoire.

C'est pourquoi, par délibération en date du 29 mars 2010, les taux des interventions départementales ont été modifiés pour s'échelonner sur le modèle de ceux adoptés pour le Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord, en fonction du potentiel financier et de l'effort fiscal des communes.

Il est proposé de subventionner le projet de reconstruction de l'église Saint-Vaast de Wallers, présenté dans la fiche jointe au présent rapport, s'inscrivant dans le cadre de la politique de soutien aux propriétaires publics d'édifices non protégés au titre des monuments historiques.

Ce projet a cependant un caractère exceptionnel compte tenu du fait que les travaux sont consécutifs à un incendie survenu le 5 octobre 2006, qui a alors détruit l'édifice à plus de 70 %. L'état de dégradation en résultant est tel que les travaux envisagés dépassent la notion de restauration telle que précisée dans la délibération cadre du 29 mars 2010. Il s'agit d'un ambitieux projet de reconstruction dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la CAPH.

Il est proposé de soutenir le projet au taux de 20 % du montant HT des travaux, avec application du plafond de

dépenses subventionnables fixé à 750.000 €HT.

Les dépenses correspondantes sont imputées à l'article et nature comptable 913.12-20414 du budget départemental 2011.

En vue de la présentation du rapport à l'Assemblée Plénière, la Commission Culture, Sports, Tourisme et Vie associative est invitée à émettre un avis sur :

- l'attribution d'une subvention à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut figurant dans la fiche ci-jointe pour un montant de 150 000 euros au titre de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine non protégé au titre des monuments historiques,
- l'imputation de la dépense correspondante à l'article et nature comptable 913.12 20414 du budget départemental 2011.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
11P0580V001 913.12-20414	3 350 000	3 199 099	150 901	150 000	901

N° 7.2

DSTEN/2011/1404

OBJET :

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET L'UNION
DEPARTEMENTALE DES OFFICES DE TOURISME ET
SYNDICATS D'INITIATIVE DU NORD (RENOUVELLEMENT)
DOSSIER GA N°022200**

Relais entre les Offices de Tourisme, les Syndicats d'Initiative et toutes les instances administratives, l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du Nord (UDOTSI) a pour vocation de promouvoir l'accueil, l'animation et l'information touristiques.

Le Département du Nord soutient l'UDOTSI pour ses activités qui contribuent au développement de l'offre touristique et notamment la démarche qualité et les logiques éco-citoyennes et durables, la formation le suivi des schémas locaux de développement touristique.

Une convention de partenariat a été signée le 19 mars 2009 entre le Département du Nord et l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du Nord pour la période 2009-2011 (pour une subvention globale de 565 000 €).

Afin de fixer le nouveau cadre des relations contractuelles entre les deux parties il est proposé de définir les modalités de soutien départemental à compter du 1^{er} janvier 2012 et jusqu'au 31 décembre 2014 et d'en préciser les limites.

Pendant la durée de la présente convention, le Département du Nord s'engage à verser à l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du Nord pour la réalisation de ses activités une subvention d'un montant de 185 000 € (soit 555 000€ pour trois ans), sous réserve du maintien d'une structure et d'un niveau d'activités comparables à ceux constatés lors de la signature de la convention, ainsi que du vote des crédits nécessaires aux budgets départementaux annuels.

Il demeure néanmoins entendu qu'en aucun cas le Département ne s'engage sur le montant ni même sur la pérennité d'un soutien financier, qui sera examiné annuellement en fonction de la situation budgétaire de l'institution et notamment de la variation du montant des recettes perçues au regard des charges auxquelles elle aura à faire face.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Culture, Sports, Tourisme et Vie Associative :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe au rapport associant le Département et l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du Nord à compter du 1^{er} janvier 2012 et jusqu'au 31 décembre 2014,
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au 9394, nature comptable 6574, AE 0024 opération 11P00240V001 subvention 2011S10673 du budget départemental 2011.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
9394 6574 11P00240V001 AE 0024	7 868 400.00	0	7 868 400.00	555 000.00	7 313 400.00

N° 7.3

DSTEN/2011/1405**OBJET :****CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET L'ASSOCIATION
DES GITES DE FRANCE DU NORD (RENOUVELLEMENT)
DOSSIER GA N° 22202**

L'Association des Gîtes de France du Nord contribue à développer une offre d'hébergement touristique en s'appuyant sur le label national des « Gîtes de France »

Le Département du Nord participe chaque année au budget de fonctionnement de l'association dont il est le principal financeur.

Une convention de partenariat a été signée le 13 mars 2009 entre le Département du Nord et l'Association des Gîtes de France pour la période 2009-2011 (pour une subvention globale de 736 000 €).

Afin de fixer le nouveau cadre des relations contractuelles entre les deux parties, il est proposé de définir les modalités de soutien départemental à compter du 1^{er} janvier 2012 et jusqu'au 31 décembre 2014 et d'en préciser les limites.

Pendant la durée de la présente convention,

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
9394 6574 11P0024ov001 AE 0024	7 868 400.00	555 000.00	7 313 400.00	723 000.00	6 590 400.00

N° 7.4

DSTEN/2011/1407**OBJET :****CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET L'ASSOCIATION
DES PARALYSES DE FRANCE DU NORD
(RENOUVELLEMENT)
DOSSIER GA N° 22204**

L'action de l'Association des Paralysés de France (APF) du Nord vise à développer l'accessibilité pour tous des espaces urbains, des lieux publics, des moyens de transport, des équipements touristiques et de loisirs....

Le Département participe chaque année au budget de fonctionnement de l'association afin de développer une offre touristique accessible en tenant compte de tous les types de handicaps : moteur, intellectuel, auditif et visuel.

Une convention de partenariat a été signée le 15 décembre 2009 entre le Département et l'Association des Paralysés de France du Nord pour la période 2009-2011

le Département du Nord s'engage à verser à l'Association Gîtes de France du Nord pour la réalisation de ses activités une subvention d'un montant de 241 000 € (soit 723000 € pour trois ans), sous réserve du maintien d'une structure et d'un niveau d'activités comparables à ceux constatés lors de la signature de la convention, ainsi que du vote des crédits nécessaires aux budgets départementaux annuels.

Il demeure néanmoins entendu qu'en aucun cas le Département ne s'engage sur le montant ni même sur la pérennité d'un soutien financier, qui sera examiné annuellement en fonction de la situation budgétaire de l'institution et notamment de la variation du montant des recettes perçues au regard des charges auxquelles elle aura à faire face.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Culture, Sports, Tourisme et Vie associative :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe au rapport associant le Département et l'Association des Gîtes de France du Nord à compter du 1^{er} janvier 2012 et jusqu'au 31 décembre 2014 ;
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au 9394, nature comptable 6574 AE 0024 opération 11P0024ov001 subvention 2011s10675 du budget départemental 2011.

(pour une subvention globale de 165 400 €).

Afin de fixer le nouveau cadre des relations contractuelles entre les deux parties, il est proposé de définir les modalités de soutien départemental à compter du 1^{er} janvier 2012 et jusqu'au 31 décembre 2014 et d'en préciser les limites.

Pendant la durée de la présente convention, le Département du Nord s'engage à verser à l'Association des Paralysés de France pour la réalisation de ses activités une subvention d'un montant de 54 200 € (soit 162 000 € pour trois ans), sous réserve du maintien d'une structure et d'un niveau d'activités comparables à ceux constatés lors de la signature de la convention, ainsi que du vote des crédits nécessaires aux budgets départementaux annuels.

Il demeure néanmoins entendu qu'en aucun cas le Département ne s'engage sur le montant ni même sur la pérennité d'un soutien financier, qui sera examiné annuellement en fonction de la situation budgétaire de l'institution et notamment de la variation du montant des recettes perçues au regard des charges auxquelles elle aura à faire face.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Culture, Sports, Tourisme et Vie associative :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe au rapport associant le Département et l'Association des Paralysés

de France du Nord à compter du 1^{er} janvier 2012 et jusqu'au 31 décembre 2014 ;

- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au 9394, nature comptable 6574 AE 0024 opération 11P0024OV001 subvention 2011S09323 du budget départemental 2011.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
9394 6574 11P0024OV001 AE 0024	7 868 400.00	1 300 800.00	6 567 600.00	162 600.00	6 405 000.00

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité.

N° 7.5

DSTEN/2011/1431

OBJET :

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DU NORD POUR DES ACTIONS DE PROMOTION DANS LE CADRE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE LONDRES (NOUVELLE DEMANDE) ET PROLONGATION DE LA CONVENTION CADRE JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2014 (RENOUVELLEMENT)
DOSSIERS GA N° 22 240 ET GA N° 22262**

Créé à l'initiative du Conseil Général, le Comité Départemental du Tourisme du Nord (CDT) inscrit son action dans le cadre de la politique définie par l'assemblée départementale et des orientations du schéma départemental de développement touristique durable.

A ce titre, en vertu de la convention cadre signée le 4 octobre 2010 entre les deux parties pour la période 2010-2011(annexée au rapport), le Département du Nord s'engage à verser au Comité Départemental du Tourisme du Nord pour la réalisation de ses activités une subvention annuelle d'un montant prévisionnel de 2 412 500 €.

Afin de fixer le cadre des relations contractuelles entre les deux parties il est proposé de prolonger les modalités de soutien départemental jusqu'au 31 décembre 2014.

Pendant la durée de cette convention, le Département du Nord s'engage à verser au Comité Départemental du Tourisme du Nord pour la réalisation de ses activités une subvention d'un montant de 2 412 750 € (la participation au titre de la filière randonnée s'élevant à 377 750 €), sous réserve du maintien d'une structure et d'un niveau d'activités comparables à ceux constatés lors de la signature de la convention, ainsi que du vote des crédits nécessaires aux budgets départementaux annuels.

Il demeure néanmoins entendu qu'en aucun cas le Département ne s'engage sur le montant d'un soutien financier, qui sera examiné annuellement en fonction de la situation budgétaire de l'institution et notamment de la variation du montant des recettes perçues au regard des charges auxquelles elle aura à faire face.

En outre, en marge des jeux Olympiques et paralympiques qui se dérouleront à Londres en 2012, la mise en place d'une stratégie de promotion du département du Nord à travers les actions de la politique sportive et touristique est nécessaire.

Le CDT a déjà engagé avec ses partenaires (Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Pas-de-Calais, Comité Régional de Tourisme Nord/Pas de Calais, Visit Kent) dans le cadre du projet INTERREG « Greet the World », un programme d'actions en lien avec les JO 2012.

En complément de ce projet transfrontalier, le CDT propose un programme d'actions complémentaires dont les objectifs visent à :

- Inventorier les thèmes attractifs et offres correspondantes aux publics cibles afin de proposer des produits ;
- Conforter la promotion du territoire à travers des outils ;
ex : application smartphone, campagnes web, présence aux salons professionnel et grand public de Londres... ;
- Encourager l'accueil et développer l'information de bienvenue aux portes d'entrée du territoire (gare TGV, autoroutes, aéroport de Lille, ports transmanche)
ex : brochures et mobiliers, thématisme du fleurissement...
- Valoriser l'accessibilité du territoire du Nord : 3^{ème} de France, pour les personnes en situation de handicap en marge des jeux paralympiques.

Pour ce faire, au titre de l'année 2011, le Comité Départemental du Tourisme du Nord sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 000 € pour l'organisation d'actions de promotion d'un montant de dépenses estimé à 122 150 € (les fiches actions sont détaillées en annexe de ce rapport).

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Culture, Sports, Tourisme et Vie associative :

- de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2014 ;
- d'attribuer au Comité Départemental du Tourisme du Nord, au titre de l'année 2011 une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 000 € pour la mise en place d'une stratégie de promotion touristique du département du Nord en marge des Jeux Olympiques et Jeux Paralympiques de Londres,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention annexé au rapport associant le Département et le Comité Départemental du Tourisme du Nord ;
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au 9394, nature comptable 6574, opération 11P684OV005 subvention n° 2011S10698 et opération 11P0024OV001 AE0024 subvention n° 2011S11017 et au 937738 nature comptable 6574, opération 12P0141OV001 subvention n° 2011S11022 du budget départemental 2011.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
9394 6574 11P684OV005	100 000.00	0	100 000.00	100 000.00	0
9394 6574 11P0024OV001 AE 0024	7 868 400.00	1 463 400.00	6 405 000.00	6 105 000.00	300 000.00
937738 6574 12P0141OV001 AE0141	1 133 250.00	0	1 133 250.00	1 133 250.00	0

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité (Monsieur RINGOT quitte la salle au moment du délibéré et du vote).

La section de fonctionnement du budget primitif pour l'année 2011 s'élève à 4 886 363,23 €, en augmentation d'environ 7,13 % par rapport au compte administratif 2010. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 258 400,94 € et est repris dans le budget.

N° 7.6

DSTEN/2011/1380

OBJET :

**SYNDICAT MIXTE DE LA STATION TOURISTIQUE
DEPARTEMENTALE DU VALJOLY
ATTRIBUTION D'UN COMPLEMENT DE SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2011
DOSSIER GA N° 22146
RENOUVELLEMENT**

Le Syndicat Mixte de la station touristique départementale du ValJoly gère et entretient un site dont le territoire s'étend sur près de 411 hectares dont 180 hectares de plan d'eau.

Il gère, au fur et à mesure de leur livraison par le Département, l'ensemble des équipements de ce site mis à sa disposition conformément à la convention signée le 23 décembre 2002.

Il assure des missions dans les domaines de compétences suivants : aménagement de la station touristique, entretien et gestion des équipements, promotion et animation du site.

Le Syndicat Mixte de la station touristique du ValJoly a adopté son budget pour 2011 lors de la réunion du Comité Syndical du 11 mars 2011.

Le Département participe chaque année au fonctionnement du Syndicat Mixte. En 2010, la subvention départementale était de 2 100 000 € pour un montant de dépenses de 4 561 245,04 € (compte administratif 2010).

Par délibération, le 11 juillet 2011, la Commission Permanente du Conseil général a attribué une subvention de 1 842 000 € au Syndicat mixte au titre de sa participation 2011 au fonctionnement de la structure, somme correspondant aux crédits votés par le Conseil Général, lors de sa réunion les 14 et 15 février 2011.

Les difficultés rencontrées en 2010 par la station, eu égard à une baisse inattendue de la fréquentation estivale par suite des conditions météorologiques déplorables n'ont pas permis au Syndicat Mixte d'atteindre ses objectifs, mettant en péril son équilibre financier.

Des crédits complémentaires à hauteur de 250 000 € ont été votés lors de la Décision Modificative n° 2 présentée en séance plénière le 10 octobre 2011, portant leur montant total à 2 092 000 €, montant stable par rapport aux crédits votés en 2010.

Il est donc proposé l'attribution par le Département d'une subvention de 250 000 € au Syndicat Mixte.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Culture, Sports, Tourisme et Vie associative :

- d'attribuer au Syndicat Mixte de la station touristique départementale du Val Joly une

subvention en fonctionnement d'un montant de 250 000 € à titre de complément de la participation départementale pour 2011.

- d'imputer ces dépenses sur les crédits inscrits au

budget départemental à l'article 9394, nature comptable 6561 – Programme C07G01P635 – Station tourisme et ValJoly – Opération 11P635OA001 (participation au Syndicat Mixte du ValJoly 2011) – subvention n° 2011s10325.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
9394/6561	2 092 000	1 842 000	250 000	250 000	0

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité (Messieurs LETY et PERAT quittent la salle au moment du délibéré et du vote).

N° 7.7

DSTEN/2011/1655

OBJET :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CORES POUR L'ORGANISATION DU TOURNOI EUROPEEN DE PRE-QUALIFICATION OLYMPIQUE PREMIERE DEMANDE (DOSSIER GA N° 22445)

Les manifestations sportives organisées sur le territoire départemental sont susceptibles d'être subventionnées sur la base des principes rappelés ci-dessous et des critères détaillés dans le tableau ci-annexé (annexe 2).

CLASSIFICATION DES MANIFESTATIONS :

- Epreuves internationales :**
Epreuves inscrites au calendrier international fédéral et réunissant au moins six nations participantes.
- Epreuves nationales :**
Epreuves inscrites au calendrier national fédéral.
- Epreuves de masse :**
 - Sports individuels : épreuves regroupant 500 compétiteurs.

Ce nombre est porté à :

 - 1 200 pour les courses pédestres sur route.
 - 800 pour les randonnées cyclotouristes avec au moins un parcours supérieur à 60 km.

 - Sports collectifs : épreuves regroupant plus de 16 équipes participantes.
- Epreuves locales :**
Epreuves ne réunissant pas les conditions pour être classées internationales, nationales ou de masse. Ces manifestations sportives d'intérêt local sont étudiées en Commission d'Arrondissement avant d'être présentées aux instances délibérantes du Conseil Général.

Une demande de subvention pour l'organisation d'un **Championnat de France** (inscription au calendrier

national) est éligible à l'aide départementale si et seulement si cette compétition est organisée dans le Nord et décerne, le jour de l'épreuve, le titre de Champion de France. Sont dorénavant exclues les compétitions telles que : tours préliminaires, phases qualificatives, tournois sélectifs... organisées dans le cadre d'un Championnat de France.

Le Département retiendra au maximum trois épreuves par an pour une même association qui souhaiterait mettre en place des manifestations sportives. Il est dorénavant demandé aux clubs qui bénéficient de plus de trois aides départementales (pour l'organisation d'une compétition) de définir une priorité dans leurs projets dans la limite fixée ci-dessus.

Il a d'autre part été décidé de déclarer inéligibles aux aides départementales :

- les épreuves promotionnelles organisées par des associations d'étudiants,
- les épreuves corporatives,
- les manifestations à objectif caritatif,
- les compétitions se déroulant hors du département,
- les épreuves organisées dans une discipline non reconnue par le Ministère des Sports,
- les manifestations dont l'organisateur n'est ni une commune ou un groupement de communes, ni une association sous statut de la loi de 1901,
- les dossiers présentés hors-délais :
 - pour les épreuves internationales, nationales ou de masse, le dossier complet doit parvenir 4 mois avant le déroulement de la manifestation.
 - pour les autres épreuves, les dossiers complets doivent parvenir 2 mois avant le déroulement de l'épreuve.

Pour toutes les compétitions, l'aide départementale est calculée dans la limite de 20% du budget de la manifestation.

Il est rappelé qu'une manifestation subventionnée dans le cadre de la politique sportive ne peut recevoir d'aide complémentaire au titre de la politique en faveur des manifestations sportives locales (MSL).

La demande de subvention pour l'organisation d'une manifestation sportive se trouve dans la fiche reprise en annexe 1 ci-jointe.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Culture, Sports, Tourisme et Vie Associative :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement à

l'association CORES – Comité d'Organisation Régional d'Evénements Sportifs pour l'organisation du Tournoi Européen de Pré-Qualification Olympique dont le descriptif est récapitulé dans la fiche ci-jointe (cf annexe 1),

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat, dont le modèle est joint au

rapport (cf annexe 3), à intervenir entre le Département et les organismes qui obtiendraient plus de 23 000 € de subventions cumulées sur un exercice,

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 9332, nature comptable 6574 du budget départemental de l'exercice 2011.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
11P8330V027 9332/6574	592 000	571 993	20 007	20 000	7

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président suspend la séance à 12 heures.

Etaient présents : Jean-Pierre ALLOSSERY, Jean-Jacques ANCEAU, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Gérard BOUSSEMART, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Marie FABRE, Alain FAUGARET, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Jacques PARENT, Rémi PAUVROS, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Philippe WAYMEL

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Delphine BATAILLE donne pouvoir à Didier MANIER, Jean-Pierre DECOOL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Jean-Claude QUENNESSON, Bernard HANICOTTE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Luc MONNET, Jean JAROSZ donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Serge VAN DER HOEVEN, Brigitte LHERBIER donne pouvoir à Didier DRIEUX, Jacques MICHON donne pouvoir à Alain BRUNEEL, Aymeric ROBIN donne pouvoir à Albert DESPRES, Fabien THIEME donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Sylvie LABADENS

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) : Olivier HENNO, Norbert JESSUS, Eric RENAUD, Dany WATTEBLED

Monsieur le Président reprend la séance à 13 heures 30.

Budget primitif pour l'exercice 2012 – Aménagement des Territoires, Développement Economique et Développement Rural

Monsieur le Président indique que cette politique s'est confortée, d'année en année, et a montré son utilité.

Madame Martine FILLEUL fait remarquer que les communes et les intercommunalités comptent plus que jamais sur le soutien du Département pour mener à bien leurs projets. Elle signale que le budget proposé s'élève, cette année, à 41,66 M€, contre 39,52 M€ en 2011, soit une augmentation de 5,41 %.

Madame FILLEUL souligne l'inscription de 23 M€ en ce qui concerne l'aménagement du territoire.

Madame FILLEUL attire l'attention des Conseillers Généraux sur les Fonds Départementaux d'Aménagement du Nord (FDAN) « Innovation Territoriale », « Grands Projets » et « Aménagement local », ainsi que sur le Fonds Départemental de Solidarité Territoriale (FDST). Elle évoque également les politiques relatives à l'électrification rurale et au GIRZOM.

Concernant le développement rural, Madame FILLEUL note que 4,44 M€ sont proposés pour 2012 et signale que l'objectif est de contribuer à promouvoir une agriculture dynamique, respectueuse de l'environnement et solidaire. Elle précise que cet engagement se décline au travers d'une

convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture qui sera réaménagée en 2012.

Madame FILLEUL fait observer que le Département souhaite être auprès des agriculteurs au quotidien, et particulièrement lorsqu'ils sont dans la difficulté. Elle souligne, par ailleurs, le travail mené afin de promouvoir l'agriculture, ses productions et ses filières dans un esprit de développement local et durable.

Madame FILLEUL attire également l'attention sur le laboratoire départemental ainsi que sur la politique d'aménagement foncier.

Evoquant la politique économique, Madame FILLEUL précise que ce budget s'élèvera à hauteur de 6,15 M€ en fonctionnement pour l'année 2012 et explique pourquoi il est en légère baisse. Elle ajoute que 7,9 M€ sont inscrits en investissement, contre 4,65 M€ en 2011.

Madame FILLEUL met en exergue la hausse significative du budget relatif aux Ruches d'entreprises.

Monsieur Roméo RAGAZZO revient sur la présentation, par Madame Martine FILLEUL, de ce rapport budgétaire en Commission « Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat ».

Monsieur RAGAZZO précise que la Commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport, le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote.

Monsieur le Président propose de traiter, dans un premier temps, du développement rural.

Monsieur Jean-Jacques ANCEAU rappelle que le 18 décembre 2006, le Conseil Général approuvait la délibération cadre relative à la politique d'aménagement des territoires, dont son volet en faveur de l'agriculture et de l'aménagement rural. Il met en exergue les trois objectifs et les principales actions de cette politique départementale en faveur de l'agriculture.

Monsieur ANCEAU attire particulièrement l'attention des Conseillers Généraux sur le soutien, offert par le Département, aux agriculteurs en difficulté.

Monsieur ANCEAU se félicite qu'une véritable aide globale aux agriculteurs en détresse soit mise en place grâce à l'impulsion du Département.

Monsieur ANCEAU indique que le Groupe Socialiste et Apparentés apportera son soutien à la politique présentée par Madame Martine FILLEUL et votera donc le budget proposé.

Monsieur Jean SCHEPMAN félicite Madame Martine FILLEUL pour cette politique discrète, mais efficace. Il souhaite, par ailleurs, savoir où en est le dossier relatif à l'appellation « Fromage de Bergues ».

Monsieur Jean-Claude QUENNESSON note que l'aménagement du territoire a toujours été une prérogative essentielle pour le Conseil Général du Nord, même s'il s'agit d'une politique volontariste, et s'en félicite. Il précise que le FDAN et le FDST participent activement au développement des communes, notamment rurales, et au bien-être de la population.

Monsieur QUENNESSON fait remarquer que cette volonté politique vient en contrepoids des intentions du Gouvernement qui souhaite remettre en cause la clause générale de compétence, au travers de la réforme des Collectivités Territoriales, et qui impose, par ailleurs, la déstructuration des bassins de vie, avec les fermetures des services publics de proximité notamment.

Monsieur QUENNESSON souligne que les différents fonds d'intervention mis en œuvre par le Département pérennisent également le soutien aux entreprises locales et à l'artisanat.

Monsieur QUENNESSON rappelle que la politique départementale en faveur du monde agricole est indispensable, notamment au regard des dispositions nationales, européennes et mondiales qui mettent en danger ce secteur d'activité.

Monsieur QUENNESSON revient sur la généralisation des contrats de territoire et s'en félicite.

Monsieur QUENNESSON indique que le Groupe Communiste – Front de Gauche affirme, de nouveau, la nécessité d'exiger auprès du Gouvernement le remboursement des compétences transférées et non compensées en totalité. Il propose à l'Assemblée Départementale de réclamer avec force un traitement

inégalitaire en faveur des Nordistes.

Monsieur QUENNESSON signale que le Groupe Communiste – Front de Gauche votera favorablement le budget proposé.

Monsieur André FIGOUREUX met en exergue les inscriptions budgétaires en ce qui concerne l'agriculture.

Monsieur FIGOUREUX souhaite que le Département accompagne, de manière appuyée, la Chambre d'Agriculture pour solutionner certains problèmes, comme le ruissellement. Il estime que la politique de soutien aux structures locales est importante car elle joue un véritable effet levier, mais souligne la difficulté à évaluer la pertinence du volume de l'intervention du Département au regard des enjeux et des évolutions auxquelles est confrontée la profession agricole.

Monsieur FIGOUREUX pense que le Département peut jouer un rôle plus précis dans le domaine des circuits courts qui reste à structurer. Il revient sur le décret de la Loi de Modernisation Agricole qui est paru le 26 août 2011 et précise que la commande publique des collèges ou des groupements d'achats du Département serait de nature à enclencher une véritable dynamique en faveur des productions locales.

Monsieur FIGOUREUX signale que la définition des zones humides autour des sièges d'exploitation, dans le cadre de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme, pose de nombreux problèmes. Il souhaite que la position du Département, lors des réunions d'études, garantisse la pérennité des exploitations agricoles.

Monsieur FIGOUREUX conclut en indiquant que le Groupe Union Pour le Nord votera favorablement le budget proposé.

Madame Martine FILLEUL fait remarquer que les agriculteurs sont de plus en plus affectés par la précarité.

Madame FILLEUL souligne l'intervention du Conseil Général pour aider les agriculteurs touchés par la sécheresse.

Madame FILLEUL revient sur le dossier relatif au fromage de Bergues.

Madame FILLEUL met en exergue l'objectif politique de maintenir la qualité de vie dans les zones rurales.

Madame FILLEUL considère que le partenariat avec la Chambre d'Agriculture est important et souhaite que la nouvelle convention, qui sera présentée en 2012, soit la plus approfondie et la plus large possible.

Concernant la question des circuits courts, Madame FILLEUL note que les expériences des communes, des collectivités, sont anarchiques et pense qu'il est temps d'organiser ces initiatives afin qu'elles soient concertées, coordonnées.

Madame FILLEUL indique que le problème des zones humides relève davantage de Monsieur Jean SCHEPMAN.

Monsieur le Président précise que Monsieur SCHEPMAN répondra le moment venu.

Monsieur le Président rappelle que, parmi les 30 engagements présentés aux Nordistes lors des élections cantonales, une agence d'accompagnement pour les agriculteurs est prévue et ajoute que le Département souhaite favoriser la vente directe. Il signale que cela fera l'objet d'une réflexion dans le cadre des Débats d'Orientations Politiques.

Monsieur le Président propose de débattre des questions relatives au développement économique et à l'aménagement du territoire.

Monsieur Bertrand RINGOT souligne que, face à l'incapacité du Gouvernement de lutter efficacement contre les effets négatifs de la mondialisation, le Département se mobilise pour l'économie et donc pour l'emploi des Nordistes.

Monsieur RINGOT précise que le Département, en partenariat étroit avec la Région et les Agglomérations, innove en soutenant la création d'activités dans tous les territoires.

Monsieur RINGOT fait observer que le réseau départemental des Ruches d'Entreprises poursuit son développement avec des résultats probants. Il met en exergue la nette augmentation des crédits inscrits au budget 2012.

Monsieur RINGOT signale que le Groupe Socialiste et Apparentés votera favorablement le budget relatif au développement économique, volontariste et préparé dans un contexte budgétaire contraint.

Monsieur Frédéric MARCHAND se réjouit, au nom du Groupe Socialiste et Apparentés, du budget alloué à la délégation de Madame la Vice-Présidente Martine FILLEUL.

Monsieur MARCHAND attire l'attention des Conseillers Généraux sur la création du FDAN « Innovation Territoriale ». Il estime qu'au moment où l'Etat se désengage et abandonne les territoires, le Département est resté fidèle à l'esprit de la décentralisation en menant une politique contractuelle d'aménagement et de développement durable des territoires.

Monsieur MARCHAND demande à Madame Martine FILLEUL de donner quelques exemples relatifs au FDAN « Innovation Territoriale ».

Monsieur Alain BRUNEEL note qu'un débat sur les orientations stratégiques de la politique économique du Département aura lieu en 2012 et sera finalisé par une délibération cadre. Il exprime son adhésion à cette réflexion et estime que cette initiative est importante puisqu'elle s'inscrit dans une situation économique désastreuse.

Monsieur BRUNEEL regrette, toutefois, que ce débat ait lieu seulement l'an prochain et pense qu'il aurait dû intervenir avant le vote de ce budget.

Monsieur BRUNEEL indique que le budget relatif au développement économique augmente de 70 % pour l'investissement et précise que cette hausse est principalement destinée aux Ruches d'Entreprises. Il fait, néanmoins, observer avec inquiétude que des lignes budgétaires sont en forte diminution.

Monsieur BRUNEEL signale que le Groupe Communiste – Front de Gauche votera favorablement le budget proposé.

Monsieur le Président souligne qu'il est sensible au souhait de Monsieur BRUNEEL d'aller vite en ce qui concerne la délibération cadre. Il fait, néanmoins, remarquer que le rythme est déjà particulièrement soutenu et permet de voter le budget 3 mois avant la date habituelle.

Monsieur Guy BRICOUT indique que la contractualisation territoriale a de nombreuses vertus. Il regrette que le Département n'ait pas associé la Région à la rédaction du projet de territoire du Cambrésis et souhaite un partenariat étroit avec cette Collectivité pour la conclusion des futurs contrats de territoire.

Monsieur BRICOUT souligne le bien-fondé des Fonds d'aménagement. Il note, toutefois, que le FDAN « Innovation Territoriale » devra sans doute être réabondé en cours d'année si les contrats de territoire sont mis en œuvre et qu'ils rencontrent le succès escompté.

Monsieur BRICOUT attire l'attention sur le soutien à l'ingénierie des territoires. Il pense qu'un partenariat avec la Région sur cette problématique est souhaitable pour le Département et ses territoires ruraux.

Monsieur BRICOUT évoque le budget consacré au développement économique. Il pense qu'il faut veiller à bien évaluer les politiques départementales et à miser spécialement sur celles qui ont un véritable effet levier.

Monsieur BRICOUT ajoute que les structures, financées par le Département, doivent être présentes sur les territoires les plus en difficulté. Il considère qu'une attention particulière doit être portée sur les arrondissements du sud du département.

Monsieur BRICOUT indique que le Groupe Union Pour le Nord appelle de ses vœux la délibération cadre faisant évoluer la stratégie économique vers l'attractivité du territoire nordiste.

Monsieur BRICOUT conclut en signalant que le Groupe Union Pour le Nord votera favorablement le budget proposé.

Madame Martine FILLEUL rappelle que la contractualisation, même si elle doit être ouverte à la Région, concerne les compétences départementales et vise à instaurer un dialogue entre le Département, les Communes et les Intercommunalités.

Madame FILLEUL considère que le Fonds d'innovation territoriale est suffisamment doté à ce jour et pense qu'il

faudra lui donner toute sa mesure en 2013.

Madame FILLEUL souligne que le réseau des Ruches illustre la volonté du Département d'avoir une économie en prise avec les territoires. Elle remercie Monsieur Jean-Luc PERAT pour le travail réalisé en faveur du développement de ces Ruches et fait observer que leur rôle va encore s'accroître dans l'avenir.

Madame FILLEUL revient sur la question des critères de recevabilité dans le cadre du Fonds d'innovation territoriale et évoque quelques exemples de projets qui ont déjà reçu un financement dans le Cambrésis.

Madame FILLEUL pense que la nouvelle délibération cadre relative au développement économique sera, sans doute, présentée au mois de mars 2012. Elle précise qu'une large concertation avec un certain nombre de partenaires du Département a commencé et explique pourquoi cela prend du temps.

Monsieur le Président considère qu'il faut harmoniser le FDAN avec les autres Fonds d'intervention, et notamment ceux relatifs au sport et à la culture.

Monsieur le Président souhaite que les relations avec la Région soient privilégiées, mais rappelle que cette Collectivité n'a pas de services déconcentrés. Il précise ainsi que le Département et la Région sont très complémentaires et pense qu'il ne faut pas les fusionner de manière arbitraire.

Monsieur le Président fait remarquer que les Fonds d'intervention volontariste seront frappés pour 2015 par la disparition de la clause générale de compétence.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DPAE/2011/1606

OBJET :

RAPPORT BUDGETAIRE

POLITIQUE DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Le Département s'est engagé pour un développement durable du territoire.

Dans un contexte budgétaire contraint, la poursuite de cette politique volontariste demeure plus que jamais une priorité.

La démarche de Contrat de Territoire, votée à l'unanimité le 14 décembre 2009 et expérimentée en 2010/2011 dans le Cambrésis, sera généralisée en 2012 à l'ensemble du département. Un fonds d'innovation territoriale (FDAN IT) est créé à cet effet. Cette approche novatrice permettra de mieux adapter et d'optimiser les politiques départementales, de prioriser l'action publique et de permettre aux territoires de dynamiser leurs actions.

Les autres fonds d'intervention pour l'aménagement des territoires (FDAN Grands Projets, FDAN Aménagement Local, FDST) aident les intercommunalités et les communes à renforcer leur développement et à améliorer leur attractivité.

En lien avec les objectifs d'aménagement du territoire, la politique de développement économique vient impulser différentes actions pour développer la création d'emplois, favoriser l'innovation et soutenir l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Par ce biais, le Département se positionne au côté de la Région et contribue au Schéma Régional de Développement Economique (SRDE). Une délibération cadre présentée début 2012, identifiera les nouveaux axes stratégiques de cette politique.

La volonté d'accompagner le développement de nos territoires est également celle qui anime l'action départementale en direction du monde agricole. Elle vise à promouvoir une agriculture durable, dynamique et respectueuse de l'environnement. Le Département est également présent auprès des agriculteurs dans les périodes difficiles, notamment par l'accompagnement des agriculteurs en difficulté ou au travers du dispositif exceptionnel de soutien aux éleveurs victimes de la sécheresse en 2011.

Au total, le budget 2012 d'investissement pour l'Aménagement des territoires, le développement économique et le développement rural serait de **32,20 M€** et celui de fonctionnement de **9,45 M€**

I – Contribuer au développement équilibré des territoires du Nord

Fonctionnement :	Investissement :
CP 2011 : 0,75 M€	CP 2011 : 22,73
CP 2012 : 0,85 M€	CP 2012 : 22,02

I-1 Les contrats d'aménagement et de développement durables pour chaque territoire

La grande majorité des actions inscrites aux Contrats sont financées au travers des budgets des différentes délégations thématiques du Département.

À titre exceptionnel, et afin de financer des projets innovants, qui dépassent le périmètre des politiques départementales, un nouveau fonds a été créé en octobre 2011 : le **FDAN Innovation Territoriale** (cf. ci-dessous).

I-2 Les Fonds d'intervention pour l'aménagement des territoires.

I-2-1 le Fonds Départemental d'Aménagement du Nord « Innovation Territoriale »

L'année 2011 est marquée par la création d'un nouveau fonds : le **FDAN Innovation Territoriale (FDAN IT)** permettant au Département d'intervenir financièrement pour soutenir des projets innovants inscrits au sein des Contrats d'Aménagement et de Développement Durables. Ce fonds, qui vise à soutenir majoritairement de

l'investissement, concerne des projets de nature et de contenu très différents. Ils sont considérés comme innovants, soit parce qu'ils sont exemplaires, notamment au regard du développement durable, soit parce qu'ils constituent une expérimentation qui pourrait amener, à terme, une évolution des politiques départementales de droit commun.

Au titre de l'année 2011, cinq projets ont reçu le soutien de ce fonds pour un montant total de 556 975 € dans le cadre de l'autorisation de programme (AP) créée en DM2. Il s'agit par exemple, de la reconstruction de l'Ecole Supérieure d'Arts de Cambrai ou encore d'une étude relative à la valorisation du patrimoine du Pays du Cambrésis.

Fonctionnement	Investissement
CP 2012 : 0,1 M€	CP 2012 : 0,8 M€

I-2-2 le Fonds Départemental d'Aménagement du Nord « Grands Projets »

Le FDAN « Grands Projets » (FDAN GP) a pour objet d'accompagner l'émergence de projets de grande envergure à vocation stratégique dont l'effet structurant pour le territoire est avéré.

En 2011, 7,2 M€ ont été engagés au titre du FDAN Grands Projets, soit 76,6 % de l'enveloppe 2011. La dimension et la complexité des projets, conduit à un usage pluriannuel des crédits de paiement (de 2 à 5 ans en moyenne) en fonction du déroulement des phases opérationnelles.

Plus généralement, en 2011, les financements du département ont permis de soutenir des projets en direction :

- du développement culturel, touristique et de loisirs tels que l'étude relative à la création d'une plaine de loisirs sportifs, de protection et de découverte de la nature à Maubeuge ou encore par exemple en travaux, la création d'un Archéosite « Musée-Parc de l'Ostrevent » situé sur les communes de Douai et Râches.
- du développement d'activités économiques, et de recherche illustré par la réalisation d'une plateforme d'innovation « Purifonction » dans le cadre du pôle de compétitivité en Nutrition Santé Longévité (NSL) ou encore la construction du laboratoire central de l'Institut de Recherche en Environnement Industriel (IRENI) à Dunkerque.
- de la valorisation et de la requalification de friches industrielles, c'est le cas à Ferrière-la-Grande avec l'ambition de requalifier qualitativement une friche industrielle située au cœur de la ville et actuellement contrainte par une problématique de pollution des sols et de risque d'inondation.

Investissement
CP 2011 : 6,94 M€
CP 2012 : 5 M€

I-2-3 le Fonds Départemental d'Aménagement du Nord « Aménagement local »

Par cette politique volontariste, le Conseil Général contribue, au travers d'aides financières importantes, mais également par l'intermédiaire d'une équipe d'ingénierie, à aménager l'ensemble du territoire départemental, d'une manière durable et harmonieuse. Il prend en compte les thématiques suivantes : amélioration du cadre de vie, protection et valorisation de l'environnement, accessibilité des bâtiments et lieux publics aux personnes à mobilité réduite, qualité environnementale des constructions publiques.

La totalité de l'autorisation de programme « **FDAN-aménagement local** », soit 7,5 M€, a été consommée en 2011.

L'attente des communes et de leurs groupements reste donc soutenue en matière d'aides aux projets d'équipement et d'aménagement.

Pour répondre aux demandes croissantes et aux engagements déjà contractés, il est proposé pour 2012 de porter le montant de l'Autorisation de Programme du FDAN – aménagement local à 10 M€ (au lieu de 7,5 M€ en 2011).

2012 devrait voir l'aboutissement de la démarche d'harmonisation des politiques d'aide à l'investissement (harmonisation des critères de subvention et dénomination unique) en cours de réflexion, afin de rendre plus lisible l'action départementale.

Investissement
CP 2011 : 7,81 M€
CP 2012 : 7,59 M€

I-2-4 le Fonds Départemental de Solidarité Territoriale

La solidarité du Département envers les communes de moins de 5.000 habitants s'exprime à travers le FDST. Il permet de subventionner la réalisation par ces communes de travaux plafonnés à un montant de 250 k€HT.

Plus de 200 dossiers ont été subventionnés au titre du FDST pour un total de 7 M€.

Il est proposé pour 2012 de maintenir le montant de l'Autorisation de programme à 7,5 M€.

L'année 2012 pourrait être l'occasion de travailler à l'amélioration du dispositif dans ses dimensions intercommunales et dans les approches de programmation pluriannuelle.

Investissement
CP 2011 : 6,32 M€
CP 2012 : 6,63 M€

I-3 Etude d'opportunité pour la création d'un outil d'aménagement

Conformément aux engagements politiques, l'étude

d'opportunité portant sur la création d'un outil départemental d'aménagement, est en cours. Dès janvier 2012 un bureau d'études sera sélectionné pour définir les besoins, les missions et les conditions de la création de cet outil.

I-4 Les autres politiques d'aménagement territorial

I-4-1 L'électrification rurale

L'effacement des réseaux électriques aériens contribue à l'amélioration du cadre de vie des communes.

Alors que les crédits de l'Etat consacrés à l'enfouissement des réseaux électriques ne cessent de baisser, le Conseil Général du Nord a fait le choix de soutenir plus fortement, en 2011, les maîtres d'ouvrage en augmentant l'autorisation de programme « électrification rurale » de 0,75 M€ à 1,5 M€.

Cette attitude volontariste a permis le financement de 20 dossiers en 2011 (contre 9 dossiers en 2010).

Pour répondre à la demande soutenue des territoires, il est proposé de maintenir le montant de l'autorisation de programme « électrification rurale » pour 2012 à 1,5 M€.

Pour faire suite à l'augmentation de l'autorisation de programme, il est proposé d'augmenter les crédits de paiement de 0,20 M€.

Investissement

CP 2011 : 0,60 M€

CP 2012 : 0,80 M€

I-4-2 GIRZOM (Groupe Interministériel de Restructuration des Zones Minières)

Les programmes du GIRZOM visent à la réhabilitation des voiries, réseaux divers et équipements collectifs des anciennes cités minières en accompagnement des actions de réhabilitation de leur patrimoine immobilier.

Dans le cadre du Contrat de Projets 2007/2013, le Conseil Général a décidé de participer à l'achèvement des programmes du GIRZOM à concurrence de 4,7 M€.

Dans la mesure où le Département a consacré depuis 2007, 4,2 M€ à ce programme, il est proposé de fixer le montant de l'autorisation de programme pour 2012 à 0,5 M€. Avec cette dernière programmation, le Conseil Général du Nord aura rempli son engagement auprès de la Région et de l'Etat, un an avant son échéance.

Investissement

CP 2011 : 1,05 M€

CP 2012 : 1,20 M€

I-4-3 Le soutien à la plate-forme multimodale de Dourges

La contribution du Département au titre de son adhésion au Syndicat Mixte pour la réalisation de la plate-forme

multimodale de Dourges se compose d'une part statutaire en fonctionnement de 746 843,72 € (13,6 % des dépenses) et d'une participation dédiée à la phase 2 d'extension de la plate-forme multimodale. Toutefois, ces travaux étant reportés, les crédits d'investissement ne sont pas reprogrammés au BP 2012.

Ainsi pour 2012, il est proposé de reconduire la contribution du Département à hauteur de 746 843,72 €.

Fonctionnement

CP 2011 : 0,75 M€

CP 2012 : 0,75 M€

Investissement

CP 2011 : 0,49 M€

CP 2012 : 0 M€

II – La politique territoriale urbaine et le soutien à l'ingénierie des territoires urbains

Fonctionnement

CP 2011 : 0,26 M€

CP 2012 : 0,20 M€

Elle se compose de deux parties :

II-1 La politique de soutien à l'ingénierie territoriale urbaine

A ce jour, deux Groupements d'Intérêt Public sont soutenus par le Département, l'un dédié à une ingénierie de proximité, l'autre comme centre de ressources sur la politique de la ville.

- Le GIP Lille Métropole Rénovation Urbaine poursuit ainsi ses missions sur l'insertion, l'emploi et le logement. Il travaille également sur les conventions de sortie ANRU. Pour 2012, une participation au fonctionnement de la structure à hauteur de 46 840 € est envisagée à l'identique de ce qui a été engagé en 2011.
- Le GIP Institut Régional pour la Ville (IREV) a connu une reprise de ses activités à la suite notamment de la refonte de ses missions. Une convention de 3 ans a été mise en place en 2011 avec une autorisation d'engagement de 208 200 € (soit 69 400 € par an).

II-2 Le soutien à la Mission Bassin Minier (MBM)

La MBM accompagne la restructuration urbaine, sociale, économique et écologique de l'ancien pays minier. A noter en 2011, le rendu d'une étude sur l'évolution du peuplement des cités minières.

Sa contribution aux actions portées par l'Aire Métropolitaine de Lille (AML) s'illustre par l'état des lieux du transport de marchandises et de l'activité logistique au sein de l'AML.

Enfin son action s'inscrit toujours dans la perspective du label « UNESCO » et de la gestion de celui-ci.

La convention triennale de 2010 prévoit une participation globale de 264 825 € (soit 88 275 € par an).

III – Etudes et prospective

Fonctionnement

CP 2011 : 0,095 M€

CP 2012 : 0,10 M€

- Réalisation des diagnostics de territoire, à l'échelle des périmètres de contractualisation : pour mener à bien et enrichir ces travaux, il pourra être fait appel à l'INSEE Nord/Pas de Calais, aux Agences d'Urbanisme et de Développement, aux ingénieries des SCOT ainsi qu'à la Mission Bassin Minier.
- Analyse des impacts sociaux liés à la métropolisation, en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais : l'objectif de ce travail est de produire une contribution commune entre les deux Départements sur l'articulation des questions sociales et spatiales, dans cadre de la démarche de cohérence de l'Aménagement et des déplacements à l'échelle de l'aire métropolitaine.

IV – Soutenir notre agriculture

Fonctionnement : Investissement :

CP 2011 : 1,73 CP 2011 : 2,48

CP 2012 : 2,16 M€ CP 2012 : 2,28

IV-1 Aménagement foncier et hydraulique

Les lois de répartition des compétences ont confié aux Départements les actions à entreprendre en vue de l'aménagement des terres agricoles.

Budgétairement, cette notion regroupe les crédits affectés à l'aménagement foncier. Le Département accompagne également volontairement la réalisation des travaux connexes et des travaux de drainage.

Pour 2012, 5 opérations d'aménagement foncier en accompagnement d'infrastructures linéaires ou d'aménagement de zones d'activité, devraient être réalisées. A cet effet, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 1,8 M€ en 2011 à 3M€ en 2012.

Investissement

CP 2011 : 1,77 M€

CP 2012 : 1,81 M€

IV-2 L'encouragement à l'agriculture

En 2011, le Conseil Général a poursuivi sa politique de soutien au monde agricole par le financement du fonctionnement de nombreuses structures dans les optiques suivantes :

- aider au développement local et à la diversification du milieu rural (Chambre d'agriculture, Adarth, Savoir vert, Campus vert..)
- participer à l'animation et à la reconnaissance du monde rural (Salon International de l'Agriculture, Fermes en villes, Foire d'Hazebrouck,...)

– préserver l'agriculture et ses filières et améliorer la qualité sanitaire (Maison de l'élevage, Groupement de Défense Sanitaire,...)

– accompagner les agriculteurs dans leur métier et apporter une aide sociale adaptée au monde agricole (Fédération départementale des services de remplacement, Avenir, Cedapas, Terres de lien,...)

2012 verra la poursuite de cette politique.

Soucieux de l'avenir de ses agriculteurs, le Département a su faire preuve, en 2011, de sa solidarité en accordant 100 k€ pour venir en aide aux éleveurs victimes de la sécheresse.

En 2011, le Département du Nord a négocié les bases d'un nouveau partenariat avec la Chambre d'Agriculture de région visant à la signature, en 2012, d'une nouvelle convention placée sous le signe d'une agriculture durable, intégrée aux territoires et respectueuse de l'environnement.

Il est proposé, en ce sens, de créer une autorisation d'engagement d'un montant de 300 k€ pour la période 2012-2014.

Le Département poursuivra son expérimentation de l'assiette durable en 2012. Ce dispositif innovant permettra à une vingtaine de collègues du Département de s'approvisionner en produits locaux. Menée par le Vice-Président à l'Enseignement en collaboration avec la Vice-Présidente à l'aménagement des territoires, au développement économique et au développement rural, cette politique contribue, dans le cadre de l'agenda 21 départemental, à l'engagement d'aider au développement de la vente directe et des circuits courts de produits locaux.

Dans cette même optique, afin d'aider à la réalisation de projets pilotes sur les territoires, le Département pourrait mobiliser une partie des crédits de fonctionnement consacrés à l'ingénierie ainsi que les crédits d'investissement de l'autorisation de programme « modernisation agricole » (50k€). Les futurs contrats d'aménagement et de développement des territoires contribueront également à l'émergence de ces projets.

Dans le cadre de l'aide à l'installation, le Département poursuivra sa politique d'attribution de subventions aux jeunes agriculteurs pour l'amélioration de l'habitat. Elle sera réexaminée en 2012 après concertation avec les jeunes agriculteurs du Nord et la Chambre d'Agriculture de région, en vue d'une révision des critères d'attribution.

Le laboratoire départemental public poursuivra en 2012 son activité au service de l'élevage dans le cadre, notamment, d'un partenariat actif avec le Groupement départemental de défense sanitaire des animaux du Nord. Il contribue également à la protection de la santé des consommateurs par la réalisation d'analyses d'hygiène alimentaire.

Enfin, pour la septième année, le Département sera, auprès de ses agriculteurs, au Salon International de l'Agriculture.

Les politiques du Département du Nord d'encouragement à l'agriculture sont budgétairement stables. Les variations constatées dans les crédits de paiement sont dues au nouveau mode de calcul de l'amortissement de la subvention d'équilibre du laboratoire départemental public.

Fonctionnement	Investissement
CP 2011 : 1,73 M€	CP 2011 : 0,76 M€
CP 2012 : 2,16 M€	CP 2012 : 0,47 M€

v – Développer l'économie nordiste

Fonctionnement	Investissement
CP 2011 : 6,34 M€	CP 2011 : 4,65 M€
CP 2012 : 6,15 M€	CP 2012 : 7,9 M€

Le Département soutient la création d'activités (dont les Ruches d'entreprises), l'accès à l'emploi et les dispositifs associatifs, l'innovation, les activités stratégiques et les nouvelles technologies. **Début 2012, la politique de développement économique fera l'objet d'une délibération cadre, afin de faire évoluer la stratégie économique vers l'attractivité du territoire nordiste et de renforcer les actions du Département envers les publics en difficulté.**

v-1 Création d'activités

v-1-1 L'aide à la création d'entreprises

Cette intervention permet l'accompagnement de structures œuvrant dans les domaines du conseil (incubateurs, BGE...) ou du financement (Plates formes d'initiative locale). Elle permet également d'aider les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de projets d'hôtels d'entreprises, de locaux d'activités.

Fonctionnement	Investissement
CP 2011 : 1,44 M€	CP 2011 : 1,19 M€
CP 2012 : 1,57 M€	CP 2012 : 1,12 M€

v-1-2 Les Ruches d'entreprises

Fort de plus de 20 ans de présence sur les territoires, le réseau des 9 Ruches d'entreprises poursuit son activité. Une réflexion est en cours pour améliorer le contenu et la lisibilité des services proposés par les Ruches. Par ailleurs, une étude est menée afin d'envisager les conditions de modification du statut du Réseau des Ruches. En fonctionnement, l'année 2012 sera marquée, principalement, par l'ouverture d'une Ruche à Fourmies et la fin des aménagements de la Ruche CIEL, ce qui explique les variations de crédits entre 2011 et 2012.

Par ailleurs, les travaux de construction de la Ruche de l'Union à Tourcoing débiteront fin 2012.

Fonctionnement	Investissement
CP 2011 : 2,53 M€	CP 2011 : 3,17 M€
CP 2012 : 2,99 M€	CP 2012 : 6,72 M€

v-2 Accès à l'emploi, dispositifs associatifs

Le Département poursuit son action qui vise à accompagner le développement de l'emploi dans les associations et la création de structures. L'accent sera mis en 2012 sur l'économie sociale et solidaire ainsi que sur l'insertion par l'activité économique.

Le Département aide le tissu associatif créateur d'emplois pérennes, cette intervention se traduit notamment par le soutien aux structures d'accompagnement des porteurs de projets associatifs ainsi qu'aux associations de promotion de l'économie sociale et solidaire, l'aide aux projets associatifs, le soutien au fonctionnement de Nord Actif, de l'Union Régionale d'Insertion par l'Activité Economique et de l'Union Régionale des Sociétés Coopératives. Le partenariat avec les missions locales s'achève en 2012 et sera repris au titre de l'Action Sociale.

Fonctionnement
CP 2011 : 1,39 M€
CP 2012 : 0,53 M€

v-3 Innovation, activités stratégiques et nouvelles technologies

Le Département contribue au développement de l'innovation, essentielle à la pérennisation du tissu économique ainsi qu'à la création de richesse. Pour le Département, cette ambition se décline en plusieurs dispositifs, pour faire du Nord un territoire hautement technologique.

Ce fonds permet d'accompagner les projets innovants et la structuration des filières économiques sur les territoires ainsi que les actions de prospection des entreprises, c'est-à-dire le soutien aux agences de promotion et prospection. L'investissement prévu en 2011 était lié aux projets du Programme d'Investissement d'Avenir, qui n'a finalement pas abouti. Les crédits n'ont donc pas été reprogrammés en 2012.

Fonctionnement	Investissement
CP 2011 : 0,83 M€	CP 2011 : 0,28 M€
CP 2012 : 0,88 M€	CP 2012 : 0,06 M€

v-4 Interventions diverses et ateliers relais départementaux

Des crédits sont inscrits, en dépenses et en recettes, pour les subventions aux syndicats, les moyens de fonctionnement de la DPAE (frais d'impression et études) et les deux ateliers relais de Bourbourg et de Marly.

Fonctionnement	Investissement
CP 2011 : 0,15 M€	CP 2011 : 0,004 M€
CP 2012 : 0,18 M€	CP 2012 : 0,004 M€

Recettes 2012 : 0,084 M€ (au titre de la location des ateliers relais départementaux).

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat :

- d'approuver les propositions budgétaires relatives à l'aménagement des territoires, au développement économique et au développement rural présentées dans le rapport ci-joint, dans le cadre de la délibération générale adoptant le budget primitif 2012 par fonction et par chapitre ;
- d'attribuer des participations d'un montant de 282 500 € aux partenaires du Département au sein du monde agricole à titre de premier acompte de la contribution départementale à leurs dépenses de fonctionnement pour 2012 comme prévu par les conventions avec les partenaires, ainsi qu'il suit :
 - 150 000 € au Groupement Départemental de Défense Sanitaire des Animaux du Nord,
 - 55 000 € à la Fédération Départementale des Services de Remplacement du Nord,
 - 50 000 € à la Maison de l'Élevage du Nord,
 - 27 500 € à l'Association de Développement Agricole et Rural de la Thiérarchie et du Hainaut (ADARTH),
- d'imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit pour la sous-fonction 93928, code nature 6574.

Le projet de délibération correspondant, conforme aux avis des Commissions « Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat » et « Qualité du Service Public, Finances, Ressources Humaines, Relations Internationales, Affaires Européennes », est adopté à l'unanimité.

Budget primitif pour l'exercice 2012 – Développement durable, Environnement et Politique de l'eau

Monsieur le Président souligne le souhait, durant ce mandat, de donner plus de cohérence à l'intervention, notamment sur l'environnement. Il fait observer que l'eau est une préoccupation très importante.

Monsieur Jean SCHEPMAN note avec regret que très peu d'avancées significatives ont résulté de la conférence internationale de Durban qui s'est achevée il y a quelques jours. Il indique que la crise économique mondiale semble avoir temporairement laissé de côté les ambitions internationales en matière de développement durable.

Monsieur SCHEPMAN signale que l'urgence climatique est une réalité tangible pour de nombreux pays et estime qu'il serait irresponsable de ne pas y répondre. Il pense que le développement durable ne doit pas être considéré comme

une contrainte, mais au contraire comme une chance.

Monsieur SCHEPMAN fait remarquer que le Département du Nord a compris, depuis longtemps, les enjeux du développement durable et l'intègre progressivement dans l'ensemble de son champ d'intervention.

Monsieur SCHEPMAN indique que le budget total de sa délégation, qui s'élève à 18,6 M€ en 2012, progresse de 14 %. Il précise que le fonctionnement reste stable et que l'investissement augmente de plus de 19 %.

Monsieur SCHEPMAN attire l'attention des Conseillers Généraux sur les 5 priorités de cette politique : les Espaces Naturels Sensibles, la politique de l'eau, le boisement, la gestion des déchets et l'Agenda 21 départemental.

Monsieur SCHEPMAN estime que le Conseil Général du Nord, avec ce budget, participe à un développement plus harmonieux et plus respectueux de l'Homme dans le département et confirme ses ambitions en matière de préservation des ressources naturelles et d'amélioration du cadre de vie de tous les Nordistes et des générations futures.

Monsieur Alain BRUNEEL signale que la Commission « Environnement, Politique de l'eau » a émis un avis favorable à l'unanimité sur les propositions de ce rapport budgétaire.

Monsieur Philippe LETY attire l'attention des Conseillers Généraux sur l'Agenda 21 départemental qui fête ses 10 ans et note que celui-ci a instauré, de façon construite et évolutive, un changement profond de culture chez les Nordistes.

Monsieur LETY souligne que le Département doit travailler à la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial, lancer le bilan carbone et la réduction des gaz à effet de serre, continuer à développer sa stratégie de développement durable dans le plus grand nombre de ses politiques et stimuler les produits innovants en la matière.

Monsieur LETY met également en exergue la politique de boisement, celle des Espaces Naturels Sensibles ainsi que le Plan de gestion des déchets.

Monsieur LETY signale que le Groupe Socialiste et Apparentés approuve la politique menée par Monsieur Jean SCHEPMAN, Vice-Président en charge du Développement durable, de l'Environnement et de la Politique de l'eau.

Evoquant la politique de l'eau, Monsieur Michel GILLOEN revient sur l'assainissement et l'épuration en milieu rural. Il constate, par ailleurs, avec satisfaction que le Département maintient son effort dans les différentes actions menées dans le cadre de la gestion de l'eau.

Monsieur GILLOEN indique que la politique de boisement est complémentaire de celle de l'eau et estime qu'il serait parfois intéressant de mener des actions conjointes pour certains projets.

Monsieur GILLOEN pense que les partenariats du Département sont encore à développer.

Monsieur GILLOEN attire l'attention sur la mise en place du Plan Climat Energie Territorial.

Monsieur GILLOEN souligne le soutien du Groupe Socialiste et Apparentés à la politique de l'eau menée par le Département.

Monsieur Albert DESPRES indique que les enjeux environnementaux, économiques et sociaux sont étroitement liés et se félicite donc de la volonté de la Majorité Départementale de placer les politiques du Département dans la démarche de développement durable.

Monsieur DESPRES revient sur les 5 priorités de la politique du Département en faveur du développement durable, de l'environnement et de l'eau.

Monsieur DESPRES fait observer que l'eau est au cœur de nombreux défis sociétaux, environnementaux, écologiques, économiques et humains pour les prochaines décennies. Il souligne que l'enjeu d'un service public de l'eau est plus que jamais posé.

Monsieur DESPRES attire l'attention sur le 6^{ème} Forum Alternatif Mondial de l'Eau qui se tiendra en mars 2012. Il souhaite connaître la réponse du Département, s'il était sollicité financièrement pour l'organisation de ce forum.

Monsieur DESPRES rappelle la proposition de loi sur l'eau des Parlementaires Communistes qui réclamaient, dès novembre 2009, la création d'une allocation « eau ».

Monsieur DESPRES se félicite de l'engagement continu en direction de l'Institution Interdépartementale des Wateringues et de celle de la Vallée de la Sensée.

Monsieur DESPRES conclut en signalant que le Groupe Communiste – Front de Gauche votera favorablement ce budget.

Monsieur Philippe WAYMEL évoque la politique des Espaces Naturels Sensibles et précise que le Groupe Union Pour le Nord est parfaitement en phase avec l'objectif de l'intégrer à celle de contractualisation avec les territoires, de manière à aménager et à réglementer l'usage de ces espaces.

Concernant le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, Monsieur WAYMEL souligne l'importance de poursuivre le développement du réseau de randonnée, notamment transfrontalière. Il pense, par ailleurs, que ce Plan doit s'articuler étroitement avec celui des vélo-routes que met en œuvre le Conseil Régional.

S'agissant de la politique de l'eau, Monsieur WAYMEL fait observer l'intérêt du partenariat avec les structures intercommunales qui ont généralement la compétence de la gestion des cours d'eau.

Monsieur WAYMEL signale que le Conseil Régional est en train de mettre en œuvre son propre Plan Boisement et

indique que l'ampleur de celui-ci pose la question de la pertinence de la politique départementale en la matière.

Monsieur WAYMEL se félicite de l'inscription budgétaire de 240 000 € pour le suivi du Plan départemental d'élimination des déchets.

Monsieur WAYMEL s'interroge quant à l'élaboration du Plan Climat Départemental. Il fait remarquer qu'un Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie est en train d'être élaboré et pense que le Département pourrait s'intégrer à cette réflexion.

Monsieur WAYMEL précise que le Groupe Union Pour le Nord approuve globalement ce budget. Il souligne, toutefois, le besoin d'harmonisation et de mise en cohérence de certaines actions avec d'autres acteurs.

Monsieur Jean SCHEPMAN met en exergue le volontarisme des agents départementaux en matière de développement durable et remercie tous les services.

Monsieur SCHEPMAN note que le Département a modestement influencé les intercommunalités dans le cadre des incitations aux politiques HQE.

Monsieur SCHEPMAN attire l'attention des Conseillers Généraux sur le Schéma Régional Air, Eau, Climat.

Monsieur SCHEPMAN rappelle sa grande inquiétude en ce qui concerne les gaz à effet de serre.

Monsieur SCHEPMAN souligne l'importance de la politique relative aux Assainissements Non Collectifs.

Evoquant le Plan d'entretien et de gestion des cours d'eau, Monsieur SCHEPMAN pense qu'il faut avoir un raisonnement global sur tout le bassin d'une rivière.

Concernant le boisement, Monsieur SCHEPMAN indique que la politique départementale est peut-être modeste, mais précise que le travail porte uniquement sur les friches.

Monsieur SCHEPMAN soulève la question des zones humides.

Monsieur SCHEPMAN pense qu'un travail doit être réalisé, au niveau national, en ce qui concerne le marché de l'eau.

Monsieur SCHEPMAN revient sur les Espaces Naturels Sensibles et soulève le problème d'incivilité sur les sites situés près des villes.

Monsieur le Président apporte des précisions concernant la consommation de l'enveloppe Espaces Naturels Sensibles.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DEDT/2011/1608

OBJET :

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2012
POLITIQUE DE « DEVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EAU »

La politique du Département en faveur du développement durable, de l'environnement et de l'eau s'articule autour de **5 priorités** :

- les Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- la politique de l'eau
- le boisement
- la gestion des déchets
- l'Agenda 21 départemental.

Dans un contexte marqué par une forte concurrence entre les espaces urbains, les zones d'activités, les infrastructures de transport et les surfaces agricoles cultivées, la protection des espaces de nature constitue un véritable enjeu, en termes de maintien de la biodiversité, de préservation des paysages et de valorisation « récréative » de ces espaces. Un des principaux leviers d'action du Département en ce domaine est la politique des Espaces Naturels Sensibles.

La taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles (future taxe d'aménagement), a permis au Département depuis son instauration en 1979 :

- d'acquérir à ce jour plus de 2 575 hectares de sites naturels, d'en gérer plus de 900 pour le compte de tiers (notamment le Conservatoire du Littoral) et d'aménager ces sites en vue de leur ouverture au public
- de valoriser près de 6 150 kilomètres de circuits de randonnée pédestre, équestre, cyclotouristique, VTT, de se rendre propriétaire de 100 km de voies vertes qui participent au maillage du territoire et concourent à la trame verte et bleue régionale,
- d'élaborer des programmes éducatifs permettant de sensibiliser plus de 5 000 nordistes par an.

Le schéma directeur des Espaces Naturels Sensibles, adopté lors de la séance du Conseil Général du 28 novembre 2011, fixera pour les 10 années qui viennent les grandes orientations du Département en ce domaine.

En matière d'assainissement rural, le Département mène une action de longue haleine visant à aider les collectivités locales à se mettre en conformité avec les objectifs définis par la Directive Cadre sur l'Eau visant l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau.

Les dispositifs départementaux relatifs à la gestion hydraulique durable et au programme d'entretien des cours d'eau concourent aux objectifs de reconquête écologique et accompagnent les maîtres d'ouvrage dans leurs projets.

La politique de boisement sera poursuivie dans un souci accru de collaboration avec l'ensemble de nos partenaires (Région, collectivités locales, agriculteurs...).

Sur la gestion des déchets, un observatoire de suivi du Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés, adopté en 2011, sera mis en place en 2012.

L'ensemble des actions départementales repose sur les finalités et les principes du développement durable. Cette approche transversale est favorisée par la démarche de l'Agenda 21 départemental. Dix ans après sa mise en place, ce dernier connaîtra une nouvelle impulsion en 2012.

Au total, le budget 2012 de la politique de développement durable, de l'environnement et de l'eau s'élève à **13,7 M€** en investissement et **4,9 M€** en fonctionnement.

1 – Les Espaces Naturels Sensibles

Fonctionnement : 2,87 M€ (hors frais de personnel évalués à 1,2 M€ et hors frais d'administration générale pour 0,24 M€)

Investissement : 5,63 M€ (hors frais d'administration générale pour 0,06 M€)

1.1 – La politique d'acquisition foncière

Dans le cadre du schéma départemental des ENS (2012-2022) et des contrats de territoire, l'action du Département doit permettre dès 2012 de renforcer la protection foncière des ENS en collaboration avec les structures communales ou intercommunales et d'y associer tous les acteurs afin d'élaborer un maillage du territoire intégrant les enjeux de préservation du patrimoine.

La cohérence foncière sera prioritairement recherchée dans les espaces interstitiels, en vue de la création de grandes unités foncières destinées à être aménagées et ouvertes au public, après études faunistiques et floristiques et élaboration de plans de gestion.

1.2 – Les travaux d'aménagement et de gestion

Ils concourent à la conservation d'habitats remarquables et à la préservation d'espèces rares ou menacées et permettent au public d'accéder à ces espaces préservés. Ces travaux se poursuivront pour optimiser l'accueil du public et la préservation du patrimoine naturel sur l'ensemble des sites.

Le Département améliorera la connaissance de son patrimoine naturel et renforcera les partenariats avec le milieu institutionnel, associatif et scientifique. Les aménagements et la réglementation des espaces viseront à concilier les usages récréatifs et la préservation écologique des sites.

1.3 – Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Pour 2012, la politique de soutien et de développement du réseau de randonnée sera poursuivie.

Une Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires sera mise en place et s'appuiera sur le PDIPR

existant pour organiser les sports de nature et aider les collectivités à gérer les conflits d'usages.

Le Département poursuivra avec le Comité Départemental du Tourisme le développement de réseaux de randonnée transfrontaliers.

1.4 – L'information du public et l'éducation à l'Environnement

L'action du Département s'organise autour de trois axes principaux : information (panneaux d'accueil et d'information dans le cadre d'un marché à renouveler en 2012, dépliants, aménagements spécifiques PMR), sensibilisation (400 à 500 visites guidées gratuites proposées chaque année dans le cadre des « rendez-vous nature »), pédagogie (programme « Offrons la nature aux collégiens », « Nature et Handicap », ...).

Le Département poursuivra et développera les programmes d'animation existants, et en créera de nouveaux permettant une meilleure sensibilisation des populations riveraines à la protection des milieux naturels.

2 – La politique de l'eau

Elle se décline en 2 volets :

- l'assainissement et l'épuration en milieu rural
- la gestion de l'eau

2.1 – L'assainissement et l'épuration en milieu rural

Fonctionnement : 0,01 M€

Investissement : 6,09 M€

L'aide financière aux maîtres d'ouvrage de l'assainissement rural a encore fait l'objet d'une mobilisation continue en 2011. La Commission Permanente a voté pour 5,5 M€ de subventions.

Il est donc proposé de maintenir le montant de l'Autorisation de Programme à **5,5 M€** en 2012.

Il est également proposé d'inscrire 160 k€ de crédits d'investissement pour le raccordement des particuliers au réseau collectif d'assainissement en milieu rural.

2.2 – La gestion de l'eau

Fonctionnement : 0,62 M€

Investissement : 1,05 M€

2.2-1 – Le partenariat avec les maîtres d'ouvrages locaux

Le Département accompagne les structures intercommunales dans la mise en œuvre de programmes pluriannuels et globaux d'intervention sur les cours d'eau et leur bassin versant.

Les outils mis en œuvre sont multiples et diversifiés. Tous concrétisent cependant la volonté des maîtres

d'ouvrage locaux de proposer des réponses globales et respectueuses de l'environnement aux problématiques hydrauliques qu'ils ont à gérer.

Pour 2012, il est proposé un montant d'autorisation de programme de **1 M€** identique à celui de 2011 et des crédits de paiement d'un montant de 0,65 M€.

2.2-2 – Le Département – maître d'ouvrage

En complément des subventions attribuées à des maîtres d'ouvrages locaux, le Département propose chaque année aux communes et structures intercommunales la réalisation d'opérations ponctuelles de désenvasement et d'entretien des cours d'eau non domaniaux présentant un caractère d'intérêt général.

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et participe à leur financement à concurrence de 40 %, le complément étant pris en charge par les communes ou leurs groupements.

Les crédits dont l'inscription est proposée en investissement au titre de l'année 2012 sont de 0,40 M€.

2.2-3 – Les institutions interdépartementales

Le Département participe au financement du fonctionnement de l'Institution Interdépartementale des Wateringues (540 k€), de l'Institution Interdépartementale de la Sensée (65 k€) et du Syndcat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys (15 k€).

3 – L'environnement et le boisement

Fonctionnement : 1,18 M€

Investissement : 0,75 M€

Cette politique porte sur les différentes actions suivantes :

- jardins familiaux – espaces partagés
- pontons de pêche pour personnes à mobilité réduite
- boisement
- soutien aux associations œuvrant à la préservation et à la valorisation de l'environnement
- les parcs naturels régionaux
- la lutte contre la prolifération des moustiques.

En 2011, ces dispositifs ont été fortement sollicités. Il est proposé de les reconduire en 2012.

Une autorisation de programme « travaux de boisement » est inscrite à hauteur de **0,8 M€**.

4 – Le traitement des déchets

Fonctionnement : 50 k€

Investissement : 190 k€

Lors de sa séance du 28 novembre 2011, Le Conseil Général a adopté le Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés. En 2012, le Département devrait mettre en place l'observatoire de suivi de ce plan.

Il est proposé une autorisation de programme « équipement et aménagement dans le domaine des déchets » de **500 k€**.

5 – L'Agenda 21 départemental

Depuis 2001, le Département du Nord intègre progressivement les enjeux d'un développement durable dans le fonctionnement de la collectivité et dans l'ensemble des politiques départementales au travers de son Agenda 21.

En 10 ans, l'Agenda 21 départemental a instauré un changement de culture progressif au sein de l'institution et a su faire reconnaître au plan national et européen la collectivité départementale pour sa dynamique et ses projets de développement durable.

Ces 10 années d'action ont apporté des évolutions significatives au cœur des politiques du Département.

Les urgences sociales, économiques et climatiques nécessitent de poursuivre et d'amplifier l'action du Département en ce domaine.

Dans ce contexte, l'Agenda 21 départemental a pour ambition le développement d'un projet de territoire durable ouvert à tous les partenariats.

Les principaux objectifs de cette politique sont les suivants :

- lancer une nouvelle étape de l'Agenda 21 départemental comme Projet de Territoire Durable du Nord,
- mettre en place un Plan Climat Départemental, comme outil de lutte contre le dérèglement climatique intégré au Projet de Territoire Durable du Nord,
- valoriser l'action du Département à l'interne comme à l'externe à l'occasion des 10 ans de l'Agenda 21.

Propositions budgétaires pour l'Agenda 21 :

- opérations de communication interne et externe à hauteur de 145 k€, dont l'organisation d'un colloque interdépartemental sur les questions de développement durable ;
- crédits d'étude en vue de lancer un Plan Climat Départemental à hauteur de 50 k€ ;
- participation du Département au fonctionnement du Pôle Climat Nord/Pas de Calais, à hauteur de 20,79 k€.

soit un total de **216 k€**.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Environnement, Politique de l'Eau :

- d'approuver les propositions budgétaires relatives à la politique de développement durable, de l'environnement et de la politique de l'eau présentées dans le rapport, dans le cadre de sa

délibération générale adoptant le budget primitif 2012 par fonction et par chapitre,

- d'attribuer une subvention de 450 000 € à l'institution interdépartementale Nord/Pas-de-Calais pour la réalisation des ouvrages généraux d'évacuation des crues de la région des wateringues à titre de premier acompte de la participation départementale de fonctionnement pour 2012,
- d'imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit pour la sous-fonction 93928 (code nature 6561, opération 12P707OV001),
- d'attribuer une subvention de 80 000 € à l'Agence de l'Eau à titre de premier acompte de la participation départementale d'investissement pour le raccordement des particuliers au réseau collectif d'assainissement pour 2012,
- d'imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit pour la sous-fonction 9161 (code nature 20418, opération 12P720OV001).

Le projet de délibération correspondant, conforme aux avis des Commissions « Environnement, Politique de l'eau » et « Qualité du Service Public, Finances, Ressources Humaines, Relations Internationales, Affaires Européennes », est adopté à l'unanimité.

Budget primitif pour l'exercice 2012 – Personnes en situation de Handicap

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur la récente inauguration d'un foyer d'accueil médicalisé, géré par l'association Hélène Borel, sur le site d'Humanité à Lomme-Captinghem.

Monsieur Renaud TARDY annonce une mauvaise nouvelle en évoquant le budget de la CNSA qui a été adopté contre l'avis des représentants de l'Assemblée des Départements de France. Il précise que cette Caisse, qui devait être utilisée exclusivement pour financer l'APA et la PCH, doit maintenant servir à combler le déficit de l'assurance maladie et financera bientôt le Plan Alzheimer et la médicalisation des EHPAD.

Monsieur TARDY fait observer que le Département a fait du handicap une politique majeure de son intervention en direction des Nordistes. Il note qu'en 5 ans, le budget a augmenté de plus de 25 %.

Monsieur TARDY signale qu'un Schéma départemental pour les personnes handicapées sera proposé prochainement.

Monsieur TARDY revient sur le plan de soutien à l'amélioration du fonctionnement de la MDPH qui a été adopté en novembre 2011.

Monsieur TARDY souligne l'engagement du Département concernant la MDPH et la PCH et fait remarquer

que la dotation de la CNSA est insuffisante. Il met également en exergue la politique du Département au titre de l'aide sociale.

Monsieur TARDY indique que dès 2012, 2 conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens, qui ont été négociées depuis 2010, seront proposées afin de permettre aux établissements et aux associations de mieux s'inscrire dans l'avenir. Il signale également que le Fonds Départemental pour l'Innovation sera rénové, élargi et ajoute que le Département s'engage à améliorer l'accessibilité de ses bâtiments.

Monsieur TARDY conclut en faisant remarquer que cette politique relative aux personnes en situation de handicap se fait en collaboration avec les partenaires associatifs et publics du Département.

Monsieur Erick CHARTON revient sur le débat qui a eu lieu en Commission « Personnes âgées, Personnes en situation de handicap » et précise que le rapport a reçu un avis favorable, le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote.

Madame Marie DEROO souligne que le Groupe Socialiste et Apparentés se réjouit des décisions politiques proposées par le Département en faveur de la MDPH et du monde du handicap.

Madame DEROO note que les réseaux d'accueil et les services d'accompagnement sont encore trop peu connus et ajoute que les structures d'hébergement, d'aide par le travail, d'accueil de jour ou spécialisée, sont trop peu nombreuses.

Madame DEROO met en exergue la volonté du Département d'améliorer la gouvernance et le fonctionnement au sein de la MDPH. Elle fait, par ailleurs, observer que ce budget permettra de réaliser les premières actions du Schéma départemental d'orientation sociale et médico-sociale, ainsi que les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

Madame DEROO s'interroge à propos des politiques et des moyens de l'Etat en direction des personnes en situation de handicap. Elle signale que les associations Nordistes concernées ont réclamé, à plusieurs reprises, avec le Département, une véritable participation financière à hauteur des besoins de la population du Nord.

Madame DEROO ajoute qu'en 2012, il faudra réclamer à nouveau une juste intervention de chaque partenaire et compte sur les Conseillers Généraux de l'Opposition Départementale pour obtenir de la part de l'Etat et de ses services, une réelle implication dans les conventions à venir.

Madame DEROO conclut en précisant que le Groupe Socialiste et Apparentés est très favorable aux propositions budgétaires.

Monsieur Albert DESPRES met en exergue les crédits proposés concernant la délégation relative aux personnes en situation de handicap et souligne que le Groupe Communiste - Front de Gauche approuve les politiques

départementales en la matière. Il note, toutefois, que les attentes des associations et des personnes en situation de handicap demeurent importantes.

Monsieur DESPRES indique que le bon fonctionnement de la MDPH représente un enjeu essentiel. Il fait observer que de nombreuses interventions et décisions prises ces dernières années ont profondément marqué les personnes en situation de handicap et pense qu'il faut être vigilant afin d'éviter tout amalgame entre les politiques du Département et celles de l'Etat.

Monsieur DESPRES estime également que le réseau d'accueil doit être exemplaire.

Monsieur DESPRES signale que le Groupe Communiste - Front de Gauche votera le budget proposé, mais souhaite que l'engagement et la responsabilité de la MDPH et du Département restent entièrement lisibles afin que l'Etat ne puisse en aucun cas être dédouané de ses responsabilités au détriment des Collectivités.

Monsieur Jean-Marc GOSSET revient sur la volonté d'améliorer le fonctionnement de la MDPH. Il note que la convention pluriannuelle de financement sera renégociée en 2012 et estime que la spécificité du Nord devra être mise en avant avec force dans la discussion avec les partenaires financiers.

Monsieur GOSSET remarque que le prochain Schéma médico-social du Département sera présenté au Conseil Général dès le mois de mars 2012. Il pense que les Conseillers Généraux, membres de la Commission « Personnes âgées, Personnes en situation de handicap », seront associés directement à l'élaboration de ce Schéma et souhaite avoir des précisions sur la méthode qui sera mise en place.

Monsieur GOSSET note également la réalisation d'une évaluation concernant les conventions de partenariat avec les établissements d'accueil situés en Belgique. Il considère qu'une séance de travail spécifique, à laquelle seraient associés les spécialistes de cette problématique, pourrait être proposée dans le cadre de la Commission.

Monsieur GOSSET souligne avec satisfaction que le Département a adopté le principe des Contrats d'Objectifs et de Moyens.

Monsieur GOSSET estime que la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans les établissements est une perspective louable. Il ajoute que la ligne de crédit consacrée à la prestation de compensation du handicap est en progression en raison du nombre croissant de bénéficiaires.

Monsieur GOSSET fait observer que l'année 2012 sera primordiale pour les politiques départementales destinées aux personnes en situation de handicap.

Monsieur GOSSET signale que le Groupe Union Pour le Nord estime que le budget proposé est réaliste et le votera favorablement. Il réitère son souhait de voir les Conseillers Généraux associés, le plus en amont possible, à la préparation du nouveau Schéma.

Monsieur Renaud TARDY revient sur les préoccupations relatives au fonctionnement de la MDPH.

Monsieur TARDY souligne la frilosité des moyens engagés par l'Etat et soulève la question de l'accessibilité.

Monsieur TARDY évoque le problème des Nordistes hébergés dans des établissements situés en Belgique.

Monsieur le Président signale qu'il faudrait 2 Md€ pour rééquilibrer le financement de la PCH entre les Départements et l'Etat. Il considère que les allocations universelles méritent une compensation beaucoup plus juste en direction des Nordistes.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DSPAPH/2011/1613

OBJET :

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2012 RELATIF A LA POLITIQUE « PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »

La politique « Personnes en situation de handicap » constitue une politique majeure des Conseils Généraux étendue par la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap qui a confié aux départements la responsabilité de :

- présider la MDPH, GIP qui fédère les différents acteurs de ce domaine avec pour objectif de constituer un guichet unique,
- verser la PCH à l'égard des enfants et des adultes à l'appui d'un projet de vie, d'un projet d'accompagnement global.

Cette responsabilité nouvelle vient donc amplifier le rôle traditionnel du Département en matière de solidarité.

Si les valeurs et les principes portés par la loi « accessibilité des services, droit à compensation » font consensus, la mise en œuvre de la loi s'est révélée complexe et délicate :

- de par la croissance du nombre des bénéficiaires : pour le mois de décembre 2007, on comptait 1 370 allocataires PCH contre 5 801 au titre du mois de décembre 2010. Cette croissance des bénéficiaires est restée sans effet sur la dotation CNSA qui représente environ 42 % des dépenses de 2011.
- de par l'insuffisance des moyens accordés à la MDPH. La situation antérieure défavorable de la COTOREP a aggravé le déséquilibre et l'inadéquation des moyens,
- de par la faible structuration du secteur de l'aide à domicile ; le Département prend en charge « traditionnellement » environ 5 000 personnes

orientées et accueillies en établissement. La PCH a fait émerger une population quasi équivalente s'agissant de l'accompagnement à domicile. L'accompagnement par des services tels les SAVS ou les SAMSAH a été insuffisamment anticipé.

Le prochain schéma médico-social présenté au vote du Conseil Général en mars 2012 sera l'occasion de définir une politique plus équilibrée en matière de prévention, d'accessibilité et de compensation.

Le budget 2012 préfigure ces engagements. Le Département :

- contribuera au respect du droit à compensation,
- poursuivra son engagement solidaire au titre de l'aide sociale
- modernisera et innovera pour adapter les réponses attendues par les personnes en situation de handicap et par leurs familles.

Le Budget 2012

Les crédits proposés pour la délégation personnes en situation de handicap sont de :

En fonctionnement : 299,26 M€, ce qui correspond à une augmentation de 4,75% par rapport au BP 2011, notamment :

- Au titre de la compensation du handicap : 82,07 M€
- Au titre de l'aide sociale : 211,28 M€

Les recettes sont estimées à 33,63 M€ provenant, pour l'essentiel de la dotation CNSA (23,6 M€), des ressources des personnes hébergées (4,2 M€)

En investissement : 2,04 M€.

I. Contribuer au respect du droit à Compensation instauré par la loi du 11 février 2005

1.1. Accueillir, informer, permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à leurs droits.

1.1.1. La structuration du réseau d'accueil de premier niveau.

Celui ci a été développé par la MDPH et les services du Département, il compte aujourd'hui 316 points d'accueil. Les CCAS, les organismes publics et associatifs qui le souhaitent se sont engagés à travers une charte à accueillir, informer, délivrer les imprimés et apporter leur aide pour compléter les dossiers. Pour favoriser un accueil de qualité, des réunions d'information/formation ont été organisées sur une base territoriale. L'implication des acteurs locaux doit permettre aux personnes en situation de handicap d'améliorer la constitution de leur dossier. Complétées dès leur dépôt, les demandes devraient voir leurs délais d'instruction diminuer.

1.1.2. La mise en place des réseaux d'accueil de niveau 2

Ceux-ci viendront compléter le dispositif initial en offrant un accompagnement, pour la formulation de demandes complexes, ils pourront également aider les personnes à élaborer « leur projet de vie ».

Pour ce faire, un appel à candidature a été lancé auprès notamment des associations et/ou services représentatifs de certains handicaps spécifiques, des structures de soins dédiés à certaines formes de handicap et des organismes publics. Par ailleurs, un guide regroupant les différents points d'accueil sera accessible en 2012, notamment sur le site internet du Département. Cet outil de communication tend à favoriser l'accès aux droits des personnes en situation de handicap.

1.2. Améliorer le fonctionnement de la MDPH

La MDPH n'est pas dotée de moyens suffisants pour faire face aux flux des demandes :

- La MDPH du Nord a la plus importante activité de France,
- La pression démographique est de 52 demandes pour 1 000 habitants alors que la moyenne nationale se situe autour de 40 pour 1 000 : au titre de l'année 2010, la MDPH a ainsi reçu 132 409 demandes,
- elle compte 212 915 personnes en file active (personnes bénéficiant d'au moins une prestation en cours de validité).

Au cours de l'année écoulée, la MDPH a :

- reçu 261 312 appels soit une moyenne de 5 025 appels par semaine,
- accueilli physiquement sur l'ensemble de ses deux sites 33 361 usagers soit une moyenne de 133 personnes par jour,
- reçu chaque semaine plus de 2 800 courriers.

Malgré l'investissement du personnel et l'amélioration du système d'information les délais d'instruction de la PCH et de l'orientation professionnelle excèdent parfois le cadre légal et ne répondent pas aux exigences du service public.

Face à cette situation, le Département a décidé en 2011 de neutraliser la dette constituée depuis plusieurs exercices et de prendre en charge la mise à disposition de 53 postes et les loyers. Pour 2011 la contribution du Département est de 4,8 millions. Désormais, chaque année le Département allouera un budget neutralisant les mises à disposition de personnel et les loyers, sans compter la valorisation des contributions des services du Département (informatique, RH...) dont le montant sera chiffré à l'occasion de la convention 2012.

Mais le Département ne peut être seul à contribuer à améliorer le service public : la participation de la CNSA au fonctionnement de la MDPH est insuffisante, elle s'élevait à 1,98 M€ en 2011. La négociation de la convention pluriannuelle en 2012 sera l'occasion de solliciter les autres

financeurs (CNSA, Etat).

Au-delà de ces engagements immédiats, le Département a défini, lors de sa séance du 7 novembre dernier, un plan d'amélioration au travers de 3 axes et 11 propositions qui ont pour objectifs communs :

- une stabilisation des relations financières entre le Département et la M.D.P.H,
- une amélioration des délais de traitement des demandes,
- une amélioration de l'accueil et l'information des personnes handicapées et de leur famille et des partenaires : des plaquettes d'information plus explicites seront éditées, un portail usagers sera mis en place, fin 2011.

1.3. Compenser le handicap par le versement des allocations dédiées : la PCH et l'ACTP.

1.3.1. La Prestation de Compensation du Handicap

Créée par la loi du 11 février 2005, la prestation de compensation du handicap doit permettre de répondre aux besoins de la personne, quelles que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie.

En moyenne en 2011, 5 921 personnes en situation de handicap ont bénéficié de la PCH, dont 203 bénéficiaires étaient âgés de moins de 20 ans. Instruite par la MDPH, sauf en cas de PCH d'urgence, la PCH est payée par le Département.

Elle finance cinq types d'aides, un bénéficiaire pouvant recevoir plusieurs types d'aide :

- l'aide humaine concourant aux actes essentiels de la vie quotidienne (86 % des bénéficiaires sont concernés),
- l'aide technique : équipements adaptés ou conçus pour compenser une limitation d'activité (17 % des bénéficiaires sont concernés),
- l'aménagement du logement, du véhicule ou le financement des surcoûts liés au transport (18 % des bénéficiaires concernés),
- l'aide spécifique ou exceptionnelle, lorsque le besoin n'est pas financé par une autre forme d'aide (19 % des bénéficiaires),
- l'aide animalière, contribuant à l'autonomie de la personne (0,7 % des bénéficiaires).

Depuis 2008, la PCH s'adresse également aux personnes en situation de handicap de moins de 20 ans sous certaines conditions (203 en moyenne sur 2011).

Au BP 2011, un crédit de 51 M€ avait été inscrit et tenait essentiellement compte de la croissance du nombre de bénéficiaires observée sur l'exercice 2010.

Pour 2012, les crédits nécessaires au paiement de la PCH sont estimés à 58,5 M€. La croissance exponentielle du nombre de bénéficiaires, et notamment des bénéficiaires de moins de 20 ans, explique cette progression des dépenses.

La recette attendue de la CNSA s'élève à 23,6 M€ soit 40% de la dépense prévisionnelle.

1.3.2. L'allocation Compensatrice Tierce Personne

La loi du 11 février 2005 prévoit pour les bénéficiaires de l'ACTP un droit d'option entre la PCH et l'ACTP. Les titulaires de l'ACTP peuvent en garder le bénéfice tant qu'ils en remplissent les conditions d'attribution. Si la loi exclut l'octroi de nouvelles ACTP depuis le 1^{er} janvier 2006, elle n'a pas prévu de date butoir pour mettre fin aux prestations ACTP accordées avant le 1^{er} janvier 2006.

En septembre 2011, 3 457 personnes bénéficiaient encore de l'ACTP.

Pour 2012, un crédit de 23,5 M€ (23,8 M€ en 2011) est inscrit pour le versement de cette prestation suite à la baisse régulière des mensualités constatée au cours de l'année 2011. Cette baisse tend néanmoins à se stabiliser, les effets du droit d'option commençant à se tarir.

II. Poursuivre l'engagement solidaire du Département envers les personnes en situation de handicap

2.1. Au titre de l'aide sociale

Pour continuer à développer des réponses nouvelles, le Département s'engage en faveur des personnes en situation de handicap au travers de l'aide sociale qui représente un budget global de 211,29 M€ pour 2012 (205,16 M€ en 2011) et permet la prise en charge de :

- 4 850 personnes en situation de handicap en établissement (207,58 M€),
- 303 personnes en situation de handicap en familles d'accueil (3 M€),
- 213 personnes en situation de handicap pour lesquelles le Département prend en charge l'aide ménagère et les repas au titre de l'aide sociale permettant ainsi leur maintien à domicile (0,7 M€).

La progression de ces accueils et la détermination du Département à concrétiser des autorisations de places « en stock » rend nécessaire la maîtrise des crédits accordés aux établissements existants.

2.1.1. La maîtrise des coûts par la tarification

Les établissements sont tarifés par le Département qui fixe les objectifs d'évolution des dépenses. Depuis plusieurs années, les taux de reconduction des budgets tarifés sont très maîtrisés.

En 2011, ils ont été fixés à 1 % pour les dépenses de fonctionnement et de personnel. Cet objectif a pu être respecté.

La maîtrise de ces dépenses est maintenue pour 2012 et l'objectif annuel d'évolution des dépenses de fonctionnement et de personnel des établissements reste fixé à 1% pour l'exercice 2012.

2.1.2. Les ouvertures de places

Le schéma 2007-2011 avait fixé un objectif ambitieux de création de places pour combler le sous-équipement constaté. De nombreuses créations ont ainsi été autorisées.

Compte tenu du décalage important entre l'autorisation et l'ouverture d'un projet (3 à 4 ans), un nombre important de places autorisées n'est pas encore ouvert. Celles-ci représenteront des dépenses non négligeables pour le budget départemental lors des prochains exercices. Au 1^{er} juillet 2011, 713 places restaient à ouvrir.

6 451 112 € ont été accordés au titre des mesures nouvelles 2011. Ces crédits ont principalement été consacrés à l'ouverture de places. Au cours de l'année 2011, 257 places ont ainsi été ouvertes dont 247 par création et 10 par transformation pour un gain net de 235 places en raison de la fermeture d'un service de 12 places.

5 632 943 € sont inscrits au BP 2012 pour permettre l'ouverture de 188 places en 2012, dont 180 places par création et 8 places par transformation ou redéploiement. Ces ouvertures permettent au Département de continuer son effort dans la réponse aux besoins non couverts notamment dans le domaine de l'autisme, du vieillissement des personnes handicapées et des personnes handicapées psychiques. Celles-ci permettront l'ouverture de :

- 30 places d'accueil de jour,
- 8 places d'accueil temporaire,
- 65 places en foyers d'accueil médicalisé,
- 35 places en foyers de vie,
- 16 places en foyers d'accompagnement,
- 34 places en foyer d'hébergement.

2.1.3. L'évaluation des SAVS

Les crédits sollicités pour la dotation de fonctionnement aux 30 SAVS et SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) se montent à 12 214 647 €, dont 941 960 € de mesures nouvelles correspondant à l'ouverture prévisionnelle de 3 SAMSAH.

Pour resituer les SAVS par rapport au cadre légal, le Département a missionné le CREAM, afin de réaliser une évaluation au cours du 1^{er} semestre 2011 devant lui permettre de déterminer ses futures orientations. Cette évaluation a porté sur la définition et l'organisation des missions, l'articulation avec la MDPH, le dimensionnement des accompagnements et le financement de ces services. Un rapport a été remis en juin et permettra en 2012 de redéfinir les missions des SAVS dans un cadre départemental, au regard des priorités qui seront déterminées dans le prochain schéma.

2.1.4. L'évaluation des accueils en Belgique

Fin décembre 2010, 618 bénéficiaires résidaient dans un établissement situé en Belgique.

Face à l'importance de ces accueils, le Département a souhaité revoir le cadre conventionnel qui organise les relations avec les établissements. Celui-ci a été adopté en juin 2008, par la Commission Permanente du Conseil Général ; depuis, 14 conventions cadre ont été signées pour une capacité de 545 places. A cela, il convient d'ajouter les conventions individuelles qui progressent de 170 fin 2010 à 181 fin 2011 (+6,47%) dont 26 nouvelles conventions au titre de l'amendement Creton. Une évaluation de ces conventions cadre menée fin 2011 permettra de fixer les conditions du renouvellement de ce dispositif.

2.2. Au travers des subventions

Chaque année le Département s'engage par le biais de subvention auprès des associations intervenant dans le secteur des personnes en situation de handicap. Environ 319 000 € sont prévus pour 2012 afin de poursuivre cet engagement, au travers notamment du Fonds Départemental d'Innovation (150 000 €), de subvention aux organismes privés (130 000 €), et de diverses participations (39 000 €).

III. Adapter, moderniser, coordonner, innover

Les démarches d'efficience et d'évaluation conduites par les services sont amplifiées grâce à des travaux structurants de modernisation, de restructuration.

3.1. Négocier et signer les premiers CPOM

Le contexte actuel des finances publiques fait apparaître la nécessité d'un dépassement du principe d'annualité budgétaire. Le contrat d'objectifs et de moyens (CPOM) se révèle un outil garantissant un financement pluriannuel en fonction d'objectifs que se donnent la structure gestionnaire et le financeur. En effet il permet au Département une meilleure programmation des crédits de fonctionnement relatifs aux dépenses d'hébergement en faveur des personnes handicapées. Pour le gestionnaire d'établissements et services, le CPOM offre une gestion pluriannuelle des crédits lui permettant de réaliser des projets sur le long terme.

Il fixe les obligations respectives du Département et d'un gestionnaire public ou associatif : définition des objectifs pluriannuels, maîtrise des moyens, plus grande responsabilité du gestionnaire ; il modifie la relation envers les établissements.

Ainsi, le dialogue ne se concentre plus sur la tarification préalable mais sur la qualité de la prise en charge, les indicateurs de gestion, le contrôle...

Deux CPOM ont été négociés en 2010, un avec l'APEI de Roubaix Tourcoing et l'autre avec l'Association ACCES qui gère des établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap. Ils devraient être signés début 2012.

3.2. Soutenir et développer l'innovation : un FDI rénové, élargi

Le Fonds Départemental pour l'Innovation (FDI), inscrit

dans la quatrième orientation du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale (SDOSMS) 2006-2011, avait vocation à introduire de la souplesse et de l'innovation dans les réponses à apporter à l'ensemble des besoins des personnes âgées et des personnes handicapées. A cet effet, deux appels à projets par an ont été lancés depuis 2008 sur l'ensemble du territoire départemental : quatre directions territoriales ont été identifiées pour l'appel à projets personnes handicapées.

Constatant la difficulté des porteurs de projet de s'inscrire dans un cadre trop contraignant, les critères ont été assouplis.

Complémentairement, l'évaluation a montré que le FDI devait être rénové pour expérimenter des solutions innovantes, pour créer de la souplesse dans les modes d'accompagnement et de prise en charge, et pérenniser les initiatives les plus probantes confortant de ce fait le projet de mandat.

En 2012, le FDI va donc être redéfini de manière à élargir d'une part le périmètre et à diversifier les acteurs susceptibles d'en bénéficier.

3.3. Améliorer l'accessibilité

Au-delà du principe de compensation, la loi de 2005 a également posé le principe de l'accessibilité : les personnes en situation de handicap doivent pouvoir accéder à l'ensemble des services et ceux ci ont la responsabilité de s'équiper et de s'adapter.

Le Département a développé de nombreuses mesures dans ce sens.

Il s'agit en particulier :

- de mesures prises pour permettre au Département de répondre à ses obligations légales en matière de recrutement de personnes handicapées et de marchés réservés,
- de l'élaboration d'un schéma directeur d'accessibilité des services de transports départementaux,
- d'une politique culturelle accessible,
- d'un programme nature et handicap,
- d'un soutien aux communes dans le cadre du fonds départemental pour l'aménagement du Nord,
- de la construction de collèges accessibles,
- du renforcement de l'accessibilité des bâtiments départementaux.

Ces efforts seront amplifiés dans le cadre du futur schéma médico-social 2012-2015 ; la priorité sera donnée à l'accessibilité des bâtiments départementaux.

CONCLUSION

La politique « Personnes en situation de handicap » se fait en collaboration avec les partenaires associatifs et publics largement impliqués dans la préparation du schéma. Le Département marque ainsi sa volonté de concerter et de reconnaître le rôle des acteurs sociaux.

Ce travail partenarial déjà entamé se poursuivra et permettra au Département d'engager de nouvelles actions

dans le cadre du futur schéma.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Personnes âgées, personnes en situation de handicap » :

- d'approuver les propositions budgétaires relatives aux personnes en situation de handicap présentées dans le rapport, dans le cadre de la délibération générale adoptant le budget primitif 2012 par fonction et par chapitre.

Le projet de délibération correspondant, conforme aux avis des Commissions « Personnes âgées, Personnes en situation de handicap » et « Qualité du Service Public, Finances, Ressources Humaines, Relations Internationales, Affaires Européennes », est adopté à l'unanimité.

Budget primitif pour l'exercice 2012 – Sports, Tourisme

Monsieur le Président note que cette politique est essentiellement volontariste.

Monsieur le Président signale qu'il y aura, tout d'abord, une série de questions sur le Sport, puis une autre sur le Tourisme.

Monsieur Laurent COULON indique que les politiques volontaristes du Département relatives au Sport et au Tourisme participent pleinement au développement et à l'attractivité du territoire.

Monsieur COULON souligne que, dans le cadre du budget 2012, il est proposé de conforter la politique sportive départementale, tout en préparant de nouvelles actions au profit des Nordistes, des clubs et des bénévoles.

Monsieur COULON fait remarquer que des études sont engagées pour enrichir l'offre départementale et concernent un plan d'aide à la licence sportive pour les collégiens, un plan de lutte contre l'obésité et des interventions devant favoriser l'apprentissage de la natation des collégiens.

Monsieur COULON évoque les investissements accompagnant les Collectivités dans la réalisation d'équipements sportifs de haute qualité.

Monsieur COULON attire l'attention des Conseillers Généraux sur les actions de soutien au sport scolaire, l'offre sportive de proximité ainsi que sur l'accompagnement du sport de haut niveau.

Monsieur COULON note qu'au-delà du soutien aux athlètes, les Jeux Olympiques de Londres représentent une formidable vitrine touristique pour le Nord/Pas-de-Calais. Il pense que la population locale et les professionnels du tourisme doivent se mobiliser autour de cet évènement.

Monsieur COULON fait observer qu'en matière de Tourisme, plusieurs chantiers sont déjà engagés afin de réactualiser certaines interventions du Département.

Monsieur COULON évoque les propositions budgétaires relatives à la politique Tourisme. Il souligne que l'accompagnement du Département auprès des investisseurs est exigeant quant à la qualité d'hébergement et met, par ailleurs, en exergue le soutien apporté aux structures touristiques et aux autres acteurs du développement touristique.

Monsieur COULON pense que le rapprochement avec le Comité Régional du Tourisme et le Comité Départemental du Tourisme du Pas-de-Calais doit être renforcé.

Monsieur COULON attire enfin l'attention des Conseillers Généraux sur la station touristique du ValJoly.

Monsieur Serge VAN DER HOEVEN fait observer qu'à l'occasion de la présentation de la politique Sport, Tourisme en Commission « Culture, Sports, Tourisme et Vie associative », quelques sujets ont fait l'objet d'interventions de commissaires.

Monsieur VAN DER HOEVEN précise que la Commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce budget.

Monsieur Jean-Luc PERAT attire l'attention des Conseillers Généraux sur les valeurs du sport.

Monsieur PERAT indique que le Groupe Socialiste et Apparentés se félicite de la stratégie initiée en fonctionnement, par le Département, depuis plusieurs années, dans les domaines du sport de proximité, de masse et de haut niveau. Il déplore, en comparaison, la politique du Gouvernement en direction du sport de masse.

Concernant l'investissement, Monsieur PERAT souligne avec satisfaction le soutien volontariste du Département qui permet aux Collectivités de concevoir des équipements de haute qualité au profit de leurs administrés et fait observer le désengagement financier de l'Etat en la matière.

Monsieur PERAT précise que le Groupe Socialiste et Apparentés se réjouit de la politique volontariste du Département en matière de Sport et votera le budget proposé.

Monsieur Jean-Claude QUENNESSON salue la volonté du Département de conforter et de développer la politique relative au Sport, face à l'insuffisante compensation financière des transferts de charges imposés, ces dernières années, par l'Etat.

Monsieur QUENNESSON fait remarquer que l'action du Département en faveur de l'ouverture du sport à tous a une incidence positive au niveau sanitaire. Il signale que le Groupe Communiste – Front de Gauche soutient la mise en œuvre, en direction des jeunes Nordistes, d'un plan d'aide à la licence sportive, d'un plan de lutte contre l'obésité et la volonté de favoriser l'apprentissage de la natation.

Monsieur QUENNESSON attire l'attention des Conseillers Généraux sur la disparition des tickets loisirs, distribués par la CAF, qui est programmée au 1^{er} janvier 2012.

Monsieur QUENNESSON indique qu'au plan national, le budget Jeunesse, Sport et Vie associative vient remettre en

cause le sport pour tous et privilégie le seul sport de haut niveau. Il met en exergue la baisse de ce budget.

Monsieur QUENNESSON conclut en précisant que le Groupe Communiste – Front de Gauche votera favorablement le budget consacré au Sport.

Madame Sylvie LABADENS fait observer que le Département du Nord ne consacre pas une part importante de ses crédits à la politique sportive.

Madame LABADENS revient sur les annonces faites par Monsieur le Président lors de l'inauguration d'un terrain synthétique à Noyelles, en mai 2011, et s'interroge à propos de la mise en place du plan d'aide à la licence sportive et de celle d'un plan Piscine. Elle ajoute que le budget n'est guère plus explicite en ce qui concerne le plan de lutte contre l'obésité.

Madame LABADENS considère que le soutien au sport de haut niveau est indispensable dans la mesure où les sportifs concernés incarnent des valeurs et des exemples positifs.

Madame LABADENS constate que les crédits d'investissement diminuent de 336 000 € et précise que le Groupe Union Pour le Nord attend avec impatience la mise en place du Schéma régional d'équipements sportifs.

Madame LABADENS rend hommage aux nombreux bénévoles qui œuvrent dans les associations sportives.

Madame LABADENS estime que ce budget n'est pas à la hauteur des attentes des sportifs Nordistes et des bénévoles, malgré une politique sportive qui cherche à se développer. Elle précise que le Groupe Union Pour le Nord ne votera donc pas en faveur de ce budget.

Monsieur Laurent COULON revient sur l'investissement du Département en termes d'équipements sportifs ainsi que sur sa valeur à défendre le sport auprès des collégiens, dans le milieu rural et dans les quartiers dits sensibles.

Monsieur COULON signale qu'il partage l'inquiétude de Monsieur Jean-Claude QUENNESSON concernant la disparition des tickets loisirs de la CAF.

Monsieur COULON indique que la prise en charge de la licence sportive sera mise en place pour la rentrée 2012. Il souligne que le taux d'intervention du Département et les différents critères restent à déterminer précisément et ajoute que cette politique doit être cohérente avec le Chéquier Jeunes qui a été mis en place l'année dernière.

Monsieur COULON évoque également la question des piscines et de l'apprentissage de la natation ainsi que celle de l'obésité. Il précise, concernant le sport de haut niveau, que les propositions seront affinées au cours de l'année.

Monsieur COULON fait remarquer qu'il n'y a pas de « clientélisme » en ce qui concerne la réalisation d'équipements sportifs dans le département du Nord.

Monsieur le Président signale à Madame Sylvie LABADENS qu'il n'a jamais parlé de plan Piscine,

mais de plan d'apprentissage de la natation.

Monsieur le Président note que le Département envisage, pour les nouvelles constructions de collèges, d'imaginer que sa contribution financière, au lieu d'être consacrée à une salle de sports, puisse être éventuellement destinée à la construction de piscines, lorsque cela est nécessaire, en échange d'une prise en considération des frais de fonctionnement de ce nouvel équipement par les Intercommunalités en particulier.

Monsieur le Président revient sur la question de la prise en charge de la licence sportive et explique pourquoi cette mesure a été différée d'un an.

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Généraux que 20 % des enfants issus du milieu précaire sont obèses et considère que cela est en partie le résultat de la politique menée par le Gouvernement.

Monsieur le Président fait observer une évolution dramatique en terme de présence de l'Etat sur le terrain.

Monsieur le Président souligne que la réflexion est en cours en ce qui concerne le sport de haut niveau.

Monsieur le Président propose de débattre, désormais, du Tourisme.

Monsieur Mehdi MASSROUR indique que le Conseil Général du Nord développe une politique touristique originale, innovante et reconnue.

Monsieur MASSROUR signale que la philosophie qui guide les actions du Département s'articule autour d'un réseau solide de partenaires. Il attire l'attention sur le Comité Départemental du Tourisme.

Monsieur MASSROUR note que le Fonds de Promotion Touristique et le financement de manifestations permettent d'agir sur l'attractivité de l'ensemble du département du Nord. Il évoque, par ailleurs, les musées départementaux.

Monsieur MASSROUR fait remarquer que cette politique volontariste répond à des besoins. Il pense que le Gouvernement devrait se poser la question du rôle que doit jouer l'Etat en qualité de garant des équilibres interrégionaux.

Monsieur MASSROUR précise que le Groupe Socialiste et Apparentés votera favorablement ce budget.

Monsieur Alain BRUNEEL souligne que la politique volontariste du Département dans le domaine du Tourisme participe au développement durable et à l'attractivité de ses territoires dans leur diversité.

Monsieur BRUNEEL pense que l'occasion donnée par les Jeux Olympiques de Londres doit être un élément moteur et mobilisateur.

Monsieur BRUNEEL note que la politique Tourisme est cohérente dans les objectifs affichés et permet un développement économique des territoires.

DSTEN/2011/1652

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2012 / POLITIQUE
SPORTIVE ET TOURISTIQUE**

Monsieur BRUNEEL indique que le Département poursuit sa politique d'investissement au sein de la station touristique du ValJoly. Il estime, néanmoins, qu'il est important, à ce stade de l'exploitation du site, d'organiser un audit global et d'examiner les possibilités d'évolution stratégique de la station.

Monsieur BRUNEEL signale que le Groupe Communiste – Front de Gauche votera favorablement les crédits alloués à la politique touristique.

Madame Sylvie LABADENS constate une volonté du Département, à moyen terme, de positionner le Nord comme une destination touristique innovante et durable. Elle regrette, néanmoins, que ce budget ne manifeste pas pour autant l'implication et la détermination que les Nordistes étaient en droit d'attendre.

Madame LABADENS considère que le Département devrait s'évertuer à attirer les touristes afin d'avoir un effet moteur sur l'activité des sites hôteliers et de la restauration.

Madame LABADENS souhaite que le vote du Groupe Union Pour le Nord contribue à réveiller les ambitions du Conseil Général.

Monsieur Laurent COULON met en exergue, dans le cadre des Jeux Olympiques de Londres, le travail qui a commencé, depuis plusieurs mois, avec le Comité Départemental du Tourisme, afin de valoriser le département du Nord.

Monsieur COULON revient sur l'étude qui sera mise en place en ce qui concerne la station touristique du ValJoly.

Monsieur COULON souligne la volonté de mettre en œuvre une politique touristique dynamique.

Monsieur le Président indique que le dossier du ValJoly attire toute son attention. Il pense qu'il faut avoir une réflexion très soutenue sur celui-ci et revoir le projet économique.

Monsieur le Président signale, par ailleurs, qu'il demandera à tous les Conseillers Généraux qui président les organismes dits « satellites » du Conseil Général, tels que le syndicat mixte du ValJoly ou l'Agence Immobilière à Vocation Sociale, de venir présenter, au moins deux fois par an, le bilan de leur activité devant la Commission ad hoc.

Monsieur Serge VAN DER HOEVEN intervient pour faire remarquer que ce budget a reçu un avis favorable à l'unanimité par l'ensemble des commissaires présents, qu'ils soient du Groupe Socialiste et Apparentés, du Groupe Communiste – Front de Gauche ou du Groupe Union Pour le Nord.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

Les politiques départementales relatives au sport et au tourisme participent au développement et à l'attractivité du territoire nordiste. Il est proposé pour l'année 2012 de les conforter voire de les renforcer de manière à affirmer le positionnement du département comme terre d'accueil et d'innovation, dans une dynamique d'équité et de solidarité au service des habitants.

I – Politique sportive

Le Nord compte plus de 550 000 adhérents sportifs, ce qui en fait le premier département en nombre de licenciés. Ce chiffre ne prend pas en compte tous les adeptes d'une activité physique qui s'adonnent régulièrement, pour leur bien être, à un sport seul ou en famille. A titre d'exemple, un million de Nordistes pratiquent un sport de nature,

Il est proposé de conforter la politique sportive départementale tout en développant de nouvelles actions au profit des Nordistes, des clubs, des bénévoles et des compétiteurs de tous âges.

Il est proposé d'inscrire les crédits suivants :

- **2,27 M€** en section de fonctionnement
- **4 M€** en section d'investissement

Par ailleurs des études sont menées afin d'enrichir l'offre départementale en matière sportive pour les Nordistes. Elles concernent tout d'abord la jeunesse, par la mise en œuvre d'un plan d'aide à la licence sportive pour les collégiens qui entrent au collège (6^{ème}), un plan de lutte contre l'obésité et une action qui favorisera l'apprentissage de la natation.

La politique en faveur des clubs de haut niveau fera l'objet de nouvelles propositions en vue de développer de réelles actions en faveur de nos représentants au plus haut niveau national et international.

SECTION D'INVESTISSEMENT**1) Permettre aux collectivités de concevoir des équipements de haute qualité au profit de leurs administrés.**

Il est proposé d'inscrire en Autorisation de Programme 2012 (AP) une somme de 4 000 000 € pour le financement d'une partie des équipements dont les dossiers sont en cours d'instruction.

2) Permettre aux comités départementaux d'acquérir le matériel nécessaire au développement de leur activité (370.000 €)

Les comités départementaux, partenaires principaux du département dans la mise en œuvre de sa

politique sportive ont besoin de matériel sportif adapté à l'apprentissage de leur discipline auprès des jeunes publics notamment en faveur des animations sportives en milieu rural.

3) Valoriser le suivi médical des équipes de haut niveau en préparation pour les Jeux Olympiques

Dans le cadre des actions de valorisation du Département lors des jeux olympiques de Londres, une action de valorisation du suivi médical des sportifs de haut niveau est menée en partenariat avec le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale. Une dotation de matériel médical permettra au centre médico-sportif de Dunkerque d'accueillir dans des conditions optimales les athlètes olympiques venus en préparation dans le Département.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La politique sportive se décline en trois thématiques :

- le sport scolaire (I)
- le sport de proximité (II)
- le sport de haut niveau (III)

Les crédits proposés pour la section de fonctionnement sont en augmentation de 59 000 € par rapport à ceux inscrits lors du vote du BP 2011. La hausse s'explique notamment par la volonté du Département de développer les sports de nature (manifestations sportives).

1) Sport scolaire (550 000 € + 24 000 € par rapport au BP 2011)

Encourager la pratique sportive volontaire dans les établissements du secondaire (publics et privés).

Associations sportives de collèves (120 000 € identique à 2011)

Les collégiens inscrits au sein de leur association sportive participent aux actions citoyennes menées par l'équipe d'enseignants professeurs en Education Physique et Sportive (EPS). L'association sportive reste un formidable outil pédagogique en vue notamment d'apporter aux élèves sportifs les bases de la vie en collectivité, les notions de coopération, de respect, de courage et de dépassement de soi... sont des valeurs abordées lors de ces cours d'EPS.

Participer à la promotion du sport au sein des établissements scolaires en soutenant les associations départementales que sont l'UNSS, l'UGSEL et l'USEP.

Comités départementaux scolaires (89 000 € identique à 2011)

Lien privilégié entre le monde scolaire et l'activité sportive, ces comités départementaux assurent le développement sportif des jeunes, les incitent à la pratique régulière et les éduquent aux valeurs du sport.

Le Département soutient fortement ces comités qui constituent le premier maillon de l'éducation sportive des jeunes.

Participer à la promotion des sections sportives du Nord au sein des établissements publics du second degré.

1.1 Sections Sportives de Collèves (270 000 € + 10 000 € par rapport à 2011)

Les enseignants et entraîneurs forment les élèves, inscrits en section sportive, à la pratique du « pré-haut niveau ». L'enseignement dispensé au sein de ces structures est complémentaire aux heures obligatoires d'Education Physique et Sportive. Néanmoins, une évolution des critères d'intervention sera proposée en 2012 pour cerner au mieux les besoins indépendamment des classifications émanant de l'Inspection d'académie, sans concertation préalable.

Participer aux divers cross des collégiens qui proposent tous les ans à plus de 45 000 adolescents de concourir à la phase finale du Championnat national de cross scolaire qui se déroule traditionnellement au Stadium Lille Métropole Communauté Urbaine.

Cross UNSS (31 000 € identique à 2011)

« Co-organiser » un Raid multisports valorisant la station touristique du Valjoly comme base de sport de nature.

Raid des collégiens au Val Joly (40 000 € + 14 000 € par rapport à 2011)

Pour sa troisième édition, le Raid rassemblera des équipes de collégiens venant de toute la France mais également de Belgique et d'Angleterre. Cette épreuve met en valeur les atouts sportifs de la station tout en renforçant la pratique des sports de nature auprès des collégiens.

Permettre aux jeunes nordistes intégrant le collège de continuer à pratiquer un sport régulièrement.

Aide à la licence scolaire (nouvelle programmation à l'étude)

Des statistiques montrent que la pratique régulière d'un sport en association scolaire ou en club tend à baisser chez les jeunes qui intègrent le collège. Cette action vise, en complémentarité avec l'aide à la licence de club (cf. Sport de proximité 2.9.1), à renforcer chez ces jeunes la pratique régulière sportive encadrée.

2) Sport de proximité (1,50 M€ + 55 000 € par rapport au BP 2011)

Animations sportives en milieu rural – (88 000 € identique à 2011)

Permettre aux jeunes résidents des communes rurales de bénéficier d'une offre variée en termes de disciplines sportives.

Le sport est un moyen, parmi d'autres, de maintenir un dynamisme dans ces villages de moins de 5 000 habitants. C'est pourquoi le Département encourage ces communes à construire ou rénover des équipements sportifs (cf section investissement II.2) tout en participant à l'animation de ces équipements dédiés à la population locale. L'action départementale s'articule autour de l'animation durant les vacances scolaires et l'animation des mercredis pendant l'année scolaire.

Mailler le territoire rural du département afin de renforcer l'offre sportive de proximité

Création de clubs en milieu rural (15 000 € identique à 2011)

Afin d'aider les bénévoles sportifs du monde rural, le Département subventionne les créations d'associations sportives dans les communes de moins de 5 000 habitants.

Chaque année plus d'une quarantaine de clubs sportifs sont ainsi aidés pour apporter leurs compétences à la population locale.

Renforcer les liens avec le mouvement sportif fédéral-

Comité Départemental Olympique du nord –CDOS 59– (17 000 € identique à 2011)

Le CDOS est le garant des valeurs de l'olympisme du Nord, il développe à cette fin des actions de sensibilisation et de valorisation des vertus du sport (manifestations, colloques...). C'est également un organisme de formation pour les dirigeants du mouvement sportif nordiste.

Offrir un lieu de rencontre et de travail adapté aux actions bénévoles du mouvement sportif nordiste

Maison Départementale du Sport (35 000 € + 5 000 € par rapport à 2011)

La Maison Départementale du Sport permet aux 89 associations départementales (ligues ou comités) d'organiser de très nombreuses sessions de formation en faveur de leurs bénévoles. Ces derniers ont la possibilité de réaliser leur Assemblée Générale voire leurs réunions de bureau. Actuellement vingt structures départementales occupent un espace (bureau privatif ou collectif).

Soutenir les ligues et comités départementaux (727 000 € identique à 2011)

Les ligues et comités départementaux représentent leur fédération française. Ces structures déconcentrées organisent des championnats, des compétitions, des sessions de formation, de nombreuses sélections... Le Département participe au développement de ces structures qui aident les clubs affiliés à leur fédération respective. A cet effet des plans de développement peuvent être contractualisés avec le Département. Dans le cadre de la CDESI ces plans pourraient être spécifiques aux actions de sports de nature.

Soutenir les organisateurs d'épreuves sportives valorisant le savoir faire nordistes en la matière.

Manifestations sportives (569 000 € identique aux crédits 2011)

Le nombre élevé d'épreuves organisées (plus de 400 en 2010) sur notre territoire est le gage de l'expertise développée par le mouvement sportif nordiste en direction de la population. En conséquence, le Nord s'affirme comme une terre d'accueil pour les épreuves sportives de renommée internationale qui sont de plus en plus fréquentes.

Soutenir les manifestations de sport de nature (30 000 €)

Initié en 2011 dans le cadre des actions en faveur des sports de nature (CDESI), la manifestation Aventure'eau Nord a rencontré un grand succès auprès du public désireux de découvrir les sports d'eau et de bord de plage.

La deuxième édition de cette manifestation sera mise en œuvre avec la Province de Flandre Occidentale (PFO) dans le cadre d'un projet « Interreg » 2012-2014.

Valoriser auprès des acteurs sportifs et du grand public la politique sportive volontariste du Département

Communication politique sportive (20 000 €)

Par sa politique volontariste et ses « co-organisations » de manifestations (Natur'sport, Raid des collégiens, Aventure'eau Nord...) le Département se doit de développer des actions de communications spécifiques.

3) Sport de haut niveau (219 000 €, soit –20 000 € par rapport au BP 2011)

Valoriser les sportifs qui représentent le Nord lors de compétitions fédérales de haut niveau

Athlètes de haut niveau (80 000 €, soit –20 000 € par rapport aux crédits inscrits au BP 2011)

Ambassadeurs du Nord lors des compétitions nationales ou internationales, les athlètes de haut niveau sont reconnus par le Ministère des Sports par inscription sur une liste nationale. Ces athlètes sont aidés par le Département lorsqu'ils sont licenciés dans un club nordiste.

Dans le cadre des Jeux Olympiques de Londres, une aide exceptionnelle pour les Nordistes sélectionnés aux JO de Londres pourrait leur être accordée (aides complémentaires à solliciter dans le courant de l'année).

Soutenir les manifestations sportives de haut niveau (89 000 € identique par rapport à 2011)

Ces épreuves sportives de haut niveau bénéficient d'une popularité importante auprès du grand public (4 Jours de Dunkerque, Grand prix de Fourmies). Il est à noter que le savoir faire des organisateurs nordistes tend à augmenter de façon significative l'attractivité du Département pour l'organisation de ce type de manifestations. Le Nord accueillera ainsi le championnat de France de natation, qualificatif pour les prochains JO de Londres, mais également d'autres épreuves de très haut niveau en cyclisme, hockey sur gazon, triathlon, volley-ball. En outre le Tour de France passera par Orchies en juillet prochain. Une augmentation des crédits nécessaires pour le soutien de ces épreuves est à prévoir en cours d'année 2012.

Projet Channel district Londres –le plus grand terrain de jeux– (50 000 € identique à 2011)

En partenariat avec le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale (SMCO), le Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais, Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU)... il est proposé de poursuivre la valorisation du Nord dans le cadre du programme « Le plus grand terrain de jeux » (cf §3.4).

Participation en faveur de la Société Publique Locale (SPL) du vélodrome de Roubaix

Lors de la création du vélodrome de Roubaix, il a été décidé de créer une SPL, afin d'optimiser les capacités opérationnelles de cet équipement majeur pour le cyclisme.

La SPL « Vélodrome Couvert Régional à Roubaix » aura notamment pour objet :

- d'assurer la gestion du vélodrome couvert ainsi que de l'ensemble des équipements annexes,
- de commercialiser les activités compatibles avec le projet d'établissement.

Le capital social de la SPL de gestion du « Vélodrome Couvert Régional à Roubaix » est fixé à 500 000 €, réparti en 500 actions de 1 000 €. Le Département s'est engagé à être actionnaire de cette SPL à hauteur de 125 000 € (crédits d'investissement 2011).

II – Politique Touristique

Une politique innovante en matière de développement durable.

La politique volontariste menée par le Conseil Général dans le domaine du tourisme contribue en premier lieu à créer une offre d'hébergement touristique durable : équipements d'accueil en milieu rural (gîte rural, meublé de tourisme, chambre d'hôtes, ferme auberge, gîte de séjour, gîte d'enfants) labellisés Gîtes de France, Accueil Paysan, Clévacances ou Bienvenue à la ferme, hôtellerie et hôtellerie de plein air (camping).

Ce dispositif, primé en 2009 par l'Association des Eco-Maires, est perçu de manière très favorable et innovante pour les acteurs touristiques du Département mais aussi par une très grande majorité des porteurs de projets l'ayant expérimenté.

Il s'agit également de soutenir les aménagements de loisirs touristiques, la rénovation des bases de loisirs publiques, la mise en accessibilité des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative et de poursuivre la mise en œuvre du programme de signalisation touristique.

La politique touristique départementale permet aussi de soutenir en fonctionnement des structures partenariales telles que le Comité Départemental du Tourisme du Nord par exemple et d'apporter une aide aux actions de promotion touristique grâce aux Fonds de Promotion Touristique.

Enfin, le Conseil Général du Nord soutient l'organisation de manifestations touristiques susceptibles d'attirer et de fixer une clientèle touristique.

Le montant total des propositions budgétaires 2012 pour la politique « Tourisme » s'élève à 3,67 M€ (hors crédits inscrits par la Direction des Affaires Immobilières (D.A.I) : 0,11 M€ en investissement pour l'établissement thermal de Saint-Amand) soit +0,03 % par rapport au budget 2011 se décomposant de la manière suivante :

Crédits de paiement en investissement : 0,73 M€ (dont 0,11 M€ pour l'établissement thermal de Saint-Amand).

Crédits de paiement en fonctionnement : 3,05 M€.

Pour 2012 et à moyen terme (3 ans), l'objectif est de positionner le Nord comme une destination touristique innovante et durable.

Il s'agit :

- de décliner les politiques actuelles aux objectifs de développement durable en travaillant davantage sur les plus-values pour les touristes, pour les exploitants et leurs salariés...

- d'intégrer voire anticiper l'évolution des pratiques et des attentes de la clientèle, le développement d'Internet et plus généralement des outils technologiques ;
- d'adapter les politiques touristiques aux évolutions législatives et réglementaires s'y rapportant (nouvelles normes de classements des hébergements touristiques et des Offices de Tourisme, accessibilité à tous, Réglementation Thermique 2012...).

Projets 2012 :

- Refonte de l'aide aux manifestations touristiques
- Poursuite de la mise en œuvre de la politique d'hébergement touristique durable
- Refonte de la politique d'aide aux Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative
- Poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur de signalisation et d'information touristique
- Mise en œuvre d'un projet de coopération dans le domaine du tourisme durable
- Evaluation de la politique départementale mise en œuvre par le CDT
- Positionnement du Département dans la nouvelle stratégie touristique régionale

SECTION D'INVESTISSEMENT

1) Soutenir la création et la rénovation d'équipements touristiques

Ce programme regroupe les politiques d'aide à l'hébergement touristique durable, aux équipements de loisirs touristiques et aux bases de loisirs. En 2012, il est proposé de fixer l'AP « Equipements Touristiques et de Loisirs » à 2,1 M€ (montant identique à 2011).

Les crédits de paiement à mobiliser pour 2012 s'élèvent à **0,62 M€** et se répartissent comme suit :

- 0,29 M€ pour les AP antérieures,
- 0,33 M€ pour la nouvelle AP.

2) Poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur d'information et de signalisation touristiques

Identifier les scénarios d'évolution du programme des Relais Information Service (1 000 €)

Optimiser la communication des pôles majeurs : actualisation de l'iconographie des panneaux image (H30) (5 000 €).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Soutenir les structures touristiques

Des nouvelles Autorisations d'Engagement ont été créées en 2011 pour le soutien en fonctionnement :

- du Comité Départemental du Tourisme du Nord,
- de l'Association des Gîtes de France du Nord,
- de l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du Nord,
- de l'Association des Paralysés de France du Nord
- de l'Association Accueil Paysan Nord/Pas de Calais.

Le montant des crédits de paiement de l'AE « Soutien aux structures touristiques » s'élève à 2,52 M€ (montant

identique à celui de 2011).

- De nouvelles conventions sont signées en 2011 avec les organismes précédents permettant ainsi le versement d'un premier acompte de subvention égal à 60 % de la participation accordée en 2011 (hors projets spécifiques) dès janvier 2012.

2) Soutenir les actions de promotion touristique menées par les territoires

Les crédits à mobiliser pour les 5 territoires (Pays de Flandre, Avesnois, Flandre Côte d'Opale, Hainaut, Lille Métropole) du Fonds de Promotion Touristique s'élèvent à **125 000 €** (montant identique à celui de 2011).

3) Soutenir les autres acteurs du développement touristique

Ce programme recouvre principalement les aides pour le fonctionnement des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative, l'organisation de manifestations touristiques et également le soutien d'autres structures touristiques notamment dans le cadre d'actions innovantes ou exceptionnelles.

Le montant des crédits de paiement pour l'année 2012 s'élèvent à **292 000 €** (en augmentation de 15 350 € par rapport à 2011).

4) Mettre en œuvre la politique touristique

Ce programme d'un montant de **32 000 €** (identique à 2011) regroupe différentes actions.

- 4-1- Accompagner les porteurs de projets par un conseil architectural (20 000 €)
- 4-2- Communiquer auprès des acteurs touristiques (10 000 €)
- 4-3- Participer au fonctionnement des structures diverses (2 000 €)

5) Actualiser les sites Internet

Une Autorisation d'Engagement d'un montant de **24 000 €** sur 3 ans (8 000 € en 2012) est inscrite pour l'actualisation du contenu des sites Internet.

6) Entretenir et réaliser la maintenance des Relais Information Service (RIS)

Pour l'année 2012, un crédit d'un montant de **70 000 €** (+20 000 € par rapport à 2011) est proposé. L'augmentation des crédits est justifiée par la nécessité de déposer dès 2012 certains RIS devenus obsolètes.

III – ValJoly

La création de la station touristique du ValJoly représente une initiative majeure du Département pour le développement du territoire de l'Avesnois. Le Département a assuré la maîtrise d'ouvrage des grands équipements structurants.

Ce projet, visant à participer au développement de l'Avesnois repose sur une politique d'attractivité en direction de clientèles très diverses situées à 2 heures de

route, par la réalisation d'équipements différents tels qu'un hébergement de groupes, un camping, un parc d'habitations légères de loisirs et des maisons locatives et par une offre de services pour cette clientèle. Ce projet a été porteur d'emplois directs et indirects dans l'Avesnois, territoire souffrant d'un chômage élevé.

Les équipements structurants de la station ont été progressivement mis à la disposition du Syndicat Mixte, structure locale chargée de sa gestion.

Pour mener à bien cette politique les crédits proposés s'élèvent au total à 1,25 M€ en investissement et 1,84M€ en fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1) l'entretien et l'amélioration des équipements

Les subventions d'investissement attribuées annuellement au Syndicat Mixte en 2010 et 2011 pour l'amélioration des équipements de la station, dans le cadre d'Autorisations de Programme, se poursuivent en 2012. Ces crédits ont financé, entre autres, l'aménagement des espaces au-dessus des commerces, des gros travaux sur les bâtiments, la rénovation du camping, l'amélioration de la signalétique d'accès aux équipements du cœur de station et de grosses réfections de voiries.

Pour 2012, il est proposé de créer une nouvelle opération d'un montant global de 0,6 M€ dont 0,3M€ en crédits de paiement 2012.

2) procéder à une étude pour amplifier les résultats de la station

La réalisation d'une étude est une nouvelle orientation initiée par le Département en vue du développement de la station touristique du ValJoly.

Elle vise à analyser les résultats de la station (analyse des équipements, des produits et des marchés) et à définir le mode de gouvernance le plus adapté afin de continuer à répondre aux 3 enjeux initialement définis : développement entrepreneurial, développement local et social. Elle contribuera également à mesurer l'impact de la station sur le territoire.

3) le barrage du ValJoly

Le barrage du ValJoly, propriété départementale, a fait l'objet de l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2006, aux termes duquel le Département est tenu de procéder à la vidange du barrage afin d'en constater le bon état ou de procéder à des travaux de réparation si nécessaire, sauf à obtenir une dérogation à cette vidange. Une demande de dérogation à la vidange est en cours d'étude à la Police de l'Eau au vu du dossier transmis sur la base des travaux déjà effectués sur le barrage. Si elle n'aboutissait pas le Département se devrait d'engager les études prévues au programme. Le Département se doit donc de prévoir les crédits nécessaires.

Il est donc proposé d'autoriser la poursuite de l'Autorisation de Programme créée à cet effet en 2007 dans l'attente d'une décision de l'Etat.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dans le cadre de la participation du Département aux frais de fonctionnement du Syndicat Mixte de la station touristique du ValJoly pour l'exercice 2012, il est proposé d'attribuer au syndicat mixte une subvention de fonctionnement d'un montant de 1,84 M€.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la commission « Culture, Sport, Tourisme et Vie associative » :

- d'approuver les propositions budgétaires relatives au Sport et au Tourisme présentées dans le rapport, dans le cadre de sa délibération générale adoptant le budget primitif 2012 par fonction et par chapitre.

Le projet de délibération correspondant, conforme aux avis des Commissions « Culture, Sports, Tourisme et Vie associative » et « Qualité du Service Public, Finances, Ressources Humaines, Relations Internationales, Affaires Européennes », est adopté à la majorité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste – Front de Gauche, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord votent contre. Monsieur SIEGLER, non inscrit, s'abstient. Monsieur WATTEBLED, non inscrit, ainsi que Messieurs LETY, PERAT et RINGOT, membres du Groupe Socialiste et Apparentés, ont quitté la salle au moment du délibéré et du vote).

Budget primitif pour l'exercice 2012 – Personnes Agées

Monsieur le Président fait remarquer que la grande loi pour la prise en charge de la perte d'autonomie, promise par le Président de la République, ne sera pas élaborée lors de ce mandat présidentiel.

Monsieur Jacques MARISSIAUX signale que 460 000 Nordistes ont plus de 60 ans et que le revenu médian au niveau du département du Nord est bien inférieur au revenu médian national. Il fait observer qu'il faudra réfléchir sur l'accès de ces publics modestes aux EHPAD.

Monsieur MARISSIAUX souligne l'augmentation du nombre de personnes âgées de plus de 85 ans dans les prochaines années et l'envolée prévisible des dépenses en matière de dépendance.

Monsieur MARISSIAUX évoque les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Monsieur MARISSIAUX rappelle que le Département aide environ 50 000 personnes âgées nordistes, 5 547 bénéficiaires de l'aide sociale et 44 153 allocataires de l'APA à domicile ou en établissement.

Concernant le nombre de places en établissement, Monsieur MARISSIAUX annonce qu'il y aura en 2012, 714 nouvelles places en EHPAD et accueil de jour, 690 par création et 24 par transformation.

Monsieur MARISSIAUX attire l'attention des Conseillers Généraux sur quelques démarches innovantes, notamment le démarrage des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, la rénovation et l'élargissement du Fonds Départemental à l'Innovation, et l'expérimentation du soutien à la recherche sur les maladies neuro-dégénératives.

Monsieur Erick CHARTON revient sur quelques propositions pour l'année 2012.

Monsieur CHARTON indique que le projet de budget a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Personnes âgées, Personnes en situation de handicap ». Il précise que les membres du Groupe Union Pour le Nord n'ont pas pris part au vote.

Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT considère que le Conseil Général du Nord doit mener une politique qui s'adapte aux différents types de population, mais aussi aux différentes problématiques posées par les plus de 60 ans.

Madame STANIEC-WAVRANT estime que c'est à travers le soutien au projet d'animation global et au CLIC que le Département s'adapte aux besoins nouveaux, notamment pour maintenir la personne à domicile le plus longtemps possible. Elle attire l'attention des Conseillers Généraux sur le CESU qui est une action complémentaire et sur les actions innovantes pour le soutien aux familles.

Madame STANIEC-WAVRANT rappelle que le taux de mortalité dans le Nord est nettement supérieur à la moyenne nationale. Elle souligne que la population a de plus faibles revenus et ne peut donc plus accéder aussi facilement à une mutuelle devenue de plus en plus chère.

Madame STANIEC-WAVRANT pense que les Nordistes auront besoin du Conseil Général au travers de l'APA, de l'aide sociale, de placement en accueil de jour ou en équipements sociaux.

Madame STANIEC-WAVRANT évoque les désengagements de l'Etat. Elle espère que pour le prochain schéma, l'Etat apportera les financements nécessaires pour que le Département puisse mener la tâche qui lui a été confiée.

Madame STANIEC-WAVRANT indique que les membres du Groupe Socialiste voteront en faveur de l'adoption de ce projet de budget.

Monsieur Jean-Claude QUENNESSON considère que les aînés connaissent, en particulier depuis 2007, une dégradation de leurs conditions de vie. Il souligne l'absence de revalorisation des retraites, la multiplication des déremboursements de médicaments et les franchises médicales.

Monsieur QUENNESSON déplore qu'aujourd'hui, des retraités fréquentent assidûment les Restaurants du Cœur pour se nourrir. Il estime que c'est indigne de la France et irrespectueux pour les aînés.

Monsieur QUENNESSON fait observer que le Département ne ménage pas ses efforts pour tenter de répondre à la dégradation des conditions physiques et économiques des aînés, au travers de la mise en œuvre de véritables politiques de solidarité.

Monsieur QUENNESSON pense que l'allongement de la vie n'est pas un handicap pour la Société et qu'il doit être au cœur d'une réflexion d'envergure engagée rapidement au niveau national.

Monsieur QUENNESSON considère que l'intervention du monde associatif doit être privilégiée et que la perte d'autonomie doit bénéficier d'une gestion publique afin que les aînés aient les moyens d'une existence digne.

Monsieur QUENNESSON annonce que les membres du Groupe Communiste-Front de Gauche voteront en faveur de l'adoption du projet de budget concernant les personnes âgées.

Monsieur Patrick VALOIS signale qu'à l'initiative de Monsieur Jean-René LECERF, le Groupe Union Pour le Nord a organisé le 27 mai dernier à Lauwin-Planque, les assises de la dépendance, au cours desquelles, après un diagnostic de la situation dans le département du Nord, ont été abordées des perspectives en matière de prise en charge de la dépendance et son financement.

Concernant les modes d'hébergement, Monsieur VALOIS fait observer que le maintien à domicile représente la solution préférée des séniors. Il rappelle que l'intervention du Département consiste essentiellement à la prestation APA.

Monsieur VALOIS salue la mise en place du chèque « Solidarité APA », la résorption relative des retards dans l'instruction des dossiers et l'évaluation plus rigoureuse des plans d'aides. Il regrette la disparition de l'effet rétroactif à la date du dossier complet pour le versement des prestations APA.

Monsieur VALOIS évoque l'innovation dans le maintien à domicile, l'aide aux aidants et la mobilité des personnes âgées en milieu rural.

Monsieur VALOIS souligne que les membres du Groupe Union Pour le Nord militent en faveur de la diversification des modes d'accueils : l'accueil familial, l'accueil temporaire, l'accueil de jour.

Monsieur VALOIS attire l'attention sur l'élaboration en 2012 du nouveau schéma médico-social pour les personnes âgées. Il estime que les enjeux sont tels que ce schéma mérite un consensus de tous les élus.

Monsieur VALOIS déclare que le Groupe Union Pour le Nord souhaite participer à l'élaboration du schéma médico-social 2012-2015. Il indique que les membres de

son Groupe voteront en faveur de l'adoption du projet de budget relatif à la politique Personnes Agées

Monsieur Jacques MARISSIAUX pense qu'il faut faire se rencontrer le maintien à domicile et les secteurs de l'innovation et que la domotique doit être optimisée pour s'adapter aux personnes âgées.

Monsieur MARISSIAUX estime qu'il existe des choses très simples et peu coûteuses à réaliser pour adapter une habitation à la dépendance. Il annonce que dès l'année prochaine, il y aura des propositions avec une sorte de fonds pour venir en aide aux personnes qui n'ont pas de logement adapté à leur dépendance.

Concernant la prévention, Monsieur MARISSIAUX considère qu'il faut créer des parcours de vie qui soient aussi des parcours de soins afin d'éviter au maximum les ruptures de parcours.

Monsieur MARISSIAUX souligne la nécessité de trouver un équilibre en termes de gouvernance avec l'ARS. Il fait remarquer qu'il faudra trouver des points de convergence, tout en affirmant la place du Département comme chef de file de l'action sociale.

Monsieur le Président exprime son étonnement devant l'annonce de Madame Roselyne BACHELOT, Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, de financer le soutien aux associations de maintien à domicile, à but non lucratif, sur le Fonds national des solidarités actives. Il fait observer qu'il s'agit de faire payer les pauvres pour les séniors.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DSPAPH/2011/1611

OBJET :

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2012 RELATIF A LA POLITIQUE « PERSONNES AGEES »

De façon constante et déterminée, le Département se mobilise pour répondre aux besoins des personnes âgées, en portant une attention particulière à celles qui sont les plus vulnérables en raison de leur situation économique fragile et/ou de l'altération de leurs capacités d'autonomie.

Ainsi :

- il s'est engagé à créer et diversifier l'offre de services : en référence aux schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale 2002/2006, 2007/2011, ce sont 3 363 places qui ont été autorisées,
- il a assumé l'augmentation conséquente de l'APA : de 192,5 millions d'euros en 2007 à 201,4 en 2010, tandis que les dotations CNSA restaient stables,
- il a impulsé les démarches de coordination qui favorisent les prises en charge globale : 30 CLIC couvrent désormais le territoire départemental

Le Département continuera en 2012 d'exercer toute sa responsabilité à l'égard des seniors. Il le fera à la lumière du changement démographique :

Si le département du Nord est le plus jeune de la France métropolitaine, il sera confronté dans les prochaines années à une forte croissance des personnes âgées : les personnes de plus de 75 ans sont aujourd'hui au nombre de 177 711, à peine 7% de la population du département, elles devraient être 194 650 en 2020 et 330 198 en 2040 soit 12,50 % de la population. Cette progression devrait être, selon les projections de l'INSEE, plus significative encore pour les plus de 85 ans.

Ces personnes âgées auront des besoins spécifiques pour faire face à leur dépendance. La situation sanitaire assez défavorable du département, la précocité des problèmes de santé expliquent sans aucun doute que le taux de dépendance est plus élevé dans le nord : 7,6 % contre 6,7 % pour le reste de la France.

Ces personnes auront des difficultés à faire face à leurs besoins de santé, d'hébergement, de dépendance. Le revenu médian inférieur au reste du pays (15 600 € contre 17 200 €) laisse penser que ni les personnes ni leurs obligés alimentaires ne pourront les assumer seules. Le Département devrait donc être sollicité de façon conséquente au titre de l'aide sociale.

Face à ces hypothèses démographiques et économiques, le Département a la responsabilité d'anticiper, de définir une politique du « bien vieillir ensemble » plus active, davantage préventive afin que le vieillissement ne soit plus perçu comme une charge mais aussi comme un atout. Le vote du prochain schéma médico-social personnes âgées en 2012 sera l'occasion d'intensifier la politique d'accompagnement à domicile qui implique tout particulièrement les SAD autorisés, aujourd'hui fragilisés sur le plan économique. Il conviendra de rechercher avec leurs représentants toute solution permettant de sécuriser, pérenniser leurs interventions auprès des personnes fragiles.

Le budget 2012 préfigure ces orientations. Il permet :

- de poursuivre l'engagement solidaire du Département au titre de l'aide sociale et de la dépendance,
- d'adapter, de moderniser l'offre de services et d'innover,
- de promouvoir l'autonomie des personnes au plus près de leur cadre de vie, dans les territoires.

Les crédits inscrits pour la délégation personnes âgées s'élèvent :

– **Pour les dépenses de fonctionnement à 322,4 M€.**

La baisse de 0,72% par rapport au BP 2011 s'explique essentiellement par une diminution des crédits relatifs à l'APA à domicile.

Les crédits permettent notamment au Département de confirmer son engagement au travers de :

- la dépendance soit : 194,9 M€
- la solidarité soit : 118,2 M€

– **Pour les dépenses d'investissement à 7,1 M€ :**
afin de soutenir les projets de restructuration des établissements.

– **Les recettes sont estimées à 130,69 M€ en fonctionnement et 87 400 € en investissement.**

Elles comprennent la contribution des personnes, de leurs obligés, les recours sur succession, les dotations de l'Etat et les contributions de la CNSA (tant pour l'allocation que pour la convention de modernisation des services d'aide à domicile).

I. Poursuivre l'engagement solidaire du Département envers les personnes âgées.

Le développement de mesures nouvelles est assorti d'une recherche constante d'efficience afin de maîtriser les coûts et dégager des marges de manœuvre.

1.1. L'aide sociale

Le Département s'engage en faveur des personnes âgées au travers de l'aide sociale qui représente un budget global de 118,2 M€ pour 2012 et permet notamment la prise en charge :

- de 5 034 personnes âgées accueillies en établissement (115,37 M€),
- de 165 personnes en familles d'accueil (1,5 M€),
- de 348 personnes pour lesquelles le Département prend en charge l'aide ménagère et les repas au titre de l'aide sociale permettant ainsi leur maintien à domicile (0,9 M€).

1.1.1 La maîtrise des coûts d'hébergement

Les établissements autorisés hébergeant des personnes âgées sont tarifés par le Département ; 23 494 places sont tarifées dont 87 % sont habilitées à l'aide sociale.

Afin de garder des marges pour les mesures nouvelles, le Département souhaite maîtriser l'évolution des dépenses, à cette fin, il fixe par délibération un objectif à ne pas dépasser.

En 2011, les dépenses de « reconduction » autorisées ont ainsi évolué de 1% par rapport à celles de 2010. Selon les établissements, des moyens supplémentaires ont été accordés pour améliorer la qualité des interventions et effectuer des travaux de réhabilitation, dans le cadre des conventions tripartites. L'ensemble de ces augmentations amène une hausse moyenne des tarifs d'hébergement en établissement de 1,28 € par jour et par personne soit + 2,43 % par rapport à 2010 en EHPAD, et de 1,48 € par jour et par personne soit + 2,78 % en USLD.

1.1.2 La poursuite des ouvertures de places

La programmation des établissements et services pour les personnes âgées est caractérisée par 2 enjeux principaux : répondre aux besoins et rattraper le retard du Nord en matière de taux d'équipement.

Ainsi, 1 445 places ont été autorisées (créations nettes) dans la période 2007-2011, soit un total de 3 363 places autorisées depuis 2002 avec une diversité d'équipements : EHPAD, Accueil de Jour, Accueils de Jour Alzheimer, Accueils temporaires, Petites Unités de Vie, Foyers-Logement. Toutes ces places ne sont pas encore installées et devront donc être budgétées jusqu'en 2016.

Ainsi, 567 nouvelles places d'EHPAD et 123 nouvelles places d'accueil de jour autorisées antérieurement ouvriront en 2012 ainsi que 24 places en Petite Unité de Vie créées par transformation.

Ces mesures impacteront le budget départemental 2012 à hauteur de 1 077 942 € pour l'aide sociale (environ 30% des personnes accueillies en établissement bénéficient de l'aide sociale) et de 4 249 609 € pour la dépendance.

Le Département renforcera les moyens accordés aux établissements dans le cadre du renouvellement des conventions tripartites arrivées à échéance ou d'avenants, actant notamment la montée en charge de la dépendance moyenne des personnes accueillies au sein de ceux-ci. Ce niveau de dépendance moyen, exprimé en GMP (GIR Moyen Pondéré) est passé de 701 en 2010 à 710 en 2011 (sur une échelle de 1 000) dans les structures conventionnées (701 en EHPAD et 864 en USLD). Ce taux progresse annuellement.

1.2. L'APA

194,9 M€ sont consacrés à la prise en charge de la dépendance :

- 120,3 M€ pour l'APA à domicile,
- 74,6 M€ pour l'APA en établissement.

Au 31 décembre 2010, au regard de la facturation et du paiement direct 44 153 personnes âgées ont pu ainsi bénéficier du soutien de l'APA (contre 44 307 en 2009) :

- 28 822 bénéficiaires ayant perçu l'APA à domicile (contre 29 660 en 2009),
- 15 331 bénéficiaires pour lesquels l'APA a été versée à l'établissement (contre 14 647 en 2009).

1.2.1. L'APA à domicile

Ce sont les crédits relatifs à l'APA à domicile qui sont à l'origine de la baisse du budget consacrés aux personnes âgées, ils sont inscrits en baisse de 5,47 % par rapport au BP 2011, soit **120,3 M€**.

Ceux-ci permettent d'attribuer une allocation aux personnes âgées qui peuvent recruter directement un salarié, recourir à une association mandataire ou à un service prestataire. Depuis plusieurs années, conformément aux orientations du schéma départemental, le recours au mode prestataire qui apporte davantage de sécurité et de qualification, augmente.

Les bénéficiaires sont essentiellement (80 %) en GIR 3 et 4. Comparativement au reste de la France, ils ont davantage de difficulté à contribuer financièrement puisque la participation du Département reste supérieure à la moyenne nationale.

La baisse de ces crédits s'explique en partie par les

effets constatés depuis la mise en œuvre du CESU. Le chèque « Solidarité APA 59 » a pour objectif de simplifier les démarches que les personnes ont à réaliser en tant qu'employeur, d'adapter plus rapidement les plans d'aide et de limiter les indus. A réception des CESU, les personnes informent les services de leurs absences (hospitalisations, suspension pour convenances personnelles...). Ces informations sont traitées rapidement et amènent des modifications du plan d'aide. Ce dispositif a ainsi permis de mieux maîtriser la dépense correspondant aux salaires de l'intervenant.

Le département s'est porté candidat en 2010 pour participer, avec 14 autres départements, à « l'expérimentation nationale CESU tiers payant ». Cette initiative permettra aux départements de ne payer à un organisme centralisé, le CNCESU (Centre National du CESU), que la part des cotisations liées aux heures effectivement déclarées et réalisées. Ce projet est complexe, demande des interfaces avec les différents systèmes d'information, il aboutira vraisemblablement en 2013, les formalités des personnes seront alors simplifiées et les paiements du département correspondront à la réalité des interventions. Ce projet aura pour effet de réduire considérablement les indus et participe ainsi pleinement à la démarche d'efficience.

La baisse des crédits peut également s'expliquer par une diminution conjoncturelle des demandes, liée à des considérations démographiques qu'il conviendra d'analyser.

1.2.2. L'APA en établissement

Un crédit de 74,6 M€ est prévu à ce titre.

Les dépenses relatives à la dépendance sont, comme pour celles relatives à l'aide sociale, maîtrisées grâce à une tarification encadrée par une délibération fixant un objectif annuel. Ainsi en 2011, les dépenses de reconduction autorisées ont évolué de 1% par rapport à celles de 2010. Selon les établissements et le niveau de dépendance des personnes accueillies, des moyens supplémentaires peuvent être accordés. L'ensemble de ces augmentations amène une hausse moyenne des tarifs dépendance en établissement de 0,43 € par jour et par personne soit + 2,83 % par rapport à 2010 en EHPAD, et de 0,66 € par jour et par personne soit + 3,06 % en USLD.

Outre les moyens accordés dans les conventions tripartites, les ouvertures de places impactent également les crédits consacrés à la dépendance. Ainsi, les mesures prévues se traduiront dans le budget départemental 2012 par une inscription à hauteur de 4 249 609 €.

1.3. La coordination gériatrique

Attaché à la qualité de la réponse apportée aux besoins des personnes âgées, le Département soutient la coordination gériatrique au travers de subventions attribuées aux CLIC. Aujourd'hui, 30 CLIC sont implantés sur l'ensemble du territoire départemental et contribuent à la coordination des acteurs locaux en vue de renforcer la qualité de la réponse aux besoins des personnes âgées et développent à ce titre, des actions de prévention du

vieillesse, de soutien aux aidants naturels et de formation.

Un crédit de **3 080 000 €** est prévu au BP 2012 pour la poursuite de cette politique volontariste.

L'objectif de couvrir l'ensemble du territoire étant atteint, il est apparu nécessaire de mener une évaluation pour favoriser les échanges entre les structures et harmoniser les pratiques. Celle-ci a été confiée au cabinet Euréval durant l'année 2010. L'année 2011 a été l'occasion de tirer les conséquences de l'évaluation du dispositif CLIC, en fixant comme objectif prioritaire de sécuriser le cadre juridique et financier.

A l'issue de cette démarche, le Département a été amené à renforcer son pilotage qui pourra se traduire en 2012 par le choix d'un logo et à porter une réflexion d'ensemble sur l'évolution du dispositif de coordination gérontologique.

Les modalités d'intervention financière auprès des CLIC, la définition de critères de financement plus adaptés, le développement d'outils de suivi budgétaires, l'adhésion financière des communes, la prise en compte des aidants sont autant de sujets qui seront travaillés avec les structures et aboutiront à une convention cadre qui devrait être soumise à délibération en 2012 pour une application en 2013.

1.4. Les subventions

1.4.1. Accueil de jour Alzheimer

En 2011, 314 places ont été financées par le biais de dotations de fonctionnement dans le cadre de la délibération de 2005 sur le financement des accueils de jour Alzheimer pour un montant de 1 969 800 €.

En 2012, 103 places supplémentaires sont prévues ce qui portera à 417 le nombre de places financées dans les 49 structures d'accueil de jour, pour un coût prévisionnel de 2 141 000 € basé sur un taux d'occupation d'environ 85 % des places.

1.4.2. Subventions

Chaque année le Département s'engage par le biais de subventions auprès des associations impliquées dans le secteur des personnes âgées. Environ 438 000 € sont prévus en 2012 au travers notamment du Fonds Départemental d'Innovation (150 000 €), de subvention aux organismes privés (130 000 €), de projets culturels en EHPAD (40 000 €), et de diverses subventions et participations (118 200 €).

II. Adapter, moderniser, innover.

2.1. La convention de modernisation des SAD

Le cadre législatif et réglementaire fragilise les SAD autorisés. Le plafonnement de l'APA ne permet pas de financer intégralement le coût des interventions qu'ils réalisent avec des professionnels formés et qualifiés. Le Département s'est efforcé d'améliorer la trésorerie des

structures en généralisant en 2010 le système des avances.

Aussi, le Département et la CNSA ont décidé de les aider, à définir et à mettre en œuvre leurs orientations stratégiques en termes de ressources humaines, d'organisation et de modernisation dans le cadre d'une convention. 2011 a permis la mise en œuvre de celle-ci.

Sur 21 dossiers déposés, 6 recevront un financement, 9 peuvent prétendre à un financement pour la période 2012-2013 et 6 ont été jugés non recevables.

2.2. L'instauration d'une démarche qualité SAD

Le Département souhaite accompagner les services d'aide à domicile dans une démarche qualité. Après avoir déterminé les recommandations prioritaires, le Département, en concertation avec les têtes de réseau veillera à la mise en place des bonnes pratiques dans les services d'aide à domicile permettant d'assurer une prestation de qualité connue du public par l'attribution d'un label qualité.

Le Département proposera aux services d'aide à domicile de les accompagner dans cette démarche par le biais de conventions pluriannuelles.

2.3. La négociation et la signature des premiers CPOM

Le contexte actuel des finances publiques fait apparaître la nécessité d'un dépassement du principe d'annualité budgétaire. Le contrat d'objectifs et de moyens se révèle un outil garantissant un financement pluriannuel en fonction d'objectifs que se donnent la structure gestionnaire et le financeur.

Il fixe les obligations respectives du Département et d'un gestionnaire public ou associatif : définition des objectifs pluriannuels, maîtrise des moyens, plus grande responsabilité du gestionnaire ; il modifie la relation envers les établissements.

Ainsi, le dialogue ne se concentre plus sur la tarification préalable mais sur la qualité de la prise en charge, les indicateurs de gestion, le contrôle... Il conviendra de définir les critères de négociation d'un CPOM en substitution des conventions triparties.

Deux CPOM ont été négociés dès 2010, un avec l'APEI de Roubaix Tourcoing et l'autre avec l'Association ACCES qui gère des établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap. Ils devraient pouvoir être signés début 2012.

2.4. Un Fond départemental à l'innovation (FDI) rénové, élargi.

Le FDI, inscrit dans la quatrième orientation du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale (SDOSMS) 2006-2011, avait vocation à introduire de la souplesse et de l'innovation dans les réponses à apporter à l'ensemble des besoins des personnes âgées et des personnes handicapées. A cet effet, deux appels à projets par an ont été lancés depuis 2008 sur l'ensemble du territoire départemental : quatre directions territoriales ont

été identifiées pour l'appel à projets personnes âgées.

Jusqu'en 2011, les projets en direction des personnes âgées devaient s'inscrire dans les thématiques suivantes : soutenir et accompagner les aidants naturels, faciliter la mobilité des personnes âgées, conforter l'accès à la culture et promouvoir les relations intergénérationnelles.

Constatant la difficulté des porteurs de projet de s'inscrire dans un cadre trop contraignant, les critères ont été assouplis.

Complémentairement, l'évaluation a montré que le FDI devait être rénové pour expérimenter des solutions innovantes, pour créer de la souplesse dans les modes d'accompagnement et de prise en charge, et pérenniser les initiatives les plus probantes confortant de ce fait le projet de mandat.

En 2012, le FDI va donc être redéfini de manière à élargir d'une part le périmètre et à diversifier les acteurs susceptibles d'en bénéficier.

III. Promouvoir l'autonomie des personnes

Les interventions départementales se font essentiellement dans le domaine de la solidarité et de la dépendance. Pour appréhender le vieillissement de façon positive, il convient de modifier peu à peu le regard sur les personnes âgées, favoriser leur autonomie en reconnaissant leur rôle d'acteur dans la société et leur permettre de choisir de vieillir, à leur domicile, dans les territoires qu'elles ont choisis.

3.1 Informer, communiquer

Améliorer l'accueil des personnes âgées, valoriser leur rôle, les orienter, prévenir la dépendance sont les objectifs de 2012. Ceux-ci se concrétiseront à travers un guide du « bien vieillir en nord », une « newsletter ». Dans la continuité du projet européen, le Département s'investira dans l'année européenne du vieillissement actif.

3.2 Reconnaître et valoriser le bénévolat

Le départ en nombre des « baby boomers » à la retraite jusqu'en 2015 provoquera une augmentation des « jeunes retraités » actifs, bénéficiant d'un niveau d'éducation élevé. Ainsi cette génération charnière, véritable « vivier de compétences » pour les associations sera particulièrement interpellée. Il est donc important de prendre en compte le besoin d'utilité sociale d'un groupe qui représentera un tiers de la population. L'enjeu de l'inclusion des bénévoles dans les politiques départementales est considérable. La valorisation du bénévolat permettra de reconnaître la place d'acteur des seniors et de mobiliser des réponses complémentaires au maintien à domicile.

Plusieurs pistes seront explorées en 2012 : conventionner avec des acteurs tels les CCAS, France bénévolat, AGIR abcd, organiser une journée départementale de promotion du bénévolat.

3.3 Permettre aux personnes de rester dans leur cadre de vie en adaptant leur logement

Actuellement, de nombreux dispositifs existent : interventions possibles dans le cadre des plans d'aide, convention avec l'UR-PACT, aides apportées par des E.P.C.I. Leur cohérence est insuffisante. En 2012, le Département proposera une politique globale visant dans un premier temps à adapter les logements individuels puis dans un second temps les foyer-logements. Il s'agira de :

- répondre à un besoin de logement adapté à l'avancée en âge,
- faciliter l'accès aux demandes d'aides et simplifier la démarche du demandeur,
- améliorer l'accessibilité pour les personnes et pour leurs services d'aide à domicile...

3.4 Engager une démarche territoriale qui favorisera la coordination des acteurs

Aujourd'hui les dispositifs de concertation perdent de leur lisibilité : clics financés par le département, réseaux de santé financés par l'assurance maladie, MAIA portées par l'ARS sur des crédits CNSA, chaque acteur ayant la volonté de proposer un accompagnement global aux personnes et à leur familles et d'éviter les ruptures. De par son rôle de chef de file de l'action sociale, le Département a la responsabilité d'organiser la coordination. Il peut le faire sur un territoire de proximité où il peut jouer son rôle d'ensemblier des forces locales que sont les CCAS, les CLICS, les centres sociaux. Il peut légitimer son intervention par la connaissance des besoins qu'il a au travers de l'évaluation des situations des personnes. En 2012, la territorialisation des services départementaux chargés de l'évaluation de la dépendance et de l'agrément des familles d'accueil sera engagée. A partir de là, une réflexion sera menée pour refigurer une mise en réseau des acteurs de l'autonomie.

CONCLUSION

Ces objectifs ne peuvent être atteints qu'avec l'appui des CCAS et du secteur associatif, largement associés aux travaux du schéma. En 2012 des conventions cadres seront signées avec les têtes de réseau. Le Département marquera ainsi sa volonté de concerter et de reconnaître le rôle des acteurs sociaux, la relation avec eux ne pouvant se limiter à la seule commande publique instaurée dans la loi HPST à travers la procédure des appels à projets.

Quelle que soit la détermination du Département et de ses partenaires à anticiper, élargir les réponses apportées au vieillissement, celle-ci devra être soutenue par l'Etat qui au titre de la solidarité nationale doit conduire et conclure le débat national sur l'autonomie.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Personnes âgées, personnes en situation de handicap » :

- d'approuver les propositions budgétaires relatives

aux personnes âgées présentées dans le rapport, dans le cadre de la délibération générale adoptant le budget primitif 2012 par fonction et par chapitre.

Le projet de délibération correspondant, conforme aux avis des Commissions « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes » et « Personnes âgées, Personnes en situation de handicap », est adopté à l'unanimité.

Budget primitif pour l'exercice 2012 – Culture

Monsieur le Président indique que la politique culturelle est importante, volontariste et destinée à valoriser le Département.

Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY rappelle l'engagement pris par l'Assemblée Départementale d'augmenter les crédits de la Culture de 25 % d'ici 2014. Il précise que cet effort supplémentaire de 11 % pour 2012 est hors coût de personnel.

Monsieur ALLOSSERY fait remarquer que l'ensemble des collectivités territoriales consacre plus de 7 milliards d'euros par an à la Culture, soit 70 % des financements.

Monsieur ALLOSSERY signale que l'ambition du Département se structure autour de trois axes majeurs : le renforcement de la démocratisation et de la médiation culturelle pour les publics prioritaires, la qualification des projets sur les territoires, le soutien à la création et à l'expression artistique.

Monsieur ALLOSSERY souligne que le Conseil Général du Nord souhaite renforcer une Culture de partage, de la création et de l'expression des talents.

Monsieur ALLOSSERY estime que la diversité des projets artistiques et culturels est un enjeu majeur pour l'attractivité et le développement des territoires.

Monsieur ALLOSSERY attire l'attention sur la volonté de poursuivre et de déployer des politiques favorisant la participation de tous les citoyens.

Monsieur ALLOSSERY porte à la connaissance des Conseillers Généraux qu'il sera proposé en 2012, un rapport d'actualisation du Plan départemental de lecture publique adopté en 2001. Il informe l'Assemblée Départementale qu'une réflexion est en cours pour rehausser le taux d'intervention concernant la construction de médiathèques pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Monsieur ALLOSSERY annonce que l'effort financier en matière d'investissement pour 2012 portera essentiellement sur le Musée-Atelier du Verre de Sars-Poterie, les Archives Départementales, le Forum Départemental des Sciences, le Forum Antique de Bavay, et le Musée Henri MATISSE.

Monsieur Serge VAN DER HOEVEN indique que le projet de budget a reçu un avis favorable à l'unanimité de la

Commission « Culture, Sports, Tourisme et Vie associative ». Il précise que les membres du Groupe Union Pour le Nord n'ont pas pris part au vote.

Monsieur Alain VANWAEFELGHEM estime qu'une société sans art et sans création est une société qui perd son identité.

Monsieur VANWAEFELGHEM fait remarquer que l'Etat compte sur les finances des collectivités locales et sur le mécénat pour pallier à son désengagement.

Monsieur VANWAEFELGHEM pense que le Département doit placer le développement culturel au cœur de ses programmes et prendre toute sa place dans la lutte pour le soutien à la création et pour l'accès du plus grand nombre aux œuvres et aux pratiques culturelles.

Monsieur VANWAEFELGHEM considère que l'Etat doit évoluer dans ses rôles d'impulsion et de garant de la bonne éducation des principes tels que le respect de l'indépendance des créateurs, l'égalité d'accès à la Culture sur l'ensemble du territoire, et un haut niveau d'exigences artistiques.

Monsieur VANWAEFELGHEM souligne que la clarification des compétences entre l'Etat et les différents niveaux de collectivités publiques est une condition nécessaire à une décentralisation réussie.

Monsieur VANWAEFELGHEM rappelle que la Culture est créatrice d'emplois, porteuse de développement et de rayonnement pour les territoires, les villes, les départements et les états.

Evoquant la cohésion sociale, Monsieur VANWAEFELGHEM estime qu'elle passe par une nation culturelle puissante, incluant l'éducation et des pratiques artistiques permettant aux jeunes des milieux défavorisés d'accéder à l'univers dont ils sont exclus a priori et qui fera d'eux des citoyens à part entière.

Monsieur VANWAEFELGHEM constate que le budget présenté tient compte du désengagement de l'Etat, respecte les engagements et les valeurs du Département, et renforce une Culture du partage, de la création et de l'expression des talents.

Monsieur VANWAEFELGHEM indique que les membres du Groupe Socialiste voteront en faveur de l'adoption du projet de budget consacré à la politique culturelle.

Monsieur Albert DESPRES explique que la réflexion du Groupe Communiste-Front de Gauche dans le domaine de la Culture est guidée par son attachement à la création et à la pratique culturelle pour le plus grand nombre, sa volonté de préserver l'exception culturelle française et sa détermination à refuser de livrer la Culture aux marchés.

Monsieur DESPRES fait remarquer que la Culture doit permettre à chacun de se reconstruire, de reconquérir une fierté, de retrouver des repères et des rêves. Il ajoute que la Culture constitue un outil incontournable de remobilisation des territoires.

Concernant les musées, Monsieur DESPRES considère que l'effort est conséquent.

Monsieur DESPRES souligne que les acteurs locaux apprécient la détermination du Département pour aider la lecture publique en élevant les seuils d'obtention de la subvention d'investissement afin de favoriser la création d'un réseau de médiathèques sur le territoire, capable de générer du développement intercommunal.

Monsieur DESPRES exprime sa satisfaction de voir le budget dédié à la politique culturelle représenter plus de 33 millions d'euros en 2012. Il se réjouit de l'engagement départemental d'augmenter le budget culturel de 25 % d'ici 2014 afin qu'il atteigne, à terme, 1 % du budget départemental en fonctionnement.

Dans l'attente de la généralisation effective de la démarche des contrats de territoires, Monsieur DESPRES pense qu'il serait souhaitable de mettre en place le financement d'Actions d'Intérêt Culturel par arrondissement.

Evoquant les manifestations événementielles et d'envergure départementale, Monsieur DESPRES souhaite que certaines manifestations culturelles, s'appuyant sur d'autres formes artistiques, accueillant des dizaines de milliers de personnes et existant depuis de nombreuses années, soient plus fortement soutenues, reconnues et accompagnées par le Département.

Monsieur DESPRES indique que les membres du Groupe Communiste-Front de Gauche resteront vigilants sur une mise en œuvre des politiques équitablement réparties sur les territoires et en direction du plus grand nombre, notamment en ce qui concerne les présences artistiques pour lesquelles l'enveloppe lui semble en dessous de l'ambition affichée.

Monsieur DESPRES annonce que le Groupe Communiste-Front de Gauche votera en faveur de l'adoption du projet de budget dédié à la Culture.

Madame Joëlle COTTENYE souligne qu'en matière culturelle, de nouveaux modes de financements sont utilisés. Elle fait observer que certaines collectivités font déjà appel à des ressources privées.

Madame COTTENYE rappelle que le Département a lancé une souscription publique pour l'acquisition d'une œuvre de l'artiste Karen LAMONTE, pour le musée du verre de Sars-Poterie. Elle fait observer que le mécénat peut également s'appliquer pour la construction d'un équipement culturel ou être associé à de grands événements récurrents.

Madame COTTENYE estime que l'appel à des financements privés donne la possibilité de continuer à innover en matière culturelle.

Concernant la lecture publique, Madame COTTENYE remarque que les crédits relatifs à son développement ont diminué, notamment la ligne de crédit concernant l'acquisition d'ouvrages.

Madame COTTENYE espère que le rapport d'actualisation du plan de développement de la lecture publique prendra en compte les inquiétudes des acteurs concernés.

Evoquant la culture populaire, Madame COTTENYE s'interroge sur la place qui lui est accordée, le budget présenté ne donnant aucune précision.

Madame COTTENYE indique que les membres du Groupe Union Pour le Nord considèrent que certaines dépenses doivent être recadrées. Elle annonce qu'ils voteront en faveur de l'adoption du projet de budget concernant la politique culturelle.

Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY souligne le soutien à la vie culturelle et précise qu'il existe des possibilités d'intervenir sur les territoires.

Evoquant la préparation d'un événement culturel biennal, Monsieur ALLOSSERY signale que les structures culturelles et associatives des territoires seront partenaires de cet événement. Il ajoute que cette opération ne sera pas plaquée sur un territoire mais travaillée avec les habitants, les structures culturelles et les harmonies.

Concernant le mécénat, Monsieur ALLOSSERY annonce qu'il y aura une délibération globale qui interviendra prochainement.

Monsieur ALLOSSERY explique que l'achat des livres destinés à la lecture publique a été retardé d'un mois, ce qui explique la baisse des crédits d'acquisition d'ouvrages.

Monsieur ALLOSSERY évoque le festival « NAME ».

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DAC/2011/1627

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF 2012
POLITIQUE CULTURELLE**

Adoptées en séance plénière le 23 novembre 2009, les nouvelles orientations de la politique culturelle départementale sont le fruit d'une démarche de concertation et de dialogue menée en 2009 avec les acteurs culturels.

Le Conseil Général a ainsi décidé de développer une politique culturelle ambitieuse, diversifiée, proche des Nordistes. La culture, facteur d'échange et d'ouverture à autrui et au monde, participe au processus de construction de la personne sur un plan individuel (curiosité, épanouissement, autonomie, savoir, plaisir) et collectif (renforcement du lien social, apprentissage de la citoyenneté, pratiques collectives, appartenance à la communauté).

Trois orientations stratégiques ont été adoptées, afin de rendre la politique culturelle plus lisible et de l'articuler encore mieux avec les compétences sociales, éducatives et d'aménagement du territoire assumées par le Département :

- 1 – Consolidar, accompagner et équilibrer le développement culturel des territoires du Nord en veillant à apporter aux habitants une offre culturelle de qualité et de proximité,
- 2 – Elargir et diversifier l'accès des publics à la culture et lutter contre l'exclusion culturelle en concentrant les efforts sur la médiation, notamment en direction des publics prioritaires du Département,
- 3 – Valoriser les richesses culturelles, artistiques et patrimoniales des territoires du Nord afin de renforcer les liens sociaux et intergénérationnels entre les habitants et qualifier les équipements culturels départementaux.

Le Débat d'Orientation Politique du 4 juillet 2011 a conduit le Conseil Général à réaffirmer l'ambition d'une plus grande association des habitants à la vie culturelle à travers, notamment, l'amplification des présences artistiques sur les territoires, répondant ainsi à l'une des principales attentes exprimées lors des rencontres territoriales de 2009. Ce débat s'est aussi conclu par la décision d'une augmentation importante des crédits « culture » (voir ci-après).

Les principaux événements intervenus en 2010 et 2011 :

- *La réouverture du musée départemental de Flandre le 23 octobre 2010.*
Après sa première année de fonctionnement, cet équipement a accueilli plus de 90 000 visiteurs qui ont pu apprécier la diversité et la richesse des collections, la qualité architecturale du bâtiment classé Monuments Historiques ainsi que l'intérêt de sa programmation culturelle à la fois originale et ambitieuse.
- *Le lancement du concours d'architectes pour le*

nouveau musée du verre à Sars-Poteries, décidé par la Commission Permanente le 14 février 2011, pour un coût d'opération estimé à 13 millions d'euros, permettra le choix d'un architecte et d'un projet en février 2012.

- *La nouvelle dénomination du musée-site archéologique départemental devenu le 14 septembre 2011 « Forum Antique de Bavay, musée archéologique du département du Nord ». Un nouveau nom qui vient souligner la nouvelle présentation des collections permanentes, la redécouverte du forum antique, la nouvelle version du film en 3D « Retour à BAGACUM », l'offre d'activités pour le jeune public repensée...*
- *Le lancement le 3 novembre 2011, de la souscription publique pour l'acquisition pour 115 000 € d'une œuvre monumentale de l'artiste Karen LAMONTE qui constitue une nouvelle étape dans le développement de la recherche de financements externes.*
- *La nouvelle programmation culturelle de la Villa Départementale Marguerite Yourcenar est articulée autour des quatre saisons, en lieu et place du Festival Par Monts et Par Mots.*
- *Le développement des actions en faveur de la lecture publique. C'est ainsi qu'une forte hausse de l'autorisation de programme, portée de 1,5 millions d'euros à 2,5 millions d'euros et des crédits de paiement a été décidée pour accompagner les projets communaux et intercommunaux de constructions de nouvelles bibliothèques et accélérer l'équipement informatique des bibliothèques des petites communes en application de la délibération de l'Assemblée Plénière du 18 octobre 2010. Par ailleurs, une étude-bilan de la politique menée depuis dix ans qui permettra la définition, en 2012, d'un nouveau plan de développement de la lecture publique, a été réalisée en 2011.*

Les moyens financiers de la politique culturelle en 2011 et ceux proposés pour 2012 sont déclinés ci-après :

Evolution 2012/2011	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	BP 2011	BP 2012	%	BP 2011	BP 2012	%
Développement de la lecture publique	913 333	773 333	-15.33	2,48	2,14	-13.68
Equipements culturels départementaux	3,13	3,38	+8.25	3,60	3,05	-15.19
Restauration, mise en valeur et sauvegarde du patrimoine	1,11	993 024	-10.80	13,28	13,84	+4.27
Soutien à la vie culturelle	7,10	8,46	+19.02	1,49	700 000	-53.21
TOTAL CULTURE	12,26 M €	13,61 M€	+11.01 %	20,86 M€	19,75 M€	-5.35 %

Au regard de la volonté de l'Assemblée Départementale de porter les crédits de la culture à hauteur de 1 % des dépenses de fonctionnement du budget départemental, c'est

donc une augmentation d'ici à 2014 de 25 % sur trois ans qui est envisagée.

Ainsi c'est un budget de **13,61 M€** en fonctionnement et de **19,75 M€** en investissement qu'il est proposé de consacrer à la politique culturelle départementale.

Cette priorité accordée à la politique culturelle est déclinée au travers des quatre grands secteurs

d'intervention ci-après :

1) LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Fonctionnement :

MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	2011	2012	Evolution
Subventions en faveur de la lecture	273 050	293 050	+ 7.32 %
Acquisition d'ouvrages	470 250	270 250	- 42.53 %
Activités culturelles	170 033	210 033	+ 23.52 %
TOTAL	913 333	773 333	- 15.33 %

Le Département entend poursuivre son action dans le champ du livre et de la lecture publique notamment, en intensifiant son soutien au déploiement des nouvelles technologies.

Ses principales missions de distribution régulière de documents aux bibliothèques relais, de formation, d'animations des personnels des bibliothèques du réseau départemental seront assurées malgré la diminution des crédits d'acquisition en fonctionnement en raison d'un report ponctuel de certains achats en début d'année 2013.

Enfin, à partir des conclusions de l'étude menée en 2011, il sera proposé au premier semestre 2012 un rapport d'actualisation du plan de développement de la lecture publique adopté en 2001.

Son but est de redéfinir les priorités et les modalités d'intervention du Département après une concertation avec les communes et intercommunalités pour le développement de la lecture publique.

Investissement :

MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	2011	2012	Evolution
Subventions aménagement bibliothèques	1,503	1,52	+ 1.16 %
Acquisition d'ouvrages	578 400	578 400	/
Travaux et achats de matériel	402 500	45 000	- 88.82 %
TOTAL	2,48 M€	2,14 M€	- 13.68 %

La politique de soutien à la réalisation de bibliothèques serait reconduite avec un maintien des crédits de paiement. Toutefois, il est prévu une diminution de l'autorisation de programme qui passerait de 2,50 M€ à 2M€, en cohérence avec le montant des crédits de paiement proposés au B.P.

2) LES EQUIPEMENTS CULTURELS DEPARTEMENTAUX

Fonctionnement :

Une culture vivante et innovante est aussi un levier de développement du territoire. Elle contribue à donner du Nord une image dynamique tout en faisant partie intégrante de son identité. Le Département s'appuie donc sur les six équipements culturels départementaux :

EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	2011	2012	Evolution
Musée de Flandre à Cassel	619 000	875 600	+ 41.45 %
Musée Matisse au Cateau-Cambrésis	694 100	694 150	/
Musée-atelier du Verre à Sars-Poteries	270 942	318 692	+ 17.62 %
Forum Antique de Bavay	392 500	343 100	- 12.56 %
Forum des Sciences à Villeneuve d'Ascq	782 501	785 959	+ 0,44 %
Villa Marguerite Yourcenar	372 400	372 400	/
TOTAL	3,13 M€	3,38 M€	+ 8.25 %

Ceux-ci, à travers l'acquisition d'œuvres, l'accueil d'artistes en résidence et l'organisation d'expositions temporaires, contribuent au dynamisme de la vie artistique et à la valorisation de la création nordiste.

Les crédits de fonctionnement de ce secteur, augmenteraient globalement de 8 %, pour permettre ainsi,

tout en s'adaptant à l'évolution des enjeux du développement de chaque structure, de maintenir la présentation d'évènements annuels dans chaque équipement et en particulier de donner au musée départemental de Flandre les moyens d'accueillir l'afflux des visiteurs et de financer l'organisation de deux expositions chaque année.

Investissement :

EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	2011	2012	Evolution
Musée de Flandre à Cassel	382 500	152 500	- 60.13 %
Musée Matisse au Cateau-Cambrésis	298 000	342 500	+ 14.93 %
Musée-atelier du Verre à Sars-Poteries	917 500	1,08 M €	+ 18.37 %
Forum Antique de Bavay	777 498	236 500	- 69.58 %
Forum des Sciences à Villeneuve d'Ascq	1,05	1,21	+ 14.53 %
Villa Marguerite Yourcenar	170 300	27 000	- 84.15 %
TOTAL	3,60 M€	3,05 M€	- 15.19 %

En matière d'investissement, l'effort financier portera essentiellement sur :

- le musée-atelier départemental du verre à Sars-Poteries pour 900 000 € qui permettront de payer les indemnités du concours d'architectes ainsi que de financer les premières études nécessaires au lancement du chantier du nouveau musée ;
- le Forum départemental des Sciences avec une inscription d'un crédit de 600 000 € pour les travaux de rénovation des verrières et 100 000 € pour le lancement d'une étude pour les mises aux normes de l'équipement.

Dans la perspective du futur aménagement du planétarium, le Forum départemental des Sciences

va travailler à la création en coproduction de deux nouvelles séances.

Le coût prévisionnel est estimé à 400 000 € nécessite la création d'une nouvelle autorisation de programme.

- le financement des études de programmation est également prévu pour le parc et le Marché couvert du musée Matisse ainsi que pour le projet du Centre de Conservation et d'Etude du Forum Antique de Bavay pour un coût global de 300 000 €.

3) RESTAURATION, MISE EN VALEUR ET SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Fonctionnement :

	2011	2012	Evolution
Archives Départementales	235 000	188 000	- 20.00 %
Subventions acteurs du Patrimoine	264 200	314 200	+ 18.92 %
Subventions Musées thématiques	144 750	169 750	+ 17.27 %
Mission coopération et projets européens	469 325	321 074	- 31.59 %
TOTAL	1,11 M€	993 024	- 10.80 %

Le département est riche d'un patrimoine varié et labellisé et possède la plus forte densité de musées en dehors de l'Île-de-France. Il est source de projets culturels, économiques et urbanistiques. Globalement, la culture joue un rôle majeur dans le changement d'image du Nord avec la présence d'une offre culturelle de qualité et dense (équipements et événements de renom mais aussi premier département de France pour les « petits » musées non labellisés) et qui continue à se développer.

Les actions menées en faveur du patrimoine sont notamment les suivantes :

- Archéologie : chantier de diagnostic et de fouilles, travail de médiation auprès des collégiens,
- Gestion, sauvegarde et valorisation du patrimoine archivistique départemental (188 000 € pour le fonctionnement des Archives départementales),
- Politique d'accompagnement du développement des musées thématiques, accentuée en 2012 avec

l'inscription d'un crédit supplémentaire de 25 000 €,

- Conduite de projets européens de coopération transfrontalière avec une diminution des inscriptions budgétaires liée au retard pris par les partenaires dans la réalisation de leurs projets.

L'année 2013 marquera les 300 ans du Traité d'Utrecht qui a délimité la frontière entre la Belgique et la France, après de nombreux conflits européens.

Le Département du Nord et la Province de Flandre occidentale, particulièrement concernés, ont souhaité que cet événement soit marqué par des actions et festivités communes, qui feront l'objet d'un dépôt de projet dans le cadre d'Interreg IV, en décembre 2011. Sa durée ira de 2012 à 2014.

Le coût prévisionnel de ce projet est estimé à 400 000 € pour les partenaires français avec une inscription au projet de BP 2012 de 100 000 €.

Investissement :

	2011	2012	Evolution
Archives Départementales	9,93	10,3	+ 3.69 %
Subventions pour la restauration du patrimoine	3,22	3,39	+ 5.32 %
Subventions Musées thématiques	120 000	150 000	+ 25 %
TOTAL	13,28 M€	13,84 M€	+ 4.27 %

Les crédits consacrés aux politiques de préservation et mise en valeur des espaces fortifiés bâtis (remparts et façades privées) seraient reconduits à hauteur de ceux de 2011.

Les crédits prévus pour le soutien à la restauration et à la mise en valeur des monuments historiques protégés et du patrimoine remarquable augmenteraient de 178 000 €, afin de régler les factures des projets supplémentaires correspondant aux autorisations de programme décidées en 2011.

L'autorisation de programme destinée à la restauration des fortifications serait maintenue à la même hauteur qu'en 2011 (623 000 €), alors que celle des monuments historiques augmenterait de 150 000 € et passerait donc à 2 850 000 €.

	2011	2012	Evolution
Service Culture	7,10 M€	8,46M€	+ 19.02 %

Dans ce champ d'intervention, le Département mène les actions suivantes :

- Développement culturel des territoires : subventions aux acteurs culturels publics et associatifs, mise en place de résidences d'artistes, soutien aux manifestations culturelles locales, le réseau de développement culturel en milieu rural, l'aide à la diffusion,
- L'action culturelle et artistique en direction des publics prioritaires du département, des collégiens (collège au cinéma, science collège), le dispositif d'insertion par la culture, politique en direction des personnes âgées et personnes handicapées,
- Les manifestations culturelles événementielles d'envergure départementale : les portes ouvertes des ateliers d'artistes, coups de vents.

Les crédits inscrits au projet de budget permettront de maintenir globalement en 2012 le soutien départemental aux acteurs culturels, avec des ajustements ponctuels à la hausse ou à la baisse, tout en déclinant quatre priorités :

a) contrats de territoire et projets culturels

Avec la généralisation en 2012 de la démarche des contrats avec les territoires, il s'agit de préparer avec les intercommunalités les volets culturels de projets de territoire en s'appuyant notamment sur les diagnostics réalisés par les réseaux de développement culturel en milieu rural.

Le renforcement de l'accompagnement et de soutien

Le budget de 10 millions d'euros, après 1 600 000 € en 2009, 2 000 000 € en 2010 et 9 700 000 € en 2011 qui serait consacré aux travaux de reconstruction des magasins des Archives Départementales représente à lui seul la moitié de l'enveloppe financière d'environ 20 millions destinée aux dépenses d'investissement de la politique culturelle.

L'ouverture de ce nouveau bâtiment est envisagée à l'automne 2013. Le déménagement des 35km d'archives conservés rue Saint-Bernard devrait intervenir en fin d'année 2012, après mise en condition thermique des nouveaux magasins.

4) LE SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE

Fonctionnement :

du Département aux « têtes de réseaux » de développement culturel en milieu rural pour la mise en place des projets culturels de territoire est prévu avec une enveloppe qui passerait de 320 000 € en 2011 à 440 000 € en 2012.

b) la médiation culturelle et l'éducation artistique en direction des publics prioritaires

A travers le développement de la médiation, la culture est porteuse de transversalité et ouvre des perspectives pour toutes les autres politiques. En coopération avec les délégations en charge de l'Insertion, des personnes âgées, des personnes handicapées, des collèges et de la jeunesse, il s'agit de poursuivre l'effort engagé pour que les acteurs culturels aidés par le Département développent l'accès à la culture pour ceux qui en sont le plus éloignés et pour les jeunes. Il s'agit, en outre, de croiser l'ensemble des réseaux existants : ceux de la culture avec ceux des publics spécifiques pour se faire rencontrer les publics et les différentes expressions artistiques et culturelles.

Pour cela, il est proposé de porter les crédits affectés à ces politiques de 611 000 € en 2010 à 731 000 € en 2011 et 821 000 € en 2012 dont 576 000 € pour l'insertion, 40 000 € pour les personnes âgées et 50 000 € pour la jeunesse.

c) les présences artistiques

En référence au Débat d'Orientation Politique du 4 juillet 2011, une plus grande association des habitants à la vie culturelle du Nord est recherchée et les présences

artistiques de plusieurs mois sur les territoires seront encouragées au travers de la nouvelle politique, examinée par l'Assemblée Plénière le 28 novembre 2011. Cette politique a pour vocation de soutenir des projets originaux, co-construits entre artistes et acteurs locaux, croisant création et travail éducatif avec les différents publics. Le Département lancera à cet effet un appel à projets annuel auprès de certains territoires faisant intervenir des artistes issus de toutes les disciplines artistiques.

L'enveloppe destinée à financer cette nouvelle action en 2012 s'élève à 150 000 €.

d) préparation d'un grand évènement culturel biennal

L'assemblée départementale a confirmé le 4 juillet, à l'occasion de l'adoption du DOP, sa volonté d'organiser tous

les deux ans, à partir de 2013, un grand évènement culturel fédérateur et gratuit permettant à un large public de découvrir les richesses du Nord.

Cette biennale, dont la première manifestation aurait lieu au printemps 2013, doit donner lieu à des partenariats avec les provinces belges de Flandre Occidentale en 2013 et du Hainaut en 2015. Elle doit permettre de faire référence à l'identité tant historique que patrimoniale du Nord mais aussi à son actualité, son effervescence artistique culturelle.

Dans la perspective de l'organisation de cet évènement, la création d'une nouvelle autorisation d'engagement est sollicitée avec l'inscription de 500 000 € en 2012, pour mobiliser dès le début de l'an prochain les acteurs culturels et institutionnels des territoires concernés.

Investissement :

SERVICE CULTURE	2011	2012	Evolution
Subventions aménagement lieux artistiques	1,39 M€	610 000	- 56.37 %
Instruments de musique	90 000	90 000	/
Matériel réseau de diffusion	8 000	/	/
TOTAL	1,49 M€	700 000	- 53.21 %

La politique d'aide à la construction et à la réhabilitation des lieux artistiques serait reconduite avec un maintien de l'autorisation de programme à hauteur de 1 400 000 € en 2012 accompagnée toutefois d'une baisse des crédits de paiement car le nombre de projets financés en 2011 est en nette diminution par rapport aux années

précédentes.

RECETTES

Le montant des recettes prévisionnelles est estimé à **1,67 M€** en fonctionnement et **2,35 M€** en investissement.

RECETTES	2011	2012	Evolution
Fonctionnement	1,48 M€	1,67 M€	+ 13.30 %
Investissement	1,56 M€	2,35 M€	+ 50.36 %

Les prévisions d'augmentation de recettes témoignent des efforts menés pour développer les partenariats avec l'Etat (subventions et reversement de taxes), ainsi que les entreprises pour accompagner les projets du Département.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Culture, Sports, Tourisme et Vie associative » :

- d'approuver les propositions budgétaires relatives à la politique culturelle dans le rapport, dans le cadre de la délibération générale adoptant le budget primitif 2012 par fonction et par chapitre.

Le projet de délibération correspondant, conforme aux avis des Commissions « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes » et « Culture, Sports, Tourisme, et Vie associative », est adopté à l'unanimité.

Budget primitif pour l'exercice 2012 – Ressources Humaines

Monsieur le Président souligne l'importance du budget dédié aux ressources humaines. Il fait remarquer que celui-ci est maîtrisé.

Madame Marie FABRE indique que le Conseil Général du Nord entend maintenir et stabiliser ses effectifs, tout en assurant la mise en place de nouvelles orientations politiques.

Madame FABRE fait observer que le projet de budget propose d'adapter les ressources humaines aux besoins des nouvelles politiques départementales, de solliciter et d'associer les agents à la conduite de la modernisation du service public, d'améliorer le dialogue social et la condition professionnelle des agents, tant sur le plan individuel que collectif.

Madame FABRE fait remarquer la maîtrise du budget prévisionnel des ressources humaines en 2012, qui n'augmente que de 1,73 % par rapport au budget de 2011.

Concernant les dépenses, Madame FABRE porte à la connaissance des Conseillers Généraux que l'augmentation est principalement constituée d'éléments de paye obligatoires et de dépenses volontaristes avec le développement d'une politique interne d'insertion professionnelle des jeunes.

Madame FABRE signale que les recettes sont en hausse de 200 000 € en raison d'une gestion plus rigoureuse des rémunérations.

Madame FABRE souligne que la stabilisation des effectifs nécessite une analyse des besoins en effectif et un redéploiement des postes vacants entre les directions.

Madame FABRE explique que les agents du service public départemental représentent un facteur de cohésion sociale sur les territoires.

Madame FABRE annonce que le Département a décidé d'amorcer sur le plan interne une politique d'insertion professionnelle par le recrutement de jeunes de tous niveaux en contrat d'apprentissage. Elle précise qu'une attention particulière sera portée sur le recrutement des maîtres d'apprentissage et leur investissement dans la conduite de la formation du jeune.

Madame FABRE ajoute que cette politique d'insertion sera complétée par un dispositif d'accompagnement d'un public jeune rencontrant des difficultés à s'insérer dans le monde du travail, et avec la création de 30 contrats aidés, principalement sous forme de service civique.

Madame FABRE indique que ces dispositifs d'insertion seront intégrés dans la démarche de contrat de territoires afin de cibler les besoins spécifiques de ces derniers.

Madame FABRE souligne que le service public départemental doit s'adapter face à la dégradation de la situation économique et sociale. Elle explique que cette dégradation se traduit pour la protection de l'enfance, par une augmentation de la charge de travail, aggravée par le retrait de l'Etat et la complexité croissante des situations.

Considérant les préoccupations des agents en UTPAS, Madame FABRE signale qu'une réflexion a été initiée sur la clarification des missions de protection de l'enfance et l'analyse des charges de travail avec les partenaires sociaux. Elle ajoute qu'un plan global de création de postes a été arrêté sur l'ensemble du mandat, avec notamment 10 nouveaux postes d'assistants socio-éducatifs en 2012 dans les services de la protection de l'enfance.

Madame FABRE évoque la précarisation des agents contractuels et la création de 3 postes dans le domaine de la culture.

Monsieur le Président fait observer que les organisations syndicales ont le sentiment que le Département ne fait pas assez pour les agents. Il estime que

les actions départementales vont dans le sens de l'amélioration du service public.

Monsieur Didier MANIER indique que le projet de budget a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes ». Il précise que les membres du Groupe Union Pour le Nord n'ont pas pris part au vote.

Monsieur Jacques PARENT souligne l'effort de maîtrise tant en termes d'évolution des dépenses de fonctionnement, qu'en termes d'évolution des effectifs restés quasi stables.

Monsieur PARENT salue la méthode qui consiste à adapter les ressources humaines aux besoins d'une nouvelle politique publique départementale conformément aux orientations politiques définies par l'Assemblée Départementale en juillet dernier.

Monsieur PARENT estime que la volonté de l'Etat de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux est une politique aveugle et dogmatique qui ne considère les ressources humaines que sous un angle comptable. Il pense que cette méthode gouvernementale ne peut que nuire aux services rendus à la population, à la qualité du service public, ainsi qu'aux conditions de travail des agents.

Monsieur PARENT évoque la création de 10 emplois de travailleurs sociaux dans le secteur de l'enfance en 2012.

Monsieur PARENT souligne la volonté du Département de prendre en compte le pouvoir d'achat des agents disposant des rémunérations les moins élevées, en compensant partiellement le gel du point d'indice depuis juillet 2010. Il remarque également, le travail de précarisation des agents contractuels, et la politique d'insertion professionnelle en direction des jeunes.

Monsieur PARENT rappelle que le Groupe Socialiste soutient la politique du Conseil Général qui vise à promouvoir l'économie plurielle, en soutenant le secteur privé lorsqu'il est porteur d'emplois, l'économie sociale et solidaire qui permet d'entreprendre autrement et surtout le service public territorial qui préserve l'intérêt général.

Monsieur PARENT indique que les membres du Groupe Socialiste et Apparentés voteront en faveur du projet de budget concernant les ressources humaines.

Monsieur Charles BEAUCHAMP souligne l'investissement des agents dans leurs différentes missions. Il les remercie pour leur engagement généreux, et leur implication quotidienne au service des habitants.

Monsieur BEAUCHAMP se réjouit de l'augmentation de la valeur du ticket restaurant et de la revalorisation du régime indemnitaire. Il ajoute que la prime exceptionnelle, même si elle est bienvenue, ne suffira pas à rattraper la perte du pouvoir d'achat.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle le souhait des personnels et des syndicats pour une remise à plat du régime indemnitaire de l'ensemble des catégories,

beaucoup moins attractif que dans d'autres collectivités.

Monsieur BEAUCHAMP remarque les emplois créés pour soulager les agents en surcharge de travail dans les secteurs en tension. Il pense que la logique des redéploiements aura certainement des limites.

Monsieur BEAUCHAMP déplore les non-remplacements suite aux mutations et surtout aux départs à la retraite. Il souligne qu'il est hostile à la Révision Générale des Politiques Publiques que l'Etat cherche à imposer aux collectivités territoriales.

Monsieur BEAUCHAMP fait observer que la qualité et l'exigence du service public reposent essentiellement sur les moyens humains. Il exprime son opposition à la tentation de transposer les dogmes managériaux déshumanisants du secteur privé.

Monsieur BEAUCHAMP salue l'augmentation du taux de travailleurs handicapés au sein des services départementaux en notant toutefois qu'il est loin d'atteindre les obligations légales.

Monsieur BEAUCHAMP indique qu'il veillera à ce que la politique visant à augmenter le nombre de contrats d'apprentissage ne serve pas à combler les postes vacants.

Monsieur BEAUCHAMP évoque la décision du Gouvernement de baisser le taux de cotisation des collectivités au CNFPT.

Monsieur Christian POIRET souligne que le personnel du Département possède des compétences. Il ajoute que la question du budget et des effectifs peut quand même être abordée.

Concernant l'Agenda Social, Monsieur POIRET estime qu'il est paradoxal au regard du contexte budgétaire. Il pense qu'un salaire mensuel de 1811 € net sur 13 mois est correct.

Monsieur POIRET considère d'une part que les départs à la retraite constituent une opportunité à saisir et d'autre part qu'il est étonnant de créer des postes supplémentaires, notamment pour le développement des politiques culturelles.

Monsieur POIRET demande des précisions sur le nombre de contrats d'apprentissage prévus en 2012.

Monsieur POIRET précise qu'il ne demande pas à la gestion des ressources humaines d'appliquer le principe que l'Etat s'est imposé à travers la RGPP. Il fait remarquer qu'il est indispensable de faire preuve de souplesse dans ce domaine et de ne pas s'accrocher à un dogme qui s'avèrerait inadapté, voire dangereux pour le bon fonctionnement des services aux usagers.

Monsieur POIRET fait observer que pratiquement toutes les collectivités territoriales ont fait le choix de réduire leurs effectifs en ne remplaçant pas systématiquement tous les agents partant en retraite.

Monsieur POIRET souhaite avoir des informations précises sur les réflexions qui sont menées actuellement au sein des services départementaux à propos de la gestion des effectifs et de l'organisation de l'administration départementale pour les 3 ou 4 années à venir dans le contexte actuel de départ massif à la retraite.

Monsieur POIRET indique que les membres du Groupe Union Pour le Nord s'abstiendront sur ce projet de budget.

Monsieur POIRET souligne l'évolution du taux d'emploi des personnes en situation de handicap. Il demande que soit poursuivie la politique d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Madame Marie FABRE répond à la question de Monsieur POIRET concernant le nombre de contrats d'apprentissage au sein du Département. Elle signale qu'il y aura une centaine de contrats effectifs pour 2012, en tenant compte des contrats existants.

Monsieur le Président rappelle l'engagement pris devant les Nordistes d'arriver à 300 contrats d'apprentissage à la fin du mandat.

Madame FABRE fait remarquer qu'il n'existe pas de 13^{ème} mois de salaire au Département mais une allocation de fin d'année, uniquement en direction des plus défavorisés et ne représentant pas un treizième mois.

Madame FABRE porte à la connaissance de l'Assemblée Départementale qu'une réflexion globale sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est en cours et que les départs à la retraite seront pris en considération.

Madame FABRE se félicite de la stabilisation des effectifs. Elle souligne qu'avec le même nombre d'agents les politiques nouvelles peuvent être réalisées, notamment les contrats de territoires.

Madame FABRE fait remarquer qu'il n'y aura pas de personnel venant de l'Etat à intégrer en 2012.

Monsieur le Président rappelle qu'il n'y a pas de service public sans fonctionnaire. Il pense que le Gouvernement a décidé délibérément, politiquement, idéologiquement, de sacrifier progressivement le service public pour laisser la voie au secteur privé.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DGC/2011/1664

OBJET :

**RAPPORT BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2012
POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES**

Le projet de Budget Primitif 2012 des Ressources Humaines s'élève à 365,14 millions d'euros au niveau des

dépenses inscrites au budget principal, soit une hausse de 1,73 % (+ 6,2 millions euros) par rapport à celui de 2011.

Le budget 2011 des Ressources Humaines avait été marqué par plusieurs mesures : l'arrivée de 47 nouveaux agents suite au transfert du Parc de l'Équipement, une augmentation du régime indemnitaire de fonction, l'intégration des agents des collèges dans la filière technique, ainsi que par une volonté forte de maîtriser les dépenses de personnel.

La politique de stabilisation des effectifs entamée en 2009 s'est poursuivie en 2011 à l'exception de quelques mesures ponctuelles.

L'année 2011 a été marquée par un grand nombre de départs en retraite, notamment de mères de trois enfants ayant 15 ans de service. Cette augmentation du nombre des départs se poursuivra dans les prochaines années, elle permet au Département de mener une politique de redéploiement des postes, de manière à stabiliser l'effectif global tout en répondant à de nouveaux besoins (dans l'aide sociale à l'enfance ou la politique des contrats de territoire).

La mise en œuvre du plan de développement de l'apprentissage entamé en 2011 avec la délibération du 11 octobre dernier se poursuivra et s'inscrira dans un dispositif de gestion prévisionnelle des emplois permettant d'identifier les métiers offrant des débouchés pour les apprentis.

En 2012, les recettes (restaurant administratif, crèche, ...) sont estimées à 1,25 millions d'euros (+ 200 000 euros).

La contribution du Département auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) baissera de 200 000 euros en 2012 du fait d'une politique active en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

Le projet de Budget Primitif 2012 des Ressources Humaines s'inscrit également dans le Projet d'Administration Départementale qui se caractérise dans ce domaine, par une volonté d'accompagner l'évolution des pratiques et des moyens consacrés aux Ressources Humaines tant dans les domaines du recrutement, de la mobilité, de la paye et de la formation.

La mise en œuvre de la convention avec le CNFPT votée par la Commission Permanente le 11 juillet dernier permet en particulier de réduire le budget de la formation sans diminuer l'offre de formation pour les agents.

A l'inverse, la diminution du taux de cotisation au CNFPT (passé de 1% à 0,9%) à compter de 2012 sera compensée par une augmentation équivalente des remboursements des frais de déplacement des agents car ceux-ci ne seront plus pris en charge par le CNFPT.

La hausse du projet de budget des Ressources Humaines du Département du Nord en 2012 de 1,73 % par rapport au

budget 2011 s'explique par plusieurs séries de mesures et notamment :

- la prise en compte de diverses augmentations incontournables : l'effet Glissement Vieillesse Technicité (avancements d'échelon, avancements de grade et promotions internes), l'augmentation de la valeur du SMIC, ou encore le surcoût du reclassement indiciaire des agents de catégorie B (notamment des filières administratives et médico-sociales prévu début 2012).
- la volonté politique de renforcer considérablement le dispositif de contrat d'apprentissage afin d'atteindre un objectif de 300 apprentis d'ici 2014. Cette mesure illustre la volonté du Département de participer à la formation des jeunes et de favoriser leur intégration dans la vie professionnelle. L'insertion professionnelle sera également développée par le biais de recrutements de contrats aidés au sein des services départementaux.
- la création de 10 postes permanents dans le domaine de la protection de l'enfance afin de tenir compte d'un contexte social particulièrement préoccupant.

En plus du budget principal, des crédits ont été inscrits pour les personnels dans les budgets annexes pour un montant de 1,55 millions d'euros pour l'exercice 2012.

Le rapport budgétaire 2012 des Ressources Humaines se décompose en 2 parties. Une première partie est consacrée aux mesures relatives aux effectifs et à leurs effets financiers. La seconde partie permet de détailler les mesures spécifiques de l'année 2012 en faveur du personnel du Département.

I – MESURES RELATIVES AUX EFFECTIFS :

Depuis plusieurs années, les effectifs ont fortement augmenté du fait des transferts de compétences des services de l'Etat vers ceux du Département : 1 467 agents TOS en 2007, 383 agents DDE en 2008, 85 en 2009 et 47 en 2011. En 2012, aucun transfert de personnel de l'Etat vers le Département n'est prévu.

Des créations de postes sont cependant prévues dans le domaine de la protection de l'enfance et de la culture notamment, ainsi que des mesures renforçant le dispositif d'apprentissage et d'insertion professionnelle.

1) Création de 10 postes permanents dans le secteur de la protection de l'enfance :

Afin de tenir compte d'un contexte social particulièrement préoccupant et de répondre à la problématique de surcharge de travail des travailleurs sociaux, le Département a engagé un travail de réflexion et de concertation avec les organisations syndicales sur les difficultés rencontrées par les professionnels du secteur de l'enfance dont le nombre d'enfants pris en charge ne cesse d'augmenter.

Afin de faire face à cette problématique, le Département s'est engagé à créer 36 nouveaux postes dans le secteur de la protection de l'enfance pour la période 2012, 2013 et 2014.

Pour l'année 2012, il est demandé à l'Assemblée Plénière la création de 10 postes permanents d'assistants socio-éducatifs exerçant notamment des fonctions d'éducateurs spécialisés afin de faciliter l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des enfants et des adolescents en difficultés.

Le surcoût annuel de cette mesure est estimé à 349 380 euros et a été pris en compte dans le projet de Budget Primitif 2012 des Ressources Humaines.

2) Renforcement de la politique d'apprentissage et d'insertion professionnelle :

Le Département du Nord mène depuis 2005 une politique d'insertion professionnelle, notamment, par le recrutement de jeunes en contrat d'apprentissage.

Cette politique a été considérablement renforcée en 2011 par délibération (Dirfo/2011/1221) de l'Assemblée Plénière du 10 octobre 2011, dans laquelle le Département a annoncé sa volonté d'atteindre 300 contrats d'apprentissage d'ici 2014.

Afin de respecter cet engagement d'accompagner les jeunes dans la vie professionnelle, un objectif de 25 contrats d'apprentissage supplémentaires en début d'année 2011 a été fixé, ainsi que 50 autres contrats en septembre 2012.

L'inscription de 663 416 euros en dépenses et de 88 333 euros en recettes est proposée au projet de Budget Primitif 2012.

En outre, le Département lors de l'Assemblée Plénière du 10 octobre 2011 a souhaité également approfondir son action d'accompagnement auprès d'un public rencontrant des difficultés à s'insérer dans le monde du travail en recrutant une centaine de contrats aidés au sein des services départementaux d'ici 2014.

Pour l'année 2012, ce sont 30 recrutements de contrats aidés qui sont envisagés. Afin de pouvoir rémunérer ces 30 contrats aidés sous forme de service civique, une inscription de 39 240 euros en dépenses est sollicitée.

3) Renforcement de la politique culturelle du Département par la création de 3 postes ainsi que par la réduction de l'emploi précaire :

Le Département a décidé de renforcer en 2012 ses actions dans le domaine de la culture.

Parallèlement à cette démarche, le Département a mis en place depuis plusieurs années une politique de réduction de l'emploi précaire dans les équipements culturels. Cette politique se traduit par une baisse du volume des heures de vacations compensée par la création de postes permanents.

Ainsi dans ce contexte, 2 postes ont déjà été créés au BP 2010 (Rapport DGC/2010/182) et 6 postes lors du vote de la DM2 – 2010 (Rapport DGC/2010/1409).

Dans la continuité de la politique de réduction de l'emploi précaire menée depuis plusieurs années mais aussi dans celle du développement des actions culturelles du Département, il est demandé à l'Assemblée Plénière la création de 3 postes pour le Forum des Sciences :

- un poste permanent d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe.
- deux postes permanents d'assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2^{ème} classe.

Afin de prendre en compte ces 3 créations de postes, le dispositif de vacations 2012 pour les équipements culturels sera réduit de 3 600 heures de vacations par rapport aux années précédentes.

Par ailleurs, une augmentation des heures de vacations culturelles de deux équipements culturels s'avère nécessaire. En effet, le musée de Flandres, suite à sa réouverture, a enregistré une fréquentation particulièrement élevée (86 000 entrées en septembre 2011) qui se traduit par une demande plus importante de vacations tant au niveau des ateliers, qu'au niveau des visites guidées. Le musée de Sars Poteries, quant à lui, met l'accent sur la médiation ce qui nécessite également un apport d'heures de vacations culturelles.

Afin de faciliter la gestion et la flexibilité, il est proposé de regrouper les dispositifs de vacations du Forum des Sciences avec ceux des autres équipements culturels du Département dans les limites suivantes :

- 19 278 heures de vacation « d'animation » dans l'ensemble des établissements culturels départementaux en 2012.
- 12 600 heures de vacation de « gardiennage » dans l'ensemble des établissements culturels départementaux en 2012.

Le surcoût annuel de l'ensemble de ces mesures est estimé à 98 000 euros.

4) Création de 3 postes permanents d'ingénieurs territoriaux dans le domaine de l'informatique :

Il est proposé à l'Assemblée Plénière la création d'un poste permanent d'ingénieur principal territorial et de deux postes permanents d'ingénieurs territoriaux dans le domaine informatique.

Ces 3 postes sont destinés à des agents ayant une qualification, ainsi qu'une expertise particulièrement élevées dans les domaines de la mise en œuvre et de la maintenance des systèmes d'information des collectivités territoriales.

En cas de difficultés de recrutement d'agents titulaires

ou stagiaires pour pourvoir ces postes permanents, le Département du Nord est susceptible de recourir au recrutement d'agents non titulaires sur la base de l'article 3 alinéa 5 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. En effet, ce texte autorise les collectivités territoriales à recruter un agent non titulaire de catégorie A, lorsque « la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient ». Ceux-ci seront rémunérés au maximum au dernier échelon de leurs grades respectifs, et bénéficieront du régime indemnitaire afférent à leur grade et à leur fonction.

Ces 3 créations de postes du cadre d'emploi d'ingénieur sont effectuées par redéploiement suite à la suppression de 3 postes permanents d'attaché. Le surcoût de cette mesure est estimé à 20 000 euros.

5) Création de 2 postes permanents de médecin du travail :

Pour faire face à la pénurie de recrutement en médecine de prévention et pour permettre un fonctionnement pérenne de cette mission, il est proposé la création de 2 postes permanents de médecin du travail « en l'absence de cadre d'emploi susceptible d'assurer les fonctions à remplir » conformément à l'article 3 alinéa 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

En effet, le cadre d'emploi des médecins territoriaux ne concerne que les médecins de santé publique et ne prend pas en compte la spécialité médecine du travail.

Les agents qui occuperont ces postes seront titulaires du doctorat en médecine et du certificat d'études spécialisées en médecine du travail ou titres reconnus équivalents. Ils seront rémunérés au maximum au dernier échelon du grade de médecin territorial hors classe et bénéficieront du régime indemnitaire afférent à leur grade et à leur fonction.

La création de ces 2 postes permanents de médecin du travail est consécutive à la suppression de 2 postes permanents d'attaché. Le surcoût de ce redéploiement est évalué à 8 000 euros.

6) Création de 2 postes permanents d'attaché territorial pour exercer des fonctions de contrôleur de gestion :

Il est proposé à l'Assemblée Plénière la création de deux postes permanents d'attaché territorial dans le domaine du contrôle de gestion.

Les agents recrutés sur ces 2 postes devront avoir acquis une expérience significative de plusieurs années dans le domaine du contrôle de gestion, et en particulier dans la mise en place d'outils et de méthodes de gestion. Ces contrôleurs de gestion confirmés devront également être particulièrement à l'aise avec les outils informatiques d'extraction et d'exploitation de données de structures conséquentes.

Ces 2 postes sont destinés à des agents ayant une expertise tant dans le secteur public, que dans celui du

secteur privé. En effet, les agents recrutés sur ces 2 postes permanents seront amenés à étudier régulièrement les comptabilités des organismes associés au Département dont la plupart sont issus du secteur privé, et notamment du secteur associatif. Ils devront, en outre, être suffisamment qualifiés pour exercer leur mission de contrôle de gestion dans la sphère publique.

En cas de difficultés de recrutement d'agents titulaires ou stagiaires pour pourvoir ces postes permanents, le Département du Nord est susceptible de recourir au recrutement d'agents non titulaires sur la base de l'article 3 alinéa 5 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Ce texte autorise, en effet, les collectivités territoriales à recruter un agent non titulaire de catégorie A, lorsque « la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient ».

La création de ces 2 postes permanents d'attaché s'effectue par redéploiement suite à la suppression de 2 postes permanents de rédacteur. Le surcoût annuel de ce redéploiement est estimé à 26 380 euros et a été pris en compte dans le projet de Budget Primitif 2012.

7) Transformations de postes :

Afin de prendre en compte l'ensemble des mesures annoncées jusqu'à présent dans ce document, ainsi qu'un certain nombre d'ajustements dus à des transformations de postes (suite à des recrutements, à des réussites aux concours, à des requalifications de postes ou encore à des avancements ou des promotions), il est proposé :

- la création de 375 postes permanents dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe ci-jointe.
- la suppression de 362 postes permanents dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe ci-jointe.

II – MESURES SPECIFIQUES :

1) Fonctionnement des groupes d'élus – dépenses du personnel :

Pour faire face aux dépenses de personnel consacrées au fonctionnement des groupes d'élus, il est proposé d'inscrire au chapitre 944 du budget départemental une dotation budgétaire d'un montant de 799 756 euros pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, soit 30 % du montant total des indemnités des élus, dans le respect de la limite fixée par la loi n° 2002-276, article 15, relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002.

2) Subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS) :

Pour l'année 2012, il est proposé d'inscrire un crédit de 2 millions d'euros correspondants à la subvention accordée au Comité des Œuvres Sociales pour son action en faveur des agents départementaux. Cette subvention s'élevait à 2 millions d'euros en 2011.

3) Montant de l'allocation sociale de fin d'année versée aux agents départementaux :

Par délibération du 12 octobre 1998, la Commission Permanente du Département a défini les critères d'attribution de l'allocation sociale de fin d'année et le principe d'une revalorisation annuelle de son montant par le biais d'une indexation sur l'évolution du traitement minimum mensuel des fonctionnaires au 1^{er} janvier.

Le traitement minimum de la fonction publique a été réévalué le 1^{er} janvier 2011, ainsi que le 1^{er} décembre 2011. De ce fait, les montants nets de l'allocation sociale 2012 s'élèvent :

- pour les agents de catégorie A à 1 603,94 euros.
- pour les agents de catégorie B à 1 479,15 euros.
- pour les agents de catégorie C à 1 347,49 euros.

Les crédits proposés permettent de financer cette mesure.

4) Contribution en faveur du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) :

En application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2006-501 du 3 mai 2006, les employeurs publics sont tenus de verser une contribution au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) s'ils ne respectent pas l'obligation d'emploi de personnes handicapées à hauteur de 6 % de l'effectif.

En ce qui concerne le Département du Nord, le taux de l'emploi (source déclaration FIPHFP 2011) s'élevait à 2,72 % avec 222 agents en situation de handicap. En tenant compte des marchés réservés et des dépenses affectées à l'insertion professionnelle des personnes handicapées, le taux de travailleurs handicapés atteint 3,61 %.

Pour l'année 2012, il est proposé à l'Assemblée Plénière d'inscrire 990 000 euros au projet de Budget Primitif, tant pour le paiement de cette contribution, que pour celui de l'aide spécifique à l'installation créée par délibération des 16 et 17 février 2009.

Le montant de la contribution au FIPHFP de l'année 2012 est en diminution de 200 000 euros par rapport à celle de l'année 2011, du fait de la progression du recours aux marchés réservés ainsi que du nombre d'agents en situation d'handicap.

5) Versement d'un régime indemnitaire exceptionnel en faveur des agents du Département les moins favorisés :

La valeur du point d'indice des fonctionnaires n'a pas

été augmentée depuis le 1^{er} juillet 2010 malgré une inflation de l'ordre de 3 %. Cette situation place les agents du Département dans une situation financière difficile avec notamment une perte de pouvoir d'achat.

Afin de tenir compte de ce contexte, le projet de Budget Primitif 2012 prend en compte le versement d'un régime indemnitaire exceptionnel. Celui-ci est destiné à compenser la perte de pouvoir d'achat des agents du Département les moins favorisés. Ce régime indemnitaire sera versé aux agents statutaires, aux agents non titulaires, ainsi qu'aux assistants familiaux en début d'année 2012. Le coût de cette mesure est estimé à 1,6 millions d'euros, dont 1 million d'euros au titre du budget des Ressources Humaines, et 0,6 million d'euros au titre du budget de l'Aide Sociale à l'Enfance, pour les assistants familiaux.

6) Augmentation de la part employeur pour les titres restaurant :

Le Département du Nord s'est engagé dans une démarche d'agenda social. Une des mesures prises dans le cadre de cet agenda social pour répondre aux préoccupations exprimées par les agents du Département consiste à augmenter d'un euro la valeur faciale du titre restaurant. Cette augmentation serait financée à 50% par l'employeur, pour un coût estimé à 0,6 million d'euros.

Les modalités de versement du régime indemnitaire exceptionnel et de l'augmentation de la valeur faciale des titres restaurant sont détaillées dans le rapport spécifique présenté à l'Assemblée Plénière de cette session.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Qualité du Service Public, Finances, Ressources Humaines, Relations Internationales, Affaires Européennes » :

- d'approuver les propositions budgétaires relatives à la politique des Ressources Humaines présentées dans le rapport dans le cadre de la délibération générale adoptant le projet de Budget Primitif 2012 par fonction et par chapitre.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste-Front de Gauche ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord ainsi que Monsieur SIEGLER, non inscrit, s'abstiennent. Monsieur WATTEBLED, non inscrit, a quitté la salle au moment du délibéré et du vote).

Monsieur le Président suspend la séance à 18 heures 40.

Etaient présents : Jean-Pierre ALLOSSERY, Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Charles BEAUCHAMP, Gérard BOUSSEMART, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Marie FABRE, Alain FAUGARET, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Jacques PARENT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Serge VAN DER HOEVEN, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Jean-Claude QUENNESSON, Olivier HENNO donne pouvoir à Dany WATTEBLED, Jean JAROSZ donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, René LOCOCHE donne pouvoir à Alain POYART, Jacques MICHON donne pouvoir à Alain BRUNEEL, Rémi PAUVROS donne pouvoir à Bernard HAESBROECK, Aymeric ROBIN donne pouvoir à Albert DESPRES, Jean-Marie RUANT donne pouvoir à Roger VICOT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Martine FILLEUL, Patrick VALOIS donne pouvoir à Didier DRIEUX, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Sylvie LABADENS

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) : Eric RENAUD

Monsieur le Président reprend la séance à 9 heures.

Monsieur Charles BEAUCHAMP souligne le dépôt, par le Groupe Communiste – Front de Gauche, d'une motion contre la fermeture par l'Etablissement Français du Sang du centre de collecte de sang à Douai.

Monsieur le Président précise qu'elle sera examinée par la Commission concernée.

Monsieur le Président note que le quorum est atteint.

Budget primitif pour l'exercice 2012 – Logement, Habitat

Monsieur le Président signale que, pour la première fois, une délégation est complètement affectée à la politique du logement et de l'habitat.

Monsieur le Président indique que l'objectif pour le Département est d'être un contributeur effectif à la résolution de la question du droit au logement. Il fait remarquer, qu'aujourd'hui, près de 90 000 demandes de logement social sont en attente dans le Nord.

Monsieur Charles BEAUCHAMP souligne qu'une délégation Logement, Habitat a été nouvellement créée au sein du Conseil Général afin d'impulser des politiques à la hauteur des enjeux.

Monsieur BEAUCHAMP signale qu'un état des lieux a été réalisé et revient sur le budget départemental de 2011 consacré au logement et à l'habitat. Il fait observer que le constat a démontré qu'en l'absence de Plan Départemental Habitat, les dispositifs ne bénéficiaient pas à l'ensemble de la population.

Monsieur BEAUCHAMP note que l'élaboration d'un Plan Départemental Habitat est proposée pour 2012, avec la volonté d'obtenir des moyens à la hauteur des besoins, de remédier aux déséquilibres territoriaux et de développer des logements accessibles financièrement et physiquement à tous. Il précise que, dans l'attente de ce plan, tous les outils nécessaires au diagnostic et à la concertation avec les territoires et les associations représentatives seront mis en place rapidement.

Monsieur BEAUCHAMP indique que le Département souhaite également développer des expérimentations qui, au-delà des politiques déjà menées, pourraient être généralisées, si elles s'avéraient positives et efficaces, à travers des programmes d'intérêt général.

Monsieur BEAUCHAMP souligne que l'aide aux communes rurales sera l'un des axes de travail du Département. Il note, par ailleurs, que l'aide aux jeunes agriculteurs est en cours de réexamen en concertation avec les intéressés.

Monsieur BEAUCHAMP attire l'attention des Conseillers Généraux sur la question des logements vacants.

Monsieur BEAUCHAMP signale qu'un autre axe de travail du Département est de rendre les logements accessibles socialement et physiquement pour tous.

Concernant le logement étudiant, Monsieur BEAUCHAMP indique qu'un maillage territorial plus cohérent sera réalisé et précise que l'ensemble des universités seront pris en compte.

Monsieur BEAUCHAMP note que ce budget est en augmentation de 17 % en investissement et de 97 % en fonctionnement.

Monsieur Roméo RAGAZZO précise que la Commission « Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat » a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport, le Groupe Union Pour le Nord ne prenant pas part au vote.

Monsieur Alain POYART considère que le budget Logement, Habitat de l'année 2012 constitue l'une des bonnes nouvelles de cette session budgétaire.

Monsieur POYART note que la situation particulièrement sensible du logement dans les espaces ruraux est mise en lumière et précise que le Groupe Union Pour le Nord est agréablement surpris par l'objectivité de ces constats et par les mesures envisagées.

Monsieur POYART fait observer que le Groupe Union Pour le Nord accueille avec intérêt les propositions qui sont faites, mais s'interroge, toutefois, sur la capacité du Département à atteindre ses objectifs ambitieux avec un budget en augmentation, mais limité à 7,18 M€. Il ajoute que la même question se pose en ce qui concerne Partenord.

Monsieur POYART souligne que l'écueil, à ne pas sous-estimer, est la compatibilité des programmes des bailleurs en milieu rural avec les SCOT et les avis de la DDTM.

Monsieur POYART indique que le Groupe Union Pour le Nord examinera avec attention l'impact de cette politique, tout en souhaitant qu'elle puisse apporter les réponses aux importants problèmes de logement dans le département.

Monsieur POYART conclut en précisant que le Groupe Union Pour le Nord votera favorablement le budget Logement, Habitat.

Monsieur Philippe DRONSART fait remarquer que le logement est en crise en France et signale que le département du Nord est l'un des plus défavorisés avec une demande de 88 000 logements sociaux au 1^{er} janvier 2011. Il souligne que l'accès au logement est pourtant un droit fondamental inscrit dans la loi.

Monsieur DRONSART note que le Conseil Général du Nord a mis en œuvre plusieurs outils, finance de nombreux programmes, qui permettent de renforcer l'offre de logement pour tous, et développe, simultanément, une

exigence de qualité.

Concernant l'exercice budgétaire 2012, Monsieur DRONSART met en exergue la hausse des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Il indique que le Département concilie, à travers ses politiques Habitat, la solidarité, le développement durable, le soutien à l'économie et à la ruralité.

Monsieur DRONSART fait observer le désengagement de l'Etat sur la question du logement.

Monsieur DRONSART signale que le Groupe Socialiste et Apparentés soutient les orientations du Plan Départemental Habitat et souhaite que l'Etat prenne toute sa part dans son financement.

Monsieur DRONSART précise que le Groupe Socialiste et Apparentés votera et soutiendra, sans réserve, les efforts budgétaires consacrés à l'habitat et au logement.

Monsieur Fabien THIEME revient sur la crise du logement et souligne que les inégalités sociales en ce domaine ne cessent de s'accroître.

Monsieur THIEME attire l'attention des Conseillers Généraux sur le désengagement de l'Etat en matière de logement.

Monsieur THIEME considère que le choix du Département de s'engager dans la rédaction d'un Plan Départemental Habitat sera un premier pas important pour revendiquer une équité territoriale qui fait défaut aujourd'hui. Il ajoute que cela sera aussi l'occasion d'avoir un diagnostic, une concertation et de mettre en place une véritable articulation entre les territoires.

Monsieur THIEME note que les dispositifs, qui seront mis en place durant la réalisation de ce Plan, participeront au droit au logement pour tous.

Monsieur THIEME évoque la question du logement étudiant qui ne peut se limiter à la seule métropole.

Monsieur THIEME conclut en précisant que le Groupe Communiste – Front de Gauche votera favorablement ce budget.

Monsieur Charles BEAUCHAMP rappelle que le logement est un droit constitutionnel et une compétence de l'Etat. Il fait remarquer que le désengagement de ce dernier se fait cruellement sentir.

Monsieur BEAUCHAMP estime également que le logement étudiant ne doit pas concerner uniquement la métropole.

Monsieur BEAUCHAMP souligne le rôle de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Monsieur BEAUCHAMP pense que le Département doit avoir un accompagnement social spécifique pour les locataires qui bénéficieraient d'un logement remis sur le

marché par l'Agence Immobilière à Vocation Sociale.

Monsieur BEAUCHAMP revient sur la question de l'habitat dans le secteur rural et fait observer qu'à l'inverse du Gouvernement actuel, le Département a une volonté d'aménagement du territoire.

Monsieur BEAUCHAMP attire l'attention des Conseillers Généraux sur Partenord Habitat.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DPAE/2011/1559

OBJET :

BUDGET PRIMITIF 2012 « POLITIQUE LOGEMENT HABITAT »

Dans le cadre des nouvelles orientations souhaitées par l'exécutif, le projet de budget primitif 2012 de la politique Logement Habitat témoigne d'une ambition réelle, traduite par une augmentation sensible des crédits affectés.

I – Présentation des nouvelles orientations de la politique Logement Habitat

Le Logement et l'Habitat sont un enjeu essentiel pour le Département. Le contexte est en effet particulièrement tendu : ainsi plus de 88 000 demandes de logement social sont-elles en attente au 1^{er} janvier 2011. La qualité du parc privé reste trop souvent problématique à la fois pour les locataires comme pour les propriétaires occupants dont les ressources souvent faibles ne permettent pas une remise à niveau de leur logement. La situation du logement est particulièrement sensible dans les espaces ruraux où le taux de pauvreté des ménages est élevé (20%).

Face à la tension observée et au coût élevé des loyers et des charges, le Conseil général s'est engagé, par la voix de son Président, dès la séance d'installation de l'Assemblée Départementale, à faire de cet enjeu une priorité.

I-1 Etat des lieux des politiques départementales :

Le budget 2011 relatif à la délégation Logement Habitat s'est élevé en investissement à 5,36 M€, répartis comme suit :

- Partenord Habitat : **3,84 M€** dans le cadre de la convention de développement triennale 2009-2011.
- les OPAH : **1,52 M€** pour l'aide à l'amélioration de l'Habitat exclusivement concentrée sur les propriétaires occupants à faibles ressources.

En février 2011, le Département a, par ailleurs, fixé sa contribution au Plan Campus Grand Lille et notamment celle relative au logement étudiant.

En fonctionnement, ce budget s'est élevé à **0,68 M€**, consacrés aux subventions aux associations d'aides aux locataires, à l'ADIL (Agence Départementale d'Information

sur le Logement), l'URPACT (Union Régionale des PACT-ARIM), l'AIVS (Agence Immobilière à Vocation Sociale), l'ACOM (Association des Communes Minières de France) et l'ACM (Association des Communes Minières du Nord/Pas-de-Calais)...

D'autres dispositifs ont été mis en place. Ainsi 12 M€ sont-ils, chaque année, consacrés au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Des aides spécifiques pour les jeunes agriculteurs et pour les projets « Campus Verts » ont été développées.

Cependant, l'analyse démontre que l'essentiel des dispositifs ne bénéficie pas à l'ensemble de la population départementale. Les crédits, du fait des orientations actuelles de l'État, se concentrent vers les grands centres urbains des Communautés d'Agglomération et Communautés Urbaines ayant opté pour la prise de compétence « aide à la pierre » (cf carte en annexe). Les territoires hors délégation « aide à la pierre » et notamment les communes rurales et les secteurs ruraux des intercommunalités ne peuvent, de fait, que très ponctuellement accéder aux différentes aides. Cette population qui représente 26% des Nordistes n'émarge sur l'enveloppe des crédits d'État pour le logement social qu'à hauteur de 3%. La répartition des crédits pour la réhabilitation de l'habitat privé se répartit, aussi, de manière inégale, en 2010, 84% de l'enveloppe ont été consacrés à des projets émanant des intercommunalités ayant la compétence « aide à la pierre ».

Par ailleurs, l'absence d'un Plan Départemental Habitat ne permet pas à la collectivité de mener une politique volontariste qui prenne en compte les attentes de l'ensemble de la population.

I-2 Perspectives :

I-2.1 Le Plan Départemental Habitat

Pour mieux répondre à ces attentes, le Département souhaite s'orienter avec l'État vers la rédaction d'un Plan Départemental Habitat comme le prévoit l'article 68 de la loi du 13 juillet 2006 afin d'assurer la cohérence entre les politiques de l'habitat conduites sur les territoires couverts par des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) et celles qui sont menées sur le reste du département.

Il s'agira, ainsi, de remédier aux déséquilibres et aux inégalités territoriales et sociales, de favoriser l'émergence de solutions innovantes pour des logements accessibles financièrement et physiquement à l'ensemble de la population et de prioriser le développement de politiques d'amélioration de l'habitat et d'offre de logements à vocation sociale dans les zones rurales et hors des EPCI délégataires de l'aide à la pierre.

I-2.2 La remise en location des logements vacants

Alors que les demandes de logements qui affluent ne trouvent que peu de solutions, le nombre de logements vacants, disséminés sur le territoire, reste élevé. La situation est complexe, « logement vacant » ne signifiant pas nécessairement logement disponible à la location.

L'assistance technique aux propriétaires bailleurs et la mobilisation de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale dont le périmètre d'intervention vient d'être étendu sont des conditions nécessaires mais non suffisantes pour développer la remise en location de ces logements.

La perspective d'une remise en location, plus ambitieuse, à l'échelle du département, nécessite des dispositifs accessibles à l'ensemble du territoire. Aussi, la collectivité souhaite-t-elle s'engager dans des partenariats qui s'avèrent profitables pour l'ensemble des parties prenantes. Les logements remis sur le marché seront destinés, en priorité, aux publics relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD). Cette action pourra s'accompagner d'une mobilisation associative permettant l'insertion des habitants dans un parcours résidentiel durable.

I-2.3 Les zones rurales et l'équité territoriale

L'aide aux communes rurales

La priorité donnée aux zones rurales, pour garantir l'équité territoriale, implique une réorientation des politiques départementales. Accompagner les communes rurales dans leurs projets, tout au long du dossier, s'avère un axe de travail essentiel pour une véritable politique du Logement et de l'Habitat : repérage et maîtrise du foncier, étude de faisabilité, montage des dossiers, recherche de financements et de partenariats sont autant d'enjeux pour ces communes à faible potentiel fiscal. Un Fonds Départemental Logement-Habitat relevant de la délégation pourrait donner lieu à expérimentation dès 2012.

La volonté d'inciter les bailleurs à acheter, rénover et mettre en location, dans ces communes, se traduit, dès à présent. Ainsi, un volet dédié spécifiquement aux communes rurales sera-t-il proposé dans notre convention, avec Partenord Habitat. Celui-ci vise également à inciter, par un effet d'entraînement, les autres bailleurs et l'ensemble des partenaires identifiés à s'impliquer dans cette démarche.

L'aide aux jeunes agriculteurs

La politique d'attribution de subventions aux jeunes agriculteurs pour l'amélioration de l'habitat est une politique menée de longue date par le Département. La ligne budgétaire dédiée à ce dispositif est, à ce jour, faiblement sollicitée : seuls 26% des crédits, consacrés à cette politique ont été consommés en 2010. Intégrée depuis peu dans la délégation Logement-Habitat, elle est en cours de réexamen, après concertation avec les Jeunes Agriculteurs du Nord et la délégation départementale de la Chambre d'Agriculture en vue d'une révision des critères d'attribution, pour être plus en phase avec les attentes et les évolutions économiques et sociales de cette profession.

Des logements accessibles socialement et physiquement à tous

Concernant le très grand âge, le Département souhaite anticiper et prévenir la dépendance en milieu rural, au-delà des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, (EPHAD). Pour ce, il s'engage à travailler sur des expériences innovantes de maintien à domicile, avec un accueil sur des logements modulables permettant de mutualiser les services et les coûts, en mobilisant des bailleurs voire des promoteurs. Dans une approche

d'accessibilité pour tous, cette expérimentation sera étendue, notamment aux personnes en situation de handicap.

I-2.4 Le logement étudiant

En février 2011, le Département a fixé sa contribution au Plan Campus Grand Lille et notamment celle relative au logement étudiant en y consacrant une enveloppe de 10 M€, via Partenord Habitat. Les projets du Plan Campus sont essentiellement situés à Villeneuve d'Ascq sur des terrains appartenant à l'Etat. Le seul projet engagé, à ce jour, est celui du site du collège Léon Blum à Villeneuve d'Ascq (ensemble de 130 logements étudiants mixés avec des logements pour personnes âgées, et des logements en accession sociale à la propriété).

La politique départementale ne peut se limiter à accompagner ce seul projet. Les Universités et des antennes universitaires sont réparties sur l'ensemble de notre territoire : au-delà de l'Université de Lille, les Universités de Valenciennes, d'Artois et du Littoral accueillent un nombre important d'étudiants. Une expérimentation avec les bailleurs, le CROUS et les différents partenaires reste à entreprendre pour réaliser un maillage plus cohérent : la mobilité, le coût social et environnemental sont des facteurs qui seront pris en compte. Le terrain d'expérimentation pourrait intégrer le périmètre de l'Université d'Artois pour le Douaisis et l'Avesnois et celui de l'Université Lille Côte d'Opale, pour le littoral et les Flandres.

I-2.5 La lutte contre l'habitat indigne ou dégradé

Les conditions d'hébergement des locataires sont un enjeu important dans notre département où l'habitat indigne ou dégradé reste une réalité même si les nombreuses interventions des collectivités ont permis une évolution réelle des problématiques. Pour encourager les bailleurs à respecter les règles d'hygiène et de sécurité, un dispositif incitatif, en partenariat avec les acteurs publics et privés oeuvrant dans ce domaine, pourrait être initié qui garantirait une qualité de logement, social durable et respectueux de l'environnement et continuerait à mettre un frein « aux mauvaises pratiques ».

II – Propositions budgétaires 2012

Pour 2012, le projet de budget consacré à la politique Logement-Habitat est de **7,18 M€** en augmentation de 23 % par rapport au Budget Primitif 2011.

Il se répartit comme suit par section :

- en investissement : **6,33 M€** (en hausse de 17 % par rapport à 2011)
- en fonctionnement : **0,85 M€** (en hausse de 97 % par rapport à 2011)

Le budget Habitat Logement portera sur les axes suivants :

- le Plan Départemental de l'Habitat ;
- la remise sur le marché de logements vacants
- les zones rurales et l'équité territoriale
- le développement de l'offre locative sociale

- la requalification du logement privé
- les subventions diverses

II-1 Le Plan Départemental de l'Habitat

Il s'agit de financer l'étude relative au Plan Départemental de l'Habitat dont les objectifs sont les suivants :

- organiser une réflexion globale et partenariale sur le logement
- mettre en cohérence les politiques menées par les différents acteurs
- disposer d'un outil d'analyse et de prospective
- disposer d'un outil stratégique et opérationnel
- privilégier une approche territorialisée de l'habitat

Les crédits de fonctionnement inscrits pour l'étude relative au PDH s'élèvent à 0,12 M€.

II-2 La remise en location des logements vacants

Dans ce cadre, le Département accompagne l'AIVS 59. A ce titre, 0,25 M€ lui ont été versés en 2011. L'assistance technique aux propriétaires bailleurs et le périmètre d'intervention de l'AIVS seront étendus pour développer cette politique. Pour tenir compte du développement de ses activités, la subvention 2012 est portée à 0,30 M€ (soit + 20 % par rapport à 2011).

En outre, le Département encouragera la remise sur le marché des logements vacants prioritairement dans les secteurs ruraux au moyen d'opérations multi partenariales type PIG ou OPAH ainsi que via l'office départemental Partenord Habitat.

II-3 Les zones rurales et l'équité territoriale

Le désengagement de l'Etat dans les territoires hors délégation « aide à la pierre » pose la question de l'équité territoriale et de l'« abandon » de territoires où habite plus de 26 % de la population du département (670 000 habitants) et où, pourtant, les problèmes sont réels.

C'est pourquoi le Département développera l'offre de logements accessibles socialement et physiquement à tous dans les communes rurales.

Par ailleurs, le Département poursuivra sa politique d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs en matière d'amélioration de leur habitat.

Pour 2012, une autorisation de programme de 0,10 M€ est proposée pour l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs ainsi que 0,085 M€ en crédits de paiement.

II-4 Le développement de l'offre locative sociale

Le développement de cette offre sera décliné dans la nouvelle convention avec Partenord Habitat 2012-2014. Les

objectifs prioritaires de cette convention seront les suivants :

- le développement et la réhabilitation de logements type PLUS et PLAI (destinés aux ménages modestes et aux plus démunis) prioritairement sur les territoires hors délégation « aide à la pierre » et ruraux ;
- l'adaptation des logements accessibles à tous socialement et physiquement ;
- l'accès au logement du public relevant du PDALPD ;
- la remise sur le marché des logements vacants ;
- le logement des jeunes dont le logement étudiant dans le cadre du Plan Campus.

En investissement, 16,53 M€ seront prévus en autorisation de programme pour la convention triennale Partenord Habitat 2012-2014 dont 4,84 M€ pour l'année 2012.

II-5 La requalification du logement privé

Le Département participe avec les EPCI, les communes et l'ANAH à des opérations de requalification (OPAH) du logement ancien privé en finançant une partie des travaux des logements des propriétaires occupants dont les ressources sont modestes.

Actuellement, le Département est partenaire de 7 OPAH sur les territoires suivants :

- Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut : Denain, Lourches, Escaudain ;
- Canton de Trélon ;
- Lille Métropole Communauté Urbaine : Lille Quartiers Anciens ;
- Lille Métropole Communauté Urbaine : Armentières, Houplines ;
- Dunkerque Grand Littoral : Dunkerque, St Pol/Mer ;
- Ville de Caudry ;
- Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole.

En 2012, le Département développera ces opérations en axant ses priorités sur la sécurité et la salubrité de l'habitat, l'autonomie de la personne et la remise sur le marché de logements vacants.

Le Département adaptera sa participation financière en fonction des territoires.

Les opérations situées hors délégation « aide à la pierre » verront leurs taux de subvention du Département bonifiés.

Pour 2012, en investissement, une autorisation de programme de 2 M€ est proposée avec 1,40M€ en crédits de paiement pour l'exercice.

Concernant le fonctionnement, 0,007 M€ sont inscrits au budget.

II-6 Les subventions diverses

Le Département participe au budget de l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) qui

poursuit son action d'information et de conseil gratuit aux particuliers.

Il soutient également les organismes d'aide aux locataires, les deux Associations des Communes Minières du Nord/Pas de Calais et de France. Le budget 2012 pour ces organismes est reconduit au même niveau qu'en 2011.

Un crédit de 0,43 M€ est reconduit pour le soutien à ces associations.

Il est proposé au Conseil Général, tout en confirmant les engagements pris antérieurement et après avis de la commission « Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'Espace rural, Logement, Habitat » de décider :

- d'élaborer le Plan Départemental Habitat du Département en collaboration avec l'État,
- de lancer les études nécessaires à la réalisation du cahier des charges de ce Plan,
- de lancer les études nécessaires à la remise en location de logements vacants,
- de développer l'équité territoriale en matière de Logement et Habitat à travers la mise en place de dispositifs spécifiquement dédiés aux communes rurales,
- de réviser les conditions d'attribution des aides au logement à destination des jeunes agriculteurs,
- d'assurer une expérimentation sur l'accessibilité sociale et physique pour tous au logement, à travers des politiques innovantes à destination, en particulier, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,
- de contribuer à un maillage territorial permettant de répondre à l'ensemble des problématiques en matière de logement étudiant,
- de contribuer à la qualité du logement locatif en initiant un dispositif incitatif en partenariat avec les acteurs publics et privés concernés,
- d'approuver les propositions budgétaires relatives au logement présentées dans le rapport, dans le cadre de sa délibération générale adoptant le budget primitif 2012 par fonction et par chapitre.

Le projet de délibération correspondant, conforme aux avis des Commissions « Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat » et « Qualité du Service Public, Finances, Ressources Humaines, Relations Internationales, Affaires Européennes », est adopté à l'unanimité (Madame DEROO, Messieurs MANIER et DRONSART ont quitté la salle au moment du délibéré et du vote).

Budget primitif pour l'exercice 2012 – Solidarité et Lutte contre les Exclusions

Monsieur le Président met en exergue l'importance de ce budget.

Monsieur le Président soulève la question de la mise en œuvre des 7 heures de travail souhaitées par le Gouvernement pour les allocataires du RSA.

Monsieur le Président évoque les conclusions rendues récemment par le Comité national d'évaluation du RSA.

Monsieur Roger VICOT souligne le contexte extrêmement difficile et fait observer que la crise économique est aggravée par la politique gouvernementale.

Monsieur VICOT indique que le Département affiche totalement son devoir de solidarité envers les plus fragiles et note que le budget de 555,6 M€ est en progression de 0,64 %.

Monsieur VICOT revient sur la délibération relative à l'évolution du dispositif RSA qui a été adoptée le 28 novembre dernier par le Conseil Général.

Monsieur VICOT précise, concernant l'aspect relatif à la montée en qualification des allocataires par la formation dans le cadre de leur parcours d'insertion, qu'il a eu l'occasion de rencontrer le Vice-Président du Conseil Régional en charge de la Formation et fait observer que plusieurs mesures nouvelles sont prévues.

Monsieur VICOT souligne le souhait de conforter les partenariats contribuant à la lutte contre les exclusions. Il salue l'ensemble des associations avec lesquelles le Département travaille.

Monsieur VICOT attire l'attention des Conseillers Généraux sur le Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Monsieur VICOT signale que les actions développées dans le domaine de la précarité énergétique sont reconduites en 2012.

Monsieur VICOT souligne la réécriture du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), en co-pilotage avec l'Etat et en concertation avec les associations.

Monsieur VICOT met en exergue les inscriptions budgétaires relatives aux dépenses et aux recettes de fonctionnement, ainsi qu'aux dépenses d'investissement.

Monsieur Marc GODEFROY revient sur la question du RSA, ainsi que sur celle du FSL. Il précise que la Commission « Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé » a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce budget, le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote.

Monsieur Bernard HANICOTTE évoque la délibération

adoptée le 28 novembre 2011 et consacrée aux nouvelles modalités de mise en œuvre de l'accompagnement des allocataires du RSA dans le département. Il constate que, globalement, l'ambition qui s'est exprimée lors de cette Séance Plénière ne trouve pas sa traduction budgétaire et se demande comment le Département va être en mesure d'améliorer les conditions d'insertion des allocataires avec des moyens constants.

Monsieur HANICOTTE pense que tous les organismes partenaires et les acteurs de terrain doivent être mobilisés sans tarder. Il fait ainsi remarquer que la réforme annoncée le 28 novembre dernier n'a pas encore été prise en compte par le milieu professionnel.

Monsieur HANICOTTE indique qu'une augmentation significative du nombre d'allocataires du RSA est à redouter dans le courant de l'année prochaine et note qu'il n'y a aucune traduction budgétaire de cette évolution prévisible.

Monsieur HANICOTTE revient sur la proposition faite au Département de participer à l'expérimentation du contrat unique d'insertion d'une durée hebdomadaire de 7 heures et fait observer qu'il semblerait, selon les premières informations, que le lancement soit satisfaisant.

Monsieur HANICOTTE souligne avec satisfaction l'augmentation du nombre de contrats aidés pris en charge par le Département. Il regrette, toutefois, que la durée d'un contrat d'insertion soit seulement de 6 mois et renouvelable une seule fois.

Monsieur HANICOTTE signale qu'il a été très attentif au manifeste pour l'inclusion bancaire en France qui a été présenté le 7 décembre dernier. Il pense que le Département du Nord pourrait mettre en place une initiative de soutien au microcrédit et précise que le Groupe Union Pour le Nord est prêt à faire des propositions concrètes sur un tel projet.

Monsieur HANICOTTE précise que le Groupe Union Pour le Nord estime que le projet de budget n'est pas conforme aux besoins en matière d'insertion et s'abstiendra donc sur celui-ci.

Monsieur Roméo RAGAZZO rappelle qu'au 30 juin 2011, plus de 127 000 foyers étaient allocataires du RSA dans le Nord, soit 11,34 % de la population, contre 6 % au niveau national.

Monsieur RAGAZZO fait observer que le Conseil Général a adopté, par une délibération du 28 novembre 2011, des orientations politiques et un plan d'actions ayant pour objectif d'assouplir la césure entre l'insertion sociale et l'insertion professionnelle voulue par la loi du 1^{er} décembre 2008.

Concernant la proposition faite au Département de tenter une expérimentation portant sur des contrats aidés de 7 heures, Monsieur RAGAZZO considère que ces contrats vont à l'encontre de la politique et des valeurs du Département fondées sur la nécessité d'accompagner et de remobiliser les allocataires plutôt que de les stigmatiser. Il pense que le Gouvernement ferait mieux de réformer le RSA Jeunes et de donner davantage de moyens à Pôle Emploi.

S'agissant du FSL, Monsieur RAGAZZO se réjouit de l'effort financier du Département dans un contexte très difficile pour les ménages les plus modestes.

Monsieur RAGAZZO signale que le Groupe Socialiste et Apparentés votera favorablement le budget Solidarité et Lutte contre les Exclusions.

Monsieur Fabien THIEME indique que le budget relatif à la Solidarité et à la Lutte contre les Exclusions réaffirme le nécessaire engagement du Département envers les foyers les plus en difficulté.

Monsieur THIEME note que ce budget est contraint et précise qu'en raison du désengagement de l'Etat, 217 M€ restent à la charge du Département au titre des prestations de solidarité. Il souligne, pourtant, que les besoins sont nombreux dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle, du logement.

Monsieur THIEME fait observer que l'accompagnement des allocataires du RSA va évoluer afin de les remettre au cœur du dispositif et de mettre un terme à la dichotomie, créée artificiellement par la loi, entre l'insertion sociale et l'insertion professionnelle. Il signale qu'un effort sera fait pour mobiliser davantage de contrats aidés et ajoute qu'une attention particulière est portée en direction des jeunes au travers du soutien actif aux missions locales et du renouvellement du conventionnement qui les lie au Département.

Monsieur THIEME indique que le futur Plan Départemental Habitat rendra effectif le droit au logement pour tous les Nordistes, avec un souci d'équité pour l'ensemble des territoires. Il souligne que la lutte contre la précarité énergétique devient un objectif primordial du Département.

Monsieur THIEME réaffirme la nécessité de permettre aux allocataires du RSA d'être pleinement acteurs de leur parcours, notamment professionnel.

En ce qui concerne le FSL, Monsieur THIEME souhaite que les services instructeurs puissent mieux prendre en compte les situations individuelles en s'appuyant, par exemple, sur la connaissance des accompagnateurs sociaux.

Monsieur THIEME estime que la politique de Lutte contre les Exclusions du Gouvernement actuel n'existe pas et rappelle l'exigence de refuser l'expérimentation du contrat unique d'insertion de 7 heures.

Monsieur THIEME signale que le Groupe Communiste – Front de Gauche votera favorablement le budget proposé.

Monsieur Roger VICOT apporte quelques explications à Monsieur Bernard HANICOTTE concernant les chiffres du budget.

Monsieur VICOT fait observer, concernant l'orientation des allocataires du RSA, que Pôle Emploi s'est vu complètement démuné pour faire face au flux très important de ce nouveau public.

Monsieur VICOT revient sur les propositions faites dans le cadre de la délibération du 28 novembre dernier. Il signale que la mobilisation des partenaires est pleine et entière puisque cette délibération a été construite avec eux depuis 6 mois.

Monsieur VICOT soulève la question de la compensation de l'Etat en ce qui concerne le RSA pour 2012.

Monsieur VICOT attire l'attention des Conseillers Généraux sur la manière dont est perçu le RSA par ceux qui l'ont mis en place.

Concernant le logement, Monsieur VICOT souligne qu'une forme de comité de pilotage commun sera mise en place avec Monsieur Charles BEAUCHAMP, Vice-Président en charge du Logement et de l'Habitat.

Monsieur le Président rappelle que ce budget est prévisionnel. Il espère que l'alternance souhaitée en juin prochain fera que l'Etat dégagera, très rapidement, des moyens au profit des Collectivités Territoriales dans un budget rectificatif.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DLES/2011/1605

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2012 RELATIF A LA
POLITIQUE SOLIDARITE ET LUTTE CONTRE LES
EXCLUSIONS**

La crise économique touche massivement les Nordistes et particulièrement ceux les plus en difficultés. Les conséquences sont lourdes pour ces populations en termes d'accès ou de retour à l'emploi et d'accès ou de maintien dans le logement.

Ainsi, dans le Nord, depuis la mise en œuvre du RSA le 1^{er} juin 2009, on constate une évolution constante et régulière du nombre des personnes couvertes par le dispositif (+ 3,55 % au cours de la dernière année).

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) dans le Nord concerne 127 593 foyers allocataires (au 30 juin 2011), soit 11,34 % de la population, contre 6 % au niveau national. Ces personnes sont pour la plupart isolées, éloignées de l'emploi, dans un contexte de grave crise économique et financière amplifiant les phénomènes d'exclusion.

Face à cette situation, le Conseil Général souhaite mobiliser l'ensemble de ces moyens, tant humains que financiers avec l'appui de ses partenaires associatifs et institutionnels pour accompagner ces personnes et leur permettre de retrouver toute leur place dans la société. Il réaffirme ainsi, dans un contexte de désengagement financier de l'Etat de la solidarité nationale, sa volonté d'être au plus proche des Nordistes en difficulté en leur garantissant un accueil et un accompagnement de qualité

correspondant à leurs besoins.

C'est pourquoi, il est proposé d'inscrire en fonctionnement un crédit de **555,6 M€** soit 0,65 % de plus par rapport au budget 2011 au titre de la délégation « Solidarité et Lutte contre les Exclusions ». A ce titre, d'importants moyens sont prévus en 2012 pour le paiement de l'allocation et l'insertion des allocataires du RSA, et pèsent fortement sur le budget départemental : **537,8 M€**. Un crédit d'investissement de 0,45 M€ est enfin prévu. Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 49,6 M€ (hors compensation TIPP).

Après avoir dressé un bilan de la mise en œuvre du RSA avec l'ensemble de nos partenaires associatifs et institutionnels et pris en compte les attentes des allocataires grâce à une étude menée auprès de 1 000 allocataires, des propositions d'évolutions du dispositif RSA ont été présentées à l'Assemblée départementale le 28 novembre dernier. Ces nouvelles pistes d'action visent un meilleur accompagnement de ces publics et leur retour à l'emploi, les crédits proposés au budget 2012 pour l'insertion permettront leur mise en œuvre.

Par ailleurs, le Département est également un acteur majeur avec l'Etat de l'articulation et de la coordination des dispositifs logement visant à restaurer le parcours résidentiel des ménages les plus défavorisés.

En 2012, l'enjeu essentiel est l'évaluation et la réécriture du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

Le PDALPD 2006-2010 arrêté conjointement par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil Général le 13 novembre 2006 pour une durée de cinq ans a été prorogé d'un an. Il arrivera donc à terme le 13 novembre 2012. La démarche de réécriture, pilotée par le Département laissera une large place à la concertation avec l'ensemble des acteurs du logement.

Face aux difficultés des ménages en situation de précarité pour accéder ou se maintenir dans un logement ainsi que pour lutter contre la précarité énergétique, le budget primitif 2012 consacre un crédit de 12,3 M€ pour le financement du Fonds de Solidarité Logement.

Enfin, pour soutenir les actions des partenaires du Département dans le champ de la lutte contre toutes les formes d'exclusions, il est proposé d'inscrire un crédit de 5,3 M€ d'euros (animation globale des centres sociaux, accès aux droits, actions logement, maisons-relais, épiceries sociales, actions en faveur du droit des femmes, de la citoyenneté, de la lutte contre la maltraitance...)

1 Favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA

Une mobilisation importante des moyens départementaux

Depuis sa mise en œuvre, le dispositif RSA a considérablement accru la mobilisation du budget départemental pour la prise en charge de l'allocation.

Ainsi en 2012, un crédit de **489,6 millions** est proposé pour les dépenses d'allocation auquel s'ajoutent les crédits affectés à la politique d'insertion : **48,2 millions d'euros** dont **20,8 millions d'euros** déconcentrés dans les 8 Commissions Territoriales d'Insertion (C.T.I.)

En 2011, le financement de l'offre d'insertion a concerné des actions d'intervention sociale globale (10,80 %), d'intervention sociale spécifique (27,06 %), de développement social local (14,13 %) et des actions de remobilisation vers l'emploi (48 %) comme les parcours PLIE, la méthode IOD et les chantiers d'insertion (ACI).

Le Département finance également plus de 200 organismes chargés d'assurer l'accueil, la contractualisation et le suivi des allocataires, dont une grande majorité de CCAS.

Par ailleurs, la mobilisation des personnes concernées par la politique d'insertion a été inscrite dans les axes prioritaires du PDI. Le Département a, dans ce cadre, renforcé son soutien financier aux dynamiques associatives permettant l'émergence d'une parole d'allocataires (dans des forums permanents ou des actions citoyennes).

1-1 Faire évoluer la politique d'insertion pour un meilleur accompagnement des allocataires

Il s'agit d'apporter une meilleure prise en compte des besoins des allocataires : l'amélioration de la qualité et des conditions de l'accueil mais aussi l'assouplissement des modalités d'orientation des allocataires permettront ainsi de mettre en œuvre plus rapidement l'accompagnement des nouveaux entrants dans le dispositif.

1-1-1 Favoriser l'accès de tous les allocataires à l'offre d'insertion départementale

Le Département maintiendra en 2012 son engagement en faveur d'une offre d'insertion locale adaptée aux besoins des allocataires. A ce titre, les crédits déconcentrés sur les huit territoires sont proposés à hauteur de **20,8 M€** pour le financement des actions d'insertion et des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle : les parcours PLIE, la méthode d'Intervention sur l'Offre et la Demande (22 sites IOD) et les contrats aidés dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI).

Sur ce dernier point, le Département renforcera son engagement dans la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) avec l'Etat, portant sur la prise en charge partagée de 1 650 contrats aidés en 2012, sur 12 mois, soit 500 de plus qu'en 2011. 8,4 M€ sont proposés au BP 2012.

Dans le domaine de l'insertion professionnelle, un effort particulier sera apporté au décloisonnement des parcours individuels, en ouvrant l'accès des dispositifs socioprofessionnels financés par le Département aux allocataires déjà inscrits à Pôle emploi.

Par ailleurs le Département maintiendra son soutien aux actions d'insertion sociale afin d'accompagner les

allocataires rencontrant des freins dans le domaine de la santé notamment, mais aussi en confirmant son soutien aux actions de développement social local.

1-1-2 Agir sur l'offre d'insertion pour favoriser le retour à l'emploi

Afin de favoriser le retour à l'emploi, le Département entend actionner les leviers de mobilisation vers l'emploi et dynamiser les partenariats actuels avec l'Etat, Pôle emploi et les chambres consulaires. Un effort particulier sera apporté à la collaboration avec la Région, pour encourager la montée en qualification des allocataires par la reprise de formations dans le cadre de leur parcours d'insertion.

1-1-3 Améliorer la compréhension du dispositif par l'allocataire

Enfin, de manière globale, des outils de communication accessibles et pédagogiques seront développés avec les relais d'information repérés sur les territoires : services instructeurs, professionnels du dispositif, opérateurs d'insertion, organismes payeurs.

Un travail d'élaboration de ces outils sera engagé pour s'adresser à la fois aux nouveaux entrants et aux anciens allocataires dans le dispositif. Ils délivreront une information pratique pour mobiliser les personnes. A ce titre, un budget prévisionnel de **100 000 €** est proposé pour développer ces nouveaux outils de communication.

1-2 Conforter les partenariats contre l'exclusion

1-2-1 Un partenariat institutionnel et associatif diversifié

Le Département a développé un partenariat avec les associations caritatives, qui a pour objectifs principaux :

- le développement d'actions de prévention permettant d'anticiper l'aggravation des situations de précarité,
- le développement des échanges, le transfert des expériences et des savoir-faire entre les différents niveaux territoriaux (local et départemental),
- l'implication des individus dans leur prise en charge et dans leur recherche d'autonomie,
- le développement des conditions favorables à l'émergence et au développement des initiatives locales.

Les perspectives sont de poursuivre ce partenariat avec ces associations caritatives qui, par les actions qu'elles développent, contribuent à la lutte contre les exclusions.

Par ailleurs, le Département, en collaboration avec les « têtes de réseaux » (Union Départementale des Centres communaux d'Action Sociale, Fédération des Centres Sociaux, FNARS et URIOPSS) a développé des collaborations avec les centres communaux d'action sociale, les centres sociaux et le réseau associatif. Toutes ces structures

contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques.

Les perspectives sont de maintenir et de renforcer les collaborations actuelles, dont les effets produits seront évalués et mutualisés. A ce titre, le Département financera à hauteur de **467 339 €** en 2012 les têtes de réseaux associatifs (FNARS – URIOPSS – Fédération des Centres Sociaux) et l'UDCCAS, pour leur action de coordination des acteurs locaux et des partenaires du Département.

Enfin, en matière d'insertion par la culture, le Conseil Général a adopté le 27 mai 2002 une politique d'insertion par la culture, dans le but de faciliter l'accès des personnes en grande difficulté sociale aux structures et services culturels, de développer chez ces publics la pratique d'expression artistique et culturelle ainsi que l'élaboration de projets sur la mémoire, l'identité, le patrimoine, la culture scientifique et technique et de sensibiliser les acteurs sociaux à la dimension culturelle dans leurs interventions.

Cette volonté a été confirmée dans le cadre des nouvelles orientations de la politique culturelle départementale décidée le 23 novembre 2009 et du PDI. Le Département entend poursuivre cette politique qui, à travers le principe de médiation est porteuse de transversalité et ouvre des perspectives pour toutes les autres politiques et pour tous les publics et plus particulièrement pour les publics éloignés de l'offre culturelle.

Une évaluation du dispositif d'insertion dans sa nouvelle configuration sera entreprise en 2012, afin de vérifier son adéquation auprès des allocataires et des acteurs de l'insertion.

Enfin, l'implication des partenaires et des représentants des allocataires sera recherchée dans la mise en œuvre de l'évolution du dispositif afin de garantir son adaptation aux problématiques rencontrées par les allocataires.

1-2-2 Une collaboration avec les Missions Locales en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes les plus en difficultés

Le Département du Nord s'est engagé dans un soutien à l'activité des Missions Locales par un conventionnement pluriannuel avec les 18 missions locales du Nord. Il a pour objectif de favoriser la prise en compte des jeunes les plus éloignés de l'emploi notamment ceux éligibles à un Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) ainsi qu'aux publics prioritaires du Département.

Un partenariat renforcé a été mis en place avec les missions locales au travers des commissions techniques du FDAJ au plan territorial. Au plan départemental des travaux conjoints ont été menés avec l'Association Régionale des Missions Locales en 2010/2011 dans le domaine de la santé des jeunes et sur l'insertion des jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ces deux nouveaux axes de travail engagés avec le réseau des missions locales pourront nourrir le futur conventionnement avec les missions locales qui doit être

renouvelé en 2012. Ce conventionnement est estimé pour 2012 à **1,2 millions d'euros**.

2 Mettre en œuvre le droit au logement pour les Nordistes en difficulté

2-1 Conforter le PDALPD dans son rôle de coordination et d'animation des acteurs du logement

Un chantier essentiel a commencé en octobre 2011 : la réécriture du PDALPD dont l'adoption par l'Assemblée départementale est prévue au 2^{ème} semestre de l'année 2012.

Il s'agira de réaffirmer la plus-value que le PDALPD peut apporter en clarifiant l'articulation de l'ensemble des dispositifs et acteurs dans le domaine du logement.

2-1-1 Mobiliser le contingent préfectoral pour reloger les publics les plus en difficulté

La loi instituant le droit au logement opposable votée le 5 mars 2007 a instauré un système permettant à un ménage de voir sa situation déclarée prioritaire et urgente pour un relogement au regard de critères définis.

Le dispositif DALO est prévu comme un outil de recours ultime, mobilisable quand les dispositifs de droit commun ont échoué.

Il s'agit d'être vigilant à l'équilibre des relogements entre les 2 publics prioritaires DALO et PDALPD, compte tenu de l'obligation de résultat pesant sur l'Etat.

2-1-2 Intégrer le PDAHI au PDALPD en s'assurant des moyens engagés par l'Etat pour sa mise en œuvre

L'article 69 de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et lutte contre l'exclusion (MLLE) prévoit l'intégration du Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (PDAHI) dans le Plan Départemental d'Accès au Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) co piloté par l'Etat et le Département.

Ce document s'inscrit dans le principe du « logement d'abord » et s'articule en ce sens avec l'axe 1 du PDALPD, « Contribuer au développement de l'offre accessible aux publics du plan » et notamment avec la démarche de relogement des publics prioritaires.

Il conviendra d'être vigilant sur l'identification des moyens mobilisés par l'Etat dans la mise en œuvre des objectifs inscrits dans le projet du PDAHI.

2-1-3 Renforcer la gouvernance du Plan et permettre une meilleure implication des EPCI délégataires des aides à la pierre

Avec les délégations des aides à la pierre, les agglomérations du Nord sont devenues des acteurs incontournables de l'offre, gérant la programmation du

logement social et très social (PLAI), et les outils de requalification du parc privé et de la lutte contre l'habitat indigne (mise en place d'opérations de type OPAH RU, PIG ou MOUS Insalubrité,...).

La réécriture du Plan doit être l'occasion de réfléchir aux possibilités de mobilisation des acteurs du logement autour de ses objectifs. Pour être efficace, la mise en œuvre des actions du PDALPD se doit de mettre en place une gouvernance impliquant les EPCI. Aujourd'hui, il convient de redynamiser l'animation du Plan pour en faire de vraies instances d'analyse et de débat sur les besoins et les moyens à mettre en œuvre au niveau local pour favoriser le logement des personnes défavorisées.

2-1-4 Créer un volet « précarité énergétique »

La création d'un volet « Précarité énergétique » dans le plan, contribuera à recenser et coordonner l'ensemble des initiatives prise en la matière pour agir de manière efficace.

La problématique de la précarité énergétique et des moyens de sa prévention deviennent une préoccupation partagée par tous les acteurs du logement.

Pour sa part, afin de venir en aide aux nordistes en situation de « précarité énergétique » le Département investit le champ de la prévention afin de favoriser une amélioration durable de la situation des ménages par le biais du FSL.

2-2 Assurer une stabilité budgétaire au FSL pour continuer à aider les ménages et adapter les réponses à leurs difficultés

Le FSL a aidé plus de 64 000 ménages depuis 2007 (au 21/10/2011) soit 2,5 % de la population du Nord. Les bénéficiaires d'aides sont des personnes très précarisées, 72 % ont des ressources inférieures à 1,1 RSA.

En 2011, 29 000 ménages auront bénéficié d'une aide pour payer leurs loyers, dépôt de garantie, factures d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone pour un montant total de près de 12 M€ (estimation sur la base de projections réalisées en octobre 2011).

Le FSL soutient aussi 42 opérateurs associatifs qui sont financés chaque année pour accompagner plus de 9 700 ménages dans leur recherche de logement ou dans leurs difficultés pour s'y maintenir (difficultés budgétaires, de comportement, ...).

Afin de poursuivre et de renforcer cette action, le projet de budget primitif 2012 prévoit **12,3 millions d'euros au titre du FSL** pour un budget global de 20 millions d'euros.

EDF et GDF Suez ainsi que des régies municipales d'électricité contribuent chaque année au FSL à hauteur d'1,9 million ; les fournisseurs d'eau apportent un total de 350 000 €, France Telecom 50 000 € sous forme d'abandon de créances. La participation des CAF et des bailleurs représente 1 million. Les autres ressources du FSL (la reprise des provisions, les produits financiers et les produits exceptionnels) complètent le budget.

L'adaptation du dispositif aux besoins s'appuie sur une

évaluation permanente du dispositif, des bilans réguliers et des propositions partagées avec l'ensemble des partenaires du Fonds au sein des instances de concertation technique et politique animées par le Département (Comité Technique d'Harmonisation et Comité Directeur du FSL).

Chaque année des travaux sont menés pour adapter les réponses en fonction des évolutions réglementaires et législatives ainsi que des difficultés rencontrées par les ménages.

Dans le domaine de la précarité énergétique, le Département a soutenu de nombreuses actions parmi lesquelles on peut citer, notamment :

- La distribution de Kits Energie Solidaire (réducteurs de débit, lampes basse consommation, coupe-veille, etc...). En 2011, 1 400 kits ont été distribués. Cette action sera reconduite en 2012.
- L'Appel à projets sur la ligne soutien à l'innovation et à l'émergence de nouveaux projets du Fonds Solidarité Logement (172 655 € en 2011, pour le soutien à 11 actions innovantes).
- La mise en œuvre expérimentale en 2011 sur les territoires de Métropole Roubaix-Tourcoing et du Douaisis d'un pôle ressource de la précarité énergétique afin d'aider les professionnels du travail social dans l'accompagnement des personnes sur cette thématique (sensibilisation sur les enjeux, accompagnement à la mise en œuvre d'actions collectives, accompagnement spécialisé des ménages). Action menée en partenariat avec la Région Nord/Pas de Calais, financée sur la ligne Action Sociale et mise en œuvre par l'association CRESUS.

Ces actions seront poursuivies et confortées en 2012.

En conséquence,

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé » :

- d'approuver les propositions budgétaires relatives à la Solidarité et Lutte contre les Exclusions présentées dans le rapport ci-joint, dans le cadre de la délibération générale adoptant le budget primitif de l'exercice 2012 par fonction et par chapitre.

Le projet de délibération correspondant, conforme aux avis des Commissions « Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé » et « Qualité du Service Public, Finances, Ressources Humaines, Relations Internationales, Affaires Européennes », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste – Front de Gauche, ainsi que Madame LEMPEREUR et Monsieur WATTEBLED, non inscrits, votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord, ainsi que Monsieur SIEGLER, non inscrit, s'abstiennent).

Budget primitif pour l'exercice 2012 – Relations Internationales et Programmes Européens

Monsieur le Président souligne l'objectif de renforcer notamment la politique départementale sur le territoire de l'Union Européenne, le développement de la coopération transfrontalière ainsi que la solidarité du Département dans le cadre de la coopération décentralisée.

Monsieur Frédéric MARCHAND revient sur la crise financière et sociale qui touche l'Europe et le monde depuis plusieurs mois.

Monsieur MARCHAND note que, depuis de nombreuses années, le Département du Nord a lancé un ambitieux programme de coopérations décentralisées et souligne que ses actions se fondent sur la mobilisation d'acteurs locaux. Il indique, par ailleurs, que l'engagement pour la solidarité internationale permet de renforcer le lien social sur le territoire départemental.

Monsieur MARCHAND fait observer qu'aujourd'hui, le Département entretient des partenariats avec de nombreux pays et précise qu'il souhaite poursuivre l'élan engagé par ses prédécesseurs.

Monsieur MARCHAND signale que les propositions budgétaires, pour l'exercice 2012, s'inscrivent dans le prolongement de la délibération cadre adoptée par le Conseil Général en décembre 2010 et dans les objectifs fixés par le Débat d'Orientation Politique du 4 juillet 2011.

Monsieur MARCHAND attire l'attention des Conseillers Généraux sur les 4 axes stratégiques retenus dans le cadre de la structuration de cette politique : la coopération internationale, la coopération au développement, l'Europe et les programmes européens, les jeunes et l'international.

Monsieur MARCHAND indique que cette politique volontariste, initiée depuis maintenant plus de 20 ans, revêt aujourd'hui une importance particulière pour le Département et son territoire, notamment au regard de l'internationalisation des crises et des solutions permettant de les prévenir ou de les résoudre. Il souligne qu'avec le désengagement constant de l'Etat, les Collectivités Locales sont au cœur de la coopération européenne et internationale.

Monsieur MARCHAND porte à la connaissance des Conseillers Généraux qu'il est proposé, pour 2012, de porter le budget dédié aux Relations Internationales et aux Affaires Européennes à 1,86 M€, soit 10,21 % d'augmentation par rapport à 2011.

Monsieur MARCHAND précise que le Département assume pleinement son devoir de solidarité envers les peuples et contribue également avec responsabilité à trouver des solutions communes avec ses partenaires afin de faire émerger des projets innovants.

Monsieur Didier MANIER indique que la Commission « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes » a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce budget, le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote.

Monsieur Luc MONNET note, concernant la coopération et la solidarité internationale, que les projets associatifs soutenus concernent de nombreux pays et pense qu'il est difficile pour le Département d'évaluer l'impact de son intervention financière. Il considère que les aides doivent être recentrées sur les pays avec lesquels le Département a de véritables partenariats et mentionne ainsi le Cameroun, la Guinée et le Sénégal.

Monsieur MONNET estime que la poursuite de la coopération transfrontalière est une priorité.

S'agissant de l'animation et de la promotion de l'action internationale du Département, Monsieur MONNET note que la mise en œuvre de projets à l'international suppose une animation de qualité ainsi que des déplacements. Il pense toutefois qu'il faut veiller à développer les visioconférences lorsque cela est possible.

Concernant l'engagement international des jeunes Nordistes, Monsieur MONNET fait observer que le Groupe Union Pour le Nord sera attentif à la redéfinition de cette politique.

Monsieur MONNET souligne avec satisfaction le partenariat avec l'ADICE qui permet à des jeunes de bénéficier du Service Volontaire Européen et d'avoir des missions de 6 mois au Nouveau-Brunswick. Il souhaite que ce type de partenariat soit développé dans d'autres pays.

Monsieur MONNET pense que le complément des bourses Erasmus alloué par le Conseil Général devrait être piloté par le service des Relations Internationales.

Monsieur MONNET conclut en signalant que le Groupe Union Pour le Nord votera favorablement ce budget.

Madame Delphine BATAILLE fait remarquer que l'acquisition de compétences internationales est un véritable atout pour les jeunes. Elle considère qu'au regard de cet enjeu, il s'avère nécessaire de multiplier les offres d'échanges et d'en faciliter l'accès au plus grand nombre.

Madame BATAILLE note qu'une enveloppe de 570 000 € sera consacrée à l'engagement international des jeunes Nordistes, et notamment au soutien des projets des collèges. Elle souligne avec satisfaction la reconduction de ce dispositif, mais précise, concernant les ajustements proposés pour la prochaine rentrée scolaire, que l'équité territoriale doit rester un facteur déterminant afin de permettre aux établissements situés en milieu rural de continuer à porter des projets pédagogiques.

Madame BATAILLE fait observer que le Département du Nord montre sa volonté de développer la coopération européenne et apporte sa contribution à la construction européenne.

Madame BATAILLE conclut en signalant que le Groupe Socialiste et Apparentés votera favorablement le budget relatif aux Relations Internationales et aux Programmes Européens.

Monsieur Serge VAN DER HOEVEN indique que la

dimension internationale est particulièrement présente dans le Nord en raison de sa situation géographique et de l'engagement politique du Département.

Monsieur VAN DER HOEVEN note que le budget proposé est en hausse de plus de 10 % et précise que cette augmentation porte principalement sur le renforcement de la coopération européenne et transfrontalière. Il estime qu'il est indispensable de préserver et de développer des liens avec d'autres pays.

Monsieur VAN DER HOEVEN souligne que le défi principal que le Département doit relever est celui d'avoir une action internationale basée sur un fondement égalitaire et réciproque.

Monsieur VAN DER HOEVEN fait remarquer que, l'Etat abandonnant l'intérêt général et le bien-être des populations, les Collectivités tendent, par leur politique de relations internationales, à retisser du lien social et de la compréhension mutuelle.

Monsieur VAN DER HOEVEN considère que l'ouverture au monde doit être soutenue auprès de tous les publics, et en particulier les plus fragiles. Il pense qu'à cet égard, les politiques en direction de la jeunesse sont primordiales.

Monsieur VAN DER HOEVEN signale que le Groupe Communiste – Front de Gauche votera favorablement ce budget.

Monsieur le Président salue la présence dans le public de Monsieur Jacques DONNAY, ancien Président du Conseil Général du Nord.

Monsieur Frédéric MARCHAND indique que l'expérience internationale des jeunes est effectivement nécessaire et souligne le souhait du Département de faire de 2012 une année forte en matière de projets en direction des collégiens.

Monsieur MARCHAND fait remarquer que le Département travaille en lien étroit avec toutes les associations et a des échanges réguliers sous forme d'audits.

Monsieur MARCHAND revient sur la pertinence de la coopération avec la Belgique. Il fait observer que plusieurs célébrations d'événements symboliques auront lieu prochainement.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DRIFE/2011/1650

OBJET :

BUDGET PRIMITIF 2012

POLITIQUE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET PROGRAMMES EUROPEENS

Les propositions budgétaires relatives à la politique

Relations internationales et Affaires européennes pour l'exercice 2012 s'inscrivent dans le prolongement de la délibération cadre adoptée par le Conseil Général en décembre 2010 et dans les objectifs fixés par le Débat d'Orientation Politique du 4 juillet 2011.

Ainsi, les projets et les mobilisations de crédits proposés à travers le présent rapport correspondent aux quatre axes stratégiques retenus dans le cadre de la structuration de cette politique :

- *Coopération internationale* : accroître l'attractivité des territoires et les liens entre les habitants ;
- *Coopération au développement* : s'engager en faveur d'un développement mondial plus équilibré ;
- *Europe et programmes européens* : mobiliser les programmes européens, développer les réseaux et le lobbying ;
- *Jeunes et international* : rendre les jeunes nordistes acteurs et citoyens du monde.

Cette politique départementale volontariste initiée, depuis plus de 20 ans, revêt aujourd'hui une importance particulière pour l'institution départementale et son territoire notamment au regard de l'internationalisation des crises (financières, sociales, environnementales) et des solutions permettant de les prévenir ou de les résoudre.

Plus que jamais, les collectivités locales sont au cœur de la coopération européenne et internationale, car elles permettent d'agir localement face aux enjeux globaux, à la fois par les publics qu'elles touchent directement et par les professionnels qu'elles mobilisent.

Cet engagement a permis, d'un point de vue financier, de mobiliser des ressources importantes en faveur d'actions structurantes et emblématiques relevant de maîtrises d'ouvrage départementales, portées par des acteurs du Nord ou encore dans le cadre d'initiatives transfrontalières.

Ces cofinancements obtenus et les projets internationaux mis en œuvre ont contribué au développement d'actions au service des nordistes ou ont abondé des réflexions relatives aux défis actuels et enjeux majeurs de demain. Il ne s'agit pas d'une nouvelle politique publique départementale, mais d'ouvrir nos politiques publiques pour y introduire davantage une approche internationale, y inventer une nouvelle action qui prépare les populations et les territoires au monde de demain. Ainsi, la recherche, dans d'autres pays, d'exemples et expériences réussis de politiques publiques fournira des sources d'inspiration pour le Département et les territoires.

Conscient de l'intérêt de construire un environnement juste et durable sur la base d'approches partagées, l'engagement du Département et de ses partenaires est également l'occasion de défendre des valeurs communes, de mettre en œuvre des projets, des compétences, de promouvoir la citoyenneté et de mettre en œuvre des solutions innovantes au service du développement local au Nord comme au Sud.

Enfin et de manière générale, l'action et le positionnement de l'institution départementale permettent de promouvoir et de développer une image dynamique et positive du Nord, en particulier auprès des institutions et réseaux nationaux et internationaux.

Celle-ci est renforcée par la forte transversalité qui caractérise cette politique – source de mobilisation en interne et en externe – par le développement de synergies territoriales et interinstitutionnelles ou encore par la mise en œuvre de partenariats techniques et financiers innovants.

Dans ce contexte, il est proposé, pour 2012, de porter le budget dédié aux *Relations internationales et aux Affaires européennes* à 1,86 M€.

2011	2012	Evolution en %
1,69 M€	1,86M€	+ 10,21%

I – Coopération et solidarité internationale

Ce volet correspond à une enveloppe de **1,24 M€** en 2012 (contre 1,07 M€ en 2011) dédiée à l'action que le Département mène avec ses partenaires.

En effet, aujourd'hui, le Département du Nord compte 11 partenaires officiels auxquels s'ajoutent plusieurs rapprochements en cours de finalisation et différents contacts. De manière générale, ces coopérations s'articulent autour de cinq zones géographiques : « Europe Nord Ouest » [ENO], « Pays d'Europe Centrale et Orientale [PECO] et Balkans », « Euro-méditerranée », « Afrique » et « Amérique – Asie ».

Quelle que soit la zone géographique concernée, les projets mis en œuvre sont caractérisés par de nombreuses innovations : en terme de démarche (projets multilatéraux privilégiés), d'enjeux et de solutions (avenir durable et équitable), sur le plan technique (transferts de compétences Nord-Sud), partenariats financiers innovants (ressources publiques complémentaires, fonds privés)...

Ils s'appuient en outre sur le développement de synergies entre Etats – niveaux de collectivités – Société civile et acteurs des territoires.

Pour ce faire, 250 000,00 € seront affectés aux projets de coopération initiés par le Département et ses partenaires (cf. 1.a et 1.b) et 50 000,00 € (cf. 1.c), à son animation et à sa promotion (animation, accueil de partenaires officiels et potentiels, développement d'outils de communication...).

1) La coopération européenne

(a) Conforter les partenariats

Les relations de proximité avec les Provinces de Flandre occidentale et de Hainaut sont caractérisées par une dynamique croissante. La mise en œuvre d'une stratégie transfrontalière partagée au service des habitants avec nos partenaires belges a permis d'identifier une série d'objectifs communs pour les prochaines années.

La question transfrontalière ne s'arrête pas à ces seuls partenariats. En effet, le Département participe activement aux travaux des deux Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) : l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (2008) et West Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale (2009).

Ils constituent des outils de gouvernance impulsés par la Commission Européenne afin de faciliter et de développer la coopération transfrontalière et transnationale en impliquant les acteurs des territoires concernés.

Ils sont, pour le Département, l'occasion d'agir à tous les niveaux de la coopération transfrontalière et de contribuer à la dynamique de développement des territoires.

Par ailleurs, sur le plan européen, les deux dernières années ont été consacrées à développer et renforcer les liens initiés avec des collectivités d'Europe Centrale et Orientale. Ainsi, des actions de coopération ont été engagées avec la Voïvodie de Lodz, la Municipalité de Varna ou encore le Land de Styrie en Autriche.

Celles-ci ont permis de conforter ces rapprochements en vue de leur formalisation : accord de coopération conclu avec la Municipalité de Varna (juillet 2010) et officialisation du partenariat avec la Voïvodie de Lodz (prévu en février 2012).

L'année 2012 sera également caractérisée par la structuration de la relation initiée en direction du Royaume-Uni et de Leeds City Region mais aussi par le renforcement de la prospection en direction de l'Allemagne.

(b) Des projets innovants et transversaux à forte lisibilité

Dans le cadre de la coopération transfrontalière et internationale, de nombreux projets ont été conjointement développés dans différents domaines relevant de nos compétences communes [culture, jeunesse, économie, tourisme, environnement, sport, santé...].

Les politiques menées par le Département touchent de vastes publics notamment les plus démunis (enfants, jeunes, seniors, handicapés, publics en insertion, mineurs étrangers) et mobilisent des professionnels de grande qualité du Département.

Cette solidarité à laquelle le Département contribue par l'ensemble de ses politiques a été renforcée par l'action européenne et a trouvé une nouvelle dynamique.

Pour l'année 2012, de nombreux projets ont été identifiés (cf. annexe I) dans le domaine du social, de la jeunesse, du tourisme durable, mais également de la culture.

La participation aux années européennes labellisées, comme « 2012, année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations » ou aux événements européens sont des occasions de valoriser et d'améliorer nos politiques départementales.

Ainsi, l'Europe, est un moyen d'introduire un esprit d'innovation, une démarche de transversalité, une conduite de l'action publique en mode « projets » et des moyens financiers nouveaux. Les politiques publiques départementales comporteront des actions d'ouverture au monde et d'échanges, dans le cadre des compétences du Département.

A ce titre, deux projets représentent des exemples significatifs :

Le projet « Mieux vieillir en Europe : regards croisés de collectivités locales » (2009-2011). Réunissant pendant deux ans 7 collectivités européennes, ce projet a permis de partager des pratiques et des solutions innovantes et de les diffuser au niveau national et européen à travers un guide intitulé « Défi du vieillissement, une coopération en action ». Il s'inscrit également dans le cadre du futur schéma médico-social 2012-2014 en faveur des personnes âgées et de la promotion du bien vieillir et sera poursuivi en 2012.

Le projet « Renforcement institutionnel et action sociale, PROCOFIL » (2009-2011). Développé dans le cadre du partenariat avec la Municipalité de Varna en Bulgarie, il constitue un autre exemple de synergie impulsé par le Département du Nord (participation des Départements de la Marne, de l'Aveyron et de Savoie) et en concertation avec des ONG (notamment l'ONG Solidarité laïque). En participant à ce projet, le Département a intégré une dynamique de travail reconnue au niveau européen, tout en partageant les coûts de coopération. Sa poursuite permettra de mettre en lumière l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique sociale.

(c) Animation et promotion de l'action internationale du Département

La mise en œuvre des projets précédemment cités et le renforcement des partenariats établis supposent une animation de qualité et une plus large mobilisation. Aussi, les échanges institutionnels (accueils et déplacements) seront poursuivis en faveur des partenaires actuels et potentiels ainsi que des partenaires techniques et financiers.

Des solutions innovantes (telles que le développement de visioconférences) seront également proposées dans un souci d'efficacité et de maîtrise des coûts.

Parallèlement, la stratégie de promotion et de communication du Nord à l'international proposée en marge de la délibération cadre sera mise en œuvre. Les actions et outils, élaborés au cours de l'année 2011, seront réalisés : kit institutionnel à destination des partenaires, collection de documents promotionnels et mise à jour des outils à destination des opérateurs selon une ligne cohérente, outils de communication et participatifs, Internet...

D'un point de vue plus général, l'ensemble des projets évoqués plus haut a permis et permettra de donner une plus grande lisibilité à l'engagement international de notre institution. Au-delà de la mise en valeur de l'institution départementale, de ses partenaires nordistes et étrangers, la présence renforcée du Département auprès d'autres

institutions et dans les réseaux, démontre la volonté et la capacité de ce dernier à être un véritable acteur des débats, réflexions et processus décisionnels au plan européen.

Depuis 2010, cette démarche a été progressivement caractérisée par une présence accrue et plus significative du Département dans les réseaux nationaux et internationaux : l'Association des Départements de France (ADF), Partenalia, Cités Unies France (CUF), l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE), la Confédération Européenne des Pouvoirs Locaux Intermédiaires (CEPLI), Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD).

Ces participations aux travaux des instances nationales et internationales clefs mais aussi à des événements internationaux majeurs, facteurs d'échanges, de mutualisation, de capitalisation et d'actions transversales seront poursuivies et renforcées.

Ainsi, la participation du Département entre autres aux *Journées Européennes du Développement* en 2010 et 2011 est caractéristique des nombreuses passerelles qui existent entre les différentes composantes de la politique *Relations internationales et Affaires européennes*.

2) *La coopération au développement*

(a) L'engagement en faveur des Objectifs du Millénaire pour le Développement

En 2010, le Département et ses partenaires africains ont mis en œuvre un troisième programme de coopération tri-annuel consécutif. Celui-ci, comme les précédents, a joué un rôle déterminant dans la structuration et l'accroissement qualitatif des coopérations initiées avec le Département de Dagana au Sénégal, la Région de Mamou en Guinée et le Département de la Menoua au Cameroun.

Elaborés en 2004, ces programmes se sont, en effet, substitués aux actions ponctuelles auparavant soutenues. Ils s'inscrivent dans le processus international de réalisation des *Objectifs du Millénaire pour le Développement* (OMD) et couvrent aujourd'hui cinq axes d'intervention : *Gouvernance et renforcement des capacités, Santé et action sociale, Education et citoyenneté, Culture, jeunesse et francophonie, Environnement et développement durable*.

L'actuel programme s'appuie sur une Autorisation d'engagement dont le montant s'élève à 612 500,00 € pour l'année 2012 dont 274 900,00 € de subventions publiques obtenues ou attendues. Une quarantaine d'actions de coopération a, d'ores et déjà, été réalisée ou engagée depuis le lancement du programme 2010-2012.

Au Sénégal, les deux premières années du programme ont été caractérisées par l'accompagnement du processus de mise en place du Groupement d'Intérêt Communautaire unissant les collectivités partenaires du département de Dagana pour la création de son hôtel communautaire (développement durable) ou encore le soutien au développement d'une stratégie culturelle territoriale (1^{ère} manifestation d'ampleur départementale

multi-acteurs).

En Guinée, on peut citer la finalisation du schéma Directeur eau-assainissement pour les collectivités partenaires de la région de Mamou, l'autonomisation énergétique des infrastructures de santé ou encore la réalisation d'une première action transnationale Guinée – Mali – Cameroun – Département du Nord – Région Nord/Pas-de-Calais en matière de formation des personnels de Santé.

De manière transversale, des actions de sensibilisation des jeunes collégiens à la citoyenneté et au développement durable ou contribuant à l'amélioration des conditions de scolarisation ont été initiées sur les trois territoires partenaires (extension des capacités d'accueil et amélioration des aspects sanitaires – latrines, accès à l'eau potable – formations de personnels enseignants et administratifs...).

Plusieurs de ces actions reposent sur des mobilisations et synergies fortes et innovantes au Nord (Services départementaux, Région Nord/Pas-de-Calais, Ville de Lille, Lille Métropole Communauté Urbaine, Agence de l'eau Artois-Picardie, universités, hôpitaux, Organisations de Solidarité Internationales, partenaires privés...) comme au Sud.

(b) Un réseau transnational pour un développement partagé et novateur

Le développement de synergies transnationales Nord-Sud / Sud-Sud constitue une autre innovation importante du programme 2010-2012. Ainsi, le Département a initié en novembre 2010 une première rencontre internationale réunissant ses partenaires d'Afrique subsaharienne et a participé, avec eux, aux *Assises sénégaléo-européennes de la coopération décentralisée*.

Si cette manifestation a été l'occasion de confirmer nos engagements respectifs en faveur du développement humain (signature de la déclaration sur les OMD proposée par Cités Unies France), l'ensemble des 19 collectivités participantes s'est accordé sur l'intérêt de renforcer les synergies Nord-Sud / Sud-Sud à travers un cadre structurant.

Ainsi, l'année 2012 sera caractérisée par l'officialisation d'un réseau de coopération, d'échange de pratiques et de mobilisation de compétences France – Sénégal – Guinée – Cameroun dont les documents fondateurs seront présentés à l'occasion de la seconde édition de la rencontre des partenaires (prévue dans le département de la Menoua au Cameroun en février prochain).

3) *Coopérations hors Europe*

Dans le prolongement de l'accord de coopération initié en 2004 avec la Province du Nouveau-Brunswick (Canada) un programme d'intervention a été validé. Pour la période 2009-2014 les domaines de la jeunesse, de la culture et de l'économie seront privilégiés.

Par ailleurs et bien qu'elle ne relève pas d'un accord officiel, la relation avec la Préfecture du Hyogo (Japon) a dépassé le stade de « contact » à travers l'élaboration conjointe d'un plan d'actions structurant dont les premières actions concrètes ont été réalisées en 2011 et se poursuivront en 2012 dans les domaines de la culture, de l'économie et de la coopération scientifique ou encore de l'enseignement ou des échanges de pratiques.

4) *Des coopérations ouvertes aux Nordistes*

Que ce soit dans le cadre des partenariats établis en Europe ou au-delà de l'espace européen, le cadre d'intervention défini par le Conseil Général ne s'arrête pas aux relations strictement institutionnelles puisque ouvert aux acteurs de son territoire. Ainsi, 160 000,00 € seront affectés à deux dispositifs de soutien en 2012.

Le premier permet aux associations et établissements scolaires de contribuer au dynamisme de nos partenariats internationaux en proposant des actions de coopération dans les domaines de la culture, de la jeunesse, de l'action sociale...

Le second vise, pour ces mêmes acteurs, à soutenir les initiatives nordistes de solidarité internationale et leur permettre de contribuer à l'action de la communauté internationale en faveur des OMD.

Au cours de la période 2010-2011, ce sont plus d'une vingtaine d'initiatives émanant du territoire départemental qui ont ainsi été encouragées.

S'il est proposé de reconduire ces dispositifs d'accompagnement, ils feront toutefois l'objet de réajustements. Ceux-ci porteront, par exemple, sur la création d'appels à projet visant à introduire une plus grande équité entre opérateurs, des critères de développement durable et d'éco-responsabilité ou encore la mise en valeur, annuellement, de thématiques fortes permettant une plus grande lisibilité de ces dispositifs ou le développement de synergies entre acteurs du territoire.

II – Engagement international des jeunes nordistes

D'un point de vue strictement budgétaire, il est proposé de doter ce secteur d'une enveloppe de **570 000,00 € en 2012** comme en 2011, principalement orienté vers le soutien aux projets à caractère international menés par les collègues.

Cependant, la thématique « jeunesse » – les questions de mobilité, d'éducation à la citoyenneté, à l'environnement ou au développement durable – constitue pour le Département et ses partenaires un axe transversal important et prioritaire.

Ainsi, des crédits issus d'autres opérations du budget dédié à l'action internationale du Département sont également mobilisés afin de pourvoir à la mise en œuvre d'actions de coopération relevant de ces thématiques.

1) *Mobilité et ouverture internationale des collégiens*

Après plus de 20 ans de soutien à la mobilité et aux échanges internationaux de jeunes, le Département a procédé, en juin 2009, à une restructuration importante de ce dispositif. Ces nouvelles dispositions visent davantage à soutenir les projets internationaux impliquant des collégiens, à favoriser l'engagement citoyen des jeunes et leur compréhension des enjeux sociétaux, environnementaux... tout en s'appuyant sur des actions mobilisatrices au sein des établissements (en amont et en aval des déplacements).

Environ 350 projets ont été soutenus au cours des années scolaires 2009/2010 et 2010/2011. Si les dimensions culturelles et linguistiques sont encore fortement présentes dans un grand nombre de projets, certaines actions sont réellement construites de manière multidisciplinaire autour d'un thème (devoir de mémoire, développement durable.....).

Ce dispositif, sera lui aussi reconduit en 2012, mais des ajustements seront proposés pour la prochaine rentrée scolaire afin de soutenir, dans un souci d'équité territoriale, les territoires et les établissements les plus en difficulté sur la base d'appels à projets.

2) *Engagement citoyen des jeunes nordistes*

Le Département et ses partenaires accordent une importance particulière aux actions favorisant l'ouverture des jeunes et leur compréhension concrète de l'Europe et de l'international. Cette mobilité constitue également un outil d'insertion des jeunes tout en permettant de renforcer les liens entre les populations et les territoires partenaires.

(a) Projets réalisés dans le cadre des partenariats internationaux

En dehors du dispositif de soutien aux initiatives des collèves, un nombre important d'actions bilatérales ou multilatérales axées « jeunesse » a été réalisé. Parmi les projets emblématiques mis en œuvre dans un cadre bilatéral ou multilatéral l'on peut citer :

- le projet *Kick op sport* organisé par la Province de Flandre occidentale auquel le Département participe depuis 2009. Cette manifestation a pour objectif de prévenir la consommation de drogues et d'inciter les jeunes à la pratique sportive.

Chaque année, environ 150 collégiens de l'arrondissement de Dunkerque et de la métropole lilloise y participent ;

- une action cofinancée à travers le Programme Européen Jeunesse en Action (visite de faisabilité) qui permettra, début 2012, à des techniciens du Département et de 5 de ses partenaires d'échanger sur leurs problématiques communes liées à la jeunesse et d'élaborer ensemble de futures actions multilatérales ;
- le rapprochement entre le Conseil Départemental des Jeunes et le Parlement Municipal des Jeunes

de Varna (Bulgarie) par des réflexions et des échanges sur le thème de la relation « garçon-fille ».

(b) Volontariats à l'international

En 2010/2011, le Département a mis en œuvre – dans le cadre d'une phase test – en partenariat avec l'ADICE, le *Service Volontaire Européen* (SVE). Deux jeunes ont été accueillis pendant 6 mois au sein des services du Département et une jeune nordiste a effectué un volontariat de 6 mois au Nouveau-Brunswick.

En 2012, il sera proposé de procéder à l'expérimentation du *Volontariat International en Entreprise* (VIE), laquelle pourrait, dans un premier temps, concerner le Nouveau-Brunswick en vue de développer la coopération économique entre nos deux territoires.

De plus, une réflexion est en cours afin de mettre en œuvre une politique de soutien à la mobilité des jeunes favorisant leur insertion et leur intégration de la manière la plus pertinente.

(c) Participation de jeunes nordistes dans la mise en œuvre d'actions relevant des coopérations au développement

Depuis 2007, les programmes d'intervention élaborés avec nos partenaires d'Afrique subsaharienne intègrent un axe « mobilisation de jeunes nordistes ». Qu'il s'agisse de l'élaboration (diagnostics, expertises), du suivi ou de l'évaluation de projets, 12 jeunes nordistes issus d'établissements supérieurs ont été impliqués en 2010 et 2011 (35 depuis 2007).

Accueillis au sein du Département ou dans des structures associatives partenaires, ils réalisent leur mission en accord avec les collectivités partenaires et en binôme avec des étudiants sénégalais, guinéens ou camerounais. Acteurs des coopérations, leur intervention constitue, pour eux, comme pour les partenaires, une source d'enrichissement ainsi qu'une expérience professionnalisante et responsabilisante.

III – Programmes européens

La politique régionale de l'Union européenne continue d'avoir un impact important pour le Département et ses territoires.

Le Département est impliqué dans la gestion et le suivi des programmes européens, et participe à leur préparation, leur rédaction et leur mise en œuvre. Il est membre des comités de suivi et de programmation.

Par ailleurs, il cofinance certains projets et sollicite directement, en tant que maître d'ouvrage, des fonds structurels. Un nombre important d'initiatives a ainsi bénéficié de financements européens qu'il s'agisse de projets d'équipement et d'aménagement, culturels ou éducatifs ou relevant de la santé et de l'action sociale.

Enfin une expertise est apportée auprès des élus et services départementaux en matière de connaissance des

programmes, d'opportunités de financements européens mais également de conception et de rédaction des demandes de financements européens. Un guide « *Des financements européens pour le Département du Nord* » a été réalisé en 2010 et diffusé en 2011.

L'enveloppe de **54 534,73 €** inscrite sur cette ligne correspond à la participation du Département aux programmes de coopération territoriale.

1) Les fonds structurels au service du développement du territoire départemental

Pour la période 2007-2013, de nombreux projets ont ainsi bénéficié de financements au titre du Programme Compétitivité Régionale et Emploi.

En effet, l'aménagement du Parc Départemental de l'Abbaye de Liessies, l'aménagement de la fosse Saint Roch sur le site départemental de Monchecourt, le regroupement et la reconstruction de qualité énergétique et environnementale du Collège de Hem, le surcoût lié à la construction de qualité énergétique et environnementale du nouveau collège Levi Strauss dans le quartier de Vauban Lille, la reconstruction des magasins des archives départementales du Nord à Lille, ont permis au Département d'obtenir 2,42 M€ de Feder.

De même afin d'amplifier sa politique d'insertion vers l'emploi des allocataires du RSA et de leurs ayants droit, le Département sollicite du Fonds Social Européen. Il gère ainsi, à travers une subvention globale, 34,8 millions d'euros de FSE.

Afin d'assurer le suivi et la gestion de ce programme le Département bénéficie par ailleurs de crédits au titre de l'assistance technique.

La période de programmation actuelle 2007-2013 laisse encore des perspectives de financements pour des projets à maîtrise d'ouvrage, comme par exemple le surcoût HQE des collèges Lucie Aubrac à Tourcoing, Léon Blum à Villeneuve d'Ascq, et Saint Exupéry à Hellemmes ainsi que les collèges numériques, et pour le volet e-administration mais également pour des projets liés aux espaces naturels sensibles, sans compter le volet insertion.

2) Coopération territoriale

Le Département est partenaire des programmes « Coopération territoriale » (INTERREG) « France-Wallonie-Vlaanderen » et « Deux Mers ».

Outre sa participation à toutes les instances et en tant qu'appui aux porteurs de projets, le Département héberge l'équipe technique Interreg pour le versant français de ce sous-programme. Il bénéficie à ce titre également de crédits d'assistance technique.

Le Département a également bénéficié de financements

pour les projets qu'il porte, notamment sur la jeunesse, la culture, le tourisme, les entreprises et les citoyens dans leur quotidien. Depuis 2007, ces financements sont de 2,05 M€.

A titre d'exemple on peut citer les projets Mirra, Mémoire de la Grande Guerre, Jeunesse transfrontalière, Transmanche Enterprise Network ou encore Murailles et Jardins.

3) Autres perspectives générales

Le Département participe également à des projets européens avec ses partenaires comme le projet déposé sur le Programme Européen Jeunesse en Action évoqué plus haut, mais également un projet FSE sur les ressources humaines avec la Municipalité de Varna en Bulgarie.

Par ailleurs, le Département se positionne sur la préparation des futurs programmes européens, en opérant une veille des éléments diffusés par la Commission et par l'intermédiaire notamment des réseaux auquel il adhère. Ainsi la participation aux commissions spécialisées de l'ADF, de l'AFCCRE ainsi que les réunions partenariales régionales permettront de se positionner au mieux.

Le Département a apporté sa contribution lors de la parution du 5^{ème} rapport sur la cohésion sociale en janvier 2011 et participera aux réunions préparatoires nationales et régionales.

En effet, il apparaît aujourd'hui qu'une nouvelle catégorie de Régions bénéficiaires soit créée (51 Régions concernées en Europe, dont 11 Françaises), les Régions en transition, dans laquelle s'inscrit le Nord/Pas-de-Calais. Cette nouvelle catégorie bénéficierait d'une enveloppe de 38,9 millions d'euros.

Il est donc important de veiller à ce que lors des travaux et des réflexions préparatoires les compétences dédiées au Département puissent être retenues comme thématiques éligibles aux financements européens à travers les futurs programmes.

En conséquence,

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes » :

- d'approuver les propositions budgétaires relatives aux Relations internationales – Programmes européens présentées dans ce rapport, dans le cadre de sa délibération générale adoptant le budget primitif 2012 par fonction et par chapitre.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes », est adopté à l'unanimité.

Budget primitif pour l'exercice 2012 – « Qualité du Service Public départemental » Affaires juridiques, Marchés et commande publique, Evaluation et pilotage de gestion, Informatique, Administration générale, Bâtiments départementaux, Participation au Budget du SDIS

Monsieur Bernard HAESBROECK souligne que ce rapport budgétaire rassemble les services réputés pour être « fonctionnels », afin de traduire d'une part une synergie au service de la qualité des politiques publiques menées et d'autre part une mobilisation autour des enjeux communs de sécurisation des actions et de modernisation de la collectivité.

Monsieur HAESBROECK rend hommage aux agents et aux cadres départementaux qui œuvrent à la réussite des projets et au bon fonctionnement quotidien du Département.

Concernant le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), Monsieur HAESBROECK fait observer que pour répondre aux enjeux de la sécurité civile, le budget du SDIS est en augmentation continue. Il signale une augmentation de 8 % par rapport à l'exercice précédent.

Monsieur HAESBROECK informe l'Assemblée Départementale qu'une démarche d'efficience a été lancée visant à rechercher en pleine collaboration des solutions pour une plus grande maîtrise de l'évolution du budget du SDIS pour les années à venir, mais sans entamer la qualité du service.

Evoquant le budget des services départementaux, Monsieur HAESBROECK attire l'attention sur la maîtrise des coûts de fonctionnement et l'aspect éco-responsable de cette démarche.

Evoquant les bâtiments départementaux, Monsieur HAESBROECK fait remarquer que le regroupement des services départementaux va générer des économies de charges locatives. Il souligne l'augmentation des coûts de fonctionnement notamment à cause de l'évolution du tarif des assurances et de l'énergie.

Monsieur HAESBROECK rappelle l'effort d'investissement concernant les bâtiments départementaux. Il évoque diverses réalisations.

Monsieur HAESBROECK signale que la direction de l'informatique est engagée dans la redéfinition d'un nouveau schéma directeur du système d'information.

Monsieur HAESBROECK fait observer l'évolution de 8 % du budget de fonctionnement pour l'informatique, centrée d'une part sur la consolidation et l'optimisation d'infrastructures techniques et des outils informatiques avec pour enjeu la sécurité et l'efficacité, et d'autre part le développement des services de contact au public appelé e-administration.

Monsieur HAESBROECK félicite les services départementaux, mobilisés pour la qualité du service rendu aux Nordistes, avec une préoccupation renforcée de

sécurisation, d'optimisation et de modernisation des pratiques.

Monsieur le Président demande qu'à l'avenir, il soit envisagé d'élaborer deux rapports, l'un concernant le SDIS, l'autre l'administration, permettant ainsi un vote dissocié sur deux sujets qui sont différents.

Monsieur Didier MANIER indique que le rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes ». Il précise que les membres du Groupe Union Pour le Nord n'ont pas pris part au vote, que ce soit en ce qui concerne le budget du SDIS ou celui dédié aux services départementaux.

Monsieur le Président propose, avec l'accord de l'Assemblée Départementale, de procéder à un vote dissocié sur les 2 budgets afin que chacun puisse s'exprimer dans de bonnes conditions.

Monsieur Christian POIRET fait remarquer que le budget de l'administration générale devient celui de la qualité du service public départemental. Il estime que cette dénomination est à priori très attractive.

Concernant la modernisation de l'administration départementale, Monsieur POIRET remarque que le développement de l'outil informatique se fera à travers un schéma directeur des systèmes d'information qui fera l'objet d'une délibération en 2012. Il constate que ce projet vise à améliorer l'efficacité de la gestion et surtout la qualité du service aux usagers.

Monsieur POIRET souligne l'ouverture début janvier 2012 d'un portail d'accès aux informations pour les usagers de la MDPH. Il espère que celui-ci sera à la hauteur des énormes espérances placées en lui.

Monsieur POIRET fait observer que le développement de l'outil informatique pourra constituer un préalable à une réflexion sur le redéploiement des moyens, de manière à concentrer les ressources en personnel dans les missions où l'humain est irremplaçable.

Monsieur POIRET évoque les économies de papier et la diminution des acquisitions de véhicules.

Monsieur POIRET estime que le regroupement des services départementaux de façon rationnelle sur un même site, comme cela a été réalisé dans le Douaisis, facilite autant les relations entre l'administration et les usagers que le fonctionnement entre les services. Il pense que ce choix d'organisation pourrait être dupliqué dans d'autres arrondissements.

Considérant l'organisation des vœux au personnel départemental, Monsieur POIRET se réjouit de la nouvelle formule qui permettra notamment une plus grande convivialité et une maîtrise des coûts.

Monsieur le Président intervient pour signaler que l'économie réalisée sur le budget des vœux a été affectée à l'agenda social que les membres du Groupe Union Pour le

Nord n'ont pas voté.

Monsieur POIRET indique que les membres du Groupe Union Pour le Nord voteront en faveur de l'adoption de le projet de budget en ce qui concerne les moyens généraux.

Monsieur Vincent LANNOO exprime sa satisfaction quant à la confirmation de la poursuite d'une stratégie résolue dans le domaine de la rationalisation des moyens généraux. Il remarque que cette stratégie repose sur trois piliers : l'optimisation, la sécurisation et la modernisation.

Monsieur LANNOO souligne la volonté de la majorité départementale de renforcer l'efficacité des actions, d'améliorer la satisfaction des usagers et de veiller à l'utilisation la plus efficiente possible des deniers publics.

Monsieur LANNOO estime que pour être traduit dans une démarche de qualité, authentique et en direction des citoyens, ce choix du service public doit être fait en concertation avec les publics concernés. Il ajoute que ces choix doivent être explicités et traduits en engagements clairs afin de pouvoir être évalués.

Monsieur LANNOO explique que l'action du Département en matière de qualité du service public a pour cadre la démocratie et la proximité.

Monsieur LANNOO indique que les membres du Groupe Socialiste voteront en faveur de l'adoption de ce projet de budget.

Monsieur Bernard HAESBROECK rappelle que le niveau de qualité d'un service public se fonde sur une stratégie globale, repose sur les attentes des citoyens et intègre des valeurs sociales et humaines. Il remarque que la force du Département du Nord est de concilier la démocratie, la proximité, et d'être accessible.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport en ce qui concerne les affaires juridiques, marchés et commande publique, évaluation et pilotage de gestion, informatique, administration générale, bâtiments départementaux :

DGAAFFEJ/2011/1677

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2012 « QUALITE DU SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL »
AFFAIRES JURIDIQUES, MARCHES ET COMMANDE PUBLIQUE, EVALUATION ET PILOTAGE DE GESTION, INFORMATIQUE, ADMINISTRATION GENERALE, BATIMENTS DEPARTEMENTAUX
PARTICIPATION AU BUDGET DU SDIS**

Lors du débat d'orientation politique du 4 juillet 2011, le Conseil général a réaffirmé son rôle au service de la population et du développement des territoires.

Pour mettre en œuvre cette ambition politique, les directions et services opérationnels au contact du public ou travaillant directement pour eux sont soutenus par les

services fonctionnels qui participent activement à la qualité du service public départemental. A cette fin, ils sécurisent les actions et mettent à disposition les moyens de la modernisation.

Par ailleurs, le présent rapport soumet à la délibération la participation du Conseil Général au Service Département d'Incendie et de Secours pour l'exercice 2012.

I La sécurisation des actions.

La qualité de la gestion du Département exige la sécurisation des procédures et des actions, l'analyse et la prévention des risques, ainsi que des outils adaptés aux besoins de la gestion.

La Direction des études et des affaires juridiques en assurant la qualité et la sécurité juridiques des actes et procédures par ses conseils et la gestion des assurances, la Direction des marchés et de la commande publique qui sécurise les achats dans le respect du code des marchés publics, et la Direction de l'évaluation et du pilotage de gestion par ses outils d'aide à la gestion et à la décision contribuent au développement de cette qualité du service public.

1° Les Affaires Juridiques

Les crédits proposés pour 2012 s'élèvent à un total de 985 967 €, en hausse de 5,3 % par rapport au BP 2011, en section de fonctionnement.

Les dépenses en matière d'assurance sont, pour la collectivité, nécessaires à la garantie des risques liés à la protection de ses agents et des ses élus dans l'exercice de leurs fonctions et de ses biens.

L'inscription au projet de budget 2012 de ces crédits correspond à l'exécution des obligations contractuelles pour le Département, lié par des contrats d'assurances conclus avec différents assureurs.

Des primes seront payées pour la garantie de « dommages aux biens », celle des risques liés à la responsabilité civile de la collectivité, à la protection juridique des élus et des agents, ainsi que la garantie du risque dit bris de machine comme les matériels informatiques et audiovisuels.

2° Les Marchés et la Commande Publique

Le niveau des crédits proposés au titre de 2012 reste identique à celui décidé en 2011, les obligations prévues par le code des marchés publics n'ayant pas évolué, soit 585 000 € en fonctionnement et 116 000 € en investissement :

1 – En application de l'article 1^{er} du code des marchés publics, toutes procédures en vue de passer un marché public ou une délégation de service public doivent respecter, quel que soit leur montant, les principes de la commande publique et notamment celui de transparence des procédures.

A ce titre, le code des marchés publics prévoit les

règles de publication lorsque le besoin est estimé à un montant égal et supérieur à 90 000 €HT : au-dessus de ce seuil, la personne publique est tenue de publier un avis de marché soit dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, soit dans un journal d'annonces légales, et dans un journal spécialisé.

En deçà de ce seuil, la délibération du Conseil Général en date du 21 Mars 2005 prévoit la publication dans au moins un journal d'annonces légales, ce choix étant déterminé en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre, ainsi que des caractéristiques de l'achat.

Par ailleurs, l'article L.1411-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que les délégations de service public sont soumises à une procédure de publicité.

2 – En application de l'article 56 du code des marchés publics, les collectivités publiques doivent pouvoir recevoir les candidatures et les offres par voie électronique, à compter du 1^{er} Janvier 2005. Pour cela, le Département du Nord s'est doté d'une solution dématérialisée.

3 – Enfin, il convient de prévoir le paiement d'études juridiques et d'audits liés aux procédures.

3° L'Evaluation et le Pilotage de Gestion

Afin de mieux répondre aux besoins de la population nordiste dans un contexte budgétaire maîtrisé, il est nécessaire que l'action départementale soit la plus performante possible.

Pour la qualité du service public et pour l'action du Département, le développement de l'évaluation et du pilotage de gestion est indispensable.

Les propositions budgétaires à ce titre sont identiques au crédit voté en 2011, soit 78 000 € en section de fonctionnement.

II La modernisation de l'institution

Afin de répondre toujours mieux aux besoins de la population, dans le cadre d'un budget maîtrisé, il convient d'améliorer l'efficacité et l'efficience des actions.

Pour atteindre les objectifs fixés par le Conseil général en adaptant au mieux les moyens financiers et humains, il importe de disposer d'outils et de locaux modernes, adaptés aux besoins et respectueux des règles du développement durable.

La rationalisation et l'utilisation accrue des outils informatiques est au cœur des préoccupations du Département qui met tous les moyens en œuvre pour que des outils modernes et efficaces soient mis à disposition des services. La dématérialisation est l'un des principaux

objectifs soutenu par le Département.

1° L'Informatique

En 2011, le Département a entamé une démarche de définition d'un Schéma Directeur des Systèmes d'Information visant notamment à :

- Développer l'e-administration et la dématérialisation.
- Faire émerger de véritables Systèmes d'information transversaux et de pilotage.
- Compléter l'informatisation des processus métiers.
- Consolider l'infrastructure technique.
- Utiliser les technologies de l'information et de la communication comme leviers des politiques départementales.
- Développer des outils et des méthodes partagées.

Ce Schéma fera l'objet d'une délibération du Conseil général en 2012.

Il s'inscrit dans la continuité des projets entamés en 2010-2011 parmi lesquels on retiendra :

- La mise à niveau du parc informatique (6 000 postes de travail) et le remplacement de 480 copieurs dotés de fonction de numérisation.
- La mise à niveau du câblage des sites départementaux (80 sites sur 200 hors collèges) et la poursuite de la modernisation des systèmes de téléphonie.
- La mise en place d'une billettique transport pour les collégiens.
- La création des sites internet des musées de Flandres et Bavay.
- L'évolution de la gestion des prestations pour les personnes âgées et la mise en place du CESU.
- La modernisation du système d'information routier.
- La gestion électronique de documents pour la direction de l'élaboration des grands projets qui sera ensuite étendu à la direction des affaires immobilières et à la direction opérationnelle des travaux.
- La télé administration des énergies dans les collèges évoquée en séance plénière le 7 novembre.
- La poursuite des chantiers d'informatisation des Finances et Ressources Humaines.

Les principaux projets initiés ou poursuivis en 2012 :

Ceux qui contribuent à la mise en œuvre de l'e-administration

- La rénovation des sites Intranet (Agents départementaux), Extranet (Partenaires) et Internet (Usagers) qui partageront les mêmes contenus en intégrant une gouvernance unique.
- La mise en place d'un site sur l'e-démocratie qui accompagnera le projet éducatif global début 2012.
- La télétransmission des actes au contrôle de légalité au premier trimestre 2012.
- Le portail d'accès aux informations usagers pour la MDPH sera ouvert en janvier 2012.
- Un projet de gestion électronique de documents

venant compléter le dispositif de soutien à l'amélioration du fonctionnement de la MDPH sera entamé en 2012.

- La télétransmission des feuilles de soins à la CPAM pour les actes des médecins départementaux sera opérationnelle en 2012.
- Des informations en direction des usagers concernant la Voirie départementale seront proposées.
- La contribution à la mise en place du collègue numérique sera poursuivie.

Ceux qui contribuent au projet d'administration

- Des tableaux de bord pour la Direction générale seront mis en place.
- L'évolution de la stratégie de mise en œuvre des systèmes d'information géographique, venant en appui aux politiques publiques, sera initiée.
- Un outil dédié au patrimoine non bâti complètera la stratégie patrimoniale.
- La gestion électronique de documents pour le patrimoine sera poursuivie.
- La modernisation de la gestion des prestations pour l'aide sociale à l'enfance sera initiée.
- Des premières expérimentations de solutions de mobilité à destination des agents départementaux seront entamées.
- La construction d'un socle commun d'outils de gestion électronique de documents sera initiée.

Ceux qui contribuent au bon fonctionnement des outils et à la qualité de service

- La gestion de crise et la mise en œuvre d'un plan de reprise d'activité et de continuité d'activité.
- L'évolution du poste de travail bureautique des agents.
- L'optimisation des performances sur les sites distants.

Pour 2012 le projet de budget au titre de l'Informatique se décline comme suit :

- Budget Fonctionnement : 7,1 M€ (en hausse de 8 % par rapport à 2011)
- Budget Investissement : 5,3 M€ (en baisse de 25 % par rapport à 2011, compte tenu de l'état de maturation des projets concernés).

2° L'Administration Générale

Le budget de fonctionnement proposé en 2012 au titre de l'Administration Générale est en baisse de 2 %, à 12,5 M€. Il s'inscrit dans une démarche de maîtrise des coûts engagée depuis plusieurs années. Ainsi, la consommation de papier a diminué de plus de 40 % depuis 2006. Cette démarche est également éco responsable. Le choix en 2011 d'un papier 75 g/m² au lieu de 80g/m² a permis une économie à la production de 14 % sur la consommation d'eau, 23 % sur la consommation d'énergie et 18 % sur la consommation de bois.

En investissement, les crédits proposés passent

de 2,09 M€ à 1,97M€, en baisse de 6 %. Les achats de véhicules baissent pour leur part de 11 % à 803 000 €.

3° Les bâtiments départementaux

De par ses compétences, le Département est l'un des principaux acteurs de la solidarité qui doit s'établir entre les Nordistes et s'étendre à travers les territoires. Il est aussi un acteur de proximité, grâce à la territorialisation de la plupart de ses services permettant ainsi de maintenir une égalité entre les usagers.

Aussi, cherchant à développer un service public de qualité tout en répondant aux besoins des Nordistes sur l'ensemble du territoire, le Département s'attache à entretenir son patrimoine. Cette volonté lui permet d'améliorer la qualité de l'accueil des usagers dans des environnements agréables prenant d'une part en compte l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et permettant d'autre part aux agents départementaux d'assurer au mieux leurs missions.

Dans cette perspective, tout en tenant compte des contraintes budgétaires qui pèsent sur la collectivité, sont entreprises des opérations de reconstruction et de rénovation mais également la mise en œuvre de mesures visant à optimiser le fonctionnement des bâtiments dans le respect des normes de sécurité.

Aujourd'hui, le patrimoine bâti départemental est composé de :

- 39 bâtiments administratifs ;
- 94 bâtiments sociaux ;
- 45 centres d'exploitation routiers ;
- 835 sites de Protection Maternelle et Infantile (acquis, loués ou mis à disposition) ;
- 33 bâtiments abritant les activités de l'E.P.D.S.A.E ;
- 8 bâtiments ou sites à vocation culturelle.

Dans ce cadre, les principales opérations réalisées en 2010 et 2011 sont :

Pour les bâtiments administratifs :

- les travaux de réfection et de réhabilitation des 7 étages abritant la DSPAPH à la Cité Administrative, dont les travaux ont débuté en 2009 et ont été achevés en 2011.

Pour les bâtiments sociaux :

- cinq opérations neuves ont été livrées en 2010-2011 :
 - **LILLE** : UTPAS de Fives ;
 - **FOURMIES** : Antenne de l'UTPAS d'Avesnes Fourmies ;
 - **MAUBEUGE-HAUTMONT** : UTPAS ;
 - **ROUBAIX-HEM** : UTPAS ;
 - **HAZEBROUCK** : DTPAS.
- une opération de réhabilitation a été terminée fin 2011 :
 - **ARMENIERES** : UTPAS.

Pour les bâtiments abritant l'E.P.D.S.A.E. :

- une opération neuve a été livrée en 2010 :
- **LAMBERSART.**
- une opération de réhabilitation lourde a été terminée fin 2011 :
- **LILLE-Esquermes.**

Enfin, pour les Centres d'Entretien Routier, le programme de réhabilitation, démarré en 2009, a été terminé durant l'année 2011.

1. Une politique d'investissement en faveur du patrimoine bâti :

En matière d'investissement, le Département a mis en œuvre plusieurs types d'actions :

- une politique de construction ou de reconstruction qui a pour but de repositionner les bâtiments au cœur de leur périmètre d'intervention lorsque le patrimoine est en trop mauvais état ou de favoriser leur regroupement au sein d'un même site afin d'optimiser leur mode de fonctionnement ;
- une politique de réhabilitation qui concerne un patrimoine vieillissant ;
- une politique de gros entretien qui permet de maintenir à niveau les équipements et le bâti en tenant compte des travaux de mise aux normes d'hygiène et de sécurité ;
- une politique d'acquisition et de remplacement du mobilier qui permet aux agents et aux usagers de travailler dans des conditions de bien-être.

De plus, il est important de souligner que pour l'ensemble des bâtiments départementaux en propriété, le Département va déployer, comme pour les collèges, le dispositif de suivi à distance des consommations qui a pour objectif de maîtriser les consommations énergétiques (eau, gaz, électricité) tout en s'inscrivant dans des objectifs de politique environnementale.

1.a – Bâtiments administratifs et divers

Plusieurs opérations sont programmées, relatives à la sécurité et à la réglementation et qui concernent la crèche départementale, la station de lavage basée à l'Hôtel du Département, ainsi que l'immeuble du 171 boulevard de la liberté à LILLE.

Parallèlement, dans le cadre de sa politique de rationalisation patrimoniale, le Département poursuit les acquisitions d'immeubles notamment à DUNKERQUE face au site actuel dénommé « Neptune » qui regroupe déjà une partie des services territoriaux.

1.b – Bâtiments sociaux

S'agissant des **bâtiments sociaux**, 2 UTPAS (Sin-le-Noble/Guesnain/Aniche – Tourcoing/Mouvaux) et la DTPAS de l'Union à Tourcoing vont faire l'objet de

travaux de construction en 2012.

Parallèlement, dans le cadre des VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement), l'UTPAS de Denain – Bouchain sera livrée en 2012.

Par ailleurs, une opération spécifique de réhabilitation, sur l'ancien site de l'I.U.F.M de DOUAI, a débuté en 2011 et s'achèvera en 2012 : l'ensemble des services actuellement dispersés sur ce territoire au sein de bâtiments en location seront regroupés sur ce site (DTPAS, UTPAS, DOT.).

1.c – Bâtiments de l'EPDSEAE

Concernant les **bâtiments de l'EPDSEAE**, le Département déploie son action selon plusieurs axes : des reconstructions neuves dont 2 démarrent en 2012 (Bondues : accueil de jour – Condé-sur-Escaut, Maison de l'Enfance du Valenciennois), une réhabilitation (transfert de l'accueil de jour d'urgence de Lille-Esquermes vers le site de l'EPSM de Saint-André), une programmation de gros entretien sur l'ensemble de ce patrimoine, et une partie consacrée aux études (Monceau-Saint-Waast et Douai).

1.d – Centres d'entretien routier

Enfin, le Département programme également chaque année des études et des travaux sur les **Centres d'Entretien Routier (C.E.R.)**.

2012 verra la livraison de la reconstruction du CER de Le Quesnoy et la réhabilitation des CER de Marquette et de Sequedin. Le CER de Trélon est, quant à lui, en phase d'études.

Au total, le projet de budget sollicité en investissement s'élève à 32,3 M€ (32M€ au Budget Primitif 2011).

2. Une politique visant à assurer le fonctionnement des bâtiments :

Le Département assure également des **obligations** en matière de fonctionnement relatives aux bâtiments en propriété et en location, puisqu'il se doit de mettre en œuvre :

- une politique de maintenance qui comprend à la fois les contrats de maintenance des installations techniques (sécurité incendie, ascenseurs, installations thermiques, portails automatiques,...).
- une politique d'entretien essentielle aux réparations quotidiennes (fuites de toiture, dépannages des installations thermiques,).

Parallèlement, il assure le paiement des dépenses de fluides des bâtiments départementaux. Cette partie du fonctionnement est maîtrisée concernant les consommations mais augmente si l'on considère les coûts : en effet, depuis 2005, le prix du gaz a augmenté de 83 % et celui de l'électricité de 35 %, alors que dans la même période, le froid s'est accru de 20 % en degrés cumulés, ce qui a des conséquences importantes sur la facturation énergétique.

Par ailleurs, le Département a également la responsabilité de régler les loyers et les charges des bâtiments en location.

Les crédits de fonctionnement dont l'inscription est proposée s'élèvent à la somme de 18,2 M€ (17,4M€ au BP 2011).

III La sécurité du public : le financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), établissement public rattaché au Département, est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Il a pour missions la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile, la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours, la protection des personnes, des biens et de l'environnement, les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

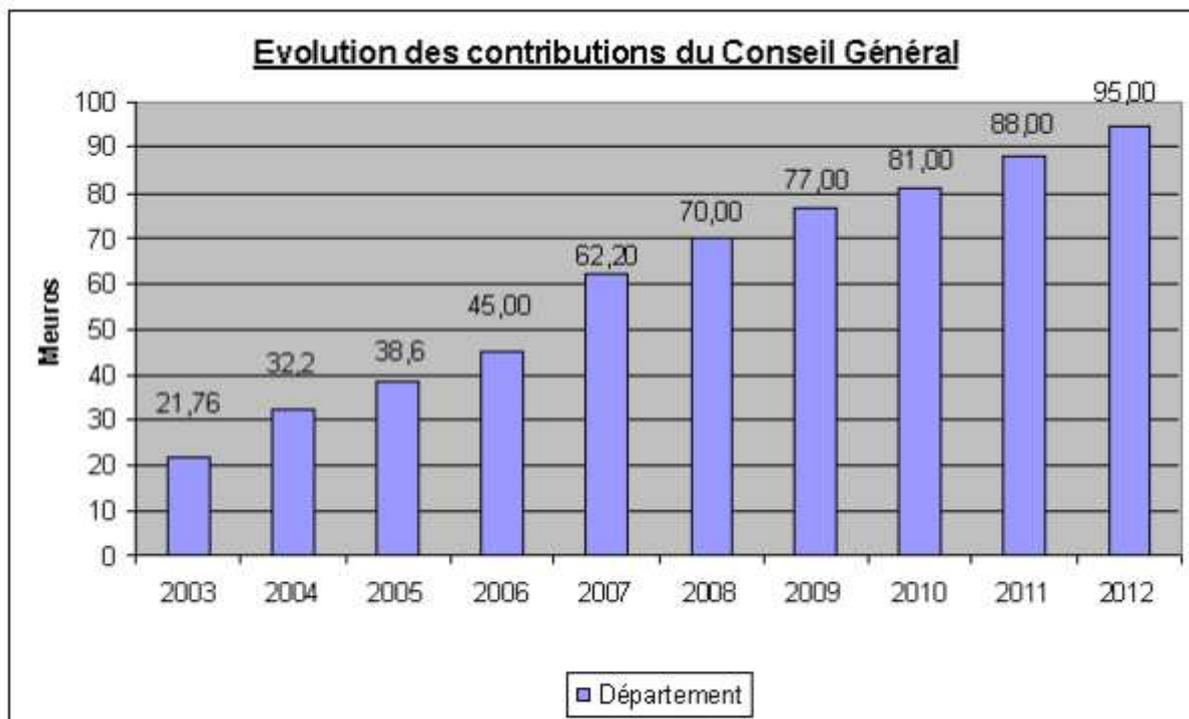
En 2010, le SDIS a réalisé plus de 150 000 interventions déclenchées par les 5 centres de traitement de l'alerte et mises en œuvre par les 132 centres d'incendie et de secours. Ces interventions se répartissent en interventions pour des

incendies (10 %), secours à la personne (72 %), accidents de la circulation (5 %), opérations diverses (13 %). Fin 2010, l'effectif des SDIS est le suivant : 2 116 sapeurs pompiers professionnels, 4 214 sapeurs pompiers volontaires et 510 personnels administratifs, techniques ou spécialisés.

Conformément à la loi relative à la démocratie de proximité, la section de fonctionnement du SDIS est principalement financée :

- d'une part par les contributions des communes et des EPCI, qui évoluent au rythme de l'inflation ;
- d'autre part par la contribution du Département, qui assure l'équilibre du budget du SDIS.

Afin de répondre aux besoins, le budget du SDIS est en augmentation continue. Le poids de la participation départementale dans ce budget s'accroît donc au fil des années. Du fait des clés de financement entre le Département et les communes et EPCI, quand le budget du SDIS augmente de 1 %, la contribution du Département augmente mécaniquement de 2 %.



Ainsi, en 5 ans (2006 à 2011), la participation du Conseil Général au financement du SDIS a augmenté de près de 96 %.

Pour l'exercice 2012, la participation en fonctionnement est estimée à 93 M€ et à 2M€ en investissement. Cette participation départementale correspond à un effort financier de + 8 % par rapport à l'exercice 2011 (participation de 88 M€).

En fonctionnement comme en investissement, malgré cette augmentation, les contraintes financières qui pèsent sur le budget du SDIS restent lourdes : évolution des effectifs (entre 2008 et 2010, + 5 % pour les sapeurs pompiers professionnels et + 7 % pour les personnels administratifs, techniques ou spécialisés), renouvellement

des matériels d'intervention, remise à niveau du patrimoine immobilier...

C'est pour cette raison qu'une démarche d'efficacité a été lancée visant à rechercher, en pleine collaboration, des solutions pour une plus grande maîtrise de l'évolution du budget du SDIS pour les années à venir.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Qualité du Service Public, Finances, Ressources Humaines, Relations Internationales, Affaires Européennes » :

- d'approuver les propositions budgétaires relatives à la politique de la 8^{ème} Vice-présidence au titre de

la « Qualité du service public départemental » présentées dans le rapport dans le cadre de la délibération générale adoptant le projet de Budget Primitif 2012 par fonction et par chapitre.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes » est adopté à l'unanimité.

Monsieur Alain POYART fait observer que la contribution du Département au SDIS, proposée au titre du budget 2012, s'inscrit dans la continuité des précédents exercices budgétaires. Il souligne que la participation du Conseil Général du Nord au financement du SDIS a presque doublé en 5 ans et triplé en 8 ans.

Monsieur POYART rappelle qu'il estime que les critères retenus pour le calcul de la contribution des communes et des intercommunalités ne sont pas équitables. Il indique qu'il aurait souhaité que soit prise en compte la notion de risque de manière à introduire un indice lié à la dangerosité des sites concernés, d'autant que les territoires qui accueillent ce type d'installations, en retirent des recettes fiscales significatives.

Monsieur POYART pense qu'il était nécessaire de prévoir un étalement plus progressif de l'augmentation des contributions des petites communes.

Considérant les perspectives d'évolution du SDIS, Monsieur POYART estime qu'elles sont lourdes de conséquences pour les charges présentes et à venir. Il souhaite avoir quelques précisions sur le projet « démarche d'efficience » évoqué dans le rapport.

Monsieur POYART fait état du rapport public thématique présenté le mois dernier par la Cour des Comptes à propos des services départementaux d'incendie et de secours. Il attire l'attention de l'Assemblée Départementale notamment sur le doublement des participations financières et la grande disparité du montant des dépenses par habitant entre les départements.

Monsieur POYART souligne que le rapport de la Cour des Comptes insiste sur le fait que ces évolutions ne sont pas une fatalité et suggère des pistes de travail. Il cite quelques pistes ayant retenu son attention.

Monsieur POYART annonce que le Groupe Union Pour le Nord votera contre le projet de budget présenté en ce qui concerne le SDIS. Il précise que chaque membre du Groupe est libre de son vote.

Monsieur Joël CARBON considère que le Département peut s'honorer d'avoir permis la constitution d'un service d'incendie et de secours efficace et modernisé. Il ajoute qu'une mise à niveau était nécessaire.

Monsieur CARBON indique que la majorité départementale revendique clairement le soutien au SDIS et assume sa volonté de rechercher en parfaite collaboration,

les conditions d'une maîtrise des coûts de fonctionnement de cet établissement.

Monsieur CARBON souligne que la Cour des Comptes interpelle avant tout l'Etat face à l'enjeu de rationalisation des SDIS et sur les mécanismes de financement inappropriés entre les Départements d'une part, les communes et des EPCI de l'autre.

Monsieur CARBON attire l'attention sur le désengagement de l'Etat et sa responsabilité dans le délabrement des budgets du SDIS.

Evoquant le rapport de la Cour des Comptes, Monsieur CARBON fait observer l'importance de l'activité de secours à la personne, qui représente les 2/3 des interventions du SDIS.

Monsieur CARBON explique que les contributions du SDIS financent également les contraintes financières imposées par le Gouvernement sur la santé publique et la sécurité sociale.

Monsieur CARBON indique que le Département du Nord sera, en 2012, de nouveau au rendez-vous de ses responsabilités en matière de sécurité civile. Il annonce que les membres du Groupe Socialiste voteront en faveur de l'adoption du projet de budget consacré au SDIS.

Monsieur le Président remercie Monsieur CARBON d'avoir rappelé cette forme insidieuse de transfert de charge vers les collectivités territoriales.

Monsieur Charles BEAUCHAMP constate l'augmentation de la contribution départementale au SDIS. Il souligne la désertion de l'Etat dans le financement de la sécurité civile qui est l'une de ses compétences.

Monsieur BEAUCHAMP signale que la Cour des Comptes recommande la diminution du nombre de centres de secours ou la modification de l'organisation du travail des personnels. Il indique que le Groupe Communiste ne souscrit ni à cette logique, ni à une taxe supplémentaire qui apparaîtrait sur les feuilles d'impôts.

Monsieur BEAUCHAMP estime que la France a besoin d'une autre organisation de la sécurité civile placée sous l'égide de l'Etat.

Concernant le financement, Monsieur BEAUCHAMP pense qu'il faut regarder vers les bénéficiaires des entreprises à risque, vers les profits réalisés par des compagnies d'assurances grâce en partie à l'intervention des SDIS, et pourquoi vers l'ARS puisque 70 % des missions des pompiers intéressent le secours à la personne.

Monsieur BEAUCHAMP annonce que les membres du Groupe Communiste voteront en faveur de l'adoption du projet de budget relatif à la contribution au SDIS.

Monsieur Daniel RONDELAERE évoque l'augmentation des dépenses du SDIS et donc des contributions du Département. Il souligne que cette augmentation ne résulte pas d'une gestion défaillante du SDIS du Nord.

Monsieur RONDELAERE explique qu'il y a deux sources d'augmentation des dépenses, d'une part le passif laissé par les communes et les intercommunalités nécessitant une remise à niveau en termes d'effectifs, de matériels et de bâtiments, d'autre part les dépenses induites par les mesures nationales émanant de l'Etat et impactant les budgets du SDIS.

Revenant sur les critères de calcul des contributions, Monsieur RONDELAERE signale que ceux-ci ont été réformés avec l'objectif de réduire les écarts de la contribution par habitant. Il ajoute que l'évolution de 15 % par an des contributions des communes ne semble pas mettre en péril les finances communales.

Monsieur RONDELAERE estime qu'il est impossible d'introduire la notion de risque dans le calcul des contributions. Il considère que la cotisation assise en moitié sur la population et en moitié sur le potentiel fiscal et autres taxes est une mesure de justice.

Monsieur RONDELAERE fait observer que la participation de dépense par habitant est inférieure à la moyenne des dépenses des SDIS de première catégorie. Il souligne que le SDIS du Nord est géré de manière efficiente avec un effort financier demandé au Département pour rattraper le retard constaté en 2000 et offrir aux Nordistes un service de secours de qualité.

Monsieur Bernard HAESEBROECK fait remarquer que le SDIS du Nord ne faisait pas partie de la liste des SDIS observés et audités par la Cour des Comptes.

Monsieur HAESEBROECK rappelle que la Cour des Comptes a interpellé avant tout l'Etat face à l'enjeu de rationalisation des SDIS en France et a noté un mécanisme de financement inapproprié entre les collectivités car lorsque le budget du SDIS augmente de 1 %, le Département augmente sa contribution de 2 %.

Monsieur HAESEBROECK estime que la protection civile, compétence régalienne de l'Etat est dénaturée.

Monsieur HAESEBROECK évoque la gestion du SDIS. Il attire l'attention sur le schéma d'intervention qui est soucieux de la protection civile et de la capacité à réagir devant les sinistres.

Monsieur Alain POYART demande une suspension de séance.

Monsieur le Président suspend la séance à 11 heures 51.

Monsieur le Président reprend la séance à 12 heures.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport en ce qui concerne la participation au budget du SDIS. Celui-ci, conforme à l'avis de la Commission « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes » est adopté à la majorité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste-Front de Gauche, Madame LEMPEREUR et Monsieur SIEGLER, non inscrits, votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord votent contre, à l'exception de Madame LABADENS qui s'abstient. Monsieur WATTEBLED, non inscrit, a quitté la salle au moment du délibéré et du vote).

Budget primitif pour l'exercice 2012 – PMI Santé

Monsieur Michel LEFEBVRE souligne que la santé est considérée par le Conseil Général du Nord comme une action collective de proximité en direction des habitants du département. Il fait observer que le Département s'investit depuis longtemps, au travers de politiques obligatoires et volontaristes, afin que chacun puisse avoir accès aux soins.

Monsieur LEFEBVRE rappelle que la politique départementale s'articule autour de missions de prévention, de dépistage et de la mise en œuvre du Plan Départemental de santé.

Monsieur LEFEBVRE signale que le service départemental de protection maternelle et infantile développe des actions préventives, notamment au travers des consultations de planification familiale, de surveillance prénatale et infantile des 0/6 ans, et de bilans de santé des enfants de 3 et 4 ans.

Monsieur LEFEBVRE porte à la connaissance des Conseillers Généraux que la participation du Département aux différentes instances de démocratie sanitaire et de coordination installées par l'ARS, a permis de valoriser la volonté affirmée du Conseil Général du Nord de se préoccuper de la santé comme l'un des leviers essentiels de son action sociale.

En matière de suivi des enfants de 0 à 6 ans, Monsieur LEFEBVRE souhaite que l'action du Département soit accentuée à travers la mise en place d'un accueil de puériculture.

Concernant le bilan des 3-4 ans, Monsieur LEFEBVRE pense qu'une réflexion doit être engagée pour redéfinir au regard des moyens disponibles, la complémentarité respective des bilans infirmiers, médicaux et

psychologiques pour proposer un parcours global systématique aux familles.

Evoquant la planification familiale, Monsieur LEFEBVRE estime qu'il sera peut-être intéressant de travailler en partenariat avec les collègues pour développer la politique de prévention auprès des jeunes filles concernées par le papillomavirus.

Monsieur LEFEBVRE signale que le Département soutient également financièrement les organismes de formation des conseillères conjugales.

Monsieur LEFEBVRE indique que les services de prévention santé continueront à décliner leurs missions de proximité auprès des populations par une mise en œuvre des parcours de santé.

Monsieur LEFEBVRE rappelle qu'une étude d'impact a été menée à l'échéance du Plan Départemental Santé et que celle-ci donne des indicateurs de santé permettant de proposer la rédaction d'un nouveau Plan regroupant les activités de PMI et de prévention santé.

Monsieur LEFEBVRE souligne que le Département cherche à susciter une approche durable et équitable en matière de prévention et notamment par l'éducation précoce à la santé qui doit être appréciée comme un investissement à long terme.

Monsieur LEFEBVRE ajoute qu'il reste à examiner l'aide pouvant être apportée en 2012 aux associations qui agissent pour les victimes de l'amiante.

Monsieur LEFEBVRE remercie et félicite les services du Département pour leur implication quotidienne auprès des Nordistes dans le champ de la santé et de la prévention.

Monsieur le Président fait remarquer que c'est avec l'aide et le soutien de ses collaborateurs que le Département pourra agir sur tous les territoires, y compris ceux qui prennent la forme de désert médical.

Monsieur Marc GODEFROY indique que la Commission Lutte contes les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé a émis un avis favorable à l'unanimité, les membres du Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote.

Madame Sylvie LABADENS constate que l'état de santé de la population du département du Nord est préoccupant, surtout si on le compare à la situation sanitaire des autres régions françaises.

Soulignant les résultats alarmants dans la prévalence des cancers dans le Nord, Madame LABADENS estime que l'action menée depuis de longues années dans le domaine du dépistage et surtout de la prévention doit être poursuivie.

Madame LABADENS fait observer que globalement le budget s'inscrit dans la continuité de celui des années précédentes.

Madame LABADENS remarque que le rapport budgétaire

précise que moins de la moitié des bilans de santé des enfants de 3 et 4 ans sont complets, c'est-à-dire réalisés par un médecin, une infirmière et un psychologue. Elle pense qu'il faut porter l'effort sur la généralisation des bilans de santé complets, de manière à garantir le dépistage le plus large possible.

Evoquant les moyens mis en place dans les collèges pour le fonctionnement des infirmeries, Madame LABADENS demande si le Département peut sensibiliser les chefs d'établissements sur la nécessité de prendre des dispositions afin d'assurer des conditions d'accueil permettant d'allier efficacité et confort.

Madame LABADENS considère que sans négliger les actions en direction des adultes, c'est dans le rôle d'accompagnement, de prévention et d'éducation auprès des jeunes que le Département devrait porter ses efforts.

Madame LABADENS indique que les membres du Groupe Union Pour le Nord voteront en faveur de l'adoption du projet de budget PMI Santé.

Monsieur Michel VANDEVOORDE constate que certains actes de PMI ne sont plus remboursés par la CPAM et que le désengagement se révèle aussi dans la planification familiale, puisque des actes médicaux sont désormais exclus de la convention, laquelle exclut également la lutte contre la tuberculose, les infections sexuellement transmissibles et les vaccinations.

Monsieur VANDEVOORDE souligne que malgré une perte de recettes de 350 000 €, le Département conservera toutes les compétences optionnelles car c'est l'expression directe de son rôle social de proximité et de la Solidarité. Il ajoute que cela s'apparente à un nouveau transfert de charges vers le Département qui mérite d'être dénoncé avec force.

Monsieur VANDEVOORDE fait observer que le Gouvernement a fait le choix de l'aggravation des inégalités sociales au lieu de mettre en œuvre une véritable politique de santé publique.

Monsieur VANDEVOORDE considère que le volet prévention reste conséquent car d'une ardente nécessité pour tous les Nordistes. Il explique qu'il faut agir sur les causes plutôt que de se contenter de traiter les symptômes car les remboursements rendent l'accès au soin de plus en plus aléatoire pour les plus démunis et même pour les concitoyens à revenus modestes.

Monsieur VANDEVOORDE rappelle la nécessité de développer la prévention contre les facteurs exogènes dont résultent 80 % des problèmes de santé. Il évoque également la prévention contre les perturbateurs endocriniens et l'obésité.

Monsieur VANDEVOORDE estime qu'il est nécessaire de développer « un réflexe prévention » qui soit une sorte d'Agenda 21 des politiques départementales de la santé.

Monsieur VANDEVOORDE revient sur l'apparition de déserts médicaux sur le territoire du département du Nord et sur la menace pesant sur le service public hospitalier. Il

souligne que les actions du Département en PMI ou à travers ses politiques de prévention doivent être maintenues et amplifiées.

Monsieur VANDEVOORDE indique que les membres du Groupe Socialiste voteront en faveur de l'adoption du projet de budget PMI Santé.

Monsieur Jean-Claude QUENNESSON exprime son irritation devant le Plan Régional de Santé qui doit apporter des réponses, mais soulève au contraire indignation et consternation. Il déplore qu'aucune solution sérieuse ne soit proposée pour venir à la rescousse d'un vaste territoire en sous-développement sanitaire chronique.

Monsieur QUENNESSON remarque que c'est dans un contexte difficile que le Département solidaire développe des politiques volontaristes de prévention et de santé, d'accès au soin et de dépistage précoce, en particulier auprès des publics les plus fragiles, que l'Etat exclut et marginalise.

Monsieur QUENNESSON approuve la volonté du Vice-Président et de la majorité départementale de renforcer les liens entre acteurs sociaux et médico-sociaux, notamment en les associant à l'élaboration du Plan Départemental de Santé. Il dénonce les nouveaux désengagements de l'Etat qui ne manqueront pas d'avoir des effets désastreux sur les familles et de ruiner les efforts de santé publique du Conseil Général.

Considérant les conditions sociales et économiques dans lesquelles vivent certaines familles, Monsieur QUENNESSON fait remarquer qu'elles seront incapables de payer et renonceront à des soins indispensables. Il considère ces remboursements indignes et souligne que moins de moyens pour le préventif se traduira par une forte hausse de moyens pour le curatif.

Monsieur QUENNESSON estime que la situation est dramatique pour la population mais aussi pour les professionnels médico-sociaux auxquels la CPAM se propose de retirer les moyens d'action indispensables, alors que la situation sanitaire particulièrement dégradée du département du Nord appelle au contraire à les renforcer significativement et durablement.

Monsieur QUENNESSON déplore la décision de la CPAM de ne plus assurer ses permanences de proximité, pourtant très utiles à la population. Il exprime sa révolte face à la disparition des CPAM et des CAF du paysage des services publics des arrondissements.

Monsieur QUENNESSON informe l'Assemblée Départementale de la fermeture du centre de Douai de l'Etablissement Français du Sang.

Evoquant le scandale de l'amiante, Monsieur QUENNESSON souhaite que les victimes et leurs associations soient accompagnées financièrement et juridiquement par le Département dans leur combat contre les responsables.

Monsieur QUENNESSON indique que les membres du Groupe Communiste-Front de Gauche voteront en faveur de l'adoption de ce projet de budget.

Monsieur Michel LEFEBVRE souligne que la notion de santé pour tous implique la capacité de répondre aux besoins de santé identifiables et l'ambition de l'égalité de l'accès aux soins pour tous.

Monsieur LEFEBVRE informe l'Assemblée Départementale de l'acquisition d'un car-radio permettant d'aller au-devant des habitants du Département pour dépister non seulement la tuberculose mais aussi d'autres pathologies.

Monsieur LEFEBVRE revient sur la question du scandale de l'amiante.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif à la politique PMI Santé :

DLES/2011/1607

OBJET :

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2012 RELATIF A LA POLITIQUE PMI SANTE

Le Nord connaît une situation sanitaire beaucoup moins favorable que celle de la plupart des départements. Le recours aux soins y est plus tardif. Les indicateurs de santé placent le département en dernière position en termes de mortalité toutes pathologies confondues. Par ailleurs, les inégalités entre les différentes catégories sociales et de niveau d'études, entre les plus favorisés et les ouvriers sont importantes.

Le Conseil général du Nord, collectivité de la solidarité, s'est engagé de longue date avec ses partenaires pour lutter contre cette tendance et agir pour que chaque nordiste accède de manière équitable et durable aux soins. Il développe également une politique active et volontariste de prévention santé et d'accès aux soins avec la mise en œuvre des priorités du Plan Départemental Solidarité Santé axées sur :

- la réduction des inégalités de santé par l'accès aux soins et à la prévention
- la prévention des comportements sexuels à risques et l'éducation à la vie affective et sexuelle
- la prévention et la réduction des conduites de consommation à risques.

De plus, par les activités conventionnées avec l'Etat, il contribue à la lutte contre la tuberculose, organise des consultations de dépistage anonymes et gratuites du VIH ainsi que pour le dépistage et le diagnostic des Infections Sexuellement Transmissibles (I.S.T), participe aux programmes du dépistage organisés des cancers du sein et du colon ainsi qu'aux campagnes de vaccinations.

Le service départemental de Protection Maternelle et Infantile est un service public de promotion de la santé de l'enfant et de la famille qui développe au titre du Code de la Santé Publique des actions préventives à destination :

- o des femmes enceintes,
- o des enfants de moins de 6 ans et de leur famille.

Il offre à la population des consultations de planification familiale, de surveillance prénatale et postnatale des femmes enceintes, des consultations infantiles 0-6 ans et des bilans de santé pour les enfants âgés de 3 à 4 ans. Bien que les actions restent destinées à toutes les familles, une attention particulière est portée envers les situations les plus fragiles.

Pour mener l'ensemble de ces actions, le Département dispose de 10 services de prévention santé disposant de 37 lieux de consultations sur le territoire et 44 services de Protection Maternelle et Infantile disposant de 407 lieux de consultations dont les professionnels s'attachent à développer leurs actions en particulier en direction des publics les plus vulnérables et à proposer une prise en charge globale des personnes en tenant compte des problématiques sociales au sein du parcours santé.

La loi Hôpital Patients Santé Territoires de Juillet 2009 a réformé en profondeur l'organisation de la santé en créant les Agences Régionales de Santé (ARS).

La création de l'ARS en Avril 2010 a fait évoluer le contexte institutionnel de la santé publique en prévoyant l'adoption pour la fin de l'année 2011 d'un nouveau Projet Régional de Santé.

Ce Projet régional de santé qui comporte les trois schémas régionaux (Schéma Régional de Prévention, Schéma Régional d'organisation et de soins, Schéma régional d'organisation médico-sociale) et les différents plans régionaux est soumis pour avis au Conseil Général du Nord et aux autres collectivités territoriales et locales.

La participation du Département aux différentes instances de démocratie sanitaire et de coordination installées par l'ARS a permis de valoriser la volonté affirmée du Département du Nord de se préoccuper de la santé comme un des leviers essentiels de l'action sociale.

– ELEMENTS CHIFFRES

Le projet de budget 2012 de la politique Santé s'élève au total à 6,25 M€ pour les dépenses de fonctionnement, et à 3,75 M€ en recettes (2,45M€ pour la PMI et 1,3 M€ pour le SPS).

Au sein de ce budget, 3,35 M€ seront consacrés aux actions de la PMI et 2,90 M€ à la prévention santé. 0,51M€ sont par ailleurs inscrits en investissement au titre de cette même politique.

1 Réduire les inégalités de santé par l'accès aux soins et l'éducation à la santé

1-1 Les activités de la PMI auprès des nordistes

1-1-1 En matière de suivi prénatal

En 2010, près de 7 516 femmes ont été suivies en consultations et/ou à domicile par la PMI. 3 980 femmes ont bénéficié de l'entretien psychosocial du 4^{ème} mois de grossesse.

Améliorer l'aménagement et l'entretien des locaux qui ne répondent plus aux normes actuelles est indispensable pour assurer la qualité et la sécurité des soins dispensés. Pour certains secteurs géographiques, il convient de repenser l'organisation des consultations prénatales afin d'élargir l'offre de service et de mieux gérer l'afflux de la population. Pour ce faire, la mise en place de plateaux techniques plus étoffés, en particulier en intégrant la sage-femme de PMI en consultation, est prévue.

1-1-2 En matière de suivi des enfants de moins de 6 ans

Il s'agit d'intervenir précocement pour favoriser le développement des enfants et l'accompagnement des parents. La PMI expérimente une modalité d'intervention qui tend à sécuriser les accompagnements réalisés par les professionnels de PMI dans les situations complexes. Il s'agit de **l'Intervention de prévention précoce (IPP)** qui propose un accompagnement pluridisciplinaire renforcé et précoce des familles dont la situation présente des éléments de vulnérabilité. Le chef de service PMI assure la cohérence, la continuité et la coordination des actions proposées. Cette pratique est en cours de généralisation.

Pour améliorer la qualité des pratiques professionnelles, il convient de **faire évoluer les cadres de référence et d'adapter les procédures**, notamment concernant les activités traditionnelles de la PMI.

- Mise en place d'un accueil de puériculture :

Dans le Nord environ 20 % des enfants de moins de 6 ans (essentiellement de moins de 2 ans) bénéficient d'une prise en charge par la PMI.

En 2010, les statistiques PMI recensent 10 425 demi-journées d'ouverture au public ayant permis la réalisation de 85 413 consultations médicales.

33 224 enfants font l'objet de 56 902 visites à domicile de la puéricultrice de PMI et 99 273 accueils par la puéricultrice sont réalisés en consultation.

Une réflexion doit s'engager sur la possibilité de créer une nouvelle offre de service à l'usager sous la forme d'un

accueil de puériculture dissocié des consultations infantiles classiques.

➤ Refonte du Bilan des 3-4 ans :

La loi réformant la protection de l'enfance du 5 mars 2007 donne une place particulière à ce bilan de santé.

Les services de PMI ont réalisé en 2010 26 824 bilans de santé pour les enfants scolarisés âgés de 3/4 ans, soit 70 % de la tranche d'âge considérée.

Pour l'année 2008-2009 : dans 47 % des cas, le bilan est complet (l'enfant est vu par l'infirmière, le médecin et le psychologue de PMI) ; dans 39 % des cas, le bilan est médical (infirmière et médecin) ; dans 14 % des cas, il s'agit d'un dépistage sensoriel (auditif et visuel).

Une réflexion est engagée pour définir, au regard des moyens disponibles, la place respective du bilan infirmier, du bilan médical et du bilan psychologique et retenir des critères permettant d'orienter l'enfant vers un bilan qui lui convient.

1-1-3 La planification familiale

La Planification Familiale est une compétence obligatoire du Département au titre de la PMI. Des moyens financiers importants lui sont consacrés. Le montant inscrit dans le projet de budget est de 2 023 810 € (dont 1 533 000 € pour les centres conventionnés).

La politique départementale en matière de planification familiale vise à proposer aux nordistes sur l'ensemble du territoire une offre de consultations à la fois diversifiée, de proximité et coordonnée entre les différents acteurs : service de PMI, associations, centres hospitaliers...).

Dédiés à la maîtrise de la fécondité, les centres participent également à la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et à la lutte contre les cancers féminins. Les centres contribuent à la lutte contre les violences faites aux femmes notamment par l'écoute et l'accompagnement réalisés par les conseillères conjugales.

Pour les mineurs désirant le secret et les femmes sans couverture sociale, les consultations, les examens biologiques nécessaires et la délivrance des contraceptifs y sont gratuits.

Le Département s'attache à respecter les normes minimales réglementaires d'ouverture au public : au moins 12 séances hebdomadaires d'une demi-journée de consultation médicale de planification familiale pour 100 000 habitants âgés de 15 à 50 ans.

Une politique volontariste d'éducation à la vie affective et sexuelle en faveur des collégiens est menée par le Département dans le cadre des interventions collectives.

Le Département soutient également financièrement les organismes de formation des conseillères conjugales : Association départementale du Mouvement Français pour le Planning Familial et Association Couples et Familles.

Une assemblée générale de la planification familiale (organisée de façon régulière depuis 2001) permet de faire le point, territoire par territoire sur la coordination de l'offre de service et l'organisation des interventions collectives auprès des collégiens et autres publics.

Des disparités d'offre de service subsistent sur le territoire. Des difficultés notamment liées à la difficulté de recrutement de professionnels qualifiés existent en milieu rural. Le déficit est particulièrement important dans le Douaisis, en Flandre Intérieure, dans le Cambrésis, l'Avesnois et le Valenciennois.

La politique relative à la planification familiale pour 2012 comprend la création de centres de planification familiale dans les territoires déficitaires.

La consultation de planification familiale PMI est le plus souvent organisée de façon concomitante avec la consultation de suivi prénatal (consultation mixte). Les consultations sont marquées par une augmentation de l'activité prénatale au détriment du temps consacré à la planification familiale (information, contraception, écoute...).

Pour ce qui concerne la planification familiale PMI, il convient d'étudier la possibilité d'organiser des plages d'ouvertures spécifiquement dédiées aux jeunes.

1-2 Les activités des Services de Prévention Santé auprès des nordistes

Le Plan Départemental Solidarité Santé 2006-2011 a permis la mise en œuvre d'actions de prévention et d'accompagnement des publics en difficulté d'accès aux soins. Celles-ci contribuent à la levée des freins à l'insertion pour ce qui relève de la santé. En 2012, les Services de Prévention Santé continueront de décliner leurs missions de proximité auprès des populations, par la mise en œuvre du parcours de santé, sous forme d'accompagnements santé individuels et collectifs, de bilans de santé et de consultations de prévention, notamment auprès des bénéficiaires du RSA.

Ainsi, **7 052** personnes, pour partie allocataires du RSA, ont été suivis par les Services de Prévention Santé, dans le cadre d'un accompagnement santé individuel ou collectif, au cours de l'année 2010. Des fiches infos santé, sur certaines pathologies relevant de l'activité des services ont été élaborées en 2011. Elles sont proposées à l'usager dans le cadre des consultations de prévention.

En outre, les bilans de santé menés dans le cadre d'une action avec l'Institut Pasteur ont permis la réalisation de 32 rendez-vous de la santé auprès de **308** personnes, en 2010.

Enfin, en 2010, **849 personnes** ont été orientées ou accompagnées par les SPS vers les structures offrant la possibilité de réaliser un bilan de santé, en partenariat avec les acteurs locaux en charge d'accueillir des publics en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle ; parmi ces personnes, **41%** d'entre elles se sont engagées dans un accompagnement santé en SPS, afin de faciliter la mise en œuvre des préconisations du bilan.

La mise à jour des vaccinations est proposée à tout public, avec une attention plus particulière vers les publics en difficulté d'accès aux soins, pour lesquels la proximité des services de prévention santé facilite la proposition d'amélioration de l'accès aux soins et à la prévention.

Ainsi, en 2010, **3 556** doses de vaccin ont été injectées, à **3 320** personnes.

Par ailleurs, le Département au titre des Plans Locaux de Prévention a financé en 2011 47 actions de prévention santé pour un total de 285 658 €. Il a également contribué à la mise en œuvre d'actions relatives à l'accès aux soins (pour 123 710 €) et à la précarité en santé (pour 218 496 €).

2. Valoriser la santé et le bien être dans le Nord

L'année 2011 est l'année du bilan du Plan Départemental Solidarité Santé 2006-2011, pour lequel une étude d'impact auprès des publics a été menée. Celle-ci a confirmé les effets bénéfiques sur l'accès aux soins et à la prévention des publics précarisés, et permet d'envisager les pistes de travail à poursuivre pour contribuer à l'amélioration des indicateurs de santé et au maintien de comportements favorables à la santé.

C'est ainsi qu'il sera proposé en 2012 la rédaction d'un plan regroupant les activités de PMI et de prévention santé en y intégrant également les actions menées dans le cadre des politiques volontaristes du Département. Les actions menées dans les différents domaines concourant à l'amélioration de la santé, tels que le sport, les loisirs, la jeunesse et l'environnement seront valorisées afin d'encourager l'élargissement de la notion de santé à celle du « bien-être ».

3. Agir pour mieux prévenir et promouvoir la santé

Le Département cherche à susciter une approche durable et équitable en matière de prévention : durable car l'éducation préventive doit être envisagée non seulement de manière précoce, mais être appréciée comme un investissement sur le long terme. Equitable car l'éducation préventive doit être un droit universel pour tous, quel que soit le niveau social, la culture, les différences. Elle doit concourir à l'égalité des chances. Le Département défend également l'idée d'une culture de la prévention qui soit globale et transversale promouvant l'éducation au bien être, au mieux vivre ensemble, à la citoyenneté et à la qualité de la vie.

3-1 Prévenir les comportements à risque

- Prévenir les comportements sexuels à risques et favoriser l'éducation affective et sexuelle des jeunes

54 actions collectives ont été menées par les services, pour certaines en collaboration avec les services de PMI, auprès de **1 829** jeunes.

La création d'une campagne départementale de communication relative à l'éducation à la vie affective et sexuelle, conformément à l'une des orientations du plan Départemental de Santé 2006-2011, prendra la forme d'un

site informatique intitulé « **ça s'explik** ». Celui-ci est en cours de finalisation et l'ouverture du site est prévue pour la fin de l'année 2011 : elle sera accompagnée d'une campagne de communication visant à informer les jeunes de son existence.

Par ailleurs, le Département poursuivra en 2012 d'une part son soutien aux actions prévention du Sida et des IST (5 actions ont bénéficié d'une subvention en 2011 pour un total de 67 730 €) et renouvellera d'autre part sa campagne départementale de communication « Le préservatif est le seul moyen de se protéger » à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le SIDA du 1^o Décembre.

- Prévenir et réduire les conduites de consommations à risques

Avec le Service Départemental de Prévention des Addictions (EPICÉA), le Département mène une politique volontariste et coordonnée de prévention des addictions. Elle se traduit notamment par l'animation de la plateforme Prévenir 59 constituée par les partenaires associatifs ANPAA, CDMR et ECLAT.

250 600 € sont proposés au BP 2012 au titre de la lutte contre les addictions.

Ainsi, en 2010, les 8 référents pédagogiques répartis sur l'ensemble des territoires ont mené **211 actions** (d'intervention, d'ingénierie, de formation, d'accompagnement pédagogique de projet...) dont les principaux bénéficiaires ont été :

- **les jeunes nordistes** (7 511 élèves, collégiens, lycéens, étudiants, stagiaires, apprentis)
- **les professionnels** : Il s'agit de travailler au renforcement des compétences des adultes qui interviennent au quotidien auprès de ces jeunes. Partant de ce postulat des centaines de professionnels de la petite enfance, de l'enfance, de l'éducation, du médico-social, mais aussi des parents ont ainsi pu recevoir une formation leur permettant de devenir des adultes-relais, acteurs à part entière de la prévention. Ce deuxième cœur de cible représente sur les trois dernières années **2 273 personnes**
- **les parents** : 720 personnes.

3-2 Inciter aux dépistages et réduire la mortalité évitable

- Prévenir les cancers

Le Département continuera à soutenir les campagnes de dépistage des cancers du sein et du cancer colo rectal organisées par l'ADCN :

- par le versement d'une subvention de 110 000 €, destiné à la communication de ces dépistages. La proposition d'inscription de crédits s'élève donc à **110.000 €**
- par l'implication des services de prévention santé dans l'information, l'incitation et la prescription des dépistages, dans le cadre des consultations de prévention et des accompagnements santé.

La participation à l'installation des Comités Locaux d'Accompagnement des Dépistages de l'ARS a été l'occasion de contribuer à cette dynamique et de valoriser la préoccupation du Département sur cette thématique.

Parallèlement, dans le cadre du Plan Départemental Solidarité Santé, l'accent est mis sur la prévention du cancer du poumon par des consultations d'aide à l'arrêt du tabac, mais aussi du cancer de la peau avec une campagne annuelle de prévention des risques solaires et la participation des Services de Prévention Santé à la journée de dépistage des cancers de la peau.

➤ Lutter contre les Infections Sexuellement Transmissibles

Les Consultations d'Information, de Diagnostic et de Dépistage anonyme des Infections Sexuellement Transmissibles (CIDDIST) permettent de réaliser annuellement **24 021** tests auprès de **11 978** personnes (données 2010). Les Centres de Dépistage Anonyme et Gratuit de dépistage du VIH (CDAG) ont bénéficié d'un ré-agrément en 2009 et représentent un nombre de 11 sites de consultation de dépistage anonyme et gratuit du VIH et des IST sur le territoire départemental (6 centres agréés et 5 antennes).

➤ Dépister et vacciner contre la tuberculose

L'activité de vaccination BCG et de dépistage de la tuberculose dans les SPS représente annuellement **169** déclarations obligatoires, et **3 863** personnes dépistées (données 2010).

Néanmoins, la nécessité d'aller au devant des publics-cibles et le renouvellement de la convention Etat/Département pour une durée de trois ans, justifient le choix du Département de conserver sa capacité d'intervention grâce à l'unité mobile, avec le remplacement du car radio prévu en 2012, solution pérenne qui permettra au Département de tenir ses engagements, dans le respect des enjeux de santé publique en matière de lutte contre la tuberculose.

En conséquence,

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé » :

- d'approuver les propositions budgétaires relatives à la PMI Santé présentées dans le rapport ci-joint, dans le cadre de la délibération générale adoptant le budget primitif de l'exercice 2012 par fonction et par chapitre.

Le projet de délibération correspondant, conforme aux avis des Commissions « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes » et « Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé » est adopté à l'unanimité.

AVIS DU DEPARTEMENT SUR LE PROJET DE PLAN REGIONAL DE SANTE

Monsieur le Président signale que le Plan Régional de Santé doit être soumis à l'avis des Conseillers Généraux conformément au Code de Santé Publique.

Monsieur le Président rappelle les orientations qui se dégagent du plan stratégique régional de santé présenté par Monsieur LENOIR, Directeur de l'Agence Régionale de Santé, le 16 juin 2011.

Monsieur le Président souligne que les différents indicateurs présentés dans le document d'orientation stratégique révèlent une situation sanitaire beaucoup moins favorable que dans la plupart des départements

Monsieur le Président évoque l'avis rendu par le Conseil Général du Nord le 4 juillet dernier sur le Plan Stratégique Régional de Santé. Il constate la faiblesse des solutions proposées dans le plan qui a été reformulé.

Monsieur le Président constate le manque d'ambition au regard de la situation particulièrement dégradée de la Région, le manque de concertation, la disparité territoriale non respectée dans la déclinaison par objectifs, les acteurs de terrain ignorés, la prévention qui n'est pas évoquée et l'accent mis sur les dépenses au détriment des besoins.

Monsieur le Président fait remarquer que les Départements sont seuls face à une situation socialement tragique, dont ils ne sont pas responsables et qu'il leur faut cependant assumer. Il dénonce le manque de considération pour les collectivités locales et surtout le manque d'humanité et de solidarité envers les plus fragiles.

Monsieur le Président indique que le Conseil Général du Nord ne peut pas être complice de cette politique désastreuse.

Monsieur Michel LEFEBVRE pense que l'ARS a une volonté forte de donner de la cohérence à la philosophie des gouvernements successifs selon lesquels le modèle social français, pur produit du Conseil National de la Résistance doit être démantelé méthodiquement.

Monsieur LEFEBVRE estime que l'objectif poursuivi par le Gouvernement est la diminution du niveau des dépenses socialisées. Il considère que le Gouvernement veut passer d'une couverture collective et solidaire, où chacun cotise en fonction de ses revenus et reçoit en fonction de ses besoins, à une couverture assurantielle et individuelle, où chacun reçoit en fonction de ce qu'il peut cotiser.

Monsieur LEFEBVRE fait observer que le projet de remise à plat du système de sécurité sociale et de son financement, annoncé récemment par le Premier Ministre, va dans le sens d'une privatisation et d'une individualisation de la protection sociale.

Considérant le Plan Régional de Santé, Monsieur LEFEBVRE pense que celui-ci va contribuer à une

aggravation de la situation sanitaire du département du Nord et conduire à une régression en termes d'offre et d'accès aux soins de la population nordiste qui méritent au contraire un traitement inégalitaire en sa faveur.

Monsieur LEFEBVRE évoque l'évolution du taux de progression de l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM).

Monsieur LEFEBVRE estime que le plan ambitieux régional de santé reste à construire. Il ajoute que le Département ne ménagera pas ses efforts pour tendre vers cet objectif.

Monsieur Marc GODEFROY indique que les Commissions « Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé » et « Personnes âgées, Personnes en situation de handicap » ont émis un avis favorable sur l'avis du Département, c'est-à-dire un avis défavorable au Projet de Plan Régional de Santé, dans ses conclusions opératoires. Il précise que cet avis a été émis par l'ensemble des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste-Front de Gauche et Union Pour le Nord.

Monsieur le Président fait remarquer que Monsieur Erick CHARTON confirme les propos de Monsieur GODEFROY.

Monsieur Jean-Marc GOSSET rappelle la situation sanitaire dans le département du Nord qui présente des problèmes spécifiques et inquiétants. Il souligne que celui-ci mérite immédiatement un traitement discriminatoire positif.

Monsieur GOSSET évoque le PRS et ses insuffisances.

Monsieur GOSSET indique que les membres du Groupe Union Pour le Nord émettront un avis défavorable au projet de l'ARS, trop timoré, et qu'ils voteront donc en faveur de l'adoption de l'avis du Département.

Madame Marie DEROO attire l'attention sur la conférence régionale de santé et d'autonomie qui estime que les réponses proposées ne sont pas à la hauteur des diagnostics, que le Programme Régionale de Santé n'est pas assez ambitieux au regard des besoins.

Madame DEROO constate que la Région Nord Pas-de-Calais a une dépense de santé importante que l'Etat veut maîtriser. Elle souligne que le PRS entre dans cette logique, alors qu'au contraire il faut plus de moyens.

Madame DEROO s'interroge sur la façon d'améliorer la santé des concitoyens avec un budget de la santé 2012 annoncé globalement en diminution. Elle pense que l'Etat attend sûrement que les collectivités sensibles à la santé de leur population financent davantage.

Madame DEROO indique que les membres du Groupe Socialiste voteront en faveur de l'adoption du projet de délibération.

Monsieur Alain BRUNEEL estime que l'Etat, via l'ARS, loin de corriger les problèmes d'offre et d'accès aux soins, va profondément les amplifier. Il rappelle la définition de la

santé telle qu'elle figure dans le préambule de 1946 à la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Monsieur BRUNEEL souligne que la relation entre inégalité sociale et état de santé est indiscutable. Il signale que depuis plusieurs décennies, l'état sanitaire de la Région Nord Pas-de-Calais est l'objet de diagnostics alarmants, et que celle-ci faute de traitement de choc à la hauteur des enjeux, reste dernière au classement sanitaire du Pays, avec des records impardonnables du taux de mortalité, toutes causes confondues.

Monsieur BRUNEEL fait remarquer que la loi Bachelot vise à réduire non pas les facteurs pathogènes mais les dépenses de santé.

Monsieur BRUNEEL s'interroge sur la capacité du PRS de rattraper le retard sanitaire constaté dans le département du Nord quand ce plan se place dans une maîtrise plus comptable que médicale des dépenses de santé. Il constate que la course au profit n'a aucune limite, ni aucune éthique, comme en témoigne le scandale du Médiateur.

Monsieur BRUNEEL considère que le PRS et ses mesures homéopathiques resteront malheureusement sans effet. Il indique que les membres du Groupe Communiste-Front de Gauche approuveront l'avis émis par le Conseil Général du Nord.

Monsieur le Président souligne le large consensus obtenu lors de ce débat.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DLES/2011/1651

OBJET :

AVIS SUR LE PROJET REGIONAL DE SANTE

La gouvernance des secteurs médico-sociaux et de la santé a été profondément réformée par la loi du 21 juillet 2009 « Hôpital, patients, santé et territoires », qui a conduit à la création des Agences Régionales de Santé (ARS) et de nouveaux outils de planification.

Le projet régional de santé (PRS) constitue ce nouvel outil de planification des domaines médico-sociaux et sanitaire. Il définit les objectifs pluriannuels des actions menées par l'ARS et a vocation à fixer les orientations stratégiques de ces domaines, en conformité avec les orientations de la politique nationale de santé et des dispositions prévues en loi de finances.

Le Projet Régional de Santé est constitué de 5 documents :

- Le plan stratégique régional de santé (PSRS). Ce document fixe les orientations et objectifs de santé pour 5 ans. Il est élaboré à partir d'un diagnostic fondé sur l'analyse des besoins de santé et de l'offre existante. Ces objectifs sont déclinés dans les trois schémas.

- Le schéma régional d'organisation médico-sociale (SROMS)
- Le schéma régional de prévention (SRP)
- Le schéma régional d'organisation des soins (SROS).
- Des programmes régionaux et de territoires d'application obligatoires (télémédecine, gestion du risque, PRIAC - programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie-, PRAPS - programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies- accès à la prévention et aux soins, lutte contre les infections liées aux soins, lutte contre l'obésité).

En vertu des dispositions de l'article R.1434-1 du code de la santé publique, le Projet Régional de Santé est arrêté par le Directeur général de l'ARS, après avis du Préfet de région, du Conseil régional, des Conseils généraux, des Conseils municipaux, et de la CRSA (Conférence régionale de santé et de l'autonomie). Celui-ci doit être publié avant le 31 décembre 2011.

Le Conseil général a été saisi par le Directeur de l'ARS d'une demande d'avis sur le PRS le 19 octobre 2011. Le Conseil général dispose d'un délai de deux mois pour rendre un avis.

Tous les documents le composant sont accessibles sur le site internet de l'ARS Nord Pas-de-Calais à l'adresse suivante :

<http://ars.nordpasdecals.santé.fr/Projet-régional-de-santé-PRS.123292.0html>

Il convient de rappeler que dans le cadre de la procédure réglementaire de consultation le Conseil Général lors de sa séance du 4 juillet 2011 a été amené à émettre un avis sur le plan stratégique de santé.

Dans le cadre de cette consultation, le plan stratégique régional de santé a été reformulé.

Le Plan stratégique Régional de santé : Egalité d'accès à la santé et efficience du système de soins

Le document soumis à la consultation rappelle la méthode employée pour l'élaboration du projet régional de santé qui s'est appuyée sur une analyse détaillée des inégalités sociales mais aussi territoriales de santé dans la région Nord-Pas-de-Calais au travers de la production d'un atlas régional.

Le projet régional s'appuie sur un objectif général de lutte contre les inégalités de santé, et une adaptation des actions aux différents types de territoires qui composent la région conduisant à afficher la territorialisation des politiques de santé comme une nécessité.

La définition des quatre territoires de santé et des quinze zones de proximité de la région a été arrêtée après avis des Conseils Généraux. Elle doit permettre d'optimiser l'offre de santé, préventive, sanitaire et médico-sociale sur chacun des territoires et zones de proximité en concertation avec les collectivités locales. Elle permet aussi l'installation et le fonctionnement des conférences de territoires. Elle se traduira dans ces espaces d'initiatives par la conclusion de

contrats locaux de santé.

Le document précise que les différents éléments ont été concertés dans le cadre des instances qui composent l'Agence Régionale de Santé, que ce soient les commissions spécialisées ou les commissions de démocratie sanitaire.

Enfin le document mentionne que l'évaluation sera une préoccupation permanente au travers d'une adaptation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) liant l'ARS et l'Etat. A ce CPOM sont associés une batterie d'indicateurs, de résultats qui permettront une évaluation permanente des résultats du Projet Régional de santé.

Le projet régional de santé précise les indicateurs socio-sanitaires qui conduisent à un diagnostic sévère d'une région cumulant de mauvais indicateurs la mettant en exergue du reste de la France Métropolitaine. Ce diagnostic met en évidence également des inégalités importantes entre les territoires infrarégionaux comme par exemple, toutes causes confondues, un taux de mortalité sur le Hainaut supérieur de 8 points à celui de Métropole Flandre intérieure.

Le diagnostic de la situation précise que l'on ne peut imputer cette situation à une sous consommation de soins, ni pour l'essentiel à une insuffisance de l'offre de soins. L'analyse stratégique conduit à imputer cette situation particulière à la conjonction de quatre facteurs :

- la faible connaissance en santé des habitants de la région que l'on peut relier en partie aux plus faibles moyens d'éducation scolaire
- le poids des déterminants environnementaux et comportementaux particulièrement lourds dans la région
- le recours beaucoup trop tardif aux soins
- l'insuffisante coordination des soins qui ne permet pas de proposer aux patients un réel parcours de soins, de santé ou de vie.

Au vu de ces constats le projet régional s'appuie sur deux objectifs :

- Réduire l'écart entre les indicateurs sanitaires de la région et ceux de la France Métropolitaine
- Renforcer l'efficience médico-économique du système de santé régional notamment pour maîtriser l'évolution de la dépense de consommation en soins. La réalisation de ces deux objectifs nécessite de renforcer les moyens d'intervention et d'investissement dans la région de façon à :
 - Agir sur des leviers qui permettent d'inverser rapidement la tendance
 - Accroître l'efficacité globale du système de santé de façon à éviter une croissance non soutenable des dépenses de consommation de soins.

Le document précise que tels sont les objectifs des fonds gérés par l'Agence et notamment du futur Fonds d'intervention régional en précisant que la situation particulière de la région justifie que l'attribution de ces

fonds s'inscrive dans une logique de péréquation nationale tenant compte non seulement de la population mais aussi des indicateurs de mortalité.

Ces deux objectifs s'appliquent à l'ensemble des pathologies et des risques sanitaires. Certaines pathologies feront néanmoins l'objet de programmes prioritaires notamment celles qui font l'objet de plans nationaux comme le plan cancer ou le plan santé mentale qui doit être adopté en 2012.

Pour atteindre ces objectifs le plan régional se décline sur trois champs d'intervention :

Prévention et promotion de la sante : renforcer, coordonner et cibler l'effort collectif

Malgré une action continue et le plus souvent coordonnée en matière de prévention et de promotion de la santé, l'impact en termes d'amélioration de l'état de santé de la population reste limité. Sur les 11 milliards d'euros consacrés en 2010 par l'Etat et l'Assurance maladie à la santé dans le Nord-Pas-de-Calais, seuls 30 millions ont été consacrés aux actions collectives de prévention et de promotion de la santé.

Le schéma régional de prévention (SRP) fixe des orientations opérationnelles dans cette direction en déclinant le schéma dans les zones de proximité sous forme de programmes locaux de prévention (PLP).

Soins ambulatoires et hospitaliers : mieux organiser et coordonner l'offre pour optimiser les réponses à la demande de soins.

Le document indique qu'appréciée globalement l'offre de soins apparaît correctement dotée. La densité des généralistes est de 112 pour 100 000 habitants (111 pour la France) ; il en est de même pour l'offre de soins hospitalière. En capacité de lits, les taux d'équipements des secteurs de médecine et d'obstétrique sont supérieurs aux taux nationaux. De même la région a bénéficié d'efforts importants en matière de soins palliatifs. Il n'en est pas de même du secteur de soins de suite et de réadaptation qui est sensiblement inférieur.

L'objectif premier du schéma régional de l'offre de soins (SROS) sera de renforcer l'efficacité du système de soins dans le domaine ambulatoire et dans le domaine hospitalier.

Si le tissu sanitaire apparaît relativement dense, la région connaît en revanche un handicap lourd avec un déficit important de professionnels médicaux par rapport au territoire national (avec une densité de 305 médecins pour 100 000 habitants contre 339), elle le doit d'abord au faible taux de spécialistes. La région est fortement marquée par des inégalités territoriales fortes concernant la démographie médicale.

Le schéma régional d'organisation des soins a pour ambition de répondre à ce double défi en mettant en place un suivi qui permettra d'anticiper les départs et d'éviter que les zones dites fragiles ne basculent dans un avenir proche dans une désertification médicale.

Compte tenu de ces enjeux, le SROS sera complété en 2012 par un programme régional relatif à la démographie des professionnels de santé.

Handicap dépendance et addiction : renforcer l'équité territoriale de la couverture médico-sociale

Dans ce domaine partagé avec les départements, le schéma régional de l'organisation médico-sociale (SROMS) exprime l'ambition d'assurer une couverture territoriale équitable des territoires et des zones de proximité dans le domaine des personnes âgées et handicapées au travers de la nouvelle procédure d'appel à projets.

Le document précise que dans ces deux domaines des besoins ne sont pas couverts au regard de la situation de la région qui fait apparaître une surreprésentation du handicap.

Le schéma se traduira dans un programme interdépartemental de l'accompagnement à la perte d'autonomie (PRIAC).

Sur ces trois champs d'action, quatre leviers sont identifiés pour cibler les interventions et accroître l'efficacité des investissements.

1^{er} levier : promouvoir la connaissance en santé

Diffuser la connaissance des risques, des facteurs de risque et des pathologies auprès des usagers et des citoyens doit conduire à fournir une véritable grammaire de la santé qui lui permettra de gérer son patrimoine santé.

Dans le prolongement du Schéma régional de prévention sera défini un programme régional d'éducation pour la santé en partenariat avec l'Education Nationale associant la médecine scolaire et intégrant l'activité physique et sportive.

2^{ème} levier : Agir de façon concertée sur les déterminants de santé

La santé d'une personne résulte de la conjonction de facteurs complexes. Cela dépasse le seul domaine sanitaire, notamment la précarité, l'habitat, les conditions de travail, la qualité de l'air de l'eau, l'alimentation, l'activité physique, les consommations addictives.

L'ARS travaillera de façon conjointe avec l'Etat sur les facteurs d'environnement comme c'est le cas avec le plan régional santé-environnement et le plan régional de santé au travail. En complément de ces deux plans une priorité sera accordée aux déterminants comportementaux et un programme régional « alimentation addictions activités physiques » sera développé en 2012.

3^{ème} levier : Favoriser un recours plus précoce aux soins

Le projet régional de santé prévoit un certain nombre d'actions pour favoriser un recours plus précoce aux soins à travers l'engagement de programmes d'éducation à la santé, de campagnes d'information et de communication et en développant les fonctions de prise en charge précoce en matière de premier recours dans le cadre des maisons de santé pôles et centres de santé.

Le programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) doit favoriser un accès plus rapide aux soins des plus démunis. Il sera enrichi en 2012 d'un volet permettant de mieux prendre en compte les obstacles socio-économiques à l'accès aux soins : reste à charge des ménages notamment les dépassements d'honoraires, avance de frais et éventuels refus de soins. L'importance de la population carcérale conduit à développer un programme régional relatif à la prise en charge des soins des personnes privées de liberté qui décline le plan national.

4^{ème} levier : Mieux organiser la prise en charge de l'utilisateur dans un parcours coordonné.

Au-delà d'une approche par pathologie c'est l'ensemble du système de santé qui doit être organisé pour permettre à chaque usager de bénéficier du parcours de soins, de santé, ou de vie dont il a besoin. La mise en place et la généralisation du dossier médical personnel prévu dans le programme régional de télémédecine servira de support d'information partagée entre les professionnels de santé.

En matière de réponse à la perte d'autonomie la priorité est donnée au maintien à domicile. L'accès aux soins des personnes en situation de handicap requerra également le développement de dispositifs spécifiques.

Chaque schéma développe de façon exhaustive ces orientations stratégiques en plans d'actions.

L'ensemble de ces éléments est soumis à la consultation du Conseil général du Nord.

L'avis du Conseil général du Nord s'attachera donc à aborder successivement le PRS de manière globale, puis les différents schémas qui le composent.

* * * * *

I : Un projet régional de santé qui ne semble pas à la hauteur des besoins de la région.

L'enjeu du projet régional de santé est important pour le Nord qui se distingue par une mortalité supérieure à la moyenne nationale, un recours aux soins tardifs, l'apparition de véritables poches de pauvreté territoriales tant dans l'accès aux soins qu'en termes de démographie médicale, une précarisation de la population renforcée par l'accentuation du poids des dépenses de santé. Les besoins de santé et d'accès aux soins, les actions de prévention et de promotion de la santé sont donc extrêmement importants, voire essentiels pour l'avenir des Nordistes.

Or, si la volonté de l'ARS se veut consensuelle, force est de constater que le Conseil général du Nord, s'il est identifié dans le PRS comme une institution partenariale, ne retrouve pas toute sa place comme acteur essentiel du champ médico-social et de la santé, non seulement parce qu'il a été associé de manière insuffisante mais aussi parce qu'il est peu reconnu dans ses fonctions de chef de file de l'action sociale.

Ce déficit de reconnaissance est à relier au mode d'élaboration du PRS, à une concertation non aboutie et à une absence de précisions sur la gouvernance et l'organisation des coopérations.

I.1 : Le rythme d'élaboration du PRS est incompatible avec une réelle ambition partenariale.

Le Conseil général du Nord avait, dans son avis du 4 juillet dernier, regretté le calendrier très resserré de l'ARS. Cette « marche forcée » s'est poursuivie pour l'élaboration du PRS et de ses 3 schémas et plans ne permettant pas de concrétiser une réelle concertation ou « co-construction ».

De plus, il n'est laissé aux collectivités territoriales que peu de temps pour se prononcer sur le PRS. Ce calendrier imposé par l'ARS préjudicie donc à tout travail de véritable concertation et co-construction.

Par ailleurs, la co-construction a été inexistante sur le SROS, le Département ne faisant pas partie du groupe de travail dédié. Cette position va à l'encontre de l'un des objectifs du PRS et de l'ARS qui est de renforcer les liens entre les domaines médico-sociaux et sanitaires, et donc entre leurs acteurs, dont fait partie intégrante le Département.

Une faible prise en compte de l'avis des Conseils Généraux.

Le Conseil général du Nord regrette la faible prise en compte des remarques qu'il avait exprimées dans son avis du 4 juillet dernier relatives notamment à un nécessaire effort issu de la solidarité nationale pour rattraper le retard de notre région, une meilleure reconnaissance du rôle de chef de file de l'action sociale du Département et d'un PSRS plus empreint de solidarité. Les élus départementaux avaient également exprimé la nécessité d'organiser une gouvernance permettant des coopérations adaptées aux réalités des territoires prenant en compte les principes d'actions définis dans les schémas et plans départementaux ainsi que les publics accompagnés par la solidarité départementale.

La responsabilité première du Conseil général en matière d'action sociale est insuffisamment affirmée et limitée à l'approche médico-sociale.

L'avis du 4 juillet rappelait également que le Département était, de longue date, un véritable acteur de santé publique, par les compétences qui lui ont été conférées par la loi envers un large public - défavorisé ou non - ainsi que par ses actions volontaristes fortes. Pour cela, il dispose de moyens territorialisés importants et d'un savoir-faire reconnu par l'ensemble de ses partenaires et par les usagers.

Ainsi, les 10 Services de Prévention santé implantés sur les territoires départementaux, qui ne sont mentionnés dans aucun des documents du PRS, réalisent annuellement près de 75 000 interventions individuelles et collectives auprès des Nordistes.

Par ailleurs, les 44 services départementaux de Protection Maternelle et Infantile développent des actions médicosociales de prévention en faveur des femmes enceintes et des enfants de 0 à 6 ans dans une approche globale de la santé intégrant le suivi du développement physique, neurologique, psychologique et affectif, et

l'accompagnement de la parentalité...

La diversité des modes d'intervention proposés (consultations médicales dans des centres dédiés, visites à domicile) permet une réponse adaptée et de proximité au sein des réseaux de périnatalité. Les consultations infantiles et les bilans de santé de 3-4 ans permettent de repérer précocement les éventuelles difficultés de développement, de prévenir et de dépister les handicaps. Ainsi, en 2010, les services ont réalisé près de 20 000 visites à domicile auprès des femmes enceintes, plus de 85 000 consultations infantiles, 56 900 visites à domicile auprès d'enfants de moins de 6 ans et réalisé plus de 26 000 bilans des 3-4 ans.

Les services Départementaux de PMI organisent également la mise à disposition territoriale d'une offre de service en matière de planification familiale : information sur la sexualité et la contraception et délivrance confidentielle et gratuite de la contraception aux mineures.

A ce titre, le Département du Nord entend être reconnu comme un acteur majeur en matière de santé publique et d'accès aux soins.

Outre ces exigences calendaires et ce déficit de concertation, le PRS ne mobilise aucun moyen nouveau dans un contexte sanitaire alarmant.

I.2 : Un projet régional de santé qui pose la question du rééquilibrage financier pour la région emprunté d'une logique d'efficience et de rééquilibrage territorial infrarégional.

Une indispensable péréquation nationale en faveur de notre région

Au regard de l'inégalité criante en matière d'accès aux soins et de santé de notre région, le Conseil Général du Nord avait, dans son avis du 4 juillet 2011, demandé un rééquilibrage financier de l'Etat.

Si le PRS, avec son diagnostic partagé, sera pour l'ARS un appui dans son dialogue de gestion dans le cadre de son contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec le ministère pour plaider la nécessaire péréquation financière en faveur de notre région, force est de constater qu'aucun moyen financier exceptionnel relevant de la solidarité nationale n'est prévu pour rééquilibrer une situation sanitaire désastreuse. L'ARS considère que la région peut prétendre entre 8 à 10% des moyens nationaux (au lieu de 6% actuellement).

Aussi, le Conseil général du Nord réaffirme avec force la nécessité pour la région Nord Pas-de-Calais de bénéficier de moyens supplémentaires lui permettant de rattraper son retard de santé et de lever une grande injustice en termes d'espérance de vie.

Une logique d'efficience et de maîtrise des dépenses dont il faut mesurer l'impact.

Le projet régional de santé développe les logiques d'efficience et de maîtrise des dépenses de soins et de santé. Cette logique « médico-économique » ne répond pas à toutes les attentes et aux besoins spécifiques des habitants

du Nord-Pas-de-Calais. Si l'optimisation des moyens est un axe louable, elle ne peut être regardée comme la seule solution à l'amélioration de la santé. Cette seule vision ne garantit pas l'accès aux soins pour tous et le Département a la volonté de placer les nordistes au cœur des politiques publiques.

De plus, des réformes importantes dans le domaine de la tarification conduisent à une tarification à l'activité. Progresser dans l'accès aux soins oblige à mesurer l'impact de la T2A sur l'offre de soins, sur la politique de maintien à domicile et sur la politique médico-sociale. Le transfert de charge des dépenses vers le Département est à mesurer au regard par exemple du temps d'hospitalisation de plus en plus court qui conduit à organiser et à coordonner les prises en charge entre l'hôpital et le domicile.

Le débat entre les Conseils généraux et l'ARS est indispensable sur les transferts indirects des coûts entre le sanitaire et le médico-social. A cet égard, la mise en place par l'ARS d'un comité de pilotage de la réforme des tarifications permettrait de suivre les évolutions budgétaires.

Une fongibilité asymétrique des crédits : un objectif à concrétiser

Le législateur a prévu un mécanisme de fongibilité asymétrique des dépenses de soins en faveur du médico-social et de la prévention.

La mise en œuvre effective de ce principe se fera dans le cadre de la gestion du Fonds d'Intervention régionale qui devrait se substituer en 2012 à divers fonds gérés par l'ARS et sera aux mains de celle-ci. Toutefois, aucun objectif de redéploiement n'est fixé, celui-ci n'étant pas contraignant mais réduit à une simple « possibilité ».

Une nouvelle procédure d'appel à projet qui nécessite des concertations

La nouvelle procédure d'appels à projets semble être systématiquement favorisée pour optimiser la gouvernance et la couverture territoriale. Par ailleurs, la déclinaison à l'échelon régional des plans nationaux dans une logique de planification descendante conduit au lancement d'appel à projet qui laisse peu de place à une concertation préalable sur l'identification des besoins à l'échelon territorial avec les différents partenaires. Or cette nouvelle logique de mise en concurrence des projets nécessite une indispensable concertation.

I.3 : Une vision stratégique peu lisible, une faisabilité notamment budgétaire peu explicite.

Sur la forme, les exigences de conformité avec les plans nationaux de santé et les déclinaisons multiples des objectifs du PSRS (en « axes, orientations stratégiques, objectifs opérationnels, en actions »), en font un document lourd, dont les enjeux stratégiques sont noyés au sein des diverses fiches actions qui composent parfois l'essentiel d'un schéma, comme dans le cas du SROMS ou du SRP.

De plus, sur le fond, le PRS repose sur des diagnostics très précis, qui tendent à l'exhaustivité. Or cette exhaustivité n'est reliée à aucune réelle priorisation des enjeux et axes de développement, notamment en lien avec

les territoires. En outre, la faisabilité des actions est peu travaillée, comme en atteste le manque d'analyse financière et de plans de financement.

Par ailleurs, lorsqu'ils sont affirmés, les choix stratégiques restent faiblement engageants et sont pour certains d'entre eux renvoyés à la déclinaison de plans nationaux.

C'est ainsi que la question de la médecine scolaire apparaît peu dans les diagnostics et dans les enjeux majeurs pour la santé des jeunes.

A l'identique, la question de la psychiatrie est soumise à la mise en place d'un plan national de santé mentale prévu en 2012.

1.4 : Le rôle du territoire et de la gouvernance entre le sanitaire et le médico-social est à éclaircir.

Le PRS en inscrivant comme une « nécessité la territorialisation des politiques de santé » reconnaît l'importance d'une appréhension territorialisée des problématiques et d'une organisation des réponses à l'échelle infra départementale. Pour ce faire, l'ARS a défini pour la Région Nord-Pas-de-Calais un découpage en 4 territoires (Le Littoral, le Hainaut, l'Artois et la Métropole). Ces territoires sont déclinés en zones de proximité, identiques pour le Nord, aux 8 Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale.

Cette conception rejoint celle du Département, organisé depuis 2001, en 8 territoires pour être au plus proche des besoins et des réponses à apporter aux Nordistes et qui sera amplifiée dès 2012, par la déconcentration de la politique personnes âgées et personnes handicapées.

Toutefois, la place et le rôle du Département au sein de ces quatre Conférences de Territoire, qui ont vocation à devenir le lieu privilégié d'expression de la démocratie sanitaire avec la Conférence Régionale de santé, devront être confortés.

De même, l'articulation entre les programmes locaux de prévention (déclinaisons locales du PRS) et les contrats locaux de santé concernés par les champs des 3 schémas et laissés à l'initiative locale et intercommunale, devra être éclaircie.

Ainsi, à la lecture du PRS, les « territoires/zones de proximité » semblent être abordés uniquement comme des cadres géographiques d'analyses et de diagnostic. En effet, ils ont vocation à « *refléter dans sa délimitation, les habitudes de vie de la population et l'appartenance à une « communauté », urbaine ou rurale et à desservir cette population au moyen de structures et d'outils de santé les mieux adaptés* ».

De plus, ils ne sont pas repris dans l'ensemble des schémas (dont le SROS dans lequel les « zones de proximité » sont absentes, se référant aux quatre territoires prioritaires aux contours plus larges). Ces territoires ne sont donc pas considérés comme les niveaux pertinents de définition stratégique et de mise en œuvre opérationnels des politiques de santé, comme ils peuvent l'être au Département. A cet égard, si le SROMS reprend la volonté d'instaurer une « instance collégiale territoriale »

regroupant les acteurs de la prise en charge médico-sociale, il conviendra de préciser les objectifs et la gouvernance de cette instance.

Par ailleurs, la zone de proximité est identifiée notamment dans le SROMS comme le niveau de programmation des réponses aux besoins. A titre d'exemple, il est prévu d'implanter une Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer par zone de proximité. De toute évidence, l'exercice de programmation devra prendre en compte également les besoins de la population, différents selon les territoires et ne pouvant se limiter à l'attribution de moyens égalitaires par zone de proximité.

Globalement, ce sont donc les niveaux d'articulation entre le sanitaire et le médico-social aux différents niveaux régional, départemental et local ainsi que le rôle du département en tant que chef de file de l'action sociale qui doit être plus affirmé et précisé dans le projet régional de santé.

Outre ces faiblesses globales du PRS, le Conseil Général souhaite donner son avis sur chacun des schémas qui le composent.

II : Le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale (SROMS)

Les enjeux du schéma

La finalité du schéma régional d'organisation médico-sociale est de répondre aux besoins de prise en charge et d'accompagnement médico-sociaux de la population handicapée, en perte d'autonomie et concernée par les addictions. Il doit prendre en compte les évolutions démographiques, épidémiologiques, socio-économiques et des choix de vie exprimés par les personnes handicapées, en perte d'autonomie, ou vulnérables.

Parallèlement, le Département arrête un schéma d'organisation sociale et médico-sociale après concertation avec le représentant de l'Etat et l'Agence Régionale de santé qui est en cours de réécriture.

Deux niveaux de pilotage coexistent recouvrant des champs de compétence propres à chaque institution, mais aussi de nombreux champs partagés qui impliquent une nécessaire cohérence entre les deux démarches. La nature des sujets traités impose le croisement permanent d'une approche sanitaire et sociale.

Le croisement des compétences (sanitaire/sociale) et des niveaux d'organisation (régional/départemental) fait de l'exercice de planification un moment important d'une mise en cohérence des stratégies régionales et territoriales.

Le schéma est établi pour 5 ans (2012-2016) en intégrant une clause de revoyure à mi-parcours. Trois concepts socles sont identifiés : l'autonomie, l'accessibilité, le parcours.

Le schéma développe une structuration territoriale pour une mise en cohérence des politiques publiques pour

permettre une action lisible et efficace qui vise à :

- Améliorer l'accueil, l'orientation et l'aide aux personnes en perte d'autonomie à travers le développement sur chaque territoire d'une maison de l'autonomie,
- Améliorer l'aide aux aidants des personnes en perte d'autonomie à travers le développement sur chaque territoire d'une plate forme d'aide aux aidants,
- Promouvoir la coopération des acteurs du secteur médico-social au service d'un projet de territoire autour d'une instance collégiale regroupant ces acteurs,
- Promouvoir l'innovation et les conditions d'un développement durable à travers le soutien à la recherche et l'innovation.

Le schéma précise que ces engagements n'épuisent pas le champ des coopérations entre l'ARS et les deux Conseils Généraux, ni ne recouvrent l'ensemble des domaines abordés mais ils identifient les axes d'une ambition commune et facilitent leur réalisation dans des domaines complexes qui ne peuvent s'accommoder de la dispersion des volontés.

A partir d'un diagnostic qui souligne :

- L'espérance de vie plus faible,
- Un état de santé plus dégradé,
- Une surreprésentation du handicap chez les enfants et les adultes,
- Une surreprésentation de l'alcoolisme parmi les causes de la mortalité prématurée

Le SROSMS s'engage à la fois sur la structuration de l'offre et sur son développement :

- Schéma d'organisation : il agit sur l'offre existante afin d'apporter des réponses adaptées à l'évolution des besoins et faire progresser l'efficacité en qualité et en coût et permettre d'évoluer vers une équité territoriale d'offre en structures et services,
- Schéma de développement : il identifie les besoins prioritaires de développement de l'offre encore insuffisante dans certains domaines ou intégralement répartie.
On retrouve la double approche organisation et développement dans les différents volets du schéma.

Si le Conseil Général partage l'analyse globale, le souci d'avoir une approche exhaustive, le travail sur la continuité des parcours et l'attention à porter sur les périodes charnières, il ne peut que souligner :

- Une concertation technique d'inspiration trop gestionnaire qui ne développe pas suffisamment la capacité des acteurs à proposer, à innover,
- Une cohérence globale entre les schémas insuffisante,
- Une vision politique et stratégique en-deçà des ambitions pour le Nord.

II.1 : Une approche technique réductrice

Une concertation technique

Si les services du Département ont été effectivement associés aux travaux et à la rédaction des fiches, le temps du débat politique a été particulièrement réduit et contraint.

Engager l'avenir des Nordistes, réduire les inégalités constatées méritait sans aucun doute un débat plus large impliquant l'ensemble des acteurs et les conseillers généraux qui permettent de confronter les options de chacun et dessiner le département de demain.

Une concertation très gestionnaire où les modèles « descendants » de rationalisation et d'efficacité semblent être les seules références.

Comme l'ARS, le Conseil Général du Nord est soucieux de la bonne utilisation de l'argent public mais il considère que la structuration et l'adaptation de l'offre ne peuvent pas être examinées à la seule lumière de modèles statistiques.

Les potentialités des personnes, les capacités des acteurs à proposer à innover, les compétences des professionnels présents sur l'ensemble du territoire pour assurer le service public, sont également des atouts considérables à mobiliser.

Une approche mécanique où les dispositifs peuvent être déclinés sans lien suffisants avec les enjeux démographiques : la volonté de doter chaque zone de proximité d'une seule MAIA est à cet égard révélatrice. Or il n'est pas envisageable de traiter de façon identique chaque territoire.

II.2 : Une approche parfois trop segmentée et parcellaire.

Le Conseil Général du Nord déplore que l'impact des orientations prises soit insuffisamment mesuré sur un plan global et qu'un certain nombre de questionnements doivent être abordés comme :

- Quel effet durable sur les internats aura le développement de l'intégration scolaire des jeunes en situation de handicap ? comment seront éventuellement réorientés les crédits ainsi dégagés vers des services de prévention de type CAMSP ? Comment les besoins spécifiques des enfants confiés aux services départementaux de l'ASE seront pris en compte ?
- Comment aborder l'enjeu central de l'articulation avec la psychiatrie de secteur, avec l'ensemble des dispositifs médico-sociaux (CAMSP, ESMS, maison des adolescents).
Comment anticiper l'évolution des établissements psychiatriques et l'orientation de personnes qualifiées « d'inadéquates » dans des structures médico-sociales, avec quels redéploiements ?

Le développement d'une offre territoriale complète ne peut se concevoir qu'avec l'appui de réseaux de santé suffisants, avec le développement des forfaits soins des logements foyers.

II.3 : Une vision stratégique et politique aux ambitions insuffisantes.

- **L'ARS en cohérence avec les options du ministère de la santé a renoncé au principe de convergence.** Le fait que le législateur ait décidé de ne plus rapprocher les deux prestations que sont les PCH et l'APA ne justifie pas l'absence de réflexion sur des problématiques communes comme l'accueil, l'orientation, l'accès aux droits...
- **L'ARS s'appuie insuffisamment sur les acteurs qui sont capables de se mobiliser pour adapter et innover.** La relation avec les partenaires ne peut se limiter à la seule procédure d'appel à projets. D'autres formes de travail doivent être soutenues en terme de coopération, voire d'expérimentation, de recherche actions.
- Enfin si les territoires sont présents dans le SROSMS ils ne le sont comme échelons opérationnels de mise en œuvre de plans nationaux, d'exécution.

Cette vision ne peut être partagée par le Conseil général du Nord qui reconnaît le territoire comme un lieu d'expression de la demande des habitants, d'organisation, de concertation, de mise en cohérence au service de la population.

III : Le Schéma Régional de Prévention

Le Schéma régional de Prévention se réclame comme « une ambition régionale forte et partagée » visant à promouvoir une « triple politique de prévention, de promotion de la santé et d'éducation pour la santé, assise sur un ensemble cohérents de programmes et d'actions efficaces destinée à améliorer durablement la santé et le bien être de tous les habitants de la région Nord-Pas-de-Calais ».

Les enjeux du schéma prévention

Ce schéma se compose de trois parties : La 1^{ère} pose le contexte (diagnostics, bilans, statistiques issus du PSRS), la 2^{ème} porte sur les enjeux avec l'identification de 7 axes stratégiques, déclinés en 28 mesures, la 3^{ème} partie comprend 17 fiches actions.

Le SRP décline ses objectifs stratégiques visant à :

- **Promouvoir une politique globale de la prévention et du bien être :**

Il s'agit de mobiliser davantage les professionnels de l'offre de soins et de l'offre médico-sociale sur la prévention en articulation avec les plans nationaux, programmes régionaux, politiques départementales et locales... Le schéma souhaite un engagement financier suffisant de chacun selon différents leviers : péréquation interrégionale, fongibilité asymétrique soin-prévention, modulation du refinancement à action constante, mobilisation de l'ensemble des financeurs potentiels et soutien des actions innovantes et expérimentations.

- **Conforter les synergies aux niveaux régional, départemental et local :**

Le document propose la mise en place d'une gouvernance et d'une organisation renouvelée au niveau régional par la signature d'une Charte partenariale. Il réaffirme le rôle des Programmes Locaux de Prévention et de la nécessaire coordination au niveau local qui s'appuiera sur les dynamiques locales (Contrats Locaux de Santé, Ateliers Ville Santé, Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), maisons de santé...)

- **Comblent le retard de la région en santé :**

Le schéma souhaite donner la priorité à la réduction de la mortalité prématurée évitable en restant ensemble mobilisés contre le cancer, en mettant l'accent sur la prévention de l'obésité et du surpoids et en ne baissant pas la garde contre les maladies infectieuses.

- **Réduire les inégalités de santé en agissant pour la santé et le bien-être des enfants et des jeunes, l'autonomie, la santé et le bien-être des personnes âgées et des personnes handicapées, la santé au travail, la santé environnementale, la santé des personnes en situation de précarité de manière différenciée au sein des territoires.**

- **Mener une politique ambitieuse d'éducation pour la santé :**

– Le schéma propose de mettre en place un Pôle de Compétence Régional en Education et Promotion de la Santé, des Pôles de Compétence Locaux et prioriser l'éducation des enfants et des jeunes.

- **Promouvoir une culture partagée de la qualité et de l'efficience :**

Elle pourrait se traduire selon le document par une exigence d'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre, en promouvant des outils partagés, en développant une contractualisation aux niveaux régional, départemental et local et en rendant compte annuellement de la mise en œuvre du SRP.

- **Mieux communiquer en santé :**

Le document propose la création d'une journée régionale spécifique sur le thème « mon capital santé » et la mise en œuvre une politique de communication en santé coordonnée au niveau régional et local.

III.1 : Un schéma ayant une vision restrictive de la légitimité et de l'action des Départements dans le champ de la prévention.

Sur la forme, le schéma régional de prévention est un document difficile à appréhender, avec de nombreuses redondances liées à la déclinaison de nombreux programmes nationaux et des absences dans les contenus.

Ainsi, le Département remarque que si la santé des jeunes est considérée comme un défi, il n'y a aucun élément d'analyse ou de diagnostic issu des bilans de santé effectués

par la médecine scolaire. Or, il lui semble intéressant de connaître le poids de ces bilans dans la prévention, le dépistage des handicaps et maladies et d'accès aux soins de ces enfants.

Même si le schéma régional de prévention (SRP) propose une approche globale de la prévention et reconnaît les actions partenariales passées, il repose sur une vision trop restrictive du rôle des Conseils généraux dans le champ de la prévention.

Le SRP a défini une approche large de la prévention, partagée par le Conseil général visant à promouvoir une politique de prévention, d'éducation et de promotion de la santé et du bien-être. Cette conception fait écho à la pratique du Département du Nord, dont la politique de promotion de la santé déclinée dans le Plan Départemental Solidarité Santé concerne aussi bien la vaccination, la lutte contre la tuberculose, le dépistage des cancers et des IST, l'aide à l'arrêt des addictions (tabac, alcool), la prévention des comportements à risques, la promotion de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique auprès des jeunes, les activités de PMI et de planification familiale.

Toutefois, le document repose sur une vision restrictive de la légitimité et de l'action du Département du Nord dans le champ de la prévention.

Tout d'abord, le rendu des travaux menés par les groupes de travail (tant sur le SRP que sur les plans thématiques – cancer, santé-environnement, santé au travail, obésité, maladies cardio-vasculaires ...) est peu traduit dans le SRP final. Ce schéma est en effet orienté sur le champ sanitaire (réduction de la mortalité évitable) et est peu tourné vers les actions de prévention de fond menées en amont par le Département.

Par ailleurs, le Schéma régional de Prévention ne mentionne pas les articulations possibles avec le Plan Départemental Santé dont l'évaluation en cours confirme ses effets bénéfiques sur l'accès aux soins et à la prévention des publics précarisés.

Ainsi, 7 052 personnes, pour partie allocataires du RSA, ont été suivies par les Services de Prévention Santé, dans le cadre d'un accompagnement santé individuel ou collectif, au cours de l'année 2010. En outre, les bilans de santé menés dans le cadre d'une action avec l'Institut Pasteur ont permis la réalisation de 32 rendez-vous de la santé auprès de 308 personnes, en 2010.

Enfin, en 2010, 849 personnes ont été orientées ou accompagnées par les SPS vers les structures offrant la possibilité de réaliser un bilan de santé, en partenariat avec les acteurs locaux en charge d'accueillir des publics en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle ; parmi ces personnes, 41% d'entre elles se sont engagées dans un accompagnement santé en SPS, afin de faciliter la mise en œuvre des préconisations du bilan.

La mise à jour des vaccinations est proposée à tout public, avec une attention plus particulière vers les publics en difficulté d'accès aux soins, pour lesquels la proximité des services de prévention santé facilite la proposition d'amélioration de l'accès aux soins et à la prévention.

Ainsi, en 2010, 3556 doses de vaccin ont été injectées, à 3320 personnes.

De plus, par les activités conventionnées avec l'Etat, le Département contribue à la lutte contre la tuberculose, organise des consultations de dépistage anonymes et gratuites du VIH ainsi que pour le dépistage et le diagnostic des Infections Sexuellement Transmissibles (I.S.T), participe aux programmes du dépistage organisés des cancers du sein et du colon ainsi qu'aux campagnes de vaccinations.

Le Département est donc un acteur majeur de santé et de prévention-santé. Pourtant, aujourd'hui, son action pourrait être remise en cause suite à la position unilatérale de la CNAM de ne plus rembourser au Département les actes de prévention effectués par les professionnels des services de prévention santé et de protection maternelle infantile.

A l'heure où l'ARS prône une politique ambitieuse de prévention et de promotion de la santé, un désengagement paradoxal de l'Assurance Maladie va renforcer les inégalités de santé envers les publics les plus vulnérables. Le Conseil général du Nord dénonce avec force cette attitude envers les Nordistes.

III.2 : Une proposition de gouvernance renouvelée autour de la prévention santé

Le SRP reconnaît fortement le « volontarisme large et partagé » de longue date entre l'Etat, la Région, le Département du Nord, le Département du Pas de Calais et l'Assurance maladie, ainsi que de la territorialisation ancienne de la politique de prévention avec les programmes territoriaux de santé (PTS), adaptée par l'ARS en 2010 avec les programmes locaux de prévention (PLP).

Le Projet régional de santé propose de recréer un « espace de dialogue et de confiance » entre les grands financeurs. Ainsi, une Charte de partenariat régional et départemental pluriannuelle pour la prévention et promotion de la santé pourrait être signée entre l'ARS, l'Etat, les Conseils généraux, l'Assurance-maladie et la CARSAT. Cette charte, « préparée par l'ARS en concertation avec tous » poserait les objectifs communs cohérents avec le Schéma régional de prévention et les politiques des uns et des autres, rappellerait les missions de chacun et son mode d'intervention et de financement et énoncerait les principes de gouvernance et d'une organisation coordonnée. Son élaboration serait une priorité de travail fin 2011/début 2012. Elle serait l'interface « politique » de la réalisation technique du « guichet unique » pour l'instruction et l'attribution communes des subventions aux opérateurs associatifs œuvrant dans le champ de la prévention santé.

L'action partenariale semble donc mise au cœur du schéma régional de prévention. Toutefois, le Conseil général est présenté comme un financeur parmi d'autres, sans que sa place nécessaire et centrale ne soit soulignée. Or, le partenariat doit être fondé sur une vision juste des actions de chacun. Par exemple, la fixation d'objectifs chiffrés contraignants à l'ensemble des partenaires (par exemple, obligation de ne consacrer que 75% du budget aux renouvellements de projets pour affecter 25% à des actions nouvelles) réduit les marges de manœuvre du Conseil général dans la définition de sa politique.

La déclinaison du SRP sur les territoires se fera au

travers des Programmes Locaux de Prévention et des Contrats Locaux de Santé. Le Département du Nord sera également vigilant quant à la création d'un Pôle de Compétence Régional de Promotion et D'Education pour la santé, ayant développé son propre outil au service de la prévention des conduites addictives (EpiCéa).

– **Certains champs de la prévention sont peu présents dans le SRP, malgré la conception large de la prévention.**

L'ensemble des thématiques liées à la prévention est abordé. Nombres de pistes d'action se retrouvent dans le Pacte Territorial d'Insertion du Conseil général. Toutefois quelques problématiques en émergence sont absentes, principalement sur l'aspect de santé lié aux conditions de logement. De plus, certains aspects ont un développement limité comme le problème du bruit et enfin la qualité de l'air intérieur, qui mériteraient d'être plus développés. La question de la prévention scolaire est de même peu abordée. Par ailleurs, les actions restent floues dans le « comment faire » et sur les modalités de mise en œuvre partenariales des pistes d'action définies en lien avec les orientations départementales.

De plus, certains aspects qui touchent directement les publics du Département sont peu traités. Il s'agit de la prévention des risques domestiques (de chute notamment) chez les personnes âgées. Les publics touchés par la précarité sont aussi concernés. En effet, l'aspect renoncement aux soins pour les personnes en précarité n'apparaît pas suffisamment dans le PRS. Or cet aspect de la prévention que constitue l'accompagnement du public pour l'accès aux soins est primordial, et renvoie au concept de prévention universelle mentionné par le PRS. Cet axe est d'ailleurs repris dans les actions d'insertion sociale du Département pour les allocataires du RSA. Il pourrait être plus déployé au regard de la situation sanitaire de cette population et des freins qu'il constitue pour un retour à l'emploi durable. Ce lien entre emploi et santé renforce la légitimité du Conseil général dans les politiques de prévention et les partenariats qui en découlent.

Plus globalement, on peut regretter que les seuls axes développés le soient sous forme d'une déclinaison des plans nationaux. Ceci se fait au détriment des constats régionaux. Ainsi, si les grossesses précoces apparaissent bien dans le constat régional en matière de périnatalité, aucune action n'apparaît en matière de planification, qui n'est citée qu'au titre de la prévention de récurrence des IVG.

IV : Le Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS)

Sur la base d'un diagnostic régional ciblé sur le recours aux soins mettant en exergue la surmortalité et la consommation globale de soins élevée, le SROS identifie deux leviers d'action privilégiés :

- Favoriser un recours plus précoce aux soins
- Mieux organiser la prise en charge dans le cadre du parcours coordonné

Favoriser un recours plus précoce aux soins

Le SROS a pour objectif de développer en priorité les

fonctions de prise en charge précoce des soins de 1^{er} recours en déclinant un certain nombre d'actions :

- Maintenir l'offre et attirer de nouveaux professionnels de santé dans les zones en difficulté avec notamment la mise en place de Plateforme d'Appui aux professionnels de santé, les stages de médecine générale et stages paramédicaux dans les zones en difficulté, la promotion des contrats d'engagement de service public (allocation mensuelle pouvant être octroyée dès la 2^{ème} année avec contrepartie d'exercer en zone fragile), le développement de la télémédecine et les contrats santé solidarité aux praticiens exerçant dans les zones à densité importante (le praticien s'engage à exercer au minimum 28 jours dans une zone fragile pour une durée de 3 ans avec une rémunération complémentaire correspondant à 10 % de son activité).
- Garantir un accès de proximité et de qualité au pharmacien d'officine
- Améliorer l'accès aux soins dentaires : réalisation d'un diagnostic sur l'accessibilité géographique et financière et proposer des axes d'amélioration
- Faciliter l'accès aux soins des personnes en difficulté : rendre accessible les cabinets libéraux aux personnes handicapées (plan d'accompagnement en 2012), adapter l'offre de transports sanitaires pour les personnes atteintes d'obésité, faciliter l'accès aux personnes en situation de précarité financière avec l'Assurance Maladie.
- Garantir une réponse aux besoins de soins non programmés en journée (afin d'éviter le recours inadéquats aux structures d'urgence) : inscrire ce principe d'organisation pour les maisons de santé pluridisciplinaire, rechercher en 2012 une réponse collective aux besoins de soins non programmés.

Mieux organiser la prise en charge dans le cadre de parcours coordonnés

Il s'agit, d'une part, d'assurer un maillage territorial permettant la gradation, l'efficacité et la qualité des soins :

- En optimisant la permanence des soins ambulatoire sur chaque territoire (optimiser la régulation médicale, harmoniser l'accès au médecin de garde dans chaque territoire et rechercher une meilleure articulation avec les urgences, améliorer la prise en charge de publics spécifiques – Personnes âgées, personnes incarcérées, sortie d'hospitalisation...)
- En favorisant une meilleure répartition de l'offre de soins de 1^{er} recours
- En soutenant le développement des maisons et pôles de santé (création et octroi d'un « label » par l'ARS, soutien financier de l'ARS priorisé sur les zones fragiles et en difficulté, créations d'instances de pilotage régionale). La région Nord Pas-de-Calais connaît un foisonnement d'initiatives : plus d'une cinquantaine de maisons et pôles de santé (en projet

ou en fonctionnement) est à ce jour recensée.

- En améliorant l'accès aux spécialistes libéraux (plan spécifique en 2012 sur ophtalmologie et psychiatrie)
- En structurant l'offre de transports sanitaires pour une meilleure équité territoriale
- En structurant l'offre d'éducation thérapeutique du patient sur les territoires
- En adaptant le maillage territorial des soins hospitaliers aux besoins de la population en tenant compte des difficultés d'accès aux soins, de la démographie médicale et des contraintes budgétaires.

A cet égard, le SROS prévoit notamment la création des Communautés Hospitalières de Territoire (CHT), formule juridique de coopération dédiée aux établissements publics de santé. Elle constitue l'un des outils du Directeur général de l'ARS pour adapter le système hospitalier sur des critères de sécurité, de qualité des soins, de coût et de réponse aux besoins de la population. L'ARS mettra en place un travail d'accompagnement des établissements dans la structuration des CHT (9 projets de CHT dans le Nord-Pas-de-Calais : 1 sur l'Artois-Douaisis, 4 sur le Hainaut, 2 sur le Littoral, 2 sur la Métropole-Flandre Intérieure)

- En favorisant l'amélioration des pratiques et l'amélioration des prises en charge avec notamment un dispositif d'appui aux établissements hospitaliers pour l'amélioration de leur efficacité à la performance.

Il s'agit, d'autre part, d'améliorer l'organisation des parcours de soins au service des usagers :

- En organisant les partenariats entre les acteurs de santé sur chaque territoire : il s'agit d'objectiver en 2012 les situations « de rupture » et de proposer des actions correctrices, engager les maisons de santé à contractualiser avec les acteurs locaux et médico-sociaux et sociaux, faire évoluer les articulations entre réseaux de santé et ensemble des professionnels de santé.
- En favorisant et rationalisant les réseaux de santé en les intégrant dans l'organisation territoriale des parcours de santé coordonnés.
- En prenant mieux en compte le parcours du patient dans l'organisation des soins par l'hôpital.

Le SROS ne fixe plus d'objectifs quantifiés de l'offre de soins en volumes : il comporte désormais des indicateurs de pilotage de l'activité qui correspondent pour la médecine, la chirurgie, les techniques interventionnelles et les soins de suite et de réadaptation à des volumes d'activité cible (maximum) déterminés pour chaque territoire de santé, à échéance 2016.

L'objectif de l'ARS est d'obtenir la fixation des indicateurs régionaux de pilotage de l'activité à un niveau suffisant au regard des besoins de santé de la région et compatible avec les exigences des finances publiques.

IV.1 : Le SROS apporte de faibles réponses aux besoins essentiels de la région Nord-Pas-de-Calais

Le Schéma régional d'organisations des soins (SROS) est un document qui présente plusieurs difficultés, sur les questions stratégiques de la démographie médicale et de la rationalisation de l'offre. De plus, il ne prend que peu en compte les impacts et liens entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social, alors que l'un des objets de cette programmation et de l'ARS est de fluidifier ces parcours entre secteurs. De manière globale, le SROS propose des visions axées sur les enjeux sanitaires du fait de son orientation purement sanitaire et centrée principalement sur les questions hospitalières.

D'une part, bien que mentionnant le champ médico-social et les publics pris en charge par le Département (personnes âgées, personnes handicapées, publics précaires), l'action des Départements n'est pas mentionnée dans le SROS. Le Département n'a d'ailleurs pas été intégré au groupe de travail sur ce schéma, alors qu'il tire sa légitimité de sa compétence dans le champ social et médico-social et qu'un objectif de concertation et de coordination avec les établissements sociaux et médico-sociaux est affiché. Ainsi le SROS fait exclusivement mention aux offres relevant de sa compétence, il n'intègre pas dans sa réflexion les structures de compétences partagées ou départementales (comme les services d'aides à domicile), ou de manière non opérationnelle (la coopération avec les EHPAD par exemple n'est pas détaillée dans ses modalités).

- Le SROS laisse en partie en suspens la question persistante de la faiblesse et de la répartition de la démographie médicale.

Le non recours à la prévention et le recours trop souvent tardif aux soins engendrent une surconsommation des soins nécessaires.

De nombreuses zones de premier recours aux soins sont apparues en difficulté voire fragiles.

A ceci s'ajoute le fait que le nombre d'infirmiers libéraux est inférieur au niveau national.

Pour développer les fonctions de prise en charge précoce des soins de premier recours, le SROS propose, entre autres, de soutenir le développement des maisons et pôles de santé. Le Conseil Général du Nord vient d'acter cette même priorité.

Pour autant, il s'agit de « peupler » ces maisons de médecins, or la démographie médicale à venir n'est que peu abordée. Elle est pourtant problématique : plus de 40% des médecins généralistes ont plus de 55 ans. Elle est particulièrement préoccupante pour les spécialistes : 2/3 des spécialités connaîtraient une baisse certaine d'ici 2020.

Les publics vulnérables seraient donc encore plus en difficultés pour accéder aux soins dans un proche avenir. L'objectif de favoriser le recours précoce aux soins ne pourrait donc pas être atteint.

Par ailleurs, la faible densité en spécialistes n'est que peu évoquée. Cela vient exacerber la situation d'accès aux

soins dans certains domaines : c'est particulièrement le cas pour la santé mentale, notamment en pédopsychiatrie nécessitant un rattrapage.

La précarité économique, culturelle, sociale impacte fortement la santé mentale du fait de la souffrance psychique engendrée et de l'aggravation des pathologies préexistantes pour les problématiques sociales.

Le cumul des difficultés engendre un nombre important de mortalité par suicide ou l'expression de mal être sous forme d'addictions, de violence, de repli sur soi.

Ces conséquences ont de forts impacts sur les politiques d'Action Sociale menées par le Département du Nord – parentalité – insertion – aide sociale à l'enfance... L'accès aux soins de santé mentale est difficile du fait du contexte local.

Force est de constater que les réponses proposées par le SROS ne présentent pas de garantie suffisante au Conseil général du Nord et aux Nordistes sur cet enjeu majeur de la démographie médicale.

L'accessibilité à la prévention et aux soins des publics vulnérables n'est pas suffisamment développée.

Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) n'a pu être réactualisé dans les délais prescrits. Or la réalité locale, le paysage institutionnel ont fortement évolué depuis l'adoption du programme amené à être prolongé.

L'accès aux soins des spécialistes ainsi qu'aux soins dentaires ne fera l'objet d'étude qu'en 2012.

2,1% de la population ne semble pas bien desservie en médicaments.

Le Nord est déficitaire en véhicules de transport, notamment en véhicules sanitaires légers (VSL).

Les réponses sont renvoyées à une analyse plus approfondie de l'offre en structure de soins ainsi que des caractéristiques des populations qui composent chaque secteur, affinées par zone de proximité.

L'interpellation des autorités organisatrices de transport n'est pas évoquée sur cette question.

IV.2 : Une promotion de l'efficacité du système dont les conséquences doivent être anticipées et mesurées.

Le SROS promeut tout particulièrement la notion d'efficacité, cité comme premier objectif. Il se centre ainsi sur les moyens octroyés à la politique de santé pour en évaluer l'atteinte des objectifs. Il répond ainsi aux dispositions nationales comme en atteste le projet de loi de finances de la sécurité sociale : maîtrise des dépenses de soins de ville, poursuite des efforts d'efficacité des établissements de santé.

La question de l'efficacité, qui met au cœur de l'action les résultats obtenus, apparaît peu développée. Or, cette question de l'efficacité est primordiale dans les problématiques sociales, puisqu'elle renvoie à la question de l'impact sur la qualité des soins et sur la santé des publics, notamment ceux en situation de précarité. Ainsi, en écho à l'avis porté par le Conseil Général sur le PRSR, il apparaît que l'aspect « solidaire » du SROS demeure peu

affirmé, eu égard à la priorité que représente l'investissement dans le capital humain de long terme.

Ce déficit de prise en compte et de mesure des conséquences concrètes de la logique d'efficacité par l'ARS se traduit par sur deux principaux éléments.

Tout d'abord, le SROS ne propose pas de réel accompagnement au changement des établissements de santé. Ainsi, le passage à la tarification à l'activité (T2A) n'est pas mentionné et ses conséquences ne sont pas évoquées tant sur le plan financier, sur les aspects managériaux et de gouvernance que sur l'impact sur la qualité des soins donnés. Le manque d'évaluation sur les changements en cours ou ceux proposés par le SROS est ainsi une des grandes faiblesses du SROS.

Plus spécifiquement, les répercussions des évolutions du secteur sanitaire sur le champ médico-social ne sont pas prises en compte. Or la tarification à l'activité dans les établissements hospitaliers a entraîné une réduction du temps d'hospitalisation. Les sorties « précoces » de l'hôpital ont des répercussions sur les flux et sur la nature des besoins médico-sociaux (prises en charge plus longues, plus nombreuses et plus « médicalisées » impliquant une adaptation des acteurs de secteur médico-sociaux, comme les SSIAD – services de soins infirmiers à domicile). Cette problématique fait écho à un écueil plus profond du SROS : la faiblesse des liens tissés entre les champs sanitaires et médico-sociaux.

Maîtrise financière

L'ARS disposera d'un levier financier le Fonds d'Intervention Régional (FIR), mutualisant des crédits qui étaient dédiés soit à l'ambulatorio, soit à l'hospitalier, soit à la prévention (principe de fongibilité asymétrique). Les directeurs d'ARS auront à leur disposition un outil stratégique de préconisation de redéploiement de l'offre de soins, en particulier en faveur de la prévention. Cependant, l'aspect financier du SROS n'est pas assez précis, le levier financier (FIR), dont les critères de répartition et montants sont à ce jour non connus, ne permettra pas de résoudre la question de l'inégalité interrégionale, d'autres financements devront être mobilisés.

Or, les indicateurs de pilotage de l'activité hospitalière proposés par la Direction générale de l'Organisation de la santé ne prennent en compte à ce jour les spécificités de notre région, à savoir la précarité et la faiblesse du nombre de spécialistes libéraux qui concourent notamment à un recours tardif aux soins ayant pour conséquence une surmortalité évitable et à une surconsommation hospitalière. **A cet égard, le Conseil général du Nord sera particulièrement vigilant aux côtés de l'ARS à veiller à ce que notre région ne soit pas doublement pénalisée.**

Le Projet Régional de santé dans un souci d'exhaustivité et du fait d'un calendrier contraint laisse ouvertes les questions opérationnelles de l'indispensable coordination aux différents échelons (régional, départemental, local) entre les domaines du sanitaire et du médico-social qui ont un impact sur les réponses apportées aux nordistes.

C'est pourquoi ce partenariat entre le Département et

l'Agence Régionale de santé au-delà de l'instance de coordination déjà mise en place au travers d'un comité de liaison entre les deux Départements (Nord et Pas-de-Calais et l'ARS) pourrait se poursuivre au travers d'un cadre conventionnel afin de préciser et de poursuivre le travail engagé sur les aspects de coopération et de gouvernance définissant les actions respectives.

En conséquence,

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé » et de la Commission « Personnes âgées, Personnes en situation de handicap » :

- de voter l'avis suivant sur le Projet Régional de Santé.

Le Conseil Général du Nord partage le diagnostic établi par l'Agence Régionale de Santé concernant les inégalités sociales et territoriales de santé sur notre Département.

Cependant, certains points doivent être soulignés.

En premier lieu, Le Conseil Général du Nord regrette que les collectivités territoriales aient disposé d'un délai réduit de deux mois pour se prononcer sur le Projet Régional de Santé. Le rythme d'élaboration de ce projet est incompatible avec une réelle ambition partenariale. En effet, le délai imparti pour l'élaboration du Plan Régional de Santé et des 3 schémas le composant n'a pas permis une réelle co-construction. Le Département n'a pas été associé à l'élaboration du Schéma régional d'organisation des soins (SROS), en contradiction avec la volonté affichée dans le Plan Régional de Santé de rapprochement entre le sanitaire et le médico-social.

En second lieu, le Conseil Général du Nord déplore le fait d'être identifié dans le Plan Régional de Santé comme une structure partenariale parmi d'autres alors qu'il est le chef de file de l'action sociale et un acteur essentiel du champ médico-social et de la santé, notamment grâce à ses services départementaux déconcentrés. Il entend que cette position soit fortement affirmée et précisée dans le Plan Régional de Santé.

Le Conseil Général du Nord souligne que la logique d'efficience et la maîtrise des dépenses ne peuvent être considérées comme des objectifs en soi. Cette seule vision ne garantit pas l'accès au soin pour tous et ne correspond pas à la volonté du Département de placer les Nordistes au cœur des politiques publiques.

Il est également fait le constat que les transferts indirects de coûts entre le sanitaire et le médico-social ne sont pas clairement évoqués alors qu'ils sont au cœur des pratiques liées à la tarification à l'acte. La fongibilité asymétrique des crédits entre le sanitaire et le médico-social n'est pas non plus évoquée, alors que l'Agence Régionale de Santé gèrera le Fonds d'Intervention Régional.

De plus, la procédure d'appel à projets conjoints est systématiquement évoquée alors que ces appels à projets sont des déclinaisons régionales des plans nationaux, établis sans concertation préalable avec les acteurs territoriaux et sans adaptation réelle au contexte local. Cela est facteur de déstabilisation du tissu local et des actions développées

depuis longtemps par le Département.

En fait, le Conseil Général du Nord pense qu'il n'existe pas de réelle stratégie sous-jacente à ce Plan Régional de Santé, hormis une volonté d'économies budgétaires et de recentralisation des organes décisionnels. L'accumulation des fiches actions sans analyse financière ou plans de financement ne permet pas de dégager clairement des enjeux et des axes de développement. En effet les priorités ou les choix stratégiques sont, une fois encore, essentiellement reliés à la déclinaison des plans nationaux.

Enfin, le Conseil Général du Nord regrette la faible prise en compte des remarques qu'il avait exprimées dans son avis du 4 juillet dernier relatives notamment à un nécessaire effort de solidarité nationale envers notre territoire.

Ce Plan Régional de Santé ne semble pas à la hauteur des besoins de la région Nord-Pas-de-Calais et n'affirme pas ses priorités. Ainsi, face à un constat de mortalité supérieure à la moyenne nationale, un recours tardif au soin, des poches de pauvreté territoriales dans l'accès au soin et en démographie médicale, une précarité économique aggravée par l'accentuation des dépenses de santé et de mutuelle, nous espérons l'affirmation d'une grande ambition. Or le Plan Régional de Santé proposé fait certes ces constats mais ne propose pas de solutions viables et budgétairement assises. Aucun moyen exceptionnel en faveur de la région, relevant de la solidarité nationale, n'est proposé. Si l'ARS entend fonctionner à budget constant, soit des pans entiers de son Plan Régional de Santé ne seront pas appliqués, soit des efforts conséquents seront demandés aux collectivités, et en premier lieu au Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais.

Alors que notre Département est financièrement contraint par l'absence de compensation de l'ensemble des charges transférées, notamment sociales et que le nombre de demandes de prestations s'accroît de façon continue, il est inenvisageable que nous soyons de nouveau sollicités pour des dépenses nouvelles.

En conclusion,

Le Département du Nord réaffirme la nécessité impérieuse de bénéficier de moyens supplémentaires permettant à la Région Nord-Pas-de-Calais de rattraper son retard de santé et de corriger une situation sanitaire très dégradée.

Le Département du Nord entend exercer pleinement son rôle de collectivité responsable dans le domaine médico-social. Il agira, en concertation avec les forces vives des territoires, afin que la politique de santé menée par l'Etat intègre davantage les exigences spécifiques du Nord.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis des Commissions « Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé » et « Personnes âgées, Personnes en situation de handicap » est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président suspend la séance à 13 heures 05.

MERCREDI 21 DECEMBRE 2011 – APRES-MIDI

Étaient présents : Jean-Pierre ALLOSSERY, Delphine BATAILLE, Charles BEAUCHAMP, Gérard BOUSSEMART, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Marie FABRE, Alain FAUGARET, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESEBROECK, Bernard HANICOTTE, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, Michel MANESSE, Didier MANIER, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Jacques PARENT, Rémi PAUVROS, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLED

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Jean-Jacques ANCEAU donne pouvoir à Philippe LETY, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Serge VAN DER HOEVEN, Jean-Pierre DECOOL donne pouvoir à André FIGOUREUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Jean-Claude QUENNESSON, Olivier HENNO donne pouvoir à Dany WATTEBLED, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Jean-René LECERF, Jean JAROSZ donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, René LOCOCHE donne pouvoir à Bernard DELVA, Frédéric MARCHAND donne pouvoir à Renaud TARDY, Jacques MICHON donne pouvoir à Alain BRUNEEL, Luc MONNET donne pouvoir à Jean-Claude DEBUS, Aymeric ROBIN donne pouvoir à Albert DESPRES, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Martine FILLEUL, Patrick VALOIS donne pouvoir à Didier DRIEUX, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Sylvie LABADENS

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) : Eric RENAUD

Monsieur le Président reprend la séance à 14 heures 10.

**PROJET DE BUDGET 2012 – DEPENSES ET VOTE
GLOBAL DU BUDGET**

Monsieur le Président annonce l'ordre d'interventions des Conseillers Généraux.

Monsieur Bernard HAESEBROECK remercie les services départementaux pour avoir élaboré un budget plus tôt que les années précédentes, dans un contexte socio-économique difficile.

Concernant les recettes, Monsieur HAESEBROECK constate qu'elles ont été votées à l'unanimité. Il fait remarquer que celles-ci traduisent un arrimage des collectivités aux difficultés de l'Etat et un recul sensible aux décentralisations.

Monsieur HAESEBROECK rappelle l'engagement de la majorité départementale de maintenir les taux de la fiscalité.

Monsieur HAESEBROECK indique que les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2,446 milliards d'euros. Il souligne que celles-ci sont maîtrisées et limitées à la progression des recettes.

Monsieur HAESEBROECK porte à la connaissance des Conseillers Généraux que 76,9 % du budget soit consacrés au fonctionnement.

Monsieur HAESEBROECK fait observer que le Département est aux côtés des Nordistes, que ce soit pour les actions sociales ou pour l'hébergement. Il espère que la situation socio-économique n'aggravera pas les difficultés des familles comme l'exercice 2011 l'a démontré.

Monsieur HAESEBROECK estime que le bilan de la relation entre l'Etat et les collectivités territoriales est déplorable. Il explique que la politique gouvernementale fait peser des risques sur les recettes de fonctionnement en 2012.

Considérant l'épargne brute, Monsieur HAESEBROECK fait remarquer qu'elle est en hausse de 3,2 % par rapport au budget primitif de 2011.

Monsieur HAESEBROECK signale que l'investissement est en légère augmentation. Il souligne que maintenir un effort d'investissement important dans le contexte socio-économique actuel représente un défi.

Monsieur HAESEBROECK estime que la raréfaction du crédit bancaire et son coût vont probablement provoquer la

baisse de l'investissement public, avec, pour conséquence, un ralentissement des commandes publiques et des difficultés probables pour le secteur du BTP.

Monsieur HAESEBROEK fait observer la volonté d'honorer les engagements pris lors du débat d'orientation politique. Il cite différentes actions souhaitées dans les orientations du mandat.

Monsieur HAESEBROEK constate que les avis divergent sur bien des postes de dépenses. Il mentionne divers budgets où transparaissent ces différences d'opinions.

Monsieur HAESEBROEK considère que l'impéritie de l'Etat présente sur les budgets du Département une ombre portée sur les solidarités et sur les services publics qu'animent les départements.

Monsieur HAESEBROEK souhaite prendre l'engagement pour que le budget 2012 soit exécuté dans le même état d'esprit que celui dans lequel il a été élaboré : Cohérence, crédibilité, conviction.

Monsieur Charles BEAUCHAMP constate que les débats ont permis de mettre en évidence les conceptions différentes que les groupes politiques de l'Assemblée Départementale se font de l'avenir du Nord.

Monsieur BEAUCHAMP indique que les membres du Groupe Communiste-Front de Gauche voteront en faveur de l'adoption du projet de Budget Primitif 2012.

Monsieur BEAUCHAMP se réjouit du maintien des taux de fiscalité et du haut niveau d'investissement à hauteur de 403 millions d'euros.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle l'attachement du Groupe Communiste-Front de Gauche au maintien des politiques volontaristes indispensables aux communes, notamment rurales, afin de les soutenir dans le développement local de la vie économique, sociale et culturelle.

Monsieur BEAUCHAMP souligne qu'un net effort a porté sur la maîtrise de la section de fonctionnement pour ne pas affaiblir la capacité d'autofinancement du Département dans un contexte de désertion généralisée des banques et de désengagement de l'Etat.

Concernant les investissements, Monsieur BEAUCHAMP indique que les membres du Groupe Communiste-Front de Gauche seront particulièrement attentifs au maintien des engagements. Il précise qu'ils se battront pour obtenir de l'Etat les moyens financiers de mettre en œuvre les objectifs du mandat.

Monsieur BEAUCHAMP refuse que le Département puisse servir de relais aux politiques nationales de réduction des dépenses publiques qui cassent les services publics locaux et l'emploi.

Monsieur BEAUCHAMP évoque la politique de l'Etat et de l'Europe.

Monsieur BEAUCHAMP estime que les Etats doivent

retrouver la maîtrise de leur politique économique. Il pense que pour une véritable politique de relance, il faut redonner aux banques centrales le pouvoir de régulation et de création monétaire.

Monsieur BEAUCHAMP demande au nom du Groupe Communiste-Front de Gauche la création d'un pôle public financier indépendant des marchés et placé sous le contrôle populaire des salariés, des citoyens et des élus. Il réclame le lancement d'un audit citoyen sur les dettes publiques afin de ne pas rembourser les intérêts insupportables et illégitimes.

Madame Monique LEMPEREUR considère que le Budget Primitif 2012 proposé dans un contexte de crise est ambitieux dans sa globalité. Elle remarque que la réforme fiscale locale a lourdement amputé les leviers d'action pour les Départements.

Madame LEMPEREUR estime que la décision de stabiliser la fiscalité directe locale évite le piège de reporter sur la population du département du Nord les conséquences du désengagement de l'Etat.

Madame LEMPEREUR souligne que l'action du Département va au-delà des missions obligatoires de solidarité nationale qui lui sont imposées. Elle remarque la priorité claire donnée au domaine social.

Concernant les dépenses d'investissement, Madame LEMPEREUR fait observer que le Département ne renonce pas à une politique volontariste permettant de soutenir les emplois sur le territoire du Nord, tout en préparant structurellement l'avenir.

Madame LEMPEREUR indique qu'elle votera en faveur de l'adoption du projet de budget primitif.

Monsieur Jean-René LECERF constate que le budget présenté marque une évolution forte par rapport au passé, notamment en épargnant le contribuable nordiste.

Monsieur LECERF fait remarquer que la pause fiscale en 2010-2011 s'était accompagnée d'une évolution importante des dépenses de fonctionnement.

Monsieur LECERF souligne la décision remarquable pour 2012 de limiter strictement la hausse des dépenses de fonctionnement à la hausse des recettes de fonctionnement. Il constate que cette décision relève d'une gestion responsable mais s'éloigne des fondamentaux de la gauche départementale.

Monsieur LECERF rappelle que les membres du Groupe Union Pour le Nord ont voté en faveur du budget en ce qui concerne les recettes car ils se retrouvent pleinement dans les principes mis en œuvre dans ce budget.

Monsieur LECERF évoque les votes du Groupe Union Pour le Nord sur les différents budgets proposés.

Monsieur LECERF estime qu'il faudra demain réaliser des efforts supplémentaires sur les dépenses de personnel en ne remplaçant que de manière partielle les départs à la retraite. Il signale que la Chambre régionale des comptes a

constaté l'importance de l'effectif d'agents du Département et un taux d'administration locale supérieur à la moyenne.

Monsieur LECERF s'étonne de l'augmentation continue de la subvention au SDIS, ainsi que de l'évolution très limitée des dépenses d'allocation RSA alors que la majorité départementale s'était inquiétée des conséquences de la crise qui pourraient se traduire par une augmentation mensuelle de l'ordre de 2 500 allocataires. Il exprime sa crainte de voir dans ce choix à la fois un optimisme et une naïveté de caractère militant.

Concernant la baisse du nombre de postes d'enseignants, Monsieur LECERF fait remarquer la baisse impressionnante des effectifs d'élèves entre 2011 et 2012. Il précise que les seuils pour les ouvertures et fermetures de classes seront les mêmes que l'an dernier et qu'il ne faut donc pas s'affoler.

Monsieur LECERF explique que la pauvreté monétaire, seul critère objectif, n'augmente pas malgré la crise et cela en raison du modèle social français.

Monsieur LECERF souhaite qu'au lendemain des échéances électorales et quel que soit le verdict des urnes, l'Assemblée Départementale garde suffisamment de mesures pour pouvoir faire face, majorité et opposition, aux difficultés du département du Nord et de ses habitants.

Monsieur LECERF considère que le budget présenté n'est pas mauvais et que l'évolution qui le caractérise va dans le bon sens. Il indique que les membres du Groupe Union Pour le Nord s'abstiendront lors du vote sur le volet dépenses et sur l'ensemble du budget.

Monsieur Didier MANIER pense que les Conseillers Généraux du Nord devraient être les premiers défenseurs de la collectivité, de ses recettes ou dotations, de ses emplois et des postes d'enseignants. Il signale que déjà en 2007, la France avait le taux d'encadrement scolaire le plus faible d'Europe.

Monsieur MANIER s'étonne que certains élus départementaux puissent justifier la politique du Gouvernement à l'encontre des concitoyens. Il met en exergue la politique gouvernementale qu'il estime guidée par une idéologie anti publique et anti collectivité.

Monsieur MANIER rappelle que les priorités du mandat ont été adoptées le 4 juillet dernier. Il souligne que celles-ci ont été choisies pour les nordistes et contre les régressions et les inactions du Gouvernement.

Monsieur MANIER fait observer que les élus socialistes défendent, une certaine conception du Conseil Général qui prend la forme d'un bouclier social contre la crise et la politique des champions de l'austérité.

Monsieur MANIER revient sur les choix de la majorité de Conseil Général du Nord en terme de budget.

Monsieur MANIER évoque les décisions politiques au niveau national.

Monsieur MANIER pense que le Budget Primitif 2012 est

symbolique d'un certain rapport de force. Il explique qu'il y a d'une part le camp de la droite et de la régression qui écrase, libéralise, dérégule, dérègle et fait payer la crise aux plus fragiles, met à portion congrue le service public et les collectivités locales et d'autre part, le camp de la gauche et du progrès qui s'oppose et travaille sur de nouvelles ambitions pour un Nord fort et solidaire.

Monsieur MANIER indique que les élus du Groupe Socialiste voteront en faveur de l'adoption du budget primitif 2012.

Monsieur le Président souligne la qualité des travaux et la mobilisation des Conseillers Généraux en séance.

Monsieur le Président constate la cohésion et le volontarisme de la majorité départementale. Il fait remarquer que les groupes Socialiste et Appaentés et Communiste-Front de Gauche ont porté le budget à partir des engagements pris devant les nordistes lors de l'adoption du rapport d'orientation politique le 4 juillet dernier.

Monsieur le Président salue l'ensemble des vice-présidents pour leur engagement autour du projet départemental et les présidents de commissions pour le temps consacré à examiner le projet de budget.

Monsieur le Président pense que la politique menée par le Gouvernement a plongé la France et les collectivités territoriales dans une crise sans précédent.

Evoquant la douceur de certaines interventions du Groupe Union pour le Nord, Monsieur le Président estime que cela cache des préoccupations plus tactiques, voire même plus florentines.

Monsieur le Président fait observer que le budget présenté est éminemment courageux et tourne le dos à la politique menée par le Gouvernement.

Monsieur le Président revient sur la politique du Gouvernement et ses promesses non tenues. Il considère que celle-ci tourne aussi le dos à la démocratie locale et aux initiatives territoriales.

Monsieur le Président estime que la solidarité est une priorité, en particulier en période de crise. Il fait remarquer que le budget présenté donne les moyens de mettre en œuvre un bouclier social pour atténuer les effets de la crise financière tout en garantissant le développement des politiques volontaristes, et donner de l'énergie et de l'espoir au département du Nord.

Monsieur le Président souligne que la majorité de gauche est cohérente, audacieuse, volontaire, courageuse car elle apporte des réponses attendues par les Nordistes, et innovante pour inspirer d'autres départements et une nouvelle majorité nationale.

Monsieur le Président salue l'ensemble des Conseillers Généraux ;

Monsieur le Président félicite l'administration départementale pour le travail accompli sous la Direction

Générale de Monsieur Patrick REIX. Il remercie son cabinet sous la direction de Monsieur Yves SCHAEFFER.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au budget pour l'exercice 2012 en ce qui concerne les dépenses et le vote global du budget.

DirFi/2011/1658

OBJET :

BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2012

Le budget primitif 2012 est le premier budget de la mandature 2011-2014. Outil essentiel de nos politiques publiques, il a ainsi pour vocation la transcription de la volonté exprimée par les électeurs en mars 2011 et la mise en œuvre de la stratégie adoptée lors du débat d'orientations politiques du 4 juillet 2011.

À cet égard, le budget primitif 2012 est au service du projet de mandat : un Nord fort et solidaire.

De manière indissociable, il s'agit d'un budget responsable dans lequel l'ambition pour les Nordistes et le Nord ne se traduit pas par une conception uniquement quantitative de la dépense. L'Exécutif départemental est pleinement conscient, d'une part, que les attentes des Nordistes supposent, pour être satisfaites, au moins autant de créativité et de lucidité que des dépenses toujours plus importantes, et d'autre part, que le contexte budgétaire contraint par une crise sans précédent des finances publiques doit conduire à la prudence.

C'est pourquoi, à travers ce budget primitif 2012, est réaffirmé le principe selon lequel dépenser mieux est au moins aussi important que dépenser plus. En tout état de cause, le nouvel environnement budgétaire et financier des collectivités territoriales transforme ce choix en devoir.

Ne pas prendre en compte le cadre dans lequel les budgets locaux, et notamment départementaux, sont établis, reviendrait, au nom des besoins du présent, à mettre en cause les marges de manœuvre indispensables pour le futur. Comme le développement durable est celui qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, une stratégie budgétaire soutenable est une stratégie qui permet de mener des politiques ambitieuses et innovantes pour les Nordistes et le Nord sans diminuer la capacité à en conduire d'autres demain.

Ce volontarisme et cette prudence permettent de concilier le présent et l'avenir. C'est l'objectif qui a guidé la préparation du budget primitif 2012 soumis à nos débats.

Des rapports thématiques étant spécifiquement consacrés aux politiques publiques, le rapport budgétaire qui vous est présenté est recentré sur les éléments de synthèse essentiels à son examen.

D'un montant total de 3,4 milliards d'euros, ce budget primitif 2012 connaît une croissance de 1,9 % par rapport

au budget primitif 2011. Conformément aux orientations budgétaires, il s'appuie sur quatre axes :

- la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement ;
- aucune augmentation de la fiscalité locale ;
- le maintien de l'effort d'investissement à un haut niveau ;
- et la stabilisation de la dette.

Pour autant, la lucidité impose de reconnaître que la soutenabilité budgétaire du Département ne dépend pas que de ses propres efforts. Il peut s'adapter au contexte financier local, mais pas le dépasser.

Permettre au Département de fournir le service public de qualité qu'il défend pour les Nordistes et d'investir pour l'avenir du Nord est également un devoir de l'État. *A minima*, il appartient à celui-ci de veiller à la maîtrise des charges nettes résultant des transferts qu'il a opérés, de garantir une stabilité de ses concours en volume, et non en valeur, et les conditions d'accès des collectivités au crédit.

Si la logique voudrait que les transferts soient intégralement compensés, le minimum nécessaire pour maintenir les départements à flot est la maîtrise des charges nettes.

De même, et en dépit des difficultés budgétaires de l'État, le gel de ses dotations en valeur ne peut en aucun cas, représenter une option pérenne. La stabilité en volume est le minimum indispensable.

Enfin, le troisième point sur lequel une action de l'État conditionne la capacité d'action du Département est la garantie d'un accès au crédit dans de bonnes conditions. Les collectivités représentent des emprunteurs fiables. Dès lors, rien ne peut justifier leurs difficultés pour emprunter et les primes de risque qui leur sont imposées.

Si le Département du Nord pâtit de la situation des finances publiques nationales, les Nordistes ne doivent pas en souffrir : ni à travers une baisse de pouvoir d'achat, ni à travers une politique d'aménagement et de développement territorial moins ambitieuse ou un service public de moins bonne qualité. C'est pourquoi, dans ce budget 2012, est exclue toute hausse de la fiscalité directe locale, est maintenu un effort d'investissement important et sont mises en œuvre les premières priorités de la mandature au-delà des missions traditionnelles d'accompagnement des habitants et de développement et d'aménagement de notre Département.

Ce budget primitif 2012 répond aussi bien que possible aux exigences d'une action publique satisfaisant aux besoins de notre territoire et de ses habitants. Il préserve aussi l'avenir dans un contexte économique et social difficile et face à une politique nationale qui remet en cause gravement la capacité d'agir des collectivités territoriales.

Pourtant, ces dernières démontrent chaque jour leur rôle irremplaçable dans la préservation du lien social, le maintien du bien vivre ensemble et le développement

durable de leur territoire.

Les temps à venir feront de cette intervention une des conditions essentielles du retour à la croissance et du progrès social.

SOMMAIRE

1. LE DEPARTEMENT, MALGRE UNE SITUATION FINANCIERE DE PLUS EN PLUS TENDUE, PROPOSE UNE VERITABLE AMBITION POUR LES NORDISTES

1.1. L'ambition du Département pour les Nordistes a notamment été présentée au cours du débat d'orientations politiques et du débat d'orientations budgétaires

1.1.1. Le débat d'orientations politiques a permis l'adoption de dix priorités en faveur des Nordistes

1.1.2. Le débat d'orientations budgétaires a entériné un engagement en faveur de la mise en œuvre des priorités

1.2. L'ambition du Département pour les Nordistes s'appuie sur une situation financière tendue mais maîtrisée

1.2.1. La trajectoire du Département du Nord est conforme à celle de l'ensemble des départements millionnaires et s'explique notamment par la croissance de dépenses sociales mal compensées

1.2.2. L'évolution des principaux ratios et indicateurs d'analyse financière traduit une situation maîtrisée, mais qui mérite d'être surveillée

2. LA STRATEGIE BUDGETAIRE DU DEPARTEMENT POUR LES NORDISTES REPOSE SUR UNE APPROCHE RESPONSABLE ET VOLONTARISTE

2.1. En fonctionnement, l'équilibre repose sur la maîtrise de l'évolution des dépenses dans un contexte de concours financiers de l'Etat gelés et de levier fiscal désormais limité en préservant cependant les politiques publiques en faveur des Nordistes

2.2. Investissement : le maintien d'un effort important en faveur du développement du territoire

2.3. L'équilibre général du budget

1 LE DEPARTEMENT, MALGRE UNE SITUATION FINANCIERE DE PLUS EN PLUS TENDUE, PROPOSE UNE VERITABLE AMBITION POUR LES NORDISTES

Le budget primitif 2012 traduit l'ambition du Département pour les Nordistes. Cette ambition est issue d'un projet bien mûri, déjà présenté lors du débat d'orientations politiques puis affirmé dans le débat d'orientations budgétaires (1.1). S'il peut être mené à bien, c'est qu'il s'appuie sur une situation financière tendue mais maîtrisée (1.2).

1.1 L'ambition du Département pour les Nordistes a notamment été présentée au cours du débat d'orientations politiques et du débat d'orientations budgétaires

En vertu de l'article L. 3312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat a lieu au conseil général sur les orientations budgétaires de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés ».

De fait, le calendrier tel qu'il est prévu par le code général des collectivités territoriales ne permet pas de satisfaire la volonté de l'Exécutif d'impliquer l'assemblée départementale à chaque étape du processus budgétaire.

C'est pourquoi, en 2011, la procédure a été étoffée, et par conséquent, valorisée, avec l'introduction d'un débat d'orientations politiques. L'idée est la suivante :

- le débat d'orientations politiques a vocation à permettre à l'assemblée départementale de déterminer le cadrage des priorités de politiques publiques à partir des données fournies par l'Exécutif ;
- ce cadrage représente la feuille de route de l'Exécutif pour le calibrage des demandes budgétaires et les arbitrages ;
- au regard des arbitrages consolidés, d'une part, et des nouvelles informations notamment sur l'évolution des recettes, d'autre part, l'Exécutif soumet à l'assemblée départementale une prospective pluriannuelle et des scénarios d'évolution ;
- à la lumière du débat d'orientations budgétaires, l'Exécutif soumet un projet de budget à l'assemblée départementale.

En 2011, le débat d'orientations politiques a conduit à l'adoption de dix priorités en faveur des Nordistes (1.1.1.), le débat d'orientations budgétaires à un engagement en faveur de leur mise en œuvre (1.1.2.).

1.1.1 Le débat d'orientations politiques a permis l'adoption de dix priorités en faveur des Nordistes

Le débat d'orientations politiques s'est tenu le 4 juillet 2011. Il a conduit à établir un diagnostic, définir des priorités et adopter une méthode.

Si le diagnostic établi était global, il comprenait également des éléments sur les finances du Département. Le débat a permis de faire apparaître, qu'avec les transferts de compétences seulement partiellement compensés et la forte limitation de la part de fiscalité modulable, pouvait naître un écart entre les besoins que le Département a vocation à satisfaire et les moyens dont il dispose pour cela.

La conscience du contexte budgétaire contraint ne devant pas freiner la créativité mais l'encourager, le débat

a, avant tout, conduit à affirmer un objectif d'amélioration du bien-être global, actuel et futur, des Nordistes. Cet objectif donne lieu à deux axes forts, l'un pour le Nord, l'autre pour les Nordistes :

- promouvoir le développement d'un territoire attractif et performant ;
- œuvrer pour un service public départemental de qualité.

Le Département doit exercer les responsabilités que la

loi lui attribue de la meilleure manière qui soit. Exceller sur son cœur de compétence, c'est l'enjeu de la qualité du service public. Mais, au-delà de ses compétences obligatoires, le Département a une mission plus générale : l'aménagement et le développement du territoire. Il s'agit de créer les conditions pérennes du bien-être dans le Nord.

Ce projet, tel qu'il a été développé lors du débat d'orientations politiques, repose sur dix priorités :



Ces dix priorités doivent conduire :

- à assurer les conditions nécessaires à l'épanouissement personnel des Nordistes (1. L'emploi ; 2 : Le logement ; 3. La santé) ;
- à développer le vivre-ensemble, par des activités collectives (7. La culture et le sport) et par l'intégration de chacun (4 : La jeunesse ; 5 : Le bien-vieillir ; 6 : Les personnes en situation de handicap) ;
- à promouvoir un développement durable (8 : L'éco-performance ; 9 : La mobilité ; 10 : Le développement équilibré des territoires).

Elles sont ainsi à la hauteur de ce à quoi le Nord et les Nordistes peuvent légitimement aspirer.

Enfin, le débat d'orientations politiques a conduit à affirmer une méthode au service du projet de mandat. Elle repose sur trois éléments :

- la participation des Nordistes ;
- l'élaboration d'un projet d'administration ;
- un budget maîtrisé.

Ainsi, la maîtrise du budget représente une condition sine qua non de la viabilité du projet de mandat.

Aussi, si le débat d'orientations politiques a permis d'affirmer les priorités de ce projet, le débat d'orientations budgétaires a conduit à envisager les conditions de nature à garantir leur mise en œuvre.

1.1.2 Le débat d'orientations budgétaires a entériné un engagement en faveur de la mise en œuvre des priorités

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, ont été envisagés les différents scénarios d'évolution que le Département pourrait connaître. Le premier est classiquement un scénario au fil de l'eau. Il serait synonyme d'une baisse rapide de l'épargne brute. Ce premier scénario a pour mérite de mettre en évidence le besoin d'un ajustement pour ne pas subir l'évolution tendancielle qu'implique le nouveau cadre des finances locales, et notamment départementales.

L'ajustement pourrait, d'abord, être le fait de l'Etat qui garantirait une hausse des recettes de fonctionnement au même rythme que les dépenses de fonctionnement. Cette hypothèse sans effet de ciseaux serait de nature à pérenniser les équilibres financiers actuels.

En l'absence de soutien de l'État, l'ajustement du niveau de l'investissement du Département pourrait devenir une condition de la soutenabilité de la dette.

Un dernier scénario reposerait sur la compensation par l'État des charges de solidarité nationale. Dans ce cas, le Département n'aurait plus besoin d'emprunter pour financer ses dépenses d'investissement.

À la lumière de ces différents exercices de prospective, le débat d'orientations budgétaires a donné lieu à un choix clair en faveur :

- de la mise en œuvre des dix priorités en faveur des Nordistes ;
- du maintien d'un haut niveau d'investissement ;
- d'une stabilisation de l'encours de dette par un autofinancement maintenu ;
- du refus de toute augmentation de la fiscalité directe locale.

Pour concilier ces quatre engagements forts, la variable qui, nécessairement, doit concentrer les efforts de maîtrise et donner lieu à un pilotage fin est l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement ne peut excéder celle des recettes réelles de fonctionnement pour que tous les engagements puissent être tenus.

Dès lors, dans la stratégie du Département, le respect des engagements, et notamment la poursuite des dix priorités affirmées, est strictement lié à l'adoption d'un budget responsable, donc maîtrisé.

1.2. L'ambition du Département pour les Nordistes s'appuie sur une situation financière tendue mais maîtrisée

La situation financière du Département, si elle est tendue, n'en est pas moins maîtrisée. Cet élément peut s'apprécier au regard de la trajectoire des autres départements millionnaires, d'une part (1.2.1.), et de ratios d'analyse financière, d'autre part (1.2.2.).

1.2.1 La trajectoire du Département du Nord est conforme à celle de l'ensemble des départements millionnaires et s'explique notamment par la croissance de dépenses sociales mal compensées

En comparant le Nord aux autres départements millionnaires, le budget apparaît clairement maîtrisé.

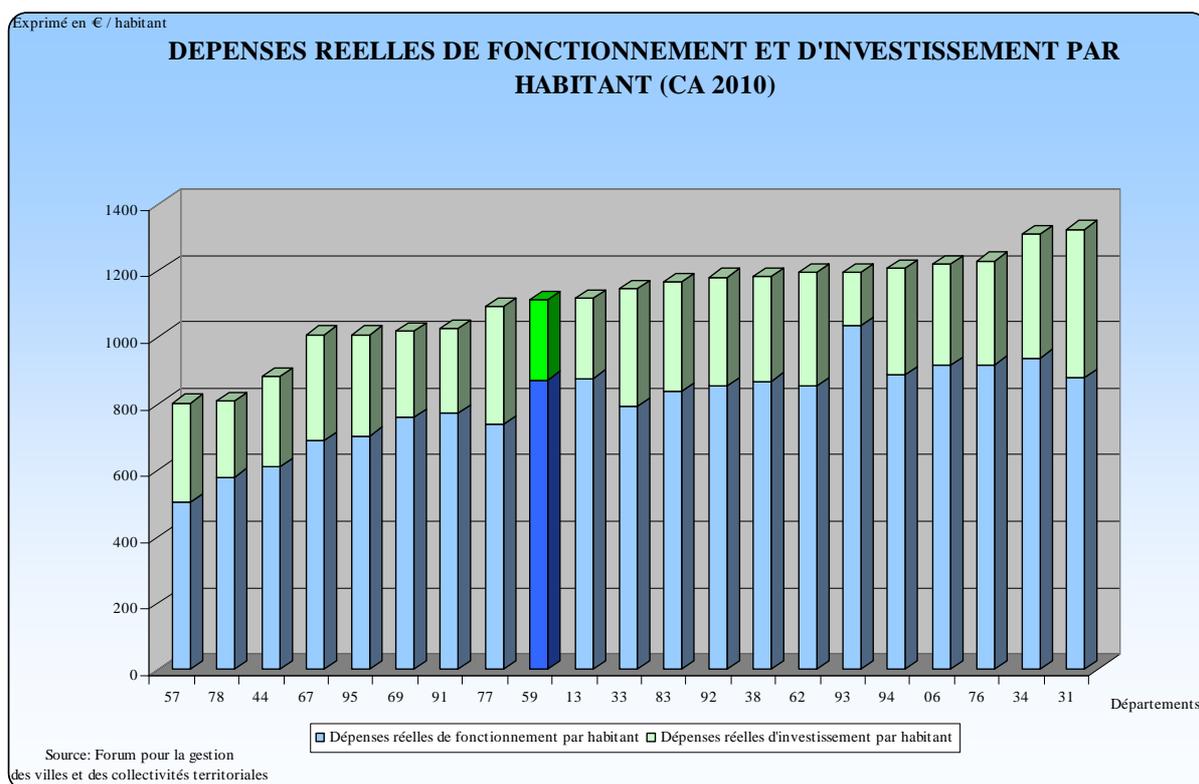
La population du Nord connaît une vulnérabilité sociale qui implique une intervention publique forte :

- 51,8 % des foyers fiscaux ne sont pas imposables à l'impôt sur le revenu pour un chiffre national de 45,3 % ;
- le taux de chômage des 15 à 64 ans s'élève à 15 % contre 9,2 % au niveau national ;
- le Nord compte 87 044 chômeurs de longue durée.

Compte tenu de ces éléments, le revenu disponible brut par habitant s'élève, dans le Nord, à 14 960 €, soit 16,62 % de moins que la moyenne nationale.

Aperçu des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement des départements millionnaires en habitants hors Paris

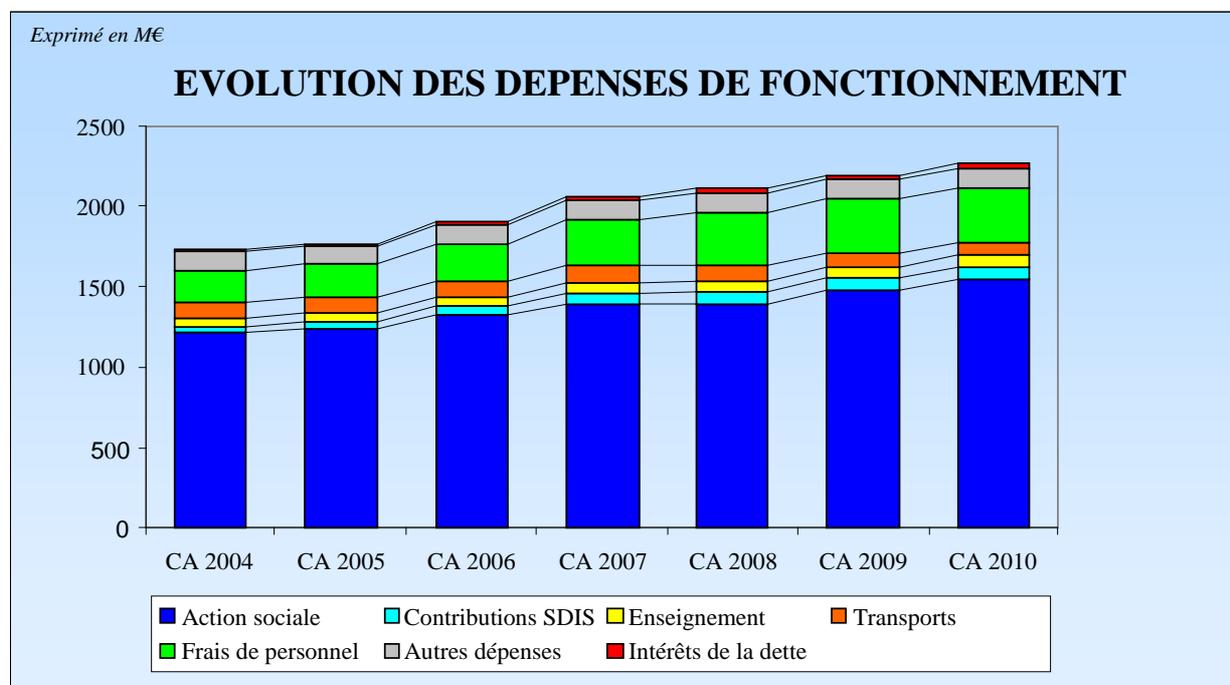
En dépit de besoins structurellement importants de la population, les dépenses par habitant du Nord demeurent à un niveau raisonnable. C'est notamment ce qui ressort de la comparaison avec les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement par habitant des autres départements millionnaires hors Paris.



Le graphique met en exergue le souci de la soutenabilité de la dépense publique au Département, qui se situe dans la moyenne basse des départements millionnaires au regard de ses dépenses par habitant.

L'évolution des dépenses de fonctionnement du Département expliquée par les transferts successifs de compétences et de personnels

L'évolution des dépenses du Département depuis presque une décennie est directement liée aux transferts, créations et extensions de compétences décidés par l'Etat.



Deux postes expliquent l'augmentation des dépenses entre le compte administratif 2004 et le compte administratif 2010 : l'action sociale et les dépenses de personnel. Ces deux postes renvoient à des transferts de compétences, d'une part, et de personnels, d'autre part, qui permettent de comprendre la trajectoire budgétaire du Département depuis 2004.

Tout d'abord, la loi du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées a substitué l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à la prestation spécifique dépendance (PSD) et a élargi le champ de ses bénéficiaires. Si des modalités de compensation ont été mises en place via cette loi puis avec les lois du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des

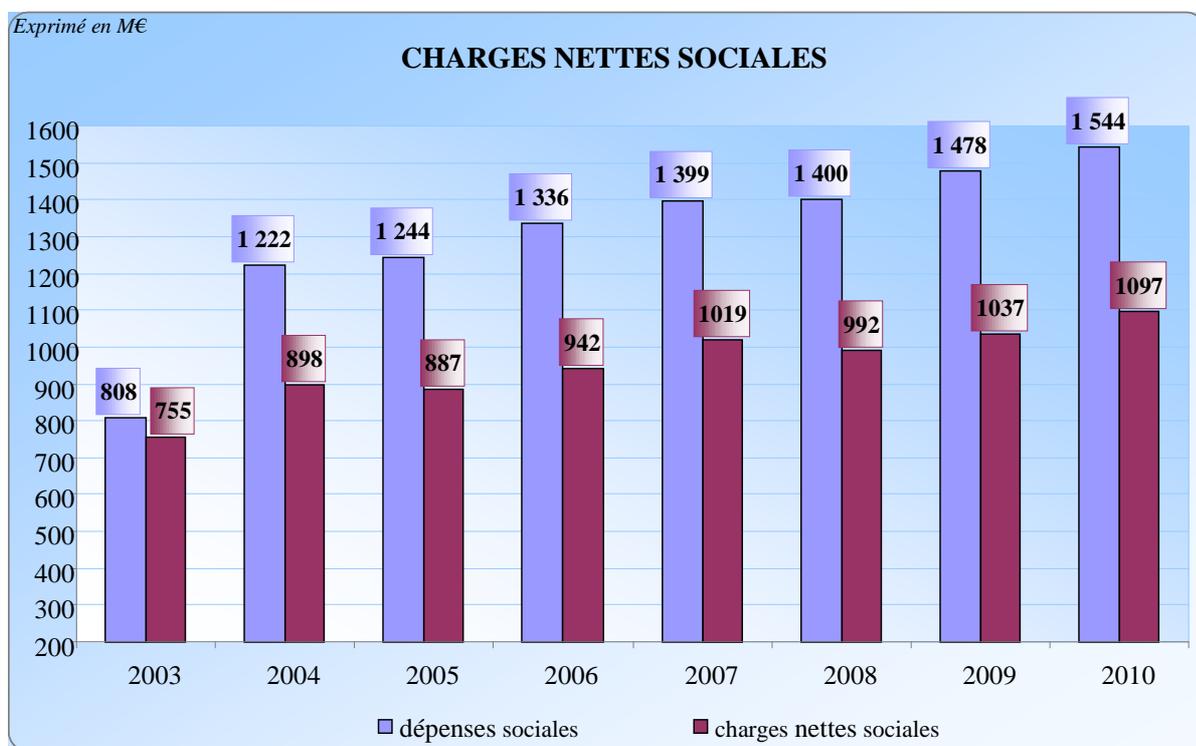
personnes âgées et des personnes en situation de handicap et du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, la dépense a été très dynamique tandis que les compensations n'ont crû qu'à la marge.

Ensuite, la loi du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de revenu minimum d'insertion (RMI) et créant un revenu minimum d'activité (RMA) a transféré aux départements, à compter du 1^{er} janvier 2004, la gestion des allocations dues au titre du revenu minimum d'insertion. Si une compensation a été prévue, elle a été fondée sur le montant que l'Etat y consacrait avant le transfert. Or, depuis, les dépenses ont très significativement augmenté. De plus, la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion a conduit les départements à assumer le financement de la part du RSA correspondant à l'ancien RMI, mais aussi à l'ancienne allocation de parent isolé (API).

Enfin, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap a créé la prestation de compensation du handicap (PCH) qui se substitue progressivement à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP). Cette substitution a signifié un élargissement des charges couvertes, d'une part, et une extension du champ des bénéficiaires, d'autre part. Si une contribution de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a été prévue, elle ne permet absolument pas une compensation intégrale. Au compte administratif (CA) 2010, cette compensation n'a été opérée qu'à hauteur de 42,6 %.

Des charges nettes importantes et croissantes pour le Département suite aux transferts de compétences

Compte tenu de ces transferts, créations et extensions de compétences seulement partiellement compensés, les charges nettes sont, depuis 2004, pour le Département, de plus en plus élevées et atteignent désormais des niveaux importants.



Ainsi, les transferts successifs et les compensations insatisfaisantes auxquelles ils ont donné lieu, compte tenu du niveau des charges nettes, sont à l'origine d'une trajectoire haussière des dépenses du Département.

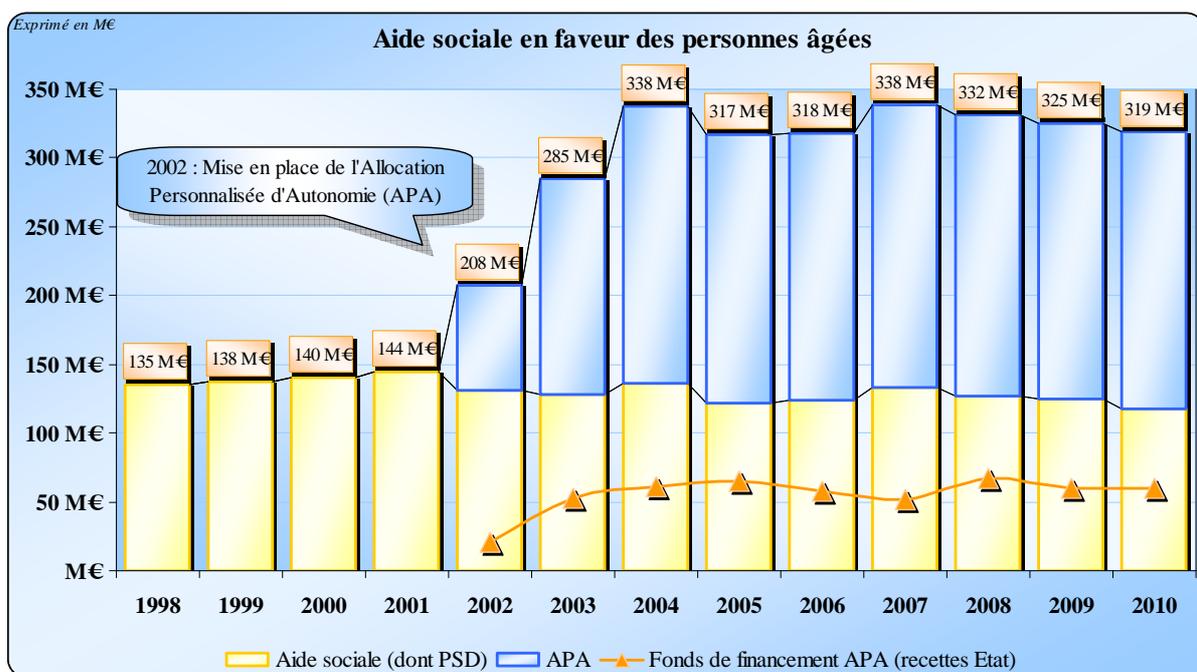
Le dynamisme de dépenses sociales, et notamment de solidarité nationale insuffisamment compensées

C'est le dynamisme des dépenses sociales qui est le facteur essentiel de l'évolution budgétaire de la collectivité,

et ce dans leurs différentes composantes :

- personnes âgées ;
- personnes en situation de handicap ;
- insertion.

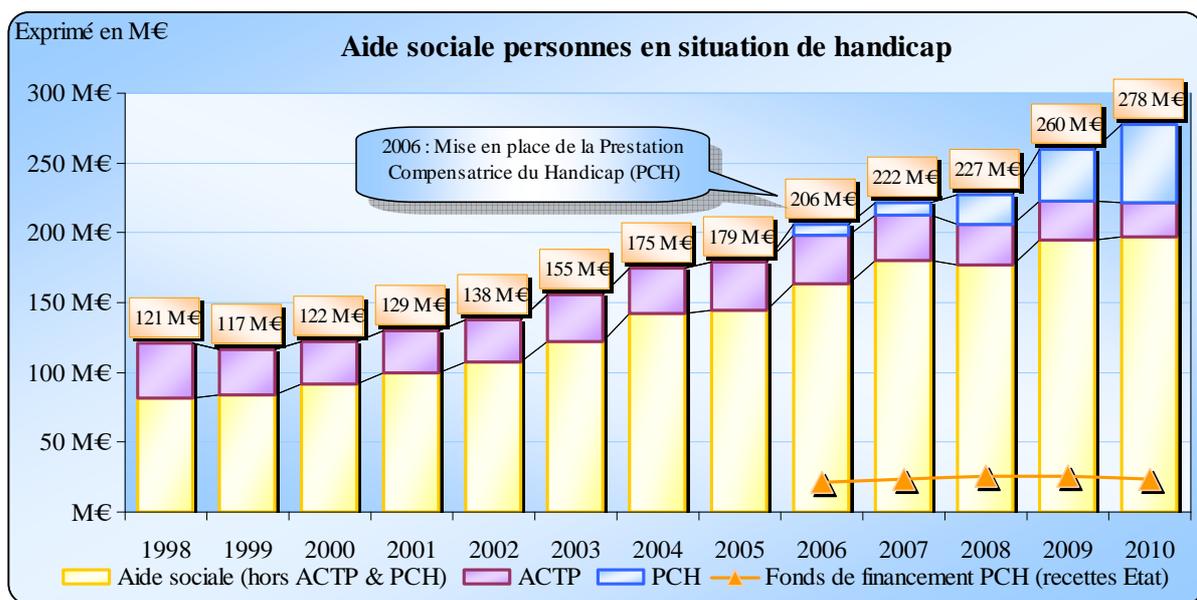
Or pour l'essentiel, l'évolution constatée est liée à des prestations de solidarité nationale mises à la charge du Département (APA, RSA, PCH), alors même que leur compensation par l'Etat, responsable de cette solidarité nationale, n'est que très partiellement assurée.



Après une période de montée en charge rapide de l'APA entre 2002 et 2004, les dépenses en faveur des personnes âgées ont été contenues autour de 320 M€. Pour autant, chaque année, la compensation de l'APA n'est assurée qu'à

hauteur de 60 M€ environ pour une dépense de l'ordre de 200 M€.

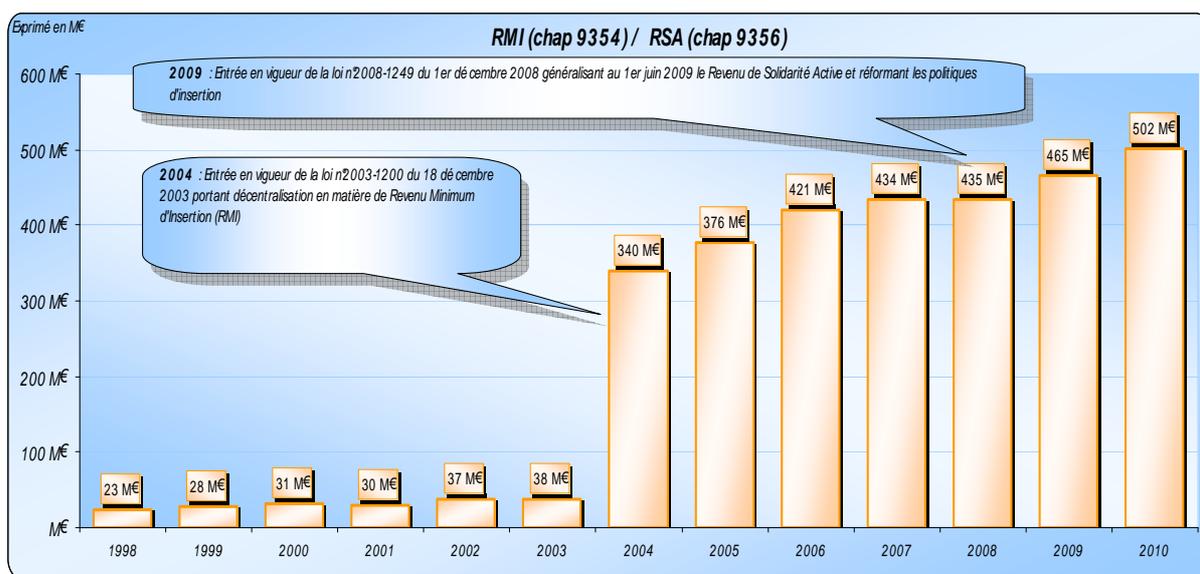
Pour le handicap, le phénomène de non compensation est similaire.



Les dépenses au titre de la PCH ont crû de 606,2 % en passant de 7,9 M€ à 56,1 M€ entre les comptes administratifs 2006 et 2010. Sur la même période, les sommes consacrées à l'ACTP ont diminué, mais absolument pas dans les mêmes proportions. Dès lors, le total PCH et ACTP a quasiment doublé en quatre ans (+ 95 %) en

passant de 41,6 M€ à 81,2 M€. Le montant de la charge non compensée liée à la PCH a atteint 32,2 M€ en 2010.

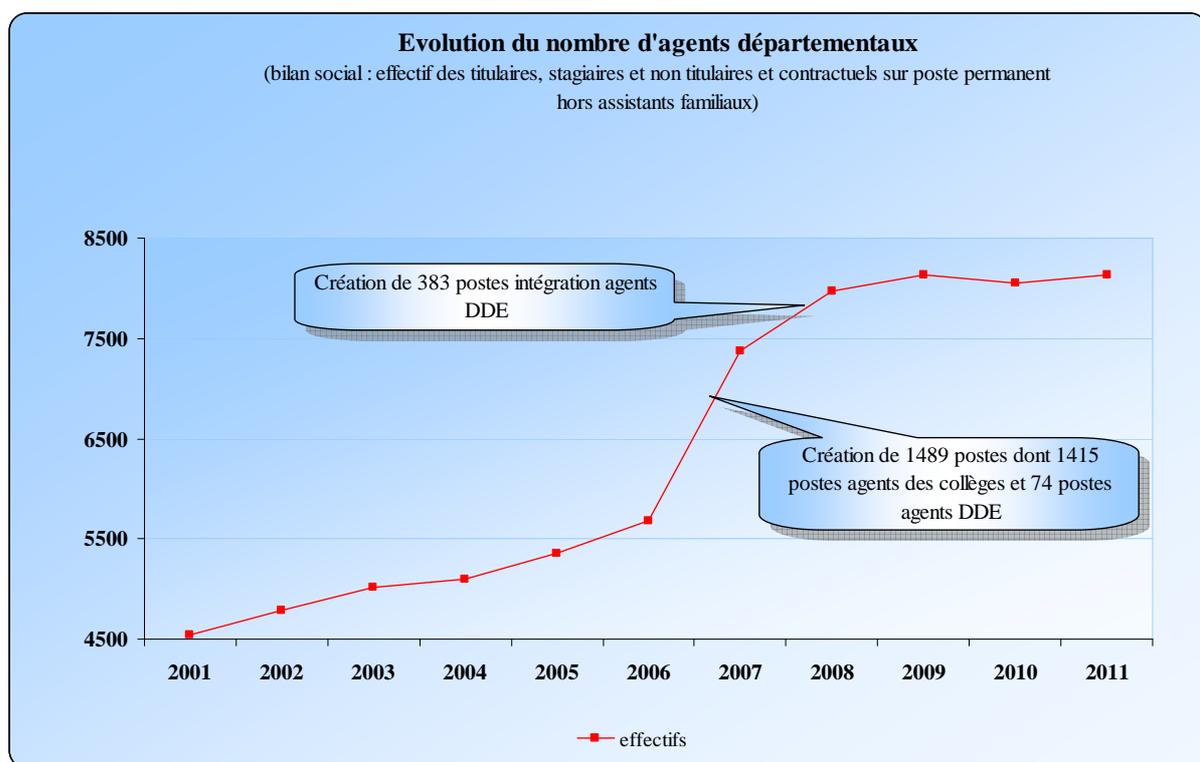
L'insertion est le troisième secteur de la solidarité dans lequel les transferts de compétences sont à l'origine de dépenses élevées et dynamiques.



Pour les allocations d'insertion, leur décentralisation a fait peser une charge importante sur les budgets des départements dans lesquels le degré de vulnérabilité sociale est élevé. Entre 2004 et 2008, la dépense au titre du RMI a connu une hausse de 28 %. Suite à la généralisation du RSA, entre 2009 et 2010, la dépense a augmenté de 8 %. En 2010, la différence entre cette dépense et sa compensation par l'État s'est établie à 157,6 M€.

Les transferts de personnels, mais aussi de compétences, à l'origine d'une hausse des effectifs du Département

Si les transferts de compétences permettent de comprendre l'évolution des dépenses, les transferts de personnels et de compétences expliquent, eux, l'évolution de la masse salariale du Département.



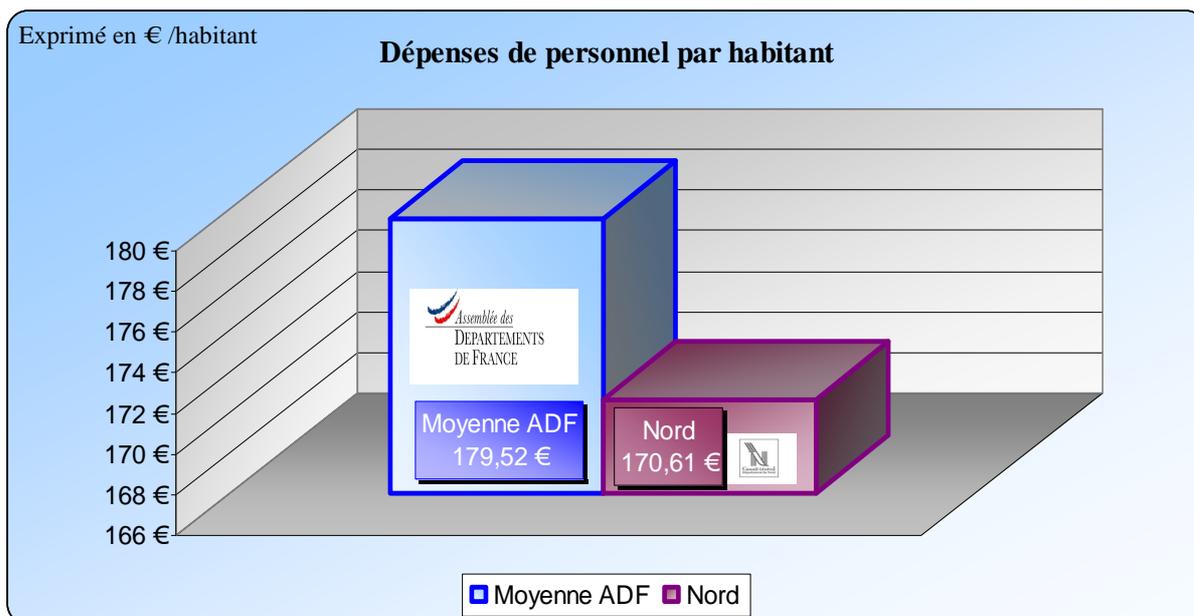
Les lois du 13 août 2004 et du 26 octobre 2009 sont à l'origine de nombreux transferts d'agents :

- techniciens et ouvriers de service (TOS) dans les collèges ;
- des directions départementales de l'équipement (DDE) et du parc de l'équipement.

Outre ces transferts stricto sensu, la prise en charge des agents a impliqué leur progressif alignement sur les conditions de travail et de rémunération du Département.

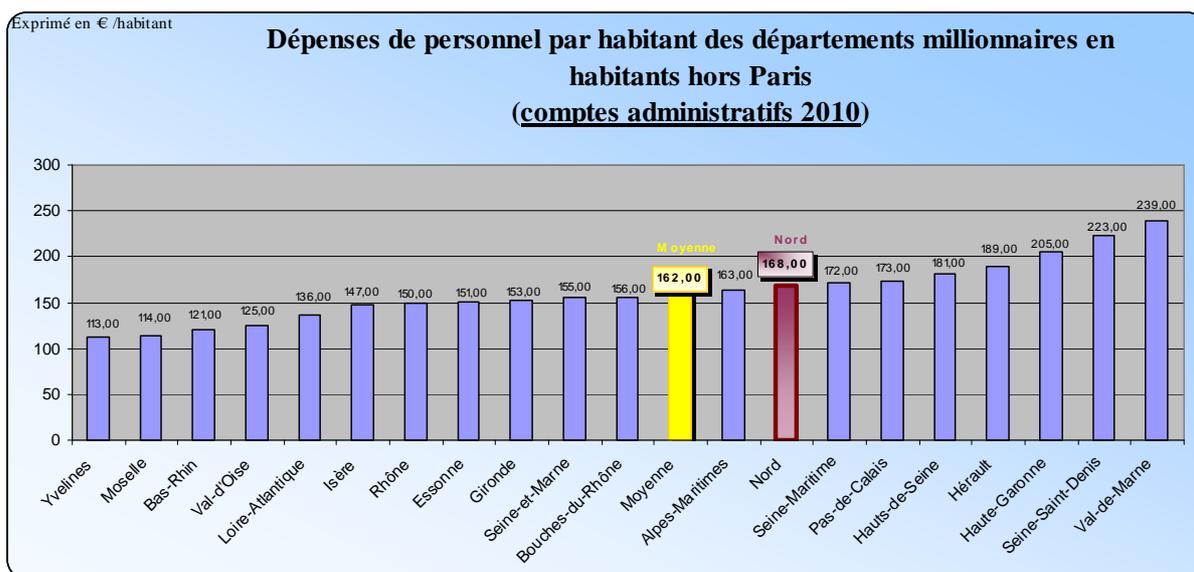
Des dépenses de personnel au Département du Nord cependant relativement plus faibles que dans les autres départements

Le Département y parvient dans des conditions tout à fait conformes aux standards de bonne gestion. À partir des données de l'assemblée des départements de France (ADF) sur les comptes administratifs 2010, il apparaît que les dépenses de personnel dans le Nord sont inférieures à la moyenne des départements.



La taille peut impliquer des économies d'échelle. De ce point de vue, cibler l'analyse sur les départements millionnaires en habitants hors Paris est intéressant. Les

données du Forum pour la gestion des villes et des collectivités territoriales le permettent.



En se concentrant sur les départements millionnaires en habitants hors Paris, le Nord se situe au niveau de la moyenne.

Si, sur chacun de ces ratios, les départements millionnaires sont répartis en trois tiers, le Département du Nord figure dans le tiers moyen pour dix ratios sur onze. Il présente donc des indicateurs de gestion standards pour les départements de sa catégorie.

1.2.2. L'évolution des principaux ratios et indicateurs d'analyse financière traduit une situation maîtrisée, mais qui mérite d'être surveillée

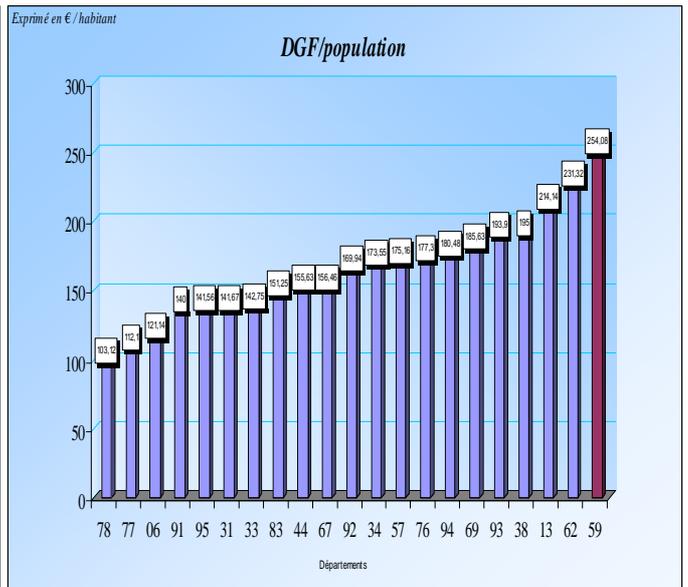
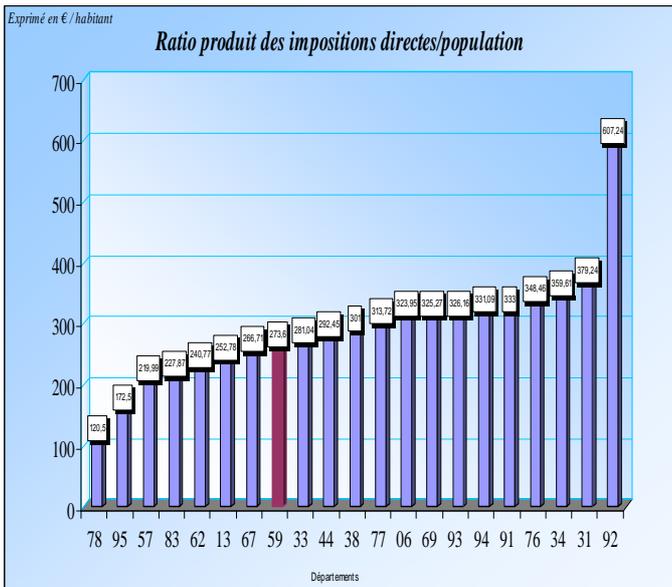
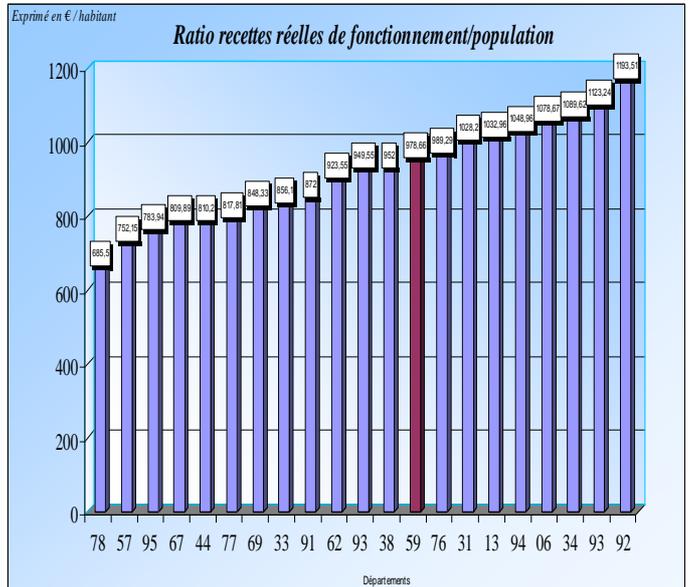
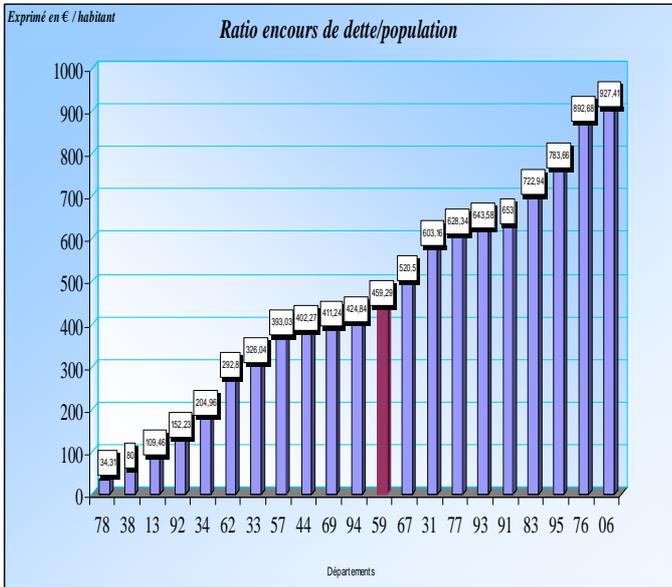
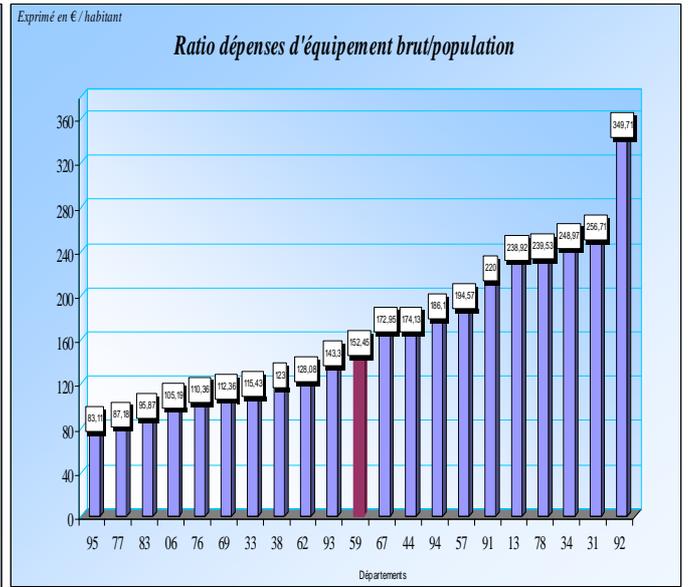
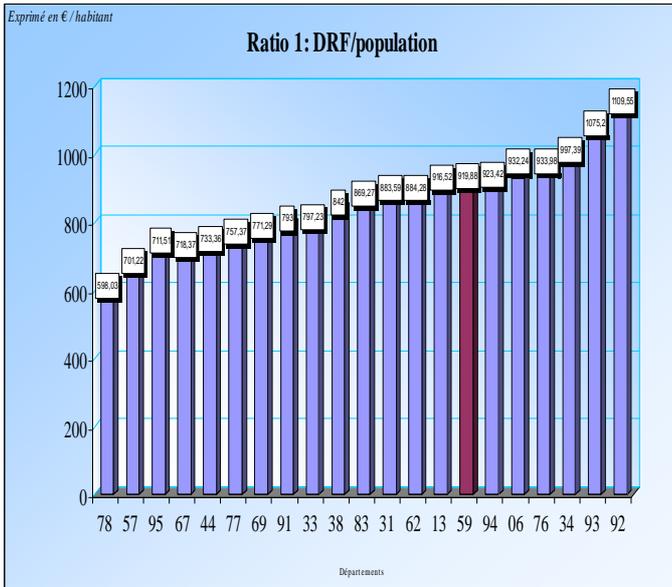
Pour les départements, sont définis onze ratios obligatoires à l'article L. 3313-1 du code général des collectivités territoriales.

Il est possible de les regrouper en trois catégories :

- les ratios relatifs à la soutenabilité de la dépense ;
- les ratios portant sur les marges de manœuvre en recettes ;
- les ratios sur la soutenabilité de la dette.

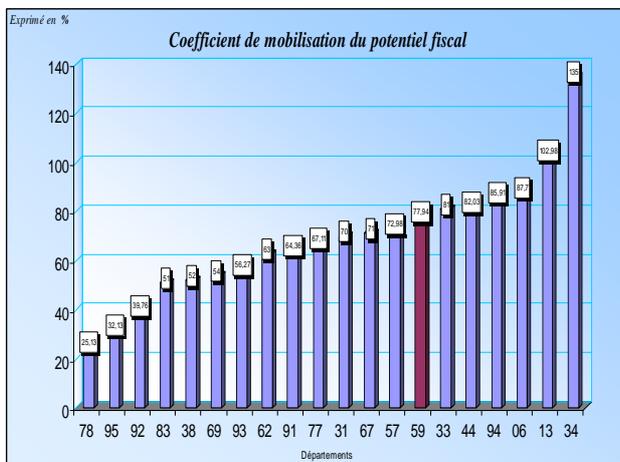
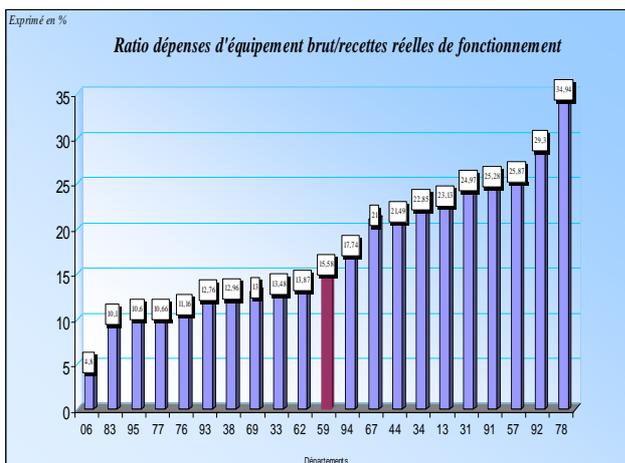
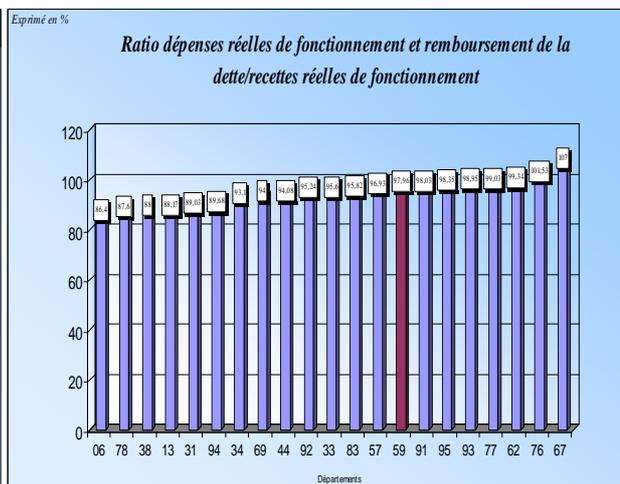
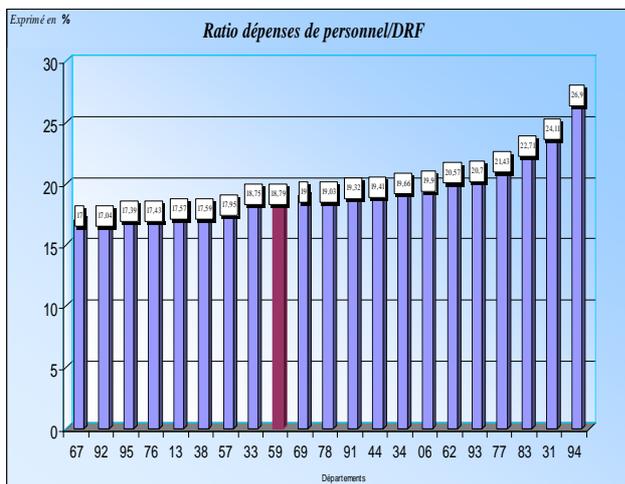
En euros par habitant :

- le ratio dépenses réelles de fonctionnement/population ;
- le ratio dépenses d'équipement brut/population ;
- le ratio encours de dette/population ;
- le ratio recettes réelles de fonctionnement/population ;
- le ratio produit des impositions directes/population ;
- le ratio dotation globale de fonctionnement/population.



En pourcentage pour :

- le ratio dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement ;
- le ratio dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette/recettes réelles de fonctionnement ;
- le ratio dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement ;
- le ratio encours de dette/recettes réelles de fonctionnement ;
- le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal.



De l'analyse des onze ratios obligatoires, ressortent clairement trois éléments :

- par rapport aux autres départements millionnaires en habitants, le Nord est régulièrement parmi la moitié la plus soucieuse de bonne gestion et au moins dans la moyenne ;
- les quatre orientations budgétaires (mettre en œuvre les priorités en faveur des Nordistes, maintenir un effort d'investissement important, stabiliser l'encours de dette et refuser toute augmentation de la fiscalité directe locale) sont tout à fait soutenables pour le Département dès lors que l'État assume ses obligations financières ;
- le maintien d'une situation financière saine suppose la maîtrise des dépenses de fonctionnement et appelle une correcte compensation des charges de solidarité nationale.

C'est pourquoi le cadrage budgétaire proposé est placé sous le signe du volontarisme et de la soutenabilité dans un contexte néanmoins difficile et une conjoncture particulièrement dégradée.

2. LA STRATEGIE BUDGETAIRE DU DEPARTEMENT POUR LES NORDISTES REPOSE SUR UNE APPROCHE RESPONSABLE ET VOLONTARISTE

Le budget primitif 2012 repose sur un équilibre en fonctionnement issu de la maîtrise de l'évolution des dépenses (2.1.), un équilibre en investissement permettant de maintenir l'effort du Département (2.2.) et donc un équilibre général intégrant à la fois les exigences de responsabilité et de volontarisme (2.3.).

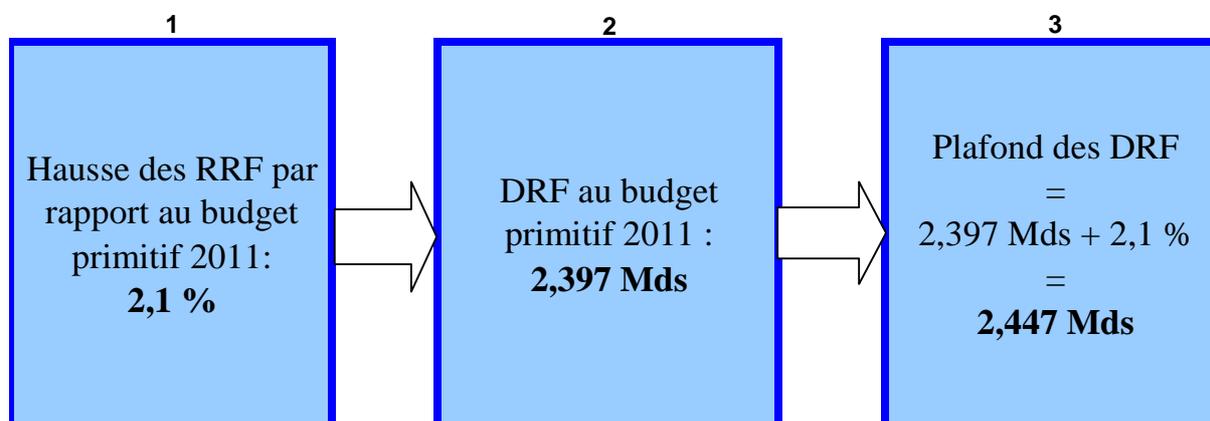
2.1 En fonctionnement, l'équilibre repose sur la maîtrise de l'évolution des dépenses dans un contexte de concours financiers de l'Etat gelés et de levier fiscal désormais limité en préservant cependant les politiques publiques en faveur des Nordistes

L'équilibre en fonctionnement a été déterminé à partir du niveau d'évolution des recettes réelles de fonctionnement

En fonctionnement, conformément au raisonnement proposé, le point de départ est l'évolution des recettes par rapport à 2011. Elles sont évaluées à 2,604 milliards d'euros par rapport à 2,551 milliards d'euros au budget primitif 2011, ce qui signifie une hausse de 2,11 %. C'est de ce niveau de recettes qu'a été déduit le plafond de dépenses :

Mise en œuvre de la stratégie budgétaire dans la détermination de l'équilibre en fonctionnement

Principe essentiel :
hausse des dépenses réelles de fonctionnement (DRF)
par rapport au budget primitif 2011
=
hausse des recettes réelles de fonctionnement (RRF)



La nouvelle structure des recettes de fonctionnement

Aujourd'hui, les recettes réelles de fonctionnement du Département sont composées de :

- 34 % de concours d'État (en comptant le versement du Fonds national de garantie individuelle des ressources, FNGIR) légèrement en baisse, même en valeur ;

- 34 % de fiscalité venant en compensation de réformes ou transferts et sur laquelle le Département n'a aucune marge de manœuvre : cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) ;
 - 13,5 % de taxe sur le foncier bâti, impôt dont le Département vote le taux ;
 - 9,3 % de DMTO, ressource dont la volatilité est très forte ;
 - 8 % de recettes diverses, notamment sociales ;
 - 0,5 % de fiscalité affectée (taxe d'aménagement).
- En d'autres termes, 13,5 % seulement des recettes réelles de fonctionnement du Département correspondent à une ressource fiscale modulable et prévisible.

Nature de recettes	BP 2011	BP 2012	Evolution BP2012/ BP2011	Répartition des recettes 2012
Recettes fiscales et concours de l'Etat	2 354,2M€	2 396,5M€	+1,8%	92%
Produit de fiscalité directe	713,1M€	685,1M€	-3,9%	26%
Impositions directes-Taxe sur foncier bâti	334,5M€	352,2M€	+5,3%	
CVAE	277,5M€	265,0M€	-4,5%	
IFER	12,6M€	12,0M€	-4,7%	
FNGIR	88,5M€	55,9M€	-36,8%	
Produit de fiscalité indirecte	812,7M€	886,2M€	+9,0%	3%
Droits de mutation	235,0M€	242,0M€	+3,0%	
TIPP	339,0M€	360,7M€	+6,4%	
TSCA	212,2M€	254,0M€	+19,7%	
Taxe sur l'électricité	18,6M€	19,0M€	+1,9%	
CAUE	0,9M€	1,0M€	+16,3%	
Espaces naturels sensibles	7,0M€	9,5M€	+35,7%	
Dotations et compensations	828,4M€	825,2M€	-0,4%	32%
FMDI	40,0M€	40,0M€	+0,0%	
DGD	29,2M€	29,2M€	+0,1%	
DGF	662,2M€	663,3M€	+0,2%	
Dotation compensation réforme TP	75,7M€	72,7M€	-4,0%	
Dotation compensation TP TH TF	21,3M€	20,0M€	-6,1%	
Recettes sociales	180,2M€	184,1M€	+2,1%	7%
Dotation CNSA versée au titre de la PCH	22,5M€	23,6M€	+4,9%	
Dotation CNSA versée au titre de l'APA	60,0M€	61,3M€	2,2%	
Dotation versée au titre des MDPH	1,9M€	2,0M€	+5,3%	
Enfance et famille	7,2M€	8,7M€	+20,0%	
Lutte contre les exclusions et promotion santé	11,3M€	10,9M€	-3,2%	
Solidarité aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap	77,2M€	77,4M€	+0,3%	
Divers autres recettes sociales	0,1M€	0,1M€	-3,1%	
Autres Recettes	20,9M€	24,0M€	+14,8%	1%
TOTAL GENERAL	2 555,3M€	2 604,5M€	+1,9%	100%
Fonds de péréquation des DMTO	-4,5M€			
TOTAL GENERAL	2 550,8M€	2 604,5M€	+2,1%	100%

En ce qui concerne la fiscalité, les ressources 2012 sont issues de la suppression de la taxe professionnelle. Cette

réforme fiscale a remis en cause ou fait évoluer les quatre impôts directs locaux de la manière suivante :

Fiscalité avant réforme

	Taxe d'Habitation	Taxe Foncière Bâti	Taxe Foncière Non Bâti	Taxe Professionnelle
REGION		X		X
DEPARTEMENT	X	X	X	X
BLOC COMMUNAL	X	X	X	X

Fiscalité après réforme

	Taxe d'Habitation	Taxe Foncière Bâti	Taxe Foncière Non Bâti	Taxe Professionnelle
REGION				
DEPARTEMENT		X		Supprimée
BLOC COMMUNAL	X	X	X	

La suppression de la taxe professionnelle, bien qu'elle ait bénéficié aux entreprises, a minima à hauteur de 8 milliards d'euros, est supposée être neutre pour le Département, car compensée par un panier de ressources extrêmement composite. Alors que le budget primitif 2011 avait été élaboré en référence aux simulations du Ministère du Budget, la notification intervenue dans le courant du

mois de novembre indique un montant de CVAE plus faible, compensé par les ressources prévues pour assurer la neutralité du dispositif : la taxe sur les conventions d'assurance et le fonds national de garantie individuelle des ressources. Le projet de BP 2012 est établi sur la base de la notification 2011, corrigée des évolutions dont le principe est connu à ce jour.

Panier de ressources dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale	Montant 2010 avant réforme	Montant 2010 après réforme	BP 2011	Notification 2011	Ecart Notification 2011/BP 2011	BP 2012
Taxe d'habitation	166.7 M€					
Taxe foncière sur le non bâti	2.6 M€					
Compensation relais de la Taxe Professionnelle	595.6 M€					
Dégrèvement sur la TP	-94.6 M€					
Taxe foncière sur le bâti	214.5 M€	323.9 M€	334.5 M€	338.7 M€	4.2 M€	352.2 M€
Cotisation sur la Valeur Ajoutée		258.4 M€	277.5 M€	258.5 M€	-19.0 M€	265.0 M€
Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux		12.3 M€	12.6 M€	12.2 M€	-0.4 M€	12.0 M€
Part Etat des Droits de mutation		13.9 M€	11.8 M€	11.8 M€	0.0 M€	11.8 M€
Part Etat sur la Taxe sur les conventions d'assurance		145.4 M€	103.1 M€	145.4 M€	42.3 M€	145.4 M€
Compensations fiscales TFB	1.7 M€	2.3 M€	2.1 M€	2.3 M€	0.2 M€	2.3 M€
Abattement sur le Foncier Bâti		1.8 M€	0.0 M€	1.8 M€	1.8 M€	1.8 M€
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle		72.7 M€	75.7 M€	72.7 M€	-3.0 M€	72.7 M€
Fonds National de Garantie des ressources		55.9 M€	88.5 M€	55.9 M€	-32.6 M€	55.9 M€
Total du panier de ressources	886.6 M€	886.6 M€	905.8 M€	899.2 M€	-6.6 M€	919.0 M€

Des quatre impôts directs locaux, l'échelon départemental ne connaît plus que la taxe sur le foncier bâti.

Présentation détaillée des recettes de fonctionnement

Suivant la nature de la recette, les chiffres envisagés s'appuient sur des prévisions ou sur l'analyse de décisions de l'État. Sont successivement évoqués :

- l'impôt direct local dont dispose le Département (la taxe sur le foncier bâti) ;
- la fiscalité indirecte locale dont bénéficie le Département (DMTO et taxe départementale sur l'électricité) ;

- la fiscalité sur laquelle le Département n'a pas prise (CVAE, IFR, TSCA, TIPP) ;
- la fiscalité affectée (taxe d'aménagement) ;
- les concours de l'État ;
- les recettes diverses.

La taxe sur le foncier bâti

Ainsi, la fiscalité modulable ne représente plus désormais que 13,5 % des recettes réelles de fonctionnement. Cela correspond à la part du produit de la taxe sur le foncier bâti dans le total. Ce montant est évalué en 2012 à 352,2 M€, soit une hausse de 5,3 % (y compris 1,8 % de revalorisation législative) par rapport au

chiffre du budget primitif 2011, à savoir 334,5 M€.

Pour mémoire, depuis la réforme de la fiscalité locale issue de la suppression de la taxe professionnelle, le Département perçoit désormais au titre de la taxe sur le foncier bâti :

- l'ancienne part départementale ;
- l'ancienne part régionale ;

- d'anciens frais de gestion de l'État.

Ainsi, à taux inchangé, le montant perçu correspond désormais à 17,06 % de la base contre 11,3 % avant la réforme. Il convient de le souligner : la hausse du taux ne résulte pas d'une décision du Département, mais est l'exacte application d'un mécanisme mis en place par l'État dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale.

Taxes	2010		2011 et 2012
	Taux votés par le Département	Taux votés par la Région	Taux votés par le Département
Taxe d'habitation	10,67%		
Taxe sur le foncier non bâti	32,16%		
Taxe sur le foncier bâti (Département)	11,30%		11,30%
Taxe sur le foncier bâti (Région)		3,83%	3,83%
Soit un taux de référence global de			15,13%
Revalorisation réglementaire du taux de référence			1,0485
Taux de référence global revalorisé			15,86%
Transfert de l'Etat au Département des frais de gestion			1,20%
Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties en 2012			17,06%

Conformément à l'engagement pris lors du débat d'orientations budgétaires, le taux de la taxe sur le foncier bâti n'évolue pas. Il reste fixé à 17,06 %.

Les droits de mutation à titre onéreux

Il est toujours délicat d'évaluer le produit des droits de mutation à titre onéreux. Celui-ci est en effet très volatil. Il dépend à la fois de l'évolution des prix et du volume des transactions. En ce qui concerne la première variable, est anticipée une stabilisation, voire une baisse des prix pour les quelques années à venir. Trois facteurs sont à l'origine de cette hypothèse :

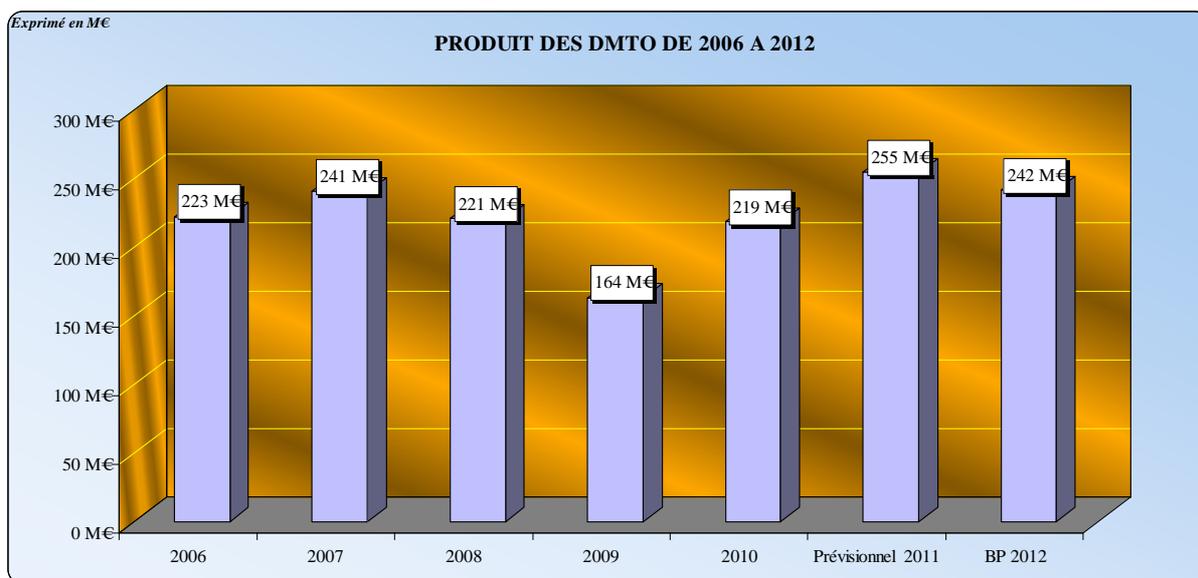
- le resserrement des conditions du crédit ;
- les menaces pesant sur le pouvoir d'achat des

ménages ;

- la fin des dispositifs fiscaux de type Scellier.

L'impact de l'évolution des prix sur le volume des transactions ne paraît pas évident. À court terme, il pourrait y avoir un léger effet d'entraînement sur le nombre de transactions en cas de baisse des prix.

Au budget 2012, il est prévu 242 M€ de produit pour les droits de mutation à titre onéreux, soit une hausse de 3 % par rapport au budget primitif 2011 et un chiffre inférieur à celui du CA prévisionnel 2011 (255 M€). Toutefois, le niveau envisagé pour 2012 se situe dans la fourchette haute au regard des produits perçus entre 2006 et 2011.



La taxe départementale sur l'électricité

La taxe départementale sur l'électricité a pour fait générateur « la livraison de l'électricité par un fournisseur à chaque point de livraison, situé en France, d'un utilisateur final » (article L. 3333-2 du code général des collectivités territoriales). En 2011, il est anticipé un produit de 19 M€ via cette taxe. Pour 2012, dans une perspective de prudence, un même montant de 19 M€ est inscrit au budget primitif.

La cotisation sur la valeur ajoutée

La cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) est la principale ressource de substitution issue de la suppression de la taxe professionnelle. Il s'agit d'une ressource propre au sens de l'article 72-2 de la Constitution. En effet, en vertu de l'article LO 1114-2 du code général des collectivités territoriales issu de la loi organique n° 2004-758 du 29 juillet 2004, « au sens de l'article 72-2 de la Constitution, les ressources propres des collectivités territoriales sont constituées du produit des impositions de toutes natures dont la loi les autorise à fixer l'assiette, le taux ou le tarif, ou dont elle détermine, par collectivité, le taux ou une part locale d'assiette, des redevances pour services rendus, des produits du domaine, des participations d'urbanisme, des produits financiers et des dons et legs ».

Toutefois, la CVAE ne constitue pas un véritable impôt local. Il s'agit, pour les entreprises, d'un impôt national, dont le produit est ensuite réparti entre collectivités par l'État en fonction de critères liés à la localisation des entreprises. Avant tout, les collectivités n'ont pas de pouvoir sur le taux applicable.

Les montants 2010 de référence de CVAE ont été notifiés en novembre au Département et ont servi de base pour le calcul du chiffre 2011. L'idée a consisté à comparer un montant 2010 avant réforme et après réforme, afin de mettre en place une garantie individuelle des ressources à contexte constant. Le panier fiscal de référence a donc été maintenu à hauteur de 886,6 M€. La CVAE ne représente que 29,1 % de ce nouveau panier fiscal contre 55,6 % pour la taxe professionnelle. Des enveloppes au titre de la dotation de compensation de la réforme de la taxe

professionnelle (DCRTP) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) sont prévues à hauteur de 72,7 M€ et 55,9 M€.

Simultanément, la CVAE 2011 a été notifiée stable par rapport au montant 2010 de référence à 258,5 M€. Ce chiffre va à l'encontre des prévisions de l'État, et notamment du rapport Durieux qui avait envisagé une croissance dynamique du produit de CVAE (4,4 % par an d'évolution moyenne sur la période 2010-2015).

Dans ces conditions, le Département entend solliciter des informations auprès de l'État afin de bien comprendre le détail des opérations aboutissant à la valeur notifiée.

En tout état de cause, en 2012, il est attendu un produit de CVAE de 265 M€. En 2011, la CVAE notifiée s'est élevée à 258,5 M€. L'estimation à 265 M€ est ainsi fondée sur une hypothèse de hausse de 2,5 %.

Si ce qui avait été annoncé est mis en œuvre, le produit de CVAE 2012 du Département correspondra au versement par l'État :

- du solde de la CVAE 2010 des entreprises acquitté en mai 2011 ;
- des deux acomptes de CVAE 2011 payés respectivement par les entreprises en juin et septembre 2011 sur la base de la CVAE 2010.

Or, en 2010, l'indice des prix à la consommation harmonisé suivi par Eurostat a crû de 1,7 %. L'inflation affectant, en principe, autant le chiffre d'affaires que les consommations intermédiaires, la valeur ajoutée a vocation à augmenter de 1,7 %. De plus, le taux de croissance du PIB réel s'est élevé à 1,5 %. Les deux effets aboutissent à une hausse de 3,2 %. Il s'agit de chiffres nationaux. En partant d'une hypothèse prudente pour le Nord, il est attendu une hausse de 2,5 %.

Il convient cependant de noter que l'objectif de lien entre les collectivités territoriales et les entreprises a perdu de sa force avec la suppression de la taxe professionnelle. Avec la taxe professionnelle (TP), le Département bénéficiait des fruits de la croissance sur l'ensemble du

produit, soit près de 500 M€ ; avec laCVAE, ce n'est plus que sur la moitié. 1 point de croissance rapportait 5 M€, il ne rapporte plus que 2,5 M€.

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) est une seconde ressource née de la suppression de la taxe professionnelle. Son objet est double :

- apporter un complément de ressources aux collectivités pour contribuer à la réalisation de l'objectif de garantie individuelle des ressources ;
- limiter les gains des entreprises de réseaux suite à la suppression de la taxe professionnelle.

En ce qui concerne l'IFER, il est prévu un produit de 12 M€. Le produit de l'IFER est fonction de la production d'énergie. Dans un contexte où les efforts s'intensifient pour économiser la ressource ne peut guère être dynamique.

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance

Le produit de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) est évalué à 254 M€, dont :

- 145 M€ dans le cadre de la suppression de la taxe professionnelle ;
- 109 M€ au titre des transferts de compétences.

Dans le cadre de la suppression de la taxe professionnelle, a été décidée l'affectation aux départements de la part État de la TSCA. À ce titre, un montant de 145 M€ a été notifié au Département pour 2011. Le chiffre 2012 est fondé sur une hypothèse de stabilité.

Il convient de préciser que la taxation supplémentaire des contrats sur les mutuelles, décidée par l'État dans le cadre de la lutte contre le déficit, ne sera pas à l'origine d'un produit supplémentaire pour les départements. En effet, le produit de TSCA sur les contrats dits « responsables et solidaires » déroge au principe d'une affectation exclusive de la TSCA en faveur des départements. En vertu de l'article 1001 du code général des impôts issu de la loi de finances rectificative pour 2011 du 19 septembre 2011, il est « affecté, par parts égales, à la Caisse nationale des allocations familiales et à la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ».

La part de 109 M€ correspond à des compensations au titre des transferts de compétences issus de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

La taxe intérieure sur les produits pétroliers

La taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) est également liée à des compensations. Une fraction de son produit a été affectée aux départements suite à la loi du 13 août 2004 puis à la généralisation du RSA. Pour 2012, le produit est estimé à 360,7 M€.

Suite à la loi du 18 décembre 2003 portant sur la décentralisation vers les départements en matière de RMI et créant un revenu minimum d'activité, la loi de finances pour 2004 a transféré aux départements une partie du produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP) selon les modalités garantissant un

montant équivalent aux charges transférées sur la base des dépenses du RMI de 2003 supportées par l'Etat soit 267,9 M€.

Suite à la loi du 1^{er} décembre 2008 substituant le RSA au RMI et à l'API jusqu'ici versée par l'Etat, la loi de finances pour 2009 a prévu une compensation via un reversement de TIPP.

Les différentes lois de finances ont depuis ajusté le montant de la compensation versée en fonction des dépenses réellement constatées.

Ainsi, en 2012, le Département percevra, par rapport au produit perçu en 2011, une compensation supplémentaire de 11,7 M€, dont 3,9 M€ qui correspondent à un rebaaage et 7,8 M€ qui sont liés à des rattrapages des exercices 2009 à 2011. Ainsi, l'essentiel de la hausse 2012 n'est pas pérenne.

La taxe d'aménagement

Pour la taxe d'aménagement, est envisagé en 2012 un produit de 10,5 M€. La loi du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 a créé la taxe d'aménagement en remplacement d'une dizaine de taxes. Elle se substitue notamment à la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement et la taxe départementale pour les espaces naturels sensibles.

Dans les faits, elle a le même objet et les mêmes contribuables, à savoir les bénéficiaires d'une autorisation d'urbanisme.

Par délibération du 28 novembre 2011, le Conseil général a maintenu les taux antérieurs et a établi la liste des exonérations au plus près des dispositions antérieures.

Les concours de l'État

Pour 2012, une baisse des concours de l'État (dotations et compensations) est attendue. L'État avait gelé en valeur ses concours. Seulement :

- le gel portait sur un niveau global, ce qui n'exclut pas des mouvements entre collectivités ;
- depuis, il a été demandé un effort de 200 M€ aux collectivités.

Pour le Département du Nord, le niveau des dotations et compensations baisse. La variable d'ajustement utilisée par l'État, ce sont les allocations compensatrices dites « ajustables ». En vertu de l'article 9 du projet de loi de finances 2012, leur est appliqué un taux de minoration de 14,5 %.

Au total, il est donc prévu des dotations et compensations à hauteur de 825,2 M€, soit une légère baisse par rapport au budget primitif 2011.

En tout état de cause, un gel en valeur signifie une baisse en volume. La non prise en compte en 2012 de l'inflation 2011, attendue supérieure à 2 %, signifie une perte de capacité d'intervention dans les mêmes proportions. Pour information, 2 % des concours de l'État correspondent à 16,5 M€. Cette seule revalorisation aurait

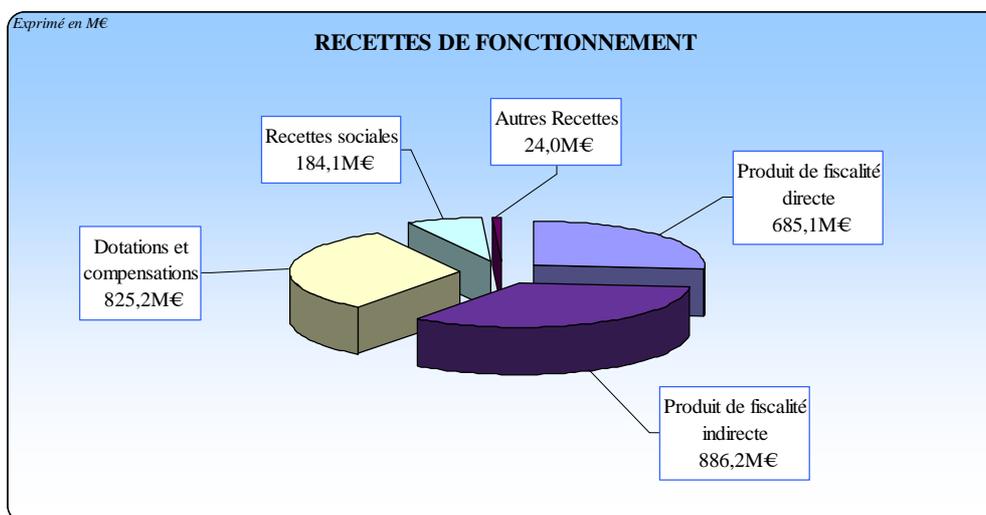
financé un tiers de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2011 et 2012.

Les recettes sociales et recettes diverses

S'agissant des recettes sociales, elles sont attendues à hauteur de 184,1 M€ en 2012.

Pour les recettes diverses, est visée une augmentation de 14,8 % par rapport au budget primitif 2011, c'est-à-dire 24 M€ en 2012.

In fine, le détail des recettes de fonctionnement est le suivant :



Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

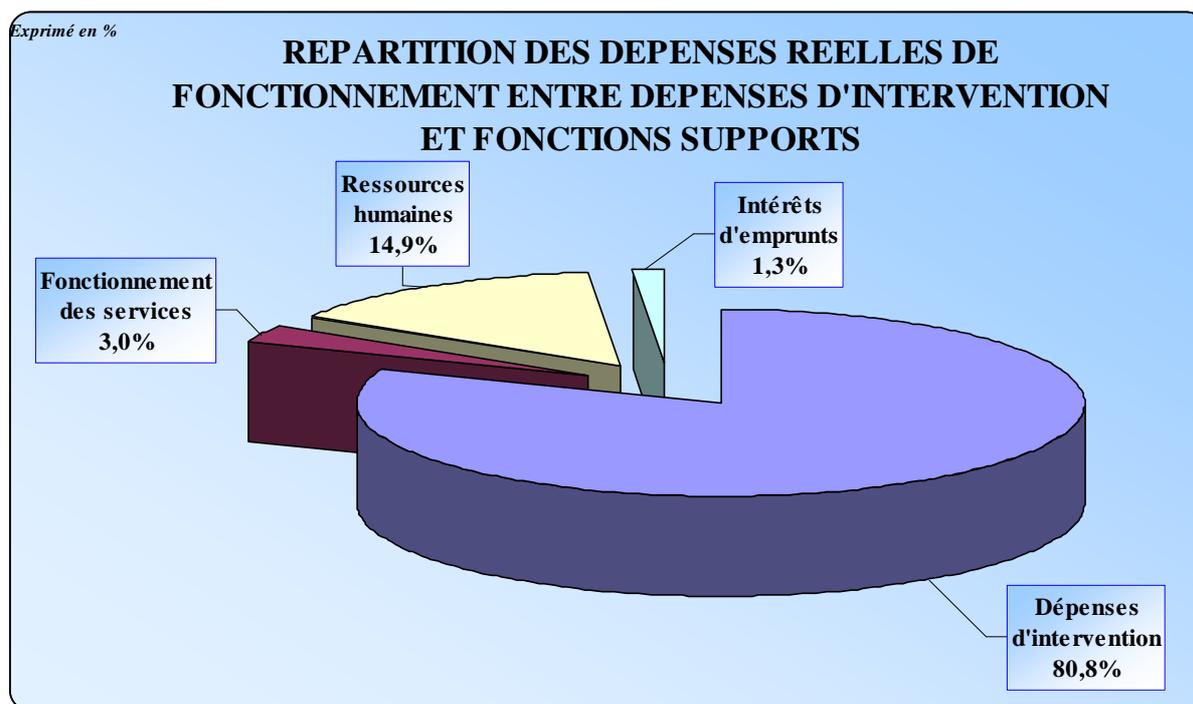
En vertu du cadrage budgétaire adopté, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement ne doit pas excéder la hausse des recettes réelles de fonctionnement, soit 2,1 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont donc plafonnées à 2,446 milliards d'euros dans le budget 2012. Elles sont présentées de façon détaillée dans les rapports thématiques soumis par ailleurs à votre examen et rappelés dans le tableau qui suit :

<i>Détail des dépenses de fonctionnement</i>	BP 2011	BP 2012
Transports	106.1	111.0
Infrastructures	26.4	24.0
Aménagement des Territoires, dévt économique,	9.2	9.5
Habitat	0.4	0.9
Environnement, dévt durable	4.9	4.9
Enseignement	70.9	71.6
Enfance famille, jeunesse	441.7	454.6
Personnes en situation de handicap	285.7	299.3
Personnes âgées	324.7	322.4
Insertion solidarité	552.0	555.6
Prévention Santé	7.1	6.3
Sports, Tourisme et Vie Associative	7.1	7.2
Fonctionnement des services	100.4	105.6
Culture	12.3	13.6
Ressources humaines	358.9	365.1
Affaires européennes	1.7	1.9
SDIS	88.0	93.0
Total dépenses d'intervention	1 938.3	1975.6
Total dépenses de fonctionnement	2 397.6	2446.3

Parmi les dépenses réelles de fonctionnement, les dépenses d'intervention sont prépondérantes : 1,976 milliard d'euros sur 2,446 milliards d'euros, soit 80,8 %. Les fonctions supports (ressources humaines, administration générale et informatique principalement)

représentent moins de 18 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ainsi, le Département est en mesure de mener des politiques ambitieuses tout en mobilisant des ressources internes à un niveau modéré.



Les dépenses d'intervention, particulièrement importantes au regard des ressources internes mobilisées, ont pour seul et unique objectif : un Nord fort et solidaire. La dépense publique, par sa pertinence autant que par son volume, représente un levier pour améliorer le bien-être des Nordistes.

Deux objectifs fondamentaux ont conduit à la définition des dépenses d'intervention :

- défendre la qualité du service public, notamment dans l'exercice des compétences obligatoires du Département, en particulier les politiques de solidarité ;
- répondre aux besoins des Nordistes par la mise en œuvre du programme de mandat.

La solidarité est la vocation principale des départements. Le Nord dépasse le simple exercice de ses compétences pour proposer de véritables politiques publiques.

74,8 % des dépenses réelles de fonctionnement (en incluant les ressources internes dédiées, personnel notamment) et 82,9 % des dépenses d'intervention sont au service de la politique de solidarité du Département. En d'autres termes, le Nord prend ses responsabilités et se donne les moyens de mener des politiques sociales à la hauteur des attentes et des besoins des Nordistes.

Cette orientation volontariste trouve sa traduction, dès le budget primitif 2012, dans deux plans d'action structurants dans le secteur social.

D'abord, l'assemblée départementale, en novembre 2011, a voté un plan de soutien à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). La MDPH du Nord est celle qui a la plus importante activité de France. C'est pourquoi, après avoir en 2011 neutralisé la dette de la MDPH constituée depuis plusieurs exercices, le Département prend en charge la mise à disposition

de 53 agents, les loyers de la structure et refond son site Internet.

Ensuite, l'objectif de qualité du service public donne lieu dans le budget primitif 2012 à la mise en œuvre d'un plan d'action en faveur de l'aide sociale à l'enfance, qui doit répondre à la précarisation croissante des familles liée aux difficultés économiques auxquelles notre pays fait face. L'accent est notamment mis sur la prévention via le soutien aux associations œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance. Le deuxième volet essentiel est de protéger les enfants via la qualification des dispositifs d'hébergement.

Pour servir cette politique, le budget 2012 prévoit le financement de 10 nouveaux postes, après 17 créés en 2011 et dans le cadre d'un plan global de 53 postes sur la période 2011-2014.

Comme avec la MDPH, le Département se veut exemplaire vis-à-vis du service départemental d'incendie et de secours (SDIS). L'enjeu est double: la sécurité des Nordistes et les conditions de travail des agents. La participation départementale au SDIS est proposée à hauteur de 93 M€ en fonctionnement, soit une augmentation de 5 M€ par rapport à 2011. Cette hausse de la participation départementale est liée, d'une part, à l'évolution de la masse salariale du SDIS et, d'autre part, à la stabilité des contributions des autres collectivités et groupements de collectivités.

Il est à noter qu'il est par ailleurs proposé de verser une subvention d'équipement à hauteur de 2 M€ qui permettra au SDIS de diminuer son recours à l'emprunt pour financer son programme d'investissement.

Enfin, les transports collectifs représentent un aspect essentiel de la route durable que le Département entend promouvoir. La politique des transports est une compétence obligatoire du Département. À ce titre, il a la responsabilité de l'organisation du transport routier interurbain de

voyageurs, pour les scolaires et l'ensemble des usagers. La loi du 11 février 2005 lui donne également l'obligation de mettre en accessibilité son réseau et de financer, le transport des élèves et étudiants en situation de handicap.

Au-delà de ses obligations, le Département met en œuvre des politiques volontaristes :

- gratuité, sous certaines conditions, du transport des élèves sur l'ensemble du territoire, urbain et interurbain ;
- financement de pôles d'échanges afin de développer, à travers l'intermodalité, l'utilisation des transports en commun.

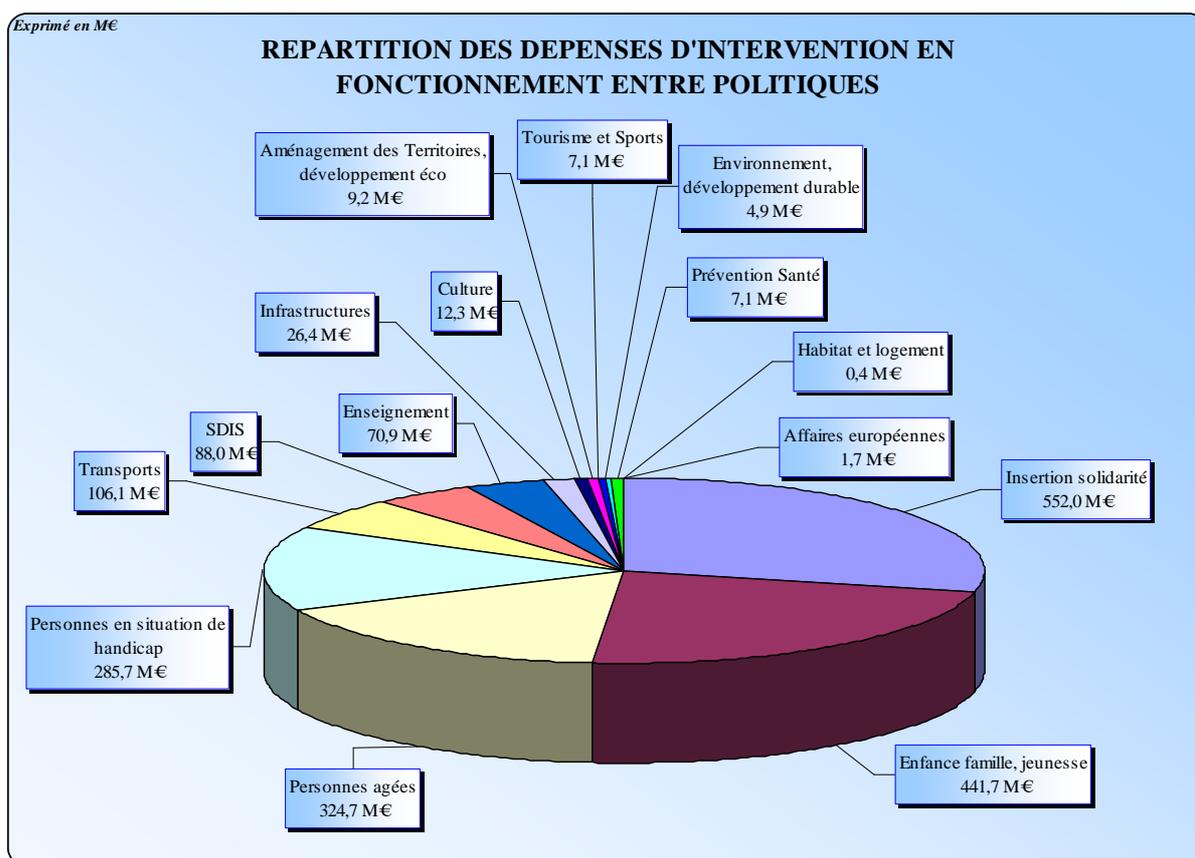
Au-delà de ces mesures, le volontarisme du Département trouve sa traduction à la fois dans le plan des lignes et dans la fréquence des trajets. Cette haute qualité de service public a d'ailleurs généré une hausse de la fréquentation en 2011 sur le réseau Arc en ciel, ce qui a pour conséquence une augmentation de la charge financière pour le Département. Ainsi, l'enveloppe consacrée au réseau Arc en ciel augmente de 7,5 M€ pour atteindre 65,3 M€ dans le budget primitif 2012.

Le budget 2012 est également marqué par la mise en œuvre du projet de mandat adopté le 4 juillet 2011. À titre d'exemple, convaincu qu'une politique culturelle ambitieuse contribue au développement de la personne, l'Exécutif s'est donné comme objectif d'augmenter le budget de la culture de 25 % en trois ans. D'ores et déjà, entre 2011 et 2012, celui-ci augmente de 11 % pour atteindre 13,6 M€.

Le développement de la politique de la culture s'appuie sur deux axes :

- elle doit être facteur d'échanges et d'ouverture. À ce titre, elle doit se rapprocher des habitants du Nord par une présence artistique durable dans les territoires et par une plus grande association des habitants à la vie culturelle ;
- elle doit renforcer l'identité du Nord comme territoire attractif, et donc être facteur de développement du Département.

In fine, les dépenses d'intervention se répartissent de la manière suivante :

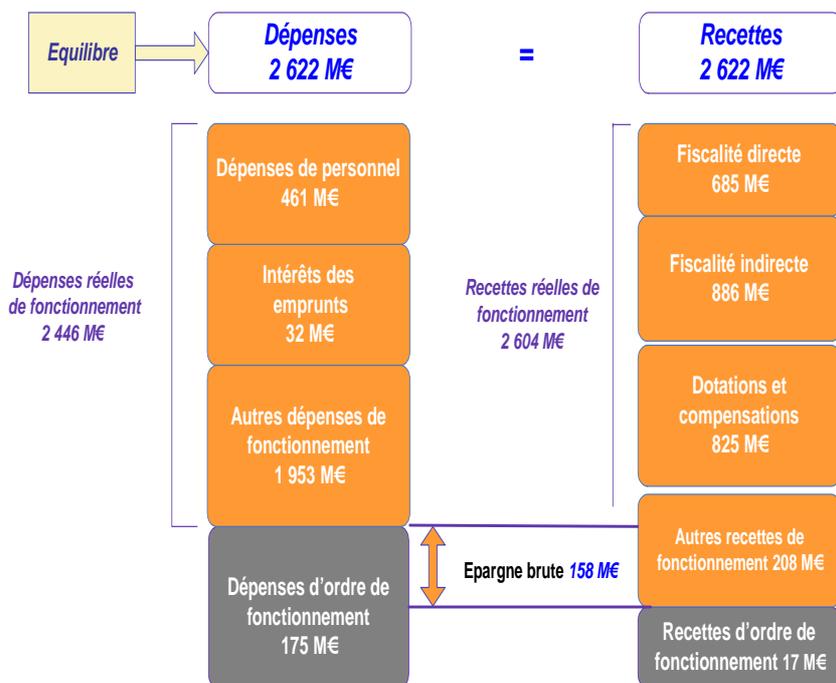


L'équilibre de la section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à 2 622 M€. Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 2,1 %, comme les recettes réelles de

fonctionnement, pour atteindre 2 446,4 M€.

Le schéma suivant permet de synthétiser cet équilibre de la section de fonctionnement.



L'épargne brute s'élève à 158,1 M€. Elle est en hausse de 3,2 % par rapport au budget primitif 2011 (153,2 M€). Elle atteste une réussite dans la lutte contre l'effet de ciseaux et garantit le maintien d'une capacité d'investissement pérenne pour le Département du Nord.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement représente, logiquement, une recette d'investissement. Il s'ajoute à l'emprunt, aux concours de l'Etat en investissement, à des recettes d'investissement diverses et à des recettes d'ordre.

2.2 Investissement : le maintien d'un effort important en faveur du développement du territoire

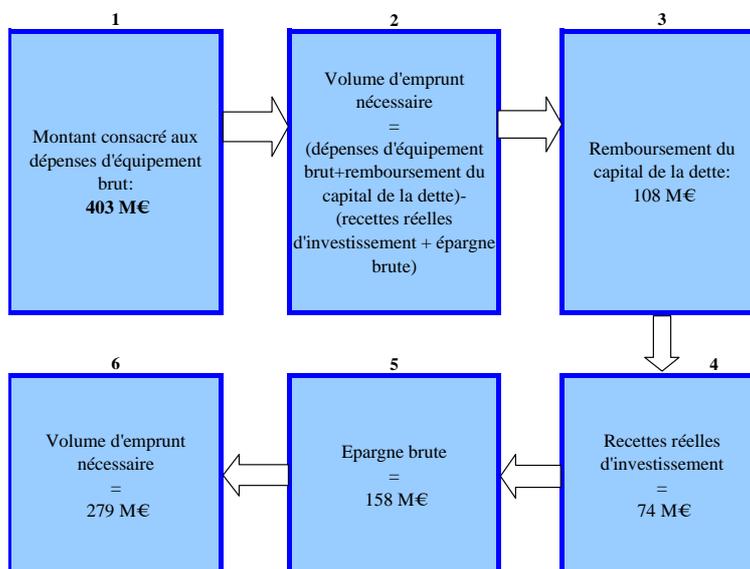
Par rapport au budget primitif 2011, les dépenses réelles d'investissement hors dette augmentent de 0,5 %: elles atteignent 403 M€ pour 401 M€ l'année dernière.

L'équilibre en investissement a pour point de départ le niveau de dépenses souhaité

En investissement, contrairement au fonctionnement, le point de départ de la construction budgétaire résulte de la volonté de maintenir notre effort d'investissement à un haut niveau.

Mise en œuvre de la stratégie budgétaire dans la détermination de l'équilibre en investissement

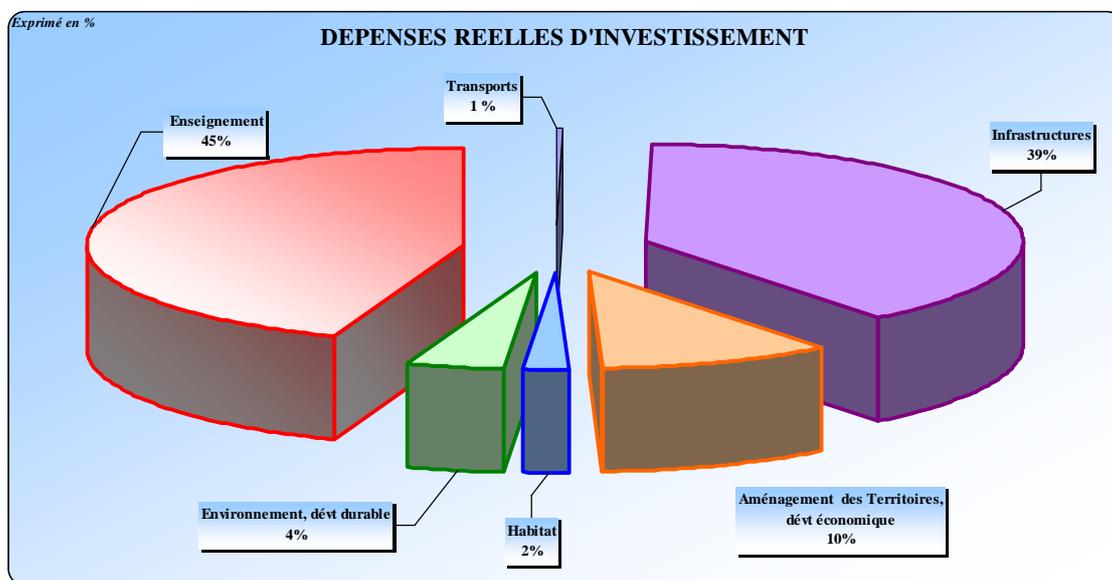
Principe essentiel :
maintien d'un effort d'investissement élevé



En 2012, conformément à l'engagement pris lors du débat d'orientations budgétaires, l'effort d'investissement est maintenu à un niveau élevé : 403 M€ sont inscrits en dépenses d'investissement hors remboursement du capital et gestion active de la dette.

Trois priorités en faveur des Nordistes dans les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement se répartissent de la manière suivante entre les différentes politiques départementales :



Les dépenses réelles d'investissement permettent principalement de poursuivre trois priorités en faveur des

Nordistes : l'avenir de la jeunesse, l'amélioration constante de la mobilité et le développement équilibré des territoires.

<i>Détail des dépenses d'investissement</i>	BP 2011	BP 2012
Transports	1.1	0.8
Infrastructures	122.3	125.0
Aménagement des Territoires, dévt économique	30.4	32.2
Habitat	5.4	6.3
Environnement, dévt durable	11.5	13.7
Enseignement	141.3	142.0
Enfance famille, jeunesse	3.5	3.9
Personnes en situation de handicap	3.1	2.0
Personnes âgées	9.3	7.1
Santé	0.0	0.5
Insertion solidarité	1.2	0.5
Sports, Tourisme et Vie Associative	6.6	6.0
Fonctionnement des services	40.7	41.3
SDIS		2.0
Culture	20.9	19.8
Total dépenses d'investissement	397.3	403.1

L'investissement a, par excellence, vocation à façonner le Nord de demain et l'avenir de la jeunesse est l'une des dix priorités du mandat. Il est donc logique que l'avenir de la jeunesse soit l'un des axes prioritaires des dépenses réelles d'investissement dans le budget primitif 2012. Le budget primitif 2012 consacre 142 M€ à l'enseignement en investissement.

Le Département est notamment engagé dans une démarche en faveur de collèges numériques. Il s'agit d'un volet du projet éducatif global.

De plus, d'autres politiques, si elles ne sont pas exclusivement dédiées à la jeunesse sont, dans une large

mesure, menées à son bénéfice. Le sport en est l'un des exemples.

L'amélioration constante de la mobilité représente une deuxième priorité parmi les dix poursuivies au titre du projet de mandat. À ce titre, le Nord favorise les déplacements en poursuivant les actions déjà engagées au titre de la route durable et en continuant à mettre l'accent sur la sécurité via une modernisation des infrastructures.

Dans le budget primitif 2012, la mise en accessibilité du grand stade de Lille Métropole représente une opération importante : 7,6 M€ sont prévus à ce titre. Avec ce projet, il s'agit aussi de contribuer au rayonnement du Département. En effet, certains matchs du championnat d'Europe de football auront lieu dans ce stade.

Il est, de plus, à noter que le Département est soucieux, dans une perspective d'équité territoriale, de répartir au mieux les travaux d'infrastructures sur l'ensemble de son territoire.

Le même objectif guide la politique de développement du Département. Celle-ci s'appuie sur une démarche de contractualisation. Le premier contrat de territoire a été signé avec le Cambrésis le 7 juillet 2011. Le budget 2012 prévoit le déploiement du dispositif, l'objectif étant que des contrats soient signés pour l'ensemble du territoire

départemental à fin 2012, début 2013.

L'outil contractuel est source de transparence, d'une part, et de prévisibilité, d'autre part. À travers, les contrats de territoire, le Département s'engage clairement et permet aux collectivités infra-départementales de bénéficier d'une visibilité sur les financements du Département au cours des années à venir. Ces deux éléments conduisent à promouvoir des projets globaux de développement pour les territoires.

Les contrats sont un outil pour faire évoluer les politiques et les adapter aux besoins des territoires. Il s'agit de privilégier le territoire comme clé d'entrée, et ainsi améliorer la transversalité de l'action départementale.

Si les contrats vont monter en puissance, le Département s'efforce déjà de promouvoir une logique de projet et une exigence d'équité territoriale dans sa politique de développement et d'aménagement du territoire.

Des recettes d'investissement hors emprunt qui reposent principalement sur le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

Les recettes réelles d'investissement se composent avant tout des versements du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), mais aussi de dotations et de recettes diverses.

Détail des recettes réelles d'investissement	BP 2011	BP 2012	% évol. BP 2012 / BP 2011	évol. en M€ BP 2012 / BP 2011
Total dotations	14.7	14.7	0.0%	- 0.0
DDEC	13.0	13.0	0.0%	-
DGE	1.7	1.7	0.0%	-
FCTVA	47.0	45.0	-4.3%	- 2.0
Recettes diverses d'investissement :	7.7	7.3	-5.2%	- 0.4
Recettes d'autres immo financières :	2.2	2.2	-1.5%	- 0.0
Cessions d'immobilisations :	4.0	4.9	22.9%	0.9
Total recettes réelles d'investissement	75.5	74.0	-2.0%	- 1.5

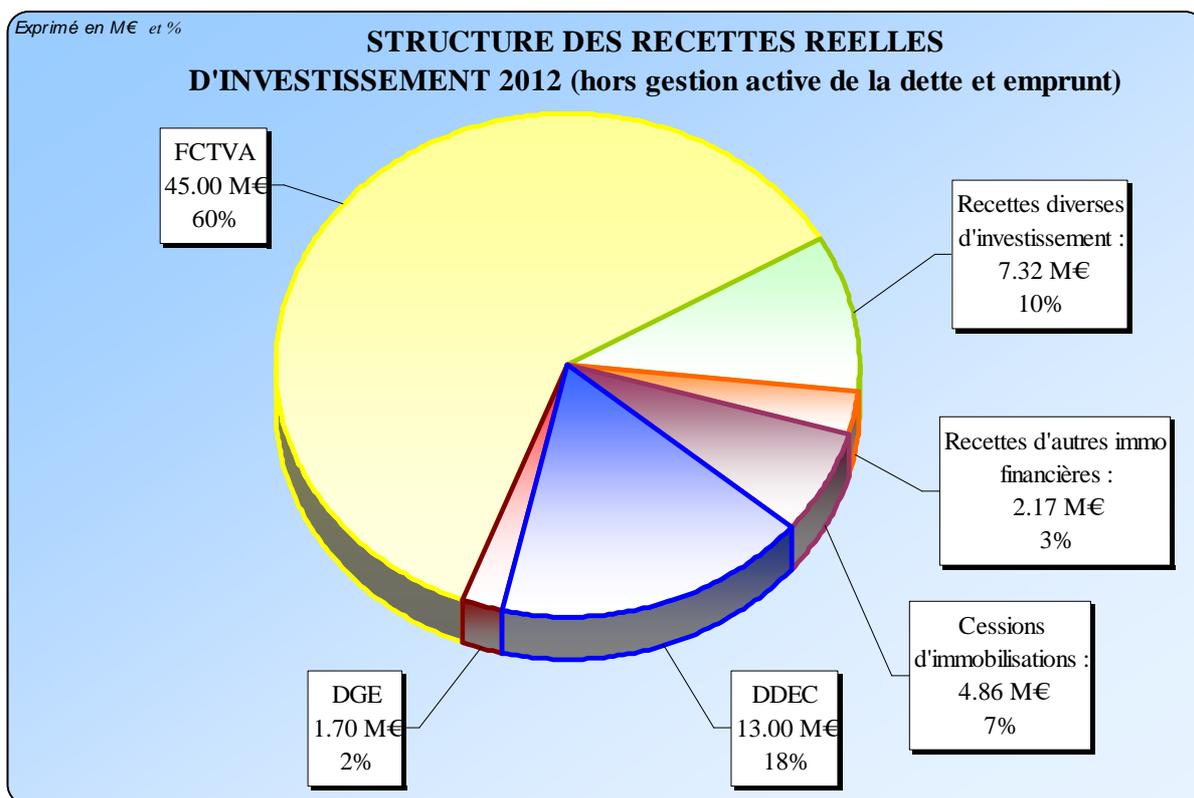
S'agissant des dotations d'équipement de l'État, dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et dotation globale d'équipement (DGE), l'article 7 du projet de loi de finances 2012 les gèle définitivement. Jusqu'en 2008, ces dotations étaient indexées sur celle de la formation brute de capital fixe des administrations publiques. En 2009, 2010 et 2011, avait été décidée chaque année une stabilisation en valeur à titre exceptionnel. Est désormais pérennisé le principe d'un gel en valeur.

Ainsi, dans le budget, les montants 2011 sont reconduits en 2012 :

- DDEC : 13 M€ ;
- DGE : 1,7 M€.

Le FCTVA vise à compenser la TVA acquittée par les collectivités pour leurs investissements sur la base d'un taux forfaitaire. Son montant est donc fonction des investissements antérieurs. Depuis 2010 et le dispositif lié au plan de relance, le délai de récupération s'élève à un an, et non plus deux. Au regard des investissements de 2011, il est attendu un montant de FCTVA de 45 M€ en 2012.

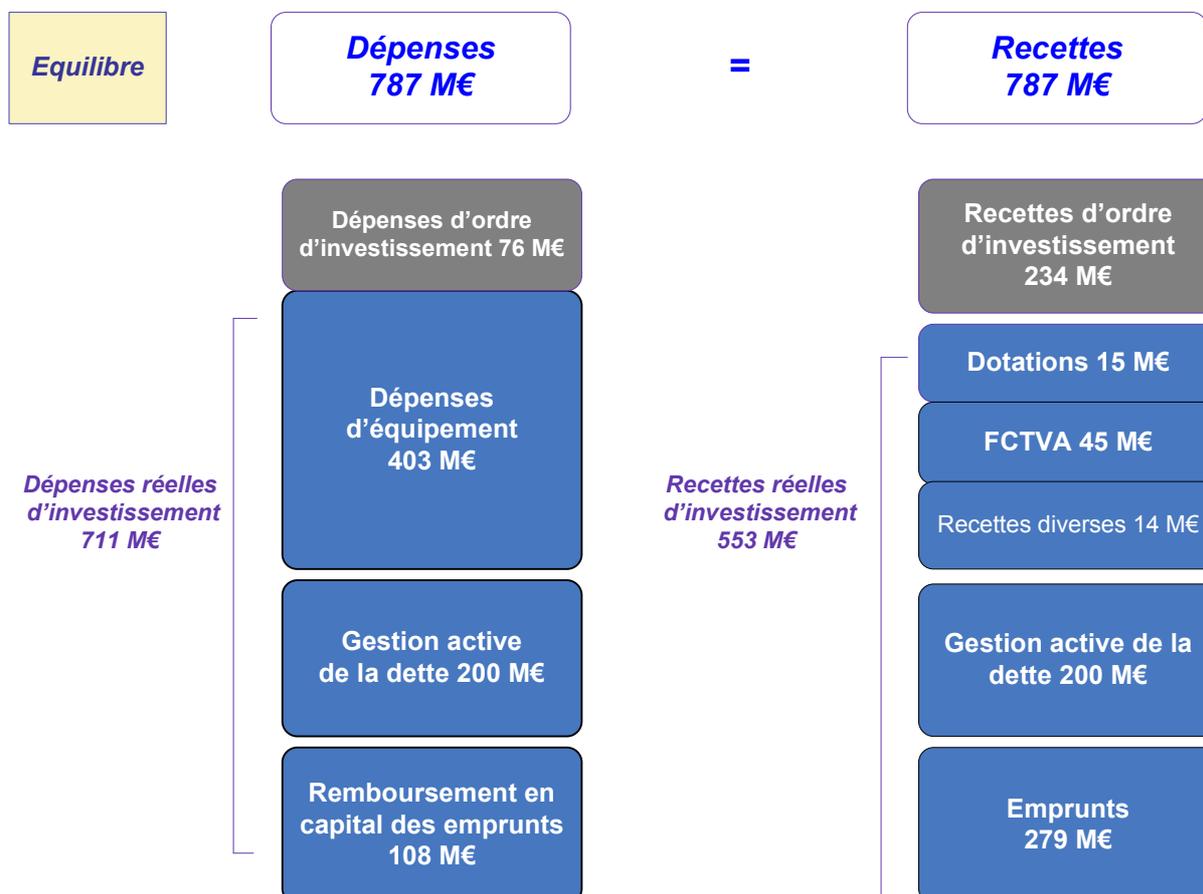
Enfin, il est attendu diverses recettes d'investissement à hauteur de 7,3 M€ par rapport à 7,7 M€ au budget primitif 2011, des recettes d'immobilisations financières de 2,2 M€, montant identique à celui de l'année dernière, et des cessions d'immobilisations pour 4,9 M€ (4 M€ au budget primitif 2011).



L'équilibre en investissement est au service d'un maintien de l'effort d'équipement

Pour la détermination de l'équilibre de la section, il convient d'ajouter aux dépenses réelles d'équipement 108 M€ de remboursement du capital de la dette et 200 M€ de gestion active de la dette, c'est-à-dire un total de 711 M€ de dépenses d'investissement.

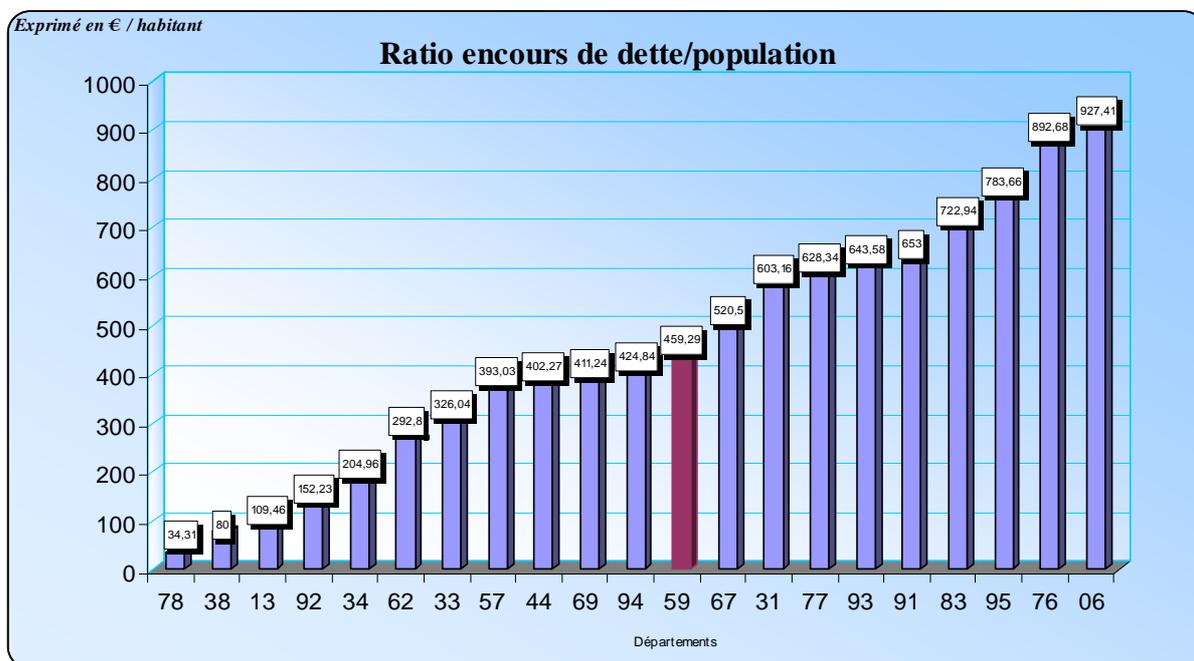
Avec 232,1 M€ d'épargne brute dégagée et de recettes réelles d'investissement, le financement des dépenses d'investissement (hors gestion active de la dette) est assuré à hauteur de 45,4 % par des ressources propres. L'équilibre de la section d'investissement suppose donc une autorisation d'emprunt à hauteur de 279 M€.



L'amortissement est un des principaux éléments des mouvements d'ordre. La dotation aux amortissements représente une dépense de fonctionnement, l'amortissement une recette d'investissement. Le chiffre s'élève à 87,5 M€. Il existe aussi des mouvements d'ordre propres à chaque section. Ils renvoient à des transferts entre comptes.

La dette départementale

Au regard de l'encours de dette par habitant, le Département du Nord est dans l'exacte moyenne des départements millionnaires, comme l'illustre le graphique ci-dessous.



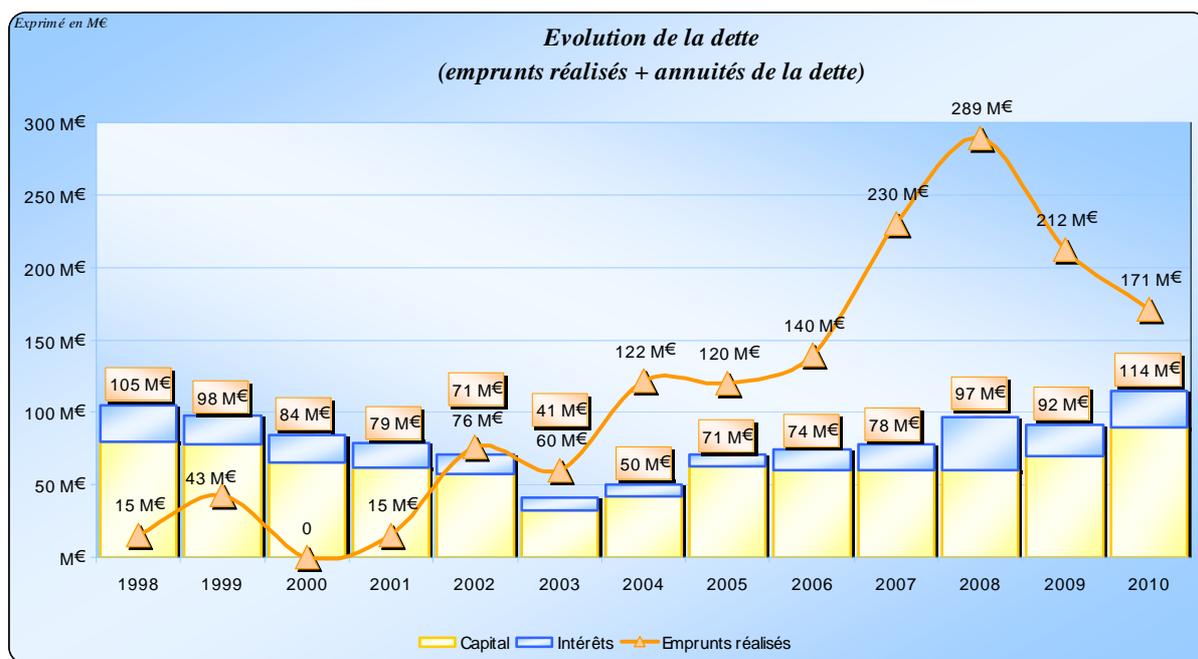
Cependant, depuis 2004, l'encours progresse sous l'effet conjoint de la nécessité de financer l'effort d'investissement engagé et d'une détérioration récente des conditions d'accès à l'emprunt. Cette tendance sera stoppée à la clôture de l'exercice 2011, avec un encours de dette qui se situera environ à 1200 M€, à la même hauteur que fin 2010.

L'objectif de l'Exécutif dans la gestion de l'exercice 2012 est de ne mobiliser des emprunts qu'à hauteur des remboursements en capital prévus sur l'exercice, pour un encours de dette maintenu au 31 décembre 2012 à 1200 M€ environ.



La progression de la dette départementale entraîne naturellement une augmentation de la charge de la dette. Ainsi, l'annuité de la dette est passée de 50 M€ en 2004 à 114 M€ en 2010. Plus que les intérêts, dont les taux sont

restés exceptionnellement bas ces dernières années, c'est le remboursement en capital qui explique pour l'essentiel cette progression.



En 2011, l'offre en matière d'emprunt aux collectivités locales s'est à la fois réduite en termes de volume et renchérie en termes de marges bancaires. Pour répondre à cette difficulté, le gouvernement a annoncé une enveloppe de 5 milliards d'euros issus des fonds de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Cette enveloppe a vocation à aider les collectivités locales dans le bouclage de leurs financements pour 2011 et 2012, mais est cependant insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins au niveau national.

Le Département du Nord s'est vu proposer dans ce cadre des emprunts à taux fixe, sur une durée de 15 ans mais à des taux supérieurs à 4,5 %, soit des conditions qui contraindraient de façon excessive les budgets futurs.

La stratégie du Département pour 2012 prend appui sur les deux axes suivants :

- sécuriser l'enveloppe d'emprunts disponibles au cours de l'exercice 2012 en signant un premier contrat avec la CDC pour un emprunt classique de 15 M€, d'une durée de 15 ans, dont le taux est aligné sur le taux du Livret d'Épargne Populaire et un deuxième contrat avec BNP Paribas pour une Ouverture de Crédit à Long Terme de 20 M€, d'une durée de 15 ans et dont le taux est aligné sur l'évolution de l'index Euribor 3 mois (+ 120 points de marge) ;
- signer un contrat de ligne de trésorerie de 50 M€ avec DEXIA – CLF et de 20 M€ avec la Société Générale pour répondre aux besoins de trésorerie du Département sur l'exercice 2012. Pour mémoire les contrats de ce type signés en 2009, 2010, et 2011 n'ont pas été mobilisés sauf en 2010 pour 7 M€

Une convention de financement, signée le 1^{er} décembre 2010 avec la Banque européenne d'investissement (BEI), n'a pas encore été mobilisée à ce

jour. Cette convention d'un montant de 200 M€ porteur sur le plan suivant composé de quatre volets :

- la construction, la réhabilitation et la rénovation de 17 collèges ;
- des travaux en vue de la réduction de la consommation énergétique de 13 collèges ;
- l'informatisation de tous les collèges par l'ajout de 9 200 postes, soit l'équivalent de 307 classes, et le remplacement de 2 800 postes sur une période de 5 ans ;
- un programme d'investissement visant à l'amélioration de l'accessibilité des collèges aux personnes à mobilité réduite. Ce programme concerne 182 collèges du Département.

En dépit d'un contexte fortement dégradé, le Département ne s'interdit pas une gestion active de sa dette. À cet effet, il dispose d'un volume d'emprunts contractualisés entre 2007 et 2011 non mobilisés et permettant de concourir à cet objectif. Il s'agit de contrats dits ouvertures de crédit à long terme (OCLT) qui permettent sur une durée longue de mobiliser un financement remboursable à tout moment par la collectivité, les intérêts n'étant calculés que sur la période de mobilisation.

Le Département recourt également aux instruments de couverture conformes aux recommandations de la direction générale des collectivités locales (DGCL) pour se prémunir contre d'éventuelles envolées des marchés. Il s'interdit, en revanche, de signer tout contrat spéculatif.

Enfin, a été conclu un contrat d'assistance à la gestion de la dette avec un cabinet spécialisé, le Département s'étant assuré de son indépendance vis-à-vis des banques.

2.3 L'équilibre général du budget

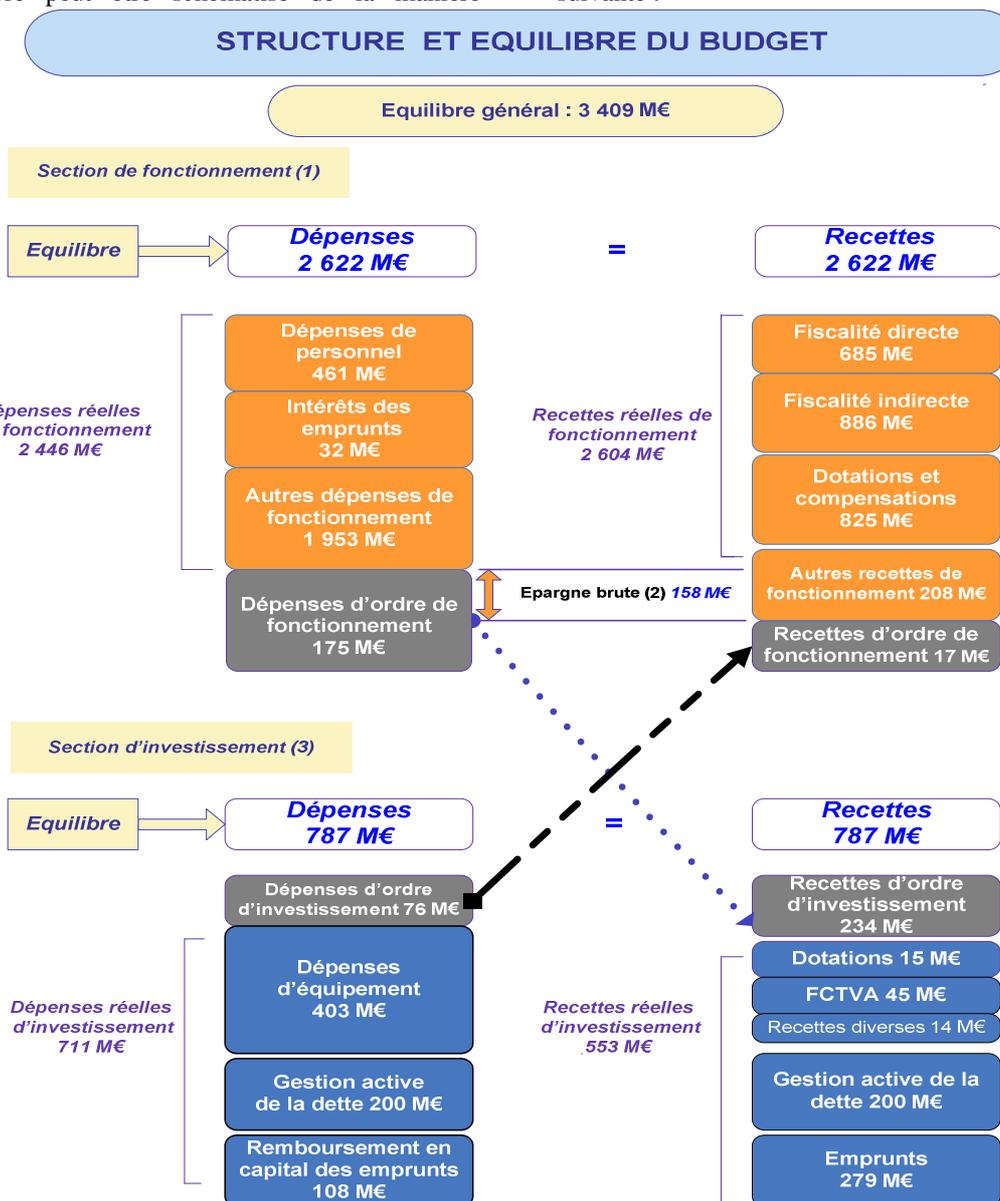
In fine, l'équilibre général du budget est établi de la manière suivante.

<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
<i>Dépenses réelles hors remboursement du capital de la dette</i>	403 M€	<i>Recettes réelles</i>	74 M€
<i>Remboursement du capital et gestion active de la dette</i>	308 M€	<i>Emprunt et gestion active de la dette</i>	479 M€
<i>Mouvements d'ordre</i>	76 M€	<i>Mouvements d'ordre</i>	234 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	787 M€	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	787 M€

<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
<i>Dépenses réelles</i>	2 446 M€	<i>Recettes réelles</i>	2 604 M€
<i>Mouvements d'ordre</i>	175 M€	<i>Mouvements d'ordre</i>	17 M€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 622 M€	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 622 M€

	<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Mouvements réels</i>	2 446 M€	2 604 M€	711 M€	553 M€
<i>Mouvements d'ordre</i>	175 M€	17 M€	76 M€	234 M€
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	2 622 M€	2 622 M€	787 M€	787 M€

Cet équilibre peut être schématisé de la manière suivante :



(1) La section de fonctionnement retrace les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement courant des services départementaux

(2) L'Epargne brute ou autofinancement est déterminé par la différence entre les recettes et les dépenses propres à l'exercice de la section de fonctionnement. Si cette différence est positive (recettes perçues supérieures aux dépenses réalisées) cela signifie que le Département dégage des ressources pour financer ses investissements, ce qui diminue la nécessité de recourir à l'emprunt.

(3) La section d'investissement retrace les dépenses et les recettes relatives à des opérations qui se traduisent par une modification du contenu ou de la valeur du patrimoine.

L'équilibre général du budget 2012 est fondé sur une volonté de préservation de l'épargne brute. Dans un contexte de limitation des marges de manœuvre budgétaires des collectivités, et notamment des départements, maintenir un niveau significatif d'épargne brute revient à préserver la capacité future du Département à investir.

L'épargne brute, telle qu'elle résulte de l'équilibre du budget 2012, s'élève à 158,1 M€, soit 3,1 % de plus qu'au budget primitif 2011. Est ainsi enrayé l'effet de ciseaux.

Grâce au maintien, et même à l'augmentation, de l'épargne brute, également appelée capacité d'autofinancement, le besoin de recourir à l'emprunt du Département est limité au strict nécessaire. Une démarche visant à stabiliser l'encours de dette est ainsi entamée. C'est

en suivant cette ligne de conduite que seront sauvegardées, à l'avenir, les conditions de l'équilibre budgétaire sous réserve que la compensation des charges transférées par l'État soit effective.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Qualité du Service Public, Finances, Ressources Humaines, Relations Internationales, Affaires Européennes », est adopté, pour ce qui concerne les dépenses et le vote global du budget, à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste-Front de Gauche, Madame LEMPEREUR et Monsieur WATTEBLED, non inscrits, votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord ainsi que Monsieur SIEGLER, non inscrit, s'abstiennent).

Monsieur Charles BEAUCHAMP fait observer que la motion évoquée le matin n'a pas été distribuée.

Monsieur le Président indique que la motion va être distribuée. Il annonce que celle-ci sera soumise au vote à

l'occasion de la prochaine séance le 26 mars prochain après avoir été préalablement présentée en commission.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 15 heures 30.

Alexandra LECHNER

Secrétaire de Séance

Patrick KANNER

Président du Conseil Général